



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

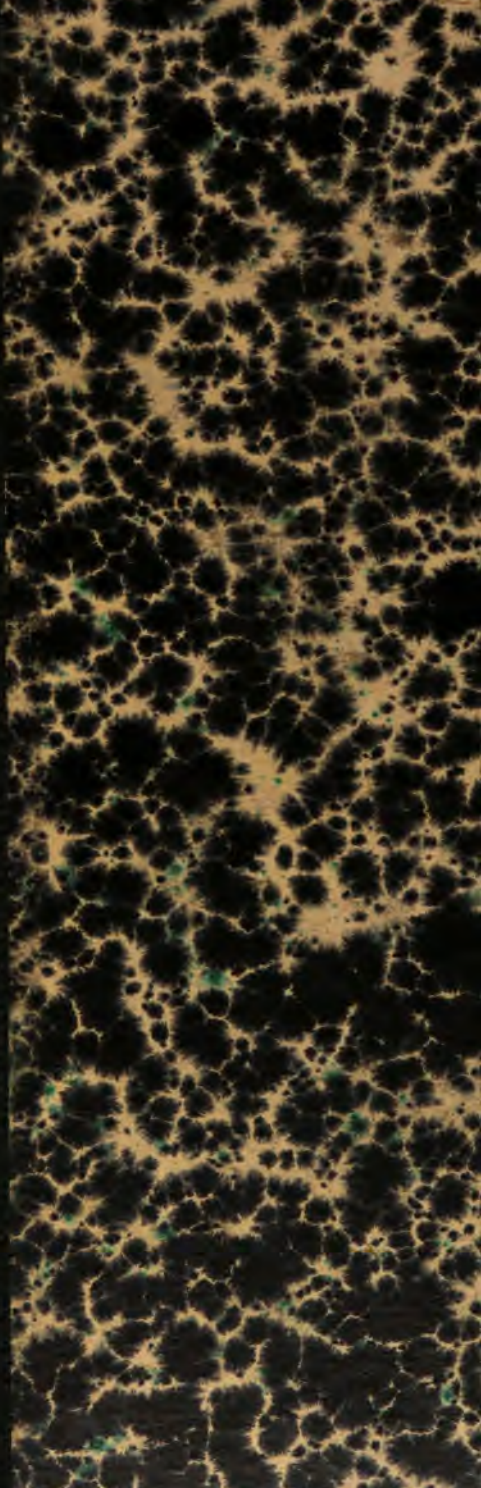
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



HW 2APS 7



KE 1097

Harvard College  
Library



FROM THE BEQUEST OF  
JOHN HARVEY TREAT  
OF LAWRENCE, MASS.  
CLASS OF 1862





8.811 72 9

# L'AMI DE LA RELIGION

## ET DU ROI;

### JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.



*Videte ne quis vos decipiat per philosophiam  
et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.*

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux  
raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME QUARANTE-QUATRIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez Adr. LE CLERE et compagnie, Imprimeurs de N. S. P. le PAPE  
et de Msr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n<sup>o</sup>. 35.

M. DCCC. XXV.

June 14, 1921

## TABLE

Treat fund

## DU QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME.

PASTORALE de M. l'archevêque de Rouen.	Pages 1 et 49
Mort et obsèques de M. de Boulogne.	8 et 25
Discours de M. de Lacaze sur les communautés religieuses.	9
Missions de France.	10, 57, 86, 168, 271 et 330
Notices sur des ecclésiastiques.	10, 57, 199, 214, 235 et 250
Notices sur des laïcs.	16, 125 et 175
Discours de M. d'Hermopolis sur le budget du clergé.	17
Lettres pastorales, Mandemens.	25, 40, 41, 65, 75, 105, 121, 150, 165, 185, 187, 200, 201, 233, 249, 329, 346, 347, 392 et 407
Emancipation des catholiques anglais.	27 et 76
Discours de M. de Berthier sur le budget du clergé.	33
Sacre d'évêque.	41
Missions étrangères.	42
Discours de M. de Marcellus sur la loi d'indemnité.	48
Baptêmes des juifs.	55 et 199
Présens du Pape aux Princes de la famille royale.	55
Ordinations.	56, 85 et 266
Retraites.	56, 214 et 315
Assemblées de charité.	70 et 360
Premières communions.	71, 85 et 315
Confirmations.	71 et 265
Sur le monument de Charrette à Legé.	75
Sacre du Roi et cérémonies à Reims.	81, 103, 104, 120 et 165
Lettre de M. l'évêque de Babylone.	84
Guérisons du prince de Hohenlohe.	90, 331, 361 et 410
Sur une lettre de Fénelon à Louis XIV.	95
Sur la multiplication des mauvais livres.	97
Réponses à des journaux.	107, 136, 184, 212, 232, 252, 266, 279, 280, 312, 343, 356 et 359
<i>Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques.</i>	113
Processions du jubilé à Rome.	118



Processions de la Fête-Dieu.	Pages 118, 147 et 231.
Lettre du Roi aux évêques.	119
<i>Histoire de René d'Anjou.</i>	126
Poésies sur le sacre.	127 et 208
<i>OEuvres complètes de Massillon.</i>	129
Entrée du Roi à Paris.	133
<i>Considérations sur le sacre sous le rapport du duel.</i>	135
Sur le Concordat avec la Bavière.	139
<i>Dissertation sur la sainte ampoule</i> , par Pluche.	144
<i>Histoire des projets pour la réunion des communions chré-</i> <i>tiennes.</i>	145
Voyage de M. l'archevêque de Paris en Italie.	149, 198, 247, 278, 316 et 342
Rapport de M. le duc de Brissac sur le budget.	156
<i>Véritable esprit de l'adoration du Sacré-Cœur de Jésus.</i>	159
<i>Mémorial de l'Écriture sainte</i> , par M. Jolly.	160
Sur le chanoine Rossi.	169
Discours de M. de Marcellus sur le budget du clergé.	172
<i>Vie de saint François d'Assise</i> , par le P. Chalippe.	177
Béatifications.	182, 245 et 205
Fêtes pour le sacre, à Rome.	183
<i>Sermons du P. Lenfant.</i>	188
Sur un écrit d'un protestant contre la réforme.	193
Décret de Pie VII relatif aux indulgences.	197
Sur la maison de Saint-Lazare.	198 et 248
Voyage en France de M. Carrand.	202 et 258
Sur des ouvrages de l'abbé Carron.	207 et 223
<i>Description de la métropole de Bourges</i> , par M. Romelot.	209
Nomination de M. Séguin des Hons à l'évêché de Troyes.	212
<i>Études lyriques sur Pindare</i> , par M. Vincent.	223
Sur les distributions de la société Biblique.	225
<i>Restauration de la science politique</i> , par M. de Haller.	240
<i>Instructions pour la première communion</i> , par M. Mérault.	241
Monument de Quiberon.	250.
<i>Essai historique sur l'influence de la religion pendant le</i> <i>17<sup>e</sup>. siècle.</i>	258
Sur l'église de la Sorbonne.	265 et 406
Sur M <sup>me</sup> . Manson.	268
Arrêtés du roi des Pays-Bas.	268 et 393

<i>Réponses aux attaques contre les Jésuites</i> , par M. Henri de Bonald.	Page 273
Sur la défection de quelques catholiques.	382
<i>Lettre sur la chouannerie</i> , par M. Descepeaux.	288
Nouvelles des missions d'Orient.	289
Consistoire.	294
Dons et legs pieux.	299
Séance de l'Académie française.	302
<i>Lettres spirituelles</i> , par le P. Surin.	305
Association de Saint-Joseph.	312 et 379
Inauguration de la statue de Bonchamps, à Saint-Florent.	316
Conversion d'un protestant.	<i>ibid.</i>
<i>Histoire des Confesseurs des rois</i> , par M. Grégoire.	321
Rétablissement des études ecclésiastiques à la Sorbonne.	327
Sur un journal anglais intitulé : <i>la Véridique</i> .	331
Avis pour les lettres au prince de Hohenlohe.	335
Sur un écrit intitulé : <i>les Miracles</i> .	337 et 390
Sur les missions protestantes.	344
<i>Vies des Saints</i> , par M. l'abbé Godescard.	353
Instruction sur la loi des communautés religieuses.	365
Notice sur M. de Boulogne.	369
Société catholique des bons livres.	378
Lettre sur la liberté de la presse.	385
<i>Leyre d'un rabbin converti</i> , par M. Drach.	399
Sur un dernier écrit en faveur des Jésuites.	401
Oraison funèbre du marquis de Bonchamps.	409

*Fin de la Table du quarante-quatrième volume.*

---

# L'AMI DE LA RELIGION

## ET DU ROI.

---



*Instruction pastorale et Ordonnance de S. A. M<sup>sr</sup>. l'archevêque de Rouen, primat de Normandie, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans le diocèse. 1825, in-4<sup>o</sup>.*

CETTE Instruction pastorale, qui est datée du 19 mars 1825, est étendue et embrasse un grand nombre d'objets. Le prélat a cru devoir rappeler aux pasteurs de son diocèse les principaux devoirs du ministère ecclésiastique. Persuadé qu'il n'est pas tant nécessaire de faire de nouveaux réglemens, que de faire exécuter les anciennes ordonnances, M. l'archevêque cite particulièrement les statuts synodaux de ses prédécesseurs, les conciles provinciaux tenus à Rouen, le Rituel du diocèse, et les autres monumens de discipline ecclésiastique qui appartiennent à l'église de France ou à l'Eglise universelle. L'Instruction pastorale est constamment appuyée sur ces autorités; elle recommande d'abord aux prêtres l'observation du décret du concile de Trente qui leur prescrit de porter l'habit de leur état, et elle défend, sous peine de suspension, de porter, même en voyage, des vêtemens qui ne seroient pas en noir, ou au moins en brun foncé. Elle renouvelle également les anciens canons qui défendent aux prêtres de loger chez eux d'autre femme que leur proche parente, et d'avoir des servantes au-dessous de quarante ans. La même mesure a été prise récemment par plusieurs évêques.

L'Ordonnance traite successivement du baptême, de la  
*Tome XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. A*

confirmation, de la messe, des chapelles domestiques, des offices divins, de la messe paroissiale, de la sanctification des dimanches et fêtes, de la communion pascale, du catéchisme, de la prédication, des cas réservés, du mariage et des fabriques. Ne pouvant rapporter toutes les dispositions de l'Ordonnance sur ces divers points, nous nous bornerons aux principales.

Sur le baptême, l'Ordonnance défend de baptiser les enfans à la maison ou de les envoyer sans la permission de M. l'archevêque. Elle porte que les pères et mères qui différeroient plus de huit jours de faire baptiser leurs enfans seront excommuniés par le seul fait. On assure que cette disposition, qui a excité tant de réclamations, est en usage dans un diocèse voisin, celui d'Evreux, et plusieurs conciles provinciaux menacent d'excommunication les parens qui passeroient plus de huit jours sans faire baptiser les enfans. L'Ordonnance de Rouen défend de recevoir pour parrains et marraines les enfans âgés de moins de quatorze ans, les personnes connues pour ne point faire leurs pâques, et ceux qu'on sautoit vivre dans l'ignorance de ce qu'un chrétien doit savoir pour être sauvé.

M. le prince de Croi recommande aux prêtres l'exactitude, le recueillement et la gravité dans la célébration des saints mystères. Il croit, avec Benoît XIV, qu'en général il faut la troisième partie d'une heure pour s'acquitter convenablement des prières et des cérémonies de la messe, et nous ne pouvons nous empêcher d'avouer, dit le prélat, qu'il nous sera bien difficile de nous défendre d'un sentiment défavorable envers tout prêtre qui emploieroit moins de temps à la célébration du saint sacrifice. Le prélat leur donne des avis sur la propriété des églises, sur la bonne tenue de tout ce qui sert au sacrifice, sur l'ordre dans les sacristies, etc. Dans les chapelles domestiques, on n'admettra les dimanches et fêtes que les personnes de la maison, et toute permission d'y conserver le saint sacrement est révoquée. L'Ordonnance recommande aux curés de se conformer à l'indult de Pie VII pour la réduction des fêtes, en même temps elle ordonne de célébrer dans toutes les églises la fête du Sacré-Cœur, celle de saint Vincent de Paul et celle de saint Charles. Cet article a donné lieu à des critiques bien peu réfléchies; on a cru ou feint de croire que M. l'archevêque-entendoit que ces fêtes seroient célébrées et

chomés par le peuple, tandis que le prélat ne parloit que de la célébration dans les églises, comme le prouve encore ce qu'il avoit dit précédemment sur l'observation de l'indult de Pie VII. Sur la messe paroissiale et la sanctification des dimanches et fêtes, l'Ordonnance du 19 mars rappelle les anciens rituels et statuts, mais rien n'indique qu'elle les remette formellement en vigueur, et elle enjoint seulement aux pasteurs et confesseurs de veiller à l'observation des lois de l'Eglise. Elle déplore surtout l'oubli du devoir pascal, et termine cet article en disant qu'*il convient* que, dans les grandes paroisses surtout, les curés aient un registre qui contienne les noms de tous les paroissiens qui n'ont pas fait leurs pâques. Ces mots *il convient* indiquent assez que M. l'archevêque de Rouen ne prétendoit pas faire aux curés un devoir rigoureux de la mesure indiquée ici.

Tout ce que le prélat dit sur la première communion des enfans et sur le catéchisme est plein de sagesse, et est propre à réveiller le zèle des curés. L'Ordonnance leur recommande de veiller à ce que les maîtres d'école remplissent fidelement leurs devoirs; on *s'assurera*, dit-elle, *de leurs principes religieux et politiques*. Un journal, du 22 avril, s'est récrié contre cette disposition; et qu'a-t-elle donc d'insolite et d'étrange? N'est-il pas naturel que des évêques n'autorisent que des maîtres qui respectent la religion et les lois? Si des maîtres d'écoles parloient mal de la religion devant les enfans, s'ils alloient par hasard leur vanter la révolution ou leur faire regretter la république ou l'empire, s'ils leur parloient de Buonaparte avec enthousiasme et des Bourbons avec mépris (et Dieu veuille que le cas ne fût pas chimérique), y auroit-il donc une horrible injustice à interdire à de tels hommes l'enseignement de la jeunesse? Que vient-on se plaindre ici de l'ultramontanisme et des Jésuites, que le même journal voit partout? N'est-il pas clair que cette idée qui le possède trouble sa raison? Assurément aucun curé dans le diocèse de Rouen ne se sera imaginé qu'en le chargeant de veiller sur les *principes religieux et politiques* des maîtres d'écoles, M. l'archevêque entend qu'il leur fera faire une profession de foi sur les libertés gallicanes ou sur les Jésuites. Qui jamais s'est avisé de demander à un maître d'école son opinion sur de telles matières?

L'instruction des prêtres et la prédication sont deux points

importans sur lesquels M. le prince de Croÿ insiste fortement. Le pieux et zélé prélat leur remontre d'une manière touchante quelles sont à cet égard leurs obligations; nous les conjurons tous par les entrailles de Jésus-Christ, dit-il, et bien considérer le ministère qui leur est confié... Et on donne aux pasteurs d'annoncer la parole de Dieu à leurs paroissiens les dimanches et fêtes. Il veut que, conformément à l'ancien usage en vigueur dans ce diocèse et dans tous les autres, les prêtres qui seront dans la suite désignés subissent tous les ans, à commencer de l'année prochaine, un examen par écrit, dont la forme, la matière et l'époque seront prescrites par une ordonnance particulière. Nous ne nous arrêterons point sur la liste des cas réservés; elle ne présente rien que l'on ne trouve dans tous les Rituels; faudra-t-il donc les changer pour ne pas effaroucher les oreilles délicates de gens qui ne paroissent pas cependant fort rigides et fort scrupuleux pour eux-mêmes?

Sur l'article du mariage, l'Ordonnance recommande aux curés « d'enseigner souvent à leurs paroissiens que tout mariage nul selon les lois de l'Eglise est nul devant Dieu; que, suivant la discipline établie par le concile de Trente et observée en France depuis plus de deux siècles, les fideles ne peuvent contracter un vrai mariage qu'en présence de leur propre curé ou d'un prêtre approuvé pour cet effet par lui ou par l'ordinaire; qu'en conséquence, toutes les unions appelées mariages civils, formées depuis que les pasteurs ont pu remplir librement leurs fonctions, sont nulles aux yeux de l'Eglise... » Pour expliquer cette partie de l'Ordonnance, il suffit de citer le décret du concile de Trente, qui prescrit, pour la validité du mariage, la présence du propre prêtre. Ce décret a été publié en France, il y a été exécuté depuis plus de deux siècles, il n'a pu être abrogé par les lois nouvelles. La puissance civile a bien, sans doute, le droit de faire aussi des lois; mais ces lois ne renversent pas les lois de l'Eglise. La loi civile sur le mariage a des effets civils, et laisse donc subsister le décret du concile de Trente. Il est vrai que quelques théologiens un peu hardis ont adopté un autre système, et nous avons rendu compte, il y a quelques années (tome VIII, n<sup>o</sup>. 203, 205 et 209), d'un ouvrage de M. T., qui refusoit à l'Eglise le pouvoir de faire des lois sur le mariage, et qui prétendoit que la nouvelle législation civile sur le mariage avoit fait tomber le

décret du concile de Trente. Ce système est aussi celui de quelques jurisconsultes, et il a été soutenu formellement par feu M. Agier, dans son livre *du Mariage dans ses rapports avec les lois françaises*. Mais des théologiens plus sages ont défendu à cet égard les saines doctrines; nous citerons, entre autres, l'*Examen du pouvoir législatif de l'Eglise sur le mariage*, par M. l'abbé Boyer, 1817, in-8°; et *de la Juridiction de l'Eglise sur le contrat de mariage*, par M. l'abbé Le Surre, 1824, in-8°. Nous avons rendu compte de l'un et l'autre écrits dans ce journal.

L'Ordonnance exhorte les curés à ne rien négliger pour ramener à leur devoir les personnes qui ne se seroient pas présentées à l'église pour le mariage. Leurs noms seront inscrits sur un registre particulier, qui sera présenté à M. l'archevêque dans ses visites pastorales. Le prélat déclare qu'il sera sévère pour les dispenses : les dispenses de bans ne seront accordées que pour des causes légitimes; celles de l'Avent et du Carême pour des causes graves. On ne permettra point de marier pendant la nuit, et il est défendu aux pasteurs de conférer le sacrement de mariage à ceux qu'ils sauroient n'être pas suffisamment instruits de ce qu'un chrétien doit savoir pour être sauvé, ou qui n'auroient pas fait leur première communion. Il est recommandé de tenir exactement les registres de baptême, mariage et sépulture; et nous ne voyons pas pourquoi le *Constitutionnel* s'en est si fort alarmé; nous devons lui dire, pour calmer ses craintes, que tous les évêques ont recommandé la même chose sous Buonaparte, et que celui-ci ne s'en montra point choqué. Cet exemple et cette autorité doivent être de quelque poids aux yeux du critique.

Sur les fabriques, l'Ordonnance se plaint de la négligence des membres qui les composent. Dans la plupart des paroisses, il n'y a point de budgets de fabriques; et les trésoriers ne rendent point de comptes; aussi les églises sont dans un dénûement déplorable. M. l'archevêque prescrit l'observation exacte des lois, ordonnances et réglemens sur la matière. Le prélat juge indécent que les intérêts des églises soient confiés à des personnes connues pour être sans foi ou sans mœurs, et croit qu'un tel abus doit être mis au nombre des causes graves qui l'autorisent à solliciter la révocation des conseils de fabriques composés de telles personnes.

L'Ordonnance est terminée par des conseils paternels aux pasteurs sur l'esprit qui doit les animer dans leurs fonctions. Ils sont chargés de donner connoissance aux fideles des articles qui les concernent spécialement.

Telle est cette Instruction pastorale, objet de si vives réclamations. Nous n'avons rien omis d'important, nous n'avons rien dissimulé. On jugera si cet acte épiscopal méritoit d'exciter autant de bruit, et peut-être pensera-t-on comme nous sur les causes de l'espèce de soulèvement qui s'est manifesté. Singulier temps que le nôtre, où tout est permis contre l'autorité, et où on veut qu'elle soit muette et impuissante; où l'orgueil se révolte contre la règle jusqu'à ne pas souffrir même qu'on la lui rappelle, et où on exige sévèrement des pasteurs tous les ménagemens dont on s'affranchit envers eux! *Erit tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt.*

---

#### NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Léon XII, ayant à cœur les intérêts du commerce de ses sujets, a réclamé l'intervention de S. M. très-chrétienne pour faire respecter le pavillon pontifical par les corsaires de la régence d'Alger. Moyennant cette intervention, le dey d'Alger a donné pleine assurance qu'à l'avenir les corsaires de sa régence respecteroient le pavillon pontifical et les cargaisons des bâtimens qui navigueroient sous ce pavillon.

— Après le consistoire du 21 mars, les cardinaux s'étant réunis en congrégation, ont élu à l'unanimité des voix le prélat Polidori comme secrétaire du sacré Collège pour l'Italie, en remplacement de M<sup>r</sup>. Mazio, et ont réélu M. l'abbé de Sambucy pour la France.

— Le 11 avril, jour de saint Léon, Léon XII célébra la messe à l'autel de Saint-Léon, dans l'église Saint-Pierre, et entendit ensuite la messe d'un de ses chapelains.

— Le 13 avril, le chapitre et le clergé de Saint-Jean de Latran ont célébré un service pour le roi Louis XVIII. M. Mattei, patriarche d'Antioche, officioit, et six cardinaux y ont assisté. Le catafalque étoit orné d'inscriptions latines en l'honneur du prince.

— Le 17 avril, mourut à l'âge de soixante-quatorze ans, d'une maladie de poitrine, le Père Philippe Anfossi, maître



du sacré palais. Il étoit né à Taggia, dans l'Etat de Gènes, entra dans l'ordre des Dominicains, et se fit connoître par ses vertus, son savoir et ses nombreux ouvrages pour défendre la religion et la saine doctrine. Nous espérons pouvoir donner une Notice sur cet excellent homme.

— Quelques journaux avoient répandu que le nombre des pèlerins étoit infiniment petit dans cette capitale. Dans le seul mois de mars, on a reçu sept mille cinq cent soixante pèlerins dans l'hospice de la confrérie de la Trinité; dans ce nombre, il y a six mille cent quatre-vingt-dix-huit hommes et mille trois cent soixante-deux femmes.

— Parmi les processions qui ont eu lieu pendant la semaine sainte, on a remarqué celle de la confrérie de Saint-Marcel, le vendredi saint. La croix étoit portée par la comtesse de la Rochefoucauld, accompagnée de la marquise de Buffalo et de la marquise Origo.

— Le 12 avril, tous les pèlerins des Etats du roi de Sardaigne ont été réunis dans un repas par le marquis Crosa de Vergani, chargé d'affaires de ce prince. M. le cardinal della Somaglia bénit la table, et plusieurs cardinaux, prélats et autres personnes de distinction, se trouvèrent à cette réunion, ainsi que des confrères de la Trinité.

— Le 15 avril arriva à Rome, par la porte Saint-Laurent, la compagnie de la Trinité des pèlerins d'Entrodacqua, dans le royaume de Naples. Elle étoit composée de trente-sept hommes et de trente-huit femmes, et fut reçue, près du Capitole, par la confrérie de la Trinité de Rome, à laquelle elle est affiliée. Le 17, arriva une autre compagnie de trente-cinq individus du Mont-Cassien, diocèse de Recanati. Le jour suivant, ces deux compagnies visitèrent les quatre basiliques pour gagner le jubilé. Le 23, on reçut une autre confrérie venant de Faruza.

— La confrérie des Plaies ou Stigmates de Notre-Seigneur, formée à Rome, après avoir recouvré et embelli son église, s'est disposée à recevoir les autres confréries de l'Etat de l'Eglise qui viendroient à Rome pour le jubilé. On a disposé pour cela un hospice dans les bâtimens contigus à l'église, et on l'a pourvu de tout ce qui est nécessaire pour bien recevoir les pèlerins. Le 19, il y est arrivé des confrères de Meldola; MM. les cardinaux Doria et Odescalchi, et d'autres prélats,

les ont accueillis avec charité et leur ont rendu les plus humbles offices.

— Le 8 avril, des dames de Rome se réunirent en grand nombre à l'oratoire du Père Caravita, et visitèrent processionnellement l'église Saint-Pierre et celles de Sainte-Marie *in Vallicella* et de Sainte-Marie *in Traspontine*. Au milieu d'elles étoient les deux princesses de Lucques; la princesse Doria Pamphili, née Orsini, portoit le crucifix. Une longue file de dames d'un haut rang suivoit en récitant des prières.

PARIS. Nous avons la douleur d'annoncer la perte que vient de faire la religion, l'épiscopat et l'éloquence chrétienne. M. de Boulogne, évêque de Troyes, est mort le vendredi 13 mai, à une heure du matin. Dans la nuit du mardi au mercredi précédent, le prélat avoit été frappé d'une attaque d'apoplexie; on le trouva le matin sans connoissance. Les médecins tentèrent tous les moyens pour rappeler l'usage des sens. Le jeudi, M. le curé de Saint-Sulpice administra au mourant l'extrême-onction; le prélat ne pouvoit parler, mais donnoit encore quelque signe de connoissance. Il devoit, ce jour-là même, aller célébrer la messe dans l'église des Carmélites de la rue de Vaugirard; la nuit suivante il a succombé. Il étoit âgé de soixante-dix-sept ans, étant né en décembre 1747. Nous paierons notre douloureux tribut à la mémoire d'un prélat qui a servi la religion par ses talens et par son courage, et qui de plus avoit des droits à notre reconnaissance personnelle par les bontés dont il nous honoroit. Il encouragea nos premiers pas dans la carrière où nous marchons. Il n'y a que quelques jours encore qu'il nous donnoit des témoignages de bienveillance et d'affection, et nous ne prévoyions pas que nous dussions pleurer si tôt un prélat si distingué par ses talens et par toutes les qualités du cœur.

— Le 10 mai, jour anniversaire de la mort de M<sup>me</sup>. Elisabeth, on a célébré des messes pour cette princesse dans plusieurs chapelles. Dans la chapelle des religieuses de la rue Saint-Louis, au Marais, qui sont des religieuses du tiers-ordre de Saint-François, de l'ancien couvent de Sainte-Elisabeth, MM. les archevêques de Besançon et de Bourges ont dit la messe. M. l'abbé de Melfort, ecclésiastique anglais, et plusieurs ecclésiastiques de la maison de Picpus, ont aussi célébré les saints mystères. Plusieurs fonctionnaires publics et des dames pieuses étoient venus prier en ce lieu. Il y a eu aussi

une messe des morts dans la chapelle de Sainte-Perrine, de Chaillot. Elle a été célébrée par M. l'abbé d'Alès d'Anduse, grand-vicaire d'Arras.

— Dimanche prochain, M. l'abbé Gallard, grand-vicaire de Paris, nommé curé de la Madeleine, prendra possession de cette cure. La cérémonie aura lieu à dix heures du matin.

— La retraite pour les hommes à Notre-Dame a lieu cette année, comme les précédentes, depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte. Les exercices commencent à six heures et demie du soir, et se terminent à sept heures.

— Il y a maintenant un aumônier chargé spécialement de la maison dite de *Sainte-Marie Egyptienne*, pour les prisonnières qui sortent de Saint-Lazare. C'est le même missionnaire qui avoit donné, l'année dernière, une mission à Saint-Lazare et une autre aux Madelonnettes. Il a dirigé, il y a peu de temps, une retraite à Sainte-Marie Egyptienne; cette retraite s'est terminée le jour même de la fête de la sainte. M. l'abbé Desjardins a célébré la messe et a fait une petite exhortation. Il y a eu une communion générale à laquelle les dames de charité qui visitent les prisons ont voulu se joindre. Tout s'est passé avec beaucoup d'édification. Les femmes sont actuellement au nombre de vingt-neuf; elles se montrent animées d'un bon esprit; pendant l'octave de la Croix elles ont sollicité comme une grâce d'aller faire leurs dévotions au Calvaire, ce qui leur a été accordé.

— Parmi les discours qui ont été prononcés dans les deux chambres à l'occasion du projet de loi relatif aux communautés religieuses, on nous permettra de remarquer celui prononcé dans la séance du 5 avril par M. le marquis de Lacaze, député des Landes. L'orateur a rendu un touchant hommage aux services des corps religieux; et en particulier aux vertus et au dévouement de ces filles admirables qui surmontent toutes les répugnances de la nature pour soulager les souffrances et les misères. Pourroit-on craindre de trop favoriser des établissemens si précieux? Envieroit-on à la piété de si merveilleux sacrifices? M. de Lacaze approuve donc entièrement le projet de loi, et regrette seulement qu'on ait refusé au Roi le droit de sanctionner l'établissement des communautés par une simple ordonnance. Il voit de graves inconvéniens à élever au sein des chambres une discussion sur les statuts;

les réglemens et le but des congrégations religieuses. Ce discours, écrit avec sagesse et mesure, est rempli des plus honorables et des plus religieux sentimens.

— Deux petites missions qui ont eu lieu depuis peu dans les montagnes du Bugcy, diocèse de Belley, ont prouvé que les habitans des campagnes ne sentent pas moins que ceux des villes le besoin de ces prédications extraordinaires. Ces deux missions ont été données, en janvier, février et mars, dans les paroisses de Lab. et de Corlier, toutes deux privées de prêtres depuis plusieurs années. Les principales familles y ont donné le bon exemple, surtout dans une de ces paroisses, où on a vu MM. de F., justement estimés dans le pays, se distinguer par leur assiduité et leur zèle. Les missionnaires ont recueilli dans ces deux paroisses les fruits de leurs travaux. Une autre mission doit avoir lieu sous peu dans ces cantons; on nous promet de nous en faire connoître les résultats.

— Le diocèse de Saint-Brieuc vient encore de perdre un prêtre estimable et plein de zèle, M. Olivier-Jacques Chancel. Né à Saint-Brieuc en novembre 1756, cet ecclésiastique avoit été ordonné prêtre en 1781, et occupa différentes places dans le ministère. Il étoit vicaire de Pluduno, près Plancoët, quand la révolution vint l'arracher à ses fonctions. Il passa à Jersey, et de là à Londres, où il demeura quelques années. Son zèle le ramena en France dans un temps où la tranquillité n'y étoit pas encore entièrement établie. Après le concordat, M. Caffarelli le nomma vicaire de Saint-Michel à Saint-Brieuc, puis curé de Pluduno; mais M. Chancel refusa cette dernière place pour raison de santé, et préféra de rester simple vicaire. Il passoit une grande partie du temps au confessionnal, sans négliger la chaire, où il se monroit simple, clair et méthodique. Les infirmités l'avoient atteint depuis quelques années, mais elles n'affoiblirent point sa résignation et son courage. Il mourut dans les plus pieux sentimens le 21 décembre dernier, vivement regretté de ses amis et des habitans de la paroisse où il rendoit tant de services et donnoit de si bons exemples.

#### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Msr. le Dauphin vient de faire remettre à M. le sous-préfet de Compiègne une somme de 500 francs pour concourir au rétablissement de l'église de Longueil-sur-Oise.

— Le 12 mai, S. M., assise sur son trône et environnée des princes de sa famille, a reçu en audience solennelle M. le duc de Northumberland, et Sidi Mamouth, envoyé extraordinaire du dey de Tunis.

— S. A. R. le prince Maximilien de Saxe, la princesse Amélie et le prince royal de Saxe, sont arrivés, le 9, à Paris, et ont dîné avec le Roi et la famille royale.

— Le 10 mai, l'ambassadeur de Tunis a été reçu à l'Hôtel-de-Ville par M. de Chabrol, autour duquel s'étoient réunis le conseil de préfecture, le corps municipal et un assez grand nombre de personnes. M. le préfet a adressé à l'ambassadeur la parole en arabe, langue que M. de Chabrol connoit, ayant été de l'expédition d'Egypte. L'envoyé a paru à la fois surpris et flatté de cette préférence. La conversation s'est ensuite établie entre M. de Chabrol et S. Exc. : sur la demande qui lui a été faite, s'il connoissoit les ruines de Carthage, il a répondu : « Il existe encore de grandes citernes qui ont appartenu à cette célèbre et antique cité ; mais en général il n'y a rien des temps passés sur la superficie du sol, tout est sous la terre. »

— Le camp de la garde royale formé à Reims sera commandé par M. le maréchal duc de Bellune, qui aura sous ses ordres MM. le comte Partouneaux, le comte de Quinsonas, le baron de Mallet, Bordesoulle, de Saint-Chamans, Dijon et Leclerc, commandant la gendarmerie d'élite.

— Le bois sous lequel S. M. doit être recue sur le parvis de l'église de Reims, sort des manufactures de M<sup>me</sup>. Bouvard, de Lyon. Le tissu est un brocard d'or relevé sur or, les dessins sont d'un bon style et assortis à la destination de cet ornement.

— La Société royale des Bonnes-Lettres tiendra sa séance de clôture le lundi 23 mai. M. Lacretelle fera le rapport sur le concours des prix de poésie et d'éloquence. On lira ensuite les ouvrages couronnés ; et les prix seront distribués. La séance sera terminée par l'inauguration du buste de S. M. Charles X.

— M. Soulé, éditeur du *Nain*, accusé d'avoir outragé la religion de l'Etat, a été condamné à un mois d'emprisonnement, 300 francs d'amende et aux frais.

— Huit ou neuf personnes ont péri, le 1<sup>er</sup>. de ce mois, à la vue de la ville de Paimbœuf (Loire-Inférieure), par suite d'un coup de vent des plus violens.

— M. Pictet (Marc-Auguste), protestant genevois, élève et successeur, dans la chaire de philosophie, du célèbre Saussure, vient de mourir à Genève à l'âge de soixante-douze ans. Lors de la réunion de Genève à la France, il fut appelé au tribunat, et, en 1807, il fut nommé inspecteur-général de l'Université. De concert avec son frère Pictet de Rochemont et M. Maurice, actuellement maire de Genève, il avoit entrepris la rédaction d'un recueil périodique intitulé *Bibliothèque britannique*. Il a aussi fourni divers Mémoires aux voyages de Saussure, aux lettres de Deluc, etc.

— Le 26 avril, à trois heures du matin, la poudrière située à une demi-lieue de Saint-Gall en Suisse a sauté et a ébranlé les maisons de la ville.

— Le tribunal criminel de Madrid a prononcé son jugement contre les individus composant le conseil de guerre qui a jugé le lieutenant Goiffieu. Quatre subiront cinq ans de prison dans un fort, et deux quatre ans : tous les six seront ensuite suspendus de leurs emplois pour un nombre d'années égal à celui de leur détention. Les consummés ont été condamnés, un à être pendu, trois à être étranglés, six à dix années de galère, deux à huit ans de la même peine, et enfin un à quatre ans de prison dans la citadelle de Barcelonne. On réserve à la mère de feu M. Goiffieu le droit de réclamer contre ces jugemens, si elle le croit convenable.

— Le *Courrier* anglais publie le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et les provinces-unies de Rio de la Plata. Ce traité se compose de quinze articles, et dans le 14<sup>e</sup> les deux gouvernemens s'engagent à travailler de concert à abolir la traite des nègres et à défendre à tous leurs sujets de prendre part à ce commerce.

— On apprend de Rome, par des lettres particulières, que Pauline Buonaparte, sœur de Buonaparte, veuve du général Leclerc et femme en secondes noces du prince Borghèse, vient de mourir dans cette ville après de longues souffrances; elle étoit âgée de quarante-six ans.

— Le gouvernement-général de Neuchâtel, M. le général Zastrow, assistera au couronnement du Roi de France, en qualité d'ambassadeur prussien. On lui a accordé 100,000 écus pour les frais de voyage.

— L'Autriche et la Russie ont, dit-on, conclu un traité en vertu duquel elles doivent intervenir dans la guerre entre la Grèce et la Turquie, afin d'établir une pacification sur cette base: la Grèce jouira de l'indépendance; mais elle paiera à la Porte un tribut annuel. Si l'une des deux parties s'oppose à cet arrangement, on aura recours à la force pour obtenir son consentement. Ce traité, ajoute-t-on, a été communiqué à la France et à la Grande-Bretagne. Le ministère français n'a pas encore répondu, mais le gouvernement anglais le rejette.

— Les bruits contradictoires qui s'étoient répandus sur la situation des armées royalistes du Pérou se sont entièrement dissipés, et malheureusement l'issue de la dernière bataille n'a pas été favorable à la légitimité. Les royalistes ont été défaits entièrement par les généraux colombiens. La Serna a été blessé grièvement, et Canterac obligé de capituler. Ces nouvelles ont répandu une grande consternation à Madrid.

— Joseph Buonaparte (le comte de Survilliers) a fait une chute de voiture qui a mis ses jours dans un danger si éminent qu'on désespère de sa vie.

## CHAMBRE DES PAIRS.

Le 14 mai, M. le baron Portal a fait le rapport sur la vente de divers terrains dont la marine est propriétaire au Havre. Ce projet a été adopté à la majorité de 133 voix contre une; et celui sur la vente des terrains appartenant à la guerre à Paris l'a été à la majorité de 82 voix contre 79. Le rapporteur de ce dernier projet étoit M. le marquis de Mortemart.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 10 mai, la délibération s'établit sur le chapitre des affaires étrangères. M. le général Foy s'étonne de ce qu'à l'exemple de l'Angleterre on n'ait pas reconnu l'indépendance des colonies espagnoles, qui autrefois consommoient nos produits de préférence à ceux des autres nations. Il prétend que le prince de Metternich est venu à Paris pour faire abolir la publicité des débats parlementaires et la liberté de la presse.

M. de Villèle rassure M. le général Foy sur les craintes qu'il a fait entrevoir. La liberté de la presse n'est point menacée; le gouvernement ne la redoute pas. Une chose vraiment remarquable, c'est que ceux qui réclament le plus la liberté de la presse sont ceux qui semblent travailler avec plus d'ardeur à la faire craindre de la société entière. L'Espagne nous a accordé la liberté de commerce avec ses colonies. La France ne pouvoit, après avoir entrepris une guerre pour replacer un Bourbon sur son trône, reconnaître l'indépendance de ces colonies sans blesser la morale et tous les principes sociaux.

M. Benjamin Constant parle de l'indépendance des colonies espagnoles, et cite plusieurs journaux qui ont applaudi avec joie aux nouvelles qui paroissoient désastreuses pour la cause de la liberté. Les alarmes qu'on a conçues au sujet de la liberté de la presse ne sont pas chimériques, et l'on peut bien croire que le voyage de M. de Metternich avoit des motifs autres que ceux qu'on lui a donnés, puisqu'avant d'arriver à Paris il avoit traversé Bade, le Wurtemberg et la Bavière, où il a obtenu la suppression des discussions publiques. L'orateur refuse l'allocation demandée pour les affaires étrangères.

M. Dudon déclare qu'il ne vient pas répondre aux craintes qu'on a pu concevoir sur l'apparition d'un personnage important; il y a beaucoup d'inconvénients à aller ainsi au-devant des événements. Pour ce qui regarde les colonies espagnoles, nous aurions dû ne pas nous laisser devancer par l'Angleterre; c'est un point sur lequel on doit appeler toute la sollicitude du gouvernement. M. Casimir Perrier pense que nous ne pouvons rester plus long-temps dans la position fautive où l'on nous a placés vis-à-vis des colonies espagnoles, et

fait des vœux pour que le gouvernement fasse cesser promptement cet état d'incertitude. M. le président met aux voix le chapitre du budget des affaires étrangères, qui s'élève à 8 millions 400,000 fr. Il est adopté.

M. l'évêque d'Hermopolis s'attache à démontrer qu'une religion quelconque a toujours présidé à la formation des sociétés humaines, et que le christianisme, cette religion de vérité, ne peut cesser d'être protégé par les gouvernemens. C'est cette religion qui épure les mœurs, fait abandonner les habitudes perverses, préserve les biens de la spoliation. Oui elle seule peut donner la civilisation aux peuples qui la cherchent, et la redonner à ceux qui l'ont perdue. Il ne s'agit pas de rendre au clergé son ancienne prééminence politique; ce qu'il faut aujourd'hui au clergé de France, ce sont des temples et un sacerdoce: la religion ne peut pas plus exister sans autels et sans ministres, que la justice sans tribunaux et sans juges.

S. Exc., après avoir remonté aux principes de l'indépendance de l'église gallicane, peint le triste état de nos églises qui réclameraient cinquante mi le pasteurs, et qui en comptent à peine trente cinq mille. Elle montre ensuite quel avantage immense résulte des instructions qui se font chaque dimanche dans les églises. Là on réunit toutes les classes de la société sans distinction de rang et de naissance, pour les instruire ou les consoler. Le jour du Seigneur arrivé, le laboureur quitte sa charrue, l'homme de lettres ses études et son cabinet, et tous viennent apprendre, de la bouche d'un homme qui leur est recommandable, à pratiquer la vertu et à fuir le vice. Ainsi ce jour consacré à l'exercice de la religion est en même temps le plus utile à l'Etat; car les citoyens n'entendent louer dans ces réunions que ce qui est bon et honnête.

M. le ministre des affaires ecclésiastiques prouve que le christianisme est une religion amie de la véritable liberté. Nous voulons que la loi règne sur nous, et que chacun ait la libre possession de tout ce qui constitue la véritable patrie. Eh bien! sans le christianisme la liberté devien- roit impossible; nous la verrions s'éteindre avec lui dans toute l'Europe. Avant le christianisme, à Sparte, à Rome, à Athènes, on voyoit la liberté à côté de l'esclavage et même la servitude la plus effrayante. Il étoit réservé à l'Évangile de faire cesser cet ordre de choses, et de cimenter enfin l'union de la liberté universelle avec la tranquillité publique. Au christianisme seul appartient la gloire d'avoir donné plus de stabilité aux gouvernemens et plus de liberté aux peuples. Cette vérité a été combattue par des sophistes; mais elle n'a pas échappé à un homme d'une rare sagacité, à l'auteur de l'*Esprit des Loix* (1).

M. de Charencey lit un discours que le bruit qui règne dans la salle empêche d'entendre. M. de La Pasture demande que les cen-

---

(1) Nous espérons pouvoir donner ce discours en entier dans le numéro prochain.



times votés chaque année par les communes pour les loyers des curés soient votés pour un plus grand nombre d'années. M. Duhamel émet le vœu de voir augmenter les secours donnés à d'anciens religieux de St-Jean de Jérusalem. Les dépenses du ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, qui s'élèvent à 32 millions, sont votées. La chambre se forme en comité secret pour régler son budget particulier.

Le 11 mai, M. Bacot de Romans oppose les doctrines politiques que les ministres d'aujourd'hui professent à celles qu'ils soutenaient autrefois. Il insiste fortement sur la nécessité d'organiser les départemens, les arrondissemens et les communes, afin de mettre nos institutions en harmonie avec la royauté légitime. En terminant, il justifie l'opposition qu'on paroitroit disposé à taxer de personnalité contre les ministres du Roi.

M. Agier pense que le ministre de l'intérieur a dans ses mains tout le moral de l'administration. Il fait une longue description des progrès des sciences et des arts; il voudroit qu'on s'empressât d'achever l'arc de triomphe de la barrière de l'Escaie, et qu'on élevât un monument à Louis XVI.

M. Leclerc de Beaulieu demande quelques explications au sujet de certains emplois auxquels on pourroit appliquer les dépenses secrètes de la police. M. Duhamel parcourt les différens chapitres du budget de l'intérieur. Il désire qu'on maintienne le conseil des bâtimens, et que les fonds pour les jeunes aveugles et les aliénés soient augmentés. M. Delaage regarde comme fort exagéré le tableau qu'on fait de notre prospérité agricole. Le bas prix du blé dans les départemens de l'Ouest est tel que les propriétaires paient en réalité deux fois plus d'impôt qu'en 1790.

M. de Girardin attaque la centralisation et la septennalité. On veut nous ramener, dit M. de Girardin, à l'ancien régime; mais la France ne veut pas que les habitans de la campagne ne puissent choisir le moulin où ils veulent faire moudre leur blé, ni tuer un lapin dans leurs champs, ni prendre un poisson dans la rivière; qu'ils redeviennent enfin gens *taillables et corvéables*. Il vote pour l'allocation demandée. Pendant ce discours, de longs éclats de rire, de violens murmures et des cris à l'ordre se sont fait entendre. L'orateur a été souvent interrompu par des réparties assez vives.

M. de Puymaurin pense que la chambre doit avoir égard à l'état de maladie de M. de Girardin; c'est la seule manière d'excuser les choses extraordinaires, pour ne rien dire de plus, qu'il vient de débiter. Mais la chambre seroit responsable à la France, si elle autorisoit l'impression *d'un tas de calomnies; et d'insolence*, ajoute une voix de la droite. M. de Berbis parle contre le système de la centralisation. M. de Corbière assure qu'il seroit impossible de rétablir dans les départemens des administrations entièrement indépendantes de du ministère. M. Méchin justifie la centralisation, parce qu'il craint le retour de l'ancien régime. La clôture de la discussion est prononcée.

M. de Puymaurin demande qu'on retranche 24,000 fr. sur le conseil des bâtimens. M. de Curzay combat cette proposition. La chambre n'est plus en nombre pour délibérer.

M. Claude-Bernard Retitot, dont nous avons annoncé la mort, étoit né à Dijon en 1772, et vint de bonne heure à Paris, où il entra dans la carrière des lettres. Il fournit des articles à plusieurs journaux, notamment au *Mercur* après la terreur, et s'y montra le défenseur des saines doctrines. Les notices dont il accompagna son édition du *Répertoire du théâtre français* sont rédigées dans un bon esprit. C'est lui qui fut l'éditeur des *Oeuvres choisies et posthumes de La Harpe*, en 1806. Lors de la formation de l'Université, M. Petitot fut nommé inspecteur-général des études; depuis il fut secrétaire-général de la commission d'instruction publique, et enfin, l'année dernière, il fut chargé d'une des deux directions du ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. M. l'évêque d'Hermopolis l'honoroit de sa confiance et de son estime. M. Petitot étoit en effet un homme laborieux, intègre, totalement appliqué à ses devoirs; étranger au monde, il partageoit son temps entre les fonctions de sa place, l'éducation de ses enfans et ses travaux littéraires. La religion n'étoit point pour lui une simple théorie; il y conformoit sa conduite, et s'honoroit de sa fidélité aux pratiques du chrétien. Il inspiroit les mêmes sentimens à ses enfans, et leur donnoit l'exemple en même temps que le précepte de l'attachement à leurs devoirs religieux. Attaqué d'une maladie de langueur, M. Petitot s'est préparé à la mort par des actes de résignation et de piété; il voyoit souvent le directeur de sa conscience, et ses derniers momens ont été pleins d'édification. Il mourut le mercredi de Pâque, 6 avril; ses obsèques eurent lieu à Saint-Etienne du Mont le 8; deux ministres et beaucoup de personnes de distinction y assistoient. M. Petitot avoit commencé dans ces derniers temps une grande entreprise, la collection des Mémoires de l'histoire de France; il y joignoit d'excellentes notices, et nous avons cité entr'autres (n°. 1077) sa notice sur Port-Royal, morceau vraiment curieux par l'étendue des recherches et par la vérité des portraits.

---

*Discours prononcé par M. l'évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques, dans la séance de la chambre des députés du 10 mai, à l'occasion de la discussion du budget du clergé.*

« Messieurs, si la religion est le premier besoin des peuples, le premier devoir de ceux qui gouvernent est de la mettre avant tout dans leur pensée, de lui rendre l'honneur et le respect qui lui sont dus, et c'est bien ici que la politique n'est autre chose que la saine raison; toujours et partout, une religion quelconque a présidé à la formation des sociétés humaines; jamais peuple civilisé n'a pu, sans elle, se conserver, se perpétuer, prospérer sur la terre. Elle seule peut donner la vie sociale au peuple barbare qui la cherche, et la redonner au peuple policé qui l'auroit perdue.

« Nous le savons, et le monde entier l'a compris; la garantie la plus ferme, le plus inviolable des engagements réciproques par lesquels se lient les membres et la tête d'un même corps politique, c'est le serment, et qui ne voit pas que le serment tire toute sa force des sentimens religieux? Prêter un serment, c'est prendre Dieu lui-même à témoin de la sincérité de ce que l'on dit ou ce que l'on promet; c'est dès-lors appeler sur sa tête tout le poids de la justice divine, si l'on devient parjure. Quel peuple que celui qui se feroit un jeu de ce qu'il y a de plus sacré et de plus redoutable! Il seroit menacé d'une entière dissolution, et voilà pourtant l'excès de dépravation où l'on tomberoit inévitablement, si la religion venoit à perdre son empire; considération qui suffiroit seule pour justifier cette parole de l'auteur de l'*Esprit des Loix*, qu'une religion, même fautive, seroit encore le plus sûr garant que l'on pût avoir de la probité des hommes.

« Nous chrétiens, nous avons le bonheur de professer cette religion divine qui a traversé les siècles en éclairant, humanisant, civilisant les peuples qu'elle soumettoit à son empire, qui, toujours combattue et toujours victorieuse, a triomphé du vain savoir comme de l'ignorance, des sophistes comme de l'ignorance.

*Tome XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. B*

des bourreaux, de l'infortune comme de la prospérité; qui aujourd'hui se présente à nous couverte de cicatrices récentes, aigne de ses malheurs, mais aussi de ses nobles combats. En continuant à régner par la beauté, la sainteté et l'efficacité de sa doctrine sur les esprits et sur les cœurs, à rendre populaires les idées les plus hautes et les plus pures sur Dieu et sur l'homme, elle fera naître de toutes parts de touchantes, d'héroïques vertus, et c'est ainsi qu'elle balancera par son influence les vices raffinés d'un siècle usé par la civilisation même, comme autrefois elle balança les vices grossiers et les mœurs féroces des temps de barbarie. L'église gallicane se relève du milieu des ruines; il ne s'agit pas de revendiquer pour elle ni ses anciennes richesses, ni son ancienne prééminence politique, ni ses immunités dans l'ordre temporel qu'on lui a tant reprochées, et qui étoient néanmoins la suite nécessaire des temps où elles ont pris naissance; car, pour l'observer en passant, il falloit bien que la puissance fût dans le clergé, lorsque le clergé possédoit seul le savoir et les lumières; il s'agit, Messieurs, de donner à notre église cette consistance, cette dignité sans laquelle ses travaux seroient en grande partie frappés de stérilité; il lui faut des temples, un culte, un sacerdoce; la religion ne peut pas plus exister sans autels et sans ministres, que la justice sans tribunaux et sans magistrats.

» Placé par la confiance du Roi à la tête des affaires relatives à la religion catholique, je viens en exposer brièvement la situation véritable; ce tableau abrégé, mais fidèle, je le dois à la chambre qui m'entend, pour qu'elle connoisse bien les besoins et les ressources de cette église de France qui a toujours été, et qui, je l'espère, sera toujours une des plus belles portions du monde chrétien; je le dois au clergé qui, impatient peut-être de voir se réaliser des améliorations désirables, s'étonne qu'elles s'opèrent si lentement; je le dois aux amis et en quelque manière aux ennemis de la religion, aux uns, afin que, connoissant mieux ce qu'il y a à craindre et aussi à espérer, ils ne cessent de seconder de leur zèle les efforts du gouvernement; aux autres; persuadé qu'en dissipant quelques préjugés on peut les rendre plus raisonnables et plus justes, et qu'une fois éclairés ils seront touchés plutôt qu'envieux du sort du clergé parmi nous.

» Je parlerai des personnes et des choses.

La France compte dans son sein vingt-neuf millions de catholiques; telle est l'immense population qui a le droit de réclamer les secours de la religion de l'Etat; paroisses des villes et des campagnes, collèges royaux et communaux, écoles spéciales des deux sexes, hospices civils et militaires, troupes de terre et de mer, communautés religieuses de femmes vouées à l'instruction ou bien au service des pauvres, grands et petits séminaires, voilà les établissemens répandus sur le sol de la France, dont les besoins spirituels doivent exciter la sollicitude des chambres comme du gouvernement.

Pour y satisfaire, je ne dis pas avec abondance, mais convenablement, il est reconnu que cinquante mille ouvriers évangéliques seroient nécessaires. Or combien s'en trouve-t-il en activité? trente-cinq mille seulement, c'est-à-dire, quinze mille de moins qu'il n'en faudroit en réalité, et encore parmi eux combien que leur âge, que leurs infirmités rendent incapables de porter le fardeau du saint ministère! Je dois faire observer aussi que, sur les trente-cinq mille qui remplissent toutes les fonctions sacerdotales pour l'avantage des peuples, quarante mille ont passé l'âge de soixante ans.

Autrefois, en comptant les annexes dont les desservans étoient révocables, et les cures dont les titulaires étoient inamovibles, quarante mille églises étoient ouvertes pour le culte paroissial; aujourd'hui le nombre de celles-ci ne se monte qu'à vingt-neuf mille; et, sur ce nombre, quatre mille succursales sont vacantes, faute de prêtres pour les desservir, et par là même sont habituellement privées des exercices du culte public, véritable calamité pour la religion et pour l'Etat.

En effet, Messieurs, quelle institution sublime que celle qui, dans les jours appelés *les jours du Seigneur*, réunit comme en une même famille, sous les yeux de Dieu leur père commun, toutes les classes de la société, sans distinction d'âge, de rang, de talent, de naissance, pour les instruire de leurs devoirs et les consoler de leurs peines! l'assemblée est présidée par un pasteur également chéri et révérend, s'il est digne de ce nom. Là, pour me servir d'un langage que j'ai tenu dans d'autres circonstances; là tous les vices sont combattus; toutes les vertus sont enseignées; là on apprend au pauvre à être vaillant, au riche à être compatissant, au vieillard à sanctifier les restes d'une vie qui lui échappe, au jeune homme

à se défier des illusions de son âge ; là on ne loue, on n'estime que ce qui est bon, ce qui est honnête ; ce qui fait le bon père, le bon fils, le bon frère, ce qui entretient la paix domestique et fait fleurir les bonnes mœurs dans les familles. Les leçons du pasteur se gravent dans les esprits ; elles sont répétées par le père aux enfans ; ainsi la plus haute sagesse descend jusque sous la chaumière, et le pasteur du village fait plus de vrais sages avec la simplicité de ses paroles, que ne pouvoient en faire les écoles de la Grèce avec leurs pompesuses maximes.

» Aussi le plus grand service qu'on puisse rendre à la religion, c'est de lui préparer des ministres qui, joignant la science à la piété, soient capables de la faire respecter et chérir par leurs leçons comme par leurs exemples. Je sais bien qu'il se forme en silence dans les écoles ecclésiastiques une milice sainte destinée à perpétuer les combats de la foi chrétienne contre les erreurs et les vices ; mais les études et les épreuves des élèves du sanctuaire sont de longue durée ; bien des années s'écouleront avant que les vides soient remplis. La mort ne cesse de frapper sur les divers rangs de la hiérarchie, et dans un assez grand nombre de diocèses, non-seulement les pertes anciennes, mais même les pertes annuelles ne sont pas annuellement réparées. Que ceux qui seroient tentés de désirer la ruine du sacerdoce, ou bien son avilissement et sa nullité, ce qui est la même chose, tremblent de voir leurs vœux exaucés. Toutes les théories politiques n'empêcheraient pas que la religion ne périt avec le sacerdoce, et que la société ne périt avec la religion.

» Je suis loin de ne pas reconnoître les améliorations successives qui sont dues au gouvernement du Roi, et, dans le bien qui s'est opéré, je me plais à voir le gage de celui qui doit s'opérer encore ; mais il me seroit impossible de ne pas déplorer les malheurs des temps qui ont empêché ou retardé les progrès d'une plus complète restauration, et qui ont laissé les hommes et les choses dans un état de souffrance dont nous devons tous chercher le remède et désirer la cessation. Il n'y a pas de député dans cette chambre dont le cœur n'en ait été péniblement affecté, et qui n'ait conçu le dessein d'éveiller à ce sujet les soins de la prévoyance du gouvernement.

» Ici, Messieurs, une question grave s'est présentée à notre esprit. Dans la nécessité de demander une augmentation de

fonds pour 1826, sur quel objet devons-nous la faire tomber principalement ? Il semble d'abord que la justice s'unit à l'humanité pour plaider la cause de ces ouvriers évangéliques qui portent le poids de la chaleur et du jour, que la modicité d'un traitement bien au-dessous des besoins et des convenances condamne à de dures privations, laisse peut-être à la merci des peuples, et place à leurs yeux dans un état humiliant de dépendance et de dégradation ; il a fallu lutter contre un sentiment bien légitime, prendre conseil de sa tête plutôt que de son cœur pour ne considérer que l'ensemble des choses et ne voir que le plus grand bien. Eh ! Messieurs, que de maux auxquels il faut chercher à remédier !

» N'est-ce pas un spectacle affligeant que celui de tant de prêtres qui, privés de fortune patrimoniale, n'ont pour perspective dans leurs infirmités ou leur vieillesse que la misère ou tout au plus des secours tellement modiques, qu'ils ne peuvent suffire aux premiers besoins ? voyez le grave inconvénient qui en résulte : c'est que, malgré l'impossibilité où ils sont de continuer leurs fonctions, souvent ils conservent leur titre, parce que leurs évêques n'ont aucun dédommagement convenable à leur offrir ; on sent combien une augmentation de secours à leur égard est nécessaire.

» Je pourrais aussi faire de douloureuses réflexions et sur tant d'anciennes religieuses sans asile, sans ressources, courbées sous le poids des ans ou des infirmités, et sur un grand nombre de paroisses populeuses des villes et des campagnes, dont les besoins demandent impérieusement le secours d'un ou de plusieurs vicaires, et sur le sort de ces diocèses qui manquent de fonds suffisans pour faciliter l'éducation ecclésiastique.

» Il est enfin des objets matériels dont on est forcé de s'occuper, parce qu'ils sont d'une absolue nécessité, et qu'ils se lient intimement au bien spirituel des peuples.

» Disant ici les choses par leur nom, quel besoin plus urgent pour un évêque et pour un curé que d'être logé, pour une paroisse que d'avoir une église, pour un diocèse que d'avoir un séminaire ? De toutes les économies, la plus mal entendue est celle qui porte sur la conservation et la restauration des édifices. Les hommes peuvent se résigner et attendre de l'avenir un meilleur sort ; mais les édifices n'ont à attendre que le délabrement et la destruction. Il fut un temps où les

temples étoient sans prêtres, et nous sommes menacés de voir un temps où les prêtres seroient sans temples.

« Enfin, si d'un côté les divers ministères sont condamnés à de grandes dépenses, de l'autre on est effrayé de la somme qui seroit nécessaire pour élever jusqu'à 1000 fr. seulement le traitement des succursalistes. L'honorable et sage rapporteur de votre commission vous l'a dit, la somme se monteroit à près de 7 millions.

« Je le sens, Messieurs, quand on est soi-même dans une position fragile sans doute, mais brillante toutefois, on n'a pas grâce pour prêcher le désintéressement et la résignation à celui qui est dans le besoin et la douleur. Ce n'est rien qu'une compassion stérile : l'impossibilité où nous sommes de faire ce qui seroit dans nos desirs peut seule nous servir d'excuse ; on saura du moins qu'on ne peut nous accuser d'oubli et d'indifférence. La France est trop puissante, et ceux qui s'occupent de ses destinées sont trop religieux, trop prévoyans, trop bien intentionnés, pour qu'il ne nous soit pas permis d'espérer que tous les maux seront réparés.

« Je viens, Messieurs, de découvrir avec douleur, mais avec confiance, les plaies du sanctuaire devant ceux qui sont appelés avec nous à les sonder, à les guérir.

« On nous a dit que le temps étoit le premier des législateurs, je le crois ; mais, s'il ne faut pas vouloir précipiter sa marche, il ne faut pas non plus la contrarier en semant dans les esprits de vagues inquiétudes, en répandant des craintes chimériques, en inspirant des défiances sans fondement. Les discours qui se font entendre du haut de cette tribune retentissent dans la France entière ; et c'est ici surtout qu'il importe de parler sans amertume comme sans exagération, avec une noble liberté sans doute, mais aussi avec cette sagesse et cette mesure que commande l'amour du bien à tout homme public.

« Il y aura des abus tant qu'il y aura des hommes, tel est l'apanage de notre foible nature. Nos annales nous rappellent sans cesse les querelles, soit des pouvoirs civils entr'eux, soit des pouvoirs ecclésiastiques entr'eux, soit des premiers avec les seconds : tous ces divers pouvoirs sont si rapprochés, si mêlés ensemble, ils sont quelquefois si susceptibles, si inquiets, si rivaux, que, pour eux, la paix perpétuelle est impossible. Le législateur doit planer sur tous ces démêlés, les



considérer avec calme, dissimuler, reprendre, corriger, réprimer suivant les temps et les circonstances.

» Hier, à cette tribune, un orateur distingué de la chambre a émis, sur la juridiction ecclésiastique, des maximes inexactes que je dois relever. Voici les seules véritables :

» Il existe sur la terre un corps de pasteurs qui ne doit son origine et son autorité qu'à Jésus-Christ, et dont la sublime vocation est d'être le gardien et le propagateur de sa doctrine. Ainsi l'Eglise chrétienne est sortie des mains de son divin auteur revêtu de tous les pouvoirs dont elle avoit besoin pour s'étendre et se perpétuer sur la terre. Destinée dans l'origine à traverser trois siècles de persécution, à se propager successivement au milieu de peuples soumis à des princes païens, à se maintenir sous la domination de puissances hétérodoxes, ses ennemis, que seroit-elle devenue, si elle n'avoit porté dans son sein les principes de son existence et de sa durée ?

» Aussi, veut-on savoir avec précision jusqu'où s'étend la puissance ecclésiastique, on n'a qu'à se transporter à ces premiers âges où, abandonnée à elle-même, persécutée, loin d'être protégée par les empereurs romains, l'Eglise n'existoit que par ses propres forces, et ne déployoit que les seuls pouvoirs qu'elle avoit reçus de Jésus-Christ : or, à cette époque, la plus glorieuse de son histoire, vous la voyez prononcer avec une autorité souveraine sur les matières de foi et les règles des mœurs, faire des lois de discipline, en dispenser ou les abroger, établir des pasteurs et des ministres dans les divers rangs de la hiérarchie et les destituer, s'il étoit nécessaire ; corriger les fidèles, et même retrancher de son corps les membres corrompus : ce sont là des faits que personne ne conteste. Certes, dans ces temps où les maîtres de l'empire étoient les redoutables persécuteurs de l'Eglise, ce n'est pas de leur sanction que ses lois et ses décrets tiroient leur autorité : lorsque le grand Constantin embrassa la foi chrétienne, il ne devint pas l'esclave de l'Eglise dans l'ordre temporel, mais aussi il n'en devint pas le maître dans l'ordre de la religion. Que les princes soient chrétiens ou qu'ils ne le soient pas, leur autorité, par rapport à la religion, est exactement la même : par la profession qu'ils font du christianisme, ils ne perdent rien de l'intégrité de leur couronne, et l'Eglise ne perd rien de l'intégrité de sa puissance spirituelle. De tout temps on a parlé des deux puissances du sacerdoce et de

*l'empire, du pontife et du magistrat, de l'Etat et de l'Eglise, du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, pour désigner ceux qui exercent l'autorité suprême dans l'ordre religieux et politique. Ce langage est pris dans la nature même des choses, consacré dans tous les âges, depuis le pape Gélase jusqu'à Bossuet, et depuis Justinien jusqu'à d'Aguesseau.*

« Cette doctrine sera toujours d'autant plus la nôtre, que nous l'avons puisée dans l'école de Sorbonne, la première de l'univers.

« Maintenant il nous seroit facile de prouver, par l'autorité de ce que la France a eu de plus graves magistrats et de pontifes plus illustres, qu'à l'Eglise appartient le droit de statuer non-seulement sur la foi, les mœurs et les sacremens, mais encore sur la discipline; *de faire des lois et des réglemens droit essentiel à toute société, comme s'exprime Fleury (7<sup>e</sup> dist.).*

« Me sero-t-il permis, Messieurs, de me rappeler, en finissant, qu'il est dans l'esprit et en quelque sorte dans les attributions de mon ministère de faire sentir la nécessité de l'étroite alliance qui doit exister toujours entre la religion et la société? Nous sommes tous Français, tous amis de notre patrie, tous attachés à la religion de nos pères. Nous voulons que les lois bannissent l'arbitraire, que de sages institutions s'affermissent pour notre bonheur et celui de nos neveux, que l'ordre règne dans l'Etat et la paix dans les familles; que chacun, sous une protection commune, puisse user tranquillement de ses biens, de ses facultés, de sa personne, ce qui constitue la véritable liberté. Eh bien! que le christianisme disparaisse, et tous ces avantages temporels disparaîtront avec lui. Montesquieu l'a dit : Moins la religion est réprimante, plus les lois doivent réprimer : oui, pour contenir un peuple religieux, il faudroit l'enchaîner; on ne pourroit le sauver des convulsions de l'anarchie que par les fers de la servitude ».

Après le discours du ministre, tout le budget du clergé a été voté sans opposition. Voici le détail des différens chapitres : administration centrale, 320,000 fr. ; traitemens, indemnités fixes du clergé, 23,355,000 francs ; chapitre de Saint-Denis, 200,000 fr. ; bourses des séminaires, 1,200,000 fr. ; secours au clergé, 2,130,000 fr. ; dépenses des établissemens diocésains,

2,840,000 fr. ; dépenses diverses et imprévues, 130,300 fr. ; budget de l'instruction publique, 2,212,200 fr.

### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. Les obsèques de M. de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes, ont eu lieu, samedi, dans l'église Saint-Sulpice, sa paroisse. MM. les archevêques de Besançon et de Bourges, MM. les évêques d'Autun, d'Evreux et de Nanci, et M. l'ancien évêque de Tulle, étoient dans le sanctuaire; dans la nef étoient des pairs, des militaires décorés, des personnes de distinction, et des parens et amis du prélat. MM. les abbés Coudrin et Hubert, grands-vicaires de Troyes, occupoient des places tout près du corps. La chaire étoit couverte d'un crêpe, emblème du deuil de l'éloquence chrétienne. Après la messe, M. l'archevêque de Bourges a fait les absoutes accoutumées. Le corps a été conduit au Mont-Valérien, où il repose à côté des restes de M. de Beauvais, évêque de Senecy, dans l'enceinte destinée aux évêques et aux prêtres. Nous nous proposons de recueillir dans une Notice étendue toutes les particularités relatives à la vie, aux ouvrages et à la mort de l'éloquent prélat.

— M. Feutrier, évêque de Beauvais, a donné, le 5 mai, une Lettre pastorale à l'occasion de sa prise de possession. Le prélat commence par rendre hommage aux vertus de son prédécesseur :

« Il n'est plus au milieu de vous cet envoyé de Dieu, que vous aviez accueilli avec tant d'empressement et de distinction, que vous environniez de votre affection et de vos respects, dont vous avez admiré si souvent la tendre piété, la charité sans bornes et le zèle infatigable ; le Seigneur, dans ses décrets impénétrables, l'a séparé d'une église à laquelle il étoit devenu si cher, pour l'employer à leurs intérêts de sa gloire. Celui qui le remplace auprès de vous, étranger jusqu'ici à ce diocèse, ne sauroit apporter encore aucun adoucissement à votre douleur : *Tristitia implevit cor vestrum.*

» De notre côté, N. T. C. F., nous aurions aussi besoin d'encouragement et de consolation. Nous étions loin de prévoir les desseins de la Providence sur nous, et de nous croire réservé au poste éminent qui nous autorise à vous adresser aujourd'hui la parole comme à nos fils en Jésus-Christ. Admis dans la sainte milice aux jours des malheurs de la patrie, au sortir de ces terribles catastrophes qui avoient renversé le trône de nos Rois et les autels du vrai Dieu, lorsque l'Eglise dépouillée et plaintive n'encourageoit la vocation de ses

ministres qu'en leur montrant la croix et les échafauds, nous nous étions accoutumés à ne regarder le sacerdoce que comme une véritable servitude; et nous préférions aux dignités du sanctuaire des fonctions non moins laborieuses, mais moins éclatantes. L'héritage qui nous étoit échu suffisoit amplement à nos desirs, et nous nous réjouissions, dans le secret, de pouvoir vouer notre vie entière aux fatigues du ministère pastoral. »

M. l'évêque de Beauvais exprime ensuite ses regrets de se séparer de ses confrères, MM. les cures de la capitale, et de M. l'archevêque, dont il peint avec effusion les nobles et touchantes qualités. Le prélat parle de ses nouvelles obligations et de son zèle à les remplir; puis il continue ainsi :

« Toutefois, N. T. C. F., nous ne perdrons pas de vue ce beau caractère de la sagesse que nous a tracé l'apôtre saint Jacques, de cette sagesse que saint Paul recommande comme la compagne assidue et la gardienne du zèle. Elle est amie de la paix, équitable, susceptible de toutes sortes de biens et pleine de miséricorde : *Quis aitem desursum est sapientia... pacifica, modesta, suadibilis, bonis consentiens, plena misericordia*. Nous aurons égard aux nécessités des circonstances; nous n'oublierons pas qu'il est des maux que la patience et le temps seuls peuvent guérir; que nous sommes appelé à recueillir l'héritage d'un demi-siècle d'erreurs, d'égaremens et de scandales, et qu'il faut accepter sans murmure le fardeau qui nous vient du Seigneur. En parcourant les villes et les campagnes, nous rencontrerons sans doute de justes sujet de découragement et d'affliction, nous gémirons en contemplant le champ de l'Eglise ravagé, la foi affoiblie, le blasphème substitué aux cantiques de Sion, des unions que le ciel n'a pas bénies, parce que l'Eglise ne les a pas consacrées; en voyant les tribunaux de la réconciliation déserts, les plus rigoureuses observances négligées, le jour du Seigneur profané, l'enfance élevée dans l'oubli de la sainte morale, affligant, déshonorant les familles par des déréglemens honteux, par des crimes précoces, et punissant ainsi les pères imprudens et coupables qui n'avoient pas gardé le dépôt que le ciel leur avoit confié. A ce spectacle désolant, N. T. C. F., notre ame sera pénétrée de douleur et d'effroi; mais ce n'est pas vous que nos paroles accuseront; nous prendrons au contraire pitié de vos erreurs et de vos ignorances; nous chercherons la cause de ces déplorables calamités dans les leçons qui ont égaré votre enfance, dans cette sorte d'épidémie dont toutes les classes de la société ont été plus ou moins infectées, dans les efforts d'hommes plus criminels que vous, et qui, en se jouant, ont ouvert un abîme dont ils n'avoient pu même sonder toute la profondeur. Nous conjurerons le Dieu qui aime les ames de vous guérir de la contagion du siècle, de vous ramener à ces sources pures que vous aviez abandonnées pour vous creuser des citernes entr'ouvertes, d'où les eaux s'écoulent de toutes parts. »

Cette Lettre pastorale, écrite avec beaucoup d'épanche-

ment et de sensibilité, finit par demander des prières pour le nouvel évêque, et à proroger tous les pouvoirs jusqu'au 1<sup>er</sup>. janvier prochain.

— Le bill en faveur des catholiques anglais a passé, le 10 mai, dans la chambre des communes. Le 6 mai, la chambre s'étoit formée en comité général pour entendre un rapport sur le bill et fixer le jour de la troisième lecture. Les adversaires du bill ont indiqué divers changemens et proposé de nouvelles objections; les partisans de la mesure leur ont répondu et ont proposé quelques modifications. On a ensuite fixé les débats pour la troisième lecture au mardi 10 mai. Ce jour-là les tribunes étoient remplies d'un grand nombre de curieux: MM. Curwen, Twiss, Grant et Huskisson ont parlé en faveur du bill, qu'ils ont représenté comme une concession nécessaire. M. Huskisson surtout a montré combien il étoit urgent de rétablir les catholiques dans le droit commun. Sir R. Inglis, le procureur-général, et M. Peel ont parlé dans un sens opposé. Le premier s'est beaucoup plaint de l'intolérance des catholiques, et a prétendu en trouver la preuve dans l'*Index* qui se publie à Rome, et qui condamne, dit-il, les meilleurs ouvrages. M. Peel n'a rien dit de plus remarquable qu'aux précédentes discussions. M. Brougham, qui lui a répondu, a insisté sur la nécessité de calmer les esprits en Irlande. Enfin, on est allé aux voix: il y en a eu 248 pour le bill et 227 contre; ce qui donne une majorité de 21 voix. Lors de la seconde lecture, le 21 avril, il y avoit eu une majorité de 27 voix, savoir, 268 pour et 242 contre. La chambre des communes s'est séparée le 11, à deux heures du matin. Le soir du même jour, Sir J. Newport a porté le bill à la chambre des lords, et la première lecture a eu lieu de suite. On a présenté de nouvelles pétitions contre. Deux jours auparavant, le duc d'York en avoit apporté une et avoit encore parlé contre la mesure. On a calculé qu'il y avoit eu 253 pétitions contre l'émancipation et 54 pour; ce qui cependant n'est pas une preuve bien sûre de l'opinion publique.

#### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi et M<sup>rs</sup>. le Dauphin ont daigné, sur la demande de M. Emile d'Aubers, sous-préfet de Mortagne (Orne), accorder, le

premier 1000 fr., et le second 500 fr. aux malheureux incendies des Genettes, communé de cet arrondissement.

— M<sup>r</sup>. le Dauphin a daigné faire remettre au curé de la paroisse de Gigny (Yonne) une somme de 500 fr. pour son église.

— M<sup>me</sup>. la Dauphine vient d'accorder une somme de 200 fr. pour l'agrandissement de la maison d'éducation de jeunes demoiselles établie à Cuisery, chef-lieu de canton, département de Saône et Loire, sous la direction des dames du Saint-Enfant Jésus.

— On avoit cru que S. M., après son sacre, devoit faire sa rentrée solennelle à Paris le 4 juin. Il est décidé que la rentrée du Roi aura lieu le 6.

— Par ordonnance du Roi, du 12 de ce mois, M. le cardinal de Clermont-Tonnerre et M. de Latil, archevêque de Reims, sont nommés commandeurs des ordres du Roi.

— Nous avons parlé assez brièvement de la réception du duc de Northumberland. Voici quelques détails sur cette présentation, qui s'est faite avec beaucoup d'appareil et de magnificence. Plusieurs carrosses du Roi étoient allés chercher l'ambassadeur à son hôtel. S. Exc. a été introduite par M. de Lalive auprès de S. M. Le Roi étoit assis sur son trône, ayant à ses côtés M<sup>r</sup>. le Dauphin, M<sup>r</sup>. le duc d'Orléans, M<sup>r</sup>. le duc de Bourbon, les ministres et les grands officiers de la couronne. L'audience a duré vingt minutes. M. l'ambassadeur a adressé au Roi un discours auquel S. M. a répondu de la manière la plus gracieuse.

— L'habit et la décoration de l'ordre de la Jarretière que doit porter le duc de Northumberland à la cérémonie du sacre sont entre les mains d'une brodeuse de Lyon, chargée d'y placer des diamans. Le tout est estimé 1,800,000 fr.

— M<sup>me</sup>. la duchesse de Northumberland a été présentée, le 15, à M<sup>me</sup>. la Dauphine. En entrant dans les appartemens, S. G. a fait les trois révérences d'usage, et s'est avancée ensuite vers S. A. R., qui, après l'avoir embrassée, l'a invitée à s'asseoir dans le cercle des duchesses qui l'entouroient. Ensuite le Roi est entré, et, après quelques minutes d'entretien, M<sup>me</sup>. la duchesse de Northumberland a été conduite chez S. A. R. MADAME, duchesse de Berry.

— M. le baron de Strogonoff, conseiller intime de S. M. l'empereur de Russie, est arrivé le 14 à Paris, et M. le prince d'Esterhazy le 15 au soir.

— M. le chevalier de Britto, envoyé de Portugal près la cour de France, est mort, le 13 mai, à Paris, à la suite d'une hydropisie. Il étoit âgé de soixante-cinq ans, et, pendant sa longue carrière diplomatique, il a donné des preuves d'un grand mérite.

— Il est arrivé, le 12 mai au soir, au ministère des affaires étrangères, un courrier extraordinaire venant de Constantinople. Son arrivée a donné lieu à une conférence entre M. le ministre des affaires

étrangères et les ambassadeurs des grandes puissances de la sainte alliance.

— La cavalerie de notre armée va, dit-on, être augmentée considérablement. Outre la création d'un second régiment de carabiniers; chaque régiment de cavalerie pesante ou légère s'augmentera d'un nouvel escadron. Immédiatement après le sacre, les deux nombreuses divisions de cavalerie qui doivent former le camp de Lunéville se réuniront près de cette ville. On doit y essayer de nouvelles manœuvres en présence d'un grand nombre d'officiers supérieurs. On croit que M<sup>r</sup>. le Dauphin et M<sup>me</sup>. la Dauphine y assisteront.

— Toute la négociation entre la Portugal et le Brésil est terminée. L'empereur conservera la souveraineté du Brésil, du vivant de son père, et continuera à résider à Rio-Janeiro, même quand le royaume de Portugal lui reviendra par droit de successibilité. Les deux millions sterling donnés par le Brésil ne sont pas un rachat d'indépendance de la part du Brésil, mais bien un dédommagement sur le produit des mines et autres droits qui appartenoient au roi de Portugal.

— Le 6 mai, un incendie a réduit en cendres neuf maisons et une grange à Raincourt, canton de Revigny (Meuse). Tout a été perdu; bâtimens, denrées, mobilier, bestiaux. On évalue la perte à 50,000 fr.

#### CHAMBRE DES PAIRS.

Le 13 mai, le ministre des finances a présenté le projet de loi sur l'entrepôt des grains étrangers. M. le marquis de Marbois a fait ensuite, au nom de la commission spéciale, le rapport sur la loi des comptes de 1823. Un second rapport a été fait par le comte d'Escars sur le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires de 1824.

Le 16 mai, M. le ministre de l'intérieur a présenté les deux projets de loi relatifs à la navigation de la haute Seine et à l'emprunt de la ville de Reims. La chambre a ensuite entendu sur le projet de loi concernant le budget de 1823 MM. le baron Pasquier, le ministre des finances et le rapporteur de la commission. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 135 voix contre 17. Le projet de loi relatif aux crédits pour 1824 a pareillement été adopté à la majorité de 127 contre 10.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 13 mai, on continue la discussion sur le budget. M. Bazire appuie l'amendement de la commission, qui tend à réduire de 10,000 fr. la somme de 44,000 fr. demandée par le conseil des bâtimens. M. le ministre de l'intérieur s'oppose à toute réduction. M. de Crèze appuie l'amendement de la commission. M. Cornet-d'Incourt le combat. M. Bacot de Romans le soutient dans l'intérêt de l'art et des progrès de l'architecture. M. Duhamel réclame l'allocation intégrale. L'amendement est rejeté.

M. Benjamin-Constant s'élève contre la censure dramatique ; il prétend que le gouvernement a assez de force pour se passer de pareilles minuties, et supplie le ministre de l'intérieur d'abjurer cette dictature intolérable sur l'art dramatique. M. Méchin demande que l'allocation pour les dépenses secrètes de la police soit réduite de moitié. M. Benjamin-Constant vient appuyer l'amendement de son honorable collègue et ami, M. Méchin. M. de Cambon pense qu'on devrait réduire une dépense odieuse de sa nature. M. Labbey de Pompières veut proposer un sous-amendement. Les cris : aux voix ! la clôture ! l'empêchent de se faire entendre. M. Foy, élevant la voix au milieu du bruit : On dirait qu'il y a ici des *cloturiers* de profession, des gens qui ne savent que crier *aux voix* ! M. Labbey de Pompières, interrompu à chaque mot, parvient enfin à réclamer une réduction de 300,000 fr. au lieu d'un million. Les cris : aux voix ! redoublent.

M. le ministre de l'intérieur fait remarquer que le gouvernement a de lui-même diminué cette dépense de 200,000 fr. M. Méchin consent à réduire sa demande en réduction à 500,000 francs. Ce nouvel amendement est rejeté, et le chapitre I<sup>er</sup> du ministère est adopté. MM. Gauthier et Dubay prononcent, sur le chapitre des dépenses des cultes non catholiques et sur l'insuffisance des secours donnés aux protestans, des discours dont l'impression est ordonnée. Ce chapitre est adopté.

M. Bazire combat l'amendement de la commission qui tend à augmenter de 6000 fr. les 60,000 fr. déjà accordés à l'école des Jeunes-Aveugles. M. Hyde de Neuville s'attache à démontrer que cette réduction seroit cruelle, vu le grand nombre des aveugles. M. Alexis de Noailles établit qu'au moyen de l'augmentation proposée on verroit peut-être diminuer le nombre des aveugles mendians qui sont actuellement plus de cent vingt mille. L'augmentation de 6000 fr. au profit des aveugles est rejetée, après une discussion où l'on a entendu de nouveau M. Hyde de Neuville et M. Basterrèche.

MM. Duhamel et Bergevin font des observations sur la manière dont est réparti le million accordé aux réfugiés de Saint-Domingue. Ce chapitre est adopté.

M. de Vallon réclame l'amélioration des haras ; il se plaint de plusieurs suppressions faites dans son département, et notamment de celle de la course des chevaux dont on commençoit à peine à recueillir les avantages. MM. de Blangy, Alexis de Noailles et Syriey de Mayrinbac, parlent sur le même chapitre, qui est adopté.

M. Duhamel demande la suppression des 30,000 fr. accordés pour les représentations gratuites dans la capitale, à l'occasion de la fête du Roi ; il exprime le vœu de voir la ville de Paris, dont les revenus sont si considérables, en faire les frais. M. Bonnet répond que la ville de Paris ne recule pas devant les dépenses qui ont pour objet de fêter le Roi et de manifester son enthousiasme ; la fête du Roi est célébrée aux dépens de la ville de Paris, par des illuminations, des jeux et des amusemens de toute espèce ; mais les représentations gratuites n'ont jamais été à sa charge. A la suite de quelques autres réflexions



de l'orateur sur l'école royale de chant, la chambre rejette l'amendement de M. Duhamel.

La proposition de supprimer l'école de chant et de déclamation est combattue par MM. Martin de Villers, par Regnoul de Vains et Ducaze. Le chapitre des beaux arts est adopté sans réduction. M. de Pommerol prononce un discours sur les ponts et chaussées. La séance est levée.

Le 14 mai, M. Duhamel demande la rectification du procès verbal. M. le président lui fait observer que ce qu'il désire est en propres termes consigné dans le procès-verbal.

M. Bruyères-Chalabre fait un rapport au nom de la commission des pétitions. La chambre passe à l'ordre du jour, à une faible majorité, sur la pétition des propriétaires fonciers d'Aix, qui demandent la suppression de l'entrepôt de Marseille. On a entendu sur cette pétition M. Ricard du Gard, qui l'a appuyée, et M. Roux, qui s'est élevé avec force contre cette réclamation, qu'il qualifie d'étrange. Le feuilleton épuisé, on reprend la discussion du budget au chapitre des ponts et chaussées.

M. Becquey répond à M. de Pommerol, qui s'est plaint du mauvais état des routes, et M. Bazire demande que les 700,000 fr. affectés au pavé de Paris soient retranchés du budget général des ponts et chaussées, et mis à la charge de la ville de Paris. M. Chabrol de Volvic défend les intérêts de la ville de Paris. M. Duhamel propose de réduire de 200,000 fr. seulement la somme destinée au pavé de Paris.

M. Bonnet de Lescure se plaint de ce que toutes les rues qui traversent Paris soient pavées aux dépens des départements. M. Bonnet combat toute idée de réduction, et fait observer qu'une telle innovation ne sauroit être improvisée. M. le ministre de l'intérieur produit diverses considérations en faveur de la ville de Paris, et promet que le gouvernement s'occupera ultérieurement de cet objet. D'après ces explications, M. Duhamel retire son amendement.

M. Peton se borne à faire des représentations sur le mauvais état des routes du département de l'Eure. M. Becquey répond que les ressources des ponts et chaussées sont insuffisantes pour faire face à des besoins dont il ne se dissimule pas l'urgence. M. C. Perrier prétend que l'ensemble des routes est dans un dépérissement complet, et que bientôt il ne sera plus possible de voyager en France avec commodité et sûreté. M. Becquey fournit de nouvelles explications sur l'insuffisance des fonds à sa disposition. M. de Vallon réclame l'attention de la chambre sur les erreurs et les fautes commises par l'administration des ponts et chaussées dans le département de la Corrèze. M. Alexis de Noailles, au milieu des cris de clôture, répond à divers faits avancés par le préopinant. La discussion est fermée, mais aucune proposition formelle n'ayant été faite, il n'y a rien à mettre aux voix.

M. Durand d'Élecourt parle sur l'article des canaux. M. Dubourg demande qu'on retranche 200,000 fr. sur le personnel des ingénieurs.

M. Becquey combat cet amendement, qui est rejeté. Le chapitre des ponts et chaussées est adopté.

M. Buceffe demande, sur le chapitre concernant les constructions et bâtimens d'intérêt général à Paris et à Saint-Denis, la suppression des 23,000 fr. destinés à la fontaine de l'Eléphant. Cet amendement est mis aux voix, et rejeté après deux épreuves. Le chapitre est adopté, ainsi que le chapitre VIII. M. Bacot de Romans revient sur les inconvéniens de la centralisation, et persiste à la considérer comme un mal réel. M. Benoist répond que, depuis la restauration, les abus qu'on reprochoit à l'ancienne administration ont peu à peu disparu. Ce chapitre et les deux suivans sont adoptés après quelques observations de MM. Leclerc de Beaulieu, Barthe-Labastide et du ministre de l'intérieur.

Le 16 mai, M. le général Foy, parlant sur le budget de la guerre, s'élève contre l'ordonnance qui a mis en retraite cent cinquante officiers généraux. C'est, dit-il, une mesure acerbe, injuste; impolitique, subversive de l'honneur des armes. Il s'efforce d'établir la vérité de ce qu'il a avancé, et se plaint de la prodigalité qui règne dans toutes les branches de l'administration. Il demande le retranchement de 1 million 466,000 fr. sur le chapitre de l'habillement.

M. le ministre de la guerre répond aux diverses accusations de préopinant. Il justifie l'ordonnance de retraite, qui n'est nullement acerbe, injuste et impolitique, parce qu'elle est légale, et soutient que le Roi aurait eu droit de faire cette réduction par des moyens arbitraires. Vous parlez toujours du Roi! s'écrie M. de Girardin. Le Roi ne dit rien, ne fait rien: ce sont les ministres qui font et qui disent tout. C'est le Roi qui fait le bien; les ministres ne font que le mal, ajoute M. B. Constant. Ce dialogue, auquel prennent part MM. C. Parrier, Dubotchéru, de Moustiers et M. le président, excite un grand bruit, qui fait sur M. de Clermont-Tonnerre une impression qu'on remarque lorsqu'il reprend son discours, que suit une assez longue agitation. Le calme se rétablit enfin complètement.

Les différens chapitres du ministère de la guerre sont adoptés sans réduction. On passe au budget de la marine. M. Labbey de Pontpières prononce sur ce sujet un discours, qui sera imprimé. M. Rognouf de Vains demande des explications sur la caisse des Invalides de la marine. M. Jurien répond aux deux préopinans. M. B. Constant combat avec force la traite des nègres. M. le ministre de la marine donne à M. B. Constant les explications qu'il a demandées. M. Dudon soutient que les noirs ne sont pas aussi malheureux dans les colonies que dans leur propre pays. M. B. Constant prétend que M. Dudon l'a attaqué directement. Il lui répond. Vers la fin du discours de l'honorable membre plusieurs députés lui adressent quelques interjections qui excitent de grandes marques d'hilarité dans la chambre.

Sidi Mamouth, envoyé de Tunis, assistoit à cette séance avec son drogman et un voyageur persan. Le costume oriental de ces trois personnages a fixé l'attention de la chambre et des tribunes.

*Discours de M. le comte Ferdinand de Bertier, député de la Seine, sur le budget du ministère des affaires ecclésiastiques.*

Ce discours n'a pas été prononcé, la discussion sur le budget des affaires ecclésiastiques ayant été close assez promptement dans la séance du 10 mai; toutefois l'orateur a cru devoir faire connoître par la voie de l'impression ses vues et les mesures qu'il proposoit. Les unes et les autres nous ont paru aussi politiques que religieuses; elles sont dignes d'un administrateur qui s'est toujours distingué dans ses fonctions par ses principes et par son dévouement. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant un ample extrait de ce discours, dont nous ne retranchons guère que ce qui est étranger à l'objet principal.

Après quelques vues générales sur un meilleur ordre dans l'administration, M. le comte Ferdinand de Bertier arrive à des considérations plus importantes, aux intérêts moraux de la société, et montre la nécessité de s'appuyer sur la religion, cette base solide des empires. Il continue en ces termes:

« Nous devons de la reconnaissance au Roi qui a confié à un prélat vertueux, et à qui ces grandes pensées sont familières, un ministère qui l'investit en quelque sorte du pouvoir de les accomplir. Nous attendons de lui cette loi demandée depuis si long-temps, et qui rendra au mariage ce caractère sacré qu'il n'auroit jamais dû perdre. Nous espérons qu'un jour le repos du Seigneur sera mieux observé, et qu'une nation catholique ne méritera plus le reproche d'être loin d'obéir à cette loi sacrée avec autant d'exactitude qu'une nation voisine, qui a abandonné une partie de nos dogmes.

» Je ferai remarquer, Messieurs, que l'infraction aux lois de l'Eglise à cet égard entraîne après elle les inconvéniens les plus graves. L'on conçoit qu'une éducation soignée rende peut-être moins nécessaires les instructions habituelles des ministres de la religion; mais, si le peuple cesse de les entendre, qui lui tracera la ligne de ses devoirs? qui le guidera

*Tome XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. C*

dans le sentier quelquefois si difficile de la morale et de la vertu? Il oubliera tout, il perdra l'habitude de toutes les vertus religieuses et sociales, il retournera presque à l'état de barbarie.

« J'ai parlé, Messieurs, de cette jeunesse française que l'on prépare dans nos écoles à nous aider un jour à servir le Roi et la patrie, et plus tard à nous remplacer dans les fonctions diverses que nous occupons dans la société. Elle doit être l'objet de toutes les sollicitudes, et, si je n'ai que des éloges à donner à l'instruction qu'elle reçoit, je crains que son éducation ne soit ni assez religieuse ni assez monarchique. Je crains que dix années de restauration n'aient pas été parfaitement bien employées sous ce rapport..... Mais le génie des révolutions a porté ses regards et placé son dernier espoir dans cette jeunesse, qui, par ses connoissances et ses talens, dominera un jour la société. On espère séduire son inexpérience, donner une fausse direction à son esprit, et profiter de la chaleur de cet âge pour amener à une autre époque de nouveaux bouleversemens. De là ces insinuations perfides, de là ces écrits dangereux que l'on multiplie et que l'on répand avec profusion dans nos écoles.

« Les uns trompent la crédulité en présentant les faits historiques ou tronqués ou dénaturés; les autres séduisent les esprits en égarant le jugement; les autres enfin s'adressent aux passions, attaquent les mœurs, détruisent l'innocence, et faisant désirer que l'erreur soit la vérité, et la vérité le mensonge, après avoir corrompu les cœurs, ont bientôt corrompu les esprits, et alors tout est perdu.

« Il est pressant, Messieurs, d'arrêter le mal. Nous connoissons tous les intentions pures du respectable chef de l'instruction publique, nous ne doutons pas qu'il ne partage au plus haut degré nos sollicitudes et nos craintes... Que celui à qui le Roi a confié le sort de la France à venir ne soit découragé ni par les obstacles, ni par les difficultés de tout genre qu'il éprouve sans doute. Qu'il s'arme de courage, et qu'il exécute avec force ce qu'il aura conçu avec maturité. L'immense majorité des Français l'appuiera de ses vœux et de ses suffrages; il aura pour lui tous les pères de famille. On a pu errer soi-même, mais l'on ne veut pas que son fils soit dans l'erreur; on a pu être séduit, entraîné par la fongue des passions, mais on voudroit toujours que son fils sût les combattre et en triom-

pher. Une cruelle expérience nous ramène à la vérité; fasse le ciel qu'elle profite à nos enfans, et qu'ils ne sachent jamais que par notre histoire à quels horribles excès peut entraîner l'erreur!

» Messieurs, il ne faut pas seulement nous occuper de la génération qui s'élève, il faut aussi penser à la génération présente, ou, pour mieux dire, en traitant les questions qui se rattachent au budget du clergé, assurer le bien et de la génération présente et des générations futures. Je donnerai un peu plus d'étendue à mon opinion sur cette portion du budget, qui est en discussion, parce que le ministre qui en est chargé seroit peut-être disposé par une délicatesse de position à mettre plus de réserve dans ses demandes. Depuis trente-cinq ans, le clergé de France, à peu d'exceptions près, a constamment donné l'exemple de toutes les vertus, de tous les genres de courage, et plus que tous les autres celui de la constance dans les revers, de la modération chrétienne au milieu d'injustes outrages, d'une résignation mêlée de dignité dans un état de dénuement voisin de la misère. Mais son silence ne nous fait-il pas un devoir d'élever notre voix en sa faveur?

» J'applaudis à l'augmentation proposée pour 1826 dans le budget des affaires ecclésiastiques; mais, si cette augmentation fournit à quelques besoins urgens, elle est insuffisante, puisqu'elle n'augmente pas les traitemens personnels reconnus trop modiques, je crois pouvoir le dire, par tout le monde. Je pense, Messieurs, qu'il est bien temps de reproduire et de réaliser les vœux exprimés dès 1816 par beaucoup de nos honorables collègues. Les propositions de MM. de Blangy et Piet, réunies au projet de loi présenté par le ministre de l'intérieur, donneront lieu à un projet amendé, dont M. le comte de Kergorlay développa les motifs dans un rapport plein de force et de talent, projet qui établissoit en principe, 1°. que les traitemens ecclésiastiques et dépenses afférentes au culte seroient successivement augmentés, et portés à la somme de 41 millions 620,307 fr.; 2°. que cette somme seroit convertie en une inscription au grand-livre pour former la *dotation* du clergé; 3°. que les bois et autres biens du clergé non vendus ou non affectés à des établissemens de charité ou aux communes lui seroient rendus, sous la réserve cependant que, pour ne pas diminuer les ressources de l'Etat portées au budget, il n'entreroit en jouissance cette première année que jusqu'à la con-

currence de 5 millions de revenus, somme égale à l'augmentation accordée dans ce même budget au traitement du clergé.

» Ce projet de loi, soutenu par MM. de Saint-Géry, Car-donnel, de Castelbajac, de Bonald, etc., combattu par MM. MM. Béugnot, Jollivet, etc., dont les assertions furent réfutées par M. Pardessus d'une manière remarquable, et qui parut victorieuse à la majorité de la chambre, fut adopté dans la séance du 25 avril 1816. Le résultat du scrutin fut, sur 264 membres présens, 214 boules blanches, 50 boules noires. Vous savez, Messieurs, que l'accomplissement des vœux religieux et monarchiques de la chambre fut arrêté ou au moins suspendu par l'ordonnance du 5 septembre suivant.

» Maintenant, Messieurs, que je vois siéger dans cette enceinte la plupart des députés de cette majorité de 1815, que je vois au banc des ministres deux membres de cette majorité, je crois pouvoir sans crainte renouveler des vœux qui seront, je l'espère, portés jusqu'aux pieds du trône par un de ses ministres, ministre fidèle dans tous les temps de l'église gallicane. Nous sommes tous frappés de l'existence pénible des membres du clergé, principalement dans les campagnes; les inconvéniens, l'inconvenance qui résultent de cet état de choses, ont été souvent signalés; le pasteur des âmes, qui devrait pouvoir aussi aider quelquefois aux besoins temporels de paroissiens, est obligé, au contraire, de recevoir d'eux une assistance nécessaire par sa détresse. Celui qui enseigne se trouve dans une espèce de dépendance de ceux qui reçoivent l'enseignement : cela nuit essentiellement à la considération dont il devrait jouir et au bien qu'il pourroit faire. Malgré le petit nombre de succursales autorisées, près de quatre mille sont vacantes. La mort moissonne tous les jours nos vieux confesseurs de la foi, et les jeunes lévites que l'on prépare dans nos séminaires ne suffisent pas à les remplacer. Peut-il en être autrement? L'espoir d'une éducation gratuite y attire les enfans des familles pauvres; mais les familles qui ont quelque aisance, quelque existence dans l'ordre social, se déterminent rarement à donner à leurs enfans une éducation dispendieuse pour les vouer en dernier résultat aux privations et à l'indigence. Il n'y a que des vocations extraordinaires qui présentent quelques exceptions. Pour avoir le nombre de prêtres indispensables à l'exercice de la religion, il faut répondre à leur

état l'honneur qui lui est dû, pourvoir à leurs besoins d'une manière modeste, mais cependant convenable, et faire en sorte qu'il n'y ait rien de précaire dans leur existence.

• Si, en 1816, lors d'une occupation étrangère, quand on n'avoit pas encore pourvu aux charges immenses que nous avoit imposées l'usurpation, la chambre d'alors crut que, malgré les difficultés de notre situation politique, l'intérêt de la religion, l'intérêt de l'Etat, exigeoient immédiatement des sacrifices qui rendissent au clergé une existence indépendante, pourrions-nous hésiter maintenant, que, depuis plusieurs années, nous sommes libérés envers l'étranger, et que les ministres eux-mêmes nous valent l'état prospère de nos finances. Nous venons de consacrer 30 millions de rente, ou 600 millions de capital, à indemniser les victimes des spoliations révolutionnaires, oublierions-nous que le clergé aussi a été dépouillé. La session de 1825 a consacré un premier acte de justice; qu'à la session de 1826, les ministres du Roi nous présentent une loi qui soit un acte de réparation envers le clergé. Mes demandes, au surplus, seront modérées. Je crois que 500 fr. aux vicaires, 1000 fr. aux desservans des campagnes, 1200 fr. aux septuagénaires, 1500 fr. aux curés de seconde classe, 2000 fr. aux curés de première classe, etc., etc., suffiroient pour pourvoir à leurs besoins. Ces augmentations, dans l'état actuel du clergé, n'exigeroient au plus qu'une allocation de 9 millions 288,250 fr., somme peu considérable dans un budget de près d'un milliard, et qu'il seroit facile de trouver dans les économies qu'il y auroit à faire sur d'autres parties des dépenses publiques. Je voudrois enfin que le produit des vacances momentanées ne profitât plus au trésor, mais qu'il fût employé en secours ou pensions aux prêtres âgés ou infirmes.....

» Trouvera-t-on ces demandes exagérées, soit dans leur détail, soit dans leur ensemble? Je ne puis pas le croire, surtout si on les compare à ce qui avoit été fait par l'assemblée dite constituante, lors de la vente des biens ecclésiastiques. Le décret du 12 juillet-24 août 1790, portoit les traitemens des vicaires de 700 fr. jusqu'à 2400 fr., ceux des curés depuis 1200 fr. jusqu'à 6000 fr.; enfin la totalité de la dotation du clergé n'étoit pas évaluée à moins de 80 millions, prix du double de ce que nous demandons pour 1827.

» S'il me paroit indispensable de mettre les traitemens ec-

clésiastiques plus en rapport avec leurs besoins, il ne me paroit pas moins essentiel d'accomplir le second vœu de la chambre de 1815, et d'en former une dotation en convertissant en une inscription sur le grand-livre la somme affectée à ces traitemens. Car un des moyens de considération, un des moyens d'attirer la jeunesse à l'état ecclésiastique, c'est de lui présenter une existence assurée et indépendante des événemens, comme une compensation de la modicité des salaires. N'est-il pas fâcheux en effet qu'une dépense aussi nécessaire ne soit que l'article d'un budget tous les ans soumis à une délibération nouvelle. Ne voyons-nous pas que les établissemens d'une nécessité constante, indispensable dans la guerre comme dans la paix, dans les temps prospères comme dans les temps de calamité, ont une dotation spéciale et indépendante des recettes plus ou moins avantageuses de l'Etat, et des dépenses plus ou moins considérables auxquelles il est obligé par la variété des circonstances. Les fabriques, les hôpitaux, l'Université, la Légion-d'Honneur, ne sont-ils pas dotés, ne possèdent-ils pas en propre des rentes et des immeubles, sous la tutelle du gouvernement? L'existence des ministres de la religion, les dépenses du culte, présenteroient-elles moins d'importance?.....

« Enfin, Messieurs, la chambre de 1815 demandoit, et nous demandons avec elle, que les bois et autres biens du clergé non vendus ou non affectés à des établissemens de charité ou aux communes lui soient rendus. Les revenus nets de ces biens seroient défalqués de la somme totale de 46,463,250 fr. affectée à toutes les dépenses du culte, et l'inscription en rentes sur l'Etat seroit diminuée d'autant..... »

Nous sommes contraint de supprimer ici un passage intéressant sur les avantages politiques qu'il y auroit à rendre au clergé ces bois, qui se conservoient mieux entre ses mains. L'orateur continue en ces termes :

« J'ajouterai encore une autre considération politique et d'une haute importance dans ma manière de voir; je vous la soumets, Messieurs; vous jugerez mieux que moi si elle est de quelque valeur. Le clergé n'a pas besoin d'autre mobile dans sa conduite que celui de la morale sublime qu'il a reçue du ciel; cependant je dirai en général que je voudrois que toutes les grandes influences sociales, que tout ce qui dirige la société eût un intérêt direct à la sûreté de l'Etat, à la tranquillité



publique, à la prospérité du pays. La propriété territoriale est celle qui, surtout dans un pays agricole, représente au plus haut degré ces grands intérêts. N'est-il donc pas dans les vues d'une saine politique, n'est-il pas essentiellement monarchique que le clergé soit propriétaire, et propriétaire terrier?

« Mais des motifs plus puissans me portent à insister sur l'indispensable nécessité de restituer au clergé ses propriétés non vendues. Ces motifs, ce sont ceux d'une justice immuable, du respect dû à la propriété. Vous avez flétri, dans la loi d'indemnité, l'injustice des confiscations révolutionnaires; la spoliation du clergé n'est-elle pas de ce nombre? Après vous être efforcés d'être justes envers les émigrés, les enfans des condamnés, les déportés, cesserez-vous de l'être, et ferez-vous une exception unique contre le clergé? Je dis unique, car tous les biens confisqués et non vendus ont été rendus aux anciens propriétaires, des 1795 aux familles des condamnés, plus tard aux hôpitaux, aux fabriques, aux communes, à l'instruction publique, en 1802 aux émigrés amnistiés, en 1814 à tous les émigrés. Non, Messieurs, les principes de la chambre de 1815, précieusement conservés par une minorité fidèle, sont aussi les vôtres. Elle vota constamment, ainsi que les deux ministres qui alors étoient dans ses rangs, contre le budget de l'Etat, parce que la vente des bois du clergé affectés à la caisse d'amortissement y étoit autorisée; 87 boules noires constaterent son opposition à des ventes qu'elle regardoit comme contraires à la justice et à la morale: vos votes pour la restitution au clergé des biens non vendus constatera votre inviolable attachement aux principes de la morale et de la justice.

« Je sais que l'on a prétendu qu'on vouloit faire du clergé un corps dans l'Etat, ce qui, disoit-on, n'étoit conforme ni à l'esprit ni à la lettre de la Charte; que l'on a soutenu qu'un être collectif ne pouvoit pas posséder; mais les hospices, les fabriques, l'Université, sont des êtres collectifs; ils sont propriétaires reconnus par la loi, et cependant ne forment pas des corps politiques dans l'Etat. Au surplus, la question est décidée par la loi qui autorise les établissemens religieux, les congrégations religieuses à accepter des donations avec l'autorisation du Roi et à posséder des immeubles. »

M. le comte de Bertier a placé, à la fin de son discours,

un tableau des augmentations de traitement qu'il propose. Dans ce tableau, les archevêques sont portés pour 30,000 fr., les évêques pour 20,000, les vicaires-généraux 2500, les chanoines 2000 fr., les curés de première classe autant, ceux de seconde classe 1500 fr., les desservans septuagénaires 1200 fr. et les autres 1000 fr., et les vicaires 500 fr.

### NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'archevêque de Paris a publié, sous la date du 17 mai, un Mandement (1) qui ordonne des prières publiques à l'occasion du sacre du Roi. Le prélat y fait l'éloge le plus touchant de la piété du Roi. Nous citerons un beau passage de ce Mandement :

« N'en doutons pas, N. T. C. F., dès cette nuit même si pénible pour son cœur, où il entra en possession du royaume qui lui appartenoit par le droit de sa naissance, ce Prince si pieux, que tant de motifs peuvent nous faire appeler, comme Salomon, le bien-aimé du Seigneur, *amabilis Domino*, ne se soit prosterné devant le Dieu de Gloire, de Charlemagne et de saint Louis, pour lui demander, non la multitude des années, ni l'abondance des richesses, ni la perte de ses ennemis; mais l'intégrité de la foi, mais la droiture des intentions, mais la plénitude de la miséricorde, mais l'esprit de discernement et de conduite, mais la docilité aux divins préceptes, mais l'intelligence et la sagesse pour bien gouverner cette belle France qui devenoit son héritage, et pour rendre heureux un peuple presque aussi infini par la diversité des intérêts, qu'innombrable à cause de sa multitude. Eh! combien de fois encore, depuis cette époque, mesurant des yeux de la foi les grands devoirs de la royauté, et l'insuffisance de l'homme abandonné à ses propres forces pour en remplir l'étendue; combien de fois, dans les secrètes effusions d'une ame dont vous connoissez, N. T. C. F., toute la noblesse et toute la sensibilité, il l'a répétée cette prière, car le plus sage des rois d'Israël a renfermé tout ce que les souverains doivent souhaiter de gloire, et tout ce que les sujets peuvent désirer de bonheur!

» Mais ce n'est pas assez pour Charles X, d'épancher dans le silence, en présence du Dieu de ses pères, des sentimens pour nous si généreux et si tendres; c'est avec tout l'éclat de la magnificence, dans tout l'appareil de la majesté royale, avec toute la pompe que peut déployer le monarque, qu'il veut porter solennellement ses vœux au Seigneur, afin d'offrir au Roi des rois un hommage public de sa dépendance; afin de le prier de bénir, de sanctifier et de consacrer le

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

avoir qu'il a reçu de lui; afin de mettre sous la protection du Très-Haut l'autorité dont il l'a revêtu, et dont il n'est responsable qu'à lui seul : c'est environné des Princes de sa famille, des évêques de son royaume, des principaux de sa nation, des envoyés des puissances étrangères, et en quelque sorte au milieu des acclamations de tout son peuple rassemblé, afin qu'il ne manque au'un témoin à cette cérémonie auguste, où le ciel va devenir dépositaire du serment authentique par lequel le souverain et le sujet se dévouent l'un à l'autre, se jurent par le Dieu vivant, l'un la protection, l'autre l'obéissance. C'est encore dans l'antique et illustre métropole où le premier roi chrétien confessa la foi de Jésus-Christ; c'est aux pieds des autels sacrés où saint Rémi le régénéra dans les eaux du baptême et l'inscrivit au rang des enfans de l'Eglise, que notre Roi très-chrétien se prépare à recevoir l'onction sainte, et avec elle les grâces pour régner heureusement, afin de resserrer, pour ainsi dire, tous les anneaux de cette succession, qui, malgré les mutations successives commandées par les temps, ne forment qu'une seule et glorieuse monarchie; et plus encore afin de nous rappeler combien nous sommes redevables à Dieu d'avoir donné à la France la plus sûre de toutes les garanties en assujettissant ses Rois au joug aimable de l'Evangile, ainsi qu'il a donné à nos Rois le gage le plus sûr de notre inviolable fidélité, en inclinant les cœurs français sous l'empire de la religion. »

D'après les ordres de M. l'archevêque, il y aura le samedi 28, dans l'église métropolitaine, une procession à laquelle on chantera les litanies de la sainte Vierge, avec des psaumes et oraisons pour le Roi. Le 29, jour du sacre, il y aura, dans la même église, une messe solennelle précédée du *Veni, creator*, avec des oraisons *pro consecratione Regis*. Au salut, des prières seront dites pour le Roi. Le même jour, le saint Sacrement sera exposé à la messe dans toutes les églises; on dira aussi le *Veni, creator*, et les oraisons marquées à la fin du Mandement. A toutes les messes du même jour, on récitera les oraisons pour le Roi. Les ecclésiastiques et les aines pieuses sont invités à offrir la communion pour attirer sur ce Prince les bénédictions du ciel.

— Nous avons reçu plusieurs autres Mandemens pour le sacre; nous sommes obligé de les remettre à un autre numéro. Nous parlerons aussi, le plus tôt possible, d'une Lettre pastorale de M. le cardinal-archevêque de Rouen, relativement à son Ordonnance. Cette Lettre pastorale, pleine à la fois de douceur et de sagesse, est la meilleure réponse aux déclamations qu'on s'est permises.

— M. Tournefort, évêque de Limoges, a été sacré dimanche, comme on l'avoit annoncé. Le prélat se propose de partir

incessamment pour son diocèse. Plusieurs des évêques nouvellement sacrés sont partis ou sur le point de partir. M. de Simony est déjà rendu à Soissons, M. de Gualy est en route pour Carcassonne, et M. de Mailhet doit quitter Paris ces jours-ci. Tous les sièges se trouvoient remplis sans la mort inopinée de M. l'évêque de Troyes.

— Dimanche dernier, M. l'abbé Gallard, nouveau curé de la Madeleine, a été installé dans cette place. M. l'évêque de Beauvais, ancien curé de la paroisse, a fait la cérémonie. Deux autres grands-vicaires de M. l'archevêque, MM. les abbés Jalabert et Desjardins, étoient présens, ainsi qu'un grand nombre de curés de la capitale; à la tête de ceux-ci étoit leur doyen, le respectable curé de Saint-Eustache. L'église étoit remplie d'une foule de fidèles de la paroisse, parmi lesquels étoient beaucoup de personnes de distinction. M. l'évêque de Beauvais a prononcé un discours qui a duré environ une demi-heure. Le prélat a exprimé tous ses regrets de quitter une paroisse qui lui avoit donné tant de témoignages d'attachement; il a rappelé modestement le bien qu'il lui avoit été donné de faire, et qui étonne tous ceux qui en ont été témoins. Il a présenté son successeur, son ami de tous les temps et le compagnon de ses études. « Il continuera, dit-il, les œuvres que j'avois commencées, et ne soutiendra pas avec moins de zèle les établissemens que vous m'avez aidé à former. » Le prélat a voulu présider encore à la première communion des enfans, qui a eu lieu jendi, et est parti le lendemain pour son diocèse, laissant de profonds regrets dans toutes les classes. M. l'abbé Gallard est déjà entré en fonctions, il a dirigé la retraite des enfans, et la manière dont il a été accueilli dans la paroisse est du plus heureux augure pour le succès de son ministère.

— Depuis quelques mois, le séminaire du Saint-Esprit a fait partir trois prêtres pour les colonies. L'un a été envoyé à la Guadeloupe, un autre à la Martinique, et un troisième au Sénégal, en qualité de préfet apostolique. Le préfet apostolique de Cayenne, qui étoit venu en France pour des affaires relatives au bien de la colonie, en est parti pour retourner à sa mission. Plusieurs de nos colonies éprouvent encore de grands besoins, et cette vocation est faite pour exciter le zèle d'ecclésiastiques soigneux du salut des âmes. Le séminaire du Saint-Esprit, qui est chargé aujourd'hui de fournir des sujets

pour nos colonies, compte plus de soixante élèves. Au 1<sup>er</sup>. octobre prochain, on en recevra tant pour les humanités que pour la philosophie et la théologie. Ceux qui se présentent doivent subir un examen. On demande que ceux qui veulent faire les humanités aient au moins quinze ans, et soient capables d'entrer en quatrième. Tous, théologiens et autres, doivent avoir, pour être reçus, un *exeat* de leur évêque, leur extrait de naissance et de baptême légalisé par le même, une promesse de leurs parens qui s'engageront à ne point mettre d'obstacles à leur vocation; enfin, des témoignages de leur piété comme de leur capacité pour s'instruire. Ceux qui voudroient entrer au mois d'octobre prochain doivent écrire ou faire écrire pour s'assurer d'une place. Ils sont priés d'affranchir les lettres, et on leur recommande d'écrire deux mois auparavant, afin qu'on ait le temps de prendre des mesures. Passé le 1<sup>er</sup>. octobre, personne ne sera plus reçu.

— On a publié, à Avignon, une nouvelle édition toute française de la *Vie de notre Seigneur Jésus-Christ*, par la Père de Ligny, dans le format in-12 (1). L'éditeur, M. Séguin, d'Avignon, s'est proposé de mettre cette édition à un prix peu élevé. Il indique au bas des pages les versets du nouveau Testament qui sont traduits dans le cours de l'ouvrage, et a cru pouvoir alors se dispenser de répéter en latin ces mêmes versets à la marge. Ceux qui voudroient comparer la traduction avec le texte latin pourront toujours le faire, puisqu'ils ont, sans doute, un nouveau Testament latin; ceux qui n'ont pas besoin de faire cette comparaison ont une édition moins chargée, et qui leur sera peut-être d'un usage plus commode. L'éditeur a joint à la *Vie de Notre-Seigneur* un *Précis des Actes des apôtres*. Ce *Précis*, qui n'a que vingt pages, a paru terminer convenablement le premier ouvrage. Une Table des chapitres et une Table des matières accompagnent le second volume. Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge d'un livre si justement estimé. C'est encore un de ceux que nous avons reçus depuis assez long-temps, et dont l'annonce a été retardée par divers incidens. Nous regrettons d'autant plus ce retard que l'ouvrage est plus utile, et que l'éditeur est un

---

(1) 2 vol.; prix, 5 fr. et 7 fr. franc de port. A Avignon, chez Séguin; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Aqr. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

homme recommandable par ses principes et par son zèle, à n'imprimer que des productions irréprochables.

### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Deux pères de famille de la commune de Verrière, qui avoient été ruinés par un incendie, ont reçu une somme de 3000 fr. de la munificence du Roi, de M<sup>r</sup>. le Dauphin et de M<sup>me</sup>. la Dauphine.

— S. M., sur la demande de M. le duc de Doudeauville, a fait accorder à une dame émigrationnée en Piémont une pension de 300 fr. On sait que, lors de sa dernière maladie, M. le ministre de la maison du Roi, qui ne pouvoit recevoir personne, exigea cependant que les pauvres qui demandoient des secours fussent introduits, en disant : *Ils ne peuvent pas attendre eux !*

— Le Roi, voulant donner à son armée une marque éclatante de sa satisfaction à l'occasion de son sacre, lui accorde huit cents croix de la Légion-d'Honneur, dont soixante officiers.

— Une ordonnance du Roi autorise les lieutenans-généraux à ne pas mettre en jugement les sous-officiers et soldats qui, se trouvant en état de désertion, se présenteront volontairement pour rejoindre leur corps, dans le délai de deux mois, à dater du jour de la cérémonie du sacre.

— On assure que, le jour du sacre, un grand nombre de condamnés recevront leur grâce et seront mis en liberté. Déjà on a dirigé sur Reims plusieurs de ceux qui doivent jouir de ce bienfait.

— Le Roi doit rester à Paris jusqu'à son départ pour Reims. Quand les cérémonies seront terminées, S. M. ira passer quelques jours à Compiègne. Les fêtes commenceront à Paris le 6, jour de la rentrée solennelle de S. M. dans la voiture du sacre; elles dureront dix jours.

— Le Roi fera son entrée solennelle à Reims le 28, dans l'après-midi. S. M. sera reçue, selon l'usage, hors des murs par le corps municipal, ayant à sa tête M. le baron de Jessaint, préfet de la Marne, qui aura l'honneur de haranguer le Roi. La présentation des clefs aura lieu ensuite. Le Roi se rendra en pompe à l'église Notre-Dame; après y avoir fait ses prières, il se retirera au palais archiépiscopal. S. M. se rendra ensuite à l'église métropolitaine pour y entendre les premières vêpres du sacre; elle sera accompagnée des Princes du sang et des grands-officiers; M. l'archevêque de Reims entonnera les vêpres, après lesquelles le Roi sera reconduit à l'archevêché. Le sacre, les cérémonies qui en dépendent, et le festin royal occuperont la journée du 29 mai; celles du 30 et du 31 seront consacrées à la tenue du grand-chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, à la cavalcade à l'abbaye de Saint-Remi, à la revue des troupes et à la promenade que S. M. a promis de faire dans la ville.

— Pendant le voyage du sacre, et en l'absence de M. le vicomte

d'Agoult, S. M. a confié le gouvernement du château royal de Saint-Cloud et la garde de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux à M. le duc de Castries, gouverneur du château de Meudon.

— Suivant un journal anglais, la vaiselle plate que S. G. le duc de Northumberland fait transporter en France a été assurée comme étant d'une valeur de 120,000 livres sterlings. Les bijoux sont évalués à une somme à peu près égale. Une seule caisse, contenant des bijoux appartenant à la duchesse, a été assurée, pour une valeur de 60,000 livres sterlings. Le duc ne sera guère plus de six semaines en France, et a dit que sa dépense, d'après les calculs les plus modérés, s'éleveront à plus de 50,000 livres sterlings.

— M. le lieutenant-général comte de Lowenhielm, envoyé extraordinaire de Suède en France, pour le sacre de S. M., est arrivé à Paris. S. Exc. est accompagnée du maréchal de la cour, de M. le baron de Geer, chambellan, et de M. de Silverotolpe, officier d'Etat-major.

— Un journal faisoit, il y a quelques jours, une remarque assez piquante. On sait combien les libéraux ont déploré la loi du sacrifice : *instituer des supplices*, quelle monstrueuse cruauté ! eela ne doit-il pas révolter tous les amis de l'humanité ? Et bien, un ami de l'humanité, M. B. C., est venu l'autre jour demander des peines plus fortes contre ceux qui font la traite des nègres. Il vouloit donc qu'on aggravât ces peines : il étoit clair que, s'il eût été ministre, il eût institué des supplices, et tous les libéraux eussent applaudi. A la vérité, il s'agiroit ici de nos frères les noirs, et dans la loi du sacrifice Dieu seul est intéressé.

— M. Petit, adjoint au maire du 4<sup>e</sup>. arrondissement de Paris, vient d'être installé en qualité de maire du 2<sup>e</sup>. arrondissement, en remplacement de M. Sanlot-Baguenault.

— M. d'Encausse, inspecteur des postes, beau-frère de M. de Villèle, a été nommé commissaire du Roi près la Monnaie de Toulouse, en remplacement de M. de Pérignon, décédé.

— M. le marquis de Villevieille est mort, il y a plusieurs jours, dans un âge très-avancé.

— On dit que dans les premiers jours du mois prochain, et à l'occasion du mariage du prince Frédéric, la ville de Bruxelles sera honorée de la présence du roi de Prusse et de plusieurs princes allemands.

— On mande de Carlsruhe que le grand-duc a fait la clôture des deux chambres des Etats-généraux. S. A. R. a fait à ce sujet un discours auquel l'assemblée a répondu par un triple cri de *vive le grand-duc* !... Tous les membres des deux chambres eurent ensuite l'honneur de dîner à la table de S. A. R. Le corps diplomatique, et les ministres d'Etat ont assisté à ce dîner.

#### CHAMBRE DES PAIRS.

Le 18 mai, M. le marquis de Vérac a fait le rapport de quatre projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires votées par plu-

sieurs départemens, et à l'emprunt de la ville de Reims. M. le vicomte Lainé a fait pareillement le rapport de deux projets de lois relatifs à l'établissement de divers canaux.

Les quatre premiers projets de loi ont été adoptés.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 17 mai, M. Labbey de Pompières se plaint de l'exiguité des pensions accordées aux officiers de marine et à leurs veuves. M. le ministre de la marine répond que ces pensions sont fixées par les lois et ordonnances existantes, et celles-ci ont d'ailleurs reçu beaucoup d'améliorations. MM. Bonnet de Lescure et Bergevin expriment des vœux pour que la marine puisse trouver dans les forêts les bois de construction qui lui sont nécessaires. La chambre adopte le budget de la marine, montant à 56 millions.

On passe au ministère des finances. M. C. Perrier pense que les ministres auroient dû, en présentant leur budget, entrer dans tous les détails nécessaires pour mettre la chambre à même de voter en connaissance de cause. Il s'étend ensuite très longuement sur l'état de souffrance où se trouvent tous les services, sur le silence avec lequel on a voté le budget des affaires ecclésiastiques, sur les 3 pour 100. Il espère que M. le ministre des finances lui saura gré de ses observations.

M. de Villèle regrette que le préopinant n'ait pas mis plus d'ordre dans ses attaques. Il le rassure sur les craintes qu'il a exprimées, et ne croit pas se tromper en déclarant d'avance qu'à la fin de l'année les recettes surpasseront les dépenses de 15 à 20 millions. Quant à la conversion des rentes, il n'y a point de débacle à craindre; la conversion se fera sans aucune espèce d'inconvéniens ni d'embarras.

M. C. Perrier soutient qu'aucun de ses argumens n'a été détruit. Les 3 pour 100 ne réussiront pas : la preuve c'est la baisse qu'ils ont éprouvée. La chambre vote, sans autre débat, la plupart des chapitres du ministère des finances.

Sur le chapitre des frais d'administration intérieure, M. de Pompières demande une diminution de 120,000 fr. On remarque, dit-il, un luxe asiatique dans le palais du ministre des finances, et on a voulu que tout ce qu'il contient fût garanti de la foudre, car on y a mis jusqu'à six paratonnerres : on n'y a oublié qu'un parachute. Cette saillie excite un rire universel et prolongé.

M. de Villèle donne quelques explications, à la suite desquelles l'amendement est rejeté. Le chapitre 19 est relatif à la régie des tabacs. M. Lapeyrade demande une réduction de 300,000 fr. Cette diminution, combattue par M. Desoerdes et par M. le ministre des finances, et appuyée par M. de Cambon, est rejetée. La chambre se forme en comité secret pour discuter le rapport de sa commission de comptabilité et fixer son budget spécial.



Le 18 mai, M. de Choiseul d'Aillecourt propose quelques améliorations dans le système des frais de recouvrement des contributions, assuré que, lorsqu'on perçoit ses revenus avec ordre et intelligence, il est rare qu'on les prodigue en folles dépenses. Après ce discours, la séance reste suspendue pendant quelques instans, la chambre n'étant pas en nombre pour délibérer. A la reprise de la séance, le chapitre est adopté, ainsi que les suivans. On a diminué d'un million le chapitre des frais de service ou de négociations.

M. Pavy demande qu'on réduise les droits de donanes, qui ont les plus funestes conséquences, et propose un amendement que la chambre rejette. M. de Fouquierant présente diverses considérations sur l'importation des laines, des toiles, etc. La clôture est demandée avec vivacité. M. Leclerc de Beaulieu s'oppose à ce qu'elle soit prononcée. M. de Charencey parle de la nécessité d'améliorer les races de nos chevaux. Le bruit va toujours croissant et empêche d'entendre l'orateur.

M. de Brosses demande, pour la session prochaine, la diminution de l'impôt sur les sels, et le remplacement de ce produit par un autre impôt. M. de Lastours propose un amendement tendant à établir sur les tissus de coton une taxe de 10 pour 100 de leur valeur. M. Fauquier-Long combat cette proposition. M. de Villèle ne croit pas qu'on puisse adopter subitement une mesure aussi importante.

M. Petou se plaint de l'énormité de la taxe sur le cidre, et demande qu'on la réduise de 12 à 8 fr. par hectolitre. M. Benoist s'oppose à toute réduction. M. Lemoine parle dans le même sens que M. Petou. L'amendement est rejeté. M. Barthe-Labastide demande que les vins, à dater de janvier 1826, cessent d'être portés sur le tarif d'aucun octroi. Cet amendement, proposé au milieu de violens murmures, est rejeté. M. Leclerc de Beaulieu sollicite des explications sur l'influence que le gouvernement exerce relativement au vote des conseils-généraux; quant à la répartition des centimes facultatifs. M. de Villèle donne les explications demandées.

M. Casimir Perrier adresse plusieurs questions à M. le ministre des finances, qui y satisfait. M. Bacot de Romans supplie les ministres de présenter enfin la loi sur l'organisation départementale et communale. M. de Villèle fait une courte réponse à plusieurs observations présentées par le préopinant, et la séance est levée.

Le 19 mai, l'art. 4 du budget de 1826 est adopté, ainsi que l'art. 5. L'art. 6 est relatif à l'émission de bons royaux. M. Casimir Perrier consent à l'allocation des 125 millions de bons royaux, mais il demande le retranchement du second paragraphe, qui autorise une émission indéterminée.

M. de Villèle répond aux observations du préopinant, et regarde comme inexécutables les mesures qu'il propose. M. Casimir Perrier reproduit ses argumens, qui, dit-il, n'ont point été détruits par M. le ministre. M. de Villèle parle de nouveau pour répondre à une dernière objection. L'amendement est rejeté. La chambre adopte l'art. 6

et dernier. M. de Pompières développe un article additionnel au milieu de bruyans éclats de rire excités par les détails où entre l'orateur. M. Benjamin Constant soutient l'amendement de son honorable collègue. M. de Villèle ne croit pas que les auteurs de l'amendement eux-mêmes voulussent qu'il fût adopté dans le moment actuel. L'amendement est rejeté à une immense majorité. Il est voté au scrutin secret sur l'ensemble de la loi, qui, sur 329 votans, est adopté par 266 contre 43.

On assure qu'une communication du gouvernement, qui sera présentée dans la séance de samedi, sera une proclamation royale portant prorogation de la session jusqu'après les cérémonies du sacre.

Parmi les discours auxquels a donné lieu la discussion sur la loi d'indemnités, on nous permettra de remarquer celui qui fut prononcé dans la chambre des pairs, le 13 avril, par M. le comte de Marcellus. Le noble pair, laissant de côté les considérations financières, a envisagé son sujet sous les rapports de haute politique, de justice et de morale. Il applaudit à la réparation d'une grande iniquité, et souffre seulement de l'insuffisance et de l'inégalité de la répartition. Il espère que cette inégalité sera diminuée par les précautions prises, et il voit dans cette loi un gage de paix et d'union pour l'avenir. M. de Marcellus répond à cet égard à quelques objections des adversaires de la loi, et rappelle que, le 3 avril 1821, lui-même demanda, dans la chambre des députés, que le trésor réparât les spoliations révolutionnaires faites à son profit. Cette demande, dit-il, étoit dans l'intérêt des possesseurs comme des dépossédés. L'orateur finit par un hommage au courage et à la fidélité malheureuse. Tout ce discours est empreint des nobles sentimens que M. de Marcellus a fait éclater si souvent dans l'une et l'autre tribunes, et qui lui ont mérité l'estime et les applaudissemens de toutes les ames honnêtes.

Le même orateur a prononcé, dans la séance du 3 mai, un petit discours sur une pétition des souscripteurs de Chambord, qui demandoient qu'on ajoutât trois forêts à ce domaine. M. de Marcellus a présenté à ce sujet des considérations politiques sur la conservation des bois, et sur l'avantage de maintenir ces antiques dotations, patrimoine durable de l'autel et du trône. Il a fini par un hommage au noble dévouement qui anime les souscripteurs de Chambord.

*Lettre pastorale de M. le cardinal archevêque de  
Rouen (1).*

M. le cardinal prince de Croi, archevêque de Rouen, a publié, le 3 mai, une *Lettre pastorale* adressée aux fideles de son diocèse. Cette Lettre a pour objet de dissiper les fausses idées qu'on s'étoit formées sur l'*Ordonnance et Instruction pastorale* du 19 mars. Elle est écrite avec un ton de douceur, de sagesse et de mesure qui contraste étrangement avec les reproches amers faits à l'*Ordonnance*. L'illustre prélat explique les mesures qu'il avoit cru devoir prescrire, et montre combien il étoit éloigné de vouloir établir une sorte d'inquisition en même temps qu'il rappeloit les anciennes règles de la discipline. Nous devons faire connoître cet acte vraiment épiscopal; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer d'abord avec quelle mauvaise foi on en a parlé dans la même feuille qui avoit attaqué si vivement l'*Ordonnance*. Le journaliste présente la *Lettre* du 3 mai comme une espèce de rétractation de l'*Ordonnance*, et à l'air de croire que ce sont ses observations qui ont provoqué la Lettre; il s'approuve de ces observations, présentées, dit-il, avec cette réserve et cette modération qui donnent tant de prix à la vérité. On a pu juger de cette réserve et de cette modération par nos deux articles sur l'*Instruction pastorale* du 19 mars. Le même journaliste donne encore un échantillon de sa bonne foi dans le numéro de jeudi dernier, où il parloit de la *Lettre pastorale*; il y désigne trois fois l'*Instruction pastorale* comme contresignée par M. Lesurre; or l'*Instruction* ne porte nulle part le nom de cet ecclésiastique, elle n'est signée que de M. le grand-aumônier, et contresignée suivant l'usage par le secrétaire de l'archevêché, qui est M. l'abbé Lévy. Nul autre nom ne figure ni ne devoit figurer au bas de l'*Ordonnance*.

Actuellement nous citerons les passages les plus importants de la *Lettre pastorale* :

\* Nous ne pouvons nous empêcher, N. T. C. F., de vous témoigner

(1) la-4°. prix, 1 fr. et 1 fr. 15 cent. franc de port. A Paris, chez Demonville; et au bureau de ce journal.

la peine que nous ont fait éprouver quelques bruits répandus dans une partie de notre diocèse, et qui se sont bientôt propagés au dehors, touchant le but que nous nous sommes proposé en publiant notre dernière Instruction pastorale, adressée à notre clergé. *Ne croyez pas cependant que nous nous plaignions que vous nous ayez offensé en quelque chose à cette occasion; vous nous avez donné tant de fois des marques si touchantes de votre affection pour nous, et de ce souvenir, qui est encore si présent et si cher à notre cœur, que nous ne pourrions nous arrêter à cette affligeante idée.*

» Qu'avons-nous cherché en effet? nous avons agi envers vous comme un père envers ses enfans, vous exhortant, vous conjurant de vous conduire d'une manière digne de Dieu, qui vous a appelés à son royaume et à sa gloire; rappelant à vos pasteurs les règles de la discipline ecclésiastique tracées par nos Pères dans la foi, et spécialement par nos illustres prédécesseurs, pour vous faire mieux connaître toutes les obligations que la religion vous impose, et vous déterminer à les mettre en pratique.

» Non certes, nous ne pouvons nous persuader que les plus beaux monumens de votre propre gloire, ceux de la foi et de la piété de vos pères; que les principes de cette admirable discipline que nous avons recueillis dans les conciles de Rouen, les statuts synodaux et le Rituel du diocèse, publiés par vos premiers pasteurs pour régler et maintenir parmi vous la pratique des devoirs les plus importants du christianisme, soient devenus pour vous un *signe de contradiction*...

» Ainsi n'avons-nous pas appris sans une grande consolation que la lecture des articles de notre Instruction pastorale, qui vous ont été lus par notre ordre, a produit dans une multitude de paroisses des fruits abondans de salut. Des pécheurs qui croissoient depuis vingt et trente années dans l'oubli de leurs devoirs, dociles à la voix de leur premier pasteur, et, touchés de la grâce, se sont réveillés tout à coup du funeste sommeil où ils étoient comme ensevelis. De tous côtés, les pasteurs ont demandé une prolongation de la durée du temps pascal dans leurs paroisses, afin de pouvoir préparer ces pauvres âmes à recevoir dignement le Saint des saints. N'en eussions-nous ratifié qu'une seule de ce horrible précipice où Satan se tenoit, ce seroit pour nous une jouissance qui nous dédommageroit amplement de toutes nos peines.

» C'en fut une, oui, N. T. C. F., et une bien sensible pour le cœur d'un père, d'apprendre que quelques-uns de ses enfans ont pu croire, au moins pendant quelques momens, qu'en invitant leurs pasteurs à bien connaître ceux de leurs paroissiens qui ne s'acquittent pas de leurs devoirs de chrétien, nous ayons prétendu exercer à l'égard de ceux-ci une sorte d'inquisition, et faire, pour ainsi dire, descendre le ministère apostolique à des fonctions odieuses dans l'état actuel de la société? Non; il n'y a rien, N. T. C. F., que de grand et de noble dans les devoirs que Jésus-Christ et l'Eglise prescrivent dans tous les temps aux pasteurs des âmes. Ah! sans doute, ils auront eux-mêmes dissipé toute inquiétude à ce sujet; ils auront prouvé à

ceux qui ont pu la répandre ou la partager qu'ils sont tenus, en vertu des lois divines et ecclésiastiques, de veiller continuellement sur la conduite de leurs paroissiens, de savoir qui sont ceux qui négligent les principales obligations du chrétien. Tous les Pères de l'Eglise, tous les docteurs sont d'accord sur ce point; ils savent tous qu'ils sont obligés de les presser sans cesse de remplir ces devoirs, mais avec cette discrétion, cette douceur, cette patience, qui caractérisent un digne prêtre de Jésus-Christ....

» Mais, quel qu'ardent que soit notre zèle pour vous déterminer à vous acquitter des obligations que la religion de Jésus-Christ vous impose, il n'est cependant pas outré; et nous concevons à peine qu'on ait pu nous imputer d'avoir ordonné d'afficher aux portes des églises paroissiales et cathédrales les noms de ceux qui ne rempliroient pas le devoir pascal, comme s'il n'étoit pas évident que nous n'avons fait que citer les peines canoniques dont saint Charles et les évêques de sa province pouvoient les coupables, sans les remettre en aucune manière en vigueur; mais seulement pour leur faire comprendre jusqu'à quel point l'Eglise se montrait autrefois sévère à cet égard.

» Un autre genre de sollicitude devoit aussi, N. T. C. F., fixer notre attention. Sachant qu'un grand nombre de petits enfans, morts sans avoir reçu la grâce du baptême, par suite d'une affreuse négligence qui devient de jour en jour plus commune dans notre diocèse, comme dans la plupart des autres, doivent être à jamais exclus du royaume des cieux, n'est-ce pas notre devoir de chercher à prévenir désormais, par des peines spirituelles, une si cruelle destinée, qui doit paroître aux yeux du chrétien le plus grand des malheurs? Hériteriez-vous d'accuser d'une indifférence meurtrière le père de famille qui refuseroit de donner à ses enfans les bûimens nécessaires à la vie du corps? pourroit-il échapper au glaive de la loi? Mais la vie de l'ame est, vous le savez, incomparablement plus précieuse; et mériterions-nous le titre de votre père et de votre pasteur, si, fondé d'ailleurs sur l'autorité d'un concile de Rouen, approuvé par le saint Siège, nous ne faisons tout ce qui dépend de nous pour réveiller en vous le zèle du salut de ces pauvres enfans? Un grand motif que cher à la France, en donna lui-même une preuve évidente, lorsqu'il ordonna que les enfans seroient baptisés dans les vingt-quatre heures qui suivroient leur naissance, et qu'il enjoignit aux officiers de justice d'y tenir la main, et de punir les contrevenans.

» On a cherché peut-être à vous représenter aussi comme odieuse et même odieuse la règle que nous avons donnée à votre pasteur touchant le choix des parrains et marraines. Considérez donc, N. T. C. F., l'esprit même de la religion, qui ne peut changer selon les temps, dans l'auguste cérémonie du baptême. L'enfant est offert à Jésus-Christ, représenté par son ministre, pour devenir, par une divine adoption, enfant de Dieu et membre vivant de son Eglise. Il vient, à du nom de l'Eglise, promettre solennellement à Dieu qu'il observera fidèlement ses préceptes; mais, privé d'intelligence et de l'usage de la parole, il ne peut lui-même prendre ses engagements. C'est ainsi que Jésus-Christ lui impose par son ministre. Il a donc besoin d'un sur-

garant de la fidélité de ses promesses, et l'Eglise, obligée d'offrir ce garant à son divin Epoux, peut-elle lui présenter, comme digne de remplir une si sainte et si importante fonction, le chrétien connu dans la paroisse pour ne point participer aux sacrements, infidèle par cela même aux lois de Dieu et de l'Eglise, qu'il s'engage pourtant, non-seulement à enseigner à un autre, mais encore à les lui faire observer; car il y est tenu, sous peine de grand péché, dans des circonstances aujourd'hui plus communes que jamais? On est si sévère dans la société civile touchant les qualités requises pour servir de caution dans les actes d'un intérêt purement temporel, ne sera-ce donc que lorsqu'il s'agira des intérêts de l'éternité, que ces précautions seront jugées inutiles?

» Au reste, il est évident que, lorsque nous avons déclaré que les pasteurs ne doivent pas recevoir pour parrains et marraines ceux qui sont connus pour ne point faire leurs pâques, règle qui est prescrite par presque tous les Rituels de France, anciens et modernes, notre intention n'a pas pu être d'établir une sorte d'inquisition; cet égard, on même de statuer qu'il suffit d'être connu pour tel du curé de sa paroisse; notre hnt n'a donc pas été, N. T. C. F., de chercher des coupables, mais de remplir un devoir qui nous est imposé, et de vous faire connoître les conditions auxquelles l'Eglise veut admettre les parrains et marraines qui veulent se charger d'une si grande responsabilité.....

» En supposant même, N. T. C. F., ce qu'à Dieu ne plaise! que plusieurs d'entre vous aussent avec impatience les avis; les exhortations, les menaces même qui partent, Dieu le sait, du cœur d'un père qui donnerait volontiers jusqu'à sa personne même pour le salut de vos âmes; que, loin d'en profiter, ils en murmurent, ils s'en irritent, et n'en deviennent que plus difficiles et impudens au joug de l'Evangile, ces tristes résultats, si nous avions été fondés à les prévoir, auroient-ils dû nous empêcher de remplir nos devoirs à votre égard?.....

» Devons-nous laisser périr vos âmes, faute de leur faire entendre des vérités sévères et importunes? et nous exposer, par cette prudence de la chair qui produit la mort, à mériter les justes et terribles reproches adressés par un prophète aux pasteurs négligeans et muets? Quel est le père de famille, digne de ce nom, dont le cœur seroit assez dénature pour ne point veiller avec soin sur la conservation de ses enfans, pour ne point écarter d'eux les périls qui menaceroient leurs jours, pour ne pas les faire instruire dans les arts dont dépendent leur fortune, leur existence et leur bonheur temporel; pour ne point surveiller leurs actions, ni employer toute son autorité pour les maintenir dans les sentiers de l'honneur et de la probité? Mais Dieu nous a établi le père et le pasteur de vos âmes, et cette fonction sublime n'exige-t-elle pas de nous, dans l'ordre spirituel, au moins la même vigilance, la même sollicitude, les mêmes devoirs que ceux qui sont prescrits aux auteurs de vos jours par la nature et par la tendresse paternelle? »

Telle est cette *Lettre pastorale* de M. le cardinal archevêque de Rouen. Assurément l'illustre auteur ne pouvoit répondre d'une manière à la fois plus torréfiante et plus forte les indignes allégations de quelques écrivains passionnés. Il suffiroit, pour sentir où se trouve la vérité, de comparer le ton grave, religieux et paternel de la *Lettre* avec les reproches amers, les déclamations et les plaisanteries des journaux et des pamphlets de l'opposition. Ils ont poussé l'oubli de toute mesure jusqu'à faire imprimer l'*Ordonnance* du 19 mars avec un préambule violent : mais qui leur a donc permis de publier ainsi l'écrit d'un archevêque ? Les réglemens de la librairie et les droits de la propriété sont-ils nuls pour M. A. D. ? Trouveroit-il bon qu'un autre réimprimât ses ouvrages sans son autorisation ? ne le poursuivroit-il pas comme contrefacteur ? Un cardinal, un archevêque ne jouira-t-il pas du même privilège qu'un simple particulier ? Ce qu'il a écrit n'est-il pas à lui, et le premier venu a-t-il le droit de s'en emparer et de le publier avec un commentaire injurieux ? Conçoit-on que celui qui attaque ainsi un évêque se plaigne ensuite de l'intolérance du clergé, et qu'il crie à l'oppression et à la tyrannie, quand c'est lui qui méconnoît tous les droits et qui insulte avec plus d'audace ? A-t-on bonne grâce à signaler les prêtres comme des hommes redoutables, quand on peut les traiter avec cette violence ? Tout ce préambule de M. A. D. est sur un ton auquel on ne s'accoutume point ; c'est toujours les Jésuites et Montrouge, ce sont des plaisanteries usées ou des déclamations pleines d'emportement. En vérité, rien n'est plus fait pour dégoûter de la cause que de la voir soutenue par de tels moyens.

Nous ne quitterons point ce sujet sans faire mention d'un écrit qui a paru dans un recueil estimable, et qui a été ensuite publié à part : c'est un *Examen critique et impartial des récriminations de plusieurs écrivains contre l'Ordonnance de M. l'archevêque de Rouen*. Cet *Examen*, qui forme 35 pages in-8°, et qui est sous le nom d'un ancien *desservant de village*, offre d'excellentes réflexions sur plusieurs des passages de l'*Ordonnance* ; l'auteur montre que M. l'archevêque n'a fait que se conformer aux règles de l'Eglise, et il dirige la discipline contre des attaques qui lui sont voir autant d'ignorance que de passion. Nous ne reviendrons point sur le fond de l'*Ordonnance* ; mais nous citons un

passage de l'*Examen* sur un fait accessoire. On a prétendu que quelques jeunes gens, mécontents de l'*Ordonnance*, avoient, dans un moment de dépit, embrassé le protestantisme. « Mais, s'ils sont devenus protestans par suite de l'*Ordonnance*, dit l'*Examen*, cet acte d'autorité sacerdotale ne gêne donc en rien la liberté de conscience; car, à coup sûr, on ne peut user plus largement de cette liberté qu'en abjurant publiquement la foi de ses pères, et en faisant de cette apostasie même une arme contre ceux qui ne sont point de notre opinion. Au reste, ces défections ne doivent inquiéter personne: des chrétiens qui renoncent au catholicisme sur la foi des journaux et des philosophes n'ont jamais été plus catholiques que protestans, et ils ne seront pas plus protestans que catholiques; ils ne seront rien ».

---

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. Le 25 avril, le souverain Pontife alla faire visite à S. M. la reine de Sardaigne, veuve du dernier roi. En sortant, S. S. se rendit à la Scala Santa, près Saint-Jean de Latran, monta les degrés à genoux, entra ensuite dans la chapelle du Sauveur, et alla faire sa prière dans l'église de Sainte-Susanne aux Thermes de Dioclétien.

— Le 1<sup>er</sup> mai, Sa Sainteté alla entendre la messe dans l'église de Sainte-Catherine de Sienne, dont on célébroit ce jour-là la fête, et se transporta ensuite à l'église des Saints-Vincent et Anastase, sur le chemin d'Ostie, où elle examina avec soin les grandes restaurations qui s'y font par son ordre.

— Les compagnies de pèlerins se succèdent rapidement; le 22 avril, il en entra deux; l'une de soixante-huit confrères, venant de Porreta, diocèse de Spolète. Le saint Père, qui connoît et affectionne ce lieu qui a été plus d'une fois sa résidence, envoya deux prélats pour recevoir la confrérie. L'autre compagnie de pèlerins étoit de cinquante-deux individus, et venoit de Chiaravalle. Les premiers furent reçus par la confrérie de la Sainte-Trinité des Pèlerins, et les seconds par la confrérie de Sainte-Marie de l'Oraison ou de la Mort, qui a aussi un hospice pour recevoir les pèlerins officies. Le 25 avril, il arriva encore deux autres compagnies, l'une de cinquante-quatre pèlerins, venant de Civitacastellana, et



L'autre de cinquante-trois, venant de Viterbe. Ceux-ci étoient de la confrérie des Stigmâtes, et furent reçus par la confrérie romaine de ce nom; M<sup>sr</sup>. Ruspoli, auditeur de rote, portoit la croix. La confrérie de la Sainte-Trinité des Pèlerins est allée, le 1<sup>er</sup>. mai, au-devant d'une compagnie de pèlerins de Ponzano, dans la Sabine; cette compagnie étoit composée de 98 confrères. Le lundi, elle est allée au-devant d'une autre compagnie de 51 Frères.

— Dans le cours du mois d'avril, la confrérie de la Sainte-Trinité des Pèlerins a nourri 13,244 pèlerins; savoir, 8279 hommes, 3908 femmes, 905 Frères agrégés et 152 Sœurs.

— Le 14<sup>avril</sup>, M. le cardinal Morozzo, évêque de Navarre, conféra le baptême dans cette ville à Marc Vitta Levi, juif, qui eut pour parrain M. le comte Galleati d'Agliano, gouverneur de Navarre. S. Em. lui administra ensuite le sacrement de confirmation, et lui adressa un discours plein de piété.

PARIS. M<sup>sr</sup>. Louis Ancajani, amlégat pontifical, est arrivé jeudi à Paris, accompagné d'un frère, officier dans le militaire, et d'un chapelain de S. S., M. l'abbé Conti. M<sup>sr</sup>. Ancajani est chargé d'apporter la barrette à M. le prince de Croi, et de remettre aussi les présens que la saint-Père envoie à M. le Dauphin et aux Princesses. Le 3 mai, le Pape a béni dans sa chapelle une épée avec son baudrier et un bonnet, et ce sont ces présens que S. S. destine à l'illustre généralissime. L'épée est magnifique et de la plus grande dimension; sa poignée est en vermeil et faite en forme de croix; elle est ciselée avec beaucoup de goût, et les ornemens sont dignes de la richesse de la matière. La lame paroît aussi travaillée avec soin, et la beauté de l'acier répond à la délicatesse des ornemens. Le baudrier est en velours avec des broderies en or; le bonnet, dans une forme ancienne, est aussi en velours avec des broderies en or. Sa Sainteté a envoyé en même temps des présens destinés pour M<sup>me</sup>. la Dauphine et pour MADAME. Les présens de M<sup>me</sup>. la Dauphine sont le marteau d'argent avec lequel Léon XII a ouvert la porte sainte à Noël dernier, et quatre médailles relatives aux précédens jubilé. MADAME, duchesse de Berri, recevra deux beaux camées en agathe, représentant le Sauveur et saint Pierre, avec des reliques, l'une du bois de la croche et l'autre du tombeau du saint apôtre. Ces présens sont dans des boîtes richement or-

nées, et sont dignes du souverain qui les envie, comme des Princesses auxquelles ils sont destinés.

— Le lundi 23. M<sup>r</sup>. l'ablégat a été conduit à l'audience de S. M. avec le cérémonial usité. Deux voitures de la cour étoient allées le chercher à son hôtel avec deux voitures de M. le grand-aumônier. M. l'ablégat, ayant été présenté au Roi, lui a adressé un discours en latin, et lui a remis la barette de M. le prince de Croi; le Roi l'a mise sur la tête de S. Em. M. le nonce de S. S. et M. l'archevêque de Paris étoient présens à cette cérémonie.

— On assure que M. l'archevêque de Reims a reçu du souverain Pontife la permission de porter les insignes du cardinalat jusqu'à sa promotion, qui aura lieu dans le premier consistoire. Il y a déjà eu deux exemples d'une semblable faveur, et le saint Père marque qu'il n'a pu la refuser aux désirs du Roi.

— L'ordination de la Trinité aura lieu samedi prochain dans l'église de Saint-Sulpice; elle sera faite par M. de La Bruë, évêque de Tournai, en l'absence de M. l'archevêque, qui doit être alors à Reims. Il y aura un assez grand nombre d'ordinands, entr'autres, plus de soixante sous-diacres; mais parmi eux se trouvent plusieurs étrangers, et, entr'autres, des Irlandais.

— La retraite des hommes à Notre-Dame a duré depuis le lendemain de l'Ascension jusqu'au vendredi 20. Chaque jour M. l'abbé Petit, archiprêtre, a fait la glose; il a récapitulé les discours précédens et en a tiré des instructions pratiques et des conseils parfaitement adaptés à l'utilité de chacun. Les discours ont été prononcés, tantôt par M. l'abbé de Causans, tantôt par un de ses confrères. M. l'abbé Petit; ils ont traité les sujets les plus importants des vérités chrétiennes, et ont rappelé à leurs auditeurs les points fondamentaux de notre foi. Chaque sermon étoit suivi de quelques prières et du salut; un de MM. les grands-vicaires donnoit la bénédiction du saint Sacrement. M. l'archevêque de Paris se proposoit de venir clore la retraite; mais le prélat, étant indisposé, a été remplacé par M. l'évêque de Bayonne, qui se trouve en ce moment à Paris. On sait que M. d'Astros est celui qui établit le premier ces retraites, et on l'a revu avec plaisir au milieu de cette réunion pieuse où ses exhortations et son zèle avoient eu autrefois une si heureuse influence.

— Le lundi de la Pentecôte, il y a eu, au Calvaire, une fête solennelle et des prières pour attirer les grâces de Dieu sur le Roi à l'occasion de son sacre. Les associations de missionnaires s'étoient rendues ce jour-là au Mont-Valérien. Long-temps avant que la cérémonie commençât, beaucoup d'associés chantoient des cantiques dans l'église des missionnaires. A dix heures et demie, M. l'évêque d'Evreux, qui officioit pontificalement, a commencé la grand-messe, en remplacement de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, qui n'a pu se rendre au Calvaire. Pendant la messe, les élèves de M. Chéron ont exécuté des morceaux de musique, et M. l'abbé de Salinis a prêché à l'issue de la messe. A deux heures, M. de Villele, archevêque de Bourges, a entonné les vêpres, qui ont été suivies d'une procession où on a porté en triomphe la statue de la sainte Vierge, précédée des jeunes filles de la congrégation de Sainte-Geneviève, qui jetoient des fleurs sur son passage. On avoit élevé des arcs de triomphe, et les fidèles et les élèves de l'école de chant chantoient alternativement des cantiques et autres prières. Peu après que la procession étoit rentrée à l'église, un violent orage a éclaté : les fidèles se sont retirés dans les bâtimens, et, pendant la pluie, ils ont chanté des cantiques, qui n'étoient interrompus que par de pieuses réflexions que faisoit M. l'évêque de Nancy sur ce contretemps. L'orage passé, les fidèles se sont retirés en chantant encore des cantiques; et c'étoit un spectacle touchant de voir les chemins remplis de personnes de toutes conditions qui offroient encore, en descendant du Calvaire, leurs vœux pour le Roi.

— M. l'abbé de Kentzinger, qui a prêché deux dimanches de suite à Saint-Roch, a su avec beaucoup d'à-propos payer un tribut de regrets à la mémoire de l'illustre orateur que la France vient de perdre, et a en même temps recommandé à ses auditeurs l'ouvrage d'un autre orateur qui a dignement défendu la cause de la religion, et répondu aux reproches de l'incrédulité. Il a présenté la publication de cet ouvrage comme un événement important dans la lutte que le christianisme a à soutenir contre ses détracteurs. Enfin M. de Kentzinger a fini par une prière pour le Roi à l'occasion de son sacre.

— Le clergé de Paris, et particulièrement la paroisse de Saint-Jean-Saint-François, viennent de perdre un vertueux

ecclésiastique, M. Hubert-Antoine Morillon, premier vicaire de la paroisse. Né le 3 janvier 1754, M. Morillon fut reçu bachelier en théologie, et étoit avant la révolution vicaire de Saint-Jean-en-Grève. Il refusa le serment en 1791, et est mort le 6 mai dernier, à cinq heures du soir. Ses obsèques ont eu lieu le 9; ses confrères de presque toutes les paroisses de Paris ont assisté à la messe chantée par l'un d'eux, et M. le curé a fait les absoutes. Toutes les cérémonies, même celles des simples acolythes, ont été remplies par MM. les vicaires de la capitale. Beaucoup d'entre eux ont accompagné le corps au cimetière du Père La Chaise, où on l'a conduit à pied en chantant les psaumes. Un nombreux cortège de pauvres, d'amis et de personnes notables accompagnoit le clergé. Un seul sentiment animoit les assistans; c'étoit l'estime pour le défunt et les regrets de sa perte. Un respectable pasteur nous fait espérer une Notice plus détaillée sur ce véritable vétéran du sacerdoce; car à qui convient-il mieux qu'à ceux qui ont blanchi dans les fonctions laborieuses du ministère?

— La ville de Marcigny, diocèse d'Autun, a obtenu les avantages d'une mission. M. l'évêque d'Autun y a envoyé quatre missionnaires. Le supérieur, M. l'abbé Josserand a su attacher et instruire ses auditeurs en leur distribuant le pain de la parole. Les exercices ont été suivis avec assiduité, et la communion générale, soit des hommes, soit des femmes a été nombreuse et édifiante. De braves officiers qui se trouvent en retraite ont donné l'exemple, et, en sortant de la sainte table, se sont mis à la tête de quatorze divisions formées pour porter la croix. Cette dernière cérémonie, le 10 mai, a été fort pompeuse; on avoit dressé des arcs de triomphe dans chaque rue, et un temps magnifique a favorisé le zèle d'une foule de fidèles qui sont venus des paroisses voisines au chef-lieu de canton. Le soir, la croix fut illuminée, et toute la nuit beaucoup d'ames pieuses y allèrent successivement passer quelque temps en prières.

— Il a été fait, le 28 mars dernier, une distribution de prix au petit séminaire de Sottevast, diocèse de Coutances. Cette distribution étoit présidée par M. l'abbé Dancel, curé de Valognes et vicaire-général. Des prix ont été donnés pour toutes les classes, depuis la septième jusqu'à la seconde, et pour l'arithmétique. L'établissement, qui compte plus de cent élèves, continue d'être dirigé par M. l'abbé Le Barbenchon, et offre

une ressource précieuse pour le diocèse. On n'y néglige rien pour inspirer l'émulation dans les études, en même temps qu'on y forme les jeunes gens aux habitudes de religion et de vertu qui doivent être le principal but de l'éducation.

### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a bien voulu accorder la somme de 400 fr. pour les réparations de l'église de Pringy (Seine et Marne).

— Le Roi a envoyé, le 19, à M<sup>sr</sup>. le duc d'Orléans et à M<sup>sr</sup>. le Duc de Bourbon la couronne et le manteau ducal que LL. AA. RR. doivent porter au sacre.

— Lors de sa rentrée à Paris, le 6 juin, S. M. se rendra solennellement, en grand cortège, dans la voiture du sacre, à l'église métropolitaine de Notre-Dame.

— M<sup>sr</sup>. le Dauphin a daigné accorder une somme de 500 fr. pour aider à la construction de l'église de Chouzé (Indre et Loire), et une autre somme également de 500 fr. pour restaurer l'église de la commune de Santecques.

— S. A. R. MADAME est partie, le 23, pour Bar-le-Duc, d'où elle ira joindre, à Longueux, M<sup>sr</sup>. le Dauphin et M<sup>me</sup>. la Dauphine pour y attendre le Roi.

— Les envoyés extraordinaires de Prusse et de Suède ont été reçus samedi en audience solennelle.

— Le ministre de l'intérieur a ordonné qu'une médaille d'or à l'effigie de S. M. fut donnée à M<sup>lle</sup>. D'Armont, qui, pendant le règne d'une maladie contagieuse dans le canton d'Eu, consacra tous ses momens, et un revenu très-moique à secourir plusieurs familles malades et pauvres. C'est chez cette demoiselle que descendirent, en 1803, les généraux Georges Cadoudal et Pichegru.

— Le travail relatif aux grâces et commutations de peines à l'occasion du sacre est arrêté; beaucoup de grâces sont accordées pour le département de la Seine.

— Par ordonnance du 21 de ce mois, le Roi a nommé aux deux places vacantes dans son ordre de Saint-Michel, MM. Deschamps, inspecteur-général des ponts et chaussées, et Cassas, inspecteur et professeur de dessin à la manufacture royale des Gobelins.

— M. le lieutenant de vaisseau Duperry, parti le 11 août 1822, sur la corvette la *Coquille*, est arrivé à Marseille le 24 avril 1825, après trente-un mois et treize jours de campagne, ayant fait vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt quatorze lieues, sans avoir perdu un seul homme, sans avaries et sans malades.

— Parmi les officiers-généraux compris dans l'avancement, on cite M. le maréchal-de-camp Desprez, promu au grade de lieutenant-général, et M. le comte Donatien de Sesmaisons, colonel, chef d'état-major de la 2<sup>e</sup>. division d'infanterie de la garde, promu à celui de maréchal-de-camp.

— La couronne royale a été exposée, pour quelques jours, chez M. Batz, joaillier de la couronne; elle est estimée 18 millions et demi.

— Quand on fait de la politique, il faudroit au moins avoir un peu de mémoire. Le *Constitutionnel* commençoit dimanche un article contre le ministère par cette phrase ronflante : « Tandis que les ministres anglais proclament du haut de la tribune les grands principes de la liberté civile, politique, religieuse et industrielle, et qu'ils semblent faire un cours de morale au monde civilisé, nos ministres, esclaves ou instrumens d'une faction rétrograde, se traînent dans ses ornières de l'ignorance et des préjugés. » Or remarquez que cet article a paru le lendemain du jour où le *Constitutionnel* avoit annoncé le rejet du bill en faveur des catholiques anglais. Le journaliste lui-même avoit cité les discours de deux ministres anglais, le lord chancelier et lord Liverpool, contre l'émancipation. Comment se fait-il que, vingt-quatre heures après, ces ministres proclament du haut de la tribune les grands principes de la liberté civile et politique, et qu'ils semblent faire un cours de morale au monde civilisé? Que diroit-on si M. de Villèle alloit crier à la tribune contre les protestans, et demander qu'ils fussent privés des droits civils? Y auroit-il assez de effets en Europe contre une telle intolérance? Mais les ministres anglais, c'est différent; ils proclament les principes de la liberté lorsqu'ils refusent aux catholiques les droits les plus légitimes, et ils font un cours de morale à l'univers lorsqu'ils maintiennent un système odieux.

— MM. les vice-amiraux comtes de Rosily, de Ferrières, d'Angier et Doperré assisteront au sacre, pour la marine, comme grands-croix de Saint-Louis.

— M. Deschamps, premier avocat-général près la cour royale d'Orléans, a été enlevé à la société à la suite d'une longue maladie. M. Deschamps, sincèrement et solidement religieux, ne regardoit pas seulement la religion comme une heureuse théorie; il s'appliquoit à la mettre en pratique et à en faire la règle de sa conduite. Il est mort dans des sentimens de foi et de piété, dignes de la vie vraiment chrétienne qu'il avoit toujours menée.

— Le conseil-municipal de la ville de Toulouse a voté une somme de 14,000 francs pour les fêtes qui doivent avoir lieu dans cette ville à l'occasion du sacre de S. M. La ville de Toulouse dotera dix jeunes filles, et fera d'abondantes aumônes.

— M. le baron de Metz, procureur-général à la cour royale de Nancy, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, est mort à Nancy, le 15 de ce mois, à l'âge de soixante-quatorze ans.

— M. Thieffray de Rougemont, adjoint de M. le maire de Rouen, est mort subitement, le mercredi 18, d'une attaque d'apoplexie au moment où il terminoit un mariage dans la salle de l'état civil de la mairie.

— Un premier convoi des animaux de Tunis est arrivé, le 20, au Jardin du Roi; il est composé de deux bœufs mâle et femelle de la plus grande taille, de deux gazelles et de huit bœufiers. Un autre convoi

soient parti, le 24, du Havre; il se compose d'un tapir, d'un aigle destructeur, d'un morai et d'une collection de plantes vivantes. Le tapir passe pour être aussi gros que l'éléphant. C'est la première fois que ces animaux sont vus en Europe.

— M. Ugarte, ambassadeur d'Espagne à Turin, est passé, le 12, à Toulouse pour se rendre à son poste.

— On raconte un trait qui honorerait infiniment un général fort connu. En frimaire an VII, M. le lieutenant-général Allix reçoit ordre d'entrer dans la ville de Turin, et de s'emparer de l'arsenal avec six compagnies de grenadiers mises à sa disposition. L'ordre fut exécuté. En plaçant ses portes, le général Allix, alors colonel, apprit que S. A. R. MADAME, comtesse d'Artois, étoit dans la ville. Il commande aussitôt un piquet de cinquante hommes, et se fait conduire au palais de la princesse. Après avoir disposé sa troupe, il monte dans les appartemens; il trouve toute la maison en alarme, et, après l'avoir rassuré par des protestations réelles, il sollicite l'honneur de parler à la princesse. Il fut introduit avec un officier d'artillerie qui l'accompagnait. Il la trouva dans une extrême agitation, et lui adressa la parole en ces termes : « Madame; soyez calme et tranquille; vous n'avez rien à craindre, vous êtes au milieu des Français. Je ne viens ici que pour établir et protéger la sûreté de votre personne. Le capitaine Thomas que voilà, et que je mets à votre disposition, est à vos ordres, et je lui laisse les forces nécessaires et suffisantes pour vous faire respecter. »

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche, le roi et la reine de Naples ont fait leur entrée solennelle à Milan le 10 mai. Un arc de triomphe d'une grande beauté avoit été élevé à l'entrée du Cours-Oriental. A dix heures du matin, l'empereur et l'impératrice ont été au-devant du roi et de la reine de Naples, qui revenoient de Parme. Au moment de la rencontre, en dehors de la ville, le roi et la reine de Naples ont descendu de leur voiture, et sont montés dans celle de l'empereur; l'impératrice et la reine de Naples occupoient le fond du carrosse; l'empereur et le roi de Naples étoient sur le devant. Le cortège est ensuite rentré dans la ville pour retourner au palais impérial, sur la place du Dôme. Cette nouvelle peut faire juger de la véracité du *Constitutionnel*, qui avoit dit, il y a déjà quelque temps, que le roi de Naples n'avoit pas cru de voir obtempérer à l'invitation de l'empereur d'Autriche.

— Dans la séance de la chambre des communes du 12 du courant, la discussion du bill concernant la franchise électorale d'Irlande a été renvoyée au 27 de ce mois. L'opinion générale paroît avoir été de différer cette affaire jusqu'à ce que les discussions de la chambre haute sur l'émancipation des catholiques soient connues.

— Un incendie a éclaté à Vicence, le 12 mai, vers une heure après midi. Dans la nuit, le feu étoit encore très-actif; cependant on a lieu d'espérer que, d'après les mesures prises, l'incendie n'aura pas atteint les beaux édifices que renferme cette ville.

— On vient de former à Berlin une association qui a pour objet de soulever les jeunes condamnés à des peines correctionnelles, à une meilleure conduite, et d'en faire des membres utiles à la société. Le

roi, à qui on a soumis cette institution et un projet de statuts pour l'association, non-seulement a approuvé l'un et l'autre, mais il a bien voulu assigner en outre une somme considérable pour l'achat d'une maison, et accorder, pour un certain temps, les fonds nécessaires au traitement d'un directeur de l'institut. Par ce secours, et ceux d'un particulier qui a destiné à cet utile établissement un capital dont la société aura la propriété entière à sa mort, et dont elle touche déjà les intérêts, elle s'est trouvée en état d'acquiescer une maison convenable avec des cours et jardins spacieux, et on y a déjà reçu des élèves.

### CHAMBRE DES PAIRS.

Le 20 mai, à l'ouverture de la séance, M. le président a donné lecture d'une lettre du ministre des finances qui annonce le dépôt aux archives de la chambre des inventaires du mobilier et des meubles de la couronne. Le ministre des finances a ensuite présenté le budget de 1826.

La délibération s'est ensuite ouverte sur le projet de loi relatif aux canaux de la Corrèze et de la Vèze. Il a été adopté à la majorité de 108 voix contre 9. La chambre a pareillement adopté un second projet de loi concernant le canal de Roubaix.

Le surplus de la séance a été occupé par divers rapports faits au nom du comité des pétitions par MM. le comte de Montesquiou, le comte Roy, le comte Mollien et le comte Lagarde.

Le 21 mai, M. le baron Portal a fait le rapport du projet de loi relatif à l'entrepôt des grains. M. le comte de Villegothier a pareillement fait le rapport du projet de loi concernant la navigation de la Haute-Seine, de l'Aube et de la Voivre. Ce dernier projet a été immédiatement adopté. La commission du budget a été ensuite nommée.

Les ministres ont apporté la proclamation du Roi qui proroge la session au 7 du mois de juin.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 21 mai, M. de Caumont-Laforce fait un rapport au nom de la commission des pétitions. Treize pétitions sont présentées par plusieurs religieux et religieuses, ayant pour objet d'obtenir une augmentation de pension et plus de facilité dans le paiement; les pétitionnaires sont MM. Clapissou, Moret et Ozelle, Bénédictins; Tuign, curé de Haute-Clair (Orne); dix-huit anciennes religieuses d'Avignon; M. l'abbé Postel au Percé (Seine et Oise); onze anciens pensionnaires ecclésiastiques, MM. Gilbert-Massue, Ribert, ancien vicaire, Courtois, prêtre âgé de soixante-onze ans; quatre religieuses à Chatillon (Cote-d'Or); MM. Bailie, prêtre, Claraval, Aubry, ex. Evêque de Remont. La chambre adopte l'avis de la commission, et renvoie cette pétition au ministre des affaires ecclésiastiques.



Le sieur Lavallens, conseiller à la cour royale de Bordeaux, demande que la bénédiction nuptiale précède l'acte civil. La commission propose le renvoi à M. le garde-des-sceaux. M. Méchin s'y oppose, et demande l'ordre du jour. M. de Berbis répond à M. Méchin. Il soutient qu'il ne s'agit pas de rendre les actes de l'état civil au clergé, mais de faire précéder le mariage civil du mariage religieux. La pétition est renvoyée au ministre de la justice.

Après quelques autres pétitions moins importantes, M. le ministre de l'intérieur remet à M. le président une proclamation par laquelle la session de 1825 de la chambre des pairs et de la chambre des députés est prorogée au 7 juin prochain. M. le président lit ensuite l'article du règlement qui veut que la chambre se sépare à l'instant, lorsqu'il y aura ajournement. Les députés sortent de la salle aux cris de *Vive le Roi!*

Un critique avoit attaqué sur plusieurs points l'ouvrage publié par M. Clausel de Coussergues *sur le Sacre des Rois de France*; voyez notre numéro 1113. Il avoit prétendu que Clovis étoit entré à Paris trois ans avant son baptême, et que ce que M. Clausel de Coussergues avoit dit contre ce système n'avoit été imaginé que pour justifier la ligue. M. Clausel confirme par de nouvelles preuves ce qu'il avoit avancé, et cite d'anciens témoignages pour établir la date de l'entrée de Clovis à Paris après son baptême, en 496. L'auteur fait voir aussi que c'est à tort qu'on a contesté le sacre de Clovis, et il constate le fait par un diplôme de Louis-le-Débonnaire. Il a fait aussi quelques additions au chapitre XXVI de son ouvrage sur le règne de Henri IV, et rapporte d'honorables témoignages de ce temps en faveur des Jésuites, et, entr'autres, le discours de Henri IV, tel qu'on le trouve dans Mathieu, et dans Duplex. L'abrégé de Thou donné de ce discours n'infirme en rien le texte des deux historiens, et il ajoute même une circonstance qui achève de faire connoître les sentimens de Henri IV; savoir, que les gens du Roi ayant voulu faire revivre des clauses surannées qui eussent anéanti les grâces que le prince désiroit faire à la société, *le Roi, irrité, les manda, et leur fit de vives réprimandes*, leur ordonnant de terminer aussitôt cette affaire. Ces additions et plusieurs autres recommandent la seconde édition de l'ouvrage de M. Clausel de Coussergues, laquelle paroît en ce moment. Nous nous proposons de revenir sur cet ouvrage, et de faire remarquer, entr'autres, des choses très-judicieuses et très-importantes qu'on y trouve sur l'article de la ligue. L'auteur

distingue la ligue française de la ligue espagnole. Celle-ci avoit pour objet d'empêcher que le Roi de Navarre ne succédât au trône; mais beaucoup de ligueurs n'avoient pour objet que la conservation de la religion catholique, et tenoient fermement à la loi fondamentale de l'Etat sur la succession à la couronne. « A la tête de ce parti, dit M. Clausel de Coussergues, à la tête de ce parti, dont l'opinion étoit celle de presque tous les catholiques du royaume, étoient le duc de Pervers parmi les grands seigneurs, et cette partie du parlement que l'on désigna dans la suite sous le nom de parlement de la ligue, qui cependant, par son fameux arrêt rendu en 1593 pour le maintien de la loi salique, renverse tous les projets de la ligue espagnole ». Cette distinction de l'auteur répond beaucoup de jour sur un point de notre histoire qui sert encore souvent de texte à des déclamations pleines de fausseté et d'aigreur. Sans la ligue française, la France seroit protestante : c'est une considération qu'il ne faut point perdre de vue, et qui nous autorise à juger avec plus d'indulgence le grand nombre des ligueurs qui n'entrèrent dans ce parti que par des motifs religieux et honorables, et qui se montrèrent à la fois bons Français et bons chrétiens. Voyez, dans l'ouvrage de M. Clausel, l'article qui commence à la page 434, et le chapitre XXVI sur le sacre de Henri IV. La seconde édition de l'ouvrage de M. Clausel paroît en ce moment.

---

*De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil, par l'abbé F. de La Mennais (1).*

Cet écrit n'est que la première partie d'un petit traité sur l'état de la religion et de la société en France. Cette première partie se compose de quatre chapitres, dont voici les titres : 1°. de l'état de la société en France; 2°. que la religion en France est entièrement hors de la société politique et civile, et que par conséquent l'Etat est athée; 3°. que l'athéisme a passé de la société politique et civile dans la société domestique; 4°. que la religion en France n'est, aux yeux de la loi, qu'une chose qu'on administre. Nous reviendrons sur cet écrit, où l'illustre auteur combat de toute la force de son talent le système funeste qui, en isolant la religion de la société, menace l'une et l'autre des plus grands malheurs.

---

(1) In-8°. de 106 pages; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. de port. A Paris, au bureau du *Mémorial catholique*; et au bureau de ce journal.



*Mandemens pour le sacre.*

Quoiqu'il ne fût point d'usage que nos Rois demandassent des prières pour le sacre, tous les évêques se sont fait un devoir d'en ordonner dans cette circonstance, et la plupart y ont joint quelque instruction sur une si imposante cérémonie. Nous citerons ici plusieurs Mandemens qui nous paroissent tout-à-fait dignes de leur objet :

« C'est par Dieu, N. T. C. F. ; dit M. le cardinal de La Fare, archevêque de Sens, que les rois règnent et commandent ; c'est lui qui leur donne l'esprit de sagesse, de conseil et de force qui fait l'appui des trônes, la gloire des Etats et le bonheur des peuples.

» Il a établi les rois sur la terre pour être, parmi ses peuples, les représentans de sa grandeur et de sa justice, les défenseurs de ses droits, les instrumens de sa puissance.

» Placé au-dessus de la société, comme l'est au-dessus de nos têtes l'être bienfaisant qui éclaire et vivifie la nature, le roi répand la vie dans l'Etat, et fait tout fleurir et prospérer autour de lui. La sagesse du roi préside aux conseils ; l'ordre est établi par ses lois ; ses vertus ornent et embellissent son royaume ; il est l'ame de ce grand corps ; il règle et légitime tous ses mouvemens.

» Dès le commencement, Dieu a voulu environner de la majesté de la religion l'autorité des rois. A-t-il résolu d'abandonner à des hommes les rênes du royaume d'Israël : Demain, dit-il à son prophète, je t'enverrai un homme de la tribu de Benjamin, tu le sacreras roi ; élevé au-dessus de mon peuple, il aura droit de le commander.

» En créant ainsi les rois, Dieu en fait des images visibles de son invisible majesté. Il les oint et les consacre par les mains de ses pontifes, auguste cérémonie faite pour apprendre aux rois et aux sujets quelle est la source d'où découle toute puissance.

» L'onction sainte, symbole de grâce, de clémence et de paix, leur fait entendre qu'en imprimant sur leur front les traits de sa majesté, Dieu a voulu répandre dans leur cœur cette bonté céleste qui le rend le père de ses créatures, leur protecteur et leur appui.

» Le glaive est remis dans leurs mains, comme le signe de la puissance. Associés à l'empire du Très-Haut, ils partagent avec lui deux de ses plus magnifiques attributs, la puissance et la bonté. »

« Oui, N. T. C. F., la religion, dit M. l'archevêque de Besançon, rend inviolable l'autorité royale ; elle la couvre de son égide, elle la présente aux peuples comme l'arche du Seigneur, à laquelle il n'est

pas permis de toucher. Le Dieu, *par qui règnent les rois*, prend en main la cause des rois, et, plaçant leur trône dans la conscience de leurs sujets, il donne à ce trône une base inébranlable. Jésus-Christ a mis sur la même ligne nos devoirs envers les maîtres de la terre et nos devoirs envers le maître du ciel, et, en nous ordonnant de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, il étouffe, dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux, tout esprit d'indépendance et d'insubordination.

« Loin de nous donc, N. T. C. F., ces désastreuses théories, qui, nées pour l'opprobre et le malheur des nations, ne tendent qu'à les plonger dans l'abîme du désordre et de l'anarchie. Loin de nous ces perfides doctrines, qui, en donnant l'éveil à toutes les passions, portent partout avec elles le germe funeste de l'insurrection et de la révolte. Loin de nous ces hommes hypocrites, qui, mentant à l'Evangile et à leur propre conscience, ne parlent du pacte social que pour bouleverser la société, et ne prêchent aux peuples l'amour de la patrie que pour les réduire en servitude. Une fatale expérience nous a appris à les connaître; le ciel nous a fait échapper à leurs coupables desseins, et toujours nous nous ferons un devoir d'aimer nos rois, et de leur être soumis et fidèles. Que la tige des lis, arrosée par les bénédictions célestes, reprenne parmi nous une nouvelle vie et une nouvelle vigueur, et que cette fleur chérie dure aussi longtemps que la foi des chrétiens! »

« Il est bien juste, dit M. l'archevêque de Tours, que la majesté royale s'abaisse devant la grande et suprême majesté, que les dieux de la terre tombent devant celui qui porte l'univers en sa main, et qui commande avec une égale autorité aux anges et aux hommes. C'est à lui que toute puissance appartient dans le ciel et sur la terre. C'est de lui que relèvent les couronnes et les empires. C'est lui qui choisit les rois pour la conduite de ce monde, et sa main toute-puissante, comme parle l'Evangile, les place à son gré sur la tête des autres hommes. Aussi, pour juger de la grandeur de la dignité royale, n'envisageons pas les trônes ni les palais, les forteresses ni les armées; mais élevons nos yeux jusque sur Dieu même, et de cette majesté infinie nous verrons tomber sur les rois un rayon de gloire que nous appelons la royauté. Ne craignons pas de le dire, la grandeur du prince n'est pas d'être né au pied du trône, et d'avoir acquis par sa noblesse le droit d'y monter; elle vient de plus haut, elle se rattache à Dieu : et voilà pourquoi la religion est appelée à la sanctifier et à la consacrer. Elle répand sur le front des rois comme un mélange de royauté et de sacerdoce, qui les rend les images vivantes et visibles de la Divinité. Elle leur apprend aussi à régner dans la justice, et les assoie sur le trône en présence et sous les yeux de Dieu même. Elle donne des leçons salutaires et aux princes et aux peuples. Elle retient la puissance des rois par la bonté; elle lie la fidélité des sujets par la conscience. Elle met les cœurs des peuples dans la main des rois par une soumission volontaire; elle met le cœur des rois dans les mains de Dieu par une dépendance nécessaire. Elle devient la source du bonheur des nations et de la prospérité des Etats. »

« Que d'instructions et d'espérance, dit M. l'évêque d'Evreux, nous donne cette auguste cérémonie du sacre de nos rois, dont ils furent toujours aussi religieux observateurs que le permit le malheur des temps! Elle ne leur confère point un pouvoir qu'ils ont déjà reçu, noble héritage qui leur fut transmis avec le sang qui coule dans leurs veines, mais elle en découvre à nos yeux l'origine toute céleste; elle n'augmente point leurs droits, mais elle en sanctifie l'exercice; elle rend le joug de la royauté moins pesant pour eux, elle en adoucit l'amertume, elle en tempère les chagrins; elle multiplie les grâces qui servent au prince à se sauver lui-même, en conduisant sagement son peuple. C'est ainsi que la religion révèle aux rois la source inaltérable de leur autorité, et qu'elle apprend aux sujets leur devoir. Que toute âme soit donc soumise aux puissances qui viennent d'en haut, et que tout chrétien craigne de résister à Dieu en résistant au prince; ce qui est, suivant saint Paul, un caractère de réprobation, dont nous vous conjurons, N. T. C. F., de ne jamais vous souiller.

» Ce seroit peu d'être soumis par crainte, il faut surtout l'être par amour; et ce sentiment n'est-il pas bien juste à l'égard d'un Roi héritier pour nous de la tendresse de ses pères? Ses intérêts sont les nôtres, et nous profiterons les premiers des vœux que nous aurons formés pour lui. Prions Dieu de répandre sur son front, avec l'huile sainte, ces bénédictions de grâce et de douceur dont il combla autrefois ses pieux ancêtres, et de faire briller sa couronne de l'éclat de toutes les vertus. Remercions l'auguste Marie, protectrice de la France, de l'appui visible dont elle a favorisé un royaume qui lui fut toujours cher; conjurons-la de jeter sur nous des regards propices, d'intercéder pour la France, de veiller sur le Roi, de prier pour le peuple, et de nous conserver toujours le beau titre de royaume très-chrétien. »

« Qu'une profession si authentique de la foi de nos Princes, dit M. l'évêque d'Orléans (1), ranime dans nos cœurs cette piété, cette bonté miséricordieuse dont ils vous donnent de si touchans exemples. Qu'elle vous rappelle que les rois sont les images de Dieu sur la terre, et qu'ils ont reçu du ciel la mission de nous donner des lois. N'oubliez jamais que la couronne de France, déjà si belle, est devenue sacrée, quand les rois la prennent sur l'autel même de Jésus-Christ, par qui les rois sont sages et puissans, et qu'ils vous parlent au nom de sa justice : *Per me reges regnant*. Les Français ont toujours aimé leurs rois, cet amour commande l'obéissance; mais combien les motifs en sont-ils encore plus grands, lorsqu'au milieu des grands et de leurs peuples réunis, ils forment une alliance solennelle avec celui qui commande à l'univers! Que la religion, le respect et l'amour inspirent à vos cœurs ces acclamations si touchantes et si familières aux Français! Vous le connoissez, vous le voyez ce Roi que le ciel vous a donné; sa bonté, sa grandeur, ses vertus, sont telles que vous l'au-

(1) Le prélat cite ensuite une lettre intéressante de saint Remi à Clovis, et l'applique heureusement à Charles X.

riez dû choisir, si sa naissance ne vous l'eût pas donné pour Roi. Mais vous avez un devoir à remplir; que vos prières, vos vœux soient donc ardents, unanimes, pour obtenir du ciel l'assistance de sa sagesse; qu'elle descende de la hauteur du trône de Dieu, afin qu'elle soit toujours avec le Roi; qu'elle lui inspire et lui apprenne ce qu'il doit faire pour sa gloire. »

« Avec quelle fervente ardeur, dit M. l'évêque de Blois, l'amour que vous portez à notre Roi ne doit-il pas vous faire élever les mains vers le ciel pour obtenir que la sagesse suprême réside dans ses conseils; qu'elle soit et qu'elle travaille avec lui, afin qu'il sache ce qui lui est agréable; que la vertu d'en haut soit toujours son soutien et son appui; qu'il réduise le méchant à n'être rien devant lui, et qu'il honore ceux qui craignent le Seigneur; qu'il soit fort enfin, juste, fidèle et infatigable sous le poids de sa couronne.

» Ah! sans doute, N. T. C. F., vos vœux trouveront leur modèle dans les humbles prières que notre monarque bien-aimé fera monter vers le Seigneur dans cette fête si touchante, et, pour obtenir de Dieu toutes les grâces que vous devez solliciter pour lui, il vous suffira de lui dire : *Seigneur, donnez au Roi selon le désir de son cœur, et accomplissez tous ses justes desirs.*

» Cependant n'oubliez pas que le Seigneur, qui dirige par sa sagesse les conseils des bons princes pour le bonheur des peuples, permet, dans sa justice vengeresse, que les meilleurs soient trompés, ou se trouvent sans moyen pour faire le bien qui est dans leur cœur, lorsque les péchés du peuple ont provoqué sa colère, et qu'ainsi c'est surtout par une vie toute chrétienne, que, fidèles imitateurs de la piété de Charles X, vous attirerez les faveurs du Tout-Puissant sur sa personne et sur son royaume. Quel motif plus pressant, N. T. C. F., de vous attacher le plus en plus à vos devoirs? Pratiquez donc plus fidèlement que jamais ce que nous recommande le prince des apôtres: *Aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi.* Renoncez pour toujours aux funestes erreurs qui ont causé tous nos maux, et revenez aux saines doctrines et aux vertus chrétiennes, qui seules peuvent assurer la gloire et la prospérité de la patrie. »

M. l'évêque de Marseille, après avoir cité la lettre qu'il a reçue du Roi, continue en ces termes :

« Vous ne serez pas surpris, N. T. C. F., si une invitation si touchante nous a fait retrouver toute la vigueur de notre jeunesse.

» Oui, nous franchirons d'un seul trait l'espace qui nous sépare d'un Roi qui fut toujours l'objet de notre admiration et de notre amour; nous parviendrons au pied de son trône avant le jour fixé pour son sacre, et, levant la main en votre nom comme au nôtre, nous proclamerons en sa présence le principe invariable que notre Roi tient son droit à la couronne de sa naissance, indépendamment de toute consécration, et que notre fidélité et notre obéissance lui sont dues dès le jour que, par l'ordre de succession légitime, il s'est assis sur le trône de son prédécesseur révérend! *Fivat Rex..... Fivat*

*Dominus meus David in æternum.* Nous l'accompagnerons ensuite sur les marches de l'autel, et, joignant nos foibles prières aux siennes, à celles du prélat consacrant, qui répandit aussi sur notre tête l'onction sainte, et nous communiqua l'Esprit saint dans l'ordre des pontifes le jour de notre ordination, à celles de tant pontifes animés du même esprit, des mêmes sentimens que nous; nous appellerons sur sa personne sacrée et sur son royaume les bénédictions du ciel et tous les biens de la terre, l'abondance des grâces spirituelles, et toute sorte de prospérités temporelles. *Det tibi Deus de rore cœli et de pinguedine abundantiam.* »

« A Dieu ne plaise, dit M. l'évêque de Châlons, que nous ne cherchions dans cette imposante cérémonie que ce qui plait aux yeux et flatte la curiosité. Sans doute cette pompe est nécessaire pour honorer la majesté des rois, et inspirer aux peuples un plus profond respect pour leurs personnes sacrées; mais de quoi serviroit-elle, si elle n'étoit sanctifiée par la religion, si nous nous bornions, comme dans les fêtes profanes, à y étaler le luxe des parures, à paroître grands et magnifiques aux yeux des nations, et même à montrer pour le souverain cet empressément dont la France a de tout temps donné l'exemple? De quoi serviroient ces applaudissemens, ces témoignages de zèle, tout l'appareil de ces fêtes, si Dieu n'y étoit compté pour rien, si l'a étoit le premier objet de nos transports et de nos hommages?

» Ainsi donc, N. T. C. F., en honorant le prince, en lui exprimant notre amour et notre joie, songeons à élever nos cœurs vers Dieu, à nous montrer reconnoissans pour l'incalculable bienfait dont nous sommes redevables à sa bonté; demandons-lui qu'il s'apetisse, qu'il remplisse de force, qu'il protège toujours et nous conserve notre Roi. Attirons sur lui, par la ferveur de nos prières et par la sainteté de nos motifs, les bénédictions du ciel, et ne perdons pas de vue nous-mêmes cet empire éternel que la foi nous promet, et où nous régnerons avec Jésus-Christ; car la religion, en remettant si souvent sous nos yeux les magnifiques objets de nos espérances, nous excite en quelque sorte aujourd'hui, d'une manière plus pressante, par la vue de ces couronnes périssables qui ornent le front des rois, à mériter cette couronne immortelle qui ne sera donnée qu'à ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin. »

« La religion, dit M. l'évêque de Perpignan, en raffermissant les trônes, assure encore le repos et le bonheur public, par l'amour réciproque qu'elle commande aux sujets, et qu'elle inspire aux souverains. Elle a seule le droit de juger leur justice, et d'interroger leur conscience. Elle fait consister le bonheur de ces dieux de la terre, comme les appelle le prophète, non dans la prospérité d'un long règne illustré par une longue suite de victoires, mais dans l'équité, la sagesse et la prudence, avec laquelle ils gouvernent leurs peuples. Elle les estime heureux, si, dans le haut rang d'élevation où la main du Tout-Puissant les a placés, ils se souviennent qu'ils sont hommes, et qu'ils doivent faire servir leur puissance à étendre le culte de Dieu, s'ils sont lents à punir, et prompts à pardonner; s'ils exercent la veh-

geance publique uniquement pour le bien de l'Etat, qui a besoin de cette sévérité; s'ils aiment mieux se commander à eux-mêmes qu'aux nations les plus indomptables; en un mot, s'ils travaillent au bonheur de ceux qui leur sont soumis.

» C'est ainsi que la religion fortifie l'amour des souverains envers leurs peuples, et qu'elle ne fait qu'un cœur et du cœur du monarque et de celui de ses sujets. »

#### NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 3 mai, le saint Père visita l'église de la Conception-aux-Monts, et fit sa prière devant le maître-autel. Le surlendemain, S. S. se rendit à Sainte-Marie-Majeure, où l'on conserve les reliques de saint Pie V; et, après avoir adoré le saint Sacrement et entendu une messe, elle pria avec piété dans la chapelle du saint pape. Le 7, Léon XII a visité l'hôpital de Saint-Jean-de-Latran, a parcouru les salles, et a adressé des paroles de consolation aux malades.

— Tous les jours on voit des confréries, de pieuses réunions et des troupes de pèlerins visiter les quatre églises désignées pour le jubilé. Le dimanche 24, il y eut une procession où l'infant d'Espagne, duc de Lucques, portoit la croix. Dans une autre procession, la princesse de Viano remplissoit cet acte de piété. Des fideles affluèrent à divers oratoires visitèrent aussi les basiliques; un prélat, M<sup>sr</sup>. Sisti, portoit la croix. Le 27 avril, deux compagnies de pèlerins ont été admises à baiser les pieds du saint Père. Le soir, ces compagnies ont eu des réunions de prières. MM. les cardinaux Doria, Falzacappa et Zurlo, le prince duc de Lucques, la princesse sa sœur et beaucoup de personnes de distinction ont servi, pendant trois jours, ces Frères à table, et ont été édifiés de leur modestie et de leur piété. Les élèves du séminaire Romain ont fait aussi une procession, à la suite de laquelle marchoit M. le cardinal Zurlo; et les élèves des différens collèges ont visité aussi les quatre églises, et ont reçu, en passant près du Vatican, la bénédiction du saint Père.

PARIS. L'assemblée de trimestre pour l'œuvre des petits séminaires a eu lieu mardi dernier, à la Madeleine. M. l'évêque de Beauvais l'a présidée et a prononcé le discours, qui a offert un vif intérêt. Le prélat a fait sentir l'utilité de l'œuvre par l'exemple de son propre diocèse, où il a déjà pu voir



quelle étoit l'étendue des besoins, et où il se féliciteroit beaucoup de pouvoir établir une œuvre pareille. Il a terminé par des paroles pleines d'encouragement et par des vœux pour la prospérité d'une église qui lui sera toujours chère. Les dames ont fait le rapport de l'état de l'œuvre, qui se soutient d'une manière consolante; la paroisse de Saint-Thomas d'Aquin est celle qui a présenté le résultat le plus élevé. Plusieurs curés et ecclésiastiques ont assisté à cette réunion.

— Le jeudi 26, M. l'ancien évêque de Tulle a donné la confirmation aux jeunes Savoyards dans l'église des Missions-Etrangères. La plupart de ces enfans ont encore approché de la sainte table; ils avoient fait leur première communion le mois dernier. Le soir, il y a eu salut. Ces enfans répondent, par leurs bonnes dispositions, aux soins admirables des fideles qui se sont dévoués à cette œuvre, et qui persévèrent à la soutenir depuis plusieurs années.

— M<sup>r</sup>. l'archevêque de Paris devoit donner la confirmation, le 16 de ce mois, dans l'église de Courbevoie; mais, se trouvant indisposé, il a été remplacé par M. l'évêque de Beauvais. La cérémonie a eu lieu avec la plus grande solennité. Tous les fideles et tous les curés du canton étoient présents; un détachement du deuxième régiment de la garde royale, en garnison à Courbevoie, étoit sous les armes. Après la cérémonie, M. le curé a réuni dans un repas, auquel M. l'évêque a assisté, MM. les curés ses collègues, le maire de Courbevoie, le juge de paix et plusieurs notables. M. de Reboul, juge de paix, a lu une ode de sa composition, pleine de chaleur et de bons sentimens, sur le sacre de S. M.

— Dimanche dernier, l'église de la Sorbonne, rouverte pour la première fois depuis trente-cinq ans, a vu une cérémonie fort édifiante: trente et quelques élèves du collège de Henri IV y ont fait leur première communion, à laquelle ils étoient préparés depuis long-temps par M. l'abbé de Salinis, leur aumônier. M. l'abbé de Scorbiac leur a donné une retraite. Dimanche, c'est M. l'évêque de Bayonne qui a officié. Le prélat a donné la confirmation à tous ceux qui s'étoient préparés. Avant la communion, il a adressé aux jeunes gens une courte et pieuse exhortation. Outre ceux qui faisoient leur première communion, il s'en est trouvé environ cent cinquante du même collège qui ont approché de la sainte table. M. l'évêque de Bayonne a encore présidé à la cérémonie du soir. On a

fait le renouvellement des vœux du baptême, et M. Abbé Guyon, le missionnaire, a prêché. Les jeunes gens ont montré beaucoup de recueillement pendant toute cette journée. Dimanche prochain, il y aura encore une cérémonie dans la même église; on y célébrera une messe en musique pour ap-  
 prier les grâces de Dieu sur le Roi. La messe commencera à neuf heures et demie.

— On a exposé, à l'hôtel de l'Intendance des fêtes et des cérémonies, les présens que fait le Roi à l'occasion de son sacre. Ces présens sont conçus avec magnificence et exécutés avec goût. Nous avons déjà parlé des bronzes de M. Choiselat et des broderies de M<sup>lle</sup> Quinet, les objets d'orfèvrerie ne sont pas moins remarquables; la chapelle du consécrateur, les calices, et autres vases d'or et d'argent nécessaires pour la cérémonie, sortent des ateliers de M. Cahier, orfèvre du Roi. Chacun de ces objets se recommande par l'élégance des formes, par la pureté du dessin et par le fini du travail. Les bas-reliefs plaisent par l'invention du sujet et par le talent de l'exécution; les détails sont soignés comme l'ensemble. L'aiguère, les burettes, le reliquaire, les pains d'or et d'argent, les encensoirs, ont attiré l'attention des connoisseurs, et l'artiste a su concilier heureusement les formes voulues par l'Eglise avec le gracieux du genre antique. L'ornement et le dais destinés à l'église de Reims sont en étoffe de Lyon tissée de soie et d'or. Le dais a été confectionné chez M. Mahet, tapis-  
 sier, rue Hautefeuille. L'étoffe en drap d'or est ornée de grappes de raisin, d'épis de blé, de branches de chêne et de tiges de lis; on a brodé, sur les faces latérales, un pélican et un agneau, et à l'extrémité le chiffre du Roi surmonté d'une couronne garnie en diamans. La partie supérieure est décorée d'un groupe d'anges soutenant un globe sur lequel s'élève une croix. Il y a deux ornemens d'église complets, l'un pour la cathédrale de Reims, l'autre pour le prélat consécrateur. Nous avons parlé de la mitre de M. l'archevêque de Reims; il y en a huit autres qui sont destinées pour les évêques d'Amiens et de Soissons, pour les deux cardinaux et pour quatre prélats qui remplissent diverses fonctions. Une croix pectorale en diamans, une autre en émeraudes, sont destinées à M. l'archevêque de Reims et à M. le grand-aumônier; M. l'évêque d'Hermopolis aura un magnifique rochet avec un anneau de prix; des rochets et des anneaux seront aussi donnés à plu-

seurs évêques. Le manteau royal, le manteau des ordres, les manteaux des Princes, tout est d'une grande richesse.

— Dans un moment où le gouvernement reconnoit et proclame l'injustice de la spoliation des émigrés, on ne peut qu'être affligé de voir se consommer l'envahissement de propriétés affectées autrefois au soutien de pieux établissemens. Le 22 avril dernier, on a adopté, dans la chambre des députés, un projet de loi sur le casernement de Paris : ce projet autorise l'aliénation des bâtimens et terrains situés entre les rues de Belle-Chasse, de Grenelle, de Bourgogne et Saint-Dominique. Il étoit difficile, dans cette indication générale, de reconnoître que ces bâtimens et terrains renferment l'ancien convent de Belle-Chasse et celui des Carmelites de la rue de Grenelle. Toutefois quelques députés, étant avertis de l'origine de ces biens, il y eut 108 boules noires contre 188 blanches. Le lendemain, M. Duplessis de Grénédan se plaignit que l'on eût dissimulé à la chambre la nature de ces biens : ni le titre du projet, ni le rapport de la commission ne laissoient soupçonner qu'il s'agit d'un bien de communauté. Si la chambre, dit M. Duplessis de Grénédan, eût bien connu ce qu'on semble lui avoir caché à dessein, je ne crains pas d'avancer que le sort du projet de loi eût été tout-à-fait différent. La même discussion s'étant reproduite à la chambre des pairs le 11 mai, lorsqu'on y a porté le projet de loi, M. l'archevêque de Besançon y a prononcé un discours contre l'aliénation proposée. Sur ce terrain, a-t-il dit, étoient établies de pieuses filles, qui chaque jour, par leurs prières, attiroient les bénédictions de Dieu sur le Roi et sur la France : ce que la révolution avait respecté succombera-t-il sous les coups du gouvernement du Roi très-chrétien ? M. l'archevêque de Besançon n'a point prétendu attaquer ce qui avait été fait en 1801 ; on crut alors devoir, pour la tranquillité des consciences, ratifier les aliénations déjà faites : mais ce sacrifice n'étoit que pour le passé, et ne devoit point s'étendre à l'avenir. Nous citerons ici les propres paroles du prélat, en regrettant de n'avoir pu insérer ce discours dans son entier :

« Peronne n'ignore que les biens affectés à un établissement religieux ne changent pas de nature par la destruction de cet établissement, qu'ils restent consacrés à Dieu, et que, par le fait de cette destruction, ils ne cessent pas d'être grevés des charges communes à tous les biens d'église, c'est-à-dire qu'ils doivent toujours être employés à un usage religieux.

» La révolution, en envahissant tous les biens du clergé, a mis les frais du culte à la charge de l'Etat : ne seroit-il pas naturel, ne seroit-il pas juste de rendre à leur première destination ceux de ces biens qui n'ont pas passé dans des mains étrangères, et d'en faire un fonds de dotation pour le clergé ?

» Le projet de loi qui occupe vos seigneuries leur est présenté comme devant être de quelque utilité à la religion. La ville de Paris, dit Son Exc. le ministre de la guerre, y trouvera la possibilité d'acquiescer une partie de ces terrains pour l'établissement d'une nouvelle église dans un quartier qui chaque jour en éprouve un besoin plus pressant. Mais, pour donner cette possibilité à la ville de Paris, est-il donc convenable d'aliéner la totalité de ces terrains ?

» D'ailleurs, ce même projet n'est-il pas propre à faire naître de justes inquiétudes ? n'est-il pas d'un sinistre augure ? ne sera-t-il pas le prétexte de nouvelles aliénations ? en un mot, ne menace-t-il pas tout ce qui formoit autrefois le domaine du clergé, et qui n'est pas encore vendu ?

» Veuillez bien y réfléchir, nobles pairs, les biens ecclésiastiques non vendus sont la seule ressource qui reste au clergé ; c'est sur eux que repose son dernier espoir de sortir enfin de cet état d'anxiété et d'incertitude qui pèse sur lui, et de reprendre toute la considération et toute la confiance qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses fonctions.

» J'en appelle à vous, nobles pairs, d'où vient que, parmi les élèves du sanctuaire, on compte à peine quelques sujets issus de ces familles chrétiennes dont les noms et les dignités rehaussent les vertus de leurs enfans et leur donnent un nouveau lustre ? D'où vient que les rangs du sacerdoce s'éclaircissent chaque jour, et que nous n'avons personne pour en remplir les vides ? D'où vient que nous éprouvons tant de difficultés à trouver dans nos diocèses des sujets propres à nous seconder et à nous aider à porter le fardeau de notre pénible administration ? Nous vous entendons souvent le dire avec l'accent du regret : le clergé n'offrant aujourd'hui à nos enfans qu'un avenir de dénuement et presque de rebut, nous n'otons pas diriger de ce côté leur première éducation, et nous craignons d'avoir à nous reprocher de les avoir sacrifiés à la misère et au besoin. Il est donc instant d'assurer au clergé une aisance qui, sans passer les bornes d'une honnête médiocrité, ne lui laisseroit pas sentir les humiliations de la détresse, et le placeroit dans l'heureuse possibilité de faire le bien et de se concilier cette vénération, cette estime et ce respect que presque jamais les peuples n'accordent aux prêtres dont ils salarient le ministère.

» Je m'arrête à ces réflexions, Messieurs, elles sont dignes de vos méditations, elles méritent toute votre attention et toute votre sollicitude. Jetez les yeux sur tous les gouvernemens, partout vous verrez les ministres de la religion de l'Etat jouir en propriété d'une dotation foncière, qui les met à l'abri d'une existence toujours vacillante et toujours précaire. »

— M. de Villèle, qui vient d'être transféré à l'archevêché de Bourges, a fait ses adieux au diocèse de Soissons par une Lettre pastorale pleine de bienveillance et d'affection :

« Il est arrivé, N. T. C. F., le moment de cette douloureuse séparation que nous vous avons annoncée dans notre Mandement du carême dernier. Le saint Père, en nous donnant des bulles pour le siège métropolitain de Bourges, a rompu le lien spirituel qui nous attachoit au diocèse de Soissons; il a confié à notre sollicitude pastorale la conduite d'un autre troupeau. Vous nous serez toujours chers, toute notre vie nous offrirons à Dieu les vœux les plus ardens pour votre salut et pour votre bonheur; mais nous ne serons plus chargés devant Dieu du soin de vos âmes. Nous vous l'avons dit, et nous le répétons dans toute la sincérité de notre cœur, en acceptant cette nouvelle destination qui nous a été donnée par la Providence, nous avons fait un sacrifice pénible; il falloit consentir à briser un lien qui nous étoit très-cher, à nous séparer d'un troupeau qui avoit bien des droits à notre affection, et à nous charger d'un fardeau beaucoup plus pesant; mais nous avons dû nous conformer aux desseins de Dieu sur nous, et ne pas refuser le travail qui nous étoit offert, quelque effrayant qu'il soit pour notre faiblesse. Nous nous sommes rappelé ces paroles de l'apôtre : *Je peux tout en celui qui me fortifie*. Nous espérons que Dieu aura égard aux dispositions de notre cœur, et qu'il nous accordera tout ce qui nous manque pour remplir dignement le ministère qui nous est confié. »

M. l'archevêque de Bourges fait ensuite l'éloge de M. de Simony, qui lui succède sur le siège de Soissons, et adresse tous ses adieux à son chapitre, aux grands-vicaires, au clergé et aux fidèles, témoignant à tous les sentimens les plus tendres et les vœux les plus sincères pour leur bonheur.

— Le 2 mai, on a posé à Legé, diocèse de Nantes, la première pierre du monument en l'honneur de Charrette. M. l'évêque de Nantes s'étoit rendu pour cet effet à Legé. Le prélat a officié, assisté de deux prêtres qui ont aussi leur part des malheurs de la Vendée, M. l'abbé Remaud et M. Berthaud, curé de Legé. Pendant la messe, M. de Beatregard, curé de Sainte-Croix de Nantes, prononça un discours. Après la messe, on se rendit processionnellement, en chantant le *Veni, creator*, au lieu où le monument doit être érigé. M. l'évêque bénit la pierre et l'enceinte de la chapelle. La première pierre fut posée, au nom de M<sup>me</sup>. la Dauphine, par M<sup>me</sup>. Charrette de La Contrie, belle-sœur du général. Pendant que l'on scelloit la pierre, le clergé chantoit ce verset du Psaume : *Nisi Dominus œdificaverit*. M. le général Despinois, les préfets de la Loire-Inférieure, de la Vendée et du Finistère, et

beaucoup d'officiers vendéens assistoient à cette cérémonie, qui fut terminée par des discours de M. le général Despinois et de M. le vicomte de Villeneuve. De retour à l'église, on chanta le *Te Deum*.

— On vient de faire don à la fabrique de Belleville, près Lyon, d'une rente de 500 fr. inscrite sur le grand-livre, pour l'établissement des Frères des écoles chrétiennes, que le respectable curé de la paroisse, M. Captier, a fondé, il y a trois ans, sans autre secours que celui de la Providence. Le bienfaiteur a voulu laisser ignorer son nom.

— Le bill en faveur des catholiques anglais a échoué encore à la chambre des pairs, comme on l'avoit prévu, et l'opposition déclarée du duc d'York a produit son effet. Le prince étoit venu appuyer par sa présence le parti anticatholique. Le 17 mai, la séance a commencé par la présentation de beaucoup de pétitions pour ou contre les catholiques. Une de ces pétitions est d'un pasteur protestant, qui, en chaire, a engagé tous ses auditeurs, hommes et femmes, à la signer. Plusieurs pairs se sont élevés contre ce singulier moyen d'obtenir des signatures, et l'évêque de Londres n'a pas été accueilli dans ses efforts pour justifier le pasteur. Le duc d'York a présenté une nouvelle pétition de douze mille habitans contre les catholiques, et le duc de Sussex une autre en sens contraire par des ecclésiastiques protestans. Beaucoup de professeurs de Cambridge ont fait une pétition en faveur des catholiques, tandis que l'Université d'Oxford a émis un vœu opposé. Enfin, le comte Grey a présenté une pétition du duc de Norfolk, des autres pairs et de plus de trente mille catholiques. Après ces pétitions, on a passé à l'objet principal de la séance, qui étoit la seconde lecture du bill. La salle et toutes ses avenues étoient remplies. Lord Donoughmore ayant proposé la seconde lecture, lord Colchester, ancien orateur de la chambre des communes, sous le nom de M. Abbot, a parlé contre le bill. Il est épouvanté des Jésuites et du serment que les prêtres catholiques font, dit-il, de ne communiquer à personne les secrets du pape. Le noble lord a cité même la formule du serment en latin, de sorte que la chose est incontestable. Que dire d'une pareille assertion, énoncée publiquement par un homme en dignité devant toute une chambre? Le marquis d'Anglesey, le comte de Longford et l'évêque de Chester ont parlé dans le même sens. Lord

Darnley et l'évêque de Norwich ont soutenu le bill. Celui-ci, vieil avocat des catholiques, a montré encore la même modération en leur faveur. Lord Harrowby, président du conseil des ministres, a proposé l'ajournement, qui a été rejeté. Le marquis de Lansdown a réfuté l'évêque de Chester dans un assez long discours, où il s'est un peu moqué des argumens du prélat anglican. Il lui a reproché de ne connoître la religion catholique que sur la foi de mauvais libelles, et de ne point juger les catholiques d'après leurs déclarations et leur croyance véritables, mais d'après celles qu'on leur prête. Ce discours, plein d'une ironie fine et en même temps de raisons concluantes et de mouvemens d'éloquence, en a provoqué un autre du comte de Liverpool, qui a trouvé le bill mal rédigé, et qui de plus est effrayé du pouvoir du pape et de l'esprit du clergé catholique. Le lord chancelier a appuyé ce que venoit de dire lord Liverpool. Le comte Fitzwilliam a dit que la sûreté de l'Irlande étoit compromise si le bill étoit rejeté. On est allé aux voix, et tel a été le résultat : pour la seconde lecture, 130 voix, savoir, 84 présens et 46 absens; contre, 178 voix; savoir, 113 présens et 65 absens. Ainsi, le bill est écarté par une majorité de 48 voix. En 1821, les catholiques avoient échoué à une majorité de 39 voix seulement. (Voyez le tome XXVII, page 335.) Tels sont les progrès de l'esprit de tolérance. La séance des pairs s'est prolongée dans la nuit jusqu'à cinq heures un quart du matin.

#### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. vient d'accorder une secours de 2400 fr. aux religieux Trapistes de la maison du Port-Salut, département de la Mayenne.

— M<sup>r</sup>. le Dauphin vient d'accorder une somme de 500 fr. aux habitans de la paroisse de Véhier pour les aider à reconstruire leur église.

— M<sup>r</sup>. le Dauphin et M<sup>lle</sup>. la Dauphine viennent d'accorder une somme de 500 fr. aux malheureux incendiés de Dampierre, arrondissement de Langres (Haute-Marne).

— S. A. R. M<sup>lle</sup>. la Dauphine a ordonné, avant son départ pour Reims, qu'une somme considérable soit partagée entre MM. les-curés des trente-sept églises de Paris pour être distribuée aux indigens.

— S. A. R. MADAME a daigné faire remettre à M. de Fonquerand une somme de 100 fr. pour les incendiés de la ville de Seurre (Côte-d'Or). La Princesse, comme nous l'avons annoncé, est partie pour Barle-Duc. Dans tous les endroits où elle passe, S. A. R. est reçue avec des marques d'enthousiasme et d'amour par tous les habitans. A Epemay surtout on a ressenti d'une manière toute particulière le

bonheur de la posséder, et l'auguste mère de notre Henri a bien voulu attacher la cravatte du drapeau de la garde nationale à cheval, et a remis à M. le sous-préfet une somme de 200 fr. pour les pauvres de la ville.

— MADAME, duchesse de Berri, a daigné remettre au maire de la commune de Meaux une somme de 500 francs pour les pauvres. Déjà, la veille, S. A. R. avoit fait adresser à M. le sous-préfet 200 fr. pour les incendiés de Charny.

— S. A. R. M<sup>r</sup>. le duc de Bourbon a fait remettre pour le monument de Quiberon une somme de 2000 francs; pour le monument à élever dans l'église de Verneuil, 1000 francs; pour les incendiés de la commune de Béthisy-Saint-Pierre, 100 fr.; pour ceux de Charny près Meaux, 100 fr.

— Le Roi a fait présent à chacun de ses aides-de-camp d'un équipage de cheval de la plus grande élégance.

— Le Roi est parti pour Compiègne, le 24, à onze heures et demie, et a reçu sur la route des témoignages d'amour de toutes les communes où S. M. est passée. A Louvres, commune de l'arrondissement de Pontoise, S. M. a permis à M. de Boutanay, son préfet, de la haranguer, et a répondu à son discours de la manière la plus gracieuse. Lorsque S. M. est repartie, la population de cette commune, qui s'étoit rassemblée autour de la voiture, a fait retentir l'air des cris de *Vive le Roi! vive Charles X!* Le Roi est arrivé à Compiègne, le 24 mai, à quatre heures et demie, et a été salué par les plus vives acclamations. Les maires des communes environnantes sont arrivés bientôt après, accompagnés des principaux habitans. S. M. a agréé avec bonté l'expression de leur respectueux amour. Le Roi a daigné admettre à sa table plusieurs des officiers qui l'accompagnoient et les fonctionnaires du département de l'Oise. La garde nationale a fait le service du château.

— Les musiciens qui doivent exécuter la messe du sacre sont partis le 24, au nombre de deux cents. C'est M. Cherubini qui a composé la musique de la messe, et M. Lesueur celle qui doit être exécutée pendant la cérémonie. Ceux qui ont assisté à la répétition générale qui a été faite de cette musique conviennent que ces deux célèbres compositeurs se sont surpassés chacun dans leur genre, et ils se sont plu à rendre justice au mérite de ces productions.

— Voici quelques détails sur les fêtes que la ville de Paris doit donner à l'occasion du sacre. Le 6 juin, jour de l'entrée de S. M. à Paris, le corps municipal, ayant à sa tête le préfet de la Seine, doit avoir l'honneur de complimenter le Roi à l'arc de triomphe qui s'élève près de la barrière Saint-Martin. Il y aura le soir un grand feu d'artifice, et les édifices publics seront illuminés. Dans la matinée, d'abondantes aumônes auront été faites à toutes les familles indigentes de Paris, par les soins de MM. les maires et adjoints et membres des bureaux de charité. Le 8 juin est le jour fixé pour la grande fête donnée à l'Hôtel-de-Ville que le Roi et son auguste famille daignent honorer de leur présence. De nouvelles salles, décorées avec autant de richesse que de goût, doivent servir au banquet offert à S. M. à ces



jours suivans, il y aura des fêtes publiques aux Champs-Élysées, à la barrière du Trône et dans d'autres quartiers.

— M. le duc de Villabermosa, ambassadeur d'Espagne pour le sacré, est arrivé, le 25, à Paris. S. Exc. sera accompagnée de trois grands d'Espagne, les ducs d'Osuna et de San-Carlos et de D. Josef de Lo-Rois, frère du feu duc de Fernan-Munoz.

— On vient de faire une découverte importante pour notre histoire et pour celle d'Angleterre. Lorsque Henriette de France, fille de Henri IV, fut donnée en mariage à Charles I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, le cardinal de Richelieu lui donna pour confesseur le Père Cyprien Gasmache. On avoit ignoré jusqu'à ce jour que le Père Cyprien eût écrit des Mémoires sur tout ce qui se passa en Angleterre à cette époque mémorable. Ce sont ces Mémoires autographes qui viennent d'être retrouvés; ils renferment des détails précieux sur l'horrible révolution qui conduisit Charles I<sup>er</sup>. à l'échafaud, et sur les derniers momens de cet infortuné monarque.

— La société royale des Bonnes-Lettres a distribué les prix d'éloquence et de poésie Lundi 23. M. Lacroix, membre de l'Académie française, a fait le rapport annuel des travaux de la société. Il a terminé son discours par un éloge des pièces envoyées au concours. Le prix d'éloquence, dont le sujet étoit : *De l'influence du christianisme sur les institutions sociales*, a été remporté par M. Andibert, déjà couronné au dernier concours. Le prix de poésie a été remporté par M. Bignan.

— Le feu a manqué de détruire l'église de la Sorbonne le 23. Cette église est presque terminée. Les plombiers étoient occupés à souder la croix, lorsqu'un grand coup de vent a enlevé les charbons du fourneau dont ils se servoient, et les a portés sur les charpentes où ils ont mis le feu. Les pompiers ont de suite accouru, et sont parvenus à éteindre le feu. Personne n'a été blessé.

— La ville de Lille a saisi l'occasion du sacré pour rétablir une ancienne solennité, connue sous le nom de *procession de Lille*, dont la célébration étoit supprimée depuis nombre d'années, au grand regret de tous les habitans. L'institution de cette fête remonte à l'année 1269; elle est due à Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandres. Les fêtes commenceront le 12 juin, et dureront jusqu'au 15 inclusivement.

— Le 19 mai, il y a eu à Rennes une explosion causée par l'embranchement de la salle d'artifice. Quarante-sept ouvriers, qui venoient de s'y réunir, étoient occupés à confectionner des pièces d'artifice pour un feu que l'on se proposoit de donner à la ville le jour du sacré de Sa Majesté. Plusieurs d'entr'eux, qui étoient dans l'atelier du premier étage, ont été lancés avec la toiture au-delà de la rivière. On compte plusieurs morts et beaucoup de blessés plus ou moins dangereusement. Il ne reste de la salle que les murailles.

— Dans la nuit du 3 au 4 mai, trois maisons du village de Fortuné (Calvados) ont été la proie des flammes. Un des propriétaires, père de neuf enfans, a perdu dans cette nuit pour plus de 35,000 fr. On attribue ce malheur à l'imprudence d'une domestique.

— M. le général Brèche, commandant la 8e. division militaire, est mort à Marseille le 22 mai. Après avoir fait la guerre en Espagne sous Buonaparte, il se soumit franchement au Roi en 1814. Il commandoit à Nîmes, avec le général Pélissier, au moment où éclata le mouvement insurrectionnel en faveur de l'usurpateur. Il s'opposa par tous les moyens possibles à cette insurrection; mais ses généreux efforts n'aboutirent qu'à le faire mal traiter et le conduire en prison, où on le menaça plusieurs fois de lui ôter la vie. Il fut nommé, en 1816, président de la cour prévôtale de Lyon, qui condamna à mort le général Mouton-Duverney.

— La reine des Pays-Bas et la princesse Marianne sont arrivées à Berlin, et ont été reçues de la manière la plus affectueuse par le roi et la famille royale.

— Les deux voyageurs anglais, le major Denham et le lieutenant Claperton, de retour d'une excursion dans l'intérieur de l'Afrique, sont arrivés au lazaret de Livourne, le 12 mars dernier. Ces hardis voyageurs ont parcouru des contrées inconnues aux Européens, et ils ont recueilli des renseignements importants sur l'histoire de ces pays.

— M. le vicomte Desbasins de Richemont, commissaire de la marine française, qui se rend dans l'Inde par la Perse, est arrivé à Téhéran, ville de Perse, et a été invité à un grand dîner, le 2 avril dernier, par le gouverneur. Il a traversé le Caucase sans aucun accident. Le général en chef lui avoit donné une escorte d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. M. de Richemont a dû partir, quelques jours après, pour Tauris. On assure qu'il est chargé d'une mission auprès du shah de Perse.

La quatrième liste des dons envoyés à MM. Treuttel et Wurtz, pour les victimes de l'inondation de novembre dernier dans le Bas-Rhin, vient d'être imprimée; elle porte le total de ces dons, jusqu'au 10 avril, à la somme de 18,607 fr. 40 c. On y remarque, outre des dons particuliers, des collectes faites en divers lieux par des autorités ecclésiastiques, par des chefs d'établissement et des fonctionnaires publics, entr'autres une collecte de 832 fr. faite par les soins de M. Ruinart de Brimont, maire de Reims.

La collecte faite par M. le curé d'Essoyes, diocèse de Troyes, n'étant arrivée qu'après le 10 avril, a été renvoyée à la cinquième liste. M. Guenin, curé d'Essoyes, a écrit en même temps, à MM. Treuttel et Wurtz, une lettre où il exprime ses regrets de leur avoir fait à entendre ce résultat. Malade lui-même, et ne pouvant plus remplir les fonctions pastorales, il se transporta pourtant à son église le premier dimanche de carême, monta en chaire, et exhorta ses paroissiens à venir au secours des malheureux. Sa voix a été entendue, plusieurs curés voisins ont fait aussi des collectes et M. le curé d'Essoyes a envoyé à Paris une somme de 311 fr. 75 c. Les curés qui ont contribué à procurer ces dons sont MM. Mouginot, curé de Loches; Millot, curé de Noe; Aubertin, curé de Bertignolles; Martinot, curé de Vitry-le-Croisé; Charles, curé de Chervées; et Maillefer, curé de Verpilliers.



## SACRE DU ROI.

La cathédrale de Reims avoit été décorée avec magnificence, l'architecture intérieure a disparu sous des peintures, des draperies et des ornemens éblouissans de richesse. Deux rangs de tribunes ont été pratiqués dans chaque arcade. Au-dessus sont des tableaux représentant les rois de France, et plus haut les médaillons des archevêques et les statues des bonnes villes. Le sanctuaire est tout rayonnant d'or, et orné d'images, de statues et de peintures brillantes. Le trône du Roi est sur le jubé; car l'église de Reims a conservé le sien. Ce trône s'élève à plus de quinze pieds; c'est un arc de triomphe à jour, peint en marbre blanc, et soutenu par huit pilastres et douze colonnes. On y monte par un escalier de trente marches, et le Roi peut y être vu de toutes les parties de l'église. Des paires occupent la droite du chœur, et les députés la gauche; les Princesses, les ambassadeurs et les ministres ont leur place dans les tribunes du chœur.

Le samedi 28, le Roi, après avoir fait son entrée à Reims, s'est rendu directement à la métropole, et a été reçu sous le dais, à la porte de l'Eglise, par M. l'archevêque de Reims. Le prélat, vêtu de ses habits pontificaux, étoit accompagné de ses suffragans, les évêques de Soissons, d'Amiens, de Beauvais et de Châlons, tous en chape et en mitre; le chapitre de la métropole étoit aussi en chape. M. l'archevêque a présenté l'eau bénite à S. M., qui s'est agenouillée, et a donné l'Evangile à baiser au Roi.

S. M., ayant fait sa prière, a été complimentée par M. l'archevêque. Un chanoine a entonné l'antienne *Eccc ego mitto angelum meum*, et on a conduit processionnellement le Roi vers le sanctuaire, où S. M. s'est placée à son prie-Dieu, ayant à ses côtés les Princes. Les Princesses étoient dans des tribunes. MM. les cardinaux étoient en avant du prie-Dieu, et les archevêques et évêques appelés à la cérémonie occupoient des places dans le sanctuaire. M. l'archevêque officiant a récité les oraisons *Deus, qui scis genus humanum* et autres ana-

logues, est allé se placer dans les stalles avec ses suffragans, et a entonné les vêpres.

Cet office terminé, M. le cardinal de La Fare est monté en chaire, et a commencé son discours; son texte étoit pris de ces paroles d'Isaïe : *Spiritus Domini super me, eò quòd Dominus unxit me.* L'orateur a montré que la religion, d'un côté consacroit les obligations des monarques envers les peuples, et de l'autre constatoit et garantissoit les devoirs des peuples envers les monarques. Nous donnerons plus tard une analyse de ce discours, à la fin duquel l'illustre orateur a rappelé heureusement le discours qu'il prononça, il y a trente-six ans, pour l'ouverture des États-généraux. S. Em. s'est félicité d'avoir été choisie pour porter la parole à une époque plus consolante.

Après ce sermon, le prélat officiant a entonné le *Te Deum*, que le Roi a entendu debout. Les aumôniers de S. M. ont apporté les présens donnés pour l'église, et les ont posés sur l'autel. MM. les évêques de Soissons et de Beauvais ont conduit le Roi à l'autel; S. M. a baisé l'autel, et M. le Dauphin lui ayant remis le reliquaire de la vraie croix, S. M. l'a baisé, l'a offert à l'église en le plaçant sur l'autel. Elle s'est retirée ensuite, accompagnée, comme à son entrée, par les prélats de la métropole et par le chapitre; et s'est rendue à l'archevêché par la galerie construite à cet effet.

La cérémonie de dimanche a commencé de bonne heure. A sept heures et demie, le clergé s'est rendu à la métropole; les prélats, les députations et les personnes invitées se sont placés chacun à la place qui leur avoit été assignée. MM. les cardinaux de Clermont-Tonnerre et de La Fare, en chape et en mitre, sont allés chercher le Roi à l'archevêché. S. M. étoit entourée des Princes et de ses grands officiers. Le grand chantre du chapitre de la métropole a frappé à la porte de la chambre du Roi avec son bâton, et M. le cardinal de Clermont-Tonnerre a demandé *Charles X, que Dieu nous a donné pour Roi.* Les portes ayant été ouvertes, les deux éminences se sont approchées du Roi, qui étoit assis sur son fauteuil, et qui s'est levé. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre lui a présenté au Roi l'eau bénite, et, après quelques prières, on s'est mis en marche pour l'église.

Le Roi étoit précédé de tous ses grands officiers, et de tous ceux qui portoient les insignes de la royauté. A l'entrée de

l'église, M. le cardinal de La Fare a prononcé l'oraison *Deus, qui seis...* et on a chanté en faux-bourdon le psaume *Domine, in virtute tua letabitur Rex*. M. l'archevêque de Reims a dit une autre oraison ; et S. M. s'est avancée vers le sanctuaire, et s'est placée sous un dais en avant du chœur. M. l'archevêque de Reims a présenté l'eau bénite au Roi. On a chanté *seis*, et M. l'archevêque, qui s'étoit revêtu de ses ornemens pontificaux derrière l'autel, a apporté la sainte ampoule ; et a entonné le *Veni, creator*. C'est pendant cet hymne que S. M. a mis la main sur les Évangiles et sur le reliquaire de la vraie croix, a prêté les sermens dans la formule qui avoit été adoptée.

Le premier est ainsi conçu : « En présence de Dieu, je promets à mon peuple de maintenir et d'honorer notre sainte religion, comme il appartient au Roi très-chrétien et au fils aîné de l'Église ; de rendre bonne justice à tous mes sujets ; et de gouverner conformément aux lois du royaume et à la Charte constitutionnelle ; que je jure d'observer fidèlement. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Évangiles ». Le Roi a ensuite prêté les sermens comme chef et souverain grand-maître des ordres du Saint-Esprit, de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, qu'il a promis de maintenir sans les lui sac déchoir de leurs glorieuses prérogatives.

S. M. ayant été conduite au bas de l'autel par les deux cardinaux, a quitté sa robe et sa toque, et n'a gardé que sa casaque de satin. Le grand-chambellan lui a mis les bottines de velours ; et M. le Dauphin les éperons d'or. M. l'archevêque a béni l'épée de Charlemagne et en a ceint le Roi, puis il l'a ôtée et la lui a remise nue avec les prières prescrites. Les deux cardinaux ont conduit le Roi pour les onctions. On a ouvert le reliquaire de la sainte ampoule, et M. l'archevêque en a pris une parcelle avec une aiguille d'or et l'a mêlée avec du saint chrême. Les deux cardinaux ont dénoué la camisole du Roi pour les onctions. S. M. s'est prosterné sur un carreau au pied de l'autel ; et MM. les archevêques de Besançon et de Bourges, et les évêques d'Autun et d'Evreux ayans nommés pour chanter les himnes, ont commencé ces prières.

Quand celles ont été terminées, M. l'archevêque s'étant placé devant l'autel, tourné du côté du Roi, S. M. s'est mise à genoux devant le prélat. M. l'archevêque, la mitre en tête,

a. dit une oraison. M. l'évêque de Soissons, qui faisoit les fonctions de diacre, a présenté le saint chrême à l'officiant. Celui-ci a fait les onctions; la première sur le sommet de la tête, la seconde sur la poitrine, la troisième entre les deux épaules, la quatrième et la cinquième sur les deux épaules, et la sixième et la septième aux plis de chaque bras. Après les onctions, on a revêtu le Roi de la tunique et de la dalmatique de satin violet et du manteau royal de velours bordé d'hermine. S. M., ainsi vêtue, s'est de nouveau mise à genoux, et M. l'archevêque, toujours assis et la mitre en tête, a béni les gants du Roi, son anneau, son sceptre, sa main de justice, et les a remis successivement au Roi avec les prières marquées dans le cérémonial.

Le prélat ayant pris sur l'autel la couronne de Charlemagne, l'a placée au-dessus de la tête du Roi; les Princes y ont porté la main, pour la soutenir. M. l'archevêque a béni la couronne sans cesser de la toucher, et l'a posée sur la tête du Roi. Ensuite S. M. s'est rendue à son trône, vêtue de ses habits royaux, et portant le sceptre et la main de justice. M. l'archevêque officiant soutenoit le Roi; les Princes étoient à gauche. Le Roi est monté au trône par les degrés du côté de l'Évangile, et s'est tenu debout. Les Princes et les cardinaux étoient sur des plians. M. l'archevêque, tenant le Roi par la main, l'a assis sur le trône en récitant les prières; puis, ayant quitté sa mitre, il a salué trois fois S. M., l'a baisée au front, et a dit trois fois à haute voix: *Vivat Rex in æternum!* M. le Dauphin et les Princes se sont levés, ont déposé leurs couronnes et sont allés saluer le Roi, en disant aussi *Vivat Rex...* Les fanfares se sont fait entendre, on a distribué des médailles et donné la volée à une troupe d'oiseaux. Le bruit des cloches et des salves de mousqueterie et d'artillerie ont annoncé le moment de l'intronisation.

M. l'archevêque officiant, étant retourné à l'autel, y a entonné le *Te Deum*, pendant lequel il est allé à la sacristie pour y remettre la sainte ampoule et se préparer à la messe. Le chœur a commencé l'Introit. Pendant la grand'messe, une messe basse a été célébrée à droite de l'estrade. Pendant l'Évangile, M. le Dauphin et les Princes ont ôté leurs couronnes et les cardinaux leurs mitres, et M. le Dauphin a ôté au Roi sa couronne, et l'a remise après l'Évangile. M. le grand-aumonier a apporté au Roi le livre des Évangiles à baiser.

Il est d'usage que le Roi choisisse deux hosties; l'une grande, pour le célébrant; l'autre petite; pour lui-même. Ces deux hosties ont été portées au maître-autel par un des aumôniers pour y être consacrées. A l'offertoire, quatre chevaliers du Saint-Esprit se sont rendus au trône après les saluts prescrits, portant les offrandes; savoir, le vin, deux pains, l'un d'argent, l'autre d'or, et un grand plat de vermeil couvert des médailles frappées pour le sacre. Le Roi est descendu de son trône, précédé des Princes et seigneurs et des offrandes, et s'est rendu à l'autel; là, s'étant mis à genoux devant le prélat qui étoit assis, comme pour les onctions, S. M. a reçu les offrandes des mains des chevaliers, et les a données à M. l'archevêque, qui lui a offert son anneau à baiser; et elle est retournée à son trône dans le même ordre.

Avant la communion, le Roi s'est rendu au confessionnal pour y être réconcilié, et est allé ensuite se mettre à genoux sur un carreau au bas de l'autel. S. M. a récité le *Confiteor* tout haut, et a reçu la communion sous les deux espèces. La nappe étoit tenue, d'un côté, par M. le cardinal grand-aumônier et par M. l'évêque d'Hermopolis, premier aumônier du Roi, et de l'autre côté par M. Dauphin et M. le duc d'Orléans. Les ablutions ont été présentées au Roi par un des prêtres assistans à l'autel.

Après la communion, S. M. est restée quelques instans à genoux en prières; puis M. l'archevêque lui a ôté la grande couronne de Charlemagne, et en a posé une autre plus légère sur la tête du Roi. Le chœur a entonné le Psaume *Exaudi*, et S. M. s'est mise en marche pour sortir de l'église, accompagnée de tout le clergé, des Princes et des grands-officiers.

La cérémonie, qui avoit commencé à huit heures, s'est terminée à midi. Le Roi, de retour dans ses appartemens, s'est déshabillé. La chemise et les gants qui ont touché la sainte ampoule, et qu'il est dans l'usage de brûler, seront remis à M. le grand-aumônier. Le festin royal a duré une demi-heure. A chaque service, les mets ont été apportés par les pages, précédés des hérauts d'armes.

---

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. L'ordination des Quatre-Temps a été une des plus nombreuses qu'on eût vues à Paris depuis long-temps. Elle a

commencé à sept heures et demie, et n'a fini qu'à deux heures. M. de La Brue, évêque de Timpé, s'est rendu processionnellement à l'église, précédé de tous les ordinans. Il y a eu trente-quatre prêtres, dont onze du diocèse de Paris; quarante-sept diacres, dont quatorze de Paris; soixante-neuf sous-diacres, dont seize de Paris; dix-huit mineurs et quarante-neuf tonsurés. Dans ce nombre se trouvoient plus de quarante jeunes Irlandais des séminaires des Irlandais et de Picpus.

— Dimanche dernier, jour du sacre, il y a eu une première communion dans la maison d'institution de M. l'abbé Auger, rue du Bac. Ce jour n'avoit pas été choisi sans dessein; comme M. l'abbé Auger avoit choisi précédemment le 3 mai pour la bénédiction de sa chapelle. C'est ainsi qu'on accoutume la jeunesse à lier les souvenirs de la religion et de la monarchie. Le lundi 30, M. l'ancien évêque de Tulle a donné la confirmation aux premiers communians de la veille, et leur a fait à ce sujet une exhortation solide et touchante.

— La société des XXIX et la société Lyonnaise réunies ont assisté, le dimanche 29 mai, dans l'église de Genevilliers, près Paris, à une grand'messe d'actions de grâces pour le sacre de Charles X, célébrée par M. l'abbé Martignac, curé de la paroisse et l'un des sociétaires. Deux circonstances ajoutent encore pour eux aux affections qui rendent ce jour si cher aux Français; c'étoient la coïncidence de cette date avec celle de leur fondation, et le souvenir de la victoire que les Lyonnais, commandés par le brave Madinier, un de leurs présidens actuels, remportèrent à pareil jour, en 1793, sur les révolutionnaires de leur ville. Les deux sociétés qui, lors de leur dernière réunion du 29 septembre, avoient fait distribuer des exemplaires du nouveau Testament aux enfans des deux sexes des petites écoles de Genevilliers, ont donné suite à cette bonne œuvre par une nouvelle distribution de livres de piété et de morale, auxquels on a ajouté des exemplaires d'une *Histoire du Sacre*.

— Le diocèse de Nanci a singulièrement ressenti, cette année, les heureux effets des missions, ainsi que du zèle actif de son digne évêque, M. de Forbin-Janson. Depuis le mois de novembre dernier, les missionnaires de Loiraine ont successivement évangélisé les paroisses de Foucy, Lucey, Fagny, Ecrouves, et Choisy, dans l'arrondissement de Toul. Partout



le Seigneur a béni leurs travaux de la manière la plus constante : dans la plupart de ces paroisses, à peine est-il resté quatre ou cinq personnes qui n'eussent pas fait leur mission. On assistait avec assiduité non-seulement aux exercices publics à l'église, mais encore aux instructions particulières que les missionnaires ont l'usage de donner dans de grandes salles à chaque classe d'habitans, et où non-seulement ils permettent aux assistans, mais les engagent même à leur proposer avec confiance leurs doutes et leurs difficultés. Ces conférences familières sont un moyen puissant et efficace pour détruire à fond chaque classe de fidèles, et dissiper une foule de préventions qu'on ne soupçonneroit pas même sans cela. M<sup>r</sup>. l'évêque venoit dans chaque paroisse redoubler ce pieux élan par sa présence ; ses prédications et son zèle infatigable, qui le portoit à visiter non-seulement les églises paroissiales, mais encore les chapelles des moindres hameaux. Enfin, dans chaque endroit, les missionnaires ont laissé, outre les congrégations de filles qui se trouvent généralement dans toutes les paroisses de Lorraine, des congrégations nombreuses d'hommes et de garçons, et en particulier des congrégations de charité parmi les femmes, sur le modèle de celles qu'établiroit saint Vincent de Paul dans les missions de son temps. Aux paroisses nommées plus haut, on peut ajouter plusieurs autres des environs, surtout celles de Lay, La Neuve-Ville, Boulay et Pagnoy, qui, malgré la distance des lieux et l'intempérie de la saison étoient presque aussi assidues à la mission que les gens de l'endroit où elle se donnoit. A la mission de Nancy, les missionnaires de France et ceux de Lorraine travaillèrent avec une sainte émulation et unanimité : sans s'en ôter ni aux uns, ni aux autres, on peut dire et on doit dire que celui qui a le plus puissamment contribué au succès de la mission, c'est M<sup>r</sup>. l'évêque, qu'on voyoit souvent, le même jour, prêcher dans plusieurs églises ; et qui, non content de donner l'impulsion à la mission de Nancy, alloit encore à Lunéville avec un de ses grands vicaires, M. Michel, pour y ouvrir et continuer une retraite d'hommes à l'occasion des pâques. Aussi, sans parler des conversions et des restitutions qui ont eu lieu à la mission de Nancy comme ailleurs, le dimanche du Bon-Pasteur, la cathédrale, y compris le chœur, se trouva remplie d'hommes de toutes les classes ; accourus pour la communion générale. De plus, il s'est formé

trois grandes associations de piété et de charité, et, à la tête de celle des hommes, on voit M. le préfet du département, avec les plus respectables magistrats de la ville. Peu de temps avant la mission de Nanci, M. de Janson avoit fait la visite épiscopale dans la plupart des villes de son diocèse, ainsi que dans les autres paroissses qui se trouvoient sur son passage. Cette course vraiment apostolique, où M<sup>sr</sup>. l'évêque prêchoit plusieurs fois par jour, a eu de si heureux effets, qu'il est des villes où il y a eu, dit-on, des centaines d'hommes de plus pour les pâques que les années précédentes, et que le carême, rétabli cette année dans son intégrité, a été généralement observé, dans tout le diocèse, avec une exactitude qui a surpassé toutes les espérances.

— Par une ordonnance du 1<sup>er</sup>. mars de cette année, M. l'évêque de Grenoble a établi des conférences ecclésiastiques dans son diocèse. Ces conférences auront lieu dans tous les cantons pour tous les prêtres employés au ministère; elles se tiendront le premier mardi de chaque mois, depuis mai jusqu'en octobre, dans le chef-lieu de canton. Les conférences seront présidées par l'archiprêtre, et on élira tous les ans un secrétaire. Chacun apportera son sentiment par écrit. Tous les membres de la conférence devront être rendus avant neuf heures du matin, et assisteront à la messe. La conférence commencera à dix heures par le *Veni, sancte*. On dînera chez le président ou dans une maison honnête; chacun contribuera à la dépense, qui ne pourra être de plus de 30 sous ou 9 fr. pour toute l'année, et cette somme sera payée à l'avance par tous les prêtres, qu'ils assistent ou non. On se réunira de nouveau après le dîner. M. l'évêque a fait publier en même temps le sujet des conférences pour 1825. Il y a quatre questions à résoudre par mois; la première sur l'Écriture, la seconde sur la théologie dogmatique, la troisième sur la morale, la quatrième sur les devoirs des ecclésiastiques. Les questions sur l'Écriture traitent de l'inspiration et de l'authenticité des livres saints; celles sur la théologie ont principalement pour objet l'autorité de l'Église. A ce sujet on demande quel est le moyen de ramener à l'unité les partisans de ce qu'on appelle la *petite église*. Dans la partie qui traite des devoirs des ecclésiastiques; on demande ce qu'ils doivent faire pour combattre l'ignorance des fideles; quelle doit être leur dépendance envers le premier pasteur, leurs devoirs les uns envers

les autres, ou envers l'autorité civile, ou à l'égard de leurs paroissiens. L'ordre et la distribution des questions nous paroissent conçus avec sagesse, et on peut attendre les plus grands fruits pour le diocèse de Grenoble de l'institution de ces conférences, qui raniment le zèle des pasteurs et excitent entr'eux une émulation salutaire.

— On se rappelle que le siège épiscopal de Babylone fut rétabli il y a quelques années; et que Pie VII y nomma M. Pierre-Alexandre Couperic, prêtre du diocèse de La Rochelle et un des missionnaires du Saint-Esprit à Saint-Laurent sur Sèvres. Ce prélat fut sacré à Paris, le 10 septembre 1820, dans la chapelle des dames du Sacré-Cœur. Nous parlâmes de cette cérémonie dans notre n°. 637. Le 25 septembre suivant, M. Couperic partit de Paris pour se rendre à Lyon, et de là à Marseille; il étoit accompagné d'un laïc, M. le comte Ginasi, qui desiroit voyager dans l'Orient. Nous donnons ici une lettre de ce prélat, qui se trouve citée dans le 5°. numéro publié par l'Association de la Propagation de la Foi; cette lettre fait connoître la situation de la religion dans cette partie de l'Asie; elle est adressée à un prélat illustre, et datée de Bagdad, le 21 février 1824.

« Monseigneur, j'ai appris avec consolation que vous étiez président d'une pieuse association formée en France pour le soutien des missions des pays étrangers. A cette nouvelle, je me suis senti vivement porté à vous écrire pour vous recommander les missions de la Mésopotamie. Je ne vous demande pas des missionnaires, parce que je n'ai pas les moyens nécessaires pour les faire subsister; mais je prends la liberté de vous demander une petite part dans la distribution des aumônes de l'association.

» Je n'ai auprès de vous, Monseigneur, aucun motif particulier pour réclamer vos bontés; mais je vous présente les motifs généraux de notre indigence et de la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui embrasse tout le monde. Je sollicite donc votre attention, Monseigneur, pour un évêque octogénaire et des prêtres emprisonnés à cause de leur zèle pour notre sainte religion;

» Pour un évêque hérétique converti nouvellement à la vraie foi; il m'a écrit pour venir ici avec moi; je lui ai répondu que je le serois avec toute l'affection possible, mais que je ne pouvois lui offrir aucune ressource pécuniaire, me trouvant moi-même très-géné;

» Pour des familles de pauvres catholiques qui, manquant de force, se font musulmans pour trouver un peu plus d'aisance dans cette vie;

» Pour des enfans qu'il faudroit envoyer dans des lieux du sûreté; afin de les soustraire aux recherches des Turcs, qui veulent les forcer

de faire profession du mahométisme, à cause de leurs pères ou de leurs mères qui ont apostasié;

» Enfin pour des jeunes gens que je voudrois, avec l'aide de Dieu, disposer au sacerdoce, pour soutépir et conserver la religion catholique dans ces contrées. Il n'y a plus de missionnaires européens, et les prêtres du pays sont en trop petit nombre. Si la conservation de la véritable religion est un miracle de la toute-puissance de Dieu dans les autres pays, l'on peut assurer que, pour celui-ci, le prodige divin est encore plus sensible.

» Excusez, Monseigneur, la liberté que j'ai prise de vous écrire; ne voyez dans ma lettre que les expressions d'un pasteur qui cherche quelques soulagemens pour des âmes exposées à toutes sortes de dangers. Mais, comme partout les besoins sont pressans et immenses, j'abandonne avec résignation les intérêts de notre mission aux soins de la divine Providence. J'ai la confiance qu'elle vous inspirera de faire quelque chose pour nous. Si mes espérances peuvent se réaliser, je prends la hardiesse, Monseigneur, de vous indiquer mon correspondant en France; c'est M. Jean-Baptiste Azar, négociant à Marseille.

» La ville de Bagdad, où je réside, a une population de cent cinquante mille âmes, composée principalement d'Arabes, de Turcs, de Persans et de Juifs. Il y a aussi des hérétiques nestoriens, jacobites et arméniens. Le nombre des catholiques ne monte pas à deux mille. Nous sommes partagés en quatre branches, Chaldéens, Syriens, Arméniens et Latins; à ceux-ci se réunissent quelques Grecs et quelques Maronites. Chaque division a des prêtres de son rite. Comme les autres n'ont que de petites chapelles, notre église est la plus fréquentée, et la seule où il se fasse des cérémonies religieuses.

» Le gouvernement particulier de Bagdad est dans ce moment assez tolérant; on nous laisse très-libres de faire chez nous ce que nous voulons, pourvu que nous ne cherchions pas à convertir des Musulmans. Les gouvernemens des autres villes de la Mésopotamie ne sont pas si favorables aux chrétiens; souvent, pour des riens, il y a des persécutions et des avanies terribles. Partout les prêtres et les églises sont dans une pauvreté révoltante.

» Je suis avec un profond respect, etc.....

† PIERRE-ALEXANDRE, évêque de Babylone.

En 1824, M. l'évêque de Babylone a reçu 4000 fr. sur les fonds de l'Association pour la Propagation de la Foi. Nous avons vu récemment une lettre de M. le comte Giannasi, qui est de retour à Rome, et qui annonce des renseignements précieux sur les églises d'Orient. Nous nous ferons un plaisir de les communiquer à nos lecteurs, qui se rappellent sans doute le nom de cet estimable et religieux étranger, dont il a été parlé plus d'une fois dans les premières années de ce journal.

— Les Sœurs de la Visitation de Georges-Town, district de

Colombie, aux Etats-Unis, ont publié une relation de la guérison d'une de leurs compagnes, la Sœur Elisabeth-Béatrix Myers, âgée de vingt-neuf ans, née près Conwago, dans l'Etat de Philadelphie, et demeurant depuis quatre ans dans cette maison. Ces religieuses avoient quatre Sœurs malades, et pour lesquelles les médecins ne donnoient point d'espérance de soulagement. Le 1<sup>er</sup>. février de cette année, elles commencèrent une neuvaine de prières pour elles; et le 10 de ce mois, jour où le prince de Hohenlohe prie pour les habitans des Etats-Unis qui ont recours à lui, à trois heures du matin (qui correspond à celle où le prince dit sa messe en Allemagne), le chapelain de la maison porta la communion aux quatre malades, à l'infirmierie. Six Sœurs étoient présentes outre les malades, et étoient en prières. Comme elles se retiroient, la Sœur Béatrix dit qu'elle se croyoit guérie, remercia Dieu, se leva, se mit à genoux, et passa dans la galerie qui touche à la chapelle, et où elle resta quelque temps en prières. A sept heures, elle se rendit à la chapelle pour y entendre la messe, et resta assez long-temps à genoux. Son mal étoit, depuis deux ans, des maux de tête violens, accompagnés d'une foiblesse qui alloit en croissant. Le mal prit ensuite diverses apparences, et les médecins n'y connoissoient rien. En septembre dernier, on la crut près d'expirer, et elle reçut le viatique. Depuis ce temps, elle ne quittoit plus le lit. L'hiver redoubla ses souffrances, et, depuis le commencement de la neuvaine, ses douleurs étoient extrêmes; en même temps elle étoit résignée et desiroit aller au ciel. Le médecin de la maison, le docteur Bohrer, qui est protestant, vint la voir le 11, et fut très-surpris de la trouver guérie. Il lui fit raconter les circonstances de sa guérison, et a joint à la relation un certificat qui en atteste l'exactitude pour ce qui est à sa connoissance. La Sœur, dit cette même relation, n'a plus aucun sentiment de son mal; son teint, sa voix, son appétit, tout annonce la santé. Les trois Sœurs non guéries sont aussi contentes que si elles eussent reçu le même bienfait. Telle est la substance de la relation, qui est datée de Georges-Town le 13 février dernier, et qui a été imprimée à Washington. Elle forme 8 pages in-12, et nous a été envoyée avec un exemplaire pour le prince de Hohenlohe.

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi vient d'accorder sur la liste civile aux Bordelais indignes décorés du brassard du Douze-Mars 1814, un secours annuel de 6000 fr., qui leur sera distribué chaque année à l'époque anniversaire du Douze-Mars, et cette année 1825, à l'époque et en l'honneur du sacre de S. M.

— Par ordre du Roi, et sur la demande de M. le préfet de Pièrre, S. Exc. le ministre de l'intérieur a envoyé aux malheureux habitans de Tréminis une somme de 13,000 fr. pour les aider à réparer les dommages causés par l'incendie qui a ravagé ce village.

— Deux descendantes du chevalier du Lys, frère de Jeanne d'Arc, ont reçu de S. M. une pension de 300 fr. chacune.

— Le 28 mai, à onze heures du matin, une commission, composée de MM. Bellart et Delamalle, conseillers d'Etat; baron de Crouzeille et vicomte de Peyronnet, maîtres des requêtes, s'est réunie dans une salle de l'Hôtel-de-Ville de Reims, pour procéder à la mise en liberté des prisonniers grâciés par le Roi, à l'occasion du sacre. S. Em. le grand-aumônier a présidé à cette cérémonie. La séance terminée, S. Em. a fait aux prisonniers, réunis dans la cour, une exhortation touchante, qui a fait répandre à ces malheureux des larmes de repentir et de joie. Par ordre du Roi, MM. les aumôniers leur ont distribué une somme de 2400 fr.

— Par ordonnance du Roi, en date du 22 mai, M. le comte de Sèze, M. le marquis de Talaru et M. le comte de Laforest, sont nommés ministres d'Etat et membres du conseil privé.

— Plusieurs autres ordonnances, du même jour, contiennent les dispositions suivantes : le nombre des conseillers de la cour royale de Paris est porté à soixante. MM. Bazire, Vuillefroy, Bevoidin, Deherain, sont nommés membres de cette cour. MM. Laisné de Sainte-Marie et Robert sont nommés, le premier, avocat-général près la cour royale d'Orléans, en remplacement de M. Desolamps, décédé; et le second, conseiller auditeur en la même cour, en remplacement de M. Garreau de la Barre.

— Par diverses ordonnances, datées de Reims, amnistie est accordée à un grand nombre de condamnés pour délits politiques et de transfuges. On remarque parmi les premiers le nom du sieur Drouot, comte d'Erlon, exilé en 1815, et à qui le Roi veut bien permettre de rentrer en France. Amnistie pleine et entière est accordée en outre pour tous les délits en contraventions aux lois sur les forêts ou sur la pêche commis avant le 29 mai de la présente année, aux déserteurs des armées navales.

— Le 27 mai, l'affluence des voitures qui se rendoient à Reims étoit telle qu'elles étoient à la file dans les rues de la ville:

— Le Roi, avant d'arriver à Reims, s'arrêta à Tinquex pour men-

ter dans la voiture du sacre; une salve d'artillerie annonça l'arrivée de S. M. L'arc de triomphe du premier arrondissement, placé à l'embranchement de la route, portoit pour inscription: A CHARLES X, l'arrondissement de Reims. A partir de ce point, jusqu'à la porte de Vesle, à distances égales, étoient élevés quatre arcs de triomphe en feuillage. Tous ces arcs étoient pavés de drapeaux et d'oriflammes aux chiffres et armes du Roi.

— Le 21 mai, le Roi, accompagné de M. le Dauphin, est parti de Fismes pour Tinquex. Les princes de la famille royale y attendoient S. M. La route sur le passage du Roi depuis Tinquex jusqu'à Reims étoit bordée par la garde royale et la troupe de ligne. A l'entrée de la ville de Reims se trouvoient les autorités civiles et militaires du département. Le maire a présenté les clefs au Roi, qui les a prises et données à son capitaine des gardes. Lorsque S. M. a passé à l'arc de triomphe élevé à Tinquex, le sous-préfet de Reims, le maire et le général commandant le département, ont harangué le Roi, qui leur a répondu avec la plus grande bonté; mais il a été impossible de l'entendre, tant étoient vives les acclamations de la foule accourue sur le passage de S. M.

Malheureusement cette belle journée a commencé par un événement fâcheux. A la descente de Fismes, au moment où les batteries de l'artillerie de la garde, qui étoient placées dans un vallon voisin; ont fait feu, les chevaux de la voiture où étoient MM. les ducs d'Aumont et de Damas, de Cossé et Curial, se sont effrayés. La voiture a été brisée: M. le comte Curial a eu la clavicle cassée, et l'oreille droite déchirée par les glaces des stores. M. le duc de Damas a été dangereusement blessé; ils ont été transportés à Fismes, où ils ont reçu les soins de M. Dupuytren. M. de Cossé a reçu une forte contusion à la tête, cependant il a pu continuer le voyage. On a appris depuis que l'état de ces fidèles serviteurs du Roi n'inspire aucune inquiétude sérieuse.

Pendant que cet événement se passoit, S. M. courroit elle-même un assez grand danger. Un écho très-sonore ayant doublé le bruit du canon, les chevaux de sa voiture se sont emportés, et on n'est parvenu que très-difficilement à les arrêter. S. M., vivement affectée de l'événement malheureux dont elle avoit été témoin, a oublié qu'elle avoit failli éprouver un pareil accident. Elle a témoigné le plus touchant intérêt à MM. les ducs d'Aumont, de Damas et Curial, et n'a consenti à se remettre en route pour Tinquex, qu'après s'être assurée qu'ils ne courroient point un imminent danger.

— Le camp qui a été formé sous les murs de Reims attire le regard de tous ceux que le sacre amène dans cette ville. En sortant de la porte qui conduit à Châlons, à droite de la route, le long de la rivière de Vesle, on aperçoit, dans une plaine spacieuse, toutes ces tentes qui se prolongent à perte de vue sur un carré de mille quatre cent quatre-vingt-dix mètres de longueur et de sept cent cinquante mètres de largeur. On est étonné à la vue de ce camp que les soldats soient parvenu en si peu de temps à l'embellir. Les larges chemins qui se-

parent les tentes alignées de chaque côté sont aplanis, sablés et bordés de gazon. Sur la lièze du camp, de jolis parterres, tracés avec beaucoup de régularité, offrent mille formes diverses. Chaque régiment a son drapeau planté sur un tertre de gazon entouré d'un parterre fleuri. Pendant que les soldats s'occupent à ces ingénieux travaux, la musique des divers régimens, placée en face de la grande tente, exécute des airs choisis. Les troupes du camp, qui forment dix mille hommes, sont commandées par M. le lieutenant-général Lion, qui a sous ses ordres les généraux Delcambre, Wallier et Picquet du Boisguy, commandant l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie.

— Les habitans de Reims ont fait de grandes dispositions pour recevoir l'affluence que le sacre a attirée dans leur ville. La route de Vesle offroit un très-bel aspect; des colonnes, des arcs de triomphe s'élevoient sur tous les points qu'a parcourus le cortège. Des barrières élégantes régnoient sur le chemin pour contenir la foule, et la protéger contre son empiétement. De distance en distance étoient les maires de cent quatre-vingt-dix communes. De jeunes filles ont présenté à S. M. les produits les plus précieux du département de la Marne.

— Le conseil municipal de Rouen a voté une somme de 25,000 fr. pour les fêtes qui seront célébrées dans cette ville à l'occasion du sacre de S. M. Six filles pauvres seront dotées.

— Le 20 mai, à huit heures du matin, un incendie s'est manifesté à Verdun, rue des Récolets, par l'impudence d'un homme qui seroit entré dans une écurie avec sa pipe allumée. Cette écurie, la remise et une voiture ont été consumées. Les dragons de la Loire et les pompiers se sont acquis dans cette occasion de nouveaux titres à la reconnaissance publique. Ils sont parvenus à préserver les maisons voisines.

— Le décret du roi d'Espagne, en date du 5 avril, qui permet l'introduction des grains en Espagne, va recevoir une nouvelle extension. Le terme fixé pour l'importation doit être prolongé jusqu'au 30 juin, et les ports de Barcelonne et de Tarragone seront ajoutés à ceux déjà désignés pour l'importation.

— Les conférences qui doivent avoir lieu à Milan entre le chancelier d'Autriche et les ambassadeurs de France, de Russie et de Prusse, commenceront vers les premiers jours de juin. D'autres conférences auront également lieu entre S. A. et les ministres d'Etat de Naples, de Toscane, de Parme, de Modène et de Sardaigne. Le cardinal chargé de représenter le saint Père assistera à ces dernières. Le fruit de ces conférences paroît être un arrangement projeté à l'égard de la Grèce et de la Porte-Ottomane.

— La diète de Varsovie a été ouverte, le 13 mai, par l'empereur de Russie. Le discours qu'il a prononcé dans cette occasion va être un beau sujet pour exercer l'éloquence du *Constitutionnel* et de ses amis. Comment en effet un souverain ose-t-il, au siècle des lumières, mettre des entraves à la publicité des débats parlementaires? Quelle tyrannie! il y a là quelque complot des obscurs, et je parierois que les Jésuites seront encore pour quelque chose dans cette affaire.



On parle beaucoup dans le monde littéraire d'une lettre de Fénelon à Louis XIV, dont le manuscrit vient d'être retrouvé. Cette lettre avoit déjà été publiée par d'Alembert dans ses notes sur l'éloge de Fénelon, et il disoit avoir vu l'original; néanmoins M. de Bausset crut pouvoir exprimer quelques doutes sur l'authenticité de la lettre (*Histoire de Fénelon*, tome I<sup>er</sup>, page 394). Mais tous les doutes sont levés par la découverte du manuscrit original. Ce manuscrit s'est trouvé dernièrement dans la vente des livres de feu M. Gentil, à Paris, et il a été acheté 500 fr. par M. Renouard, libraire, qui vient de faire imprimer la lettre avec un *fac simile* et deux gravures, représentant Louis XIV et Fénelon. Quelques personnes ont cru pouvoir douter encore de l'authenticité de la lettre; mais tous ceux qui connoissent l'écriture du prélat la retrouvent dans le manuscrit, et les derniers éditeurs de Fénelon, accoutumés à lire ses lettres et les autres manuscrits que l'on conserve de lui en grand nombre, n'hésitent pas à prononcer que la lettre est de sa main. Cependant cette attribution présente bien quelques difficultés.

Au haut de la première page se trouve une note de la main du marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque et ambassadeur en Hollande; cette note est ainsi conçue: *Minutie d'une lettre de M. l'abbé de Fénelon au Roy, à qui elle fut remise dans le tems par M. le d. de B. et qui lorsqu'il s'en indisposer choisit au contraire quelque tems après cet abbé pour précepteur de ses petits enfans. Cette minitie est toute de l'écriture de M. l'abbé de Fénelon depuis archevêque de Cambrai.* Nous avons copié exactement l'orthographe de cette lettre, qui est incontestablement de l'écriture du marquis de Fénelon, comme on s'en est assuré en comparant cette note avec d'autres qu'il a mises sur les manuscrits de son oncle; mais en même temps il faut reconnoître que cette note n'est point exacte. Elle suppose que la lettre a été écrite avant que Fénelon fût nommé précepteur, c'est-à-dire, avant le mois d'août 1769; mais la lettre fait mention de Louvois, comme n'existant plus; elle est donc postérieure à la mort de ce ministre, arrivée le 16 juillet 1691; elle parle de famines et de séditions; ce qui ne pourroit guère se rapporter qu'aux années 1692, 1693 et 1694; où il y eut effectivement une disette. Le

marquis de Fénelon s'est donc trompé en disant que la lettre a été écrite avant que son oncle fût précepteur. Il ne se trompe pas moins en assurant qu'elle a été remise au Roi par le d.<sup>e</sup> de B., qui ne peut être que le duc de Beauvilliers; le duc de Beauvilliers n'est pas ménagé dans cette lettre, ainsi que M<sup>me</sup>. de Maintenon, et Fénelon dit que leur faiblesse et leur timidité les déshonorent et scandalisent tout le monde. Comment le duc de Beauvilliers auroit-il été chargé de remettre au Roi une pareille lettre?

Actuellement venons à la lettre même; elle commence ainsi : *La personne, Sire, qui prend la liberté de vous écrire cette lettre n'a aucun intérêt en ce monde.....; elle vous aime sans être connue de vous.* Comment Fénelon, déjà précepteur des princes, a-t-il pu dire qu'il n'étoit pas connu du Roi? Comment lui, observateur si exact de toutes les conventions, a-t-il pu commencer une lettre au Roi par cette tournure familière : *La personne, Sire...?* Ne peut-on pas conjecturer que cette lettre étoit un simple projet qui n'a pas eu d'exécution? Fénelon, tourmenté du désir de faire entendre au Roi quelques vérités fortes, aura rédigé en courant la minute de cette lettre, et aura senti ensuite qu'elle n'étoit pas de nature à être envoyée au Prince. Peut-être avoit-il eu d'abord le dessein de la faire adopter par une personne éloignée de la cour; ce qui lui avoit fait dire : *La personne, Sire...., vous aime sans être connue de vous;* mais ensuite il n'aura pas trouvé quelqu'un sous le nom duquel on pût convenablement mettre la lettre, et alors il aura gardé son brouillon parmi ses papiers, et en aura peut-être même perdu le souvenir. Tout porte donc à croire que cette lettre n'a jamais été remise. D'Alembert lui-même devoit qu'elle eût été présentée au Roi. Toute la lettre porte le caractère d'une extrême sévérité; non-seulement Louis XIV. y est jugé avec rigueur, M<sup>me</sup>. de Maintenon et le duc de Beauvilliers n'y sont pas ménagés; M. de Harlai, archevêque de Paris, y est plus maltraité encore, et le Père de La Chaise y est présenté comme un homme ignorant et méprisable. Fénelon s'exprimoit ordinairement avec plus de mesure, et la lettre peut être considérée, ce semble, comme une de ces notes qu'on jette sur le papier dans un moment de loisir, ou lorsqu'on a l'esprit vivement frappé d'un objet, et qu'on serre ensuite dans son porte-feuille sans y attacher d'importance.

*Sur la multiplication des mauvais livres.*

Les journaux annoncèrent, il y a quelque temps, qu'il avoit été fait un rapport au ministre de l'intérieur sur la publication des mauvais livres. Ce rapport embrassoit les ouvrages contre la religion ou les mœurs, qui avoient paru depuis 1817 jusqu'à la fin de 1824; le nombre s'en montoit à 2,741,400 volumes. Cet effrayant tableau parut à quelques-uns une exagération du zèle qui avoit grossi à dessein les objets pour engager à prendre des mesures contre le danger. Toutefois rien n'est plus authentique que ce résultat. Le rapport a été fait dans les bureaux du ministre de l'intérieur; il est l'ouvrage d'un homme de lettres chargé spécialement de ce travail. Il a donc en quelque sorte un caractère officiel. De plus, il suffit de parcourir ce rapport pour s'assurer qu'il a été dressé sur les documens les moins équivoques. Les livres y sont distribués en six tableaux, où on indique soigneusement les noms des éditeurs, la date de la publication, le nombre d'exemplaires et de volumes. Un aperçu de ces tableaux donnera une idée de la prodigieuse multiplication des mauvais livres, et fera juger à quel effrayant degré est arrivée la licence de la presse.

Le premier tableau comprend les éditions de Voltaire et de Rousseau publiées depuis 1817 jusqu'à la fin de 1824. Il y a douze éditions de Voltaire et treize de Rousseau. Les éditions de Voltaire ont été données par les libraires Desoër, Plancher, veuve Péronneau, Lefevre et Dêterville, Lequien, Thomme et Fortic, Touquet, Estéaux, Dupont et Dalibon; quatre de ces éditions ne sont pas terminées; savoir, celle de Lequien, celle de Dupont, celle de Dalibon et une de celles de Touquet; car Touquet, comme on peut s'en souvenir, avoit entrepris deux éditions de Voltaire, l'une dite *de la grande et de la moyenne propriété*, qui devoit être en 75 volumes in-12, dont il n'en a paru que 67, et l'autre dite *des chaumières*, en 15 volumes in-12. Toutes ces éditions, tirées à 2 ou 3000 exemplaires, forment un total de 31,600 exemplaires, et de 1,598,000 volumes; et, comme si ce n'étoit

*Tome XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. G*

point assez de cette effroyable multiplication de livres, on publie en ce moment même à peu près autant d'éditions nouvelles de Voltaire; les unes sont des éditions de luxe, les autres sont des éditions économiques, et en peu de temps Voltaire sera dans toutes familles, dans le grenier du pauvre comme dans le cabinet du riche; dans la boutique du marchand et jusque dans la chaumière du paysan.

Rousseau, cette autre idole des faneurs de l'incrédulité, n'a pas été réimprimé avec moins d'ardeur que Voltaire; il y en a eu treize éditions différentes, données par Belin, Lefevre et Deterville, Ledoux et Tauré, la veuve Péronneau et Guillaume, Lefevre, Lequien, Touquet, Thomine et Fortic, Desoër, Lequien, Musset-Pathay, Garnery et Dalibon. Toutes ces éditions ont paru depuis 1817 jusqu'à la fin de 1824; il y en a trois qui ne sont pas encore terminées, la seconde de Lequien et celles de Garnery et Dalibon. Ces éditions sont en 8, 12, 18, 20, 22 et 25 volumes. Elles forment un total de 24,500 exemplaires, et de 480,500 volumes.

Outre ces deux éditions complètes de Voltaire et de Rousseau, on a publié des ouvrages détachés de l'un ou de l'autre, de l'*Emile*, du *Contrat social* et autres œuvres philosophiques. Il y a, par exemple, six éditions de l'*Emile*, et neuf du *Contrat social*; ces éditions sont presque toutes en petit format, et cinq sont en espagnol, et étoient destinées à illuminer la péninsule. Ces éditions détachées présentent un total de 35,500 exemplaires, et de 81,000 volumes.

Le troisième tableau est celui des ouvrages des écrivains philosophiques du dernier siècle, qu'on a aussi réimprimés dans le même intervalle de 1817 à 1824. Ces écrivains sont Helvétius, Diderot, Raynal, Saint-Lambert, Condorcet, d'Holbach, Dupuis, Volney, etc. Il y a une édition complète d'Helvétius, et une autre du livre de l'*Esprit*. Il y a deux éditions complètes de Diderot, et trois éditions de deux de ses plus mauvais romans; une édition de l'*Histoire philosophique* de Raynal, et une autre d'un autre de ses ouvrages; deux éditions complètes de Saint-Lambert; quatre éditions de l'ouvrage de Condorcet, *Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain*; huit éditions du *Système de la nature*, et quelques autres écrits de d'Holbach; une édition de l'*Origine des cultes*, de Dupuis, donnée par Anguis en 7 vol. in-8°. ; sept éditions de l'*Abrégé* du même ouvrage, la plupart in-18; dix éditions

des *Ruines* ; de Volney, in-12 et in-18, et une édition des *Œuvres complètes* du même. On dit que Volney a laissé par son testament une somme de 80,000 francs pour propager le livre des *Ruines*, et que ses intentions ont été fidèlement remplies, de sorte que ces dix éditions des *Ruines*, faites coup sur coup, ont été plutôt données que vendues. Il a paru encore trois éditions des *Elémens d'idéologie*, de M. Destutt de Tracy; trois éditions de son *Commentaire sur l'esprit des lois*; quatre éditions des *Lettres persannes*, de Montesquieu; cinq du *Bélisaire*; de Marmontel; quatre de l'*Examen des apologistes de la religion chrétienne*, attribué à Fréret; le *Sens Commun*, de Thomas Payne, etc. La plupart de ces éditions ont été faites à Paris; trois ont été faites à Bordeaux, à Toulouse et à Senlis. Ces éditions, dont une seule est antérieure à 1817, offrent un total de 108,700 exemplaires, et de 207,900 volumes.

Il ne nous paroît pas nécessaire d'insister sur l'esprit qui animoit les auteurs ci-dessus cités; leur noms sont sans doute connus de nos lecteurs, et la plupart ont déjà été cités dans cet ouvrage. Nous avons donné, entr'autres, une idée du livre des *Ruines*, de Volney, tom. XII, pag. 401. Dans le tom. XIII nous avons parlé d'une édition de Raynal, et dans le tom. XV nous avons cité des écrits et des passages de Diderot à l'occasion d'une des éditions qui figurent dans le tableau précédent. Qui ne connoît les invectives de d'Holbach, les rêveries de Condorcet, les monstrueuses aberrations de Dupuis? Voilà ce qu'on reproduit aujourd'hui avec une impudence inconcevable. Ainsi l'un des éditeurs d'un roman de Diderot, Constant Taillard, dit, dans un *Avant-Propos*, qu'il a fait réimprimer ce roman pour l'*amusement* des étudiants en droit qui se rassemblent au nombre de deux à trois cents dans son cabinet de lecture. Un autre éditeur, le libraire Niogret, qui a réimprimé l'*Essai sur les préjugés*, a rétabli un *Discours préliminaire* qu'on n'avoit pas osé publier en 1793. Le *Constitutionnel* a recommandé ces divers ouvrages, et il n'y a pas long-temps encore qu'il annonçoit avec éloge l'*Abrégé de l'Origine de tous les cultes*, comme un service rendu à la philosophie et aux lettres.

Le quatrième tableau comprend les romans de M. Pigault-Lebrun, qui y sont nommés au nombre de quatorze; Dieu merci, nous n'en connoissons pas un, et nos lecteurs ne les

connoissent sans doute pas davantage. C'est donc d'après les autres que nous leur parlerons de ces romans; on dit dans la *Biographie des vivans* qu'ils blessent les mœurs et le goût, et qu'ils sont recherchés par la jeunesse débauchée, les cuisinières et les laquais. L'auteur, lit-on dans le même dictionnaire, a publié contre la religion quelques ouvrages anonymes, entr'autres, le *Citateur*, qui n'est qu'une compilation du *Dictionnaire philosophique*, et qui a été saisi sous le gouvernement impérial. Un recueil estimable, le *Mémorial catholique*, dit que dans ces romans le libertinage parle le langage des mauvais lieux, et que l'impiété y est poussée jusqu'à l'athéisme; il en cite deux passages: *La matière est éternelle; c'est la terre qui, par son énergie, a produit l'homme et tout être vivant... Qu'il est coupable le souverain qui provoque une guerre injuste! Et cette main vengeresse à laquelle il seint de croire ne s'apesantit pas sur lui! Cette main n'est donc qu'une chimère qu'on oppose au foible, et que brave le fort.* Outre les quatorze romans cités dans le tableau, il y a encore une édition des *OEuvres complètes* de l'auteur en 20 volumes. Tout cela a été réimprimé depuis 1817, et est annoncé chez le libraire Barba. Le nombre des exemplaires se monte à 32,000, et celui des volumes à 128,000.

Tous les livres précédens sont des réimpressions; mais l'esprit d'irréligion ne s'est pas contenté de reproduire les anciens ouvrages et de les multiplier à l'excès. Il a aussi enfanté des productions nouvelles destinées à faire hair les prêtres, les rois, les nobles, à dénaturer l'histoire, à fausser les esprits d'une jeunesse confiante. Ainsi nous avons signalé dans ce journal le plan de M. Dulaure dans son *Histoire de Paris* et dans ses *Esquisses de la révolution*; il y a déjà eu deux éditions de l'une et de l'autre, et le *Constitutionnel* ne cesse de recommander ces livres comme des modèles de sagesse et d'impartialité. Pour rendre l'*Histoire de Paris* plus populaire encore, on en a fait un *Abrégé*, en 2 vol. in-18. Un réfugié espagnol, dont nous avons parlé plusieurs fois, et sur lequel nous renvoyons à notre Table générale, le docteur Llorente, avoit publié une *Histoire critique de l'inquisition*, dont on a fait en peu de temps quatre éditions; cela ne suffisoit pas, et M. Léonard Gallois, jeune homme d'un zèle éprouvé, a fait présent au public d'une *Histoire abrégée de l'inquisition*, dont il y a eu en peu de temps quatre éditions, toutes

dans le format in-18. Nous avons rendu compte des *Portraits politiques des Papes*, par le même Llorente. M. Colin de Plancy a fait paraître successivement un *Dictionnaire féodal*, un *Dictionnaire des reliques et images*, un *Dictionnaire des abus et des crimes de l'oligarchie féodale*, une *Ligue des nobles et des prêtres contre les peuples et les rois*. On peut rapporter au même but une *Histoire de l'esprit révolutionnaire des nobles sous les soixante-huit rois de la monarchie* (par M. Giraud, ancien magistrat); une *Histoire philosophique des empereurs*, une *Histoire de la révolution*, par MM. Bodin et Thiessé, et enfin plusieurs livres sur la révolution, sur Buonaparte, tous conçus dans le même esprit. Les ouvrages indiqués dans cette partie du rapport forment un total de 59,500 exemplaires, et de 79,000 volumes, et j'avoue que je ne crois pas cette partie du tableau aussi complète que les autres. Il me semble qu'on auroit pu y ajouter d'autres ouvrages enfantés en dernier lieu par cet esprit de parti qui tourmente aujourd'hui tant de têtes.

Enfin, le dernier tableau renferme les *Résumés historiques*, que nous avons signalés n°. 1079. Les auteurs de ces *Résumés* sont des jeunes gens qui se sont fait un nom par leurs opinions et leur ardeur à les soutenir, MM. Félix Bodin, Alphonse Rabbe, Léon Thiessé, Simonot, Barbarny, Van der Bousse, Scheffer, etc. Le *Résumé de l'Histoire de France*, de M. F. Berlin, a déjà eu douze éditions, dont deux en espagnol. Il y a des *Résumés de l'Histoire d'Espagne, de Portugal, des Etats-Unis, de Pologne, des Croisades*, etc., et on se propose de donner également des *Résumés* de toutes les histoires particulières des divers Etats. Le total des volumes publiés jusqu'à la fin de 1824 est de 67,000 volumes; ce qui resté à paraître en sera peut-être autant. On pourroit joindre à ce tableau cette *Bibliothèque du dix-neuvième siècle*, autre entreprise libérale dont nous avons donné une idée dans le même n°. 1079. Le *Prospectus* indique assez l'esprit et le but de cette collection, qui doit former 100 volumes et être tirée à 6000 exemplaires. Voilà donc 600,000 volumes qui vont encore grossir la liste précédente, et de nouveaux ouvrages sont incessamment jetés dans le public pour attiser le feu qui menace de tout dévorer. Il semble voir des hommes imprudens ou pervers apporter à l'envi des matières inflammables pour nourrir et accroître un vaste incendie, et préparer ainsi la

ruine de toute une ville et la destruction de leurs propres demeures.

Les sinistres résultats que nous avons mis sous les yeux du lecteur sont d'autant plus effrayans, que ce ne sont point là des raisonnemens plus ou moins plausibles, des conjectures plus ou moins vraisemblables; ce sont des faits et des calculs. Notre siècle, dit-on, veut du positif; quoi de plus positif que cette prodigieuse multiplication de livres, que ces éditions accumulées, que ces millions de volumes lancés au milieu d'une seule génération et dans le court espace de quelques années? Quel état, quelle société pourroit résister à de tels élémens de discorde et de ruines? Lorsque la révolution éclata en 1789, le danger paroissoit bien moins redoutable; il n'existoit alors que deux éditions de Voltaire et autant de Rousseau; ces éditions ne circuloient que dans les classes plus riches: on n'avoit pas encore imaginé ces éditions économiques qui répandent le venin dans toutes les conditions; on ne connoissoit point le *Voltaire de la moyenne propriété*, le *Voltaire des chaumières*; on n'avoit pas mis les œuvres des autres écrivains irréligieux à un prix et dans un format qui les rendent accessibles aux plus modiques fortunes. Si cependant ces livres, alors encore rares, eurent une si grande influence et contribuèrent tant au renversement de ce qui existoit, que sera-ce quand ils sont devenus si nombreux, quand ils atteignent toutes les classes, quand aux anciens ouvrages il s'en est joint de nouveaux plus hardis encore, quand toutes les barrières sont rompues, tous les liens brisés, toutes les lois impuissantes; quand des pamphlets, des journaux travaillent chaque matin à exalter et exaspérer les esprits; quand enfin tout conspire à égarer la jeunesse et à tromper les peuples? « Comment résister à tant d'influences combinées pour atteindre le même but, la dissolution sociale? Et on se tait! et on regarde froidement ce travail du crime! et on craindroit de le troubler! Cette apathie des gouvernemens, cette espèce de tranquillité sur le bord de l'abîme, est un phénomène qu'on ne sauroit expliquer humainement. A la vue d'une stupeur si extraordinaire, on se demande s'ils auroient donc entendu cette voix qui annonce aux nations leur fin, *finis super te*, et l'on attend avec effroi les événemens que présage ce repos de terreur et d'aveuglement. »

L'utile recueil auquel nous empruntons ces réflexions est



le premier qui ait publié le rapport. Il y a joint des jugemens sur les auteurs et quelques extraits de leurs ouvrages. Depuis, cet article a été publié à part, et forme une brochure de 39 pages (1), qui mérite d'être méditée. Nous nous sommes borné ici à ce qui est plus important, et nous nous serions répété si nous étions entré dans plus de détails sur l'esprit de quelques écrivains déjà plus d'une fois appréciés dans notre journal. Ce que nous avons dit suffit pour faire juger quelle est la grandeur du mal et l'éminence du danger. Prions Dieu qu'il éclaire sur ces dangers ceux qui sont placés à la tête des affaires, et que tous les motifs réunis doivent porter à chercher et à appliquer le remède à un fléau dont les suites ne peuvent être que terribles!

---

#### NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Depuis plus de trente-cinq ans, il n'y avoit pas eu de réception solennelle des chevaliers et commandeurs des ordres du Roi. Cette réception a eu lieu le lundi 30, le lendemain du sacre. La cérémonie a été toute religieuse, et s'est faite dans la cathédrale de Reims, qui avoit été disposée à cet effet. Deux trônes étoient élevés, l'un dans le sanctuaire, l'autre dans le chœur. Avant la cérémonie, M. le Dauphin a reçu d'abord chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, conformément aux statuts, tous les chevaliers qui alloient être reçus de l'ordre du Saint-Esprit. Cette réception a été terminée à une heure et demie, et le Roi est arrivé processionnellement à la cathédrale pour tenir le chapitre des ordres. S. M. portoit la dalmatique, le manteau et le grand collier de l'ordre. Les chevaliers qui devoient être reçus marchaient sur deux colonnes, puis les chevaliers reçus, les Princes et le Roi entouré des grands officiers de sa maison et des commandeurs ecclésiastiques; ceux-ci étoient MM. les cardinaux de La Fare, de Croix et de Clermont-Tonnerre, MM. les archevêques de Bordeaux (absent) et de Reims, et M. l'abbé de Montesquiou. Le Roi étant assis sur son trône, on a chanté les vêpres, après lesquelles S. M. s'est rendue au trône du sanctuaire. Un fauteuil y avoit été aussi préparé pour M. l'archevêque de Reims,

---

(1) *De la propagation des livres irréligieux depuis la restauration*, extrait du *Mémorial catholique*, rue Cassette, n<sup>o</sup>. 35.

officiant, qui a entonné le *Veni, creator*. Les commandeurs ecclésiastiques ont été reçus d'abord; ils ont prêté serment à genoux devant le Roi, ont été revêtus par lui du cordon bleu, et ont reçu des mains de S. M. le livre d'heures et le dixain: ils ont baisé ensuite la main du Roi. Les chevaliers laïcs ont été reçus ensuite, ont prêté le serment, et ont été revêtus par S. M. du cordon bleu, et ont reçu d'elle le livre d'heures et le dixain. Les chevaliers étoient au nombre de trente-six, dont deux étrangers, le prince de Castel-Cicala et le duc de San-Carlos; ceux-ci ont prêté un serment particulier. Ensuite on a chanté complies, pendant lesquelles le Roi et tous les membres de l'ordre sont restés assis et couverts. Après les complies, le Roi a été reconduit dans ses appartemens, et les Princesses se sont jointes au cortège. Il n'y avoit jusque-là de reçus dans l'ordre du Saint-Esprit que les trois Princes, M. le Dauphin, M. le duc d'Orléans et M. le duc de Bourbon; le duc de La Rochefoucault et le duc de La Vauguyon.

— Le 31 mai, S. M., fidèle aux anciens usages de ses prédécesseurs, est partie de l'archevêché pour se rendre à l'église de Saint-Remi; elle étoit accompagnée des Princes et Princesses, de M. le cardinal grand-aumônier, de M. l'évêque de Nanci et des grands-officiers de sa maison. Le Roi s'est arrêté à l'hôpital Saint-Marcoul; et, après avoir fait sa prière dans la chapelle, est monté dans la salle Sainte-Agnès, où se trouvoient cent vingt infortunés atteints de maladies scrophuleuses. Sur la prière des Sœurs hospitalières, le Roi a touché tous les malades; à l'exemple de saint Louis il a fait le signe de la croix sur leur front, en disant, suivant l'antique usage: *Le Roi te touche, Dieu te guérisse* (1). S. M. se baissoit avec bonté pour bénir des enfans de quatre ou cinq ans, qui, malgré leur jeunesse, paroisoient sentir tout le prix

---

(1) Nous répétons cette circonstance sur le témoignage très-précis d'un homme respectable et digne de toute confiance qui a vu toute la cérémonie. Le *Constitutionnel* prétend que le Roi n'a pas prononcé une seule fois la formule: *Le Roi te touche*....; mais ceux qui l'ont entendu ont droit de l'affirmer. Tous nos Rois ont suivi l'usage de bénir les malades atteints de écrouelles; cela avoit lieu après le sacre. Henri IV seul différa cet acte de charité jusqu'à son entrée à Paris. Le jour de Pâque 1594, un mois environ après son sacre, il toucha six cents pauvres scrophuleux dans la cour du Louvre, et trente autres dans ses appartemens.

de cette faveur royale. Les malades et les assistans étoient tous attendris. Les religieuses hospitalières se sont ensuite jetées aux pieds du Roi, en priant S. M. de leur permettre de baiser la main qui avoit exercé ces actes de charité. Le Roi leur a tendu la main avec grâce, en disant : *Vous avez bien soin des pauvres; je vous en remercie*. L'accent avec lequel S. M. a prononcé ces paroles exprimoit d'une manière touchante les sentimens les plus paternels. Le Roi s'est ensuite rendu à l'église Saint-Remi, ancienne et célèbre abbaye, aujourd'hui paroisse. S. M. a mis pied à terre, et a été reçue par le curé; elle a fait sa prière et a vénéré les reliques qui lui ont été présentées. Dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, le Prince a donné l'exemple de la piété vraie et profonde qui l'anime toujours.

— M. l'archevêque de Paris fait paroître en ce moment un Mandement (1) du 1<sup>er</sup> juin, pour ordonner un *Te Deum* en actions de grâces du sacre. Le prélat s'exprime en ces termes :

« Les divines Ecritures qui célèbrent la foi du saint roi David, N. T. C. F., et qui nous racontent les faveurs signalées dont il a plu au Seigneur de récompenser sa confiance, ont eu soin de nous transmettre aussi les momens de sa reconnaissance. « O Dieu, s'écrioit-il, je ne cesserai de chanter vos miséricordes; mes lèvres les annonceront aux générations futures. Dans l'impuissance où je suis de hénir assez votre nom, j'inviterai tout Israël à se réjoindre en votre présence, à mêler ses transports aux miens, et à répéter avec moi le cantique de la louange et de l'action de grâce; » parce qu'entre tant de bienfaits dont votre bonté a prévenu son serviteur, vous avez pris plaisir à l'exalter au milieu de son peuple, en répandant sur son front, sur son bras et sur son cœur, l'huile de la force et du salut; et que vous avez daigné lui donner, par cette consécration solennelle, l'assurance de votre immuable protection : *Misericordias Domini in æternum cantabo : .... quoniam dixisti : .... Exaltavi electum de plebe mea; inveni David servum meum, obso sancto meo unxi eum; manus mea auxiliabitur ei.*

» Nous retrouvons les mêmes sentimens, les mêmes effusions, les mêmes témoignages d'une humble et vive reconnaissance dans la Lettre que le Roi nous adresse après cette imposante cérémonie, où nous l'avons vu, prosterné au pied de l'autel, recevoir dans un recueillement profond la consécration royale, et avec elle l'abondance des grâces que le Seigneur réserve aux princes religieux et fidèles. Sa première pensée, en montant sur le trône, avoit été de les de-

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

mander avec instance ; sa première parole , après les avoir obtenues , est un cri d'actions de grâces , et il veut que ce cri retentisse dans tous les lieux soumis à son obéissance.

» Il est juste, N. T. C. F. , que nous entrions en participation de la reconnaissance , puisque nous devons avoir une part si riche dans cette rosée de dons excellens , qui , du monarque , vont descendre jusqu'au plus foible sujet , qui du chef découleront jusqu'aux extrémités du corps social , et porteront partout , avec une vie nouvelle , une nouvelle joie et de nouvelles consolations.

» Ce ne sera donc pas en vain que nous vous appellerons encore dans nos églises pour remercier le Seigneur , et pour le conjurer de mettre le comble à ses grâces en accordant au Roi de longs jours. Ce vœu, N. T. C. F. , renferme tout ce que la France peut désirer de gloire et de bonheur. »

Le *Te Deum* sera chanté le 6 juin dans l'église Notre-Dame , et le dimanche 12 juin dans toutes les églises du diocèse. On dira à la messe , pendant trois jours , les oraisons *Pro gratiis agendis*. Le Mandement est suivi de la lettre du Roi , laquelle est ainsi conçue :

« Mons. l'Archevêque de Paris , depuis qu'il a plu à la divine Providence de m'appeler au trône de mes pères , j'ai senti que c'étoit du ciel surtout que devoit me venir le secours dont j'ai besoin pour porter dignement le poids de la royauté. Aussi , connoissant toute l'importance de l'auguste cérémonie de mon sacre , j'ai souhaité vivement qu'il me fût possible de recevoir bientôt , avec l'onction sainte , les abondantes bénédictions qui y sont attachées. Ce vœu de mon cœur est enfin rempli. Ayant donc été hier sacré et couronné en cette ville de Reims avec toute la solennité accoutumée , et une acclamation universelle de tous les grands du royaume , princes et ambassadeurs étrangers , et de tous mes sujets qui y étoient présents , je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'il en soit rendu grâces à Dieu publiquement dans toute l'étendue de mon royaume : je désire que vous fassiez , pour cette fin , chanter le *Te Deum* en l'église métropolitaine de ma bonne ville de Paris , au jour et à l'heure que le grand-maître des cérémonies de France , ou le maître en son absence , vous dira de ma part , afin de payer à Dieu un tribut solennel d'actions de grâces , et d'exciter sa miséricorde à ce qu'elle daigne me donner les moyens de faire le bonheur de mon peuple. Sur ce , je prie Dieu , Mons. l'Archevêque , qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Écrit à Reims , le trentième jour du mois de mai de l'année mil huit cent vingt-cinq. »

— M. le duc de Rohan , qui étoit depuis long-temps en Italie , où il étoit allé à l'occasion du conclave , est de retour à Paris. Le noble pair a assisté au sacre , et a officié , le jour de la Fête-Dieu , dans la chapelle de la petite communauté de

la rue du Regard. Le soir, il a adressé une exhortation aux jeunes élèves de la maison, et leur a parlé avec cette piété tendre et vive qui le caractérise. La fête a été célébrée le jeudi dans cet établissement, et les jeunes aveugles y ont exécuté, le matin et le soir, des morceaux de musique avec beaucoup de goût et d'ensemble.

— On avoit lu avec effroi, dans le *Constitutionnel* du 15 mai, un article de la teinte la plus sombre sur un fait odieux arrivé à Nérac; ce fait étoit une violation flagrante du droit de propriété. Les protestans de Nérac, qui sont, disoit-on, au nombre de deux mille six cents, sont plongés dans la consternation; et prêts à se réfugier de nouveau au désert; on les avoit chassés de leur temple, et le curé de Nérac avoit lancé un anathème contre eux. On nous reproche des exagérations, ajoutoit le journaliste, cependant nous ne racontons que des faits; l'expulsion des protestans de Nérac de leur temple est un fait; sont-ce là des déclamations? sont-ce là des calomnies? Hélas! oui, pouvons-nous répondre; ce sont là en effet des déclamations et des calomnies, et ce ton si assuré, cette certitude affectée, cette jactance, deviennent un peu ridicules, quand ils se trouvent joints à une imposture manifeste. Voilà que de tous côtés s'élèvent des réclamations contre le récit du *Constitutionnel*. M. Quatreils, pasteur protestant de Nérac, a écrit le 21 mai au journaliste pour démentir ses assertions; il est faux, dit-il, que le curé de Nérac ait pris ou tenté de prendre possession du temple, et que les protestans aient été troubles jusqu'à ce jour dans leur possession. Mais la lettre de M. Quatreils n'a pas été insérée jusqu'ici dans le *Constitutionnel*; le journaliste n'a pas cru devoir rendre quelque justice à un pasteur qui déclare qu'il ne lit plus depuis long-temps ce journal. Seulement il a inséré le 31 mai dernier une lettre de M. Jacquier, pasteur protestant de Clairac, en date du 25 mai; cette lettre, quoique rédigée en termes plus radoucis, prouve néanmoins la fausseté des plaintes du *Constitutionnel*. Votre rapport, dit-il, est fait pour jeter l'alarme si les faits étoient exacts; mais les protestans n'ont pas été dépossédés de fait, et ils ont célébré paisiblement les dernières fêtes de la Pentecôte dans le temple d'où l'on prétendoit qu'ils avoient été chassés. M. le curé de Nérac n'a point pris solennellement possession du temple à la tête de son clergé, et n'a point lancé d'anathèmes contre

*les protestans ; c'est ce qui résulte de la lettre de M. Jacquier. Mais voici une réclamation plus forte et plus précise encore qui s'élève contre le journaliste. M. de La Bergerie, sous-préfet de Nérac, a adressé à un de nos journaux une lettre datée de Nérac le 23 mai. L'article du Constitutionnel, dit-il, contient onze assertions dont chacune mériterait un démenti ; M. le sous-préfet ne signale que les principales. Première erreur : les protestans sont au nombre de deux mille six cents ; ils ne sont qu'au nombre de onze cent quarante-huit, dont seulement quatre cent vingt intramuros. Seconde erreur : le conseil de préfecture s'est emparé de cette affaire, tandis qu'elle lui a été attribuée par le conseil d'Etat. Troisième erreur : le consistoire n'a point été entendu, tandis qu'il a fourni un Mémoire, et qu'il a été entendu sur les lieux mêmes par toutes les autorités. Quatrième erreur : l'expulsion a été consommée ; on a au contraire déclaré que les choses resteraient dans le même état, jusqu'à ce que les protestans eussent un autre local, et le maire de Nérac l'a écrit officiellement au consistoire. Cinquième erreur : le curé de Nérac a pris possession du temple. Nous avons déjà remarqué cette insigne fausseté. On a voulu faire croire encore que le *Te Deum* avoit été chanté dans le temple ; mais cela ne peut être, puisque les catholiques n'y sont point entrés ; il est vrai, dit M. le sous-préfet, que quelques actions de grâces partirent pour le ciel de l'humble chapelle, refuge écarté où de respectables Sœurs de Nevers attendent, en priant, que l'église de l'hospice leur soit rendue. Enfin la dernière erreur que signale M. le sous-préfet est la démarche prétendue de M. le curé de Nérac, qui monta en chaire pour se féliciter de son triomphe, et lancer anathème contre les protestans. Comment auroit-il fait pour monter en chaire ? Il n'entra point dans le temple, et il n'y a point de chaire dans la pauvre chapelle de l'hospice. Que d'impostures dans une seule ! que de calomnies pour en confirmer une ! Notez que le Constitutionnel étoit revenu le 16 mai sur son article du 15, et s'étoit élevé avec une nouvelle vigueur contre l'épouvantable abus de pouvoir commis à Nérac. Il attestoit que la messe avoit été consommée, que les protestans avoient été chassés du temple, que M. Pouget avoit solennellement célébré ce grand triomphe, et qu'on avoit même insulté à la douleur des citoyens victimes d'une criante iniquité. Vous sentez que*

c'étoit là un beau champ pour crier au *fanatisme* ; aussi avec quelle chaleur on se plaignoit de l'intolérance du curé et de la foiblesse des fonctionnaires poussés par un pouvoir occulte ! « Le curé, dit M. de La Bergerie dans sa lettre, est un homme dont la sagesse égale l'esprit et le savoir, un de ces prêtres enuoinis des fausses doctrines, mais plein de charité pour les personnes... Les fonctionnaires suivent les intentions du Roi... La concorde la plus parfaite règne à Nérac entre les deux communions ; il ne s'agit que d'une question de propriété, telle qu'elle seroit entre deux particuliers voisins et amis, et les protestans ne sortiront de leur temple que pour entrer dans un autre local. » M. Quatreils, pasteur de Nérac, confirme dans une lettre qui suit celle du sous-préfet tout ce qu'avoit dit ce dernier. Il y auroit là de quoi inspirer plus de modestie et de réserve au *Constitutionnel* ; mais non, il évitera de parler de cet échec, et cherchera un autre prétexte à ses déclamations. Il se passe toujours du temps avant que les faits soient éclaircis, et les clameurs de l'esprit de parti produisent toujours leur effet avant que la vérité soit connue.

#### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Il paroît que le Roi, au moment où la voiture a été entraînée, n'ignoroit pas le péril qui le menaçoit. « Nous allons verser, a dit le Roi à son fils. — Mon père, a répondu le Dauphin, nous courons un grand danger ; mais la Providence est là ». C'est M. le général Vincent, écuyer de service, qui a dit au postillon : « Ne quitte pas le pavé, et va ventre à terre. » Le cocher a quitté son siège, s'est placé sur la coquille, et s'est mis à scier les rênes. Enfin les chevaux se sont modérés. Plusieurs valets ont été culbutés. M. le général Bordesoulle, qui montoit un jeune cheval, a été jeté à terre. Le cocher a été tellement effrayé que, lorsque les chevaux se sont arrêtés, il s'est trouvé mal.

— Lors de l'entrée du Roi à Reims, les personnes qui approchoient le plus la voiture royale étoient les maires des campagnes, tous cultivateurs ; le Roi l'avoit ainsi ordonné. Les acclamations qui accompagnoient S. M. pendant son trajet étoient si fortes que l'on n'entendoit pas même le bruit du canon et le gros bourdon de la cathédrale ; on peut se faire par là une idée de l'enthousiasme et de l'espèce d'enivrement de tous ceux qui ont été témoins de l'auguste cérémonie. On a remarqué qu'au moment de l'intronisation, lorsque M<sup>r</sup>. le Dauphin est venu rendre hommage au Roi, S. M. l'a embrassé et serré sur son cœur avec une affection qui a attendri plusieurs des spectateurs.

— Le 3<sup>e</sup> mai, le Roi, après avoir visité l'hôpital de Saint-Marconl

et l'ancienne abbaye de Saint-Remi, s'est rendu au camp de Saint-Léonard, accompagné des Princes du sang, des maréchaux et d'un nombreux état-major. S. M., après avoir parcouru la ligne, est entrée dans une riche tente qui lui avoit été préparée. C'est là que S. M. a distribué les croix de la Légion-d'Honneur, et a remis de sa main les décorations aux officiers et soldats nommés. Cette bonté touchante a ému profondément ces braves militaires, et le Roi lui-même paroissoit au comble du bonheur. La foule le pressoit de toutes parts; car le pavillon étoit inondé de spectateurs. Les gardes émuës, comme tout le monde, avoient oublié la consigne.

S. M. est rentrée dans la ville par la porte des Lumières; la même par où passa Clovis à son entrée dans Reims, et est allée visiter le Bazar. Au milieu de ce Bazar on avoit placé le portrait en pied de S. M. On lisoit au bas ces vers :

Sa bouche dit toujours, d'accord avec son cœur,  
Le mot qui réjouit et le mot qui console;  
Son regard promet le bonheur,  
Et son règne tiendra parole.

S. M. a examiné avec beaucoup d'intérêt les produits de l'industrie de la ville et du département; elle a fait plusieurs acquisitions, ainsi que M<sup>me</sup>. la Dauphine et MADAME, duchesse de Berri. Le Roi a ensuite passé en revue la garde nationale, qui étoit rangée en bataille sur la promenade; il est rentré à cinq heures dans ses appartemens.

Pendant cette visite, M. Anot, jeune professeur de rhétorique au collège royal, s'est avancé vers S. M., et lui a présenté un exemplaire des *Élégies rémoises*, qu'il a publiées, en lui disant : « Sire, daignez accepter l'ouvrage d'un volontaire royal, d'un jeune homme qui fut votre soldat à une époque où malheureusement V. M. n'en avoit pas beaucoup. — C'est vrai, a dit le Roi avec bonté, il y avoit alors du courage à se montrer; mais aujourd'hui tous les Français sont animés du même esprit. » Le Roi a pris l'exemplaire; et a engagé l'auteur à en offrir aux Princesses qui étoient près de S. M. M. Anot s'est-empresé de se rendre à cette aimable invitation.

— Après le festin royal, M. le maire de la ville de Reims, au nom du corps municipal, a donné un grand diner de cent cinquante couverts. Il étoit d'usage autrefois, au sacre de nos Rois, que le connétable de France allât dîner à l'Hôtel-de-Ville de Reims en sortant du festin royal. Suivant cet antique usage, M. le maréchal duc de Coëgliano, en sa qualité de représentant au sacre de connétable de France avoit fait, en son nom, les invitations à ceux qui devoient prendre part au festin. Au milieu des expressions de la plus vive allégresse, M. le maire de la ville de Reims s'est levé, et, la main sur le cœur, a porté la santé du Roi. Toutes les personnes qui composoient cette brillante réunion ont répondu à ce toast avec une effusion d'ame difficile à dépeindre.

— Le même jour, à six heures du soir, cinquante membres du corps diplomatique se sont réunis, vêtus de leur grand costume, à l'hôtel du sacre, où un diner splendide leur étoit préparé. Parmi les per-



sonnes assises à ce banquet, on remarquoit MM. les barons de Fagel, d'Uchtritz; les comtes de Golz, de Zastrow, de Lovenhielm, de Scott; le duc de San-Carlos, le comte Mulincr, et les ministres de Prusse, des villes Ansatiques, de Toscane.

— Pendant la station que le Roi et la famille royale ont faite dans l'église de Saint-Remi, rien n'étoit plus touchant que Mme. la Dauphine, qui, les mains jointes et les yeux tournés vers le ciel, chantoit, à haute voix et d'un ton pénétré, le *Domine; salvum fac regem*. La ferveur et les larmes qu'on voyoit sur son visage touchèrent vivement toutes les personnes témoins de cette scène attendrissante.

— Avant de quitter Reims, S. M., accompagnée de son auguste famille et des officiers de sa maison, a entendu la messe à la cathédrale. A sa sortie de la ville, le Roi a été harangué par M. le maire, et lui a répondu qu'il n'oublieroit jamais l'accueil que lui et sa famille avoient reçu de sa bonne ville de Reims. A son entrée à Soissons, S. M. a été reçue par le maire, qui lui a présenté les clefs de la ville. Des cris d'allégresse se sont aussitôt élevés du milieu de la foule, et n'ont pas permis d'entendre les paroles du Roi à M. le maire. A Compiègne, l'enthousiasme n'a pas été moins vif; deux coups de canon et le son de toutes les cloches ont annoncé l'arrivée de S. M. On avoit élevé sur le Cours un arc de triomphe en verdure. Le maire, sachant combien le Roi aime que les pauvres soient soulagés, avoit fait distribuer dès le matin d'amples rations de pain, de vin et de viande, à plus de cinq cents familles indigentes, de sorte que tout le monde, riches et pauvres, ont pris part à l'allégresse générale.

— La douleur que M. comte Curial éprouvoit au moment où il a été blessé a fait croire qu'il avoit la clavicule cassée; mais M. Dupuytren a reconnu que c'étoit deux côtes qui s'étoient brisées. Cette nouvelle blessure a rouvert à la poitrine une plaie fermée depuis longtemps, et la maladie s'est compliquée. Le Roi envoie quatre fois par jour demander de ses nouvelles.

— A son passage à Fismes, le Roi s'est arrêté pendant trois quarts d'heure pour visiter lui-même le duc de Damas et le général Curial. S. M. s'est entretenue pendant vingt minutes avec chacun d'eux; et est entrée dans les plus petits détails sur ce qu'ils avoient souffert, sur les moyens employés, sur leur état actuel et les précautions qu'ils avoient à prendre. Les blessures de M. le duc de Damas et de M. le comte Curial ne donnent plus lieu à aucune inquiétude.

— Le Roi, par ordonnance du 30 mai, a nommé trente-sept gentilshommes de sa chambre.

— Par ordonnance, rendue à Reims le 30 mai, le Roi a nommé ducs MM. le comte Charles de Damas, le comte de Sabran, le comte d'Escars et le marquis de Rivière.

— Sont nommés chevaliers des ordres du Roi MM. les ducs d'Uzès, de Chevreuse, de Brissac, de Castries, de Lorges, de Narbonne, de Maillé, de Fitz-James, de Polignac, de Mortemart, de Dalmatie, de Trévisé, le comte Jourdan, les marquis d'Autiechamp, de La Suze, de Brezé, de La Feyronays, de Pastoret, le comte Just. de Noailles, le vicomte d'Agoult et M. Rayez.

— M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, a reçu le cordon rouge. M. le marquis de Vaulchier, directeur-général, et M. le comte de Rancogne, administrateur des postes, ont été nommés, le premier commandeur, et le second officier de la Légion-d'Honneur. S. M. a daigné encore accorder trois croix de légionnaires à la même administration. Les personnes nommées sont MM. Tenaut de Latour, de Croismare et de Chambure.

— M. Cornet-d'Incourt, directeur de l'administration des contributions directes, est nommé commandeur de la Légion-d'Honneur; MM. de Monteguy, France de Lome, de Lostal, directeurs dans la même administration, sont nommés officiers.

— M. le vicomte Both de Tauxia qui, étant adjoint du maire de Bordeaux, fut chargé de porter à S. M. Louis XVIII la nouvelle des évènements du 12 mars 1814, vient d'être nommé commandeur de la Légion-d'Honneur, ainsi que M. le baron de Bourgoing, lieutenant-colonel au corps royal d'état-major.

— Diverses promotions viennent d'avoir lieu dans la marine à l'occasion du sacre. Le contre-amiral d'Augier a été nommé vice-amiral. Les capitaines de vaisseau Durantcau et Prigny sont nommés contre-amiraux. Les capitaines de frégate de Rossy, Huguon, Leblanc et de Marc sont nommés capitaines de vaisseau. Il y a eu en outre quinze promotions au grade de capitaine de frégate, trente-neuf promotions à celui de lieutenant de vaisseau, et vingt-deux au grade d'enseigne.

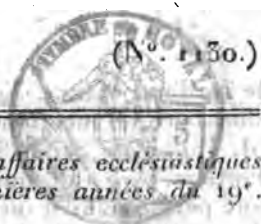
— M<sup>e</sup>. Hennequin, avocat de l'Université, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, par ordonnance du 11 mai, sur la présentation de M. le ministre de l'instruction publique.

— S. A. R. M<sup>te</sup>. le duc d'Orléans a fait remettre 500 fr. pour contribuer à secourir les personnes qui ont souffert de la catastrophe causée à Verdun par l'explosion d'une maison où logeoit un artificier. Elle a fait aussi remettre pareille somme pour les incendiés de Charny, près Meaux; 400 francs pour ceux de Menchy-la-Ville, (1200 fr. pour un pauvre fermier de la commune de Moyère (Meuse), qui avait été ruiné par un incendie.

— Un négociant, qui avait éprouvé des revers, fut poursuivi par un créancier intraitable pour un restant de compte. Ce malheureux, seul soutien de sa femme et de ses enfans, fut arrêté et conduit à Sainte-Pélagie. M<sup>me</sup>. la duchesse d'Orléans, instruite du malheur de cette famille, chargea aussitôt deux officiers de sa maison de prendre des renseignemens à ce sujet. Quarante-huit heures après, S. A. R. avait fait acquitter la somme due, et le prisonnier étoit rendu à sa famille.

— Le 27 mai, le feu a pris à Braine, village situé à deux lieues de Fismes, dans les écuries de la poste aux chevaux. Dix-huit chevaux du Roi ont péri dans cet incendie, dont on ignore la cause.

— Le tribunal de police correctionnelle de Paris vient de condamner à trois mois d'emprisonnement et à 6000 fr. d'amende chacun plusieurs individus qui se réunissoient pour jouer à des jeux de hasard.



*Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les premières années du 19<sup>e</sup>. siècle (1).*

**SECOND ARTICLE.**

Les deux premiers volumes de cet ouvrage ont été successivement examinés dans notre journal; il nous reste à parler du III<sup>e</sup>. volume qui termine ces *Mémoires*, et qui embrasse l'histoire de ce qui concerne le clergé depuis la restauration jusqu'à l'érection définitive des sièges en 1822. Cette partie a été aussi féconde en évènements. Le retour du Roi et de la portion du clergé qui n'étoit point rentrée en 1802, les mesures qui furent prises pour le bien de la religion, le débarquement inopiné de Napoléon et la persécution suscitée en beaucoup de lieux contre les prêtres pendant les cent jours, la rentrée du Roi en 1815, le concordat de 1817 et les discussions auxquelles il donna lieu, l'arrangement provisoire convenu en 1819, la mort tragique de M<sup>le</sup>. le duc de Berri, l'érection des nouveaux sièges, enfin les mesures, les ordonnances et les évènements qui intéressent la religion pendant huit ans; telle est la matière qu'embrasse ce volume, et elle y est traitée dans le même esprit qui avoit présidé à la rédaction des volumes précédens.

L'auteur dit que les évêques nommés par Buonaparte, et qui administroient en vertu des pouvoirs du chapitre, cessèrent leurs fonctions en même temps que

---

(1) 3 vol. in-8<sup>e</sup>. ; prix, 18 fr. et 22 fr. 50 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

*Tome XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. H*

le cardinal Maury. Nous croyons devoir à cette occasion faire ici mention de la conduite particulière de M. l'abbé de Saint-Sauveur, nommé à l'évêché de Poitiers. Une note qui nous a été communiquée par une personne bien instruite nous met en état de rendre à M. l'abbé de Saint-Sauveur toute la justice qu'il mérite.

Cet estimable ecclésiastique, ayant été nommé à l'évêché de Poitiers, accepta des lettres de vicaire-général capitulaire, et se rendit à Poitiers conformément aux ordres qu'il avoit reçus; mais il n'exerça aucune juridiction, et son nom ne parut que dans la correspondance avec le gouvernement et avec le préfet. Le diocèse continua d'être administré par les grands-vicaires qui avoient été nommés lors de la translation de M. de Pradt à Malines; le secrétaire d'Etat de S. S. ayant écrit alors au chapitre de Poitiers que, le saint Père ayant accordé à M. de Pradt des bulles pour Malines, on devoit nommer un ou plusieurs grands-vicaires selon les règles établies par le concile de Trente. M. l'abbé de Saint-Sauveur assista au concile de 1811, mais il protesta toujours qu'il n'avoit aucun droit d'y voter; et, lorsqu'il fut invité par le ministre des cultes à donner son avis sur le projet présenté au concile, il répondit que, n'étant pas évêque, il n'avoit rien à décider; mais que, comme théologien particulier, il souhaitoit voir finir l'état de viduité où se trouvoient plusieurs églises, et qu'il étoit charmé que le projet proposé fût soumis au souverain Pontife; ce qui, ajoutoit-il, est le seul moyen d'éviter le schisme, puisque c'est dans le Pape que réside le principe de la juridiction ecclésiastique. On a entre les mains cette réponse. En 1814, M. l'abbé de Saint-Sauveur chargea un ami de consulter M. le grand-aumônier sur ce qu'il avoit à faire; M. de Talleyrand ayant répondu qu'il étoit à propos que M. de Saint-Sauveur donnât sa démission, celui-ci l'envoya

courrier par courrier, et pria le prélat de remettre son titre au Roi avec une lettre où il déclaroit ne vouloir rien tenir que des bontés du Roi. Cette lettre fut remise dès le 15 juin 1814. Il est bon de remarquer que M. de Saint-Sauveur a été le seul des évêques nommés qui ait envoyé sa nomination au Roi avec tant de désintéressement et d'abandon. A cet exemple nous ajouterons celui de M. de Bausset, alors évêque de Vannes, qui écrivit à M. Amelot, son prédécesseur sur ce siège, pour lui proposer de rentrer dans son évêché; cette démarche, qui ne put être accueillie, n'en honore pas moins la modestie du prélat. Enfin on trouvera dans le n°. 41 de ce journal, tome II, le récit de quelques discussions qui s'élevèrent à Orléans sur l'administration de l'évêque nommé.

Si l'auteur des *Mémoires historiques* n'a pas cru devoir entrer dans ces détails, il s'est fort étendu sur ce qui s'est passé pendant les cent jours, et c'est peut-être la partie la plus curieuse de son ouvrage, d'autant plus qu'on avoit peu de renseignemens sur cette époque; les journaux étoient muets alors, et le nôtre en particulier avoit cessé à l'arrivée de Buonaparte à Paris.

La position du clergé fut fort difficile pendant les cent-jours. Ses principes et ses sentimens étoient bien connus, et éveillèrent la jalousie du gouvernement usurpateur. Toutes les dénonciations contre les prêtres étoient accueillies; on les inquiétoit, tantôt pour des prières, tantôt sur le serment, tantôt pour des discours. Des grands-vicaires, des curés, des vicaires et autres ecclésiastiques furent, les uns arrêtés, les autres exilés, d'autres astreints à donner leur démission. L'auteur des *Mémoires* en nomme un assez grand nombre qui furent l'objet de la sévérité d'une police ombreuse. Il cite plusieurs actes de courage et de fidélité; je suis étonné qu'il n'ait point parlé de la lettre hardie

que M. de Beaulieu, alors évêque de Soissons, écrivit au directeur-général des cultes, qui l'invitoit à se rendre au champ de mai. Le prélat protestoit de son attachement au Roi, et partit de suite pour l'Angleterre. Nous avons parlé de sa démarche dans notre n°. 99.

L'article du concordat de 1817 est traité avec assez d'étendue dans les *Mémoires*. L'auteur rapporte les discussions des chambres sur ce point, et répond aux objections des détracteurs de cette convention. Il réfute particulièrement M. de Pradt et M. Lanjuinais, tant sur le concordat que sur d'autres matières sur lesquelles ils ont écrit. L'auteur avoit déjà, dans une brochure à part, dont nous avons rendu compte, signalé les idées fausses de M. Lanjuinais sur les officialités.

Le volume est terminé par les pièces justificatives de tout l'ouvrage; ces pièces sont des bulles et brefs, des lettres d'évêques, des lois ou ordonnances royales et des actes officiels. Le recueil de ces documens ajoute un nouveau prix à ces *Mémoires*, qui donnent une idée de l'ensemble des affaires ecclésiastiques pendant vingt ans, et qu'on pourroit appeler l'histoire de cette administration. L'auteur, comme nous l'avons vu, étoit par sa place à portée de connoître les faits, et il les expose avec exactitude et simplicité, en s'abstenant de donner son opinion, et en évitant même de froter celle des autres.

Il y a à la fin une Table des matières pour les trois volumes.

---

#### NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROMS. La veille de l'Ascension, Léon XII entonna les premières vêpres dans la chapelle Sixtine, et assista à la grand-messe le lendemain. Après la messe, S. S. monta à la grande

galerie de l'église Saint-Pierre, et donna la bénédiction solennelle au peuple rassemblé sur la place.

— Le 10 mai, la congrégation des Rits a tenu une séance anti-préparatoire pour l'examen de nouveaux miracles opérés par l'intercession de la bienheureuse Véronique Giuliani, abbesse des Capucines de Città di Castello. Cette sainte fille mourut le 9 juillet 1727, et a été béatifiée par Pie VII le 8 juin 1864. On poursuit en ce moment sa canonisation. Voyez le *Supplément des Vies des Pères*, 1824, in-8°.

— Le vendredi 13 mai, S. S. alla impudemment visiter l'hospice de la Trinité des Pèlerins. Elle parcourut les refectoirs, où on étoit alors à table. Il y avoit ce jour-là quatorze cent sept pèlerins dans l'hospice. En rentrant, le saint Père se trouva prévenu par la reine de Sardaigne, qui, devant partir le lendemain pour Gènes, étoit venue au Vatican faire visite à S. S. Elle l'attendit dans les appartemens de M. le major-domo, et les augustes personnages s'entretenrent quelque temps ensemble.

— Il continue d'arriver des pèlerins, soit par compagnies, soit isolément. Le 1<sup>er</sup> mai, on reçut, à l'hospice de la Trinité, une compagnie venant de Ponzano, dans la Sabine, et composée de cinquante-quatre confrères et de quarante-quatre Soeurs. Le lendemain, il en arriva une autre de Saint-Jacques, dans le diocèse de Spolète, composée de cinquante-un Frères. Le 4 mai, la confrérie de Sainte-Marie-de-l'Oraison, dite de la Mort, reçut deux compagnies venant du diocèse d'Aquila, royaume de Naples; l'une étoit de cinquante individus, et l'autre de quarante-deux. Le 8, la même confrérie alla au-devant de vingt-huit confrères venant de Fanano. Le 5 et le 7, la confrérie de la Trinité reçut des compagnies venant des diocèses de Todi et de Spolète; l'une étoit de soixante-quatre personnes, et l'autre de soixante-neuf. Le 13 et le 14, elle en reçut deux autres, l'une de soixante-quatorze personnes, venant du royaume de Naples, et l'autre de cent vingt-quatre, venant de Baginaja. Le 10, la confrérie des Stigmates accueillit et logea soixante-dix-huit pèlerins du diocèse de Rieti, et le 16, soixante-quatre autres pèlerins de Velletri. Ceux-ci firent leur entrée processionnellement; un prélat, M<sup>sr</sup>. Antonelli, portoit la croix; et M. Maciotti, évêque d'Alatrin et suffragant d'Orte et Velletri; prenoit la procession.

— Il y a eu, dans le mois de mai, de nombreuses processions de personnes qui faisoient les stations du jubilé. Le vendredi 6, la congrégation des Nobles fit les stations, accompagnée par son directeur, le Père Zauli, Jésuite; MM. les cardinaux Falza-Cappa et Serlupi suivoient la procession en habits de cérémonie. Le 8, le chapitre du Vatican fit sa procession, accompagné de plusieurs confréries, des élèves du séminaire Saint-Pierre et des curés des églises dépendantes. En même temps plusieurs prélats et employés des tribunaux visitèrent l'église Saint-Pierre. Le 10, les prélats du tribunal de la Signature, avec les individus qui y sont attachés, firent leurs stations dans les quatre églises; M. le cardinal Spina les accompagnoit comme préfet de ce tribunal. Le 13, le chapitre de Saint-Nicolas *in Carcere Tulliano* fit sa procession avec la confrérie du Précieux-Sang. Ce même jour, une nombreuse confrérie de femmes visita les basiliques; des évêques, des prélats, des missionnaires et autres ecclésiastiques directeurs de cette confrérie ou qui lui sont agréés, accompagnoient la procession.

PARIS. Les processions de la Fête-Dieu dans la capitale ont été fort contrariées par le mauvais temps. Celles qui sont sorties de bonne heure se sont passées sans accident; mais d'autres ont été surprises par la pluie, et quelques-unes ont été obligées de rentrer. Celle de Saint-Sulpice est sortie deux fois, et n'a pu parcourir le circuit accoutumé. Des reposoirs avoient été dressés comme à l'ordinaire, et le zèle des fideles à faire tous les préparatifs fait regretter encore davantage que ces pompeuses cérémonies n'aient pu avoir lieu avec tout leur éclat.

— Le Roi a passé le dimanche à Compiègne. La veille, S. M. avoit reçu M. l'évêque de Beauvais, M. l'évêque du Mans et M. l'évêque de Nanci. Le 5, au matin, le Roi, M. le Dauphin et les deux Princesses se sont rendus du château à l'église de Saint-Jacques. S. M. a été reçue sous le dais par M. l'évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel se trouve Compiègne. La procession s'est mise en marche, et s'est arrêtée à trois reposoirs. Le Roi suivoit le saint Sacrement, accompagné de ses grands-officiers; M. le Dauphin et les Princesses étoient aussi entourés des personnes de leur maison. La dernière station s'est faite au château, et la procession étant rentrée dans l'église, M. l'évêque de Beauvais a célébré la



grand'messe , à laquelle assistoient les deux prélats nommés ci-dessus.

— La lettre que le Roi a écrite aux archevêques et évêques convoqués à son sacre étoit conçue en ces termes : « M....., quelles que soient les grâces que j'ai reçues du ciel depuis mon avènement à la couronne , je désire que mon sacre y mette bientôt le comble , et affermisse de plus en plus mon règne. C'est pour cet effet que j'ai résolu de me rendre en ma bonne ville de Reims au 29 du mois prochain. Mon intention est que vous assistiez à cette auguste cérémonie. Connoissant votre fidélité et votre dévouement à ma personne , je ne doute pas que vous ne vous empressiez de venir joindre vos prières aux miennes , et conjurer le Dieu de Clovis de répandre sur moi avec l'onction sainte cet esprit de lumières et de force dont j'ai besoin pour travailler efficacement au bonheur de mon peuple ». La lettre est datée du 20 avril , et contresignée de M. l'évêque d'Hermopolis. Les prélats convoqués pour le sacre sont tous les archevêques , les prélats qui avoient quelque fonction à la cour , les évêques suffragans de la métropole de Reims , et enfin un évêque de chacune des provinces ecclésiastiques. MM. les cardinaux étoient , comme on l'a vu , placés à côté du Roi. MM. les archevêques et évêques occupoient des places dans le sanctuaire , à droite et à gauche de l'autel. Parmi les archevêques , M. l'archevêque de Bordeaux seul étoit absent ; ce véritable doyen de l'épiscopat n'a pu entreprendre un si long voyage , et a offert , au milieu de son troupeau , ses prières pour le Roi. En tout , il s'est trouvé au sacre trente-deux prélats. Quelques journaux avoient annoncé que les présidens des consistoires protestans avoient reçu des lettres de convocation ; ce qui ne paroît guère vraisemblable ; quel droit avoient-ils de se montrer dans une cérémonie toute catholique ? Aussi les ministres protestans de Paris n'étoient point à la cérémonie.

— M. de Tournefort , évêque de Limoges , a mis le plus grand empressement à se rendre dans son diocèse , où il étoit vivement désiré. On savoit que ce prélat avoit rempli avec honneur des postes importants , et avoit eu sous Buonaparte les honneurs de la persécution. Accusé de complicité dans la distribution des brefs , il perdit sa place de grand-vicaire de

Metz, et on ne consentit qu'avec peine à le laisser occuper la cure de Compiègne. Depuis la restauration, M. de Tournesfort devint grand-vicaire de Dijon, où il ne se rendit pas moins utile qu'à Metz et à Compiègne. Le prélat auroit souhaité éviter une entrée solennelle à Limoges; mais le bruit de son arrivée s'étant répandu, les troupes allèrent à sa rencontre et lui servirent de cortège; tout le clergé s'étoit réuni au palais épiscopal avec les autorités. Le peuple se pressoit autour de la voiture pour recevoir les premières bénédictions du prélat. Le lendemain, 28 mai, l'installation eut lieu avec beaucoup de pompe; la cour royale et tous les fonctionnaires suivoient le dais, sous lequel M. de Tournesfort a traversé une partie de la ville pour se rendre à la cathédrale. A l'entrée de l'église, M. l'abbé La Bische de Reignesfort, doyen du chapitre, a reçu et complimenté le prélat. A ce discours, aussi remarquable par la pureté des sentimens que par le mérite du style, M. l'évêque a répondu avec grâce et bonté. Après les formalités ordinaires de l'installation, M. est monté en chaire et a prononcé un discours qui a pénétré tous les cœurs. On l'a reconduit ensuite en cortège à son palais. Cette heureuse journée est un favorable présage des biens spirituels qui doivent se répandre sur l'héritage de saint Martial pendant l'épiscopat de son sage successeur. Le samedi 28, le prélat a fait l'ordination dans sa cathédrale; plus de cent jeunes gens des diocèses de Limoges et de Tulle ont été promus aux divers ordres.

— Le sacre du Roi a été célébré dans toutes les villes du royaume par des fêtes plus ou moins pompeuses, et les sentimens des Français ont éclaté dans cette circonstance par des démonstrations unanimes. A Guéret, les maisons étoient ornées dès le matin de drapeaux blancs, et on voyoit sur plusieurs fenêtres des bustes du Roi ou des personnes de sa famille. A dix heures, une messe en musique fut célébrée dans l'église paroissiale, et terminée par un *Domine, salvum fac Regem* aussi en musique; un grand nombre de fonctionnaires s'étoient réunis aux fidèles. A deux heures, M. le baron Finot, préfet de la Creuse, et les diverses autorités se rendirent à l'église, où l'on chanta vêpres. Après cet office, M. l'abbé Desille, grand-vicaire de Limoges et curé de Guéret, prononça un discours relatif à la circonstance. Il fut écouté avec

cet intérêt que ne manquent jamais d'inspirer les paroles d'un homme aussi recommandable par ses qualités que distingué par ses talens. Son discours fit passer dans l'ame de ses auditeurs les sentimens vifs et profonds dont l'orateur paroissoit pénétré lui-même. Le sermon fut suivi du *Te Deum* et de l'*Exaudiat*. M. l'abbé Delille donna la bénédiction du saint Sacrement. Les pauvres ont eu aussi leur part de la joie publique; on leur a distribué des vivres et des aumônes.

— M. l'évêque de Belley a adressé à son clergé une circulaire du 25 mars, au sujet des conférences que le prélat a établies dans son diocèse, comme nous l'avons vu l'année dernière. Le respectable évêque y fait des remarques pleines de sagesse sur le résultat des conférences de 1824. Il approuve la réponse qu'on a faite sur cette question, s'il convenoit de développer en public les preuves de l'existence de Dieu. Il ne faut jamais, dit-il, laisser voir, dans les discours adressés au peuple, quelque doute sur les vérités fondamentales, ni provoquer des objections qui ne feroient le plus souvent que fortifier dans leur entêtement ceux qui aiment la dispute; mais il faut pourtant qu'un prêtre soit assez instruit pour se défendre quand il est attaqué. Le prélat applaudit au soin avec lequel les questions de morale ont été traitées dans les conférences; mais il engage à ne point négliger les questions de dogme, qui ne sont pas moins importantes. M. Devie parle ensuite de l'ordre des conférences; il se plaint qu'on n'ait pas assez évité, l'année dernière, quelque luxe dans les repas qui ont nécessairement lieu à l'occasion des conférences: on doit se borner à cinq plats, quel que soit le nombre des convivés, et chacun donnera 2 fr. pour la dépense. M. l'évêque fixe les sujets des conférences pour cette année. La première conférence a eu lieu le mercredi après le dimanche du Bon-Pasteur. C'est alors que s'est faite la distribution des saintes huiles, et on a dû s'entretenir de divers objets, des maîtres d'école, des fabriques, et des cas embarrassans qui auroient pu se trouver pendant la pâque. Il y a, pour chaque mois, des questions posées sur l'Écriture sainte, sur le dogme et sur la morale. Ces questions sont trop étendues pour trouver place ici. A la suite de chaque question, on a soin d'indiquer les auteurs qui peuvent être principalement consultés. Les questions sur l'Écriture roulent principalement sur le Penta-

teuque. On demande, entr'autres, ce qu'il faut penser d'une carte gravée depuis peu sous ce titre : *le Cours des temps*, et dans laquelle les Chinois sont désignés comme le plus ancien peuple du monde.

### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 6 juin, le Roi a fait son entrée solennelle dans Paris. Dès le matin, une foule innombrable s'étoit portée à la barrière de la Villette et même bien au-delà pour voir S. M. Arrivée à une lieue de Paris, la voiture du Roi s'est arrêtée un moment au village du Bourget, où S. M. a reçu la bénédiction du saint Sacrement, et un nombre considérable de personnes lui ont remis des pétitions. La route étoit couverte d'une multitude qui faisoit éclater les plus vifs transports. S. M. sourisoit et saluoit avec bonté. Sur les deux côtés de la route on avoit élevé des espèces d'amphithéâtres où se pressoit un grand nombre de personnes.

Le Roi s'est arrêté à la Chapelle, village peu éloigné de la barrière, pour monter dans la voiture du sacre. Lorsqu'on l'a découverte, un cri d'admiration s'est élevé de toutes parts, et en effet cette voiture est vraiment d'un travail et d'une perfection admirables. Après quelques instans, le cortège s'est mis en marche et est arrivé à la barrière de la Villette, où S. M. a été reçue par le corps municipal, ayant à sa tête M. de Chabrol, qui a eu l'honneur de la haranguer et de lui présenter les clefs de la ville de Paris. S. M. a répondu qu'elle n'oublieroit jamais l'accueil qu'elle avoit reçu, il y a onze ans, à son entrée dans Paris, et lorsqu'elle précédoit un frère, a-t-elle dit, que nous pleurons tous; qu'aujourd'hui elle savoyoit sa bonne ville de Paris avec un nouveau plaisir, surtout après avoir accompli une cérémonie auguste qui lui imposoit de nouveaux devoirs et la charge si douce pour son cœur de faire tous ses efforts pour rendre ses peuples heureux.

De la barrière, où l'on avoit construit un arc de triomphe, le cortège a continué sa marche vers Notre-Dame. M<sup>sr</sup>. l'archevêque de Paris a reçu S. M. à la tête de son clergé, et l'a conduite auprès du chœur que remplissoient les évêques et le corps diplomatique. On a chanté le *Te Deum*, et le prélat a donné la bénédiction. S. M. est ensuite remontée dans sa voiture et a parcouru plusieurs rues inondées de spectateurs avides de contempler le Roi. S. M. avoit à sa droite M<sup>me</sup>. la Dauphine; M<sup>sr</sup>. le Dauphin et MADAME, duchesse de Berri, occupoient le devant de la voiture, traînée par huit chevaux superbement enharnachés, et conduits chacun par un valet de pied. Partout l'affluence étoit la même, partout des acclamations unanimes se faisoient entendre, dans les rues et dans les maisons, dont les fenêtres et les balcons étoient remplis d'hommes et de femmes en grande toilette.

S. M. est rentrée à cinq heures aux Tuileries, et aussitôt des hé-

rautis d'armes en sont partis pour distribuer au peuple des médailles du sacre. Le soir, il y a eu illumination générale : tous les édifices publics étoient très-bien illuminés ; on remarquoit surtout le Garde-Meuble, la façade de la chambre des députés, l'hôtel des gardes du corps et celui du duc de Northumberland. A neuf heures et demie, à un signal donné du château, on a tiré sur la place Louis XV un très-beau feu d'artifice qui avoit attiré beaucoup de curieux.

— S. M., en quittant la ville de Soissons, a donné 1000 fr. pour les pauvres et 200 fr. pour les dames de la halle.

— Le 3 juin, le Roi est allé visiter les établissemens de charité et d'éducation de Compiègne. Sa Majesté a d'abord visité l'hospice des vieillards et des orphelins, et s'est montrée pleinement satisfaite du bon ordre qui y règne. En passant du jardin dans la chapelle, le Roi a adressé des paroles pleines de bienveillance au vieux jardinier qui a été jadis à Versailles au service de Louis XVI, et qui pleuroit d'attendrissement en voyant le Roi. Le même jour, M<sup>me</sup>. la Dauphine est arrivée à Compiègne, après avoir visité le château de Montmirail, appartenant à M. le duc de Doudeauville. S. A. R. visita d'abord les jardins, s'arrêta à l'église, où elle fit sa prière, et se rendit ensuite à l'Hôtel-Dieu, et de là à l'établissement de Montléon, où de jeunes personnes sont élevées aux frais du Roi. M<sup>me</sup>. la Dauphine a témoigné sa satisfaction à M<sup>me</sup>. Rollat, qui dirige ce pensionnat.

— Le héraut d'armes-jarretière est arrivé, le 5, de Londres à Paris, apportant à S. M. Charles X les habits et la décoration de l'ordre de la Jarretière. C'est hier que le duc de Northumberland, au nom du roi d'Angleterre, a reçu le Roi de France chevalier de cet ordre.

— Le roi de Wurtemberg, voyageant sous le nom de comte de Teck, est arrivé à Paris avec la reine le 4 juin. Il est descendu à l'hôtel de son ministre plénipotentiaire. Le lendemain, accompagné de son ambassadeur, il a honoré d'une visite M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères. Le roi et la reine de Wurtemberg se proposent de passer quinze jours ou trois semaines à Paris.

— Le camp de Lunéville, qui est sous les ordres du prince de Hohenlohe, se compose de soixante escadrons de cavalerie de la plus belle tenue et parfaitement montés. On remarque surtout les carabiniers de la garde royale, qui, dit-on, n'a pas une plus belle espèce d'hommes. Lunéville est remplie d'officiers de tous grades, parmi lesquels il y a plusieurs étrangers. Une grande revue a dû précéder les manœuvres qu'on doit exécuter. L'ancien palais du roi Stanislas est préparé pour y recevoir des personnalités de la plus haute distinction.

— Un de ces magnanimes enfans de la liberté, dont les yeux n'ont jamais versé que des larmes philanthropiques sur le malheur des peuples opprimés par les rois, a voulu faire le voyage de Reims, pour pouvoir braver avec connoissance de cause ces pompes superstitieuses et féodales, qui consacrent, aux yeux des ignorans, l'asservissement des peuples et le despotisme des tyrans. Il entre dans la cathédrale, et jette un regard philosophique sur la richesse de sa décoration. La cérémonie commence, le philosophe reste fermé ; mais

bientôt son impassibilité libérale s'ébranle, et il rougit de se voir à genoux comme ces esprits foibles qui croient encore que les rois sont les représentans de Dieu sur la terre. Au moment de l'unction, il ne peut plus y tenir, ses larmes s'échappent malgré lui. Enfin, confus de sa foiblesse, il se relève, essuie ses pleurs, et s'écrie : « Heureusement pour notre cause, tous les rois ne ressemblent pas à celui-ci ! » Souhaitons que tous les libéraux ne ressemblent pas à celui-ci, et que quelques-uns d'eux au moins soient vaincus par l'ascendant des vertus d'un prince si pieux et si digne de l'amour de ses peuples.

— M. de Souza, ancien ambassadeur de Portugal à la cour de Berlin et à celle de France, est mort à Paris le 1<sup>er</sup> juin. Il a élevé un monument à la gloire du Camoëns, par la magnifique édition qu'il a donnée des œuvres de ce poète.

— M. Lapyrière, colonel de la première légion de la garde nationale de Paris, a fait une collecte dans sa légion en faveur des incendiés du Bazar. Les offrandes se sont élevées à la somme de 973 fr.

— Par ordonnance du 22 mai, le Roi a élevé de la dignité de commandeur à celle de grand-officier de la Légion d'Honneur le marquis de Lally-Tollendal, pair de France.

— M. Duteil, président du collège électoral de Thionville (Moselle), vient d'être élu député par ce collège, en remplacement de M. de Wendel, décédé.

— Le conseil municipal de Rouen, désirant conserver la mémoire des nombreux bienfaits de M. le cardinal de La Rochefoucault, l'un des derniers archevêques du diocèse, a décidé que la rue neuve qui passe devant l'église de Saint-Romain porteroit à l'avenir le nom de rue de La Rochefoucault. L'autorité supérieure a sanctionné cet acte de reconnaissance.

— M. le maire de la ville de Chaussy (Aisne) a posé, le 29 mai, la première pierre de l'obélisque dont cette ville a voté l'érection en mémoire du sacre. Cette fête, toute nationale, a été célébrée de la manière la plus éclatante. Des prières publiques ont eu lieu, et d'abondantes aumônes ont été faites.

— M. Dieûset, directeur des contributions directes du département des Bouches-du-Rhône, passait sur le port de Marseille au moment où une jeune fille de sept ans venoit de tomber dans la mer : aussitôt il s'élance dans les flots sans quitter ses vêtemens, et est assez heureux pour la remettre dans les bras de sa mère.

— Le navire l'*Ernestine* a débarqué à Bordeaux plusieurs généraux de l'armée royale du Pérou. On y remarque, entre autres, le général Valdès, le vice-roi La Serna et le vice-roi comte des Andes. Le général Canterac est aussi attendu très-incessamment.

— Le tonnerre a détruit dernièrement la ferme du Longuedale, arrondissement de Neufchâtel (Seine inférieure); cent cinquante pieds de bâtimens remplis de fourrages ont été la proie des flammes.

— Le parlement d'Angleterre a accordé un subside de 6000 liv. st.

pour l'éducation de la princesse Victoire, fille du duc de Kent, et cette somme pour celle du fils du duc de Cumberland.

— Le 28 mai, une réunion de pairs anglais favorable à l'émancipation des catholiques a eu lieu chez le duc de Buckingham. Presque tous les pairs qui votèrent dans la minorité à la dernière discussion, et plusieurs qui étoient alors absens, se sont trouvés à cette réunion. Le duc de Devonshire et le comte Fitz-Williams ont proposé une série de résolutions; mais le marquis de Londonderry en ayant proposé d'autres où l'on exprime encore plus fortement la nécessité d'accorder l'émancipation aux catholiques, elles ont été adoptées de préférence.

— L'association catholique d'Angleterre a tenu, le 30, une nouvelle séance. Sur la motion de M. Clifford, il a été résolu d'ouvrir une souscription pour faire imprimer et distribuer tous les écrits qui paroîtroient propres à repousser et à confondre les calomnies contre les catholiques.

— L'empereur d'Autriche a envoyé le grand-cordon de Saint-Etienne au Roi, à M<sup>r</sup>. le Dauphin, à M. le baron de Damas, à M. le duc de Montmorency et à M. le comte de Villele. La dignité de grand-maitre de cet ordre est affectée à perpétuité à la couronne de Hongrie. Les grands-cordons sont fixés à vingt; les commandeurs à trente, et les chevaliers à cinquante. Saint Etienne a été le premier roi chrétien de Hongrie; on se sert encore de sa couronne pour le sacre des rois de Hongrie.

— Par un rescrit de cabinet, du 13 avril, l'empereur d'Autriche a convoqué la diète hongroise pour le mois de septembre, afin d'assister au couronnement de l'impératrice comme reine de Hongrie. Cette cérémonie aura lieu à Presbourg.

— Un journal de Russie annonce que, d'après des lettres particulières de Sibérie, le capitaine-lieutenant Kotzebue, commandant le navire *l'Entreprise*, a découvert trois nouvelles îles.

M. Antoine-Marie-Henri Houland, ancien notaire, est mort à Paris le 7 mai dernier. Né le 5 septembre 1754, il cessa, en 1809, sa charge à son fils, pour se livrer à son goût pour les livres. Il avoit une bibliothèque extrêmement considérable, et il l'augmentoit tous les jours par des acquisitions plus ou moins importantes. Il étoit lié avec tous les gens de lettres, et avoit été exécuteur testamentaire de La Harpe. On lui doit la traduction d'un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons les *Bienfaits de la religion chrétienne*, traduits de l'anglais de Ryan; les *Hours bibliques* de M. Charles Butler, l'*Histoire littéraire* de M. Joseph Berington, l'*Eloge historique de M<sup>lle</sup>. Agnesi*, etc. Nous avons parlé de l'*Histoire littéraire* dans ce journal (voyez la Table), et nous avions autrefois rendu compte, dans les *Mélanges de philosophie*,

de l'*Eloge d'Agnesi*, tome V, page 454, et des *Hortæ bibli-cæ*, tome VIII, page 120. Ces traductions sont un peu négligées pour le style et surchargées quelquefois de notes assez redondantes; mais les sentimens de l'auteur sont toujours honorables, et, dans tous ses ouvrages, il se montre attaché à la religion. En 1824, M. Boulard fit réimprimer une *Harangue à Charles VI*, par Gerson, et une *Oraison funèbre de Louis XIII*, par Godeau. Il avoit vivement réclamé contre la réduction du nombre des membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Doué de mœurs douces, obligeant, charitable, M. Boulard laisse des regrets parmi tous ceux qui l'ont connu. Voyez son article dans la *Biographie des hommes vivans*, par M. Michaud.

---

*Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine et comte de Provence*; par M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont (1).

René d'Anjou, dit le Bon, étoit arrière-petit-fils du roi Jean, et fut un des princes les plus aimables, mais aussi le plus malheureux de son temps. Il habita long-temps la Provence, où il a laissé une mémoire populaire. Il aimoit les lettres et les arts, et il les cultivoit avec succès. Il mourut à Aix le 10 juillet 1480, âgé de soixante-douze ans, et son corps fut porté à Angers. Son histoire se lie avec celle d'une époque célèbre par nos désastres, puis par la restauration de la monarchie. René prit part à cette restauration, et se montra toujours attaché à la France et à la famille royale. Il eut à cœur de rendre ses peuples heureux, bâtit ou décora des églises, fonda des couvens et s'acquit l'amour et la reconnaissance de toutes les classes.

Tel est le prince dont M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont a entrepris d'écrire l'histoire. L'auteur paroît n'avoir négligé aucune recherche; il cite un grand nombre d'ouvrages, et il interroge les chartes et les vieux monumens du temps. On retrouve avec plaisir dans ses récits les couleurs locales et je ne sais quelle touchante simplicité tout-à-fait conforme au caractère du prince dont il raconte les actions. Ce n'est point un livre composé pour faire prévaloir telle opi-

---

(1) 3 vol. in-8°; prix, 24 fr. et 29 fr. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Ferou; et au bureau de ce journal.



nion ou pour faire plaisir à tel parti; c'est un tableau fidèle des mœurs du temps et de l'esprit d'un siècle que l'on peut regarder comme intermédiaire entre les ténèbres du moyen âge et les progrès de la civilisation. L'auteur a jeté de l'intérêt sur ce tableau par la vérité des portraits, par la sagesse des réflexions, et par les honorables sentimens qu'il montre en toute circonstance.

L'ouvrage est orné de portraits, de vues et de *fac simile*; il est accompagné de notes et pièces justificatives très-nombreuses, qui confirment l'histoire, et qui ne prouvent pas moins d'exactitude et de bonne foi dans l'auteur que de recherches et d'instruction.

Nous aurions voulu annoncer plutôt quelques pièces de vers sur le sacre; mais la poésie, quels que soient son rang et ses titres, devoit être ici à la prose, et les récits de l'histoire devoient avoir leur place avant les chants de l'imagination. Actuellement que nous avons raconté les faits, et que nous avons présenté l'historique d'une magnifique cérémonie, il convient de laisser parler les poètes dont cette circonstance a inspiré la verve; plusieurs nous ont envoyé leurs productions. M. de Sapinsud; dont les chants religieux et monarchiques sont déjà connus de beaucoup de nos lecteurs, a célébré le sacre en des vers pleins de sentiment et de goût. Nous ne citerons que deux strophes de sa pièce :

Enfant de saint Louis, fils aîné de l'Eglise,  
Comme ces rois dociles à ses commandemens,  
Charles imite en ce jour leur foi tendre et soumise,  
Et vient au même autel répéter leurs sermens.  
O vous que de son cœur aucun amour n'efface,  
Louis, Elisabeth, doux gardiens de sa race!  
Offrez à l'Eternel les vœux de Charles Dix,  
Et portant les présens que ce Dieu lui dispense  
Invisibles, venez orner en sa présence  
Sa couronne de lis.

L'ennemi se flattoit d'anéantir leur race;  
De leur sang s'enivra le glaive destructeur;  
Mais ton souffle, ô mon Dieu! terrassa son audace.  
Deux fois tu nous rendis le Roi cher à ton cœur,  
Les rameaux révéérés qu'osa trancher leur rage  
Refleurrissent aux lieux exempts de tout orage;  
Le Dauphin releva le trône d'un Bourbon,  
Et Charles, prosterné devant le sanctuaire,  
Reçoit du Saint-Esprit, et du Fils et du Père  
L'adorable onction!

M. de Fonmartin, juge à Rochefort (Haute-Vienne), a composé une ode pour le sacre; elle a pour épigraphe ces mots : *Cara Desini soboles*, et est partagée en huit strophes, dont la seconde fait allusion à un autre sacre, et semble jeter quelque blâme sur un illustre et saint pontife. Il est possible que telle n'ait pas été l'intention de l'auteur, magistrat estimable par ses principes et distingué par ses talens; mais quelle nécessité y avoit-il de parler de ce fait? Nous citerons avec plaisir la dernière strophe :

Ah! poursuis ta noble carrière,  
 Prince aimé du monde et des cieus;  
 Des Français sois toujours le père  
 A l'exemple de tes aïeux.  
 Qu'aux enfans de l'exil propres  
 L'équité, sœur de la justice,  
 Brille à l'éclat de tes vertus,  
 Et que ton règne plein de gloire  
 Rappelle aux peuples la mémoire  
 Des Louis XII et des Titus.

L'ode de M. Champagnac offre du mouvement et de l'imagination; c'est, je crois, le coup d'essai d'un jeune homme; mais d'un jeune homme animé d'un bon esprit et dévoué à une cause glorieuse; nous en rapporterons une strophe :

S'élançant de leurs sarcophages  
 Voyez-vous les Rois ses aïeux,  
 Secouer la poudre des âges,  
 Et prendre place dans ces lieux?  
 Au vœu de Charles tous répondent.  
 Ici les siècles se confondent,  
 Le passé se mêle au présent,  
 Et le temps balançant son aile,  
 Sur une scène si nouvelle,  
 Arrête un regard complaisant.

*Le vieillard de Reims au sacre de Charles X* est le titre de stances que M. Derebout-Bervite vient de publier. L'estimable et religieux auteur se félicite de voir sa patrie rendue à ses anciens honneurs, et décrit la cérémonie dont elle a été témoin :

Mais déjà neuf fois l'huile sainte  
 A coulé sur le front et la main de mon Roi;  
 Son serment retentit dans cette vaste enceinte,  
 Français, reposons-nous sur cette auguste foi.....

Moi, comme Siméon, je puis dire : O Seigneur,  
 Dieu de Clovis, céleste Providence,  
 Rappelez à présent votre vieux serviteur;  
 Mes yeux ont vu mon Roi, le salut de la France.

*Oeuvres complètes de Massillon, évêque de Clermont* (1).

« Il est deux classes de lecteurs auxquels le nom de Massillon doit être spécialement cher, les amis des lettres et ceux de la religion. Les premiers observent avec un plaisir toujours nouveau cette composition si naturelle et pourtant si soignée, cette élocution si douce, cette heureuse facilité, cette magnifique abondance, toutes les ressources enfin d'un art puissant sur l'esprit des hommes. Les seconds s'arrêtent avec complaisance sur cette morale si pure, sur cette peinture si vraie de la doctrine chrétienne, sur ces tableaux si frappans des funestes effets des passions, sur cette connoissance profonde de notre misère, sur la sagesse et l'onction de ces conseils, sur cette habileté à remuer les cœurs, sur cette réunion rare de toutes les qualités qui conviennent à un ministre chargé d'annoncer l'Évangile. Les uns et les autres ne peuvent se lasser d'admirer ce talent de revêtir de belles pensées par l'éclat d'un beau style, de donner au langage de la raison un charme qui entraîne, et de montrer dans la chaire, non-seulement la dignité d'un interprète du Très-Haut, mais la douceur d'un père qui instruit, et la grâce persuasive d'un ami qui reprend. Les uns et les autres sont toujours étonnés de voir combien la piété et le goût se prêtent ici un mutuel support, combien les fleurs de la littérature s'en embellissent en s'associant aux vérités de la religion, et combien ces vérités semblent prendre encore plus de force et d'intérêt en se parant des couleurs de l'éloquence. »

(1) 13 vol. in-8<sup>o</sup>. ; prix. 90 fr. A Paris, chez Méquignon-Havard; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.



Ainsi parlions-nous, il y a quinze ans, en rendant compte, dans un recueil religieux (*les Mélanges de philosophie*, tome VII, page 337) d'un *Eloge de Massillon*, par M. Béline. Nous pouvons tenir le même langage aujourd'hui que nous avons à rendre compte, non pas d'un éloge de Massillon, mais d'une nouvelle édition des discours de l'immortel orateur. Dans ces derniers temps, ces éditions se sont multipliées avec beaucoup de rapidité; les unes sont des éditions de luxe, les autres sont d'un prix modique. Il y en a eu dans tous les formats, et les libraires paroissent ne pouvoir suffire à satisfaire l'empressement du public pour les OEuvres de l'éloquent évêque. L'édition que nous annonçons peut compter avec honneur parmi les entreprises de ce genre qui se sont faites depuis quelques années. Elle fut commencée en 1822, et suspendue par diverses circonstances. Cette interruption ne paroit pas avoir nui à l'exécution typographique. Le papier, le caractère, l'impression, sont dans les derniers volumes ce qu'ils étoient dans les premiers. L'ouvrage se compose de 13 volumes grand in-8°. ; l'Avent forme 1 volume, le grand Carême 4, le petit Carême 1, les Paraphrases sur les Psaumes 1, les Oraisons funèbres 1, les Mystères 1, les Conférences et Discours synodaux 2, les Panégyriques 1, et les Pensées 1. On a joint au volume du petit Carême le discours sur le danger des mauvaises lectures qui fut publié pour la première fois en 1818, et on trouve à la fin du volume des Pensées huit lettres ou fragmens de lettres de Massillon. Ces lettres existoient en original dans la bibliothèque de la maison de l'Oratoire, rue Saint-Honoré; M. de Créqui en prit une copie, et c'est sur cette copie que ces lettres furent imprimées, en 1806, dans les *Mélanges de philosophie* déjà cités.

On avoit annoncé, en commençant cette édition, qu'elle seroit ornée d'un discours sur la vie et les écrits

de Massillon, par M. Genoude; mais d'autres occupations ont empêché cet homme de lettres d'exécuter son dessein. On peut le regretter d'autant plus, que, dans l'attente de ce discours, l'éditeur a supprimé quelques-unes des préfaces qui accompagnoient les anciennes éditions. Ainsi il n'a point inséré la Préface qui dans l'édition de 1745 est à la tête du petit Carême, et qui néanmoins est intéressante et bien faite; cette Préface étoit de Joseph Massillon, neveu de l'évêque, et pouvoit suppléer au discours annoncé. En même temps qu'on a supprimé cette Préface, on en a laissé subsister une autre où cette première est mentionnée. Ainsi à la tête du volume des Psaumes, on lit ce qui suit : *Dans la Préface qui est à la tête du petit Carême, nous avons déjà dit un mot de ces Paraphrases sur les Psaumes par lesquelles nous terminons l'édition des Oeuvres de Massillon.* Il y a ici une double inadvertance, puisque le volume des Psaumes n'est pas le dernier dans cette édition, mais le VII<sup>e</sup>., et, en second lieu, puisqu'on renvoie à une Préface qui se trouve omise.

Pour remplacer cette Préface et le discours qui avoit été annoncé sur la vie et les écrits de Massillon, l'éditeur a eu recours à l'*Eloge de Massillon*, par d'Alembert. Cet *Eloge* n'est pas, il faut l'avouer, une source bien sûre. Il est rédigé à la manière leste et affectée du secrétaire perpétuel, qui visoit à se faire applaudir dans ses réunions académiques, et qui arrangeoit des anecdotes et des bons mots pour faire de l'effet, et surtout pour insinuer ses idées philosophiques. On prétend que d'Alembert soumit son manuscrit aux Oratoriens de son temps; ce qui n'est nullement vraisemblable. L'académicien n'étoit pas homme à consulter ainsi des gens de communauté avec lesquels il n'entretenoit point de rapports. Son *Eloge* est plein de traits et d'historiettes que les Oratoriens n'auroient

sans doute pas approuvés, et qui sont assez déplacés dans la collection des Oeuvres d'un prédicateur et d'un évêque. Aussi l'éditeur actuel, je m'empresse de le dire, n'a pas reproduit en entier l'*Eloge* de d'Alembert; il en a supprimé ce qu'il présentait de plus choquant, des traits indirects contre le clergé, des allusions, des épigrammes. Toutefois, je ne sais s'il a porté les retranchemens assez loin; il cite des anecdotes en ajoutant en note que leur authenticité a été contestée; n'eût-il pas mieux valu les supprimer tout-à-fait? Au fond cet *Eloge* ne fait pas connaître Massillon, et laisse désirer quelque chose de plus complet et de plus impartial sur la vie et les écrits de l'évêque de Clermont. C'est une lacune que nous projetons depuis long-temps de remplir, et nous avons déjà réuni à cet effet quelques matériaux. Nous ne nous servirons guère, nous devons le dire, ni des Mémoires publiés par Soulavie, et qui sont manifestement apocryphes, ni de l'*Eloge* de d'Alembert, ni même des détails que l'on trouve dans l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, par M. le cardinal Manry. Ce prélat étoit aussi une autorité un peu suspecte en fait d'anecdotes et de traditions historiques, et il accueillait légèrement des contes et des bons mots qui lui sembloient piquans, sans s'inquiéter de leur authenticité.

A ces imperfections près, l'édition que nous annonçons mérite l'accueil du public; l'exécution en est soignée, et le caractère est d'une forme agréable. Les admirateurs de Massillon liront avec plus de plaisir encore ses beaux discours quand on les leur présentera, comme ils le sont ici, avec ces dehors avantageux qui reposent et flattent la vue, et qui, trop souvent destinés à relever les ouvrages médiocres, sont du moins ici bien placés en accompagnant un des chefs-d'œuvres de notre langue.

## NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. Le 19 mai au matin, le saint Père se rendit, sans être attendu, aux prisons nouvelles pour y visiter les travaux qu'on y exécute par son ordre, afin d'augmenter les bâtimens. S. S. observa tout, et se fit rendre compte de l'état des choses. En sortant de là, le saint Père alla visiter le cardinal Gregorio, à sa maison de campagne, et au retour il entra dans la maison de réclusion des pauvres aux Thermes de Dioclétien, où l'on doit former des ateliers de travail.

— La veille de la Pentecôte, S. S. entonna les premières vêpres dans la chapelle Sixtine du palais Vatican. Le jour de la fête, elle assista sur son trône à la messe célébrée par M. le cardinal della Somaglia, et donna ensuite la bénédiction solennelle du haut de la galerie de l'église.

— Le samedi veille de la Pentecôte, M. della Porta, vice-gérant de Rome, baptisa, à Saint-Jean-de-Latran, un juif de Tripoli, âgé de dix-neuf ans, et nommé Salom Kassin, qui eut pour parrain M. Garofoli, chanoine d'Ischia.

— On a célébré dans l'église Saint-Eustache un service solennel pour le repos de l'âme du prince Frédéric IV, dernier duc régnant de Saxe-Gotha. Ce prince, né le 28 novembre 1774, est mort le 11 février dernier, à la suite d'une fièvre catarrhale. On sait qu'il avoit embrassé la religion catholique, et qu'il avoit résidé long-temps à Rome, où il s'étoit fait connoître par ses sentimens religieux et par ses inclinations généreuses. M. Renazzi, maître des cérémonies pontificales et chanoine de Saint-Eustache, a été tout disposé pour le service funèbre, et y avoit invité beaucoup de personnes de distinction qui avoient été honorées de l'attachement et des bontés du prince. Le prélat avoit voulu payer par là un tribut de reconnaissance à celui dont la mémoire lui sera toujours chère, et toute la matinée on a célébré des messes dans l'église Saint-Eustache, que le prince affectionnoit particulièrement, et où il alloit souvent prier.

PARIS. Nous n'avons pu parler que fort brièvement de la cérémonie religieuse le jour de l'entrée du Roi. Dans le faubourg Saint-Martin, le clergé de Saint-Laurent étoit rangé devant l'église avec la croix, et les élèves des Frères des écoles chrétiennes étoient réunis avec de petits drapeaux. Devant Saint-

Leu, M. le curé et le clergé attendoient aussi S. M. M. le curé lui a offert l'eau bénite et l'encens. Le cortége est arrivé à Notre-Dame vers trois heures, au bruit des salves d'artillerie. M. l'archevêque en chappe, avec la crosse et la mitre, a reçu le Roi; le prélat étoit assisté de MM. les archidiacres. Tous les chanoines en chape, et les curés de la capitale en étole, étoient venus au devant de S. M., ainsi que M. le duc d'Orléans et sa famille et M. le prince de Condé. Le Roi a baisé la relique de la vraie croix, que M. l'archevêque lui a présentée. Le prélat lui a offert l'eau bénite et l'encens, et l'a harangué en ces termes :

« Sire, la consécration royale n'est point aux yeux de la foi une simple cérémonie significative des droits du souverain et du devoir des sujets. Instituée par Dieu lui-même, elle opère ce qu'elle signifie. Celle que V. M. vient de recevoir aura la double vertu de vous faire régner avec sagesse, et de nous faire obéir avec honneur.

» Aussi, tandis que le Roi se réjouit dans la force de Dieu et dans les grâces qui lui ont été communiquées par l'onction sainte, le peuple tressaille d'allégresse à la vue des bénédictions et des douceurs qui doivent rejaillir sur lui à cause de la piété profonde de son Roi, et le chrétien consolé contemple avec attendrissement dans votre personne sacrée l'ange que le Seigneur envoie à son Eglise, et l'évêque qu'il établit au dehors pour protéger sa marche et faciliter son pèlerinage.

» Sire, après tant de vœux et de prières dont V. M. vient d'être l'objet, après tant d'acclamations et de transports dont elle vient d'être le témoin, quel hommage nouveau peuvent lui offrir le clergé, le chapitre et l'archevêque de Paris? Que pouvons-nous pour lui exprimer notre respect et notre amour, si non répéter mille fois du fond de nos cœurs ces paroles qui ont terminé l'auguste cérémonie de son sacre, qui, de la bouche du pontife, ont passé sur nos lèvres, et qui, dans ce moment, retentissent d'un bout à l'autre de la France: *Vive le Roi à jamais!* Que ses jours soient multipliés au-delà du terme ordinaire de la vie! que la splendeur de son règne s'étende de siècle en siècle; enfin, qu'après avoir porté long-temps avec gloire la couronne des lis, il ne la dépose que pour l'échanger contre le diadème immortel: *Vivat Rex in aeternum.* »

#### Le Roi a répondu :

« Mons. l'archevêque, l'onction sainte que j'ai reçue me donnera de nouvelles forces pour remplir tous les devoirs qui me sont imposés. Avec la grâce d'en haut, je travaillerai avec courage à rendre mon peuple heureux; sans elle je sentirai toujours mon insuffisance malgré mes désirs; mais j'ai la plus ferme confiance que Dieu ne m'abandonnera pas, et que j'aurai sans cesse à le remercier de sa protection sur ma famille, et du bonheur la France. »



Le Roi s'est avancé sous le dais dans l'église, et a pris place au milieu du chœur; les Princes et Princesses étoient à sa droite et à sa gauche. La maison du Roi, les ministres, le corps diplomatique, étoient un peu en avant sur les côtés; M. le nonce de S. S. étoit à la tête des ambassadeurs. Dans le sanctuaire, du côté de l'Évangile, se trouvoient M. le cardinal de Clermont-Tonnerre et plus de vingt archevêques et évêques; M. le cardinal de Croi et M. l'évêque d'Hermopolis étoient auprès de S. M., et M. le cardinal de La Fare auprès de M<sup>me</sup>. la Dauphine. Les curés étoient placés dans le sanctuaire, du côté de l'Épître. Les stales du chœur étoient occupées par les magistrats et le corps municipal. M. l'archevêque, sur son trône, a entonné le *Te Deum*, qui a été suivi de *Exaudiat*, du *Sub tuum præsidium* et de la bénédiction du saint Sacrement. Le *Domine, salvum fac Regem* a été chanté en chœur par tous les assistans. Le Roi a été reconduit au bas de l'église par M. l'archevêque, le chapitre et les curés, et a pris le chemin des Tuileries. En passant devant Saint-Roch, M. le curé a rendu les honneurs au Roi.

— Des journaux ont remarqué qu'il avoit été fait des changemens dans l'ancien cérémonial du sacre : quelques prières ont été retranchées ou abrégées, des sermens ont été supprimés. Autrefois le Roi promettoit de conserver les immunités de l'Eglise, d'expulser les hérétiques, de ne point faire grâce aux duellistes. Charles X. n'a point répété ces formules. Les immunités du clergé ne subsistent plus; le serment de chasser les hérétiques n'a pas paru pouvoir se concilier avec l'article de la Charte qui accorde une protection égale à tous les cultes; enfin, on a cru aussi que le serment sur les duellistes n'étoit pas en harmonie avec la législation actuelle. Nous renvoyons à cet égard à des *Considérations sur le sacre sous le rapport du duel* (1). L'auteur, M. Maffioli, est le même qui a publié une *Dissertation sur le duel*, dont nous avons parlé n<sup>o</sup>. 950. Dans sa nouvelle brochure, il fait encore sur ce sujet de judicieuses réflexions qui auroient mérité d'être pesées : il auroit voulu que le Roi fût au moins, à son sacre, quelque chose contre le duel, et qu'il s'engageât, par exemple, à proposer une mesure législative contre une cou-

(1) 16 pages in-8<sup>o</sup>.; prix, 1 fr. franc de port. A Paris, chez Arthus-Bertrand, rue Hautefeuille; et au bureau de ce journal.

trame funeste. Il semble, en effet, que la religion et l'humanité eussent également applaudi à un tel acte si digne du Roi très-chrétien. Quant aux prières, on a supprimé tous les passages où le prélat consacrateur demandoit à Dieu que le Roi *triomphât de ses ennemis*, et un journal, applaudissant à ce changement, a dit que le Roi n'avoit point d'ennemis, *ni au dedans, ni au dehors*. Si le journaliste en est sûr, tant mieux; mais il y a donc eu une bien grande et bien subite amélioration dans quelques esprits dont les dispositions n'étoient pas équivoques. Le même journal a dit que c'eût été un *blasphème et un sacrilège* que le prélat consacrateur eût répété ces mots de l'ancienne formule : *Votre serviteur que nous élisons pour Roi de ce royaume...* Si le journaliste étoit tout à l'heure fort indulgent, il nous paroît ici un peu sévère, et il est assez singulier que la même plume qui a écrit contre la dernière loi du sacrilège applique aujourd'hui une telle expression à une simple formule. Assurément personne n'auroit été tenté de prendre à la lettre le mot *élisons*, et les prélats qui ont sacré Louis XIV et Louis XV n'ont pas prétendu que ces princes ne fussent pas rois avant la cérémonie de leur sacre. Il est quelques autres changements qui ne paroissent pas fort nécessaires, peut-être même y avoit-il quelque inconvénient à rompre la chaîne des anciennes traditions, et à ne pas laisser à une imposante cérémonie son caractère primitif; mais on a voulu, sans doute, ôter tout prétexte de crier : *trop de gens aujourd'hui sont disposés à voir de l'erreur ou de l'abus dans les formules les plus innocentes et dans les expressions les plus consacrées par l'usage*; ils auroient dit, peut-être, qu'on vouloit nous ramener aux ténèbres du moyen âge, que le clergé ne songeoit qu'à ses intérêts et à ses prérogatives, et qu'il imposoit en quelque sorte au Roi des conditions : c'est ce qui a décidé apparemment à modifier quelques formules. Au fond l'important a été conservé; et la piété profonde du Roi a ajouté un nouvel éclat à cette cérémonie, déjà si imposante par elle-même.

— Les attaques contre les Jésuites se renouvellent chaque jour avec une violence à laquelle on ne peut s'accoutumer; les journaux et les pamphlets se relèvent pour frapper de nouveaux coups les objets de leur haine commune. Dernièrement encore un nouvel ennemi est entré en lice : une feuille qui a porté long-temps les couleurs du royalisme,

mais qui, depuis quelque temps, a adopté un langage assez peu différent de celui des ennemis de la monarchie, cette feuille contenoit, l'autre jour, un plaidoyer sanglant contre les Jésuites, et peu auparavant on a pu y remarquer des articles non moins déplacés sur le sacrilège et sur l'Ordonnance de M. l'archevêque de Rouen. Il est affligeant de voir un journal qui dut sa première vogue à des articles très-bien faits en faveur de la religion et des saines doctrines; un journal qui a compté des littérateurs très-distingués, de le voir, dis-je, s'égarer dans une autre route, et donner la main aux éternels ennemis de notre repos. Le *factum* dont nous parlons exhume les noms de Jésuites dont personne ne lit les ouvrages. L'auteur de l'article ne les a pas plus lus que les autres, et il avoue qu'il a puisé ses documens dans un autre écrit. L'équité ne voudroit-elle pas qu'on n'accusât les gens qu'après l'examen des pièces? Doit-on juger les Jésuites d'après les reproches de leurs ennemis, et ne seroit-il pas assez naturel de s'assurer s'ils ont dit véritablement ce qu'on leur prête? Les Jésuites français sont-ils responsables des écarts des Jésuites de toutes les nations, et ceux de nos jours doivent-ils porter la peine des torts des Jésuites de tous les temps? Faudra-t-il proscrire tous les prêtres parce qu'il y a eu des prêtres qui ont prêché l'erreur, et le rédacteur trouveroit-il bon qu'on interdît tous les journaux parce qu'il y en a eu de détestables? Mais, dit-on, les mauvaises doctrines soutenues par quelques Jésuites étoient celles de tout le corps; et elles n'ont été réfutées par aucun Jésuite. C'est là une insigne fausseté; les casuistes Jésuites ont soutenu des opinions opposées, ils ont écrit les uns contre les autres: il n'y a donc point de doctrine commune pour tout le corps. Voyez l'*Apologie de l'institut*, par Cérutti; le *Mémoire concernant l'institut*, par Griffet; et la *Vérité défendue*, que nous avons annoncée dernièrement. Nous citerons aussi un écrit qui vient de paroître, et qui a pour titre *des Jésuites en France* (1). Cet écrit trace une histoire abrégée des Jésuites, et répond aux principaux reproches dont ils sont l'objet. L'auteur est un laïc, qui n'a été guidé dans son travail que par le désir de

---

(1) Brochure in-8<sup>o</sup>.; prix, 2 fr. et 2 fr. 15 c. franc de port. A Paris, chez Lagier, rue Hautefeuille; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le-Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

rendre justice à des hommes que l'esprit de parti pourroit avec violence. Il considère les Jésuites par rapport à la France, et au fond c'est là ce qui nous importe le plus. Sa brochure, assez courte, mais écrite avec candeur et bonne foi, suffiroit peut-être pour dissiper les préventions que font naître, dans l'esprit des lecteurs confians, les écrits violens et les plaintes amères dont les Jésuites sont l'objet depuis quelques années.

— Un décret de la congrégation de l'Index, en date du 26 mars dernier, condamne et proscriit dix-sept ouvrages en diverses langues; nous ne parlerons aujourd'hui que de ceux écrits en français; il y en a trois marqués dans le décret; c'est, 1°. le *Nouveau Spectacle de la nature*, par A. T. Chevignard. Nous ne connoissons point cet écrit, mais nous avons vu du même auteur d'autres écrits qui donnent une idée peu favorable de son jugement. Il publia, en 1807, un recueil en quatre parties, intitulées: *Simplicité du christianisme, Exemple de vertu.....*, où il se montra ennemi de la religion, et en même temps mauvais raisonneur et écrivain niais. Nous rendîmes compte jadis de cet ouvrage dans les *Mélanges*, t. IV, page 63. Il paroît que M. Chevignard ne s'est point amendé depuis, et que son *Nouveau Spectacle de la nature* est à peu près dans le même goût. Le second écrit noté dans le décret de l'index est l'*Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers temps de la gentilité*, par le Père Lambert, nous avons aussi analysé autrefois cet ouvrage dans les *Mélanges*, tome 1<sup>er</sup>, page 193; on peut dire que c'est un prodige d'erreur, d'audace et de folie. Le troisième écrit français marqué dans le décret de l'index est celui qui a pour titre: *la Langue hébraïque restituée et le véritable sens des mots rétabli et prouvé par leur analyse radicale*, par M. Fabre d'Olivet. Cet auteur, qui est mort au mois d'avril dernier, étoit protestant, et avoit publié quelques écrits de genres très-divers. Il étoit né à Ganges, le 8 décembre 1768, de la même famille que le Fabre qui a fourni le sujet du drame intitulé l'*Honnête Criminel*. On cite de lui des romans, des pièces de théâtre et des compositions musicales; mais dans ces derniers temps il s'étoit lancé dans l'étude des langues et des temps anciens, et il se flattoit d'avoir trouvé la clef de toutes les sciences. Il publia, en 1816, *la Langue hébraïque restituée*, 2 parties in-4°, dans laquelle

il donnoit des explications tout-à-fait bizarres de la cosmogonie de Moïse. Ce système n'a pas fait fortune. Un autre livre de M. Fabre, de *l'Etat social de l'homme*, 2 volumes in-8°, est aussi, dit-on, fort singulier. L'auteur, absorbé par ses travaux, s'étoit fait une illusion complète sur leurs résultats, et ses ouvrages sérieux sont aussi oubliés que ses romans, son théâtre et sa musique. Tels sont les livres français notés dans le décret du 26 mars; nous parlerons une autre fois des livres étrangers.

— Par le concordat conclu le 5 juin 1817, entre le saint Siège et le roi de Bavière, et rapporté dans notre n°. 348, Pie VII avoit promis d'accorder au roi de Bavière, et à ses successeurs catholiques, un indult pour nommer aux archevêchés et évêchés. Cet indult fut en effet accordé le 15 novembre suivant. Par l'article du même concordat, il étoit dit que le roi nommeroit aux doyennés et aux canonicats dans les six mois dits apostoliques; et pour les six autres mois, les nominations devoient être faites, pendant trois mois, par les archevêques ou évêques, et, pendant le reste du temps, par les chapitres; mais des lettres apostoliques du 1<sup>er</sup> avril 1818 portoient que les doyens et chanoines nommés par le roi et les chapitres s'adresseroient, dans les six mois, au Pape, pour obtenir l'institution canonique. Le roi de Bavière a fait demander à Pie VII et à son successeur que les ecclésiastiques nommés par lui ou par les chapitres aux doyennés et canonicats, au lieu de recourir à Rome, passent recevoir l'institution canonique des archevêques et évêques. Le prince assura formellement, le 17 novembre dernier, par l'organe de son ambassadeur, M. le cardinal Hœffelin, qu'il ne prétendoit en cette matière s'attribuer aucune juridiction spirituelle, et qu'il ordonneroit à ceux nommés jusqu'ici de demander au saint Siège des lettres d'institution canonique. Il promit aussi que les pensions qui étoient payées séparément aux chapitres jusqu'à la remise des biens-fonds seroient à l'avenir payées tout à la fois, et en même temps qu'on leveroit le plus tôt possible les obstacles qui s'opposoient à la remise des biens-fonds, et qu'on exécuteroit exactement tout ce qui étoit convenu avec Pie VII, comme le roi s'y étoit déjà engagé dans sa déclaration du 25 septembre 1821. Léon XII, voulant se rendre aux désirs de ce prince, a donné, le 19 décembre dernier, un bref par lequel M<sup>sr</sup>. Serra, des ducs de Cassano,

nonce en Bavière, est chargé d'accorder aux évêques les pouvoirs nécessaires. Ce prélat a donc adressé aux archevêques et évêques, sous la date du 10 janvier de cette année, un rescrit où il leur accorde, pour leur vie, le droit de confirmer les nominations du roi ou des chapitres. Mais ce privilège leur est personnel, et leurs successeurs seront obligés d'en demander la continuation au saint Siège. M. le nonce apostolique en prend occasion de relever cette grâce du saint Père, et il espère que les évêques y verront une nouvelle preuve de l'intérêt que le souverain Pontife porte à leurs églises, et d'un nouveau motif d'attachement pour le vicaire de Jésus-Christ.

### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Nous avons peu de chose à ajouter sur l'entrée de S. M. à Paris. Voici en abrégé le discours de M. le préfet au Roi :

« Sire, de nouveaux sentimens se joignent aujourd'hui dans nos cœurs à tous ceux que la présence chérie de V. M. y fait naître. L'huile sainte vous a consacré, et vos sujets pleins d'amour s'inclinent avec plus de respect devant ce front que couronnent à la fois la majesté des rois et le reflet de la divine majesté. Que de confiance et de sécurité pour la France dans le grand acte religieux qui vient de s'accomplir ! Vous avez placé votre sceptre et nos libertés, Sire, sous la foi sainte et sous la sauvegarde de la religion. »

« Vous aliez, Sire, rendre grâces à Dieu dans la métropole de votre capitale, et la France entière appelle sur votre tête sacrée les bénédictions et les bienfaits du ciel. »

Le Roi a répondu :

« J'éprouve une grande satisfaction en rentrant dans ces murs. C'est toujours avec une vive émotion que je me rappelle la réception qui me fut faite, il y a onze ans, lorsque j'y précédais le Roi mon frère. J'y reviens ayant reçu l'onction sainte qui m'a donné de nouvelles forces. Je les consacrerai toutes, et tout ce que j'ai de vie et tous mes moyens au bonheur de la France. C'est ma ferme résolution, Messieurs, je vous en donne l'assurance. »

Lorsque le Roi est arrivé au château des Tuileries, les enfans de France sont venus au devant de leur aïeul, S. M. les a embrassés avec transport, et, prenant son petit-fils dans ses bras, s'est montrée au balcon de la salle des Maréchaux. A cette vue, les transports ont éclaté avec une nouvelle force. Le visage de MADAME rayonnoit de joie, et les yeux du Roi se sont mouillés de larmes.

— La cérémonie de la réception du Roi en qualité de chevalier de l'ordre de la Jarretière a eu lieu le 7, à une heure. Quatre voitures de la cour sont allées chercher S. G. le duc de Northumberland à son hôtel, et l'ont conduit aux Tuileries. Dans la première

voiture étoit M. l'ambassadeur, revêtu du plus riche costume de l'ordre, recouvert d'un manteau de velours bleu et orné de magnifiques broderies. Deux jeunes pages de onze à dix-sept ans portoient la queue du manteau, l'un en costume de hussard et l'autre en costume écossais.

Lord Granville étoit dans la seconde voiture, et tenoit à la main un sceptre, comme roi de la Jarrettière. MM. les secrétaires et plusieurs officiers généraux de terre et de mer de la Grande-Bretagne, au nombre de vingt-cinq ou trente, occupoient les autres voitures. S. G. et sa suite sont entrées dans le salon des ambassadeurs, et peu de temps après l'ambassadeur a été conduit à l'audience du Roi. Sept officiers portoient, sur des coussins de velours, le manteau, l'épée, la toque, la jarrettière et les autres insignes de l'ordre.

Le trône étoit élevé dans la galerie de Diane. Le Roi y étoit assis entouré de M<sup>r</sup>. le Dauphin, de M<sup>me</sup>. la Dauphine, de MADAME, duchesse de Berri, de M<sup>r</sup>. le duc d'Orléans et M<sup>r</sup>. le duc de Bourbon. M. l'ambassadeur a salué profondément le Roi, et M. le duc de Ponthieu, qui avoit déjà rempli à Londres, comme chargé de la proclamation du Roi, une grande partie des formalités exigées pour l'admission dans l'ordre de la Jarrettière, a remis au Roi l'épée avec tout le cérémonial usité à la réception de l'un des vingt-quatre chevaliers de l'ordre. L'étoile de la décoration, les mots : *Honni soit qui mal y pense*, sont en diamans, estimés 1,500,000 fr. La cérémonie a duré une heure et demie. Le duc de Northumberland a remis, dit-on, 500 guinées au cocher qui est venu le chercher de la part du Roi.

— Le 8 juin, le Roi est parti à cinq heures et demie pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville. S. M. étoit dans une très-belle voiture avec M<sup>r</sup>. le Dauphin, M<sup>r</sup>. le duc d'Orléans et M<sup>r</sup>. le duc de Bourbon. La voiture de M<sup>me</sup>. la Dauphine, dans laquelle étoient S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, et LL. AA. RR. M<sup>me</sup>. et M<sup>lle</sup>. d'Orléans, qui étoit celle de S. M. Le Roi est arrivé à l'Hôtel-de-Ville à six heures. Le corps municipal, conduit par M. le préfet, qui a adressé un discours à S. M., est venu recevoir le Roi au pied du péristyle. Tous les ambassadeurs ordinaires et extraordinaires assistoient à cette fête. L'illumination de l'Hôtel-de-Ville, en verres de couleurs, étoit admirable. S. M. en a paru très-satisfaite.

Voici la réponse du Roi à M. de Chabrol et aux membres du corps municipal, au moment où S. M. est entrée à l'Hôtel-de-Ville : « Monsieur le préfet et Messieurs, c'est toujours avec le même plaisir que je me retrouve au milieu de mes fidèles habitans de Paris. Je n'ai oublié aucune des circonstances que vous me rappelez ; l'amour de mes sujets les rend aujourd'hui bien chères à mon cœur. Je sens tous les devoirs, toutes les obligations que ces sentimens m'imposent, et le bonheur de la France acquittera, je s'en père, l'amour que les Français me portent. J'y consacrerai tous mes efforts. Le secours du ciel m'inspire une nouvelle force. Je suis sensible aux sentimens personnels que vous me témoignez, et je vous en remercie. Vous pouvez compter toujours sur ma bienveillance et ma protection. »

S. M., après s'être arrêtée dans la salle du Trône, est entrée dans la salle d'Angoulême, où elle a pris place à une table de cinquante couverts. Elle étoit entourée des Princes et Princesses de la famille royale; les autres convives étoient les dames d'honneur des Princesses et les dames de Paris désignées pour participer au banquet royal. Suivant l'usage, MM. les préfets de police et de la Seine, et MM. du corps municipal, ont eu l'honneur de servir le Roi et LL. AA. RR. Le dîner a duré une heure et demie. S. M. s'est ensuite levée et a traversé les salles. Elle s'est retirée à dix heures, au milieu des plus vives acclamations.

Les joutes sur l'eau avoient commencé à deux heures et demie. Une foule immense couvrait tous les quais, le Pont-Royal et le pont Louis XVI. Lorsque le signal a été donné, les jouteurs ont quitté la rive et se sont séparés en deux escadrilles, l'une aux couleurs bleues et l'autre aux couleurs rouges. Lorsqu'un des champions avoit été renversé dans l'eau, une musique militaire célébroit le succès du vainqueur. Ces jeux se sont prolongés jusqu'à cinq heures.

A trois heures, les distributions de comestibles ont été faites dans les Champs-Élysées. Lorsqu'elles ont été terminées, on a lancé un balon, qui a long-temps attiré les regards. A neuf heures, des illuminations, non moins brillantes que le jour de l'entrée du Roi, ont éclairé la façade de tous les monumens publics et d'un grand nombre de maisons particulières. Enfin, à dix heures, deux feux d'artifice très-beaux ont été tirés, l'un sur la place Louis XV, en face des Tuileries, et l'autre à la barrière du Trône, à l'autre extrémité de Paris.

— Lorsque S. M. s'arrêta à Fimes, elle se rendit, à pied et sans aucune garde, de chez M. le comte Curial chez M. le duc de Damas. Un de ses officiers, voyant le Roi entouré de la foule, lui dit avec surprise: « Comment, Sire, vous êtes seul. » — *Vous vous trompez, je suis bien gardé*, répondit le Roi, en montrant le peuple.

— Le 9 juin, le Roi, revêtu des insignes de l'ordre de la Jarretière, et assis sur son trône, a reçu chevalier de l'ordre du Bain lord Grandville, ambassadeur d'Angleterre. Par un usage antique, les chevaliers de l'ordre de la Jarretière ont le pouvoir de conférer l'ordre du Bain. S. Exc. étoit assistée de M. le duc de Northumberland et de plusieurs autres seigneurs anglais.

— M<sup>me</sup> la Dauphine a fait remettre à M. Rolland, maire de Saint Marc, une somme de 1000 fr. pour la réparation de l'église de cette commune.

— LL. AA. RR. M<sup>sr</sup>. le duc, M<sup>me</sup>. duchesse et M<sup>lle</sup>. d'Orléans ont accordé 400 francs à deux dames grecques dont la famille a péri dans les désastres de Scio.

— Une ordonnance royale du 9 mai contient un grand nombre de nominations et déplacements dans les tribunaux du ressort de la cour royale de Paris.

— Il y a eu, le 7 juin, séance extraordinaire à l'Académie française. Plusieurs auteurs ont fait hommage à l'Académie de leurs ou-



vrages; entr'autres, M. de Villeneuve-Bargemont a présenté son *Histoire de René d'Anjou*, et M. le vicomte Leprévost d'Iray, un *Essai de traduction en vers des Prophéties d'Isaïe*.

— M. le duc de Damas est arrivé de Fimes, à deux heures, le 7 courant; il est descendu aux Tuileries. On espère que M. le comte Curial pourra être aussi transporté incessamment.

— Les ouvriers des ports ont été réunis, le lendemain de l'entrée du Roi, dans un banquet donné au marché Saint-Germain. Au milieu du repas, M. le préfet de police est survenu, et a distribué des médailles à ceux des mariniers qui, au péril de leur vie, ont sauvé des malheureux qui se noyaient. Ces médailles sont une récompense de leur dévouement et de leur désintéressement; car ils avoient toujours refusé la récompense pécuniaire accordée par les réglemens à ceux qui retirent de la rivière les personnes qui y sont précipitées.

— Le 29 mai, la ville de Madrid a été illuminée pour l'anniversaire de Ferdinand VII, et pour le sacre de S. M. Charles X.

### CHAMBRE DES PAIRS.

Le 7 juin, M. le marquis de Clermont-Tonnerre a prononcé l'éloge funèbre de M. le comte Ferrand, décédé le 17 janvier dernier.

M. de Brissac a fait ensuite le rapport du projet de loi de finances, et M. le comte Chaptal celui du projet de loi relatif aux écoles de médecine.

Le 9 juin, la chambre a adopté, à une majorité de 97 voix contre 27, le projet de loi relatif à l'entrepôt des grains, après une discussion dans laquelle ont été entendus MM. le comte Simon, le baron Pasquier, le marquis de Coislin, le duc de Sabran et le ministre des finances.

Le surplus de la séance a été occupé par divers rapports faits au nom du comité des pétitions par M. le comte de Courtarvel.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 7 juin, M. de Bruyère-Chalabre fait un rapport au nom de la commission des pétitions. M. Vigné, à Saint Maurice, demande qu'on rétablisse les fêtes religieuses supprimées. Attendu le concordat actuellement en vigueur, la commission propose et la chambre adopte l'ordre du jour. M. Spy, à Mainy-sur-Marne, demande qu'il ne se fasse plus de ventes à l'enchère les jours de fêtes et dimanches. La commission propose le dépôt au bureau des renseignements. Cet avis est adopté.

Le sieur Breton, à Menestral (Dordogne), demande qu'on donne à S. M. Charles X le surnom de *Généreux*. La commission a été extrêmement touchée des sentimens du pétitionnaire; mais elle a dû considérer qu'il n'appartenoit pas à la chambre de décerner des titres

à notre auguste monarque; en conséquence elle propose à regret l'ordre du jour. Le nom de *Charles-le-bien-aimé*, dit M. de Courtivron, a été donné à notre Roi dès les premiers jours de son règne; lorsque, cédant à la voix de son peuple, il a paru dans la capitale comme l'aurore d'un beau jour. Qui peut se rappeler sans attendrissement l'enthousiasme qui a éclaté à la vue de ce Roi si français? Oui, Charles X est et sera toujours le Roi *bien-aimé*; il n'a pas besoin d'un autre titre. La proposition de la commission est adoptée.

Le commandeur de Dienne, à Paris, appelle l'attention de la chambre sur les anciens profès et dignitaires de l'ordre de Malte, dont la pension est insuffisante pour leur existence. La commission propose l'ordre du jour. M. Réveillère fait observer que la chambre a accueilli plusieurs fois des pétitions de cet ordre souverain, qu'on a dépouillé sans le vaincre, mais en traitant avec lui le poignard sur la gorge. Trente-deux vieillards sont les débris de cette antique association; on ne peut leur refuser le léger secours qu'ils demandent. M. Réveillère propose le renvoi de la pétition à M. le président du conseil. Ce renvoi est ordonné.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance, et annonce que, lorsqu'il y aura lieu à une nouvelle réunion, MM. les députés seront prevenus à domicile.

---

On a réimprimé une *Dissertation intéressante et curieuse, historique et critique sur la véritable origine de la sainte ampoule et sur le sacre des rois de France à Reims*, par Pluche (1). Cette *Dissertation* fut composée avant le sacre de Louis XV, mais ne fut point imprimée alors; elle ne fut publiée qu'à l'époque du sacre de Louis XVI. L'auteur traite deux questions principales : Qu'est-ce que la sainte ampoule? Pourquoi l'église de Reims jouit-elle du privilège de sacrer nos rois? Il examine ces questions en critique instruit, rejetant ce qui n'est pas prouvé, mais citant en même temps les anciennes traditions et les témoignages des contemporains. Son opinion paroît fort plausible; elle tient le milieu entre la confiance excessive qui admet les faits merveilleux sans examen et sans preuve, et l'incrédulité dédaignée qui nie tout indistinctement. Si, d'après son explication, le miracle de la sainte ampoule n'est pas si éclatant, la relique, dit-il, n'en devient que plus vénérable, puisque ce miracle est plus réel et plus sûr. Le Père Longueval, dans son *Histoire de l'église gallicane*, semble adopter le sentiment de l'abbé Pluche. La brochure que nous annonçons ne pouvoit paroître dans une circonstance plus favorable; on s'entretient encore d'une auguste cérémonie, et on désirera peut-être fixer ses idées sur tout ce qui s'y rattache.

---

(1) In-12 de 48 pages; prix, 1 fr. et 1 fr. 10 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et chez Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

---

*Histoire critique des projets formés depuis trois cents ans pour la réunion des communions chrétiennes; par M. Tabaraud (1).*

Cet ouvrage est une seconde édition de celui qui parut, en 1808, sous ce titre : *de la Réunion des communions chrétiennes, ou Histoire des négociations, conférences, correspondances et projets depuis la naissance du protestantisme jusqu'à présent*. L'auteur l'avoit composé à l'occasion de quelques écrits publiés sous le dernier gouvernement par des protestans ou par des catholiques qui ne se piquoient pas d'une sévère orthodoxie. Le ministre Rabaut, le littérateur Grouvelle, un prêtre qui avoit abandonné son état (de Beaufort), venoient de faire paroître des ouvrages plus ou moins inexacts. Celui du sieur de Beaufort étoit plus dangereux en ce qu'il flattoit l'ambition d'un homme qui tendoit alors à tout envahir, et qui n'étoit que trop disposé à s'emparer de tous les pouvoirs dans l'Eglise comme dans l'Etat. De là vint une controverse dont nous eûmes à rendre compte dans le temps. Les *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature*, imprimés chez Le Clerc en 1806 et années suivantes, contiennent à ce sujet plusieurs articles, dont le premier et le plus saillant est celui sur le *Catéchisme à l'usage des communions chrétiennes*, par Vernes, tome II, page 481. L'auteur, M. de Boulogne, qui vient d'être enlevé à l'Eglise et aux lettres, y signaloit avec force le système d'indifférence qui commen-

---

(1) 1 vol. in-8<sup>o</sup>. ; prix, 6 fr. et 7 fr. 65 cent. franc de port. A Paris, chez Gauthier; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

çoit à régner chez les protestans, et qui depuis a encore fait des progrès. Dans le tome IV des mêmes *Mélanges*, nous analysâmes les *Détails historiques*, de Rabaut, et le *Projet de réunion*, de Beaufort, et quelques lettres et observations adressées à ce dernier. Nous fîmes surtout, tome V, page 414, un juste éloge du livre de M. Tabaraud, le meilleur, sans contredit, qui eût paru dans cette controverse. Les faits que l'auteur avoit réunis, la manière dont il les présentoit, les discussions auxquelles il s'étoit livré, tout faisoit honneur à l'instruction et à la sagacité du théologien, et nous nous trouvâmes heureux de n'avoir à y reprendre que des choses de peu d'importance.

Toutefois M. Tabaraud a cru pouvoir encore perfectionner son ouvrage; il y a mis plus d'ordre, il a recueilli de nouveaux faits, il a insisté davantage sur l'esprit actuel du protestantisme, et sur cette pente au déisme qui s'y manifeste; il a rendu compte de quelques écrits récents. Son *Histoire critique* est devenue, en quelque sorte, un recueil complet sur la matière. L'auteur entremêle avec art les faits et les discussions; il indique le fort et le faible des divers projets; il montre sur quels points les catholiques pouvoient faire des concessions, et sur quels autres points il ne leur étoit pas permis de songer à aucun sacrifice. Enfin ses réflexions et ses vœux nous paroissent généralement remarquables par un ton de modération et de sagesse qui relève le savoir et ajoute au mérite de l'exactitude théologique.

Nous ne reproduirons point ici quelques observations que nous fîmes dans notre premier article, t. V des *Mélanges*, sur un ou deux endroits du livre. M. Tabaraud cherche à d'sculper l'abbé Dupin dans sa correspondance avec l'archevêque de Cantorbéry, et il traite également avec beaucoup d'indulgence l'appelant *Jabé*; l'un et l'autre nous paroissent pourtant

n'avoir pas été irréprochables dans les moyens qu'ils prirent pour parvenir à une réunion, l'un avec l'église anglicane, l'autre avec l'église russe : voyez ce qui en est dit dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18<sup>e</sup>. siècle.*

En rendant compte de quelques discussions qui ont eu lieu entre les protestans de Genève, M. Tabaraud cite une *Défense de la vénérable compagnie*, qui a paru l'année dernière à l'occasion de l'*Histoire des Mémiers*; c'est un petit écrit de quelques pages seulement, qui porte pour signature C. P. On crut d'abord que cette *Défense* étoit d'un des ministres, mais on s'aperçut ensuite que c'étoit une ironie fine et continue contre la conduite et la doctrine de la *vénérable compagnie*. L'écrit est d'un catholique fort célèbre qui se trouvoit alors à Genève, et qui avoit parfaitement imité le ton et le style des ministres. Ceux-ci furent piqués comme des gens dont on a surpris le secret, et ils firent mettre dans les journaux des articles contre l'auteur, qui depuis s'étoit rendu à Rome. Il est assez étonnant que M. Tabaraud ait ignoré ces détails qui acquirent alors quelque publicité, et que nous con-~~signâmes~~ dans notre n<sup>o</sup>. 1048; il a été dupe, comme quelques autres, du ton d'ironie qui règne dans la *Défense*, et il la présente comme l'ouvrage et l'apologie de la compagnie des pasteurs, qui y est tournée en ridicule d'un bout à l'autre. C'est une méprise qui ne nuit point au fonds de l'ouvrage, mais qui mériteroit peut-être d'être rectifiée par un carton.

---

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. La journée de dimanche dernier a dédommagé les pieux fidèles des privations que leur avoit imposées le mauvais temps du dimanche précédent : les processions se sont faites avec le plus grand ordre, et ont été fort suivies, malgré la chaleur. A neuf heures et demie, le Roi s'est rendu à l'église

Saint-Germain-l'Auxerrois, ayant dans sa voiture M. le Dauphin et les Princesses. S. M. a été reçue par M. le curé et par M. le maire, et a entendu la grand'messe, célébrée par M. le curé. A onze heures un quart, la procession s'est mise en marche. Le dais étoit escorté par des gardes du corps; M. le Dauphin suivoit le dais. S. M. étoit assistée de M. le cardinal grand-aumônier, et accompagnée de MM. les ducs d'Aumont, de Rivière, de Fitzjames; de Polignac et de Mortemart. M<sup>me</sup>. la Dauphine et MADAME suivoient le Roi avec les personnes de leurs maisons; M. le cardinal de La Fare étoit à côté de la première. On admiroit la piété des augustes personnages, marchant lentement sous un soleil brûlant. La procession a traversé le Louvre pour se rendre à la chapelle du château, de là elle est revenue par les quais, et s'est arrêtée au magnifique reposoir dressé, suivant l'usage, vis-à-vis le pont des Arts. Là, la chaleur étoit extrême; le Roi l'a supportée sans se permettre aucun adoucissement. La procession est rentrée à une heure, et le Roi, après avoir reçu la bénédiction du saint Sacrement, est retourné en voiture aux Tuileries. La procession de Saint-Sulpice a été également fort imposante; M. le cardinal de Clermont-Tonnerre et M. l'évêque du Puy l'ont accompagnée constamment.

— Le numéro 40 du Bulletin des lois, qui a paru sous la date du 2 juin dernier, contient le texte de la loi relative à l'autorisation et à l'existence légale des congrégations et communautés-religieuses de femmes. Cette loi a été sanctionnée par le Roi le 24 mai. On se rappelle que l'article 5 ne doit recevoir son exécution que six mois après la publication de la loi; ainsi les communautés ont jusqu'au 2 décembre pour se mettre en règle relativement à la disposition portée en l'article 5. Il est à remarquer que cette disposition avoit été adoptée le 8 février par la chambre des pairs, et le 7 avril par celle des députés: ainsi, les communautés ont pu, depuis quatre mois, prendre des mesures pour assurer leur sort, et on croit que le délai que l'on a mis, d'abord à porter le projet à la chambre des députés, puis à y apposer la sanction royale, a eu pour but de tempérer ce que l'article 5 a de rigoureux. Nous faisons des vœux pour que les communautés trouvent des moyens de concilier leurs intérêts avec ces dispositions sévères, et pour que des établissemens précieux ne soient point compromis par la loi nouvelle.

— M. l'archevêque de Paris ressentoit depuis quelque temps une indisposition qui lui rendoit toute application pénible, et qui avoit fait juger qu'il avoit besoin de la distraction d'un long voyage. Néanmoins le prélat a eu, dit-on, beaucoup de peine à se décider à quitter même pour peu de temps la capitale, dans la crainte que le diocèse ne souffrît de son absence. Enfin de nouvelles représentations des médecins, et l'état de malaise où se trouvoit le prélat, ne lui ont pas permis d'hésiter davantage. M. l'archevêque est parti, le 13 au soir, pour l'Italie, accompagné de MM. les abbés Desjardins et Borderies. Le matin, il étoit allé rendre ses hommages au Roi, et le soir, il avoit réuni ses curés, et leur avoit donné ses dernières instructions. Le même jour, le prélat avoit tenu son conseil, où il avoit fait entrer M. l'abbé Garnier, directeur du séminaire Saint-Sulpice. M. l'abbé Garnier a été nommé grand-vicaire du diocèse, et a pris rang après les trois premiers vicaires-généraux. M. l'abbé Boudot, chanoine, et M. l'abbé Abeil, archiprêtre, qui étoient déjà membres du conseil, sont aussi grands-vicaires. De tels choix, bien dignes du discernement de M. l'archevêque, suppléeront, autant que possible, à ses soins pendant son absence, qui d'ailleurs ne paroît pas devoir être fort longue.

— Il peut être utile de donner connoissance à nos lecteurs d'une ordonnance royale, rendue le 3 mars dernier, sur le rapport de M. le ministre des affaires ecclésiastiques; cette ordonnance est ainsi conçue :

Art. 1<sup>er</sup>. A l'avenir, aucune distraction de parties superflues d'un presbytère pour un autre service ne pourra avoir lieu sans notre autorisation spéciale, notre conseil d'Etat entendu. Toute demande à cet effet sera revêtue de l'avis de l'évêque et du préfet, et accompagnée d'un plan qui figurera le logement à laisser au curé ou desservant, et la distribution à faire pour isoler ce logement. Toutefois il n'est point dérogé aux emplois et dispositions régulièrement faits jusqu'à ce jour.

2. Les curés ou leurs vicaires, ainsi que les desservans, autorisés par leur évêque à biner dans les succursales vacantes, ont droit à la jouissance des presbytères et dépendances de ces succursales, tant qu'ils exercent régulièrement ce double service. Ils ne peuvent en louer tout ou partie qu'avec l'autorisation de l'évêque.

3. Dans les communes qui ne sont ni paroisses ni succursales, et dans les succursales où le binage n'a pas lieu, les presbytères et dépendances peuvent être amodiés, mais sous la condition expresse de rendre immédiatement les presbytères des succursales, s'il est nommé un desservant, ou si l'évêque autorise un curé, vicaire ou desservant voisin à y exercer le binage.

4. Le produit de cette location appartient à la fabrique, si le presbytère et ses dépendances lui ont été remis en exécution de la loi du 8 avril 1802, de l'arrêté du 28 juillet 1803, des décrets du 30 mai et 31 juillet 1806; si elle en a fait l'acquisition sur ses propres ressources, ou s'ils lui sont échus par legs ou donation; le produit appartient à la commune, quand le presbytère et ses dépendances ont été acquis ou construits de ses deniers, ou quand il lui en a été fait legs ou donation.

— M. Prosper de Tournesfort, évêque de Limoges, a publié, le 1<sup>er</sup> juin, une Lettre pastorale pour son installation, et à l'occasion du sacre. Le prélat y traite principalement de la foi et de ses avantages :

« Si la foi régnoit chez tous les hommes, on verroit disparaître ces vices, opprobre de la société et des familles; ces vices qu'une bouche pudique, suivant l'Apôtre, ne peut nommer, que de chastes oreilles ne peuvent entendre, tous ces vices enfin qui attristent le ciel et ne réjouissent que l'enfer. On verroit renaître les fruits de l'esprit, « la modestie, dit saint Paul, la tempérance, la charité, la chasteté, la douceur, la joie, la paix »; la terre seroit renouvelée; les enfans seroient aimans, dociles, respectueux; les parens aimables et vigilans; les serviteurs soumis, laborieux, fidèles; les maîtres justes et bons; les riches seroient pauvres d'esprit, ils verseroient leur superflu dans le sein des malheureux, rachetant leurs fautes à force d'aumônes; les pauvres seroient résignés, ils se consoleroient au souvenir de Dieu qui compte les soupirs et les larmes, attendant, pour la privation des choses de la terre, les jouissances du ciel, une patrie heureuse, un parfait repos, un éternel bonheur, un vêtement de gloire, un aliment éternel, un torrent de délices.

« Tels seroient, N. T. C. F., les heureux effets de la foi; tels sont les objets de nos vœux et de nos espérances. Que ne nous promet pas, en effet, de succès et de consolations cet esprit religieux qui vous a toujours distingués; feu sacré qui s'est perpétué par le zèle d'un clergé vénérable, imitateur de ses anciens évêques; comme ceux-ci l'étoient de Jésus-Christ? Depuis saint Martial, c'est pour ce diocèse un privilège remarquable d'avoir été gouverné par une suite de savans et pieux évêques, qui ont entretenu en vous la lumière, la chaleur et la vie. Leur siège rayonne encore de l'éclat de leurs vertus et de leurs œuvres, et leur « mémoire est en bénédiction. »

« C'étoit donc à nous qu'étoit réservé cet héritage de tant d'illustres pontifes, à nous qui sommes effrayés de notre faiblesse!.... Nous recueillerons bientôt, avec reconnaissance, les fruits de leur épiscopat, et nous joindrons nos louanges à celles que vous leur offrez tous les jours; nous ne vous rappellerons pas la série de tous ces noms mémorables qui sont inscrits dans vos cœurs; nous ne remonterons ni aux Lafayette, ni aux Durfè, ni à tant d'autres dont le zèle et les vertus revivent dans les plus beaux établissemens de la ville épiscopale. Mais il sera agréable à vos yeux l'hommage que



nous rendons particulièrement à ceux que la génération actuelle a vus au milieu d'elle ; et qui sont, pour ainsi dire, présens parmi nous. »

M. l'évêque fait ensuite l'éloge de ses prédécesseurs immédiats, en remontant jusqu'à M. de Coetlosquet, précepteur du Roi actuel. Il adresse ses conseils et ses vœux à toutes les classes de fidèles et à tous les ordres du clergé, et finit par ordonner des prières pour S. M. et pour lui-même et son diocèse.

— Il se passe actuellement, dans le nord de l'Ecosse, quelque chose qui aura une sinistre influence pour la prospérité de ce pays, et qui sera surtout fatale pour la religion catholique. L'usage y a prévalu de transformer en prairies un grand nombre de terrains, et ce qui servoit autrefois à entretenir bien des familles n'occupe plus aujourd'hui qu'un ou deux gardiens de troupeaux ; aussi la plus grande partie de l'ancienne population des montagnes, catholiques et protestans, a quitté le pays, les uns pour se rendre en Amérique, les autres pour aller chercher quelque emploi dans les villes. Toutefois il reste encore d'anciens habitans, mais pauvres et dénués de ressources : il faut cependant leur donner des pasteurs pour maintenir chez eux la religion, sans que ces pasteurs puissent attendre d'hommes si dénués le juste dédommagement de leurs peines. Les propriétaires ne sont plus qu'en très-petit nombre, et les missionnaires sont réduits à un état de privation et de pauvreté à peine concevable. De plus, on craint de ne pouvoir perpétuer la succession des pasteurs dans cette partie de l'Ecosse. Le séminaire de Lismore, établi il y a quelques années, manque aussi de ressources, et le sacerdoce va s'éteindre dans ces montagnes où la religion s'étoit maintenue si long-temps, comme dans un asile sûr au milieu des orages et des persécutions. M. Macdonald, évêque d'Ayrendelens et vicaire apostolique du nord de l'Ecosse, affligé de cet état de choses, est venu en Angleterre réclamer le secours des catholiques, et a fait un appel à leur générosité. Il sait qu'ils ont plus près d'eux des objets pour exercer leur charité ; il sait que les catholiques du midi de l'Ecosse ont eu recours souvent à eux, et jamais en vain : c'est la première fois que les montagnards d'Ecosse adressent une demande à leurs frères catholiques d'Angleterre, et ils espèrent que la gravité de leur position, la détresse de leur clergé, et

les dangers de la religion même, toucheront des âmes pieuses et sensibles. Les dons et souscriptions seront reçus par les évêques catholiques d'Angleterre, ou par M. Macdonald, qui est en ce moment à Londres.

### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. En quittant le département de l'Oise pour faire sa rentrée à Paris, le Roi a distribué des secours qui s'élèvent à une somme de 18,000 fr.; 8000 fr. au préfet pour être distribués en secours dans le département; 6000 fr. à l'évêque, dont 4000 fr. avec la même destination, et affectation spéciale de 2000 fr. aux hospices de Compiègne; 2500 fr. au sous-préfet de Compiègne pour les communes de son arrondissement; 1500 fr. au maire de Compiègne pour les pauvres de la ville.

— Le Roi vient d'envoyer à M. le duc de Doudeauville et à M. le vicomte de Larochefoucault, comme témoignage particulier de sa satisfaction, à l'occasion de son sacre, son portrait enrichi de diamans sur une boîte d'or.

— Le Roi a fait présent à M. Bouchard, concierge du château de Compiègne, d'une belle boîte en or, ornée de son chiffre; il a donné aussi au jardinier en chef, M. Baillet, une gratification de 500 fr. pour lui, et 1500 francs aux employés subordonnés des différens services.

— Mme. la Dauphine, s'étant aperçue dans la visite qu'elle a faite à l'Hôtel-Dieu de Compiègne que cet établissement n'étoit pas suffisamment pourvu de linge, a donné 500 fr. pour la lingerie.

— Mme. la Dauphine a daigné envoyer à la paroisse de Grand-Champ (Morbihan) une bannière brodée par S. A. R. Le 2 juin avoit été choisi pour la remise de cette bannière. Toute la paroisse de Grand-Champ, les communes environnantes et la garde nationale d'Auray étoient sous les armes dès huit heures du matin, et de toutes parts on n'entendoit que des cris de *Vive le Roi! vive Mme. la Dauphine! vivent les Bourbons!* La bénédiction de la bannière fut faite par M. Guillaume, ancien chef de bataillon de l'armée royale, actuellement curé de Grand-Champ, qui, à la suite de la bénédiction, célébra une messe militaire en plein air. Le *Te Deum* fut chanté dans l'église de la paroisse, et le soir toutes les maisons du bourg, brûlées pendant la révolution, et relevées depuis la restauration, furent illuminées à la suite d'un immense feu de joie.

— A Reims, le lundi 30, à dix heures du matin, MM. les ambassadeurs et ministres étrangers ont fait leur cour au Roi et à la famille royale. S. Exc. M. le nonce apostolique a complimenté le Roi en ces termes, au nom du corps diplomatique : « Sire, le corps diplomatique, encore ému de l'auguste cérémonie dont il vient d'être témoin et de tous les souvenirs qu'elle rappelle, s'empresse d'offrir à V. M. l'hommage de ses félicitations. Après de longues traverses, suivies

d'événemens si merveilleux, que vainement on s'efforceroit de les expliquer par des causes purement humaines, un des Rois vos prédécesseurs reçut dans cette antique cité l'onction sainte qui avoit coulé sur le front de Clovis.

» Epruvé, Sire, par des infortunes plus grandes, mais qui n'ébranlèrent jamais votre ame royale, la Providence vous a conduit d'une manière non moins merveilleuse au pied du même autel où Charles VII ressaisit cette glorieuse couronne dont vos vertus relèvent encore l'éclat. En voyant cette religion, qui seule affermit les trônes, consacrer les commencemens de votre règne, l'Europe partage les espérances que la France a conçues, en même temps qu'elle forme avec elle les vœux les plus ardens pour le bonheur de V. M., inséparable de la félicité publique, qui trouve, Sire, la plus sûre garantie dans votre sagesse, votre bonté et votre noble caractère. »

Le Roi a répondu : « M. le nonce, dans une circonstance si intéressante pour la religion et pour la monarchie, je suis heureux de me voir entouré par les représentans de tous les souverains de l'Europe. Je suis très-sensible à tout ce que vous venez de me dire au nom du corps diplomatique. J'ai la ferme confiance que cette cérémonie profitera au bonheur de mon peuple, et je ferai tous mes efforts pour maintenir la paix et l'accord qui règnent heureusement parmi toutes les puissances. J'espère que Dieu bénira mes efforts, nous ne pouvons rien sans lui. Messieurs, faites savoir, je vous prie, à vos maîtres les sentimens dont je suis animé, et ma reconnaissance pour la part qu'ils ont prise à mon sacre. »

— Le Roi, assure-t-on, doit passer en revue, cette semaine, au Champ-de-mars, la garde nationale de Paris, la garde royale et les régimens formant la garnison de Paris.

— Par ordonnance du 11 mai dernier, le Roi a nommé chevalier de la Légion d'Honneur M. Marie-Nicolas-Sylvestre Guillon, professeur d'éloquence sacrée, prédicateur du Roi, aumônier de S. A. R. M<sup>me</sup>. la duchesse d'Orléans, et auteur de la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise*.

— Le Roi vient d'ordonner la formation du 2<sup>e</sup> régiment de carabiniers, qui va s'organiser à Pont-à-Mousson. Il en a donné le commandement à M. Gusler, colonel du 4<sup>e</sup> régiment de dragons, et M. le vicomte de Roussy, chef d'escadron dans les grenadiers à cheval, en est nommé lieutenant-colonel. Le zèle et l'habileté de ces officiers répond d'avance de la bonne organisation de ce nouveau corps.

— Le 11 du courant, on a jeté en fonte à la fonderie royale du faubourg Saint-Laurent la statue en bronze du général Pichegru. Le lion, symbole de la valeur, et le chien, symbole de la fidélité, qui doivent être placés au bas de la statue, sont terminés et de la plus belle exécution. Des indices très-certains ont fait connoître que les artistes de la fonderie ont réussi également dans les opérations relatives à la statue elle-même. Un grand nombre de spectateurs, parmi lesquels on remarquoit plusieurs personnages distingués, un ancien aide-de-camp de Pichegru et un neveu de ce brave général, s'étoient

réunis pour assister à ces travaux. Les musiciens du 17<sup>e</sup>. d'infanterie légère, ont exécuté l'air *Vive Henri IV!* au moment où le bronze a cessé de couler, et les cris de *Vive le Roi!* ont retenti dans l'amphithéâtre.

— Un banquet splendide a été donné, le 12 juin, par la ville de Paris à MM. les maires des bonnes villes, aux procureurs-généraux et présidens des cours royales et autres fonctionnaires appelés au sacre par lettres closes de Sa Majesté. Cette réunion, à laquelle assistoient MM. le ministre de l'intérieur, les colonels des treize légions de la garde nationale, étoit composée de quatre cents personnes, et présidée par M. de Chabrol, préfet de la Seine. On a porté la santé du Roi et de la famille royale. La fête a fini à huit heures et demie.

— Sidi Mahmoud a visité, le 12 juin, l'imprimerie royale. Parvenu dans les vastes ateliers de l'établissement, M. l'administrateur lui a fait remarquer une forme en caractères arabes qui se trouvoit sur une presse. Comme il cherchoit à la lire, M. l'administrateur a donné l'ordre d'en tirer une épreuve, et aussitôt il a mis dans ses mains une inscription encadrée de magnifiques ornemens arabesques, en vermillon et en or obtenus par des procédés typographiques particuliers. Sidi Mahmoud a témoigné à son départ une vive satisfaction de la réception qui lui avoit été faite. Cet envoyé doit partir incessamment pour Londres.

— La nuit du 8 au 9 de ce mois, des voleurs se sont introduits dans la sacristie de l'église d'Anneux (Nord), en brisant à coups de poutre un barreau de fer, et en enfonçant une fenêtre. Ils se sont emparés du saint ciboire avec les hosties, d'un calice de cuivre et d'une boule d'argent qu'on avoit déposée, quelques jours auparavant, dans cette église.

— Une nouvelle très-intéressante pour le commerce français est celle-ci : « Les marchandises anglaises importées dans les ports d'Hull paieront désormais un droit de 12 pour 100, c'est-à-dire, comme celles de toutes les autres nations.

— Des fêtes très-brillantes ont eu lieu à Toulon et dans plusieurs autres ports de mer pour célébrer le sacre de S. M. Ces fêtes ont duré trois jours à Toulon. Le premier jour, c'est-à-dire, le 29 mai, le vaisseau de 74 canons, la *Ville de Marseille*, fut lancé en présence d'une foule immense, et aux cris multipliés de *Vive le Roi!* Le 31 mai, une très-belle corvette de charge, l'*Oise*, fut mise à l'eau. A Brest, à Rochefort, à Lorient, à Cherbourg, les batteries des forts et des bâtimens de S. M. ont tiré de nombreux coups de canon pour célébrer la cérémonie du sacre. Les corps de la marine ont assisté à l'office divin, à l'issue duquel les troupes ont été passées en revue, et bientôt après les jeux et les courses ont commencé.

— La ville de Beziers a aussi fêté le 29 mai. Après une fête particulière qui se célèbre dans cette ville de temps immémorial, on a fait aux différentes paroisses des aumônes abondantes, et quatre jeunes filles ont été dotées par la ville.

— Le tribunal correctionnel de Bergerac (Dordogne) a condamné,

le 3 de ce mois, un individu de cette ville à 4000 fr. d'amende et aux dépens, pour délit d'usure.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche, qui étoient à Milan avec tous les princes de leur famille, sont arrivés à Gènes le 29 mai. Le roi et la reine de Naples sont également arrivés dans cette ville, où ils étoient attendus par S. M. le roi de Sardaigne. Toutes ces têtes couronnées dînent tous les jours ensemble et comme en famille. Dans les visites que se font entre eux tous ces souverains, l'étiquette a été presque entièrement bannie.

— Le gouvernement papal a prohibé l'entrée dans les États de l'Eglise du journal français le *Constitutionnel*. Les membres des légations étrangères conservent la faculté de faire venir cette feuille; mais ils sont invités à ne la communiquer qu'à des personnes d'une façon de penser éprouvée.

— Voici en substance le projet de traité de conciliation entre le Portugal et le Brésil. Sa Majesté Fidèle portera le titre de *roi de Portugal et des Algarves, et empereur du Brésil*. Les lois des deux pays proviendront du souverain : ces deux branches de la monarchie portugaise seront indissolublement unies; mais chacune d'elles aura une administration indépendante, avec des institutions et des lois analogues à chaque gouvernement.

#### CHAMBRE DES PAIRS.

Le 10 juin, après quelques rapports faits au nom du comité des pétitions, par M. le comte de Tournon, M. le comte de Boursmont a obtenu la parole pour une Notice historique sur M. le comte d'Hédouville, enlevé à la chambre le 30 mars dernier.

La discussion s'est ensuite ouverte sur le projet de loi de finances. M. le marquis de Marbois a présenté sur le budget de la marine et sur celui des finances plusieurs observations, auxquelles a répondu M. le président du conseil des ministres. D'autres observations sur le budget du ministère des affaires ecclésiastiques et sur celui de l'intérieur ont été présentées par M. le comte de Marcellus et par M. le comte d'Escars.

L'adoption du projet a été votée à la majorité de 126 suffrages sur 132, nombre total des votans.

Le 13 juin, la chambre a d'abord entendu plusieurs rapports faits au nom du comité des pétitions par MM. les comtes de Tournon et de Lagarde.

Le ministre des finances, accompagné des pairs de France, ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et des affaires ecclésiastiques, a remis ensuite à M. le président une proclamation qui ordonne la clôture de la session. La chambre s'est immédiatement séparée.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 13 juin, M. le ministre de l'intérieur remet à M. le président l'ordonnance royale relative à la clôture de la session. La séance est levée aux cris prolongés de *Vive le Roi! vive Charles X!*

M. le duc de Brissac a fait, le mardi 7 juin, à la chambre des pairs, le rapport au nom de la commission du budget. La commission étoit composée de MM. les ducs de Brissac, de Lévis et de Narbonne, et les comtes Villemanzy et Mollien. Le noble duc s'étoit privé de l'honneur d'aller à Reims pour préparer son rapport, qui a été également remarquable par la sagesse et par la clarté. Nous n'en citerons que la partie relative au ministère des affaires ecclésiastiques :

« C'est la première fois que la religion et l'éducation ont leur budget séparé. D'aussi grands intérêts réclamoient les soins d'un ministre qui leur consacra tout son temps. Dernier gage de la piété de Louis-Désiré, et de sa touchante sollicitude pour son peuple, cette institution a déjà porté d'heureux fruits. Le vertueux prélat qui reçut ce nouveau témoignage de la confiance de son Roi a beaucoup fait déjà pour justifier les espérances que faisoient naître son zèle et ses lumières. Tous les sièges étoient remplis, lorsque la mort vint, il y a peu de jours, frapper dans nos rangs un prélat non moins cher à cette chambre qu'à la religion et à l'Eglise (M. le comte de Boulogne, évêque de Troyes). Il se fût réjoui avec nous de voir luire enfin pour le clergé l'aurore de jours plus heureux. Sa voix éloquente auroit plaidé la cause de ce clergé qui, depuis tant d'années, s'honore par le plus pur désintéressement, et qui donne l'exemple de toutes les vertus. Nos paroles seront bien foibles auprès des siennes; puisiez-vous du moins y reconnoître, Messieurs, le sentiment d'une profonde conviction!

» La part qui, dans le budget du ministère de l'intérieur, étoit assignée au culte catholique, s'élevoit à 27 millions 618,000 fr. Cette somme a été transportée au budget des affaires ecclésiastiques, et augmentée de 2 millions 557,000 fr., dont 557,000 représentent les extinctions présumées des pensions ecclésiastiques pendant l'année 1825. Nous vous devons principalement compte de l'emploi de ce supplément de crédit. Vous jugerez du résultat qu'on obtiendra, dès que la situation des finances permettra d'accorder des secours plus abondans.

» Quatre cents succursales vont être rétablies, et exigeront 300,000 fr. pour le traitement d'autant de desservans.

» Le fonds de 1 million 115,000 fr. pour l'indemnité des vicaires est accru de 150,000 fr.

» Moyennant une augmentation de 90,000 fr., un plus grand nombre d'églises, parmi les quatre mille qui manquent de pasteurs, recevront les secours de la religion, et souffriront moins d'un veuvage que le manque de sujets, autant que de moyens pécuniaires, fait craindre de voir se prolonger. On n'enviera point le faible supplément que toucheront des prêtres si peu rétribués, et que leur zèle entraîne souvent loin de leur propre église, pour porter à des ouailles, qui ne sont pas les leurs, des secours spirituels qu'elles gémissent de ne pas obtenir plus fréquemment.

» Six cent soixante-quinze bourses seront établies, et aideront ainsi à réparer plus tard tant de pertes d'autant plus sensibles, que la progression devient de jour en jour plus rapide, à cause du grand âge de la plupart des prêtres qui exercent aujourd'hui les fonctions du ministère. 270,000 fr. sont affectés à cette destination.

» De tous les points de la France des réclamations nombreuses invoquent la bienfaisance du gouvernement. Ce sont des paroisses qui demandent un abri pour leur curé; ce sont des églises qui, par leur état de dégradation, menacent de ne pouvoir bientôt plus recevoir la foule des fidèles. Partout les habitans se cotisent volontairement; mais l'ouvrage, commencé par le zèle, reste interrompu faute de moyens. Ailleurs le découragement ne permet pas même d'entreprendre des travaux qu'on a la triste certitude de ne pouvoir continuer. Du moins, si l'on étoit aidé, on ne craindrait pas de s'imposer des sacrifices dont on auroit l'espoir de recueillir le fruit prochainement. Les demandes, qui viennent de toutes parts, surpassent 10 millions. Que pouvoit faire le ministre le mieux intentionné avec la modique somme de 200,000 fr. ? On vous propose d'augmenter ce fonds de 600,000 fr. Tout permet d'espérer les plus heureux résultats d'une mesure qui atteste la ferme volonté du gouvernement d'aider les peuples à réparer les ruines du sanctuaire.

» Les secours annuels à des congrégations et des établissemens ecclésiastiques; tous dignes du plus grand intérêt, secours fixés par des ordonnances et des décrets, sont augmentés de 34,700 fr., et portés à 220,000 fr.

» En élevant à 600,000 fr. le fonds de 520,000 fr. assigné pour 1825, sept mille cinq cents religieuses recevront chacune un modique secours de 80 fr. Les prières de tant de filles pieuses attesteront leur gratitude pour ce qu'elles appelleront un bienfait, lorsque vous gémez de ne pouvoir soulager plus convenablement leur respectable infortune.

» 19,000 francs de supplément permettront d'augmenter, dans une proportion bien faible, il est vrai, les secours réclamés par l'affreuse situation des curés et desservans, que l'âge ou les infirmités obligent de cesser leurs fonctions, et des vieux prêtres qui n'ont pu les reprendre.

» Pour la première fois, 30,000 fr. sont destinés à soulager la misère d'anciens religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et à secourir, dans des nécessités urgentes, des ecclésiastiques en activité de service.

» Au lieu d'un million, un million 400,000 fr. seront employés en constructions, acquisitions, et travaux extraordinaires réclamés pour les édifices diocésains. Les départemens adressent les plus vives instances, et leurs demandes s'élèvent à plus de 20 millions. Il est temps de s'occuper plus efficacement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent des cathédrales, des évêchés et des séminaires. Les besoins se sont accrus avec l'érection de nouveaux sièges. La même cause oblige d'augmenter de 240,000 fr. le fonds de 1 million 200,000 fr. affectés aux dépenses ordinaires des établissemens diocésains.

» Le décès d'un grand nombre de curés et de desservans qui jouissent d'une pension sur l'Etat, dont on défalquoit le montant sur leur traitement, augmente de 335,000 fr. les charges du budget des affaires ecclésiastiques, sans imposer à l'Etat un nouveau sacrifice. Cette dépense complète l'emploi des 2 millions 557,000 fr. dont ce budget surpasse l'allocation dans le temps où il étoit confondu avec celui de l'intérieur.

» La totalité de ce budget, dans son état actuel, est de 30 millions 175,000 fr.

» Vous ne trouverez pas cette somme trop considérable, lorsque vous songerez à combien de besoins elle doit pourvoir, combien il en est encore qui se trouveront loin d'être satisfaits, à quel point il importe de fournir au sacerdoce les moyens de se perpétuer, en attirant dans les séminaires les lévites qui, plus tard, porteront à leur tour le poids de la chaleur du jour. Ce n'est pas seulement en fondant des bourses que vous parviendrez à remplir des rangs qui s'éclaircissent d'une manière effrayante. C'est surtout en attachant de la considération à un état dont elle est le soutien et la récompense; c'est en assurant aux membres du clergé une existence qui cessé d'être précaire. Les familles peuvent-elles voir avec satisfaction les enfans qui font leur espérance s'engager dans une carrière où le plus grand est uniquement en perspective, à trente ans, le titre de desservant, avec un traitement de 750 fr.; et le dénuement le plus absolu à la fin de leur carrière, s'ils n'ont pas le bonheur de mourir chefs encore du troupeau confié à leurs soins? L'insuffisance d'un pareil traitement est reconnue depuis assez long-temps. On pense assez généralement qu'il devrait être fixé à 1000 fr. Et combien de temps ne faudroit-il pas pour l'élever seulement à 1000 fr.? Pour un nombre de trente mille desservans, une simple augmentation de 100 fr. entraîneroit une dépense de 3 millions de francs. Il ne faudroit pas moins de 7 millions 500,000 fr.; mais, ce qu'on ne peut faire subitement, ne le pourroit-on faire par degrés? Si les desservans voyoient leur traitement augmenté chaque année de 50 fr., ils supporteroient plus aisément un état de gêne dont ils entreverroient le terme, et qui diminueroit graduellement. La somme qu'il en coûteroit annuellement ne tomberoit pas en entier à la charge du Trésor, au moyen de l'application du budget du produit des extinctions. D'ailleurs le nombre de trente mille desservans est encore loin d'être atteint. Il ne peut l'être de sitôt, puisque, sur les vingt-six mille trois cent quarante-sept qui exercent aujourd'hui, il y a quatre mille septuagénaires.

» Il faudra bien aussi s'occuper du sort de ces mêmes desservans, lorsque l'âge ou les infirmités les forceront de quitter avant la fin de leur carrière le service de ces autels, aux pieds desquels leurs cheveux auront blanchi dans l'exercice des plus saintes et des plus pénibles fonctions.

» Nous ne nous excusons point, Messieurs, d'avoir arrêté si long-temps votre attention sur un objet digne de toute votre sollicitude. Dans une chambre éminemment chrétienne et religieuse, tout ce qui intéresse la religion est favorablement accueilli, et nous osons espé-



rer que les vœux exprimés par votre commission encourageront le digne préfet spécialement chargé de veiller aux besoins spirituels de la Franco à poursuivre dans ses efforts pour consolider un ouvrage si heureusement commencé.

Il a paru le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Les Temps prophétisés ou Histoire des Temps chrétiens, tirée des symboles des diverses prophéties*, imprimé à Bordeaux chez Lavignat, 1824, in-8°. Il est difficile de se faire une idée bien nette d'un ouvrage qui n'est point fini. Nous attendrons donc, pour en rendre compte, que la suite ait paru. Nous voyons seulement, par le discours préliminaire, ou, comme porte le titre, par le *Préliminaire*, que l'auteur se propose d'interpréter les prophéties. *Un jour peut-être*, dit-il, nous pénétrerons dans le passé, et nous remonterons jusqu'au séjour d'Eden; mais l'avenir nous presse davantage.... L'auteur s'objecte que beaucoup d'autres ont essayé d'interpréter les prophéties, et y ont trouvé tout ce qu'ils vouloient; mais nul jusqu'ici, dit-il, n'a expliqué les symboles prophétiques dans leur ensemble, chacun n'en a médité qu'une partie; au lieu que lui a examiné toutes les prophéties, qu'il a considérées comme n'en faisant qu'une seule, et comme s'aidant et s'éclairant mutuellement. D'ailleurs, jusqu'ici les événements étoient en trop grand nombre dans les profondeurs de l'avenir, et aujourd'hui qu'ils en sont sortis en multitude, il est facile de développer les symboles. Si cela est facile pour l'auteur, ce ne doit pas être non plus une tâche malaisée pour les autres, et cependant nous ne voyons pas que les modernes qui ont entrepris ce travail aient mieux réussi que leurs devanciers. Quoi qu'il en soit, nous reviendrons sur cet ouvrage, dont l'auteur ne s'est pas nommé : il se borne à nous apprendre qu'il est laïc.

*Véritable Esprit de l'adoration du divin Cœur de Jésus, suivi d'une Journée de l'adoratrice du Sacré-Cœur (1).*

L'auteur de cet ouvrage remarque que, quoique les livres sur la dévotion au Sacré-Cœur soient assez multipliés, cependant on n'a point de recueil de méditations et de prières pour servir aux personnes qui pratiquent l'adoration perpétuelle.

(1) 1 vol. in-18; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Demonville; et au bureau de ce journal.

C'est à remplir cette lacune que le présent volume est destiné. Un manuscrit communiqué à l'auteur lui a fourni quatre motifs qui doivent animer une adoratrice du Sacré-Cœur : ces motifs sont la vie de Notre-Seigneur dans ses divers états ; savoir, dans sa vie cachée, dans sa vie publique, dans sa Passion, et dans le sacrement des autels. L'auteur y a joint quelques réflexions et consécérations ; viennent ensuite des effusions de cœur sur cinq vertus principales, puis des méditations pour le premier vendredi de chaque mois et pour toute l'octave du Sacré-Cœur, et enfin ce qu'on appelle la Journée d'une adoratrice du Sacré-Cœur : ce sont des considérations pieuses pour les différentes heures du jour et de la nuit, où l'on suit les mystères de la Passion. A la fin de chaque heure, se trouve un modèle d'amende honorable.

Le style est tel qu'il convient à des ouvrages de ce genre ; il n'y règne aucune prétention. L'auteur, que l'on sait être une femme, paroît s'être nourrie de bonnes lectures et s'être familiarisée avec l'exercice de l'oraison. Son livre seroit sans doute utile aux communautés vouées à l'adoration perpétuelle. Il est revêtu d'une approbation de M. l'abbé L'Écuy, ancien abbé général de Prémontré, aujourd'hui chanoine et grand-vicaire de Paris, et chargé par M. l'archevêque du soin d'examiner les livres pour lesquels on demande l'autorisation du prélat.

Le recueil annoncé sous le titre de *Choix de Lettres édifiantes écrites des missions étrangères*, seconde édition (1), se continue ; le III<sup>e</sup>. volume vient de paroître, et on annonce le IV<sup>e</sup>. comme devant être mis au jour assez prochainement. Nous ne permettons à en parler lorsque ce IV<sup>e</sup>. volume aura été publié ; nous avons d'autant plus de raisons d'attendre un peu qu'on dit que dans ce IV<sup>e</sup>. volume l'éditeur répondra à quelques observations que nous avons faites dans le n<sup>o</sup>. 1052 sur le commencement de son entreprise. Nous nous contenterons de dire que le III<sup>e</sup>. volume, que nous avons reçu, paroît destiné à compléter ce qui regarde les missions de Chine, de Tong-king et de Cochinchine ; du moins les extraits des lettres de missionnaires vont jusqu'à ces derniers temps. Les volumes suivans comprendront vraisemblablement les missions de l'Inde, du Levant et de l'Amérique ; du moins dans l'édition de 1808, donnée par M. l'abbé Montaignon, telle étoit la distribution de l'ouvrage. Dans la nouvelle édition, il y a beaucoup plus de matière ; les pages sont plus pleines, et les volumes sont plus forts.

(1) In-8<sup>o</sup>. ; prix, chaque volume, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Grimbert ; et au bureau de ce journal.

---

*Mémorial de l'Écriture sainte, composé avec les propres paroles du texte sacré, ou Manuel de vérité et de salut; par M. Jolly (1).*

M. l'abbé Jolly, ancien chanoine-régulier de la congrégation de France, et depuis professeur au séminaire de Troyes, a fait une étude particulière de l'Écriture, et s'est bien pénétré de l'histoire et de l'esprit de ces livres sacrés. Il a cru se rendre utile à la jeunesse cléricale en lui présentant un abrégé de l'histoire sainte, composé avec les propres paroles du texte divin. La première partie, qui vient de paraître, comprend une Introduction à l'Écriture sainte, un Abrégé de l'Histoire de l'ancien Testament, et un Tableau abrégé de la loi de Dieu. L'Introduction, qui forme 100 pages, est partagée en six articles, 1<sup>o</sup>. sur l'inspiration divine des saintes Écritures; 2<sup>o</sup>. sur la nature, l'utilité et l'étude de l'Écriture sainte; 3<sup>o</sup>. sur l'idée que l'Écriture donne de Dieu; 4<sup>o</sup>. sur l'idée de l'homme dans l'état de la nature corrompue par le péché; 5<sup>o</sup>. sur le changement produit dans le monde par la grâce de Jésus-Christ dès le premier siècle de l'Église; 6<sup>o</sup>. sur la nécessité d'étudier et de pratiquer la parole de Dieu. Cette Introduction est composée elle-même avec les paroles de l'Écriture rangées sous ces six chefs, l'auteur ayant pris dans les différens livres ce qui se rapportoit à son sujet. L'Abrégé de l'Histoire sainte, composé également avec les paroles du texte, est distribué suivant l'ordre chronologique, et forme cent quatre-

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et au bureau de ce journal.

vingt-huit chapitres, rangés d'après les sept âges du monde, en indiquant le rapport des rois de Juda et d'Israël; deux chapitres seulement, le cent soixante-cinquième et le cent quatre-vingt-huitième, sont tirés des auteurs profanes pour suppléer à la lacune qui se trouve, d'abord entre Esdras et les Machabées, ensuite entre les Machabées et l'Évangile. L'auteur a eu soin de bien distinguer ces chapitres, et de prévenir qu'ils avoient été rédigés principalement avec le secours de l'historien Joseph. Le Tableau abrégé de la loi de Dieu publiée par Moïse est rédigé par ordre de matières avec les seules paroles du Pentateuque; il est en cinquante-deux articles, et forme environ 70 pages.

L'auteur a de plus un Discours préliminaire sur l'objet du *Mémorial*, sur son usage, sur la manière d'apprendre; de savoir et de retenir l'Écriture; il donne ici les résultats de son expérience, et de l'étude qu'il a faite des livres saints. Il y a joint un index chronologique des livres de la Bible. On trouve aussi à la fin du II<sup>e</sup>. volume, après les Tables, des questions sur l'Écriture sainte, avec le renvoi aux endroits où ces questions sont résolues; ces questions peuvent servir à analyser l'Histoire sainte, et à repasser les vérités et les faits contenus dans l'ancien Testament.

La seconde partie du *Mémorial*, qui n'a pas encore paru, doit contenir l'Histoire sainte du nouveau Testament, un tableau de la religion et des principales obligations des différens états, l'éloge des justes cités par la Bible, le sort des impies, aussi d'après la Bible, l'histoire prophétique de Jésus-Christ pour montrer le rapport des prophéties avec leur accomplissement, des prolégomènes sur l'Écriture sainte. L'auteur annonce aussi un tableau de deux cent cinquante sermons de Bossuet, Bourdaloue et Massillon, divisés en cent sujets; on ne voit pas trop le rapport que ce ta-

bleau aura avec le *Mémorial*, et nous oserions conseiller à l'auteur de supprimer ce morceau; il faut être sobre même de bonnes choses, et le meilleur moyen d'intéresser est de se renfermer dans son sujet. Ce seroit s'exposer à manquer son but que de prétendre trop embrasser; et, en réunissant des matières disparates sous prétexte que chacune est utile, on feroit des volumes énormes, et qui finiroient par fatiguer le lecteur sans beaucoup de fruit.

Tels ne seront point sans doute les ouvrages de M. l'abbé Jolly; ils sont pleins de choses, ils sont rédigés dans un excellent esprit, ils présentent la suite des faits de l'Histoire sainte, ils offrent autant de piété que d'instruction, ils montrent tout ce qui est renfermé de grandeur, de vérité et de sagesse dans ces livres admirables; ils apprennent à les lire, à les étudier, à les goûter, à les appliquer à la pratique. Cependant, le dirons-nous, l'auteur, dans le désir d'être utile, se laisse quelquefois trop aller à l'abondance des idées. Son esprit fécond répand ses richesses avec profusion; je craindrois que ces semences prodiguées ne se nuisissent mutuellement dans quelques lecteurs qui ne pourroient embrasser trop d'objets. Il y a quelques parties de l'Abrégé de l'Histoire sainte qui paroissent un peu longues. Par exemple, le dernier chapitre, le cent quatre-vingt-huitième, a 54 pages, quoique l'auteur eût annoncé que cette partie seroit très-resserrée, *brevissimè contracta*. Il me semble qu'on pouvoit abrégér d'autant plus que ce n'est plus ici l'Écriture sainte, et que ces extraits de Joseph n'ont pas, à beaucoup près, le même intérêt.

Il y a deux éditions du *Mémorial*, l'une latine avec la traduction en regard, l'autre française seulement; la première est en deux parties, qui font 2 vol. in-12 de près de 1400 pages, l'édition française n'a qu'un volume. La seconde partie doit être distribuée de la

même manière. L'auteur, qui ne vise qu'à l'utilité, a voulu que ces livres fussent au prix le plus modique.

---

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La cérémonie auguste qui vient de se passer à Reims, déjà si fort imposante par elle-même, l'est devenue encore, plus par la piété du Roi et par la présence d'un grand nombre d'évêques. Tout ce que S. M. a dit dans cette circonstance mérite d'être conservé, parce qu'on y trouve l'impression des sentimens religieux du fils de saint Louis. Quand le Roi entra dans l'église de Reims, le samedi 28, il dit à l'archevêque: *Je viens de recueillir les bénédictions de mon peuple, je sens le besoin de recevoir les bénédictions du ciel.* Le dimanche après le sacre, les évêques furent admis à saluer le Roi; M. le cardinal de Clermont-Tonnerre porta la parole; S. M., dans sa réponse, lui dit, entr'autres: *Tout ce que je ferai pour la religion, je le ferai pour le bonheur de mon peuple.* Le Roi adressa la parole à plusieurs évêques. Nous nommerons ici les prélats qui ont assisté au sacre; ce sont MM. les cardinaux de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse; de La Fare, archevêque de Sens, et le prince de Croÿ, archevêque de Rouen; ils étoient sur le trône, ainsi que M. l'évêque d'Hermopolis, premier aumônier. M. l'archevêque de Reims, prélat consécrateur, officioit, assisté de ses suffragans; MM. les évêques de Soissons, d'Amiens, de Beauvais et de Châlons. Dans le sanctuaire étoient MM. les archevêques d'Aix, d'Albi, de Paris, de Besançon, d'Avignon, de Tours, d'Auch, de Bourges et d'Amasie, administrateur de Lyon. Les évêques pris dans chaque province étoient ceux d'Autun, de Poitiers, de Meaux, de Mans, de Bayonne, de Nîmes, d'Evreux, de Rodez, du Puy, de Marseille, de Rennes, de Strasbourg et de Nanci. Dans cette liste il y a deux évêques de la province de Tours, et deux de celle de Besançon; S. M. ayant voulu appeler à son sacre un évêque de Bretagne, et ayant désigné M. l'évêque de Rennes, nouvellement transféré de Beauvais, et qui, comme titulaire de ce dernier siège, eût été en droit d'assister à la cérémonie, et S. M. ayant aussi jugé à propos d'y appeler M. l'évêque de Strasbourg. Il y a eu deux provinces qui n'ont pas eu d'évêques assistans au

sacre, celle de Sens et celle de Toulouse. M. l'évêque de Troyes, métropole de Sens, étoit désigné pour assister, et est mort quinze jours auparavant. M. l'évêque de Montauban, province de Toulouse, avoit été appelé, et n'a pu se rendre à l'invitation. C'est donc en tout treute-un évêques qui assistoient à la cérémonie.

— La ville de Paris avoit acheté, il y a plus d'un an, le collège Stanislas, établi par M. l'abbé Liautard, et occupé aujourd'hui par M. l'abbé Augé, et par ses collègues; mais cette acquisition n'avoit pas encore été autorisée par le gouvernement. Le 15 de ce mois, dans le conseil des ministres, présidé par le Roi, M. le ministre de l'intérieur a présenté à la signature de S. M. l'ordonnance qui autorise la ville de Paris à faire l'acquisition du collège Stanislas. Ainsi cet établissement si précieux sera conservé, et pourra encore rendre d'importans services à la société et aux familles.

— Tous les évêques français se sont empressés d'ordonner des prières en actions de grâces du sacre du Roi. Nous ne pouvons citer que quelques-uns des Mandemens qui ont paru à ce sujet, et nous sommes même obligé de nous borner à de courts extraits de ces Mandemens.

« Comment vous exprimer, dit M. l'archevêque d'Albi, la vive émotion que nous avons éprouvée, lorsque le Roi très-chrétien, descendant de son trône, dirigea ses pas vers la table sainte! avec quelle piété, quel recueillement profond, ne l'avons-nous pas vu recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ! Ce fut alors que le peuple, interrompant les cris de joie dont il n'avoit cessé de faire retentir les voûtes du temple sacré, témoigna par son religieux silence le respect et la vénération que lui inspiroit un si bel exemple.

» C'est la foi, N. T. C. F., qui a porté Charles à recevoir l'onction sainte; c'est elle aussi qui lui fait désirer que ses fidèles sujets se réunissent à lui pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. Vous reconnoîtrez dans la lettre qu'il a daigné nous écrire les sentimens et le langage du fils aîné de l'Eglise. Accourez en foule dans nos temples, mêlez vos voix à celles des ministres de Jésus-Christ, et chantez avec eux des cantiques de louange en l'honneur de l'Eternel: par là vous donnerez à notre auguste monarque une nouvelle preuve de votre inviolable attachement à sa personne sacrée et à sa glorieuse dynastie; par là vous acquerez un nouveau droit à notre estime et à notre affection paternelle. »

« O excellent Prince! dit M. l'archevêque de Tours; ô excellent Prince! pouvons-nous nous écrier, à l'exemple de saint Ambroise, lorsqu'il célébroit les belles qualités du grand Théodose, que nous reste-t-il à vous souhaiter? Vous possédez tout par votre piété et

« votre confiance en Dieu. C'est le plus beau, le plus excellent des dons que vous puissiez tenir de sa miséricorde. Nous n'avons plus qu'à en demander l'accroissement, et à désirer que, par votre protection et votre vigilance, l'Eglise de Dieu soit respectée dans votre royaume, et maintenue dans la tranquillité et dans la paix.

« O jour mémorable! ô pompe religieuse, dont le souvenir ne s'effacera jamais de notre mémoire! Que nous voudrions pouvoir vous communiquer, N. T. C. F., l'impression qu'elle a faite sur notre cœur! Nous l'avons vu ce Prince, plus grand encore par sa foi que par l'éclat du diadème, descendre humblement de son trône, abaisser son sceptre devant celui de la religion, déposer sur l'autel sa couronne et son épée, pour reconnoître sa glorieuse dépendance du souverain maître des empires. Nous l'avons entendu jurer à la face du ciel, et en présence de l'élite des Français, et de l'Europe entière représentée par ses ambassadeurs, d'être toujours juste, toujours bon, toujours appliqué à procurer la félicité de ses sujets. N'en doutons pas, N. T. C. F., sa foi, sa piété, sa confiance en Dieu, ne resteront pas sans récompense. Oui, nous en avons la douce confiance, les désirs de son cœur seront exaucés; le Seigneur bénira ses entreprises: du haut du ciel comme de son sanctuaire, il exaucera ses prières et celles de son peuple; il déploiera, pour le soutenir, la puissance de son bras: *Exaudiet illum de cælo sancto suo.* »

« Qu'il nous soit permis, N. T. C. F., dit M. l'évêque d'Evreux, d'ajouter à vos vœux celui de le voir régner sur des sujets imitateurs de ses vertus et de sa tendre piété; car nous l'avons vu, ce Roi, si grand aux yeux des hommes, plus petit devant Dieu que le dernier de ses sujets; nous l'avons vu prosterné dans la poussière aux pieds des autels; nous l'avons vu, en présence de l'élite de la nation et à la honte du respect humain, tomber à genoux au saint tribunal, et courber son front couronné sous la main bénissante d'un pontife: nous l'avons vu enfin, après avoir confessé publiquement, en frappant sa poitrine, qu'il étoit, comme les autres hommes, un pécheur; nous l'avons vu marcher à la table sacrée, et recevoir le Roi des rois avec un extérieur où se peignoient son profond recueillement, son respect et son amour.

« Ah! que n'étoient-ils présents à cette auguste cérémonie tous les Français qui regardent la religion comme un objet de mépris, et la piété comme une bassesse; instruits par l'exemple édifiant de leur Roi, sans doute ils eussent jugé leur orgueil déraisonnable, abjuré le respect humain, et ils ne rougiroient plus de se prosterner devant celui que les dieux de la terre adorent en tremblant. »

« Empressons-nous, N. T. C. F., dit M. l'évêque de Blois, de répondre à d'aussi religieux désirs, et réunissons-nous dans nos temples pour chanter le beau cantique de la reconnaissance. Gage de son respect pour la religion, de sa fidélité au Dieu de ses pères et de son amour pour ses peuples, le sacre de Charles X est un bienfait pour nous. Que nos voix célèbrent à l'envi les bontés d'un Dieu qui ne cesse de combler la France de ses faveurs, et qu'elles exaltent à jamais cette Providence qui a renoué dans Reims la chaîne de cette



longue suite de monarques qui ont sanctifié leur couronné en la recevant de la main des pontifes, dispensateurs des dons célestes.

» Mais que notre joie n'interrompe pas l'humble prière que le grand apôtre nous ordonne d'adresser chaque jour à Dieu pour les puissances qui nous gouvernent; et demandons-lui toujours *qu'il revête le Roi de sa puissance pour juger, et qu'il l'éclaire de la lumière de sa justice dans ses jugemens, afin qu'il juge son peuple selon l'équité, qu'il protège les petits et les pauvres, qu'il reprime les calomnieurs, qui aiguissent sans relâche les traits de l'incrédulité contre la religion, seul garant incorruptible de la stabilité de son trône; que de son sceptre paternel il gouverne long-temps avec gloire notre belle patrie, et que ses ennemis, vaincus par sa clémence, se confondent à ses pieds avec ses fidèles sujets pour lui offrir un tribut perpétuel de respect, de reconnaissance et d'amour.* »

« C'est Dieu lui-même, dit M. l'évêque de Saint-Claude, qui fonda la monarchie chrétienne au milieu de nous; il choisit un prince vaillant et généreux; des signes miraculeux de la protection divine firent briller à ses yeux les vives lumières de la foi. Bientôt, pour marquer les hautes destinées d'un empire appelé à donner des fils aînés à l'Église; jusqu'à la fin des siècles, un envoyé céleste apporte l'huile sainte qui doit couler sur la tête de Clovis: le monarque reçoit l'onction sainte, et, avec elle, une plénitude de grâces et de bénédictions qui se perpétueront d'âge en âge, et revivront dans chacun de ses successeurs. Mais c'est dans saint Louis surtout; N. T. C. F., et dans ses augustes enfans, qu'elles se sont montrées, ces bénédictions du Très-Haut. La France les a recueillies pendant huit siècles consécutifs; et, comme si Dieu vouloit montrer que les trésors de sa miséricorde ne sont jamais plus inépuisables, que lorsqu'il les place entre les mains des rois selon son cœur, pour en être comme les dispensateurs, et les faire découler sur les peuples, il les rend toutes présentes aujourd'hui, en nous donnant un Prince qui réunit dans sa personne sacrée toutes les royales vertus de ses ancêtres, la tendre piété de saint Louis, la paternelle affabilité de Louis XII, la bonté de Henri IV, l'élevation d'ame et le génie de Louis-le-Grand, et la sagesse réparatrice de Louis-le-Désiré. »

« Sans doute notre auguste monarque, dit M. l'évêque de Bayeux, appelé au trône par le droit de sa naissance, avoit les titres les plus incontestables à l'obéissance et à la fidélité du peuple français; ses vertus royales et toutes ses éminentes qualités lui avoient conquis le cœur de ses sujets, et lui assuroient leur respect et leur amour. Mais l'héritier du sceptre et de la foi de saint Louis devoit, à l'exemple de ses religieux ancêtres, se prosterner au pied de l'autel consacré au Dieu de Clovis, pour rendre un hommage solennel à la majesté suprême de celui *par qui règnent les rois et de qui vient toute puissance.* Telle est en effet, selon les oracles de l'éternelle vérité, la source de l'autorité dont sont revêtus les souverains du monde. Leçon sublime et salutaire qui assure le repos et la félicité des empires, en donnant la sanction et la force aux lois humaines, et en apprenant aux rois et aux peuples quelle est l'étendue de leur devoir, bien

mieux que les vaines théories de cette fausse sagesse qui méconnoît l'origine céleste de la souveraine puissance! »

— Les prêtres auxiliaires du diocèse de Langres ont donné, cette année, une mission à Vouécourt, canton de Vignori. Il y avoit plus de soixante ans que ce canton n'avoit joui d'un pareil avantage : il le doit au zèle de M. Tresse, jeune prêtre et curé de Vouécourt. Le désintéressement et la charité des missionnaires ont conquis la confiance, et ont réfuté victorieusement les calomnies qu'on avoit cherché à répandre. A la curiosité a succédé peu à peu un véritable esprit de religion; tous ont montré un égal empressement à s'approcher du tribunal de la pénitence, et les quatre missionnaires, secondés par M. le curé et par deux autres ecclésiastiques, n'ont pu entendre tous ceux qui se sont présentés. L'église étoit toujours pleine et les maisons désertes pendant les exercices. Des hommes connus par leurs erreurs ont cédé à la voix de la grâce. Dans le cours de cette mission, qui a duré plus de trois mois, il y a eu deux nombreuses communions générales. M. l'évêque de Langres a bien voulu venir couronner l'œuvre, administrer le sacrement de confirmation et présider à la clôture de la mission. Cette cérémonie se fit le 19 avril. Plus de onze cents personnes furent confirmées. Le soir, le prélat bénit la croix, qui fut portée en procession et plantée. M. Jaany, supérieur des missionnaires, prononça le discours. De retour à l'église, M. l'évêque monta en chaire, loua le jeune pasteur, félicita ses ouailles de leur zèle, et ajouta ses avis aux instructions des missionnaires. Le tout fut terminé par la bénédiction du saint Sacrement.

— Un prêtre constitutionnel du diocèse de Perpignan, l'abbé Batlle, mourut le 24 avril dernier; on essaya vainement de le porter à se soumettre à l'autorité de l'Eglise. Il refusa, persévéramment, et en conséquence la sépulture ecclésiastique lui fut refusée, et il ne fut point présenté à l'église. C'étoit là une belle occasion de faire du bruit, l'esprit de parti ne l'a point négligé. On amena le peuple, et on forma un convoi nombreux pour escorter les restes du défunt; ce convoi n'étoit pas très-édifiant, on y tenoit des propos, on y parloit fort mal des prêtres, de sorte que ce cortège avoit plutôt l'air d'une insulte pour les vivans que d'un hommage pour un mort. Le ministère public informa contre cette scène scandaleuse; mais les partisans du trouble offrayoient

les témoins, et personne ne vouloit déposer. Toutefois onze témoins ont été entendus; ils ont rapporté des propos grossiers tenus par un journalier et par une femme du peuple, qu'on a même accusée d'avoir émis un vœu atroce contre les prêtres. Leurs avocats ont tâché de les disculper; M. Romen, substitut du procureur du Roi, a soutenu l'accusation, et a montré qu'il y avoit eu une ligue pour contrarier l'enquête. Il a conclu contre les deux accusés à deux mois de prison et 100 fr. d'amende; le tribunal a adopté ces conclusions, sauf qu'il n'a condamné qu'à un mois de prison.

— Le comte Louis Bossi, ancien chanoine de Milan, est fort connu par son savoir, et plus encore par son amour pour la révolution, qui lui a fait quitter son état et ses bénéfices pour les places administratives et les intérêts politiques. Il faisoit profession d'une admiration extraordinaire pour Buonaparte, et a composé son panégyrique en style lapidaire. Depuis, il s'est occupé spécialement de littérature et d'antiquités: Il a publié une *Histoire d'Italie*, qui a été mise à l'Index par décret du 19 janvier 1824, décret approuvé par le Pape, et rendu public le 6 septembre suivant. L'imprimeur, Giegler, avoit adressé au saint Père un exemplaire de l'ouvrage, avec une lettre datée du 4 novembre 1823. S. S. ne lui répondit que le 10 novembre de l'année suivante. Elle le remercioit de son présent et lui envoyoit en même temps des médailles; mais elle le prévenoit que l'*Histoire d'Italie* avoit été condamnée par un décret de l'Index, et elle lui adressoit un exemplaire de ce décret. La gazette de Milan du 20 avril dernier cita le bref du Pape; mais elle en retrancha la fin où il étoit parlé de la condamnation du livre, de sorte que le saint Père paroissoit approuver le même ouvrage que la congrégation de l'Index avoit condamné; c'est ce qui fait que le *Diario di Roma* a donné en entier le texte du bref: *Hæc tamen occasione, dit le Pape, dissimulare nolimus prædictum opus à nostrâ indicis congregatione; nobis probantibus, fuisse damnatum.* Le 26 mars dernier, un autre décret de l'Index condamne l'édition, donnée par le même Louis Bossi, de la *Vie et pontificat de Léon X*, par Guillaume Roscoe. Le littérateur italien avoit traduit cette *Vie* de l'anglais, et y avoit joint des notes et des documens inédits. Il est fâcheux qu'un *monsieur*, puisque M. Bossi affectionnoit ce nom, s'expose à ces censures, et persévère dans les illusions

qui avoient séjourné sa jeunesse, mais que l'âge et la réflexion auroient dû dissiper.

### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 14 juin, le Roi a distribué plusieurs décorations à MM. les gardes-du-corps, dans la salle des maréchaux. S. M. a aussi accordé des décorations à sa compagnie des gardes à pied.

— Sur la présentation de Son Em. M. le grand-aumônier, le Roi a daigné nommer chanoine honoraire de Saint-Denis M. le commandeur de Boyer, chevalier de la Légion-d'Honneur, aumônier du premier régiment de la garde royale.

— M. le duc de Noailles a reçu, des mains de Msr. le Dauphin, le collier de l'ordre de la Toison-d'Or, avec le cérémonial usité dans ces réceptions. S. A. R. avoit réuni auprès d'elle tous les chevaliers de la Toison-d'Or, et entr'autres MM. de Châteaubriand, de La Vauguyon, de Tataru, de San-Carlos, ancien ambassadeur d'Espagne, et plusieurs autres personnages distingués.

— M. Chilhaut de La Rigaudie, membre de la chambre des députés, nommé conseiller à la cour de cassation, a été installé le 15 juin, en cette qualité, devant toutes les sections réunies. Après les formalités d'usage et le serment prêté par le récipiendaire, entre les mains de M. de Siza, premier président de la cour, celui-ci lui a adressé un discours, où il a passé en revue les différens traits qui honorent le plus M. de La Rigaudie.

— Par ordonnance du 23 mai dernier, M. Larribe, chef de bureau, conservateur des monumens d'art à la préfecture de la Seine, a été nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— M. Fraysinous, sous-préfet de Commercy (Meuse), est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— On dit qu'il s'est formé, à Paris, une société pour envoyer des livres dans l'Amérique. Si, comme le dit le *Constitutionnel*, ce sont des livres religieux et moraux qu'on veut envoyer, nous n'avons rien à dire; mais nous devons avouer que nous doutons très-fort que ce soit véritablement là le but de la société.

— On annonce une réponse à l'ouvrage de M. de Ségur sur la campagne de Russie, par M. Gourgaud. Cette réponse portera le titre de : *Examen critique de l'ouvrage de M. de Ségur*.

— Dans la nuit du 14 au 15, un violent incendie a éclaté dans la rue des Vieilles-Tuileries. Le feu, qui a, dit-on, commencé par l'imprudence d'un cocher qui avoit laissé une chandelle allumée dans une écurie, a détruit huit maisons et trente-deux chevaux appartenant à un carrossier. Les pompiers, les gendarmes d'élite, la garde royale de l'Ecole militaire, ont rivalisé de zèle et d'efforts pour se rendre maîtres du feu. Ce malheureux événement a fait éclater plusieurs traits de courage et d'humanité : on cite, entr'autres, un pompier, qui s'est précipité au milieu des flammes pour en retirer une femme avec son enfant. Un autre incendie a eu lieu dans les

caves de l'hôtel de Rhin, rue Croix-des-Petits-Champs. Les pompiers sont accourus en toute hâte, et l'incendie, qui avoit commencé à onze heures, étoit terminé à une heure. Les dégâts sont peu considérables.

— Dans sa feuille du 15 mai, le *Constitutionnel* avoit publié, sous la rubrique de Florence, une lettre sur le voyage de l'empereur en Lombardie. Le *Moniteur* annonce qu'il est autorisé à déclarer que tout ce qui y est dit concernant le grand-duché de Toscane est controuvé et dénué de fondement.

— M. Grappe, avocat à la cour royale et professeur à l'École de droit de Paris, est mort le 13 juin à Paris. La Faculté de droit et le barreau ont vivement senti la perte de ce jurisconsulte, qui pratiquoit la religion par conviction et par besoin.

— Plusieurs navires français, en contravention à la loi du 15 avril 1818, prohibitive de la traite des noirs, ont été capturés par notre station navale sur les côtes d'Afrique. Deux de ces navires ont déjà été condamnés par les tribunaux de Cayenne, et des procédures s'instruisent à l'égard des autres bâtimens.

— Le navire l'*Amphitrite*, venant de Bourbon à Nantes, a été visité par un bâtiment de la république de Colombie, qui, après avoir pillé les effets des passagers et la cargaison, a fini par emmener un novice et le canot de l'*Amphitrite*.

— En 1820, le grand-conseil de Berne avoit décrété qu'un monument seroit élevé aux Bernois morts pendant la guerre de 1798. On vient d'achever ce monument, qui consiste en six tables de marbre noir, placées dans la cathédrale. Sur ces tables sont gravés tous les noms des victimes de cette guerre. Le nom du général d'Erlach, si indignement massacré par ses soldats, est en tête de cette liste.

— La foudre est tombée sur la flèche du chœur de la cathédrale de Lausanne, occupée aujourd'hui par les protestans. Les secours ont été donnés si à propos, que le feu a été assez promptement éteint; la charpente seule de la flèche a été consumée.

— Le 29 mai, jour du sacre de S. M. T. C., le comte Roger de Caux, ministre de France près la cour de Hanovre, a fait célébrer, dans l'église catholique de cette résidence, un office solennel, suivi d'un *Te Deum* et de prières pour le Roi. Le même jour, il y a eu, chez S. Exc., un diner de cérémonie, auquel se sont trouvés les ministres d'Etat, les généraux en chef, les grands-officiers de la couronne et les principaux fonctionnaires publics.

— Une assemblée nombreuse de catholiques a eu lieu, le 8 juin, à Dublin. Sur la proposition de M. O'Connell, lord Gormanstown a occupé le fauteuil au milieu des applaudissemens universels. M. Lambert a proposé de voter des remerciemens à M. O'Gormann, pour le zèle avec lequel il s'est acquitté des fonctions de secrétaire des catholiques d'Irlande. Alors M. O'Gormann a pris la parole, et s'est plaint de la mesure violente qui a dissout l'association catholique. M. O'Connell a parlé à son tour; Lord Liverpool, a-t-il dit, a juré d'étouffer la cause des catholiques; et cette cause est encore forte et pleine de vie.

Il est entré ensuite dans de longs détails au sujet du rapport du comité d'enquête chargé d'examiner la situation de l'Irlande, et il s'est appliqué à prouver qu'il résulte, de ce rapport même, que l'association rendoit de grands services à l'Irlande. Elle employoit annuellement 22,000 liv. sterl. à l'éducation du peuple, et on avoue que cette éducation étoit bonne. L'église protestante n'élève que quatre-vingt-dix mille enfans, tandis que quatre cent mille sont instruits par ces mêmes prêtres catholiques qu'on a accusés de vouloir anéantir l'instruction. M. O'Connell a conclu en protestant de son dévouement, et en formant des vœux pour que l'Irlande soit grande, glorieuse et libre.

— Le propriétaire d'une ancienne abbaye située à Melllach, près de Trèves, dans la Prusse Rhénane, vient de découvrir, dans l'épaisseur d'un mur de l'église tombée en ruines, deux colonnes en vert antique de toute beauté; elles ont dix pieds dix pouces de haut, et quinze pouces de diamètre.

— Récemment une église catholique a été construite à Saint-Petersbourg. Elle a été bénite par le métropolitain catholique, M. Stanislas Siestrzenczewicz, archevêque de Mohilof. Ce prélat, né en 1731, est probablement le doyen des évêques de la catholicité.

— Le congrès colombien a adopté une loi qui condamne à la peine capitale tout citoyen colombien qui fera la traite des nègres. Les bâtimens trouvés sur la côte seront confisqués; si les équipages sont étrangers, ils seront condamnés à dix ans de prison, et les esclaves seront mis en liberté.

— Il est question d'un congrès général de toutes les possessions espagnoles dans l'Amérique. Ce congrès se tiendrait à Panama, et on dit que Bolivar s'est déclaré pour ce projet.

*Discours prononcé par M. le comte de Marcellus, dans la séance de la chambre des pairs du 10 juin, sur le chapitre du budget relatif au ministère des affaires ecclésiastiques; discours imprimé par ordre de la chambre.*

« Messieurs, je croirois négliger le premier des devoirs qui me sont imposés, si je laissois finir les travaux d'une session qu'a illustrée le plus grand événement qui ait frappé nos esprits depuis la résurrection de la monarchie en France, sans présenter à vos méditations et à celles du gouvernement, quelques courtes observations sur l'objet le plus digne de votre intérêt et de vos sollicitudes.

» Ces réflexions sont appelées par la loi de finances de 1826 qui vous est présentée, et par l'article de cette loi soumis en ce moment à vos délibérations.

» Plusieurs des vœux que nous n'avions cessé de faire entendre du haut de la tribune ont été écoutés et accomplis. Nous aimons à nous en féliciter, et à en remercier le gouvernement d'un Roi qui ne connoit d'autre jouissance que de répandre les bienfaits. Ainsi, les vé-

térans de la gloire militaire ont vu accroître l'allocation destinée à soulager leur vieillesse, et l'on s'est enfin occupé de cette immortelle Vendée, patrie des héros; ainsi la France s'est montrée reconnoissante envers ces alliés fidèles qui, dans la fatale journée du 10 août, ont versé leur sang pour elle, c'est-à-dire, pour son Roi; ainsi, une indemnité que la justice réclamoit depuis si long-temps a été accordée aux nobles compagnons de l'exil de nos Princes; ainsi enfin, le plus important de ces vœux, celui qui précédoit tous les autres, et que les premiers nous avions fait entendre au nom de la France, a reçu son accomplissement dans l'imposante solennité qui vient de consacrer les droits imprescriptibles du père de la patrie, et que nous avons été appelés à contempler.

» Mais, Messieurs, nous attendons toujours; et depuis trop long-temps, ayons-le avec douleur, ces améliorations que demande l'état précaire où nous voyons encore la religion, la religion qui est pourtant le premier besoin de la France, puisqu'elle seule peut lui faire goûter les bienfaits de la paix et de l'ordre après lesquels elle a si long-temps soupiré en vain; et garantir la durée et la stabilité de ce trône, juste objet de son amour, source unique de son bonheur. De tous les points de ce vaste royaume se sont élevés vers vous et vers l'autre chambre, soit dans le cours de cette session, soit durant celles qui l'ont précédée, mille plaintes, mille sollicitudes, mille pieux desirs, tous dans l'objet d'assurer à la religion sa dignité, à ses ministres l'indépendance nécessaire à l'exercice de leurs sublimes fonctions. Cependant nous déplorons toujours la même insuffisance dans le traitement, soit des pasteurs, soit des vicaires, insuffisance qui, les laissant à la charge des communes, les tient dans un assujettissement indigne de leur auguste ministère, et en altérant trop souvent le respect et l'amour qui leur sont dûs, nuit à la haute et salutaire influence de leurs exemples et de leurs discours. Nous ne saurions trop instamment conjurer les ministres du Roi de s'occuper de ce grand objet: il n'en est pas de plus important, de plus urgent. Nous les exhortons à méditer le discours que leur vénérable et éloquent collègue, M. le ministre des affaires ecclésiastiques, a prononcé, le 10 mai dernier, à la tribune de la chambre des députés.

» Faut-il aussi, Messieurs, recommander à votre sollicitude les édifices consacrés à la religion? Dans quel état sont la plupart des églises de campagne? dans quel état sont aussi plusieurs des églises de ville, trop souvent même des cathédrales? La modicité de l'allocation destinée à cet important objet est telle, qu'on est obligé de distribuer avec une parcimonie ruineuse, et, pour ainsi dire, de ne laisser échapper que goutte à goutte des secours toujours insuffisans, non-seulement pour embellir, pour reconstruire les édifices sacrés, mais même pour les réparer, pour arrêter les ravages du temps. Aussi, dit éloquemment M. le ministre des affaires ecclésiastiques: « Il fut un temps où les temples étoient sans prêtres; nous sommes menacés de voir un temps où les prêtres seroient sans temples. »

» Messieurs, les pompes saintes et royales dont nos yeux viennent d'être témoins ne recommandent-elles pas assez haut à nos cœurs

ces temples magnifiques, monumens de la foi de nos pères, que nous sommes si heureux de retrouver aux jours de nos solennités? Si la basilique du sacre a échappé, comme par miracle, au marteau destructeur de la révolution, qui a anéanti dans la même cité un autre temple presque aussi révéré qu'elle (l'église Saint-Nicaise de Reims); si elle a été conservée pour la gloire et pour le bonheur de la France, pour l'auction royale des fils de saint Louis, croyez-vous que les simples églises de nos hameaux ne soient pas aussi précieuses au Dieu protecteur du pauvre, et qu'il ne vous demande pas de lui prouver votre reconnaissance, en lui conservant à votre tour des temples modestes où il est servi et adoré dans la simplicité du cœur?

» Espérons, Messieurs, que ces vœux de la religion et de tous les honnêtes gens seront aussi écoutés et accomplis, que nos temples seront arrachés à la main destructive du temps, réparés et embellis; que les ministres du Dieu de vérité verront leur indépendance assurée par un traitement plus convenable, en attendant qu'une dotation fixe et immuable vienne remplacer pour eux le salaire. (N'oubliez pas, Messieurs, que c'est par ce mot que la révolution a commencé la ruine de la couronne et de l'autel.)

» Et ces écoles pieuses, destinées à réparer les pertes et à perpétuer les bienfaits du sacerdoce, est-il convenable de les laisser toujours à la merci de la libéralité publique? L'économie, Messieurs, qui, en des objets d'un tel ordre et d'un tel intérêt, ne proportionne pas les secours aux besoins, est une économie ruinée pour l'Etat; car elle tend à tarir la source du bon ordre, des mœurs et de la félicité publique.

» De tels vœux, n'en doutons pas, seront écoutés, appréciés, et enfin accomplis; nous avons pour gage de nos espérances quelques améliorations que présente le budget du ministère des affaires ecclésiastiques pour 1826, améliorations qui excitent déjà notre reconnaissance. Oui, la religion de plus en plus protégée par le gouvernement du Roi très-chrétien, reprendra bientôt assez d'empire pour triompher dans tous les cœurs des sophismes de l'impiété, de la sédition et des licences. Mais que dis-je? ah! permettez qu'en finissant je m'explique avec franchise sur l'objet le plus habituel de mes sollicitudes et de mes craintes: Je vous dois le tribut de mes pensées; et j'ai toujours regardé et traité la tribune comme une chaire de vérité. N'est-il pas temps d'arrêter enfin la propagation infernale de ces ouvrages impies et licencieux, de ces écrits séditieux et calomnieux qui vont tous les jours de la capitale dans les provinces et dans l'Europe entière semer dans les cœurs l'irréligion, le libertinage et la révolte? A-t-on oublié que les mauvais livres ont commencé, ont causé, ont consommé tous nos malheurs? Ignore-t-on que le même oracle qui maudit les législateurs d'iniquité foudroie les écrivains d'impiété et d'injustice? *Væ qui condunt leges iniquas, et scribentes injustitiam scripserunt!*

» Que nous présage ce délire des passions humaines? Il faut pour tant remédier à ce mal, ou se résigner à périr. Ah! conjurons l'autorité de se réveiller pour prévenir les malheurs qui nous menacent.



Qu'une vigilance ferme et prévoyante anéantisse, avant qu'ils aient infecté la société, ces poisons de l'esprit quintessenciés par l'alambic de la presse, subtilisés pour devenir plus pénétrants et plus agiles; ces productions monstrueuses, multipliées à l'infini, qui gagnent en nombre ce qu'elles perdent en volume pour corrompre toutes les âmes, souiller tous les cœurs, apprendre à tous la licence, la sédition et le blasphème : semblables à ces vapeurs pestilentielles que forme la malignité d'un air corrompu, et qui, trop déliées pour être aperçues, vont sans bruit porter au loin la contagion, le ravage et la mort.

» Mais le gouvernement ne peut vaincre un tel fléau, et détourner les maux qu'il nous présage, qu'en travaillant avec plus d'efficacité à affermir l'empire de la religion et à multiplier ses bienfaits. Qu'il écoute donc les vœux que je viens de faire entendre en gémissant sur l'insuffisance des allocutions religieuses, et qu'il ne perde jamais de vue ces belles paroles de Bossuet : « L'ouvrage auquel Dieu semble » avoir plus particulièrement destiné nos Rois et tous les Français, » c'est de maintenir la foi et l'Eglise catholique. »

— M. Charles-Jacques Deschamps, premier avocat-général à la cour royale d'Orléans, dont nous avons déjà annoncé la mort, étoit un magistrat aussi recommandable par ses principes que par son caractère. Elevé à Vendôme, il se livra toute sa vie à l'étude du droit, et fut nommé avocat-général en 1816. Il remplissoit tous les devoirs de sa place avec une rigoureuse exactitude; mais c'étoit surtout par la pratique de la religion qu'il cherchoit à s'acquitter dignement de ses fonctions publiques. Il trouvoit, au milieu de ses occupations, le temps de se livrer encore à l'exercice des bonnes œuvres. Il ne manquoit pas d'entendre la messe et d'implorer spécialement les lumières du ciel, lorsqu'il étoit appelé à porter la parole dans une affaire importante. Frappé d'une longue maladie, il l'a supportée avec courage, et en a adouci les souffrances par les sentimens et les secours que lui offroit la religion. Il étoit plein de foi et de résignation, et demandoit seulement qu'on inspirât à ses enfans les mêmes principes dont il leur avoit donné l'exemple. C'est dans ces sentimens que cet homme de bien est mort le 13 mai dernier. Sa mort a été vivement sentie à Orléans, où il jouissoit de la considération générale. Un tribut d'éloges lui a été payé dans le *Journal du Loiret*. L'auteur de l'article est lui-même un magistrat estimable, qui a bien voulu être dans cette occasion l'interprète de la douleur publique.

*La Dévotion selon l'Évangile, ou Commerce épistolaire d'une femme chrétienne*, par M<sup>me</sup>. M. (1).

Ce petit recueil se compose de deux séries de lettres; les unes sont de M<sup>me</sup>. M., précédemment attachée à la maison royale de Saint-Denis; les autres sont d'une nouvelle convertie, qui ne s'est pas nommée, et qui raconte à sa sœur les circonstances et les motifs de sa conversion. Cette dernière dame étoit la fille d'un ministre protestant, et elle avoit épousé un catholique. Lasse du vide qu'elle éprouvoit, elle demanda elle-même à être instruite, fit abjuration, et chaque jour elle se félicita d'avoir franchi ce pas difficile et d'avoir embrassé notre foi. Tout nous persuade que ce n'est point ici une histoire inventée à plaisir, et que ces lettres racontent un fait véritable, arrivé à Lyon il y a peu d'années.

Les lettres de M<sup>me</sup>. M. sont adressées à différentes personnes, et ont pour objet de montrer qu'il faut s'attacher à Dieu. M<sup>me</sup>. M. a quitté le monde et pratique la piété; elle donne à chacun de ses correspondans les conseils qui conviennent à sa position. Ces lettres sont écrites avec beaucoup de simplicité; c'est une amie qui dit sans prétention tout ce qu'elle croit utile; il faut donc lire ces lettres avec le même esprit qui les a dictées.

Il y a trente lettres en tout, dix-sept de M<sup>me</sup>. M., et le reste de la protestante: le tout forme un recueil qui nous a paru édifiant. Seulement le titre de *la Dévotion selon l'Évangile* ne nous semble pas très-bien choisi pour un livre si court, et qui ne renferme que des préceptes et des avis généraux.

L'entreprise du *Thesaurus patrum*, dont nous avons annoncé les différentes livraisons, touche à sa fin: M. Beauccé-Rouand vient de faire paroître le tome VII. qui contient les lettres S, T et U. Les principaux articles traités dans ce volume sont ceux de *Spes*, *Spiritus sanctus*, *Temperantia*, *Ultio* et *Usura*. Le dernier volume doit paroître sous peu, et contiendra la fin des articles, avec le *Discours* annoncé. Nous rendrons compte alors de toute l'entreprise, qui est toujours traitée avec le même soin.

(1) 1 vol. in-18; prix, 75 cent. et 1 fr. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bateau de ce journal.

*Vie de saint François d'Assise*, par le P. Chalippe.  
Nouvelle édition (1).



Saint François d'Assise fut sans doute l'homme le plus étonnant de son siècle par sa ferveur, son courage et son amour pour la pénitence. Son zèle avoit quelque chose d'héroïque, et son grand caractère lui acquit un ascendant extraordinaire sur ses contemporains. Des protestans même en ont parlé avec respect, et Luther le regardoit, dit Bossuet, *comme un homme admirable poussé d'une merveilleuse ferveur d'esprit*. La vie, les vertus et les œuvres d'un si saint pénitent offrent en effet un spectacle aussi instructif qu'édifiant.

François naquit en 1182, à Assise dans l'Ombrie, et montra dès sa jeunesse beaucoup de douceur et de charité. Un songe mystérieux lui inspira un profond mépris pour les choses du monde, et un ardent désir de vendre ses biens pour se donner tout à Dieu. En 1206, à l'âge de vingt-quatre ans, il renonça à ses biens, prit un habit pauvre, et se retira dans la solitude. Il ne vivoit que d'aumônes, visitoit les hôpitaux pour y soigner les malades, et travailloit de ses propres mains à la réparation de quelques églises. Un jour qu'il entendoit la messe, ces paroles de l'Evangile le frappèrent extrêmement : *Ne portez ni or, ni argent, ni provisions....* Il s'appliqua littéralement ces paroles, et quitta tout, se contentant d'une simple tunique qu'il lioit avec une corde. En même temps il exhortoit les hommes à faire pénitence. Quelques disciples vinrent

(1) 3 vol. in-12; prix, 7 fr. 50 c. et 10 fr. 50 c. franc de port. A Avignon, chez Seguin; et à Paris, à la librairie ecclésiastique Adr. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

se joindre à lui ; François leur traça une règle dont la pauvreté faisoit tout le fonds. Dans son institut, qui fut approuvé par Innocent III, on se proposoit de pratiquer à la lettre les conseils évangéliques. Les austérités de François, son humilité, sa charité pour les pauvres, sa patience, son zèle, son ardente piété, tout contribuoit à lui concilier l'estime et l'admiration. Il voulut aller prêcher l'Evangile aux infidèles ; mais la Providence le retint par divers incidents.

Le nouvel ordre prit le nom de *Frères Mineurs*, le fondateur voulant que ses disciples se regardassent comme les derniers des hommes. En moins de trois ans il y avoit déjà soixante maisons de son institut, et il forma aussi des communautés de filles. En 1219, il comptoit cinq mille religieux, et il se présentoit chaque jour de nouveaux novices, tant on étoit frappé de l'exemple d'une vie si pure, si pauvre et si pénitente. Un voyage qu'il fit en Syrie et en Egypte lui fournit l'occasion de déployer son zèle pour la conversion des infidèles. De retour en Italie, il se retira dans le lieu le plus solitaire du Mont-Alverne, où il passa six semaines, en 1224, dans les exercices de la plus sublime contemplation ; c'est là que sa ferveur lui mérita de recevoir sur son corps l'impression des cinq plaies de Notre-Seigneur. Il s'efforça vainement de cacher cette faveur. Le reste de sa vie fut une suite de souffrances et d'infirmités ; il mourut à Assise, le 4 octobre 1226, n'étant que dans sa quarante-cinquième année. Grégoire IX, qui l'estimoit singulièrement, et qui avoit toujours été son principal protecteur le canonisa en 1228.

Plusieurs historiens ont écrit la Vie du saint. Le premier est Thomas de Celano, un de ses premiers disciples ; son travail a été publié dans le siècle dernier par les continuateurs de Bollandus. Une seconde Vie fut composée par l'ordre du général Crescent, et

ent pour auteurs trois des premiers compagnons du saint, Léon, Rufin et Ange de Reati; on la nomme pour cela la *Vie des trium sociorum*. Saint Bonaventure écrivit une troisième *Vie*, en 1261, à la prière du chapitre général de Narbonne, qu'il présidoit. Luc Wadding, annaliste des Frères Mineurs, a inséré une *Vie* de saint François dans le 1<sup>er</sup>. volume de ses *Annales*. C'est sur ces divers matériaux que le P. Chalippe a composé la nouvelle *Vie* du saint fondateur. Louis-François-Candide Chalippe étoit un Franciscain, de la branche des Récollets; il naquit à Paris en 1684, et mourut dans la même ville en 1757. On a de lui quelques sermons. Sa *Vie de saint François* parut en 1729, in-4<sup>o</sup>., et fut louée dans les *Mémoires de Trévoux*. Elle est en effet dans un très-bon esprit, et n'est point mal écrite. L'auteur s'élève dans sa *Préface* contre les critiques téméraires qui contestent le merveilleux de la vie des saints, et il montre que cette licence est aussi déraisonnable que dangereuse, et que les merveilles de la *Vie de saint François d'Assise* sont attestées de manière à entraîner l'assentiment de tout homme sage. L'ouvrage de Chalippe est divisé en six livres, où l'on rapporte, suivant l'ordre chronologique, les actions, les paroles et les instructions de saint François, l'établissement de ses trois instituts, et généralement tous les faits qui le concernent depuis sa conversion jusqu'à sa mort. Ces faits remplissent les deux premiers volumes de la présente édition.

Dans le III<sup>e</sup>. et dernier volume se trouvent les détails sur la canonisation du saint et sur son institut, l'histoire des stigmates et la réponse aux difficultés qu'on y oppose, des éclaircissemens sur l'indulgence de la Portioncule, le Panégyrique de saint François d'Assise par le P. Larue, et le bref de Pie VII pour l'invention du corps de saint François d'Assise.

On distinguoit trois ordres dans l'institut de saint

François; le premier ordre qui comprend les Convén-  
tuels, les Observantins ou Pères de l'Observance ré-  
gulière, dont il y a plusieurs réformes (ceux de France  
étoient nommés Cordeliers), les Récollets, les Capu-  
cins. Le second ordre étoit celui des Clarisses; il y eut  
différentes réformes, la principale est celle des Capu-  
cines. Le troisième ordre ou tiers-ordre étoit d'abord  
destiné pour des personnes engagées dans le monde;  
mais il s'est ensuite formé des congrégations d'hommes  
et de femmes qui suivoient cette règle, tels étoient,  
entr'autres, les religieux dits *Picpus* en France. Cha-  
lippe distingue ces diverses branches, et cette espèce  
de Notice est d'autant plus curieuse que, n'ayant plus  
en France de couvens de Franciscains, on commencé  
à perdre le souvenir d'un institut si nombreux, si  
édifiant, et qui a rendu de si grands services à l'Eglise.

L'histoire des stigmates est une dissertation en règle.  
Chalippe prouve la vérité des stigmates par le témoi-  
gnage des historiens, par celui des papes, par le récit  
de saint Bonaventure, par des miracles avérés, par  
une fête et une confrérie établies en l'honneur des  
stigmates. Les protestans se sont moqué des stigmates;  
et quelques catholiques en ont parlé d'une manière  
désavantageuse. Basilet, dans sa *Vie des saints*, s'y  
montre peu favorable, et en racontant le fait il use  
de détours et d'artifices propres à faire évanouir le  
miracle. Chalippe lui répond très-solidement et d'après  
les règles d'une sage critique. Cette partie de la dis-  
sertation peut aussi servir de réponse à d'autres auteurs  
qui ont parlé fort légèrement des stigmates.

Les éclaircissemens sur l'indulgence de la Portioncule  
ont également pour objet de venger une dévotion an-  
cienne et accréditée. Ces éclaircissemens sont divisés  
en six articles, où l'auteur expose l'origine de cette  
indulgence, ses motifs, son histoire, et où il résout  
les difficultés de quelques critiques. Il cite un grand

nombre d'écrits, de pièces et de monumens relatifs à cette dévotion, et nous a paru traiter ce sujet avec exactitude et sagacité. La réimpression de ces deux dissertations étoit encore plus à propos dans un siècle où l'on trouve plus commode de nier sans examen que de discuter les preuves. Sans doute il faut apporter une sage réserve dans la croyance des faits miraculeux; mais, quand ils sont autorisés par des témoignages nombreux et authentiques, il est téméraire d'y refuser son assentiment.

Un critique moderne a assez maltraité le Père Chalippe dans une *Biographie* fort connue; il lui reproche un excès de zèle et un défaut de critique. Chalippe, dit M. T., se fait gloire d'être d'un ordre de catholiques ardens; nous ne voyons pas trop que ce soit un si grand tort. Ne vaut-il pas mieux être ardent que tiède ou froid? M. T. blâme dans Chalippe quelques expressions qui sentent un peu l'ultramontanisme; et il faut convenir que ce grief est un de ceux que le critique pardonne le moins. Il avoit encore une autre raison d'être mécontent de Chalippe, qui faisoit profession d'être fort opposé aux erreurs de son temps, et qui trouve l'occasion de s'expliquer franchement à cet égard dans sa *Vie de saint François*. Dès-lors ce bon religieux étoit nécessairement un esprit médiocre et un auteur ridicule, et c'étoit une œuvre méritoire que de se moquer de lui et de son livre. M. T. lui reproche d'avoir rapporté sérieusement un trait de Scot; mais ce trait n'est cité dans Chalippe que comme une tradition; il n'est même pas dans le corps de l'ouvrage, et est relégué dans une note, à la page 261 du 1<sup>er</sup> volume de la présente édition. On ne juge point un auteur d'après un trait si fugitif, et, quoiqu'en puisse dire le critique, la *Vie de saint François d'Assise* est un ouvrage estimable, où les récits sont édifiants et les discussions solides et modérées.

On a joint à cette édition le Panégyrique du saint, par le Père de Larue, Jésuite. Ce discours fait bien ressortir les vertus du saint patriarche. N'auroit-on pas pu y joindre quelques morceaux du Panégyrique du même, par Bossuet? L'éloquent orateur y paroit pénétré d'admiration pour les grandes qualités et le courage de François, et il le regarde à juste titre comme un prodige de zèle, de ferveur et de patience. Un si parlait modèle a de quoi confondre la mollesse de notre siècle, et, si nous ne pouvons l'imiter en tout, tâchons du moins de retracer quelque ombre des vertus par lesquelles s'illustra le généreux fondateur.

---

#### NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 26 mai, jour de la fête de saint Philippe Néri, le saint Père se rendit en procession à l'église de Saint-Marie *in Vallicella*, dite l'église Neuve. Le Pape étoit précédé de prélats et de personnes de sa maison qui récitoient ensemble le rosaire. On remarqua que S. S. étoit les pieds nus. Arrivée à la porte de l'église, elle fut reçue par M. Ranaldi, de la congrégation de l'Oratoire, archevêque d'Urbino, à la tête de la communauté. Elle fit sa prière, célébra la messe dans la chapelle de Saint-Philippe, et entendit ensuite une messe d'un de ses chapelains. A l'heure accoutumée se tint la chapelle papale, à laquelle Léon XII assista. Le saint Père retourna ensuite au Vatican en voiture.

— Le lundi 23 mai, lundi de la Pentecôte, on a célébré avec pompe, dans l'église Saint-Pierre, la béatification du vénérable serviteur de Dieu Julien de Saint-Augustin, frère-lai de l'observance régulière de Saint-François, dans la province de Castille. L'église avoit été décorée avec pompe : un étendard où le bienheureux étoit représenté, des inscriptions et des tableaux relatifs à des miracles opérés par son intercession, de riches tentures et de brillantes illuminations, ajoutoient à la majesté de la basilique. Les cardinaux, prélats et consultants de la congrégation des Rits s'étant réunis dans l'église, le Père Joseph Vidal et Galiana, mineur de l'observance, commissaire général de la terre sainte, et postulateur



de la cause, prononça le discours latin d'usage. On lut ensuite le bref apostolique, et l'image du bienheureux fut élevée au son des cloches et au bruit des décharges d'artillerie. On chanta le *Te Deum*, et l'oraison propre du bienheureux fut récitée par M. della Porta, vice-gérent de Rome, qui chanta ensuite la grand'messe en musique. Un grand concours d'étrangers et de pèlerins furent témoins de cette fête. Le soir, après vêpres, le saint Père se rendit à l'église, et, après avoir prié devant l'autel du saint Sacrement et devant celui de la sainte Vierge, S. S. alla vénérer l'image du nouveau bienheureux.

— L'affluence des pieux fidèles qui se portent dans cette capitale de toutes les parties de la chrétienté pour le jubilé surpasse peut-être ce qu'on raconte des jubilé précédens. On ne voit qu'étrangers dans les rues, les maisons en sont pleines, et il en arrive journellement. L'admirable établissement de la Sainte-Trinité logea et nourrit, le soir du 30 mai, quatre mille cinq cent cinquante-sept pèlerins, et fut contraint de répartir dans différens couvens ceux qui ne purent trouver de place; on en envoya dans les couvens de Saint-Calixte, de Saint-André de la Vallée, de Sainte-Marie de la Minerve et de Saint-Crisogon, à l'hospice des Cent-Prêtres et en d'autres lieux. Dans les derniers jours de mai, la confrérie de la Sainte-Trinité reçut dix confréries venant de divers lieux de l'Etat de l'Eglise et du royaume de Naples; ces confréries formoient trois cent soixante-dix hommes et cent quatre-vingt-quatorze femmes. La confrérie des Stigmates a reçu, dans les mêmes jours, deux confréries composées de soixante-cinq individus. La confrérie de Sainte-Marie de l'Oraison en a accueilli aussi deux, composées de soixante-trois Frères; et celle du Saint-Sacrement en a reçu quatre, qui formoient deux cent quatre-vingt-dix hommes. Les Romains se distinguent en cette occasion par leurs vertus hospitalières.

— Le sacre de Charles X a été célébré à Rome le 29 mai, par les soins de M. l'ambassadeur du Roi. Tous les préparatifs faits par ses ordres n'ont pu servir à cause du mauvais temps, et une partie de la fête a été renvoyée à un autre jour. En attendant, la solennité religieuse a eu lieu dans l'église Saint-Louis, qui avoit été décorée avec magnificence et goût. Vers midi, les cardinaux, le corps diplomatique, les prélats et autres s'y sont rendus, et ont été reçus par M. le duc de

Laval, ambassadeur. M<sup>sr</sup>. Isoard, doyen de la Rose, a entonné le *Te Deum*, qui a été exécuté en musique, et le même prélat a donné la bénédiction du saint Sacrement. Les cardinaux étoient sortis quand S. S. est arrivée. M. l'ambassadeur, comblé de joie de cette visite inopinée, a reçu le saint Père, qui a fait sa prière devant le saint Sacrement, et ensuite devant l'autel du saint roi. Le soir, M. l'ambassadeur a fait faire une ample distribution de comestibles aux pauvres.

PARIS. Les réflexions les plus déplacées et les conjectures les plus incohérentes se trouvent réunies dans un article d'une feuille libérale de jeudi dernier, sur le voyage de M. l'archevêque de Paris. Le journaliste juge qu'il est fort *singulier que, pour une maladie prise en France, et par conséquent toute française, on aille chercher des remèdes en Italie.* Il est difficile d'imaginer une réflexion plus pitoyable. Beaucoup de gens partent en ce moment pour les eaux; s'avisera-t-on de leur reprocher que, pour une maladie prise à Paris, ils vont chercher des remèdes à Plombières, à Vichi ou à Berrèges? Ne sait-on pas que, pour une foule de maladies, les médecins recommandent le voyage et le changement d'air? Et si tant d'Anglais malades vont respirer l'air pur de l'Italie, est-il étonnant qu'on le conseille aussi en France? Faut-il absolument se faire traiter à Paris quand on ne s'y trouve pas bien? Et qu'est-ce qu'une maladie *toute française*, sinon ce que les Anglais appellent un *non sense*? Comment, continue le journaliste, M. l'archevêque quitte-t-il la capitale *dans une saison où la santé publique y est presque toujours parfaite*, pour aller à Rome à une époque où l'air y est insalubre? D'abord la *santé publique de Paris n'est pas*, sans doute, tellement parfaite qu'il ne puisse y avoir et qu'il n'y ait en effet beaucoup de malades. La *santé publique de Paris, quelque parfaite qu'elle soit, n'empêche pas M. l'archevêque de ressentir des indispositions plus ou moins graves.* N'est-il pas plus que singulier que ce prélat ne puisse suivre l'avis de ses médecins sans être exposé à la glose des journalistes, et qu'on lui dispute jusqu'à la faculté de faire un voyage jugé nécessaire pour lui? Que droit le journaliste, si on épiloquoit ainsi les démarches de ses amis ou de ses confrères? Ne crieroit-il pas à l'inquisition? ne réclamerait-il pas la liberté commune à tous d'aller et venir, comme bon leur semble, et surtout la liberté, plus sacrée encore de soigner ce que nous

avons de plus précieux, la santé? M. l'archevêque sera-t-il à cet égard moins heureux que tout autre habitant de la capitale? Après avoir disserté sur la *santé publique* et sur la *maladie française* du prélat, et nous avouons ne pas comprendre ces dernières expressions, le journaliste émet ses conjectures sur les motifs du voyage de M. l'archevêque : ces conjectures ne sont pas moins ridicules que les réflexions qui les précèdent, et le journaliste lui-même reconnoît qu'elles sont *singulières*. Tantôt il suppose que quelque mécontentement a dicté la démarche qui l'occupe, tantôt il veut que M. l'archevêque ait une mission secrète; sans se soucier de concilier des versions si différentes ou même si contradictoires. A propos de cela, il divague sur les libertés gallicanes, sur la bulle *Unigenitus*, sur le jésuitisme, qui ne pouvoit manquer de revenir ici, et qui est l'accompagnement obligé de toutes les doleances libérales. Tout cela, il faut le dire, est bien peu spirituel, et ces éternelles répétitions commencent à être bien fastidieuses.

— M. Joseph-Julien de Saint-Rome Gualy, évêque de Carcassonne, a donné pour son entrée dans le diocèse un Mandement, daté de Carcassonne le 24 mai; le prélat le commence par un bel éloge de son prédécesseur :

« Le pontife vénérable dont la perte récente vous a coûté tant de larmes, et dont la mémoire sera toujours en bénédiction dans ce diocèse, parut, il y a quelques années, au milieu de vous, comme un ange de paix dans des jours de colère. Rassemblant les pierres du sanctuaire dispersées par les affreux orages de la révolution, il releva la maison du Seigneur, ramena dans le bercail la portion du troupeau qu'un schisme déplorable en avoit éloignée, désarma la haine des ennemis de la religion, calma les ressentimens qui passaient pour légitimes, gagna tous les cœurs, et mérita de voir les enfans revenir à la foi de leurs pères, et les pères tressaillir de joie en retrouvant dans leurs enfans, avec le respect et l'amour dus à leurs personnes, la crainte du Seigneur et les principes conservateurs de la tranquillité publique et du bonheur des familles. Sa vigilante sollicitude consolait la viduité d'un grand nombre de paroisses, en leur donnant des pasteurs selon le cœur de Dieu; son inépuisable charité multiplia ses ressources; et, tandis que d'une main il répandoit d'abondantes largesses dans le sein de l'indigence, de l'autre il élevoit à grands frais ce monument de son zèle, cet asile de l'innocence et de la piété, où les jeunes élèves du sanctuaire viennent, loin du monde, acquérir les connoissances, et se former aux vertus qu'exigent les fonctions augustes auxquelles ils sont destinés. Sous ses auspices, les principales cités de la province virent renaître dans leur sein ces établissemens

précieux qui procurent aux enfans une éducation chrétienne, aux malades des soins pressés, aux pauvres des secours charitables, à tous l'exemple des vertus les plus héroïques, et les grâces abondantes que le Père des miséricordes ne refuse pas à l'humble et fervente prière. Tant de bien opéré dans un épiscopat d'un petit nombre d'années excite votre reconnaissance, N. T. C. F., et produit en nous une sainte émulation. Nous nous sentons pressés d'imiter un si beau modèle, d'entretenir avec soin ce qu'a fait notre vénérable prédécesseur, et de continuer avec zèle ce qu'une mort, hélas ! prématurée, ne lui a pas permis d'achever. »

M. l'évêque arrête ses premiers regards sur les élèves du sanctuaire, s'adresse en ces termes à ses coopérateurs :

« La tendresse que vous témoignoit notre digne et bon prédécesseur, vous la retrouverez en nous tout entière; nous descendrons votre consolation, votre force, votre appui, comme vous serez notre joie, notre couronne et notre gloire. Notre cœur sera toujours ouvert pour recevoir vos plus intimes confidences; vous y déposerez vos espérances, vos desirs, vos craintes, vos douleurs, les contradictions suscitées à votre ministère, les obstacles opposés à votre zèle par l'indifférence, la dureté, l'ingratitude peut-être de quelques-unes de vos ouailles; véritables chagrins de famille, source inépuisable d'afflictions qui explique le désir que nous ont manifesté plusieurs d'entre vous de quitter la portion du champ du Seigneur qui leur est échue en partage, pour être appelés à cultiver une terre qui promet à leurs sœurs une moisson plus abondante. Nous nous empressons de répondre à vos vœux. Sentinelle établie sur la maison d'Israël, placé en un poste élevé, afin que nous puissions embrasser d'un coup d'œil tous les lieux confiés à notre vigilance, nous serons bientôt et les besoins des peuples et les diverses qualités des pasteurs; et il nous sera facile de vous indiquer la place où les dispositions des fidèles, ainsi que le caractère de votre zèle et de vos talens, vous appellent pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes.

« O Père des miséricordes qui avez établi vos ministres sur la terre, afin d'y continuer l'œuvre de votre divin Fils, accordez-nous tout ce qui nous est nécessaire pour répondre dignement à la sublimité de notre vocation. Qu'une foi vivé, une crainte filiale, une ardente charité, un zèle infatigable, une humilité profonde, un noble désintéressement, l'observation exacte des bienséances sociales, nous attirent l'attachement et la vénération de nos peuples! qu'ils trouvent en nous leur règle et leur modèle! qu'ils apprennent à se sanctifier en nous regardant, et que nos exemples leur soient plus utiles encore que nos instructions! Père saint, conservez ceux que vous nous avez donnés, qu'il n'y ait parmi eux aucun enfant de perdition! mais que, dociles à notre voix, et marchant devant vous dans la sainteté et la justice, ils méritent tous d'arriver au port du salut. »

Le prélat, quelque effrayé qu'il soit de la charge pastorale,

expose néanmoins les motifs de confiance qui le rassurent ; ces motifs sont qu'il ne s'est point appelé lui-même ; qu'il se voit accueilli avec tant d'intérêt ; que les dépositaires de l'autorité donnent l'exemple aux fidèles ; que le clergé du diocèse se montre disposé à le seconder. Le prélat finit par parler de la cérémonie du sacre, et ordonne des prières pour S. M. et pour lui-même. Il a célébré, le 31 mai, dans sa cathédrale, un service solennel pour M. de La Porte, son prédécesseur, et il a invité tous les curés à s'acquitter de ce pieux devoir. Ce Mandement, plein d'affection, et en même temps de dignité et de piété, annonce au diocèse de Carcassonne un sage successeur du prélat qu'on y a perdu ; M. de Gualy étoit d'ailleurs déjà connu par ses services dans un diocèse voisin, et sa réputation de prudence, de zèle et de capacité est encore relevée par l'extérieur le plus prévenant et par les manières les plus affables.

— M. l'évêque de Strasbourg, dans le Mandement qu'il a donné pour le sacre, le 2 juin dernier, s'exprime en ces termes :

« Sage et vertueux monarque, qui, lors de votre avènement au trône, fûtes salué par la nation entière du doux nom de *Bien-aimé*, Roi selon le cœur de Dieu, en qui les Français admirent toutes les vertus du chrétien unies à toutes les qualités des bons princes, vous régnerez avec gloire sur la France, parce que votre règne sera fondé sur cette religion divine, source de toute justice et de toute prospérité, sans laquelle les trônes chancellent et les Etats périssent. Ce n'est, ni dans le nombre de vos soldats, ni dans la politique de vos conseillers, ni dans les forces d'une monarchie ancienne et révérée, que vous chercherez votre principal appui. Vous savez qu'un souffle de l'Aquilon suffit pour dissiper les armées les plus formidables ; que les conseils des sages selon le monde ne peuvent prévaloir contre les décrets du ciel ; que les empires, les plus florissans et les trônes les mieux affermis tombent et disparaissent, quand il plaît à Dieu de les briser ; et que vous ne serez fort, invincible, heureux, qu'autant que vous invoquerez avec confiance le nom du Seigneur, à qui il appartient de décider de la durée des empires, comme de la vie des hommes, et de régler les destinées du temps, comme celles de l'éternité. »

Après ce beau morceau, le prélat rappelle éloquemment les pieuses paroles du Roi que nous avons rapportées dans notre dernier numéro, et continue ensuite ainsi :

« Humblement prosternés aux pieds de ses autels, détestons de nouveau ces désolantes doctrines d'une fausse philosophie, qui dans ces derniers temps, sous le prétexte de régénérer le monde, arma

l'homme contre Dieu, les sujets contre les rois, et ensuite les nations contre elles-mêmes. Souvenons-nous qu'il ne peut exister ni solide gloire, ni vrai bonheur, pour les empires où le nom de Dieu est blasphémé, sa religion livrée au mépris, les droits des légitimes souverains méconnus et violés; et que de tous les temps les plus malheureux pour la France furent ceux où l'impiété, couverte de crimes et dégoûtante de sang, renversa le trône, abattit les temples, dressa partout des échafauds au nom de l'humanité, multiplia les prisons au nom de la liberté, et assise sur des ruines et des tombeaux, criait au peuple qu'il-étoit souverain, qu'il étoit heureux. »

— Il parut, en 1818, une édition des *Sermons du Père Lenfant*, 8 vol. in-12 (1). L'éditeur, M. M. N. S. Guillon, professeur d'éloquence, y joignit une Préface, où il donnoit son jugement sur les sermons du Père Lenfant, et présentoit quelques détails sur sa vie. Nous annonçâmes cette édition dans nos nos. 426, 449 et 478. Nous pouvons d'autant mieux citer ces articles, qu'ils ne sont pas, du moins les deux derniers, de la main du rédacteur habituel du journal; ils lui avoient été fournis par un ecclésiastique qui se livre lui-même à la prédication, et qui paroissoit plus en état d'apprécier le genre de mérite des sermons du Père Lenfant. La Préface de M. l'abbé Guillon fut aussi l'objet de quelques observations, et on regretta que l'éditeur n'eût pas réuni plus de faits sur le prédicateur dont il publioit les discours. Depuis il parut une Notice plus détaillée sur le Père Lenfant, dans le tome III des *Martyrs de la foi*, de M. l'abbé Aimé Guillon. Celui-ci croit que le nom véritable du Jésuite étoit Lanfant, et il a recueilli de nouvelles particularités sur sa mort. On n'a pas jugé à propos de profiter, dans l'édition nouvelle, soit de nos observations, soit des recherches de M. Aimé Guillon. L'ancienne Préface est reproduite sans le moindre changement; la disposition des pages et des lignes est parfaitement la même, et on a poussé la fidélité jusqu'à répéter les fautes d'impression. Cette remarque ne s'applique pas seulement à la Préface; dans tous les volumes, les mêmes mots se retrouvent aux mêmes endroits, et l'imitation est telle que l'on a copié jusqu'à l'*Errata* à la fin de chaque tome. Cette similitude absolue et constante autorise, il faut le dire, un soupçon qui ne paroît pas une simple conjecture, mais que nous

(1) 8 gros vol. in-12; prix, 28 fr. A Paris, chez Borel, rue Haute-Épaille; et au bureau de ce journal.

nous dispenserons pourtant d'énoncer. Nous aimons mieux profiter de l'occasion pour recommander les discours du Père Lenfant, un des prédicateurs les plus distingués avant la révolution, et homme aussi estimable par sa conduite et sa piété que par l'usage qu'il faisoit de ses talens. Il y a, dans ses sermons, beaucoup d'onction et de douceur; ils sont écrits avec facilité et élégance; et, s'ils n'offrent pas de grands mouvemens, ils abondent du moins en sentimens et en pensées dignes du ministère évangélique. Il y a même des discours fort remarquables : dans celui sur l'incrédulité, huitième volume, l'orateur annonce les malheurs qui devoient éclater peu après, et dont il devoit être victime :

« A la vue de ce nombre d'hommes ennemis du christianisme jusque dans le sein du christianisme même; à la vue de ce torrent que grossit chaque jour l'impiété, et qui, comme autant de canaux, se répand par les lectures et par les discours; à la vue de cette décadence, de cet affaiblissement, de ce dépérissement visible de la foi parmi ceux qui en avoient le précieux dépôt; à la vue de ces efforts qu'on dirige visiblement contre elle, et de ces sourdes manœuvres dont on prépare adroitement le succès; à la vue, j'ose le dire, de cette conjuration ourdie, entretenue par la haine la plus profonde, et dont il est facile de prévoir les terribles conséquences, quelle idée se présente à moi? Hélas! mes chers auditeurs, c'est malheureusement une frayeur trop bien fondée qui la fait naître, en même temps que la plus juste et la plus vive douleur ne peut assez énergiquement la rendre. »

Dans ce même volume, on trouve quelques discours détachés, prononcés en différentes circonstances, dont un prononcé à Saint-Cyr le 25 juillet 1786, pour l'anniversaire de la fondation de cette maison : M<sup>me</sup>. Elisabeth étoit présente, et M. de Juigné, archevêque de Paris, officioit; un pour la profession de la marquise de Cambis, à Port-Royal, devant M. le nonce Doria; un pour l'érection de la cure de Marly, le 24 mai 1785, érection sollicitée et obtenue par la piété de la maréchale de Noailles; une exhortation aux jeunes Savoyards qu'instruisoit et dirigeoit l'abbé de Fénelon. Ces discours, qui se rattachent à des faits récents et à des œuvres intéressantes, sont tout-à-fait adaptés à leur objet.

#### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, sur la proposition de M. le duc de Douchaillon, ministre de sa maison, a accordé un secours de 1000 francs à la com-

— **Commune de Neuvy-Santour, département de l'Yonne, pour l'aider à réparer son église, incendiée en 1793.**

— LL. AA. RR. M<sup>gr</sup>. le duc, M<sup>me</sup>. la duchesse et M<sup>lle</sup> d'Orléans viennent d'accorder une somme de 350 fr. pour les comités de charité et des jeunes orphelins.

— Sur la demande de M. Borel de Bretizel, député de l'Oise, S. A. R. M<sup>gr</sup>. le duc d'Orléans a accordé la somme de 400 fr. aux malheureux incendiés de Mouchy-la-Ville.

— D'après une ordonnance, en date du 12 juin, les conseils d'arrondissement se réuniront le 1<sup>er</sup>. juillet; leur session ne pourra durer au-delà de dix jours. La session des conseils-généraux de département s'ouvrira le 15 du même mois; et devra être terminée le 29. La seconde session des conseils d'arrondissement s'ouvrira le 8 août suivant, et sa durée devra être de cinq jours.

— S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique a envoyé à Douay deux inspecteurs-généraux de l'Université pour visiter les batimens destinés à l'école de droit qu'on se propose d'établir dans cette ville. Le conseil municipal s'est empressé d'adopter les propositions faites par S. Exc. Ainsi le rétablissement de l'école de droit semble ne plus offrir d'incertitude.

— Le tribunal de police correctionnelle de Paris s'est occupé d'une affaire intéressant la morale publique et religieuse. Le libraire Barba étoit accusé par le ministère public d'avoir imprimé et distribué *l'Enfant du Carnaval*, roman de M. Pigault Lebrun. M. Berard-Deglajoux, avocat du Roi, a conclu contre le sieur Barba à trois mois d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende. Le tribunal, après avoir entendu M<sup>e</sup>. Dupin jeune, défenseur de l'accusé, a remis à huitaine pour prononcer son jugement. Nous le ferons connoître.

— Un journal avoit annoncé que, le jour de l'octave de la Fête-Dieu, une profanation avoit été tentée au reposoir dressé à l'École de médecine. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que cette nouvelle n'avoit aucun fondement.

— Le trésorier de la Société de la Providence, voisin de l'incendie qui a éclaté dans la rue des Vieilles-Tuileries, a envoyé à son notaire quelques secours provenant des membres de cette société.

— M. le maire du 10<sup>e</sup>. arrondissement vient d'ouvrir une souscription en faveur des incendiés de la rue des Vieilles-Tuileries. Ceux qui voudroient participer à cet acte de bienfaisance sont priés d'envoyer leurs dons à M. Dufresne, notaire, rue des Petits-Augustins, n<sup>o</sup>. 12.

— Dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, vers un heure du matin, un incendie considérable a répandu la consternation dans la commune de Couchy, département de l'Aisne. Le feu, excité par un vent assez violent, a fait des progrès rapides; en peu d'instans cinquante maisons ont été la proie des flammes, et le passage de la route de Paris s'est trouvé intercepté. Au moment du départ des diligences, arrêtées pendant trois heures par cet incendie, le feu augmentoit encore, et on attribuoit la cause de ce funeste événement à la né-



gligence d'un vieillard qui avoit laissé une lampe allumée auprès de son lit.

— La cour de cassation, annulant un jugement du tribunal de Strasbourg, avoit renvoyé le sieur Isaac Meyer, prévenu d'usure, devant la cour de Colmar. La chambre des appels de police correctionnelle, jugeant, le 14 juin, tant d'après les élémens déjà connus que d'après de nouveaux témoignages recueillis à son audience, a condamné Meyer à 5862 fr. d'amende.

— Le tribunal de police correctionnelle séant à Perpignan a condamné, le 4 de ce mois, les nommés Hugues et Traby à un emprisonnement d'un mois et à 100 francs d'amende pour outrages à la morale religieuse tendant à troubler la tranquillité publique ; les nommés Matali, Ferrer, Pujol et Conte à un mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende, pour avoir outragé la religion et les mœurs par des chants impies et obscènes ; le nommé Raphaël Mas à une semblable peine pour actes séditieux et publics.

— Par ordonnance du 21 mai, M. Villain, trésorier des aumônes du Roi, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Des Bordelais, compagnons d'armes de Louis de La Rochejaquelein, ou qui s'honoreroient d'avoir contribué avec lui à la glorieuse journée du 12 mars 1814, informés que M<sup>me</sup>. la marquise de La Rochejaquelein se propose d'élever un monument aux membres de sa famille qui ont combattu à la tête de l'armée royale, viennent de lui adresser une lettre pour la prier de leur permettre de s'associer à l'hommage rendu à ces victimes de la fidélité. M. de Sèze a adressé pour le même objet une lettre particulière à M<sup>me</sup>. de La Rochejaquelein.

— Le conseil-général du département de la Gironde avoit décidé qu'une statue en marbre blanc seroit élevée au célèbre intendant de Tourny, en commémoration des services rendus autrefois par ce magistrat à la province de Guienne et à la ville de Bordeaux en particulier. Cette statue a été mise sur son piédestal, le 15 juin, sur la place de Tourny ; elle a été ensuite couverte d'un voile, et restera ainsi jusqu'à ce que le conseil-général en fasse l'inauguration ; ce qui aura lieu à la session prochaine.

— M. Duvaucel, célèbre naturaliste, élève et gendre de M. Cuvier, est mort à Madras, vers la fin du mois d'août dernier, à l'âge de trente-un ans, d'une fièvre des bois qu'il avoit contractée dans ses courses au milieu des forêts de l'Inde. Il avoit envoyé au cabinet d'histoire naturelle de Paris plusieurs collections d'animaux et d'insectes très-curieux.

— Le 26 mai dernier, deux petits garçons de dix ans, de la commune de Bez (Gard), s'amusaient sur le sommet du mont Tessonnet. L'un d'eux, tout enjouant, se laissa tomber dans le précipice. Un jeune homme, nommé Baptiste Paulet, ne consultant que son courage et son humanité, parvient à saisir le talon du jeune Alexandre Boissier (c'est le nom du petit garçon), et à le retirer du gouffre. Cet acte de dévouement est d'autant plus digne d'éloge que Paulet à à sa

charge une mère octogénaire et infirme. M. le préfet s'est empressé de lui accorder une gratification.

— Le 15 juin, la première pierre du nouveau pont de Londres a été posée avec le cérémonial d'usage par le lord-maire. Le vieux pont, qu'on démolira dans la suite, a été construit en 1209.

Nous prions l'homme respectable qui a bien voulu nous envoyer de Rome une marque précieuse de souvenir, de recevoir l'expression de notre reconnaissance. Ses reliques nous sont parvenues, avec le certificat de leur authenticité, par M. le prélat vice-gérent. La boîte contient des fragmens de la robe de saint Ignace de Loyola, de la toile teinte du sang de saint François-Xavier, du voile dont fut enveloppée la tête de saint Louis de Gonzague, du crâne de saint François de Borgia, et des os de saint Stanislas Kostka et du bienheureux François de Girolamo. Nous conserverons précieusement ces restes vénérables, et nous espérons que celui auquel nous les devons voudra bien agréer l'hommage de notre respectueuse gratitude.

Nous nous proposons depuis quelque temps de publier la Notice que nous avons annoncée sur feu M. l'évêque de Troyes; mais il nous manque encore quelques renseignemens que l'on nous a promis sur le commencement de la carrière du prélat. Nous attendons ces renseignemens, afin d'offrir à nos lecteurs une Notice plus complète sur la vie de l'illustre orateur.

Un de nos plus estimables lecteurs, qui a eu la bonté de nous écrire quelquefois des lettres pleines d'encouragement et de bienveillance, auroit souhaité que nous donnassions tous les ans une Table des matières pour les quatre volumes qui composent l'année. Il pensoit que cette Table, assez facile à faire pour quatre volumes, satisferoit les abonnés sans leur imposer de nouveaux frais. Nous n'aurions pas mieux demandé que de nous charger de ce travail, si nous enissions cru qu'il rempliroit les desirs de nos lecteurs; mais une Table pour chaque année auroit-elle été bien commode? elle auroit nécessairement rendu les recherches assez longues. Il auroit fallu consulter plusieurs Tables pour les faits dont on n'auroit pas eu l'époque bien présente. Nous avons donc cru qu'il valoit mieux qu'une Table renfermât quatre ou cinq ans, et nous nous proposons d'adopter ce plan, s'il convient à nos abonnés. De cette manière nous donnerions une Table dans trois ou quatre ans. Une pareille Table seroit beaucoup moins dispendieuse que celle des quarante premiers volumes de notre collection. Nous souhaitons que notre bon et estimable correspondant approuve cette marche.

On nous demande où se trouvent les cahiers de l'association de la Propagation de la foi, renfermant des nouvelles des missions. Ces cahiers s'impriment à Lyon, chez Périsse, frères: c'est là qu'il faut s'adresser. Il ne paroît pas qu'il y ait de souscription ouverte. Les cahiers se vendent au profit de l'association.

*Sur un écrit d'un protestant contre la réforme.*

Un ouvrage qui paroît en ce moment à Londres fait beaucoup de sensation parmi les catholiques et parmi les protestans; c'est une *Histoire de la réforme protestante en Angleterre et en Irlande, dans laquelle on démontre que cet événement a appauvri et dégradé la masse du peuple dans ces deux pays, dans une série de lettres adressées à tous les Anglais sensés et équitables*, par M. G. Cobbett. Nous avons vu trois numéros de cette *Histoire*, qui forment chacun une lettre de 24 pages in-12. La première lettre est une introduction datée de Kensington, le 29 novembre 1824; l'auteur parle d'un rescrit du roi aux évêques pour inviter le clergé à faire des quêtes, afin d'encourager l'éducation religieuse du peuple; le produit de ces quêtes sera versé entre les mains de M. Joshua Watson, de Londres. M. Cobbett plaisante un peu sur ce trésorier, qui, dit-il, étoit naguère marchand de vin et d'eau-de-vie. Il demande comment un clergé qui reçoit 8 millions sterling par an, c'est-à-dire, 200 millions de liv., est obligé de faire un appel à la bourse de ceux de sa communion. Le même Watson est le chef d'une société pour l'encouragement de l'instruction chrétienne, société qui publie incessamment des ouvrages contre les catholiques, et pour faire croire qu'un tiers de la population britannique est idolâtre et incapable de jouir des mêmes droits que les protestans, tandis qu'on sait bien, ajoute M. Cobbett, que cette même religion catholique fut pendant neuf siècles la seule religion connue de nos pères.

L'auteur commence par chercher la véritable signification des mots *catholique, protestant et réforme*; *catholique* veut dire universel, et en effet tous les peuples chrétiens s'accordoient autrefois à reconnoître la religion catholique pour la seule vraie religion, et le Pape pour chef de l'Eglise. Il vint un temps où quelques portions de peuples rejetèrent l'autorité de ce chef, et prirent le nom de protestans: « Quant au mot *réforme*, il signifie changement en mieux, et certes il eût été bien dur pour ceux qui ont opéré ce grand changement, s'ils n'avoient pu lui trouver un beau nom. Cependant, mes amis,

*Tome XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. N.*

un examen franc et sincère nous convaincra facilement que ce changement fut *pour le pis*, et que ce qu'on appelle réforme fut enfanté par une incontinence brutale, nourri par l'hypocrisie et la perfidie, cimenté par le pillage, par la dévastation et par des torrens de sang anglais et irlandais; et que, quant aux suites plus éloignées, nous en voyons une partie aujourd'hui dans cette misère, cette mendicité, ce dénuement, cette famine, ces querelles et cette haine éternelle qui maintenant nous frappent les yeux, et que la réforme nous a donnés au lieu de l'abondance, du bonheur, de l'harmonie et de la charité chrétienne dont jouirent si pleinement et durant tant de siècles nos pères catholiques. »

M. Cobbett remarque ensuite que les principes de la réforme sont mis en avant pour exclure les catholiques des droits civils, et que cependant ceux-ci sont restés fermes dans la religion de leurs pères. Il se propose de montrer comment cette réforme commença, et comment elle s'accrut; mais auparavant il travaille à dissiper quelques préventions. Les déclamations contre les catholiques sont si fort répandues en Angleterre par des hommes intéressés à cela, qu'il importe d'y répondre. En Irlande, on a dépouillé le clergé catholique de ses propriétés pour les donner au clergé protestant, qui cependant n'a jamais pu parvenir à changer la religion de la grande masse du peuple irlandais, de sorte que les évêques et les ministres anglicans y jouissent d'immenses revenus, quoiqu'ils aient à peine des troupeaux à soigner. On conçoit que ces évêques et ces ministres ont quelque motif de noircir ceux qu'ils ont dépouillés; de là ces reproches d'idolâtrie, de papisme, d'antechrist, etc. Mais peuvent-ils nier que la seule religion catholique fut la seule et unique pendant quinze ans; qu'autrefois toutes les nations chrétiennes reconnoissoient le Pape pour leur chef? Oseront-ils dire que pendant douze siècles le Christ avoit entièrement abandonné les hommes à l'antechrist? Cependant, continue l'auteur, ou ils doivent maintenir hardiment ce blasphème impudent, ou s'avouer coupables de la plus noire calomnie contre la religion catholique. Au fond, qui a rendu nos ancêtres chrétiens? Est-ce quelque zélé protestant? non, cette œuvre a été commencée, continuée, accomplie par les papes. Ce sera donc l'antechrist qui a introduit en Angleterre les bienfaits de l'Evangile! tant d'Anglais qui sont morts pendant neuf siècles n'avoient donc

aucune chance de salut ! Aujourd'hui même la plus grande partie de ceux qui professent le christianisme sont catholiques ; Jésus-Christ laisse donc dominer l'antechrist parmi la majorité des chrétiens !

C'est ainsi que l'auteur que nous abrégeons interpelle les protestans, tout en s'annonçant pour protestant lui-même ; mais il s'adresse surtout à l'église anglicane. Comment se fait-il que son clergé, dont le troupeau n'est pas la cinq centième partie des catholiques, soit si richement doté ? Cette église croit que le nouveau Testament, tel qu'il est imprimé et distribué parmi les Anglais, contient la vraie parole de Dieu ; mais qui lui a procuré ce nouveau Testament ? qui lui a fourni cette vraie parole de Dieu ? N'est-il pas bien dur d'avoir reçu un tel présent d'une église idolâtre, d'un Pape ambitieux, de superstitieux missionnaires ? N'est-ce pas l'Eglise catholique qui a décidé que les quatre Evangiles étoient authentiques, et que les autres, qui avoient circulé d'abord, ne l'étoient pas ? Nous nous trouvons donc, c'est M. Cobbett qui parle ; nous nous trouvons sans Evangile, sans parole de Dieu, sans guide pour la vie éternelle, si la source de qui nous les tenons est corrompue. Voilà le résultat des calomnies contre les catholiques ; nous nous réduisons nous-mêmes à un joli état, si nous sommes assez simples pour prêter l'oreille à ceux qui noircissent cette Eglise dont ils ont envahi les dépouilles.

Les anglicans ont une liturgie empruntée en grande partie aux catholiques ; ils ont deux symboles adoptés et promulgués par des conciles catholiques et par des papes. Ils ont un calendrier avec des noms de saints et de saintes ; quels sont ces saints et ces saintes ? des protestans sans doute ; il n'y en a pas un. Ni Luther, ni Cranmer, ni Edouard VI, ni la reine Elisabeth, ne figurent dans ce calendrier ; on n'y trouve que des papes, des évêques catholiques, des moines, des vierges, tous canonisés par l'Eglise catholique. N'est-il pas singulier que le livre de prières offre une longue suite de papes, d'évêques et autres catholiques, tandis qu'on prétend que ces papes, ces évêques et autres étoient des superstitieux et des idolâtres ? N'est-il pas singulier qu'on jure sur les Evangiles, sur ces Evangiles que l'on a reçus de conciles et de papes esclaves de l'antechrist ?

L'auteur s'adresse ensuite à ceux qui accusent la religion

catholique d'être peu favorable à la liberté civile, ainsi qu'au talens et au génie. Il promet de répondre plus tard au premier reproche; quant au second, il se moque des invectives des écrivains protestans contre l'ignorance et la superstition. Ces invectives partent de gens enrichis des dépouilles des catholiques. Qui ne sait que les principaux collèges en Angleterre et ailleurs ont été établis par des moines? L'Université d'Oxford ne doit-elle pas en grande partie son origine aux moines? la réforme n'a-t-elle pas détruit la plupart des collèges et écoles qui existoient avant elle? L'auteur s'amuse à comparer, d'après les dictionnaires historiques, le nombre des écrivains, savans et artistes qui ont paru dans tous les genres, pendant les 17<sup>e</sup>. et 18<sup>e</sup>. siècles, en Angleterre, en France et en Italie; il trouve qu'en Angleterre il y en a eu 132, 164 en Italie et 676 en France. La superstitieuse Italie n'étoit donc pas moins favorisée sous le rapport des lettres que l'Angleterre toute illuminée des splendeurs de la réforme; et la France, tout encroutée de ténèbres, offroit néanmoins beaucoup plus d'écrivains que l'Angleterre affranchie des moines.

Telle est la substance de la première lettre de M. Cobbett; nous avons été forcés de l'abrégé beaucoup, mais nous en avons conservé l'esprit et souvent les paroles. Dans la seconde lettre, datée de Kensington, le 30. décembre dernier, l'auteur traite de l'origine de l'Eglise catholique, de l'histoire de l'Eglise en Angleterre jusqu'à la réforme, et enfin des commencemens de la réforme sous Henri VIII. Les deux premiers points sont développés assez rapidement, mais toujours dans le même sens. L'auteur parle convenablement des papes et des monastères. Il présente surtout d'une manière piquante les commencemens de la réforme sous Henri VIII; il montre que ce fut une passion aveugle qui précipita ce prince dans le schisme, il raconte son divorce et les moyens pris pour lui donner une couleur d'équité. Tout cela est connu, mais il n'en est pas moins très curieux de voir un protestant juger ces faits comme tous les catholiques. Dans la troisième lettre, datée du 31 janvier, M. Cobbett expose la suite de la conduite de Henri VIII, ses violences, le massacre des catholiques, la lâcheté de Cranmer, l'inconséquence du roi proscrivant tout à tour les catholiques et les protestans, etc. Tout cela est relevé par un style assez piquant, et par des réflexions pleines de sel et d'énergie.

Nous n'avons encore vu que ces trois lettres; mais nous savons qu'il y en a d'autres de publiées, et nous espérons pouvoir en parler prochainement. Il est peu d'ouvrages plus remarquables, et il est assez curieux de voir un Anglais, un protestant, écrire ainsi à Londres et sous les yeux de l'église établie. On sera même étonné de voir que l'auteur s'exprimant en français, dans une langue qui n'est pas la sienne, écrit néanmoins avec une rare facilité, et manie à propos, tantôt le raisonnement, et tantôt la plaisanterie.

#### NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Quelques abonnés nous ont demandé à connaître le texte d'un décret de Pie VII, relatif à la confession sacramentelle qui doit précéder pour gagner les indulgences. Nous avons parlé de ce décret n°. 355; mais comme nous n'en avons donné que la substance, et que dans cette matière chacun aime à connaître le texte authentique, nous joignons ici la copie du décret imprimé, tel que nous l'avons reçu de Rome. Nous nous abstiendrons même d'y joindre la traduction. Avec ce décret, nous en avons reçu un autre rendu par Clément XIII le 9 décembre 1763, et auquel Pie VII renvoie; mais ce décret de Clément XIII est en italien, et cette raison nous a fait juger qu'il étoit moins utile d'en donner le texte, que beaucoup de nos lecteurs pourroient ne pas entendre aussi aisément. Voici le décret du 12 juin 1822 :

##### *Decretum urbis et orbis.*

Cum non pauci ad hanc sacram congregati nem indulgentiis, sacri- que reliquis præpositis supplices libelli porrecti fuerint, præscriptum è Gallia, ob confessoriorum inopiam, pro obtinenda facultate sacramentalem confessionem peragendi per plures dies ante eucharisticam communionem ad indulgentias acquiendas præscriptam; hæc non ut explicetur, an ad eas lucrandas liceat sacra synaxi resciri in pervigilio diei festi, pro quo declarantur concessæ; eadem sancta congregatio habita in palatio Quirinali sub die 15 aprilis proximè præteriti, auditis consultorum votis, omnibusque maturè expensis, censuit licere ad præfatum effectum eucharistiam sumere in pervigilio festivitatis: quo vero ad petitam explicationem respondendum censuit.

Firmo remanente decreto 9 decembris 1763 pro iis fidelibus, qui ad confessionem saltem in hebdomadâ accedunt. Pro cæteris autem fidelibus, in locis, in quibus ob inopiam confessoriorum nequeunt

fideles frequenter confessione sacramentali expiari; postulanti-  
bus communicetur dictum decretum, et facto verbo cum Sanctissimo ex-  
tendatur ad omnes utriusque sexus Christi fideles, unde confessio  
peracta infra hebdomadam ante festivitatem suffragari possit ad indu-  
gentiam lucrandam, expletis aliis conditionibus injunctis, et dum-  
modo nullius lethalis culpæ post peractam confessionem commissæ  
conscii sint, nihil innovando circa indulgentiæ ad formam jubilæi  
concessus, ut in citato decreto 9 decembris 1763.

Factoque verbo cum Sanctissimo in audientia habita per me infra  
scriptum secretarium die 11 junii 1822, Sanctitas Sua sanctæ congre-  
gationis votum benignè approbavit ac publicari mandavit.

Datum Romæ ex secretariâ ejusdem sanctæ congregationis indul-  
gentiarum die 12 junii 1822.

G. card. ab Aurâ (DORIA) Pamphili *præf.*

Pro R. P. D. BERNARDO UGO, *secr.*

PETRUS *canonicus Torraca substitutus.*

Loco † sigilli.

— Les journaux ont parlé d'un accident arrivé à M. l'ar-  
chevêque de Paris; sa voiture a cassé à quelques lieues de  
Paris, puis à cinquante lieues de la capitale : mais ces acci-  
dens n'avoient eu d'autre effet que de retarder le voyage, et  
n'avoient eu de résultat fâcheux ni pour M. l'archevêque,  
ni pour les personnes qui l'accompagnent. Le prélat se trou-  
voit déjà bien du changement d'air et du mouvement du  
voyage. Il s'est arrêté à Dijon pour y célébrer la messe, et a  
continué sa route pour l'Italie; le samedi 18, M. l'archevê-  
que est arrivé à Genève, et y a dit la messe le lendemain  
dimanche. Son dessein étoit d'arriver à Rome pour la fête de  
la saint Pierre.

— La maison de Saint-Lazare avoit eu une mission il y a  
deux ans, et cette mission avoit eu les plus heureux résul-  
tats; mais depuis la maison avoit été renouvelée en grande  
partie. Beaucoup de femmes étoient sorties, et il en étoit  
rentré de nouvelles qui avoient besoin des instructions et des  
secours de la religion. M. l'abbé Gondin, qui avoit donné la  
première mission, s'est encore chargé de celle-ci. Il a com-  
mencé les exercices les premiers jours de juin, et a fait chaque  
jour des instructions et des conférences. Le résultat en a été  
sensible. Les exercices ont été interrompus pendant quelques  
jours de cette semaine, pour laisser plus de temps pour les  
confessions; ils viennent de reprendre, et ils continueront  
jusqu'au dimanche 3 juillet, qu'il doit y avoir une commu-  
nion générale.



— Le vendredi 17 juin, deux dames juives, d'une famille accréditée dans leur nation, ont reçu le baptême dans l'église Notre-Dame des mains de M. l'abbé Girod, vicaire de la paroisse et chanoine honoraire d'Avignon. Depuis long-temps cet ecclésiastique instruisoit et préparoit avec soin les deux dames; ce sont les quatorzième et quinzième personnes qu'il a eu le bonheur de recevoir depuis deux ans dans le sein de l'Eglise. Il se propose de faire paroître un Catéchisme clair et succinct à l'usage des Israélites qui sont disposés à embrasser le christianisme.

— M. l'abbé Martens, chanoine de Gand et grand-pénitencier de cette église, est mort à Paris le 13 juin dernier. Il étoit venu dans cette capitale il y a six semaines, pour consulter les médecins sur une maladie longue et douloureuse, à laquelle il a succombé, après avoir donné des marques de la foi la plus vive et de la piété la plus tendre. M. F. A. Martens étoit un ecclésiastique aussi distingué par la fermeté de ses principes que par l'étendue de ses talens. Né en Flandres, il étoit à la fois savant théologien et habile prédicateur. Ses sermons attiroient toujours une foule d'auditeurs; il n'étoit pas moins exercé dans les discussions théologiques, où il saisissoit tout de suite le vrai point de la difficulté, et indiquoit la solution de la manière la plus précise. Inébranlable dans la défense des vrais principes, M. Martens fut persécuté sous le directoire pour avoir refusé le serment de haine à la royauté. Sous Buonaparte, quand on ne voulut plus reconnoître la juridiction de M. de Broglie, évêque de Gand, M. Martens, qui étoit chanoine, refusa de se prêter à ce que le gouvernement exigeoit. Il se cacha, ainsi que M. Goethals; et, ayant été nommé grand-vicaire capitulaire, il annonça, par une lettre du 18 décembre, qu'il renonçoit à cette élection. Il resta caché pendant tous les troubles du diocèse, et, en 1813, il protesta contre l'élection de M. de La Brue; comme vicaire capitulaire. Quand M. de Broglie reprit l'administration de son diocèse, il nomma M. Martens grand-vicaire. Celui-ci eut part à ce qui se fit de plus important dans le diocèse. Le 22 décembre 1820, il fut décrété de prise de corps par ordre du gouvernement actuel des Pays-Bas, et il resta en prison jusqu'au 25 mai suivant. Les motifs de cette rigueur, qui acheva de ruiner la santé de M. Martens, sont trop curieux pour que nous ne les rappelions pas ici. Feu M. de Broglie, évêque de Gand, ayant été condamné à

la déportation par arrêt de la cour d'assises de Bruxelles du 8 novembre 1817, pour la publication du jugement doctrinal, comme nous l'avons raconté dans le temps, le gouvernement soutint que le siège étoit vacant, et voulut forcer le chapitre à prendre en main l'administration du diocèse. On vit se renouveler les vexations de 1811 et de 1813. Le premier grand-vicaire de M. de Broglie fut exilé; les autres membres du chapitre furent privés de leur traitement par décision du 7 septembre 1818, et deux d'entr'eux exilés du chapitre par arrêté du 11 juin 1820. Quatre mois après, l'évêque de Gand défendit à M. Goethals, son vicaire-général, de convoquer désormais aucune assemblée capitulaire. Cette lettre, lue simplement au chapitre, parut au gouvernement un attentat contre son autorité. L'acte d'accusation, porté le 20 janvier 1821 contre MM. Goethals et Martens, qualifioit cette lettre de *provocation à la désobéissance*. Le crime énorme imputé à M. Martens est encore spécifié par le procureur-général, dans la séance de la cour d'assises du 22 mai 1821, où le magistrat déclare cet ecclésiastique complice de M. Goethals, à cause que la lettre du 14 octobre lui étoit également adressée (ce qui étoit faux); qu'il a assisté à la convocation du chapitre, et qu'il a annoncé qu'il obéiroit à l'évêque. Il étoit impossible que des juges qui avoient le sentiment de l'équité consentissent à accueillir une accusation si frivole; aussi les accusés furent-ils absous et rendus à la liberté, comme nous l'avons raconté n° 712. Cette affaire avoit excité le plus vif intérêt dans la Belgique; MM. Goethals et Martens y jouissoient d'une grande considération, et tout le monde se félicita de les voir acquittés. Nous nous proposons de revenir encore sur M. Martens, si nous obtenons de nouveaux renseignemens sur cet estimable et savant ecclésiastique.

— M. Augustin de Mailhet de Vachères, évêque de Tulle, a fait paraître une Lettre pastorale, du 30 mai, pour son arrivée dans le diocèse. Le prélat en avoit pris possession par procureur dès le 28 avril précédent. Après avoir fait l'éloge de son prédécesseur, il se félicite des établissemens qu'il trouve dans son diocèse, et souhaite qu'il s'en forme de nouveaux :

« Nos soins, N. T. C. F., se tourneront d'une manière principale vers nos écoles ecclésiastiques; nous ne négligerons rien pour que vos libéralités produisent des fruits tels que vous avez droit de vous les promettre. Mais nous nous occuperons surtout du rétablissement du séminaire diocésain; nous réunirons nos efforts, et réclamerons ceux

de votre bienfaisance pour le hâter. Il vous sera doux, agréable, et à nous il sera de plus singulièrement utile de voir parvenir par les divers degrés de la cléricature au sacerdoce les élèves que nous aurons vus croître comme de jeunes plantes à l'ombre du sanctuaire; ceux qui vous dispenseront dans la suite les mystères de Dieu, sa parole sainte. Vous, maîtres sages, expérimentés de la sainteté et de la science ecclésiastiques, à qui ils ont été confiés et le sont encore, nous reconnaissons le prix de vos soins, de vos travaux, et y rendons hommage; nous les regretterions ensuite, si de vos mains ces chers élèves ne devoient passer en de semblables.

» Les communautés religieuses seront aussi, N. T. C. F., un objet spécial de notre sollicitude. Nous savons ce qu'on leur doit, ce que l'on attend d'elles. Nous nous réjouissons dans le Seigneur, si elles se multiplient. N'est-il pas utile, N. T. C. F., qu'il y ait de ces maisons du sein desquelles on voit éclore et pulvuler à la vertu si chancelante, si peu répandue, mais si désirable dans le monde, des encouragemens, des exemples, qui forment, fournissent des institutrices chrétiennes, qui sont des colonnes de l'édifice évangélique. N'envisageroit-on qu'une prospérité temporelle en y contribuant? n'en sont-elles pas le premier gage? La justice est l'appui des Etats. Les vœux de l'innocence suspendent leur ébranlement, leur chute, leur attirent les bénédictions du ciel, détournent d'eux ses fléaux.

» Nous vous appelons de nos vœux, filles de Saint-François; venez succéder à celles que possédoit autrefois notre ville épiscopale. Vos austérités nous édifieront; elles encourageront, consoleront les pénitens; elles produiront un trouble, un effroi salutaire dans l'âme des voluptueux. Vos supplications si répétées, si prolongées, nous seront favorables auprès du Seigneur. Et vous, héritières de l'esprit de mansuétude, de contemplation de l'illustre et saint évêque de Genève; il y eut aussi autrefois dans nos murs un asile pour vous! venez-y en choisir un nouveau: venez-y porter le goût d'une véritable et sublime piété, et concourir par vos leçons à la propager dans les familles.

» Vous oublierions-nous, vénérables Frères des écoles chrétiennes! Les souhaits pressans qu'exprimoit notre prédécesseur, nous les formons aussi. Venez....., hâtez-vous; venez apprendre aux enfans de nos villes l'amour de Dieu, l'amour du Roi, l'amour des parens, l'amour du travail! Où ne s'étendroient pas encore nos vœux!..... »

— MM. les évêques de Bayonne, de Fréjus et de Carcassonne ont aussi donné des Mandemens à l'occasion du sacre. Ils relèvent la majesté de cette cérémonie, et engagent les fidèles à prier pour la personne du Roi et pour son gouvernement. Nous ne citerons rien de ces Mandemens, qui nous sont parvenus un peu tard, et qui offrent d'ailleurs les mêmes témoignages de zèle et de dévouement que nous avons remarqués dans les autres Mandemens publiés pour la même circonstance.

— Il parut, en 1821, un écrit intitulé *les Prêtres et le Sacerdoce*, par M. D. \*\*\* , in-8°. de 119 pages, et nous rendîmes compte dans ce journal, n°. 710, de cet écrit, qui n'étoit qu'un extrait d'un ouvrage plus volumineux projeté par l'auteur. On vient de publier en ce moment un écrit à peu près semblable, sous ce titre : *des Prêtres et des Curés desservans*, par M. D. \*\*\* , in-8°. de 58 pages (1). Celui-ci est imprimé à Paris, tandis que l'autre l'étoit à Meaux; mais nous avons lieu de croire que l'auteur est le même; c'est un curé du diocèse de Meaux, qui prépare un ouvrage pour la défense de la religion catholique. Il y a beaucoup de rapports entre l'écrit de 1821 et celui de 1825; cependant ils ne se ressemblent pas entièrement. Dans le premier, M. D. répondoit surtout aux reproches de l'ignorance et de la légèreté contre les prêtres; dans le second, sans négliger le même objet, l'auteur y ajoute des réflexions sur la situation où sont les prêtres pour le temporel, sur l'insuffisance de leur traitement et sur d'autres mesures propres à leur donner plus de considération. Il cite, sur ces matières, des discours prononcés dans les chambres, et s'appuie sur les réclamations de quelques laïcs zélés pour la religion. L'amélioration du sort des prêtres contribuerait à rendre les vocations ecclésiastiques moins rares, et prépareroit pour l'avenir des ressources aux diocèses menacés de voir s'éteindre le sacerdoce. Nous renvoyons à la brochure de M. D. pour y trouver des considérations sur des objets si dignes d'attirer l'attention du gouvernement. Le temps presse, et il est urgent d'apporter remède au mal avant qu'il ait fait de plus effrayans progrès, et que les vides dans les paroisses soient devenus tels, qu'on n'ait plus aucun moyen de les remplir.

— M. l'abbé Carrand, préfet apostolique de la Martinique, vient d'arriver en France. Le but de son voyage paroît être de pourvoir au bien spirituel de la colonie, en lui procurant un plus grand nombre de prêtres. Plusieurs paroisses n'ont pas de pasteurs, quelques-uns des missionnaires sont âgés ou infirmes, d'autres sont chargés d'un territoire trop étendu pour leurs forces. M. le préfet apostolique a visité toute la colonie, a donné des missions, et a travaillé, non sans succès,

---

(1) Prix, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 75 cent. franc de port. À Paris, chez Egron; et au bureau de ce journal.

à ranimer parmi les habitans l'attachement à la religion ; mais il a senti qu'on ne pouvoit espérer un bien durable qu'avec des pasteurs résidans dans chaque paroisse. Il n'y a que dix-neuf prêtres dans toute l'île ; il en faudroit cinquante. M. le préfet vient donc essayer d'exciter le zèle en faveur d'une colonie si intéressante ; il se propose de faire un appel aux prêtres qui se croiroient propres à ce ministère. Sans doute les besoins de l'église de France sont grands ; mais quelques diocèses sont assez heureux pour ne pas manquer de sujets : ceux-là ne pourroient-ils venir au secours d'une population nombreuse , qui , sous le rapport religieux et politique , mérite tant de nous intéresser ? Des prêtres vertueux ne seront-ils pas tentés de se rendre utiles à des chrétiens , à des Français , que leur éloignement ne doit pas nous rendre moins chers sous ces deux titres ? Au moment du départ de M. l'abbé Carraud de la Martinique, le 13 avril dernier, M. l'abbé Brizard, vice-préfet, a écrit à tous les curés pour leur annoncer cette nouvelle. Il fait un juste éloge de M. le préfet apostolique, dont le zèle et la sagesse, la fermeté et la douceur ont inspiré pour lui autant d'estime que de confiance. Il leur expose le motif de son voyage, et les engage à faire des prières pour que cette démarche ait tout le succès possible, et répond à aux vœux de M. le préfet et aux vœux de toute la colonie.

### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le Dauphin a accordé une somme de 1000 fr. aux comités des jeunes orphelins et de bienfaisance.

— Mgr. le duc de Bourbon, ayant appris que le curé d'une paroisse voisine d'une de ses terres étoit obligé de cesser ses fonctions à cause de son grand âge et de ses infirmités, a fait remettre à ce vicillard un secours de 200 fr.

— S. A. R. M<sup>me</sup>. la duchesse d'Orléans a envoyé 500 francs, et M<sup>lle</sup>. d'Orléans 500 fr. à M. de Vaulgrenand, colonel de la 10<sup>e</sup>. légion de la garde nationale, pour les incendiés de la rue des Vieilles-Tuileries.

— Le Roi, sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique, vient d'accorder la croix de la Légion-d'Honneur à M. l'abbé Demouré, proviseur du collège royal de Nantes.

— Le 23 juin, le roi et la reine de Wurtemberg ont pris congé du Roi et de LL. AA. RR. LL. MM. sont parties le lendemain pour Marseille.

— M. Emmanuel Dupaty, capitaine de la 3<sup>e</sup>. compagnie du 1<sup>er</sup>. ba-

taillon de la 2<sup>e</sup>. légion de la garde nationale de Paris, a fait remettre entre les mains de M. Amette, administrateur de charité, une somme de 150 fr. pour être versée dans la caisse des indigens du 2<sup>e</sup>. arrondissement.

— Sidi Mahmoud est allé visiter la monnoie royale des médailles. Il a examiné dans le plus grand détail tous les instrumens servant à la confection des médailles, et a fait divers rapprochemens entre nos procédés et ceux employés en Afrique pour l'exécution des monnoies et l'emploi des métaux. Une médaille, frappée en sa présence et destinée à rappeler sa visite, lui a été présentée avec des inscriptions en langue arabe.

— La Société Philanthropique a tenu sa séance publique et annuelle, le 14 juin, à l'Hôtel-le-Ville. M. Delenze, secrétaire-général, a fait un rapport sur les nombreux bienfaits de la Société, qui, dit-il, a puissamment contribué à recueillir l'esprit religieux. « Les bonnes œuvres, a-t-il ajouté, nous font désirer la foi, qui seule en offre la récompense. » Plusieurs autres discours relatifs à divers objets ont été prononcés par des membres de la Société.

— M. Soulé, rédacteur de l'écrit littéraire périodique intitulé *Le Nain*, a été condamné, par un jugement que nous avons fait connoître, à quatre mois de prison et 300 fr. d'amende. Sur l'appel interjeté par lui, la cour royale a confirmé le premier jugement, attendu que les articles incriminés sont notoirement attentatoires à la morale publique et religieuse et à la religion de l'Etat. M. Soulé défendoit lui-même sa cause.

— M. le docteur Cuvreilhier, professeur à Montpellier, est nommé à la chaire d'anatomie de la Faculté de médecine de Paris, en remplacement de feu M. Bérard.

— Il y aura le mardi 5 juillet prochain, à onze heures du matin, à l'institution royale de musique religieuse, dirigée par M. Choron, un premier concours pour plusieurs places d'élèves entretenus dans ledit établissement aux frais de S. M. Les places sont destinées à des jeunes gens ayant une belle voix et des dispositions pour le chant. Les candidats doivent être inscrits d'avance, au secrétariat de l'institution, rue de Vaugivard, n<sup>o</sup>. 63.

— La ville de Nantes a célébré le sacre de S. M. par une exposition publique des produits de l'industrie et des arts du département de la Loire-Inférieure. L'ouverture en a été faite le 20, dans la halle aux blés et à la bibliothèque de la ville.

— Un incendie a éclaté à Bordeaux, le 18, à huit heures du matin, dans une corderie établie depuis quinze mois environ. En peu d'instans, cet établissement a été la proie des flammes.

— Le général Canterac est arrivé, le 17, à Bordeaux, et s'est empressé de démentir la lettre qu'on prétendoit avoir été écrite par lui à Bolívar. Celle qu'il adresse à ce sujet au *Mémorial Bordelais* est très-énergique, et ne peut manquer de faire revenir beaucoup de personnes que les bruits répandus sur la conduite de ce général avoient pu induire en erreur.

— Un accident déplorable vient d'arriver à Lauzerte, près Mon-

tauban; l'arc de triomphe qu'on avoit élevé à l'entrée de cette ville pour la réception de M. l'évêque de Montauban s'est écroulé, avant l'arrivée du prélat, sous le poids des musiciens et des curieux qui s'y étoient imprudemment placés. Vingt-sept personnes ont été blessées; une seule, dit-on, l'est grièvement, sans cependant qu'on craigne pour sa vie.

— En démolissant un mur attenant à la grande chambre du Palais de Justice de Toulouse, on a découvert une ancienne inscription gravée sur une pierre. Cette inscription, en caractères gothiques et en vers, démontre l'antiquité de ce bâtiment, qui fut achevé en 1402, sous le règne de Charles VIII, lorsque ce prince donna un édit pour augmenter le nombre des juges.

— Le sieur Arnou, adjoint au maire de la commune de Hameaux (Deux-Sèvres), condamné, le 25 avril dernier, par le tribunal de Bressuire, à 9000 fr. d'amende pour délit d'usure habituelle, avoit été suspendu de ses fonctions par le préfet du département, aussitôt après son jugement. Le ministre de l'intérieur, informé de la conduite de cet homme, vient de le révoquer définitivement.

— Le bill qui autorise les colonies anglaises à faire un commerce direct avec toutes les nations du monde a passé, le 14, à la seconde lecture dans la chambre des lords. Le comte Bathurst en a expliqué le but, et le marquis de Lansdown a félicité le gouvernement et la nation sur la présentation du bill.

— Plusieurs journaux ont annoncé, il y a quelques jours, la mort de lady Morgan, qu'on a dû prendre naturellement pour l'auteur de l'ouvrage intitulé *la France*, et de plusieurs romans. Le journal anglais, *the Star*, annonce que c'est une autre dame du même nom qui s'est donnée la mort.

— Un clerc de procureur de Warwick, qui venoit d'acheter du beurre chez une fruitière, a découvert dans l'enveloppe de ce déjeuner une satire inédite de Pope. Ce chef-d'œuvre d'atticisme et de bonne plaisanterie sera publié très-prochainement par un libraire qui l'a payé fort cher à l'inventeur.

— Le sacre de S. M. a été célébré à la Corogne avec beaucoup d'enthousiasme par la division navale française qui s'y trouve en station, sous les ordres de M. le capitaine de vaisseau Lenormant de Kergrist, ainsi que par les autorités espagnoles et les habitans. Le vice-consul de France, M. de Lambert, fit célébrer une messe solennelle, à dix heures du matin, dans l'église de Saint-Augustin. Un détachement des équipages de la division en grande tenue, les capitaines et officiers y assistèrent. Les bâtimens firent trois saluts dans la journée du 29. Les forts et batteries espagnols joignirent leur feu à celui des bâtimens du roi de France. La fête fut terminée par un banquet donné par le gouverneur de la Corogne, et les toasts pour la famille des Bourbons furent accueillis avec transport.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche sont partis de Gênes le 7 de ce mois, à dix heures du matin. Le marquis de Saint-Marsan, ministre d'Etat et grand-chambellan du roi de Sardaigne, étoit parti

la ville pour Turin. Le prince de Metternich avoit quitté cette ville le 9 pour rejoindre son souverain.

— Le roi et la reine de Naples doivent rester quelques jours à Lucques auprès de la famille ducal, après quoi L. L. MM. se rendront à Livourne pour s'embarquer sur le vaisseau de ligne le *Vesuve*, accompagné de deux frégates.

— Un ministre plénipotentiaire de l'ordre de Malte, chargé de solliciter un nouvel établissement pour son ordre, s'est rendu à Milan auprès de l'empereur d'Autriche. Cet ordre a conservé les biens qu'il possédoit dans les Etats romains et en Sicile; mais les propriétés considérables qui lui appartenoient dans le Milanais, dans la Toscane et dans le royaume de Naples, ne lui ont pas été restituées. Ces difficultés mettent de grands obstacles à l'heureuse issue de la mission du ministre plénipotentiaire de l'ordre de Malte.

— Le comte de Bubna, gouverneur-général de Milan, est mort dans cette capitale au commencement de ce mois. Il avoit figuré dans les deux invasions, et avoit été opposé au général Suchet dans la Savoie. La sagesse et la modération de son gouvernement l'ont fait regretter vivement par le peuple du royaume de Lombardie. Ses obsèques ont eu lieu avec la pompe militaire convenable et les honneurs dus à son rang et à ses fonctions.

— A l'ouverture de la diète de Varsovie, le ministre de l'intérieur a lu un discours sur la situation du royaume de Pologne. Il passe successivement en revue les diverses branches de l'administration, indique les améliorations qui ont été faites et celles qu'on pourroit encore désirer, et s'étend particulièrement sur ce qui a rapport à l'intérieur. Il termine par quelques réflexions générales sur l'état où se trouvoient les finances en 1820, et leur état actuel, qui présente un excédant considérable en numéraire.

— Le 29 mai, jour du sacre de S. M. Charles X, S. Exc. M. le comte de La Ferronnays, ambassadeur de France près la cour de Russie, a fait chanter dans la chapelle de l'ambassade un *Te Deum*, auquel ont assisté les ministres d'Espagne et de Naples. Dans la soirée, il y a eu chez S. Exc. une grande réunion, à laquelle étoient invitées toutes les personnes de distinction. Le grand-duc Michel et le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar ont daigné honorer de leur présence cette brillante réunion. Un souper de deux cents couverts a été servi dans la galerie élégamment ornée de fleurs de lis. Le lendemain, dans un banquet où plus de cent cinquante Français étoient réunis, M. l'ambassadeur a porté la santé du Roi et de la famille royale dans des termes qui ont électrisé tous ses compatriotes. Des couplets composés pour cette circonstance ont été vivement applaudis.

— Une tempête horrible a éclaté, le 6 mai, à Nisne Novgorod en Russie. Elle a commencé à six heures du soir. Plusieurs maisons, et, entre autres, une en pierre, au confluent de l'Oga et du Voïga, ont été détruites et emportées par les vagues. Le lieutenant-colonel Klugen, commissaire-général de police de la ville, et les commissaires de quartier, volèrent au secours des infortunés que le fleuve emportoit, et, secondés de quelques habitans, ils arrachèrent à une mort presque



certaine cent quatorze personnes, sauvèrent quinze bâtimens et jusqu'à cinquante barques. Grâce à leurs efforts, la perte occasionnée par ce désastre ne s'élève qu'à 100,000 roubles.

— La princesse Anne Galitzin, qui avoit suivi dans la Crimée la célèbre baronne Valérie de Krudner, persiste, malgré la mort de cette dame, à demeurer dans le pays. Elle vient d'y faire des acquisitions pour une valeur de 60,000 roubles; elle va faire défricher des terres, et s'y établir avec toutes les personnes qui étoient attachées à M<sup>me</sup>. de Krudner.

— Le roi de Perse a abdiqué le trône en faveur de son fils aîné, Abbas Mirza. On dit qu'il se propose de visiter les mines de Shinaz, et d'employer ses momens de loisir à faire rebâtir cette ville, et à lui rendre son ancienne splendeur.

Les ouvrages de feu M. l'abbé Carron ont été si fréquemment annoncés dans ce journal, que nous sommes dispensés d'en faire de nouveau l'éloge : nous nous contenterons donc d'en indiquer quelques-uns qui viennent d'être réimprimés par les soins de M. Ruzand, à Lyon. Ces ouvrages sont les *Vies des justes parmi les filles chrétiennes* (1), les *Vies des justes dans l'état du mariage*, et les *Vies des justes dans les plus humbles conditions de la société* (2). Le premier de ces ouvrages contient treize Vies, une de plus que dans la première édition que nous annonçâmes n<sup>o</sup>. 309. La pieuse fille qui ne se trouvoit pas dans la première édition est Anne-Toussaint de Volvire du Bois de la Roche, née en Bretagne en 1653, et morte en 1694. Les *Vies des justes dans l'état du mariage* sont aussi annoncées dans le même n<sup>o</sup>. 309; elles sont en 2 volumes, qui contiennent l'un onze Vies et l'autre quinze. Les *Vies des justes dans les plus humbles conditions de la société* ont été annoncées plusieurs fois, entr'autres dans le n<sup>o</sup>. 140. Ce volume renferme quinze Vies particulières de personnes appartenant presque toutes aux deux derniers siècles. Tous ces ouvrages, qui proposent des modèles pour différens états, ont été dictés par l'esprit de piété, et ne peuvent que produire d'heureux fruits parmi les fideles. Rien ne nous touche plus que les exemples, et on ne sauroit alléguer l'impossibilité des plus hautes vertus quand on les voit pratiquées par tant de généreuses filles et par des personnes même en-

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. franc de port.

(2) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. franc de port.

Ces deux ouvrages se trouvent à Paris, chez Ruzand; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et Compagnie, au bureau de ce journal.

gagées dans les liens du mariage et dans les soins des affaires temporelles.

La cathédrale de Saint-Diez vient de voir ses orgues réparées et remises à neuf, par les soins de M. Gavot, facteur à Bourbonne-les-Bains. Cet artiste a été aidé, dans cette circonstance, par ses deux fils. A un talent éprouvé il joint le mérite d'être l'inventeur d'un nouveau système pour souffler les orgues. Ce procédé simple et ingénieux est tel, qu'à l'aide d'un seul balancier qu'un enfant ferait mouvoir, on peut fournir aux orgues un volume d'air toujours égal, et bien plus considérable que celui des soufflets ordinaires. L'église de Lunéville et la métropole de Sens se félicitent d'avoir adopté ce procédé.

*De sacra christianissimorum galliæ regum inunctione.*

Na cuntur Gallis, terrestria numina, Reges:  
 Hos facit ungendero religio alma suos.  
 Ceu primogenitos Christi sibi vindicat uxor;  
 (Gallorum solis regibus hic stat honor.)  
 Ore pio, en Carolus siccata lœta ubera matris,  
 Uncto blanda parens oscula figit ovans.  
 Queis impar Carolus, totus gentique Deoque?  
 Regnat ubi virtus, prospera cuncta fluunt.

Par M. BOUCHARD, conseiller à la cour royale de Paris.

Une autre pièce de vers latins pour le sacre a été composée par M. Letellier, chef d'institution, rue de Vaugirard, à Paris. Cette pièce de vers est trop longue pour être insérée ici; nous en citerons le commencement et la fin :

Purior en radios sol mittit ab æthere summo,  
 Sidereumque decus faustissima in omnia fundit:  
 Venit nœmpe dies, venit lætabilis hora,  
 Quæ noster Carolus, quæ, juncti in vota precesque,  
 Supremum Galli toto orant pectore numen,  
 Humano ut cinctam, sacro diademate, frontem  
 Ornet, quod reges regali accommodat ostro....  
 Lætior hinc regni facies, hinc gaudia ubique  
 Vera instaurantur, pacis primordia longæ;  
 Quæque facit lætos, bene gratos spes facit una;  
 Borbonidum et longos gens tam bene provida in annos  
 Vivat, in expletum clamant promiscua turba,  
 Tantarum vivant moderamina grandia rerum,  
 Natorum ut natis felicia fata reservent;  
 Galliaque in magnos exurgat fortior ausus.



*Description historique et monumentale de l'église métropolitaine de Bourges, par M. Romelot (1).*

L'église de Saint-Etienne de Bourges, un des plus beaux monumens de l'architecture gothique en France, fut bâtie sur les ruines de deux églises antérieures. On croit que la construction en fut commencée vers 845, sous Rodolphe de Turenne, archevêque de Bourges; l'édifice fut continué sous ses successeurs, et dédié par Guillaume de Brosses, en 1324. Les différens genres d'architecture pourroient servir à reconnoître l'époque de la construction des diverses parties de ce grand vaisseau. L'église est située sur la partie la plus élevée de la ville; la principale façade offre cinq portes, et est couronnée de deux tours inégales; celle du nord, la plus belle et la plus élevée, fut bâtie au commencement du 16<sup>e</sup>. siècle. Deux portiques collatéraux, l'un au nord, l'autre au midi, forment avant-corps. L'intérieur de l'édifice est surtout remarquable par l'élévation, la hardiesse et la solidité des voûtes, par la légèreté des colonnes, par les proportions des ogives, le percement des croisées et par la grandeur du plan. L'église a cinq rangs de nefs; la grandeur totale de tout l'édifice est de trois cent quarante-huit pieds; la grande nef a cent treize pieds de hauteur sous clef, et trente-huit pieds de largeur d'une colonne à l'autre. Il y avoit autrefois au milieu de l'église un clocher très-élevé; mais on le supprima en 1716, parce que l'on jugea qu'il chargeoit

(1) 1 vol. in-8<sup>o</sup>.; prix, 5 fr. et 7 fr. franc de port. A Bourges, chez Manceron; et à Paris, chez M<sup>o</sup>. Levy, quai des Augustins, et au bureau de ce Journal.

trop les voûtes et la charpente. La charpente, qui est en bois de chataignier, mérite l'attention des gens de l'art par son ingénieux assemblage et sa belle construction; elle porte de toutes parts sur les gros murs et non sur les voûtes que cet isolement a maintenues dans le même état de conservation.

En 1562, les protestans, s'étant rendus maîtres de Bourges, formèrent le projet d'abattre l'église; ils avoient commencé à saper la base de deux piliers; mais ils n'eurent pas le temps d'exécuter leur sinistre projet, et furent chassés de la ville. La manière dont ils procédoient à ces destructions, dit M. Romelot, étoit fort expéditive; ils sapoient successivement le pied de tous les piliers de l'église qu'ils vouloient renverser; ils substituoient à la place des pierres qu'ils avoient enlevées, de gros blocs de bois auxquels ils mettoient ensuite le feu. Dès que ces blocs étoient consumés, la voûte de l'édifice s'érouloit tout entière; c'est ainsi, ajoute l'auteur, qu'ils ont renversé nombre d'églises dans le Berri. Les révolutionnaires de nos jours, dignes émules des protestans du 16<sup>e</sup>. siècle, avoient aussi résolu d'abattre ce monument de la piété; trois entrepreneurs de Bourges, grands démolisseurs d'églises, soumissionnèrent celle-ci pour l'abattre; mais des réclamations de quelques hommes bien intentionnés prévinrent ce désastre, et le directoire, quoiqu'il fut enclin à détruire, consentit à ce que cette cathédrale restât comme un monument des arts. En revanche on n'y fit aucune réparation, et l'édifice se dégradait de jour en jour, quand le Roi accorda, en 1820, une somme de 60,000 fr., qui ne suffiront pas, pour les restaurations les plus nécessaires.

Ce maigre abrégé de la *Description* de M. l'abbé Romelot ne donnera qu'une idée fort imparfaite de son ouvrage. L'auteur a traité son sujet avec un soin et une exactitude fort rares; il n'a négligé aucune re-

cherche sur les temps anciens, il n'a omis aucune partie du monument, et décrit successivement les portiques, les tours, les nefs, les croisées, le chœur, le sanctuaire, l'église basse, etc. Il fait remarquer les changemens que le temps a introduits dans l'édifice, raconte les évènements qui s'y sont passés, observe toutes les chapelles les unes après les autres, et promène le lecteur depuis les catacombes jusqu'au sommet de la couverture. Ces catacombes et l'église souterraine de Bourges ne sont pas la partie la moins curieuse de l'édifice, et M. Rousselot les fait bien connoître. Il a également donné une note intéressante sur la Sainte-Chapelle de Bourges, qui fut détruite en 1757. Cette église avoit été fondée, en 1400, par le duc Jean de Berri; elle étoit dans le goût de l'architecture sarrazine. Plusieurs accidens imprévus contribuèrent à sa ruine; un incendie réduisit, en 1693, la charpente en cendres, et, en 1756, un ouragan renversa le pignon du frontispice sur la voûte, et la détruisit en partie. Les fonds manquoient pour réparer le dommage, on prit le parti de supprimer le chapitre et de le réunir à la cathédrale, et on y transporta tous les effets précieux, après quoi on démolit l'église.

Cette *Description*, rédigée par un ecclésiastique instruit et ami des arts, fait non-seulement bien connoître un des plus beaux édifices religieux qui couvrent notre sol; elle offre encore beaucoup de choses curieuses sur l'histoire du Berri; on y a joint quelques gravures, une vue du portail de l'église, un plan de l'intérieur et deux coupes; le tout concourt à donner une grande idée de ce monument élevé dans des temps que nous appelons barbares, et qui ne sera certainement pas imité dans notre siècle si fier de sa civilisation, de son goût et de ses progrès dans les arts.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Par une ordonnance du 22 juin, le Roi a nommé à l'évêché de Troyes M. l'abbé de Seguin des Hons, grand-vicaire et archidiacre d'Albi et doyen du chapitre de cette métropole, M. l'abbé des Hons étoit pro-vicaire de M. l'évêque de Montpellier pour le département du Tarn, avant le rétablissement du siège d'Albi, et a montré dans son administration autant de zèle que de sagesse. Cet ecclésiastique n'a pas plus de soixante ans, et s'étoit retiré en Italie pendant les jours mauvais. On dit qu'il étoit, avant la révolution, chanoine de Saint-Pons, et nous croyons qu'il a occupé quelque temps une cure dans l'arrondissement de Lavaur. Ainsi, il a passé par tous les degrés de la hiérarchie, et aucune des fonctions du ministère ne lui sera étrangère.

— C'est véritablement une chose effroyable que le déchaînement de quelques écrivains contre la religion, et le soin qu'ils prennent constamment d'insulter, de railler et de diffamer les prêtres. Eh! Messieurs, avez pour eux un peu de cette tolérance dont vous vous dites les apôtres. Vous laissez naguère de si belles phrases sur l'union et l'oubli; vous aidez-il d'aiguiser perpétuellement la haine et de fomentez sans cesse les ressentimens? Telle est la première réflexion qui s'est offerte à notre esprit en lisant, dans le *Constitutionnel* de vendredi dernier, un article effrayant par l'esprit qui l'a dicté, et par les idées sombres qu'il est propre à faire naître. Les mots de *fanatisme*, de *superstition*, d'*absurdités*, les sarcasmes, les bouffonneries, les grosses impures, y sont prodigués; il semble que nous allons retourner au dixième siècle, et que le clergé nous menace d'une révolution pire que celle dont nous sortons. On nous parle d'écrits mystiques, d'images grotesques, de pieuses fraudes, d'oraisons ridicules, de misérables cantiques; mais ce recueil, en supposant qu'il existe (car on n'en donne point le titre, et on ne dit point où il se trouve); ce recueil, que prouve-t-il? Dans un temps où règne une entière liberté de la presse, les prêtres sont-ils responsables de tout ce qu'on imprime? Est-ce eux qu'il faut accuser, s'il plaît à un libraire de mettre au jour de mauvaises plaintes, des histoires niaises ou de grossières images? Faut-il sonner le tocsin parce que, dans un village, quelques

paysans ont acheté des écrits de sortilège? Faut-il juger de l'esprit public par un ou deux faits dont on n'indique d'ailleurs ni le temps, ni le lieu? Tout l'article porte le cachet de l'exagération; c'est, d'un bout à l'autre, une déclamation vague et boursoufflée où on ne précise rien, et où on paraît ne s'être proposé que de rendre les prêtres odieux ou ridicules. L'écrivain semble blessé de la pompe des ornemens du sacré, pompe qui ne rend certainement pas le clergé plus riche. Il se plaint que les journaux ne parlent plus que d'évêques, de curés, de vicaires, de moines, de Jésuites, etc. Il est sûr qu'il seroit à désirer que le *Constitutionnel* en parlât beaucoup moins, et qu'il voulût bien étendre sa philanthropie jusqu'à eux : ils seroient contents si ce journal vouloit bien les oublier un peu, ou s'il leur accordoit la moitié de la bienveillance dont il honore les protestans et leurs ministres, les juifs et leurs rabbins, sur lesquels il n'a jamais rien de fâcheux à dire, et qu'il couvre même au besoin de toute sa protection.

— Il semble que le diocèse gouverné autrefois par saint François de Sales soit encore favorisé aujourd'hui de grâces spéciales; l'esprit de foi et de charité qui animoit ce grand évêque vit encore dans l'heureuse Savoie. Il n'est pas rare de voir dans ce pays des paroisses où la piété est en honneur, où les sacramens sont fréquentés, et où chacun pratique la religion avec candeur et constance. Les habitans même du pays que leur état ou leurs affaires conduisent au loin conservent, pour la plupart, les habitudes de leur enfance, et un vif attachement pour leur paroisse natale. Nous avons parlé quelquefois de dons offerts par de bons Savoyards aux églises de leur pays, de cloches et d'ornemens achetés par eux et envoyés à leur curé. On vient d'en avoir un nouvel et touchant exemple; il existe à Paris un assez grand nombre d'individus nés à Megève, à dix lieues d'Annecy; ils se sont cotisés pour procurer à leur église natale un joli dais, un saint ciboire et un ornement rouge complet. Le tout coûte 3000 fr. Chacun a contribué suivant ses moyens; quelques-uns à la vérité sont dans l'aisance; mais d'autres, et c'est le plus grand nombre, ne subsistent que par un travail pénible et journalier, et aspirent à faire des économies et à les rapporter dans leur patrie, quelquefois ils ont voulu attirer les bénédictions de Dieu sur leurs travaux, en ornant le temple du Seigneur, et ce zèle pieux, qui prouve en eux autant de foi que de désintéresse-

ment, est encore plus remarquable au milieu des séductions de la capitale, dans une classe livrée trop souvent à d'affligeans désordres, et dans une condition où l'on est contraint de s'imposer de dures privations.

— L'établissement de missionnaires formé à la Louvesc par M. l'évêque de Viviers, comme nous l'avons annoncé, a à la fois pour but de ranimer la religion dans son diocèse et de satisfaire la dévotion des fidèles de toutes les provinces qui se rendent en grand nombre au tombeau de saint Jean-François Régis. Les miracles fréquens qui s'y opèrent, le concours prodigieux de malades qui y viennent se recommander à Dieu, les exemples de piété qu'ils y donnent, tout contribue à accroître la réputation de ce pèlerinage; les missionnaires ne peuvent suffire à l'empressement des fidèles. Ils se proposent cependant de donner tous les ans, après leurs missions, deux retraites dans leur église de la Louvesc; l'une commença le 15 juin, veille de la fête de saint Jean-François Régis, et a dû durer autant que la neuvaine; la seconde commencera le second samedi qui suivra l'octave de l'Assomption, et durera huit jours. Il y aura des instructions soir et matin, et l'on apprendra aux fidèles à sanctifier leur pèlerinage. Les missionnaires invitent ceux qui s'y rendent pour satisfaire leur piété à choisir de préférence l'une ou l'autre de ces deux époques. Les personnes qui voudroient y passer quelques jours et se mettre tout-à-fait en retraite pourroient, en s'adressant aux missionnaires, trouver des logemens plus paisibles que les auberges ordinaires, et y suivre les exercices loin d'un concours qui expose à en perdre le fruit.

— Le clergé de Provence a perdu, l'année dernière, un ecclésiastique distingué par ses services, M. l'abbé Vigne, grand-vicaire d'Aix. M. Jean-Baptiste Vigne étoit né en 1754, au Lauzet; diocèse d'Embrun; il embrassa l'état ecclésiastique, et obtint, à dix-neuf ans, une place dans ce qu'on appeloit le bas-chœur de la cathédrale de Marseille. Devenu prêtre, il se livra au ministère, et particulièrement à la prédication. Il remplit plusieurs stations de l'Avent et du Carême en diverses églises. En 1783, M. de Trimond, maître des requêtes, nomma l'abbé Vigne pour remplir l'indult qui lui appartenoit à raison de son office; des lettres d'indult furent adressées au chapitre de Marseille. En 1787, l'abbé de Sarrebourse de Pont-le-Roi, archidiaque de Marseille, étant mort, l'abbé



Vigne espéroit obtenir ce bénéfice; mais le chapitre prétendoit avoir droit d'option : l'abbé Martin, chanoine, opta l'archidiaconé, et on conféra son canonicat à l'abbé Vigne. Celui-ci recourut au grand-conseil, et publia un Mémoire daté du 11 mai 1787, signé de quatre canonistes. Un arrêt du conseil, du mois de février 1788, le maintint dans la dignité d'archidiaque. On trouve les détails de cette affaire dans le *Journal ecclésiastique* de 1788 (1). Dans une Notice que nous indiquerons plus bas, on dit que, lorsque l'abbé Vigne revint à Marseille prendre possession de son bénéfice, il y fut accueilli avec distinction même par ceux qui lui avoient été contraires (2). La révolution, qui éclata peu après, termina bien autrement le procès. L'abbé Vigne perdit son bénéfice, se retira dans le Dauphiné, et passa ensuite en Suisse avec la famille Borely, avec laquelle il étoit lié. De retour à Marseille en 1795, il se consacra aux fonctions du ministère, rouvrit l'église de la Major, et racheta une partie des ornemens dont les églises avoient été dépouillées. Après le concordat, M. de Cicé, archevêque d'Aix, de qui Marseille dépendoit alors, nomma M. Vigne curé du Mont-Carmel, à Marseille, et l'envoya ensuite rétablir la religion à Toulon, d'où elle étoit comme exilée. Son zèle et son activité réparèrent les ruines du sanctuaire : prédications, prières, associations pieuses, soin des écoles, entretiens particuliers, exhortations pressantes, procédés charitables, tout fut mis en usage; la religion reprit ses droits, les églises furent réparées, les malades obtinrent les consolations de la foi, et les Sœurs de la Sagesse furent appelées dans les hôpitaux. En 1803, M. Vigne reçut dans son église le cœur et les entrailles de Pie VI, que l'on transféroit à Valence. Le récit de cette translation a été inséré dans les *Annales littéraires et morales*, tome 1<sup>er</sup>, p. 436.

(1) Il y a, au mois d'avril un premier article, où on rend compte des Mémoires de part et d'autre; l'auteur, l'abbé Barruel, s'y déclare pour le chapitre. Dans le numéro de juin est une lettre de l'abbé Vigne, en réponse à l'article précédent et pour soutenir son droit; et enfin dans le numéro de septembre, une lettre de l'abbé Bernuzat, chanoine de Marseille, pour répliquer à l'abbé Vigne; au lieu de Bernuzat, lisez Remuzat.

(2) Cependant dans la *France ecclésiastique* de 1790, M. Vigne n'est marqué que comme chanoine, et c'est l'abbé Martin qui a le titre d'archidiaque.

Plus tard, le respectable pasteur accompagna les restes de M<sup>me</sup>. Adélaïde et Victoire, lorsqu'ils furent transportés de Trieste à Saint-Denis. Nous en avons rendu compte dans le n<sup>o</sup>. 265 de ce journal. Pendant les cent jours, l'abbé Vigne fut inquiété et obligé de se séparer pour quelque temps de son troupeau. Le Roi lui accorda une pension de 300 fr., et lui fit présent d'un beau ciboire et d'une tabatière ornée des portraits de M<sup>me</sup>. Adélaïde et Victoire. En 1818, M. Vigne fit le voyage de Rome pour rendre ses hommages au saint Père, qui lui avoit conféré le titre de camerier secret. Pendant la mission de Toulon en 1820, il seconda de tout son zèle les travaux des missionnaires. La même année, il fut nommé grand-vicaire d'Aix, en remplacement de M. Martin, qui venoit de mourir, et qui étoit spécialement chargé de l'administration de Marseille. M. Vigne quitta donc sa cure, au milieu des regrets de tous ses paroissiens, et alla résider à Marseille, puis, lorsque ce siège eut été rétabli, à Aix, où il ne se fit pas moins estimer par sa sagesse et sa douceur. Cependant les infirmités l'avoient atteint : les voyant s'accroître, il désira recevoir les sacrements le 15 novembre 1824, et on lui apporta le viatique chez lui. Il le reçut à genoux, avec de grandes marques de piété, et en se recommandant aux prières des fidèles avec beaucoup d'humilité. Le soir même, une attaque nouvelle l'enleva inopinément. Nous avons extrait ces détails d'un *Eloge historique* tracé par M. de La Boullé, vice-président du tribunal civil de Marseille. Cet *Eloge*, qui a été rendu public, est un in-8<sup>o</sup>. de 62 pages. L'estimable auteur paroît avoir été lié étroitement avec M. Vigne, et le loue avec toute l'effusion de l'amitié la plus vive. Nous sommes obligé de renvoyer à cet écrit pour beaucoup de faits qui ne pourroient trouver place ici.

— Il a paru, il y a peu de temps, une *Histoire d'Italie depuis 1789 jusqu'en 1814*. L'auteur est M. Ch.-Jos.-G<sup>o</sup>. Botta, médecin piémontais, né en 1766, et qui, s'étant déclaré partisan de la révolution française, obtint des places dans les administrations et dans les armées. Il étoit, avant la restauration, membre du corps législatif pour le Piémont; mais il perdit ce titre en 1814, et ne retourna point dans sa patrie. M. Botta, littérateur distingué, a publié une *Histoire de la guerre de l'indépendance de l'Amérique*, que M. de Sevelinges a traduite de l'italien en français. Son *Histoire d'It-*

solie a encore plus droit de nous intéresser, puisque les Français y jouent un si grand rôle; ils dominèrent en Italie pendant tout l'espace qu'embrase l'historien, et leurs conquêtes, leur administration, leur politique, forment presque tout le fond du tableau. On a rendu compte de cet ouvrage dans un de nos journaux (le *Journal des Débats*); mais il a été mieux apprécié dans un recueil italien qui s'imprime à Modène, sous le titre de *Mémoires de religion, de morale et de littérature*. Il a déjà paru, dans ce recueil, trois articles sur l'*Histoire d'Italie*; on y montre l'esprit de l'auteur, qui, tout en affectant une rigoureuse impartialité, laisse voir cependant son penchant pour les principes et les idées qui ont fait la révolution: aussi M. Botta affecte de parler des intentions droites et pures de la plupart des partisans de la révolution; et, pour les disculper de toute malice, il va jusqu'à leur attribuer une simplicité et une bonhomie qui ressembleroient beaucoup à la maieserie. « A cette classe, dit le critique italien, M. Botta joint une autre espèce de gens qu'avec une singulière candeur il appelle des ecclésiastiques de *bonnes mœurs et d'un grand savoir, qui désiroient que les peuples travaillassent à ramener l'Etat et l'Eglise vers leurs principes*. » Il est remarquable que ces âmes sages et vertueuses connoissoient déjà l'heureuse situation de la France, où l'Eglise étoit incontestablement ramenée à ses principes, c'est-à-dire, au temps des persécuteurs et des martyrs. Que quelques-uns, avant la révolution, eussent été trompés par de précieuses illusions, cela se conçoit; mais qu'un homme instruit et attaché à la religion, un prêtre doué de quelque zèle, soit resté de bonne foi dans de telles opinions après que d'horribles événemens avoient dû le détromper, c'est ce qui ne peut tomber dans l'esprit de personne. Nous sommes tout-à-fait de l'avis de M. Parent dans ce jugement qu'il porte de M. Botta. Il fait remarquer aussi sa manière peu franche de raconter les actions de Pie VI. En somme; cette *Histoire* est écrite, sans doute, avec adresse et talent, mais aussi avec des préventions qui se manifestent souvent; on y reconnoît l'empreinte de la marche qu'avoit suivie l'auteur et des opinions qu'il avoit adoptées: aussi son ouvrage a-t-il été condamné par un décret de l'*Judex* du 26 mars dernier; seulement le décret porte cette clause moins sévère, *donec corrigatur*. Nous pourrions revenir sur cet ouvrage; nous ajouterons seu-

lement ici que l'auteur a répondu aux observations du *Journal des Débats*, mais que nous croyons qu'il ne lui seroit pas si aisé de répondre à celles des *Mémoires de Modène*.

— Quelques journaux ont parlé fort inexactement de la consécration d'un évêque à Deventer, en Hollande. Cet évêque a été élu apparemment pour succéder à Gisbert de Jong, nommé en 1805, et frappé de censures par Pie VII. On sait que, depuis environ cent ans que cette église janséniste de Hollande s'est avisée de se donner des évêques de sa propre autorité, chacune des promotions qu'elle fait est suivie d'un bref d'excommunication lancé à Rome. Le 7 septembre 1814, Pie VII s'éleva contre l'élection de Willebrord Van Os, élu par le chapitre le 10 février précédent, et sacré le 24 avril par Gisbert de Jong. Van Os vient à son tour de sacrer un évêque pour Deventer, et l'évêque de Haarlem a prêché dans cette circonstance. Cette petite église ne comptoit, en 1807, que trente-sept ecclésiastiques et environ cinq mille laïcs : c'étoit bien la peine d'avoir trois évêques pour un si petit troupeau. L'immense majorité des catholiques hollandais ne reconnoît point ces pasteurs, et demeure unie au saint Siège. L'évêque de Deventer n'a même, dans son diocèse, ni prêtre, ni laïc de son parti, et Jong résidoit à Rotterdam, où il étoit curé. Le dernier évêque de Haarlem est Jean Nieuwen Huys, curé à Amsterdam, élu pour Haarlem le 29 juillet 1801, et sacré le 28 octobre par l'archevêque Van Rhyn. Le journal de Gand, en rapportant l'élection du nouvel évêque de Deventer, fait des réflexions fort déplacées; il trace l'éloge de cette très-petite église, et assure que Jansénius n'a ni créé ni voulu créer de secte dans l'Eglise, et que des catholiques hollandais ne font aucune difficulté d'assister aux offices de l'archevêque d'Utrecht. Ces deux faits sont aussi vrais l'un que l'autre. Il est difficile de nier l'existence d'une secte janséniste quand on la voit créer des évêques en opposition avec le centre de la catholicité, et il est notoire, dans toute la Hollande, que les catholiques un peu zélés ne fraternisent point avec le parti du schisme, qui s'affoiblit d'ailleurs de jour en jour.

#### NOUVELLES POLITIQUES.

— PARIS. S. M. est partie, le 28, pour Saint-Cloud, dont les habitans préparent une fête pour célébrer le sacre.

— Le Roi et S. A. R. Mgr. le Dauphin viennent d'instituer deux prix pour les courses des chevaux du Champ-de-Mars; l'un de 6000 fr., dit *prix du Roi*, qui sera acquitté sur les fonds de la liste civile, et l'autre de 3000 fr., dit *prix Dauphin*, dont les fonds seront fournis par S. A. R. Le *prix du Roi* se compose d'un vase d'une valeur de 1500 francs, d'une coupe de 800 fr. et de 3700 fr. en numéraire. Le *prix Dauphin* consiste dans un vase de 1000 fr. et 2000 fr. en numéraire. Les courses pour ces prix auront lieu à Paris le jeudi 8 septembre.

— La société royale des prisons s'est assemblée, le 25 juin, sous la présidence de Mgr. le Dauphin. S. A. R. a ouvert la séance par le discours suivant : « Messieurs, après les actes de clémence qui ont eu lieu, à l'occasion du sacre, envers les prisonniers qui en ont été jugés dignes, le Roi a voulu de plus connoître la situation de ceux qui sont encore détenus. Ainsi toute la France verra qu'il n'est aucune classe à laquelle son cœur paternel ne porte un vif intérêt. Le bien ne se fait pas aussi vite que S. M. l'auroit désiré; mais vous verrez néanmoins, par les rapports que vous allez entendre, que nous avons déjà obtenu de grandes améliorations, et que le gouvernement du Roi s'en occupe avec persévérance. »

Après ce discours, qui a été entendu avec le plus grand intérêt, M. le ministre de l'intérieur a fait un rapport, d'où il résulte que dix-huit prisons sur dix-neuf, et cent quarante-une maisons d'arrêt sur deux cent soixante-seize, ont déjà reçu les améliorations indiquées. M. de Chabrol, préfet de la Seine, a annoncé que 7 à 8 millions, sur lesquels l'administration s'est déjà procuré 5 millions, sont nécessaires pour exécuter les plans relatifs aux prisons de Paris. La prison de Sainte-Pélagie sera exclusivement réservée aux condamnés pour délits; les détenus pour dettes seront transférés dans une autre maison. Les malfaiteurs renfermés à Bicêtre en seront extraits, et cette maison sera mise désormais à la disposition exclusive des hôpitaux. Mgr. le Dauphin a résumé les opinions et les propositions émises dans cette séance. S. A. R. a annoncé qu'elle avait cru devoir, sans l'autorisation de la société, disposer de 14 ou 15,000 francs, afin de pourvoir aux améliorations les plus urgentes que réclame l'état déplorable des prisons de Metz et de Besançon.

On a renvoyé au conseil-général des prisons la proposition de M. Bigot de Préameneu tendant à arracher à la séduction, en leur procurant des moyens de travail, les jeunes filles qui arrivent en foule des départemens à Paris, croyant y trouver des moyens d'existence, et qui n'y trouvent que la misère. M. de Préameneu a dit qu'il seroit digne des dames de charité d'essayer à ramener quelques-unes de ces malheureuses victimes de la misère, par de pieuses exhortations et par des secours.

— Quand MADAME, duchesse de Berri, visita, le 25 mars dernier, la forge de Pont-sur-Saulse, M. Roussel, propriétaire de cette belle usine eut l'honneur de faire couler en fonte l'effigie de l'auguste Princesse devant elle. Cet heureux à-propos fixa l'attention de S. A. R., qui daigna s'exprimer à ce sujet en termes flatteurs. MA-

**DAME** parut voir avec plaisir un feu d'artifice dans le hallage, de la fonderie, composé d'étoiles de fonte.

— Le prince de Salerne, oncle de S. A. R. la duchesse de Berri, est arrivé, le 24, à Lyon, venant de Naples, et se rendant à Paris. S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans est parti, le 27, pour Fontainebleau, afin d'y recevoir S. A. R. le prince de Salerne, son beau-frère, qu'on attend dans cette résidence royale. S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, qui doit aller passer quelques jours à Rosni, est restée à Paris pour recevoir le prince son oncle.

— S. A. R. Mlle. d'Orléans a envoyé une somme de 100 fr. pour les incendiés du village de Fortuné (Cantal).

— Les envoyés extraordinaires des cours d'Angleterre, de Russie et de Suède ont obtenu leur audience de congé, le 24 juin.

— M. le duc d'Havré, capitaine des gardes-du-corps, ayant donné sa démission, M. le prince de Croi-Solre, son neveu, lui succède, et a prêté serment entre les mains de S. M.

— M. d'Harembère est nommé colonel des chasseurs de l'Oise, en remplacement de M. le comte de Crillon, promu au grade de maréchal-de-camp.

— Voici le jugement que le tribunal de police correctionnelle de Paris a rendu dans l'affaire de l'*Enfant du Carnaval*, roman de M. Pigault-Lebrun, et publié par le libraire Barba. Attendu que l'ouvrage intitulé l'*Enfant du Carnaval* présente dans son ensemble et dans les passages cités le caractère d'outrage à la morale publique et religieuse; attendu que la prévention n'est point établie en ce qui touche les outrages à la religion de l'Etat, ni les outrages envers les ministres de la religion de l'Etat, le tribunal renvoie Barba de ces deux derniers chefs de prévention, et, statuant sur le premier chef, mais en égard aux circonstances atténuantes, et faisant application de l'art. 463 du Code pénal, condamne Barba à huit jours d'emprisonnement, 25 francs d'amende et aux dépens, déclare que l'ouvrage saisi est et demeure confisqué pour être détruit au greffe.

— Ces jours derniers, le Roi a honoré de sa visite le Musée royal du Louvre, où est exposé le grand portrait du Roi par M. Gérard. S. M. s'est entretenue long-temps avec son premier peintre, et a daigné lui dire que, si elle n'étoit pas venue plus tôt voir son portrait, c'est qu'elle avoit voulu attendre le jugement du public. Après plus d'une demi-heure d'examen et de conversation, le Roi a regagné lentement ses appartemens par la grande galerie.

— Un habitant d'Andernach, près Coblantz, a découvert, il y a quelque temps, un cercueil bien conservé; il a sept pieds de long, deux pieds et demi de haut et autant de large. Au près du squelette, on trouve une monnaie d'argent dont un côté représente une tête que la légende indique être Trajan, et l'autre une petite figure d'homme armé de pied en cap, avec la légende : *Optimo Principi*. Plusieurs cercueils semblables ont déjà été découverts dans le même endroit, ce qui indiqueroit qu'il a servi de sépulture aux Romains.

— Le 26 juin, la ville de Versailles a célébré le sacre du Roi par une très-belle fête, qui avoit attiré une foule considérable d'étra-

gers. On avoit annoncé que les eaux joueroient, et cela tout seul justifie l'empressement de ceux qui veulent se faire une idée de ce que devoit être Versailles lorsque la cour l'habitoit. A midi, on a célébré, à la chapelle du château, une messe en musique, à laquelle assistoient le corps municipal et le gouverneur du château. La chapelle étoit remplie d'une multitude de fidèles dans le plus grand recueillement, et qui ne pouvoient se lasser d'admirer ce superbe morceau d'architecture, où la peinture et la sculpture ont étalé les plus beaux ornemens. Les eaux ont joué depuis cinq heures jusqu'à sept. et, pendant tout ce temps, un nombre immense de curieux circuloient sans confusion dans le vaste jardin du château. Le soir, la ville a été très-bien illuminée. Cette journée avoit, dit-on, amené à Versailles cent mille personnes, et a valu 100,000 fr. aux commerçans de la ville.

— Le sieur Paul Serge Andren, dit *Monrucate*, a été condamné, le 9 de ce mois, par le tribunal correctionnel de Perpignan à une amende de 20,000 fr. et aux dépens pour délit d'usure habituelle.

— Le général La Serna, vice-roi du Pérou, a dû partir de Bayonne pour Madrid le 19 juin. Les généraux Valtès et Castèrac sont toujours à Bordeaux.

— MM. Holley, qui avoient déjà découvert, il y a quelque temps, à Lillebonne, une grande statue en bronze doré, viennent de trouver, dans le même terrain, les ruines d'un édifice romain qui traversoit une rue nouvellement percée. On a déblayé deux chaînes de murailles, près desquelles on a trouvé une tête en marbre blanc, une médaille romaine, un instrument en bronze doré, enfin un petit médaillon ovale en cuivre, dont les deux faces sont occupées, l'une par la tête du Christ, et l'autre par celle de la sainte Vierge.

— Le 17 de ce mois, la grêle est tombée avec tant d'abondance dans la commune de Lamothe-Capdeville (Tarn et Garonne) que les récoltes ont été enfoncées sous terre, et que les vignes et les arbres qui n'auront pas péri ne seront d'aucun rapport pendant plusieurs années. Beaucoup de troupeaux ont été noyés dans les étables par les torrens de pluie qui y ont pénétré. Une femme a été entraînée par l'eau, et a disparu.

— Les mois de mai et juin ont été fertiles en événemens malheureux dans le département de l'Isère; huit incendies ont consumé dans diverses communes des habitations, et ont causé des dommages plus ou moins considérables. Plusieurs communes ont vu leurs récoltes et leurs vignes fortement endommagées par des gelées. Le 17 juin, un orage a occasionné de grands dégâts dans un grand nombre d'autres communes; à Valbonnais, un foudre d'eau, tombé sur les montagnes, a couvert de terre et de pierres une assez grande étendue de terrain, ainsi que la grande route. Sur un autre point, la route a été rompue, et une diligence a versé dans l'excavation formée par les eaux.

— Le roi et la reine de Naples ont quitté Gènes, le 15 juin, pour se rendre à Savone, où ils sont attendus avec impatience.

— L'impératrice d'Autriche a honoré l'institut des Filles de la Cha-

rité de Milan d'une longue visite; le 10 courant. L'auguste princesse s'est long-temps entretenue avec les Sœurs chargées de la direction de cet établissement; elle est entrée dans tous les détails de l'administration, et, pour s'assurer par elle-même de la bonne éducation religieuse donnée à ces pauvres orphelins, elle en a fait interroger plusieurs en sa présence par la marquise de Canossa, directrice suprême de la maison. L'impératrice a paru fort satisfaite de leurs réponses, et a témoigné sa satisfaction dans les termes les plus gracieux.

— Le 15 mai dernier, un bibliographe estimé, Romain de Romanin, est mort à Civita-Vecchia, à l'âge de soixante-quatre ans; il était né à Rome, où il a exercé la librairie pendant long-temps. Son Catalogue de la bibliothèque du cardinal Garampi, Rome, 1736, 3 vol. in-8°, est fort célèbre parmi les amateurs; il est rédigé avec beaucoup d'ordre, d'exactitude et de précision, et ce travail fit honneur aux soins et aux connoissances de Romanin. Ce libraire étoit en relation avec beaucoup de savans et d'étrangers, et fut honoré des bontés des papes. Devenu infirme, il étoit allé à Civita-Vecchia pour changer d'air, et il y est mort dans les sentimens les plus chrétiens.

— L'empereur de Russie a fait la clôture de la session de la diète de Pologne, et a prononcé un discours à ce sujet.

— Nous parlons peu des Grecs, parce que nous avons appris à nous défier des nouvelles qui les concernent dans la plupart des journaux politiques. Ces nouvelles ont pour but d'échauffer le zèle des partisans de la cause des Hellènes; mais elles sont si incohérentes et si contradictoires, elles portent tellement le cachet de l'enthousiasme et de l'exagération, que nous n'osons les répéter. Dans ce moment, on parle beaucoup de succès prodigieux remportés par les Grecs sur Ibrahim Pacha, fils du vice-roi d'Egypte. D'un autre côté, on munde de Vienne et de Constantinople que l'expédition d'Egypte a remporté plusieurs avantages. Le plus sûr est d'attendre; la vérité se fera jour à travers les relations pompeuses des gazettes, et les héros qu'on propose aujourd'hui à notre admiration seront peut-être oubliés ou pendus demain, ainsi qu'il est déjà arrivé à d'autres.

— Le maréchal Macdonald est arrivé à Edimbourg le 18 de ce mois. Le lendemain, il a fait une visite à l'évêque catholique, M. le docteur Cameron. Il a été voir le champ de bataille de Preston, où son père a combattu pour la cause des Stuarts. Il se dispose à visiter les lieux les plus célèbres de l'Ecosse, ceux, entre autres, où le prétendant s'est caché avec quelques-uns de ses partisans, parmi lesquels se trouvoit le père du maréchal. Après avoir vu ce qu'il y a de plus remarquable dans le nord et dans l'ouest de l'Ecosse, il s'embarquera à bord du navire que le gouvernement a mis à sa disposition pour le porter à l'île de Sand-Wist, où son père est né.

— On apprend de Scampore (Indes-Orientales) que le Gange s'est débordé et a exercé de grands ravages. Quelques centaines de maisons ont été englouties sous les eaux, et plusieurs milliers d'habitans ont péri. L'hôtel immense des missions protestantes, dans lequel se



trouvoient les presses, est presque entièrement détruit. Cet événement a eu lieu dans la nuit, ce qui en a rendu l'effet encore plus déplorable.

Feu M. l'abbé Carron avoit publié, il y a quelques années, un recueil de Vies de filles pieuses, sous le titre des *nouvelles Héroïnes chrétiennes* ou *Vies édifiantes de seize jeunes personnes*, 2 vol. in-18. Ce recueil, annoncé dans ce journal, n°. 196, puis de nouveau n°. 664, est différent d'un autre qui a paru à Lille sous ce titre : *les jeunes Héroïnes chrétiennes* ou *Vies édifiantes et traits d'histoire*, in-18 (1). Celui-ci est conçu sur un autre plan; il renferme trois des Vies édifiantes qui se trouvoient dans l'ouvrage de l'abbé Carron; savoir, les Vies de M<sup>lle</sup>. Auverger, de M<sup>lle</sup>. du Bois-Anger et de M<sup>lle</sup>. de Louvencourt; puis des Vies de saintes, une pour chaque siècle de l'Eglise; puis différens traits d'histoire détachés, des exemples de vertu et des anecdotes, le tout relatif à des femmes, et surtout à des Françaises: Parmi ces Françaises, plusieurs princesses de la famille royale jouent un rôle fort distingué par leur bonté, leur générosité ou leur piété. Ce petit volume, qui est à sa seconde édition, est dédié aux jeunes personnes, et peut leur offrir une lecture utile.

Un jeune professeur, M. Vincent, vient de publier des *Etudes lyriques sur Pindare*, ou *Traduction en vers français de toutes les Pythiques avec des argumens, des notes et plusieurs autres pièces*, 1825, in-18. Cette *Traduction* est précédée d'un Discours préliminaire sur Pindare et ses ouvrages, discours qui annonce autant d'instruction que de goût. M. Vincent paroît avoir fait une étude particulière de Pindare, et apprécie ses beautés en amateur éclairé qui sait se défendre d'une aveugle admiration et d'un respect superstitieux pour les ouvrages de l'antiquité. Il le défend sur quelques points, et passe condamnation sur d'autres. Il ne fait aucune difficulté de supprimer dans sa *Traduction* des passages obscurs ou insignifiants. Je crois que le système qu'il a suivi dans sa *Traduction* est le seul praticable avec un poète, et surtout avec un poète tel que Pindare. D'ailleurs les vers de M. Vincent n'ont pas seulement de la facilité et de l'élégance, ils sont encore remarquables par le mouvement et la chaleur; ils sont de plus accompagnés d'une analyse des Odes et de notes sur les difficultés du texte ou sur différentes circonstances rapportées par le poète.

(1) 1 vol. in-18; prix, 1 fr. 50 c. et 2 fr. franc de port. A Lille, chez Lefort; et à Paris, au bureau de ce journal.

Nous demandons à M. Vincent la permission de ne rien citer de ses *Pythiques*, quoiqu'elles nous offrent bien des morceaux d'une heureuse harmonie; le genre de ces compositions s'éloigne un peu du cercle d'objets dans lequel nous devons nous renfermer. Nous parlerons plus volontiers de quelques pièces de vers qui suivent les *Pythiques*. Dans le nombre se trouvent une Ode sur la prise de Constantinople, la traduction du psaume *Super flumina Babylonis*, et du cantique de Moïse, nu chant funèbre sur la mort du duc de Berry, et deux Odes sur la naissance et le baptême du duc de Bordeaux. Dans la traduction du psaume cxxxvi, le poëte a lutté avec avantage contre des traductions déjà connues:

Tout plein de ma douleur, assis près du rivage,  
Où l'Euphrate en grondant venoit briser ses flots,  
Sion m'occupoit seule, et sa touchante image  
Excitoit mes sanglots.

Je le jure, ô Sion! cette rive inconnue  
Jamais ne fut témoin de mes joyeux transports.  
Et ma lyre muette, aux saules suspendue,  
N'y forma point d'accords.

Nos barbares vainqueurs, insultant à nos chaînes:  
« Captifs, nous disent-ils, pourquoi plus de concert? »  
« Chantez!... » Ils le disoient, et leurs mains inhumaines  
Avoient forgé nos fers.

Hélas! loin de ces lieux où je vis la lumière,  
Loin des murs de Sion, demeure de la paix,  
Seigneur, puis-je, aux échos d'une rive étrangère,  
Raconter tes bienfaits?

Ah! si jamais Sion s'échappe à ma pensée,  
Que plutôt cette main perde tout sentiment;  
Que ma langue plutôt dans ma bouche glacée,  
Reste sans mouvement?

Dieu! souviens-toi des cris qu'au jour de nos disgrâces  
Pousoient de toutes parts les cruels fils d'Edom.  
« Détruisez, détruisez jusques aux moindre traces  
» Des remparts de Sion. »

Mais toi-même, à ton tour, tremble, cité barbare;  
Tremble à l'aspect des maux où tu nous as plongés.  
J'entends le bruit des fers; ton vainqueur se prépare,  
Et nous serons vengés.

Je vois le foible enfant à sa mère tremblante  
Arraché sans pitié par de cruels soldats.  
Ses membres fracassés sur la roche sanglante  
Jaillissent en éclats.

---

*Sur les distributions de la Société Biblique; extrait de l'ouvrage de M. Dubois. (Voyez le n<sup>o</sup>. 1099.)*

Après avoir parlé de l'état de la religion dans l'Inde, M. l'abbé Dubois examine ce qu'on doit penser des travaux de la Société Biblique, et des traductions de l'Écriture en langues d'Asie. Il est persuadé que ces traductions, non-seulement ne produiront pas les effets que la Société Biblique en attend, mais qu'elles porteront le plus grand préjudice à la religion; et augmenteront les préjugés des habitans de l'Inde. Connoissant en effet les coutumes et les superstitions de ces peuples, il se demande ce que pensera un Indien de la caste aisée, lorsqu'il verra qu'Abraham fit tuer un veau, et le servit aux anges; il jugera tout de suite qu'Abraham et ses hôtes n'étoient que de vils pariahs, qui ne craignoient point de verser le sang des animaux, et il jettera au feu un livre qui contient des détails si sacrilèges. Que dira un brahme, lorsqu'il verra dans la Bible les sacrifices sanglans prescrits par la loi mosaïque? il conclura que le dieu qui commandoit l'effusion du sang d'un si grand nombre de victimes étoit de la même espèce que les divinités malfaisantes de l'Inde. Quels seront ses sentimens surtout, lorsqu'avec l'opinion que le meurtre des bœufs et des vaches est un crime irrémissible, il verra que l'immolation des bœufs et des taureaux formoit une partie du culte, lorsqu'il lira que Salomon fit immoler vingt-deux mille bœufs pour la consécration du temple? Prévenu de ses idées superstitieuses, il sera saisi d'horreur à ces récits, regardera comme abominable le livre qui les contient, se croira même souillé par cette lecture, et ira promptement se purifier dans l'eau du fleuve. Tels sont les effets que la lecture du texte sacré produira infailliblement sur les Indiens. On pourroit citer beaucoup d'autres passages qu'il seroit dangereux de faire connoître à ces peuples avant d'avoir préparé les esprits par de sages instructions. Mais ouvrir tout d'un coup nos oracles sacrés à des païens remplis des préjugés les plus étranges et les plus enracinés, c'est forcer un homme

*Tomc XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. P*

qui a les yeux malades à fixer le soleil, c'est donner à un enfant qui vient de naître des alimens difficiles à digérer.

Des faits arrivés à M. Dubois lui-même lui ont prouvé quelle étoit la susceptibilité des Indiens sur ce qui est contraire aux idées reçues parmi eux. Etant à Carical, il y a environ vingt-huit ans, et, prêchant en langue tamoule sur l'origine du christianisme, il lui arriva de dire, en parlant de Notre-Seigneur et des apôtres, *le fils d'un pauvre charpentier, douze pauvres pêcheurs*. Les principaux chrétiens vinrent lui dire, après le sermon, que toute la congrégation étoit scandalisée de ces paroles; que la tribu des charpentiers et celle des pêcheurs étoient des plus viles, et que les païens qui auroient entendu ces expressions se seroient crus autorisés à mépriser de plus en plus l'auteur du christianisme. Ils engagèrent donc le prédicateur à éviter de donner à Jésus-Christ une origine si abjecte, et à dire plutôt qu'il étoit de la tribu des kehattri ou rois. Dans une autre occasion, M. Dubois, expliquant la parabole de l'enfant prodigue, parla du veau gras tué par ordre du père; les chrétiens vinrent lui reprocher cette imprudence, et lui représentèrent qu'elle compromettroit la religion auprès des païens, qui, sur ce seul fait, la jugeroient vile, et bonne seulement pour des parias. En effet, même avec les chrétiens indigènes, les missionnaires s'abstiennent de ce qui pourroit heurter leurs préjugés sans nécessité, ou augmenter les préventions des païens. Ainsi l'usage des liqueurs enivrantes étant extrêmement odieux à tous les Indiens bien nés, les missionnaires évitent de nommer le vin, même dans l'eucharistie, et ils ont recours à une périphrase.

Indépendamment de cette considération décisive, et qui renverse toutes les espérances des partisans des sociétés bibliques, il y a encore une autre difficulté dans ces traductions; c'est de rendre exactement l'original dans les langues du pays. Toutes les personnes familières avec le génie, la tournure et l'ordre grammatical de ces langues, conviendront qu'elles diffèrent si essentiellement, qu'une traduction littérale de la Bible dans quelqu'une d'elles deviendrait inintelligible. Lorsque les missionnaires protestans de Sérampour, dans le Bengale, annoncèrent avec emphase, il y a quelques années, dans les papiers publics, leur projet de traduire la Bible en vingt langues d'Asie, et, entr'autres, en chinois, la plus com-

pliquée de toutes ces langues, ce projet gigantesque put éblouir au loin; mais les personnes instruites se demandèrent comment six ou sept particuliers, quels que fussent leurs talens ou leur application, pouvoient se vanter d'exécuter une entreprise qui auroit exigé le concours de tous les savans pendant cinquante ans. Lorsque l'Angleterre se sépara de l'Eglise romaine, les réformateurs, ne trouvant pas la Vulgate à leur goût; travaillèrent à une traduction sur le texte hébreux; il y en eut une première faite sous Edouard, mais il y fallut renoncer, tant elle étoit pleine d'erreurs. On en entreprit une autre sous Elisabeth, mais elle ne fut pas plus heureuse, et il fallut travailler à une troisième sous Jacques I<sup>er</sup>. Cette version occupa, dit-on, pendant seize ans tout ce que la réforme avoit de plus habiles gens. Si même en Europe, avec tous les secours de la critique et de l'érudition, il fallut tant de temps pour faire une seule traduction, quelle est la présomption de ceux qui en annoncent vingt dans l'espace de peu d'années, et dans des langues qu'ils ne peuvent connoître qu'imparfaitement?

La première qualité pour réussir dans une traduction, c'est de bien connoître l'un et l'autre idiôme. Or où sont les Européens qui possèdent cette connoissance parfaite des langues indiennes? où sont les Indiens qui aient le même avantage par rapport aux langues européennes? Il y a déjà long-temps que des missionnaires protestans essayèrent de faire des traductions de l'Ecriture en langues du pays; j'ai, dit M. l'abbé Dubois, une copie du nouveau Testament traduit en tamoul par les missionnaires luthériens; les traducteurs, en voulant s'astreindre à la lettre, ont en général usé d'expressions si triviales, leur style est si différent de celui des productions indiennes qu'on n'en peut lire quatre versets, j'en ai été témoin, sans rire et sans hausser les épaules. C'est aussi le jugement que portoit un autre missionnaire, dans le Travancor, des traductions récentes du nouveau Testament dans le dialecte mayalam; ces traductions, disoit-il, sont pitoyables, et exposeroient à la risée le missionnaire qui les distribueroit. Un autre fait confirme ce que l'on vient de dire sur la difficulté de ces sortes de traductions. Il y a plusieurs années que la congrégation de la Propagande à Rome désira que les missionnaires français du Su-tchuen traduisissent l'Evangile en chinois, et lui envoyassent cette traduction pour être dé-

posée dans ses archives. Les missionnaires répondirent que, le génie de la langue chinoise ne permettant pas une traduction littérale, ils avoient rédigé depuis long-temps pour l'usage de leurs néophytes un abrégé de l'histoire et de la morale de l'Évangile. La congrégation insista, et les missionnaires, s'étant adjoint les chrétiens du pays les plus capables, entreprirent de traduire l'Évangile de saint Matthieu; ils envoyèrent leur travail à Rome, en avertissant la congrégation que ce seul Évangile leur avoit coûté beaucoup de peine, et que leur traduction littérale différoit tellement du style chinois, que leurs prosélytes même étoient tentés de rire en la lisant.

Quelle confiance peut-on donc avoir dans les traductions exécutées si lestement par les missionnaires protestans? Aussi des protestans sensés, qui avoient vécu long-temps dans l'Inde, et qui en avoient étudié les langues, ont avoué, après avoir lu quelques-unes des nouvelles traductions, qu'elles sont si inexactes et en style si vulgaire, qu'on n'a rien de mieux à faire que de les cacher aux païens pour ne pas augmenter leur haine et leur mépris pour la religion. Pour éveiller la curiosité et fixer l'attention des Indiens qui ont quelque savoir, il faudroit que les traductions de la Bible pussent aller de pair sous le rapport littéraire avec les ouvrages du même genre estimés parmi eux; que le style en fût relevé, fleuri, et offert des images poétiques; mais quel effet peut-on attendre de traductions ignobles, telles que celles qui circulent maintenant dans le pays? et ne sont-elles pas propres à fortifier l'éloignement des naturels pour une religion qu'on leur présente sous des formes rebutantes?

Le missionnaire revient encore sur le même sujet dans une autre lettre, et fait sentir, par de nouvelles considérations, combien le projet des sociétés bibliques offre peu d'espoir d'ouvrir les yeux des Indiens à la lumière du christianisme. Débuter, dans l'œuvre du prosélytisme, par montrer tout à coup, et à toutes sortes de nations, le texte nu de nos Écritures, c'est, dit-il, commencer nos travaux par où nous devrions les finir; c'est vouloir élever un édifice avant d'en avoir préparé les fondemens; c'est comme si on exigeoit d'un apprenti une machine compliquée, ou comme si on vouloit qu'un sauvage produisît un chef-d'œuvre de l'art. On a vu plusieurs exemples de chrétiens qui, accoutumés à lire et à interpréter les Écritures, ont passé d'une secte à une autre.

en s'efforçant de justifier ce changement par telle ou telle interprétation de la parole de Dieu; mais on n'a jamais ouï dire qu'un païen ait été converti au christianisme par la lecture du texte seul de nos livres sacrés. Ces divines Ecritures sont sans doute la source de notre foi, le fondement sur lequel elle est bâtie; mais leur interprétation est si fort au-dessus de la portée des simples et des ignorans, qu'il est impossible d'imaginer que l'esprit prévenu ou mal disposé d'un païen puisse, sans autre secours, former sa foi sur ce seul fondement. Il y a plus, c'est que, parmi les chrétiens même de l'Inde, il y en a peu en état d'entendre le texte de la Bible. M. Dubois avoit composé pour l'instruction de son troupeau, un catéchisme fort court, où il expliquoit les vérités chrétiennes, et qu'il avoit tâché de rendre simple et clair; et bien, après tant de soins, il n'ose assurer que la majorité des chrétiens l'entendit bien. De quelle utilité pourroient être nos Ecritures à des gens qui ne peuvent comprendre un catéchisme de dix pages?

On rend volontiers justice aux vues désintéressées de la Société Biblique; dans les traductions qu'elle a fait exécuter, et dans les distributions de Bibles; mais quelle sera l'utilité de ces Bibles que l'on envoie ainsi dans toutes les directions, si on ne les lit pas, ou si on ne les entend pas? Or, comment les goûter ou les entendre dans le style bas et ridicule des traductions répandues dans l'Inde? Les personnes les mieux disposées n'en peuvent tirer aucun fruit; à plus forte raison cette lecture sera-t-elle inutile aux païens. M. Dubois cite à ce sujet une anecdote dont il a été témoin: les chrétiens d'un village de l'Inde avoient un exemplaire de la traduction de l'Evangile de saint Matthieu, qui leur avoit été donné par un Européen protestant. Ils cherchèrent vainement à l'entendre, et consultèrent enfin un brahme, qui leur dit que c'étoit un livre de magie. Il faut le dire, ce n'est point en répandant des Bibles que les premiers missionnaires qui abordèrent dans l'Inde, il y a trois cents ans, y firent des progrès; ce fut en se conformant, autant qu'ils le pouvoient, aux mœurs du pays, en instruisant, en expliquant les premières vérités, en ouvrant des écoles, en formant des catéchistes, en composant des traités forts courts tantôt sur le *Credo* et les dix commandemens, tantôt sur les preuves de l'existence d'un seul Dieu, sur ses principaux attributs et sur l'absurdité de l'idolâtrie.

Lorsque les catéchistes étoient suffisamment instruits sur ces divers points, on leur apprenoit à s'introduire dans les maisons par les voies de la douceur et de la charité, à rendre service principalement comme médecins, et à dissiper peu à peu les préjugés de leurs compatriotes. Tel fut le mode de procéder des premiers missionnaires, et ils ont continué ainsi jusqu'aux temps où les invasions européennes sont venues apporter un nouvel obstacle aux progrès de la religion.

Il résulte de tout ceci que les traductions et les distributions de Bibles dans l'Inde ne peuvent avoir que de fâcheux résultats pour la religion. Il est difficile de se refuser à cette conséquence que tire M. l'abbé Dubois de ses observations et de son expérience pendant trente années de séjour en ce pays. Les faits qu'il a recueillis et les raisons qu'il donne concourent également à établir son opinion, et doivent détromper tous les gens sages et judicieux sur les fastueux rapports et les espérances exagérées des agens des sociétés bibliques. Il est vrai que M. Dubois n'a parlé que de l'Inde; mais ce qu'il dit de ce pays s'applique plus ou moins aux autres contrées où l'idolâtrie domine, et où règnent des superstitions et des préjugés également déplorables.

C'est M. l'abbé Dubois qui a publié récemment l'ouvrage intitulé : *Mœurs, Institutions et Cérémonies des peuples de l'Inde*. Nous parlerons plus tard de cet ouvrage, fruit de trente ans de séjour dans l'Inde, et qui sera, sans doute également accueilli et des savans et de ceux qui ne le sont pas. Les *Lettres sur l'état du christianisme dans l'Inde* annoncent tout ce qu'on peut attendre de l'expérience et des lumières du respectable missionnaire.

---

#### NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. La confrérie de la Sainte-Trinité pour les pèlerins et les convalescens a, pendant le mois de mai, logé et nourri dans son hospice quarante-un mille huit cent quatre-vingt-huit pèlerins; savoir, vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-onze hommes, treize mille deux cent dix-huit femmes, deux mille quatre cent vingt-sept confrères affiliés et quinze cent cinquante-deux sœurs. Dans les précédens jubilé, il n'étoit jamais arrivé que le nombre des femmes reçues dans



l'établissement montât en un seul jour à deux mille quatre cent quatre-vingt-six, comme cela a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin. Les confrères de la Trinité ont déployé, dans cette occasion, une charité constante. Fidéles à l'esprit de saint Philippe Néri, fondateur de cette bonne œuvre, ils se rendoient assidûment tous les jours pour servir les pèlerins, et veilloient à ce que rien ne leur manquât. Les religieux Capucins ne manquoient pas de les aider, suivant la coutume établie par le même saint, de concert avec saint Félix de Cantalice. Le cardinal protecteur de l'établissement venoit de temps en temps animer les confrères par son exemple.

— Le 6 juin, la confrérie du Gonfalon a reçu une confrérie affiliée de Monterotondo, composée de quatre-vingt-six confrères et de cent sœurs. Le 8, elle en a reçu une de quatre cents personnes du diocèse de Tivoli. Une confrérie de Civita-Vecchia s'est rendue processionnellement à Rome pour gagner le jubilé. Cette confrérie est celle dite de la Mort et de la Prière, et elle a été reçue par celle du même nom à Rome. Les princes Colonne et Ruspoli et le duc Torlonia sont allés au-devant des pèlerins, et le cardinal protecteur, des prélats et autres personnages les ont servis à table. Ces pèlerins ont passé trois jours à Rome, ont fait les stations et la communion générale, et se sont retirés touchés de l'accueil fraternel et de l'hospitalité généreuse qu'ils ont reçus. Le 10, il est arrivé une congrégation de Spolte, affiliée à la même.

— L'octave de la Fête-Dieu a été célébrée avec beaucoup de pompe dans les églises, et des processions solennelles ont eu lieu. A quelques-unes se trouvoient des cardinaux; à celle de Saint-Marc, le sénat romain a assisté en grand cortège; à celle de Saint-Pierre, il y avoit plusieurs confréries et trente-huit pauvres filles, dotées cette année par le chapitre. Le saint Sacrement étoit porté par le cardinal Galeffi, archiprêtre de la basilique. Le saint Père suivoit le dais, accompagné de dix-neuf cardinaux, des personnes de sa maison et de sa garde.

PARIS. On avoit eu des inquiétudes sur la santé d'un des plus respectables évêques de France; mais les dernières lettres de Bordeaux sont beaucoup plus consolantes, et font espérer que le diocèse conservera encore l'illustre et pieux prélat qui, malgré son âge avancé, a encore toute la présence de l'esprit et le zèle de l'âge mûr, et qui est également cher au

clergé et aux fidèles par son savoir, sa douceur et son inépuisable charité.

— On a pu lire, il y a quelques jours, dans une des feuilles les plus accréditées auprès d'un certain parti, une lettre sous le nom de *plusieurs commis voyageurs*, qui dénonçoient des faits arrivés dans les provinces, des refus de sacrements ou de sépulture faits par des prêtres, et d'autres actes de la même nature qu'on imputoit au clergé. Ces *commis voyageurs* recueilloient minutieusement tous les abus qui étoient venus à leur connoissance dans les diverses provinces; du reste, ils s'abstenoient prudemment de nommer les personnes et les lieux, ne parlant jamais que d'une manière vague; tantôt c'est une ville, qu'on ne nomme point, qui est le lieu de la scène; tantôt c'est un village de Normandie. De pareilles dénonciations ont un grand avantage, c'est qu'on ne peut les démentir. Les prétendus *commis voyageurs* auroient pu, sans aller si loin et sans se donner tant de peine, apprendre tout près d'eux des traits de fanatisme dignes d'exciter tout leur zèle. Il y a déjà un mois qu'il s'est passé à Paris, dans un établissement public, un fait un peu plus sérieux que que tous ceux qu'ils racontent. Un jeune homme, étudiant en médecine, y a été grièvement blessé, le 2 juin, en plein jour, à l'Hôtel-Dieu; son crime étoit d'avoir, dans une conversation précédente, pris la défense des Jésuites, dont un autre médecin parloit avec mépris. On lui en a gardé rancune; et on lui a porté à l'improviste un coup violent qui a fait sortir le sang en abondance; il a fallu mettre le blessé au lit, et lui prescrire un traitement qui n'est pas encore terminé. Nous ne désignons pas davantage en ce moment les personnages, la justice devant se saisir de l'affaire; la même raison nous avoit empêché jusqu'ici de rendre compte de ce trait de fanatisme; mais quelques journaux en ayant parlé, nous avons pu nous imposer moins de réserve. Nous donnerons plus de détails quand l'affaire sera portée devant les tribunaux; sans doute un acte de cette nature ne peut manquer d'attirer les regards de la justice, et l'impunité d'un tel trait de fanatisme seroit aussi honteuse qu'affligeante, et nous offrirait le plus triste présage pour l'existence d'une société où on toléreroit de semblables désordres. Cependant voilà déjà un mois que le fait s'est passé, et nulle poursuite n'est encore dirigée contre l'agresseur; des feuilles très-zélées pour découvrir les abus et

les délits, ont gardé le silence sur celui-ci. Si le blessé eût été un jeune libéral, un ami de la révolution, un homme dévoué à la cause, mille cris se seroient élevés en sa faveur; mais doit-on quelque intérêt à qui se fait l'avocat des Jésuites? injurier et frapper un tel homme, est peut-être, que sais-je? un acte de philanthropie, et vous verrez que celui qui a tort dans cette affaire est celui qui a été frappé et renversé, et qui n'est pas encore rétabli du coup qu'on lui a porté; c'est lui qui est un intolérant et un fanatique, et l'agresseur se trouvera être un homme plein de la philosophie la plus douce. Que seroit-ce si, comme on le dit, il existoit un complot de quelques jeunes exaltés qui ont juré que dans le cas où on poursuivroit l'assaillant dans la scène du 2 juin, ils s'en vengeroient sur celui qui a échappé à leurs premiers coups? Ne faudroit-il pas désespérer d'une société où un si monstrueux fanatisme existeroit et ne seroit pas réprimé?

— M. de Villele, archevêque de Bourges, s'est rendu dans son diocèse peu après le sacre, et a publié une Lettre pastorale, du 27 juin, sur sa prise de possession et son installation. Le prélat parle de ses sentimens pour ses anciens et ses nouveaux diocésains :

« Il nous en a coûté de quitter un diocèse où la Providence avoit daigné se servir de nous pour faire un peu de bien, et de nous séparer d'un troupeau qui nous avoit donné bien des témoignages d'affection. Nous en conserverons toujours le souvenir. Pourquoi prendrions-nous le soin de vous dissimuler la peine que nous avons éprouvée? nous ne pouvons pas craindre de vous blesser en vous manifestant ce sentiment, il sera pour vous une garantie de notre dévouement. Dieu nous a donné à vous, N. T. C. F., et nous avons la douce confiance qu'en nous acquittant à votre égard de tous les devoirs que nous impose la charge pastorale, nous obtiendrons de vous cette affection filiale dont notre cœur a besoin, et qu'il s'efforcera de prouver.

» Nous reconnaissons, en commençant auprès de vous l'exercice de notre ministère, que nous sommes redevables à tous, aux pauvres comme aux riches, aux petits comme aux grands, aux pécheurs comme aux justes, aux sages comme aux insensés. Parmi ces sages du siècle qui se glorifient d'avoir étendu la sphère des sciences humaines, combien sont peu avancés dans la connoissance des vérités saintes, combien ignorent ce qu'il est le plus essentiel de savoir et de pratiquer pour arriver au véritable bonheur! Nous tâcherons d'imiter à votre égard la charité de saint Paul, qui s'étendoit à tous ceux auxquels son ministère pouvoit être utile; qui le multiplioit, pour ainsi

dire, afin qu'il pût suffire à tous les besoins : *Jé me suis fait tout à tous, disoit cet apôtre, afin de les sauver tous.* »

M. l'archevêque trace ensuite l'éloge de son prédécesseur, parle avec estime et affection de son clergé, et promet aux pasteurs toute la bienveillance et les encouragemens dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs pénibles fonctions. La Lettre finit par ordonner des prières pour le prélat.

— M. l'évêque de Séez, dans son Mandement du 10 juin pour le sacre, saisit l'occasion de réfuter des doctrines perriciennes qui ont tant contribué à nos malheurs, et qui n'ont encore aujourd'hui que trop de partisans :

« Qu'elle est insensée et folle cette doctrine nouvelle de la souveraineté des peuples, que l'enfer n'a inventée que pour inspirer la révolte contre l'autorité établie de Dieu! La prétendue réforme de Calvin l'adopta pour armer ses sectateurs contre la puissance de nos Rois. Elle reconnoissoit cependant la divinité de nos Ecritures, où elle est condamnée. La philosophie du siècle s'en est emparée, parce qu'elle y a trouvé un principe fécond de révolutions, de bouleversemens, et une justification de tous les excès et de tous les crimes. Elle est encore dans toutes les bouches des hommes du siècle qui ont abandonné la foi de leurs pères; elle est pronée dans tous les écrits de ce parti anti-social et anti-chrétien qui n'a pas pu comprendre que l'homme qui n'a aucun pouvoir sur lui-même ne peut en conférer aucun à ses semblables; qu'étant la créature de Dieu, il ne peut dépendre que de Dieu; que lui seul peut le soumettre à qui il lui plaît; que lui seul peut établir un gouvernement stable et solide, parce qu'il a la suprême puissance sur tous. Au lieu qu'en admettant cette horrible doctrine de la souveraineté du peuple, rien ne peut être jamais assuré; on doit toujours craindre, et les guerres civiles; et les changemens si funestes de gouvernement ou de dynastie, qui ne se font et ne se consomment qu'après une infinité de meurtres et de désastres.

» Qu'elle est éloignée des idées des premiers chrétiens; cette doctrine si justement et toujours condamnée par les apôtres et par toute l'Eglise! Dans cette longue succession des siècles qui se sont écoulés depuis la première publication de l'Evangile jusqu'à nous, tour à tour persécutée, d'abord par les princes païens, ensuite par les princes hérétiques ou fauteurs de l'hérésie, l'Eglise n'a cessé de montrer par ses martyrs et ses confesseurs son inviolable patience contre les fureurs qui ont agité un si grand nombre de princes. Jamais elle n'a excité les peuples à secouer le joug de l'autorité établie. Dans les nombreuses révolutions de l'empire romain, Tertullien défioit les ennemis du christianisme de montrer un seul disciple de Jésus qui eût pris part aux séditions et aux révoltes; tant étoit profondément gravée dans les cœurs chrétiens cette maxime de l'Apôtre : *Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures; parce que celles qui*

*existent ont été établies par le Seigneur. Soyez soumis, pour l'amour de Dieu, à tout homme qui a du pouvoir sur vous, soit au roi, comme votre souverain, soit aux gouverneurs, comme ses représentans.* »

A la fin de son Mandement, le prélat annonce que la retraite ecclésiastique s'ouvrira cette année le lundi 1<sup>er</sup>. août; les prêtres sont invités à envoyer leurs noms, et les curés sont invités en même temps à apporter des témoignages de la capacité des enfans qui fréquentent les écoles primaires, afin de mettre M. l'évêque en état de distribuer les prix qu'il a promis.

— Le peu de mots que nous avons dit de l'abbé Manesse dans notre n<sup>o</sup>. 1061, nous a procuré une Notice fort intéressante sur cet homme estimable. Un de ses anciens confrères, qui paroît l'avoir bien connu, nous prie d'abord de rectifier une inexactitude qui s'étoit glissée dans notre article. M. Manesse, nous dit-il, n'étoit point de la congrégation de Sainte-Geneviève, mais de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, qui formoit un corps à part, et qui n'avoit point subi de réforme et n'avoit point perdu l'esprit primitif. Nous regrettons de ne pouvoir insérer en entier la Notice curieuse que nous envoie M. D., et qui a été encore accrue par l'obligeance de M. l'abbé de Prémontré; mais son étendue ne nous permet que d'en donner un extrait. — Joseph-Denis Manesse, né à Landreac le 4 janvier 1743, fut reçu, le 14 mars 1762, à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. Comme son goût le portoit vers l'étude de la médecine, les religieux l'envoyèrent étudier à Paris. Le jeune Manesse fut accueilli chez les Prémontrés de la rue Hautefeuille, avec lesquels il avoit une sorte de parenté, un de ses oncles ayant occupé une place distinguée dans cet ordre. Il passa deux ans dans cette maison, sans aucuns frais de sa part, suivit les cours de théologie et soutint une thèse avec succès. En même temps il se livroit à d'autres études et se lioit avec les savans. Il forma un cabinet très-curieux d'histoire naturelle et de riches collections, que l'on venoit admirer. Il avoit, entr'autres, une nombreuse collection d'œufs et une autre d'animaux empaillés, et il excelloit dans ce dernier genre. De retour à Soissons, il s'occupa d'utiliser les connoissances qu'il avoit acquises en médecine, visitant les hospices, soignant les pauvres, et traitant les malades avec une extrême charité. On le nomma vicaire d'Oulchi-le-Château, où il résida environ sept ans, puis prieur,

de Branges. Dans ces places, il joignoit le soin des malades aux fonctions propres de son ministère. La révolution vint l'enlever à tout ce qui lui étoit cher : il ne disputa cependant point avec sa conscience, et se rendit à Bruxelles, puis en Hollande, et à Munster, où il trouva M. l'évêque de Soissons, qui étoit aussi abbé de Saint-Jean-des-Vignes. Le prélat fut accueilli, ainsi que Manesse et plusieurs autres, dans l'abbaye de Granof, près Munster, et ils y trouvèrent la plus généreuse hospitalité. Les infirmités de M. de Bourdeilles l'ayant décidé, au bout de quelque temps, à rentrer en France, l'abbé Manesse, qui trouvoit les circonstances trop peu favorables, parcourut presque toute l'Allemagne et alla jusqu'en Russie. Partout il rendoit des services aux Français exilés comme aux habitans du pays, et ses connoissances en médecine, non moins que son obligeance et son aménité, lui procuroient la réception la plus cordiale. Aussi désintéressé qu'instruit, il ne recevoit aucune rétribution pour ses soins, et sollicitoit seulement des secours pour ses compatriotes proscrits. Des académies l'admirent dans leur sein, des savans lui ouvrirent leurs cabinets, les seigneurs et le peuple lui témoignèrent une égale bienveillance. Il revint en France après la restauration, en sortit aux cent jours, et vouloit en sortir encore il y a sept ans, lorsqu'il voyoit prévaloir un système funeste; des infirmités l'empêchèrent d'exécuter ce projet. Il partageoit son temps entre Paris, Soissons et le château de Soupire, où il avoit trouvé asile. Il avoit observé long-temps la mère Emmerich, il lui donnoit des soins à la fois comme prêtre et comme médecin, et un homme si sage et si expérimenté n'auroit pu être dupe de quelque imposture. On peut donc ajouter toute confiance à sa relation, et l'étude que l'abbé Manesse avoit faite des sciences naturelles donne encore plus d'autorité à son jugement sur cette religieuse. Cet homme pieux et aimable mourut, comme nous l'avons dit, le 24 septembre 1820, chez M. de La Villeurnois, laissant de tendres souvenirs parmi ses amis, et ayant, malgré les traverses qui ont marqué sa carrière, trouvé le moyen de se rendre toujours utile à la religion et à l'humanité (1).

---

(1) On a de Manesse un *Traité sur la manière d'empailler et de conserver les animaux, les pelleteries et les laines*, Paris, 1787, in-12, dédié à d'Aubenton et approuvé par l'Académie des sciences; et une

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a daigné accorder sur sa cassette un premier secours de 500 fr. à des habitans de la commune de Rebecque, près Saint-Omer (Pas-de-Calais), dont les maisons, au nombre de onze, ont été incendiées, le 2 juin, jour de la Fête-Dieu, pendant que toute la population étoit à l'église. M<sup>me</sup>. la Dauphine a bien voulu y joindre 300 fr. sur sa cassette particulière.

— Le Roi est arrivé, le 28 juin, à Saint-Cloud, à cinq heures du soir. S. M. s'est arrêtée sur le pont, où l'attendoient M. le curé, accompagné de son clergé et des demoiselles de la confrérie de la Sainte-Vierge, MM. les membres du conseil municipal de Saint-Cloud, M. le baron Destouches, préfet du département de Seine et Oise, et M. le marquis de Rochemore, commandant le département. M. le curé et M. le préfet ont eu l'honneur de haranguer S. M., qui a répondu « qu'elle agréoit les sentimens qui venoient de lui être exprimés; qu'elle étoit heureuse de se retrouver au milieu des habitans du département de Seine et Oise; qu'elle avoit bien des raisons pour l'aimer, qu'elle y étoit née; qu'elle espéroit contribuer à l'accroissement de sa prospérité, et qu'elle comptoit sur le zèle et la fidélité de ses magistrats pour l'exécution de ses ordres. »

Une grande affluence s'étoit portée à la rencontre du Roi. S. M. a ordonné que ses chevaux allassent au petit pas. Un très-bel arc de triomphe avoit été élevé sur la place Royale, au-delà du pont. Lorsque S. M. y est arrivée, M<sup>lle</sup>. Vallienne, nièce du maire de Saint-Cloud, à la tête d'une députation de jeunes demoiselles de la commune, a eu l'honneur de lui présenter une couronne de fleurs, et de lui adresser un compliment en vers.

— S. A. R. le prince de Salerne est arrivé à Neuilly le 28 juin, à trois heures après midi. S. A. R. avoit couché, la veille, à Fontainebleau, ainsi que M<sup>r</sup>. le duc d'Orléans, qui s'y étoit rendu avec M<sup>me</sup>. la duchesse d'Orléans. Le prince habitera alternativement le Palais-Royal et Neuilly. S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, étoit partie le matin, à huit heures, pour aller au-devant de S. A. R. le prince son oncle.

*Oologie ou Description des nids et des œufs d'un grand nombre d'oiseaux d'Europe, avec l'histoire de leurs mœurs et de leurs habitudes.* Cét ouvrage, encore manuscrit, forme 2 vol. in-4°. de 386 et de 361 pages, avec 54 dessins représentant 160 œufs, qui composent la collection de Manesse. Les figures sont peintes à la gouache. L'ouvrage a été présenté à l'Académie des sciences, et, sur son rapport, le gouvernement en a fait l'acquisition, ainsi que de la collection d'œufs qui l'accompagne. Le tout a été déposé à la Bibliothèque du Jardin du Roi, et l'administration a fait copier le manuscrit, qu'il seroit à désirer de voir imprimé.

— Le Roi vient d'acquiescer un troupeau considérable de moutons de race anglaise, dont la toison surpasse en longueur et en finesse les races à longue laine connues jusqu'à présent. C'est à l'excellence de ces laines que l'Angleterre doit la supériorité de ses étoffes fines. L'importation de ce troupeau a souffert beaucoup de difficultés, et a occasionné de grands frais. On croit que S. M. est dans l'intention de confier ces animaux à des cultivateurs intelligens placés au centre de cantons où des pâturages abondans leur offriront une nourriture convenable. Déjà la France devoit à Louis XVI l'introduction des mérinos; elle va devoir à Charles X celle des moutons à longue laine.

— Le 29 juin, le Roi a reçu S. A. R. le prince de Salerne. Ce prince a ensuite fait une visite à M. le Dauphin, M<sup>me</sup>. la Dauphine et à MADAME, duchesse de Berri. S. A. R. étoit accompagnée de M. le prince de Castelcicala, ambassadeur de Naples, et de M. de Pignatelli, son chambellan.

— Le 20 mai dernier, le village Dumarouseau, département de la Creuse, fut la proie des flammes; onze familles de cultivateurs perdirent en un instant meubles, récoltes, bestiaux et bâtimens. A la demande de M. Mestadier, député du département, M<sup>gr</sup>. le Dauphin a bien voulu accorder 500 fr., M<sup>me</sup>. la Dauphine 300 fr. MADAME, duchesse de Berri, M<sup>gr</sup>. le duc d'Orléans et M<sup>gr</sup>. le duc de Bourbon se sont aussi empressés d'accorder des secours aux victimes de cet incendie.

— S. A. R. M<sup>me</sup>. la Dauphine a envoyé au maire du 10<sup>e</sup>. arrondissement une somme de 1000 fr. pour les incendiés de la rue des Vieilles-Tuileries.

— Une brillante réunion a eu lieu, le 26 juin, à l'hôtel du ministère de la marine. S. A. R. MADAME a daigné l'honorer de sa présence. La façade de l'hôtel du ministère étoit décorée de cinq arcades élégamment illuminées en verres de couleur, qui représentoient des guirlandes et des ancres. Tout l'hôtel étoit décoré de trophées et des pavillons de toutes les nations amis unis au pavillon blanc. Ce spectacle avoit attiré sur la place Louis XV une foule considérable de curieux.

— La société royale des Bonnes-Lettres s'est réunie, le 29 juin, dans un banquet de quatre-vingts couverts, à l'occasion du sacre de S. M. Les toasts au Roi, à M. le Dauphin, à M<sup>me</sup>. la Dauphine, à MADAME, aux enfans de France, ont été portés et accueillis avec le plus vif enthousiasme. On a fait une quête au profit des incendiés de la rue des Vieilles-Tuileries. La société, sur la proposition d'un de ses membres, s'est ajournée au 4 novembre, jour de la saint Charles.

— M. le duc et M<sup>me</sup>. la duchesse de Northumberland, et leur suite, sont partis de Paris, le 28 juin, à huit heures du matin, pour l'Angleterre, et le soir même ils sont arrivés à Rouen, d'où ils continueront leur route. Ainsi le bruit qui s'étoit répandu que S. Exc. devoit passer l'été à Paris étoit sans fondement.

— Le sacre a été célébré dans la commune de Sèvres, le 27 juin. On a fait une distribution aux indigens, et le soir, il y a eu illumination générale.



— La statue du marquis de Bonchamps, destinée à orner le monument funèbre de Saint-Florent, a été embarquée, le 22 juin au port Ayrault (Maine et Loire); pour cette destination. Depuis longtemps les habitans de cette petite ville, qui s'honorent de posséder les cendres d'un guerrier mort en pardonnant, attendoient cette statue. Le tombeau dont elle doit former le faite est en beau marbre blanc. Au milieu est le nom du général vendéen, l'époque de sa naissance et de sa mort, avec ces mots : *Grâce! grâce! Bonchamps l'ordonne*. Des deux côtés de cette inscription on voit la Religion appuyée sur une ancre, et de l'autre, la France pleurant sur un tombeau. M. de Bonchamps repose dans l'église même où étoient renfermés les cinq mille prisonniers à qui il sauva la vie avant de mourir. Il n'y a qu'une chose à regretter, c'est que son tombeau étant placé au fond du sanctuaire, quoiqu'élevé de plusieurs degrés, il est néanmoins un peu caché par l'autel : ne seroit-il pas à désirer qu'on put l'apercevoir de la porte de l'église?

— Le tribunal de première instance de Cosne, département de la Nièvre, a condamné, le 25 mai dernier, à 1500 fr. d'amende, comme coupable d'usure habituelle, le sieur Gorrard, ancien huissier de Château-Neuf, auquel sa commission avoit été refusée.

— Le château de Marrac, que Napoléon avoit acheté pour une somme de 120,000 fr., a été détruit, le 22 juin, par un incendie qui a commencé dans une cheminée placée dans une chambre près de l'appartement qu'avoit occupé Buonaparte. Le gouvernement a cédé au génie militaire l'enclos de Saint-Michel, attaché au château de Marrac. On doit y construire une poudrière, des casernes et des écuries.

— On parle, comme d'une chose extraordinaire, de la route qui vient d'être achevée dans les montagnes de la Valteline; elle est construite avec encore plus de goût et de solidité que celle du Simplon. Les officiers du génie ont mis à profit l'expérience qu'on a acquise depuis l'achèvement de cette dernière route.

— La nouvelle de la mort du comte de Bubna est arrivée à Vienne le 18 juin. Son successeur n'a pas encore été désigné; mais des personnes bien instruites prétendent que le général Frimont obtiendra la place importante de gouverneur de la Lombardie.

— Un journal parle de la découverte d'une réunion de *carbonari* à Rome. Une quinzaine d'individus, pour la plupart gens sans aveu ou notés d'infamie, ont été arrêtés. L'accusation qui pèse sur les chefs présente des faits si atroces qu'on n'ose pas les faire connoître. D'après la connoissance qu'on a eue des correspondans de cette société, on a expédié sur-le-champ plusieurs estafettes, et on a déjà su qu'à Pesaro il y a vingt personnes arrêtées.

— M. Champollion, littérateur français, explique en ce moment, à Rome, par le moyen de son alphabet *phonétique*, les inscriptions égyptiennes gravées sur les obélisques, les statues, etc. Le prélat Ange Mai, qui a découvert le traité de la *République* de Cicéron, encourage de tout son pouvoir ce jeune savant.

— Il est certain, quoi qu'en ait dit un journal, que la princesse

Pauline Borghèse, née Buonaparte, est morte à Florence, après une longue et pénible maladie de consommation, qui la tourmentoit depuis long-temps. On a fait, le lendemain, l'ouverture du corps, qui sera transporté à Rome, et inhumé dans la chapelle de la famille Borghèse, à Sainte-Marie-Majeure. Le journal de Florence donne la date de sa mort, et des détails sur ses derniers momens.

*Restauration de la Science politique ou Théorie de l'Etat social naturel opposée à la fiction d'un Etat civil factice,*  
par M. de Haller. II<sup>e</sup>. volume (1).

En rendant compte du premier volume de cet ouvrage dans notre n<sup>o</sup>. 1034, nous annonçâmes que nous nous propositions d'en développer la doctrine dans une suite d'articles; mais depuis une succession continuelle de nouveaux matériaux ne nous a pas permis de remplir notre promesse. Nous le regrettons d'autant plus, que M. de Haller combattoit dans ce volume les faux systèmes de quelques modernes, et qu'il posoit les bases d'une théorie aussi favorable aux peuples qu'aux rois. Il importe aujourd'hui plus que jamais de ramener les hommes à des principes fixes et sûrs relativement aux points capitaux de la législation et de la politique. C'est ce que l'auteur continue de faire dans son second volume qui vient de paraître : il y traite des monarchies héréditaires, de l'origine des princes, de leurs droits naturels ou acquis, des traités, des emplois, des grâces, des subsides, etc. Il ne néglige aucune occasion de combattre les maximes révolutionnaires, établit la souveraineté et l'indépendance des princes, examine le droit de législation, et explique différentes questions sur lesquelles tant de publicistes se sont égarés. Nous espérons pouvoir donner une analyse un peu étendue de ce second volume; mais, en attendant, nous n'avons pas voulu différer d'annoncer la publication de cette suite, également importante par l'intérêt du sujet, par l'enchaînement des principes et par la sagesse des vues. Il règne dans tout l'ouvrage une simplicité et une clarté précieuses, et en même temps une candeur, un amour du bien public et un zèle pour l'équité qui font aimer l'auteur et préviennent en faveur de sa doctrine.

(1) 1 vol. in-8<sup>o</sup>. ; prix, 7 fr. 50 cent. et 9 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Busand; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

---

*Instructions pour la première communion, par*  
M. Mérault (1).

Ces *Instructions* sont divisées en trois parties, l'une pour le temps qui doit précéder la première communion, l'autre pour la retraite préparatoire et pour le jour même de la cérémonie, la dernière pour le temps qui suit la première communion. Dans la première partie, l'auteur montre l'importance de cette démarche et le bonheur de la vraie piété. Le monde ne connoit pas tout le prix de la piété, et beaucoup se la figurent comme une destinée triste et pénible. M. l'abbé Mérault travaille à dissiper ces fausses idées. Il trace un abrégé de la doctrine chrétienne, traite de la prière, de la conversion et de la préparation éloignée à la première communion. Dans la seconde partie, l'estimable auteur présente les moyens de faire utilement la retraite préparatoire; il croit que le meilleur moyen seroit d'établir des conversations où les enfans puissent interroger, répondre, s'expliquer, et où le maître pût s'étendre, approfondir, raconter. Nous n'oserions qu'avec une extrême timidité combattre l'avis d'un homme recommandable par ses lumières et son expérience; mais nous avouons que les entretiens qu'il conseille ne nous paroissent pas applicables à toutes les circonstances. Ils seroient peut-être plus praticables dans un établissement où les élèves ont l'habitude de l'ordre et du silence; mais dans une paroisse où il y a au catéchisme un grand nombre d'enfans plus ou moins

---

(1) 1 vol. in-12. A Orléans, chez Jacob.  
*Tome XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. Q*

dissipés, que d'inconvéniens n'auroit pas cette liberté donnée à chacun d'interrompre, de gloser, de questionner? M. l'abbé Mérault rapporte des réponses plus ou moins ingénieuses faites par des enfans dans ces sortes d'entretiens; mais pour une réponse à propos, combien ne s'expose-t-on pas à en avoir de déplacées, d'oisives, d'insignifiantes? Que dans une récréation on cause avec des enfans, et qu'on les instruisse sans avoir l'air de chercher à les instruire, je le conçois; mais que dans une retraite on les autorise à jaser, à présenter leurs réflexions et leurs doutes, ne seroit-ce pas le moyen de ne pouvoir plus bientôt s'entendre?

L'auteur n'a cependant pas négligé les autres moyens de rendre une retraite utile; il donne six instructions pour toute la retraite, et de plus des instructions pour le jour de la première communion. Il n'abandonne pas l'enfant après cet acte de piété, et propose des instructions pour le lendemain, pour les jours qui doivent suivre, et même pour les temps postérieurs. Il recommande des pratiques de piété; la cinquième instruction est sur la pénitence. L'auteur fait voir qu'elle est nécessaire particulièrement à la jeunesse, et il en trace les règles; la première est une vie occupée et laborieuse; la seconde est ainsi énoncée: *Ni jeûnes ni aumônes, mais se nourrir délicieusement de la vérité, et s'enrichir de connoissances nécessaires, utiles et toutes agréables.* Il faut convenir que cette règle de pénitence n'est pas bien fatigante. Je sais bien qu'il ne faut pas permettre indiscrètement des jeûnes à la jeunesse, et qu'on ne sauroit non plus lui faire une obligation aussi stricte de l'aumône. Néanmoins un jeune homme ne peut-il pas s'imposer quelques privations sur ses repas? ne peut-il pas prendre sur ses économies quelque chose pour les pauvres? convient-il de lui dire d'une manière absolue: *Ni jeûnes ni aumônes?* C'est un doute que je soumet à la sagesse de l'auteur.

Je me suis enhardi à faire cette observation, parce que M. l'abbé Méréault, au commencement de sa Préface, paroît sollicité des conseils; aussi modeste qu'éclairé, il prie qu'on lui  *fasse parvenir sans ménagement des avis utiles et motivés*; mais il demande avec les plus vives instances qu'on veuille bien le juger, non sur le style et les expressions, mais sur les principes et les méthodes qu'il propose. Je ne me permettrai donc qu'une remarque sur le style; l'auteur affectionne le mot d'*idées religieuses*; c'est par là qu'il commence la première partie de ses instructions, et qu'il ouvre en quelque sorte son livre. La même expression se retrouve à la page suivante, et dans d'autres endroits du volume. J'avoue que j'en suis étonné; l'expression d'*idées religieuses* me paroît se sentir beaucoup de l'esprit d'un siècle qui ne voit partout que des opinions, et elle n'est en harmonie ni avec le ton général de l'ouvrage, ni avec le zèle et la gravité de l'auteur, ni avec la fixité des principes qu'il professe. Puisque M. l'abbé Méréault n'annonce ses *Instructions* que comme un *essai qu'il a fait tirer à un petit nombre d'exemplaires*, il me semble qu'il seroit digne de lui de changer cette phrase et quelques autres. Le style n'est pas ce qu'il y a de plus important dans un tel livre, mais ce n'est pourtant pas une chose entièrement indifférente.

Quelques personnes ont trouvé que l'auteur racontoit beaucoup; mais M. l'abbé Méréault est persuadé que les histoires et les anecdotes doivent occuper une grande place dans l'instruction. Ses récits ne sont pas d'ailleurs sans intérêt; ils sont ingénieux et mêlés de réflexions où l'esprit brille. L'auteur ne dédaigne pas les fleurs de rhétorique; ces ornemens lui ont paru sans doute convenir spécialement à un livre fait pour la jeunesse. On doit dire néanmoins que, si l'auteur prodigue un peu les figures, les comparaisons, les traits

d'esprit, son langage est plein d'unction. On voit qu'il aime la jeunesse, qu'il s'entretient volontiers avec elle, et qu'il désire vivement la gagner à Dieu.

Dans un tel ouvrage tout ne doit pas être pris à la rigueur; il y a telle proposition qu'il ne faudroit pas trop presser, et qu'il faut expliquer par d'autres endroits. L'auteur ne veut pas que, dans une éducation chrétienne, on prononce même le nom des incrédules; mais comment s'en dispenser quand ces noms retentissent de toutes parts aux oreilles des enfans? Pouvez-vous empêcher qu'ils n'entendent louer Voltaire et Rousseau, et votre silence sur ces hommes ne paroîtroit-il pas aux enfans une preuve de la foiblesse de votre cause?

Je néglige quelques autres remarques que je prétendois faire sur l'abrégé de la doctrine chrétienne, page 50; sur ce qui est dit de l'enfer, page 190; sur quelques répétitions, comme, par exemple, sur une anecdote qui se trouve deux fois, page 22 et page 370. J'ai honte d'éplucher ainsi l'ouvrage d'un homme si recommandable, et je me hâte, pour expier mes torts, de citer le jugement qu'en a porté un ecclésiastique fort estimé. Un professeur de théologie, M. l'abbé M. N. S. Guillon, ayant été chargé par le ministre des affaires ecclésiastiques d'examiner les *Instructions* de M. l'abbé Mérault, en a fait son rapport à S. Exc. Ce rapport, daté du 10 avril dernier, est extrêmement favorable à l'ouvrage; M. Guillon dit en propres termes que *cet excellent livre est digne en tout point de la plume et de l'ame de saint François de Sales et de Fénelon*, et il ne croit pas qu'il existe jusqu'à ce jour sur cette matière d'ouvrage plus digne de la confiance des instituteurs et des élèves. Après un tel témoignage, je devrois rougir un peu de mes chicanes; ce qui me rassure, c'est la modestie et l'indulgence de M. l'abbé Mérault. Qui pourroit d'ailleurs hésiter entre un docté

professeur de Sorbonne et moi? Je m'incline devant une si grande autorité, et j'abjure une critique téméraire, qui cependant, je dois le dire, ne m'a pas fermé les yeux sur tout ce qu'il y a d'estimable dans le livre du pieux et respectable auteur.

Il nous est parvenu depuis un autre livre du même genre; c'est un *Essai d'Instructions pour les enfans à l'époque des premières communions, précédées de quelques avis aux parens et aux fidèles*, par M. Meslé (1). Ces *Instructions* sont dans la forme la plus simple, et n'en seront peut-être que plus utiles; elles traitent de la confession et des qualités qu'elle doit avoir, du péché, des communions indignes, etc.; elles sont toutes pratiques, et ne s'écartent point des routes battues. Il y a trente-trois instructions en tout, et nous croyons pouvoir les recommander, comme écrites sans prétention, et aussi solides qu'édifiantes. M. l'abbé Meslé est vicaire de la cathédrale de Rennes, et y exerce le ministère avec fruit.

---

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. Léon XII avoit rendu, le 29 septembre dernier, un décret portant qu'on pouvoit procéder avec assurance à la béatification du vénérable serviteur de Dieu Alphonse Rodriguez. Cette cérémonie a été réservée pour l'année du jubilé, et a eu lieu dans l'église du Vatican, le troisième dimanche après la Pentecôte. A cette occasion, nous donnerons un court aperçu de la vie du bienheureux Alphonse Rodriguez. Alphonse Rodriguez naquit à Ségovie le 25 juillet 1531, et étoit fils d'un marchand drapier. Il étudia à Alcalá, se maria, et continua le commerce de son père. Ce commerce ne fut pas heureux. De plus, Alphonse perdit sa femme et une fille; il ne lui resta qu'un fils, qui mourut peu après en bas âge. Ce fut alors qu'il songea à se donner tout à Dieu. Pen-

---

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 7 fr. franc de port. A Paris, chez Boiste, rue de Sorbonne; et au bureau de ce journal.

dant trois ans, il fit une rigoureuse pénitence; au bout de ce temps, il fut favorisé de grâces extraordinaires. Deux de ses vœux vivoient aussi dans la retraite et dans les pratiques de piété. En 1569, pressé du désir d'entrer dans l'état religieux, Alphonse se rendit à Valence, et demanda à être reçu par les Jésuites comme frère coadjuteur. Il y entra le 31 janvier 1571, fit son noviciat à Gandie, et fut envoyé ensuite à Majorque. Il y prononça ses premiers vœux le 5 avril 1573, et ses derniers vœux douze ans après, le 5 avril 1585. On le fit portier du collège, emploi qu'il exerça trente ans. Dans cet état humble, sa charité, sa patience et son exactitude lui méritèrent des grâces singulières. Son recueillement étoit continu, et il ne perdoit point de vue la présence de Dieu. Ses mortifications, son humilité, son obéissance, son esprit d'oraison, le faisoient regarder comme un saint. Il avoit de fréquens ravissemens, et on croit qu'il opéroit des miracles. En 1617, il fut atteint d'infirmités qu'il soutint avec un courage et un calme rares, et il mourut, un peu après minuit, le 31 octobre de cette année, étant âgé de quatre-vingt-six ans et trois mois. Il y eût un grand concours à ses funérailles, et il se fit plusieurs guérisons par son intercession. Aussi Urbain VIII ordonna, en 1627, d'informer sur ses vertus (1). Tel est le vertueux personnage dont on a célébré la béatification à Rome le 12 juin, dans l'église Saint-Pierre. Sur le portail de cette basilique, on avoit élevé un étendard représentant Alphonse, avec une inscription analogue. Dans l'intérieur de l'église, des médaillons et des inscriptions rappeloient des traits de sa vie ou des miracles opérés par son intercession. L'église étoit décorée avec beaucoup de pompe et de goût. Le matin, les cardinaux, prélats et consultants de la congrégation des Rits se réunirent à la tribune, et le Père Zauli, Jésuite, théologien de la pénitencerie et postulateur de la cause, prononça un discours latin, qui fut suivi de la lecture du bref de béatification. Alors on découvrit l'image du bienheureux; le canon du château Saint-Ange et les cloches des églises se

---

(1) Voyez la *Vie du vénérable Frère Alphonse Rodriguez*, par le Père Boissieu, Lyon, 1688, in-12 de 750 pages. Le volume est terminé par des pensées et maximes spirituelles recueillies des écrits d'Alphonse. Il y a une autre *Vie* en latin, par le Père Janin, qui a été traduite en français et en espagnol.



furent entendre, et on chanta le *Te Deum*; après quoi M. Filonardi, archevêque d'Athènes, récita l'oraison propre du bienheureux et célébra la messe solennelle. Le soir, le saint Père se rendit dans l'église, assisté de dix-sept cardinaux et des prélats de la chambre. Après avoir prié devant l'autel du saint Sacrement et devant celui de la sainte Vierge, S. S. alla vénérer l'image du nouveau bienheureux, et le Père Fortis, général des Jésuites, et le Père Zauli, eurent l'honneur de lui présenter une image et la Vie d'Alphonse. Les fidèles vinrent toute la journée dans l'église prier le héros chrétien, et le soir la façade de l'église de Jésus fut illuminée.

— Le 19 mai, on a fait, à la Sapiencie, l'ouverture des réunions de l'Académie de la religion catholique pour cette année. Le nouveau président, M. Marchetti, archevêque d'Ancire, a prononcé le discours d'ouverture, dont le sujet étoit que dans l'Eglise catholique se trouve la pleine démonstration de la religion. MM. les cardinaux Spina, Bertazzoli, Pedicini, Rivarola et Frösini, et plusieurs prélats et personnages distingués, assistoient à la séance.

PARIS. Le Roi a donné à M. l'archevêque de Nisibe, nonce apostolique en France, un gage de sa bienveillance, en même temps que de sa satisfaction pour la manière distinguée dont le prélat remplit sa mission. S. M. lui a fait présent d'une médaille, d'or d'un volume extraordinaire. Cette médaille, du poids de seize onces, représente d'un côté la cérémonie du sacre, et de l'autre l'effigie du Roi couronné. Sur la tranche, qui est d'une grande épaisseur, on lit ces mots: *Le Roi à S. Exc. M. de Macchi, nonce de Sa Sainteté.*

— On a des nouvelles satisfaisantes de M. l'archevêque de Paris. Le prélat a passé le Simplon le 21 juin, et étoit le lendemain à Milan, où il a célébré la messe. Il s'est mis en route pour Rome, où on calcule qu'il a dû arriver la veille de la fête de saint Pierre. La distraction du voyage continuoit à lui être favorable, et on espéroit que son séjour à Rome ne lui seroit pas moins utile. Cette capitale n'est point mal saine dans la saison où nous nous trouvons, comme on l'a dit dans un journal; la chaleur y est forte, mais l'air y est pur. Seulement quelques parties de la campagne environnantes passent pour être un séjour peu sain; mais M. l'archevêque n'ira point, sans doute, dans ces endroits, ou du moins il ne s'y arrêtera pas. Le prélat se propose de rester quinze jours à

Rome, de visiter Naples, et de parcourir les plus belles parties de l'Italie. Il paroît que les bruits étranges qu'on avoit fait courir sur les motifs de ce voyage commencent enfin à se dissiper; il est reconnu que la santé du prélat a été l'unique cause de cette résolution. Les médecins se sont accordés à lui conseiller de voyager. S'il s'est décidé pour Rome, assez de raisons pouvoient le porter de ce côté : outre l'intérêt du voyage sous le rapport des monumens et des arts, il est assez naturel qu'un évêque, connu par sa piété, désire la satisfaire en visitant le tombeau des apôtres et tous les lieux révérez par tant de souvenirs; il est assez naturel qu'un évêque désire rendre ses devoirs au chef de l'Eglise. Enfin, la circonstance du jubilé étoit seule une raison fort légitime pour attirer M. de Quélen de ce côté, et personne ne doit s'étonner que le vertueux prélat ait souhaité prendre part aux grâces abondantes que l'Eglise ouvre en ce moment aux pasteurs et aux fidèles.

— M. l'abbé Prémord, chanoine honoraire de Notre-Dame, a été nommé chapelain du Roi, en remplacement de M. l'abbé Gallard, devenu curé de la Madeleine. M. l'abbé Prémord a été long-temps déporté en Angleterre, où il a cherché à se rendre utile à la religion dans l'exercice du ministère. C'est lui qui a été, il y a quelques années, l'éditeur des *Œuvres choisies de M. Asseline, évêque de Boulogne*, que nous avons annoncées dans ce journal.

— On a célébré dimanche, dans l'église de Saint-Sulpice, la fête de saint Pierre, patron de la paroisse. M. de Bonald, évêque du Puy, a officié pontificalement tout le jour. M. l'abbé Laurentie a prêché le soir. Une grande affluence de fidèles remplissoit l'église.

— A la suite de la mission donnée dans la maison Saint-Lazare, il y a eu, dimanche dernier, dans la chapelle de l'établissement, une communion générale, où on a compté environ trois cents femmes; le tout s'est passé avec beaucoup d'ordre et de recueillement. M. l'abbé Gondin a dirigé les exercices jusqu'à la fin. M. l'abbé de Villers, aumônier de la maison, a célébré la messe, à laquelle ont assisté M. l'inspecteur-général des prisons et plusieurs personnes du dehors. Le soir, il y a eu vêpres et salut. On a renvoyé au dimanche prochain quelques premières communions et cinq abjurations de femmes qui se disposent pour cela; de plus, il doit y avoir

ce jour-là une confirmation générale. Cette mission n'a pas été moins heureuse que celle qui avoit eu lieu, il y a deux ans; comme la maison a été en grande partie renouvelée depuis ce temps-là, il a fallu recommencer les instructions et exhortations. Presque toutes les femmes de la maison ont suivi les exercices, et se sont confessées; on en compte à peine une douzaine sur cinq cents qui n'aient pas montré le désir d'un changement de vie.

— M. l'évêque de Beauvais a déjà commencé la visite de son diocèse; il est allé successivement à Compiègne, à Senlis et à Noyon. Partout la population se pressoit sur son passage, et les habitans témoignent le plus vif empressement de voir leur évêque. M. Feutrier a fait à Salency, le dimanche 19 juin, le couronnement de la rosière. Cette cérémonie, dont l'origine remonte à un saint évêque, a conservé, à Salency, son caractère primitif de simplicité et de piété. La rosière de cette année étoit une jeune demoiselle dont la modestie, le calme et le recueillement avoient quelque chose de touchant. Sa sœur aînée avoit été couronnée il y a six ans; sa mère l'avoit été dans son temps. M. l'évêque de Beauvais a paru frappé du spectacle que lui offroit cette fête où il n'y avoit rien du charlatanisme et de l'affectation qu'on y suppose quelquefois. Il est monté en chaire, et a témoigné à ces bonnes gens tout le plaisir que lui causoit leur joie pure, et un bonheur qui avoit sa source dans la religion et dans la vertu. L'entretien simple et paternel du prélat étoit digne du caractère de la fête. M. l'évêque de Beauvais a publié, le 1<sup>er</sup> juin, son Mandement pour le sacre; il y fait le plus juste éloge des qualités du Roi.

« Et vous aussi, N. T. C. F., remerciez le Seigneur de l'ineffable don qu'il vient de vous faire dans sa clémence et dans son amour. Le ciel a placé vos destinées entre les mains d'un Prince, dont la race est la plus ancienne et la plus illustre de l'univers, qui ne compte parmi ses ancêtres que des héros et de bons Rois, dont le cœur est un sanctuaire de justice et d'humanité; qui, par ses nobles et aimables qualités, est digne de commander à un peuple libre et à une nation généreuse, qui eût mérité encore d'être couronné de vos propres mains, si Dieu ne l'eût fait naître sur le trône, et si le ciel vous eût laissé le choix de vos maîtres.

» Un Roi nous est donné que la nature et la grâce se sont plu à décorer, doué de cet air affable et doux qui, suivant l'Écriture, est pour les sujets ce que la rosée du soir est pour les terres sèches et arides, dont le regard est un bienfait, une parole la faveur la plus

envié, dont le cœur est tendre et compatissant autant que généreux et magnanime; qui, habitué à soulager nos misères, à réparer nos désastres, à essuyer nos larmes, ne veut de monumens que ceux élevés par la reconnaissance, ni d'autre titre que celui de père de la patrie. »

— La commission formée pour l'érection du monument en l'honneur des victimes de Quiberon a tenu une séance le lundi 27 juin, sous la présidence de M. le comte Coutard, qui remplaçoit M. le duc de Damas. M. l'abbé Deshayes, un des membres et supérieur des missionnaires de Saint-Laurent, qui est arrivé depuis peu de Rome, où il a reçu de S. S. l'accueil le plus favorable, a remis un bref du saint Père, qui déclare saisir avec plaisir l'occasion de se joindre à l'hommage qu'on veut rendre aux victimes de Quiberon. Le Pape accorde des indulgences à ceux qui visiteront la chapelle du monument le 21 juin, jour de la translation des restes, et le dimanche suivant, S. S. a permis en outre d'élever un autel privilégié dans la chapelle, et on y fondera des services à perpétuité pour le repos des malheureuses victimes. On se propose d'élever deux chapelles, l'une auprès du monument, l'autre dans la plaine dite des Martyrs, et on célébrera la messe alternativement dans les deux chapelles. Les missionnaires de Saint-Laurent, qui dirigent l'établissement des Sourds-Muets de la chartreuse d'Auray, pourront de servir la chapelle. Leur supérieur, M. Deshayes, étoit précédemment curé d'Auray, où il a formé de précieux établissemens. Ce fut lui qui présida, en 1814, à la translation des restes des victimes, comme nous l'avons raconté tome I<sup>er</sup>. de ce journal, n<sup>o</sup>. 18. Il doit y avoir sous peu une autre réunion des membres de la commission sur les lieux mêmes, pour régler définitivement ce qui regarde la chapelle et les services. Nous espérons pouvoir en faire connoître le résultat.

— Le diocèse de Meaux vient de perdre un de ses plus dignes pasteurs, M. Nicolas Philippeaux, archiprêtre, curé de Fontainebleau et chanoine de la cathédrale de Meaux. Cet excellent pasteur a terminé par une sainte mort une carrière remplie de bonnes œuvres; il a vu approcher la mort avec courage, a fait à Dieu le sacrifice de sa vie, et a reçu les derniers sacremens avec des marques d'une piété vive. Cette perte a été sentie dans toutes les paroisses, et, à la cérémonie de ses obsèques, M. l'abbé Lefebvre, vicaire, a été l'inter-

prête de la douleur publique dans le discours qu'il a prononcé, il a rappelé succinctement les vertus et les travaux de M. Philippeaux. « Quel pasteur, a-t-il dit, plus zélé et plus appliqué à son ministère ! Avec quel soin il veilloit sur son troupeau ! avec quelle sollicitude en prévenoit-il les égaremens ! avec quelle joie voyoit-il ses brebis dociles marcher dans les voies de la piété ! avec quelle douceur et quels ménagemens ramenoit-il ceux qui s'en écartoient ! Que d'attentions pour les malades, que d'aumônes, que de secours prodigués à l'indigence ! secours souvent cachés, il est vrai, mais qui sont autant l'éloge de sa modestie que de sa charité. Quelle pureté de mœurs ! quelle régularité de conduite ! quelle exactitude à tous ses devoirs ! quelle affection pour ses confrères, dont il fut toujours l'exemple, et dont il sera le modèle ! Ce caractère de sagesse, de bonté et d'affabilité, qui faisoit les délices de tous ceux qui avoient le bonheur de le connoître et qui lui gagnoit tous les cœurs, cet amour pour la religion, cette tendresse paternelle pour son troupeau, cette délicatesse de conscience qui s'alarmoit de l'apparence même du mal, voilà des vertus qui doivent exciter toute notre admiration. » Ce discours a touché tous les auditeurs, parce qu'il peignoit de la manière la plus vraie les heureuses qualités du pieux et bon curé.

— Le diocèse de Rodez vient encore de recevoir la parole divine de la bouche des zélés missionnaires qui y avoient déjà été entendus avec tant de fruit. Villefranche a joui cette année des avantages d'une mission qui n'a pas été moins heureuse que celle de Rodez, l'année dernière. Pour maintenir les résultats de celle-ci, MM. Marius Aubert et Guérin ont bien voulu donner une retraite de huit jours dans chacune des paroisses de Rodez. Le peuple s'est empressé d'aller les entendre, et les instructions solides et touchantes des missionnaires ont répondu à tout ce qu'on pouvoit attendre de leur piété et de leur zèle. M. Marius a donné aussi une retraite de huit jours au collège royal de Rodez ; le matin et le soir il y avoit un sermon, et à deux heures un entretien familier sur les détails de la vie commune et sur les défauts les plus ordinaires de la jeunesse. Les professeurs, qui sont aussi bien les modèles des jeunes gens pour la vertu et la piété que leurs maîtres pour l'étude des lettres, leur ont donné l'exemple, et on les a vus tous, maîtres et élèves, s'approcher du

sacrement de la réconciliation, et s'asseoir au sacré banquet! A la fin de la retraite, tous sont sortis en procession, et se sont rendus sur la place de la Cité, au pied de la croix de la mission. Là le missionnaire a parlé avec une nouvelle force; et il s'est séparé ensuite des jeunes gens, qui lui ont donné, dans une pièce de vers latins, des témoignages d'estime et de reconnaissance.

— Certains journaux ont beaucoup parlé de l'affaire de M. l'abbé Lefebvre, curé de Carville, diocèse de Rouen; ils ont imprimé avec soin des extraits d'un Mémoire publié contre lui, et ont présenté ce pasteur sous les rapports les plus flétrissans. Il y a des gens pour qui diffamer un prêtre est une jouissance et un besoin; ils accueillent avec empressement les dénonciations contre les ministres de la religion, et se font un plaisir de propager les scandales. M. l'abbé Lefebvre, curé de Carville; est un ecclésiastique estimé pour sa conduite et son zèle. Il fut en butte, il y a quelques mois, à une accusation de la nature la plus grave. L'affaire fut portée au tribunal civil de Rouen, qui entendit un grand nombre de témoins. Le ministère public prit des conclusions en faveur du curé, et le tribunal rendit, le 30 avril, un jugement conforme. Il y étoit dit que les faits n'étoient pas prouvés; que le zèle et la pureté des mœurs de M. l'abbé Lefebvre étoient attestés par de nombreux témoins, et qu'il étoit évident que *les plaintes des sieurs G. et P. n'étoient pas dirigées duit l'intérêt de la morale, mais dans des vues tout opposées, pour servir des haines et des passions, et donner prétexte et passage à la calomnie.* L'accusation fut donc déclarée calomnieuse; M. Lefebvre déclara d'ailleurs ne vouloir aucun des dommages-intérêts que la loi l'autorisoit à demander. Il semble que ce jugement devoit terminer l'affaire; mais les plaignans en appelèrent: on les avoit déclarés calomniateurs, ils ne pouvoient supporter cette flétrissure. Ils publièrent un Mémoire contre le curé. Le premier jugement avoit été rendu à huit-clos; le Mémoire, au contraire, propageoit l'éclat et le scandale. La cause a donc été appelée de nouveau devant la cour royale de Rouen; elle a été plaidée les 24, 25 et 27 juin. Enfin, ce dernier jour M. le président Carel a prononcé l'arrêt, portant qu'*il résulte de l'instruction que G. et P. ont été mus par d'autres motifs que l'intérêt de leurs enfans et le désir de venger la morale outragée; que les*

premiers juges ont avec raison déclaré la plainte *calomnieuse*, et qu'en faisant imprimer le *Mémoire on a voulu perpétuer le scandale*; en conséquence, la plainte est prononcée de nouveau *calomnieuse*, le *Mémoire* est supprimé, et les appels sont condamnés aux dépens. Ainsi s'est terminée cette affaire, nouvelle et triste preuve de l'influence de l'esprit de parti. On dit que les plaignans ont appelé en cassation : cela s'appelle avoir de la persévérance.

#### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Par ordonnance, en date du 4 mai dernier, le Roi a accordé une pension de retraite de 6000 fr. au comte Jean-Baptiste Juvénal Corbinaux, lieutenant-général, et une autre de 5625 fr. au comte Vandamme.

— S. M., sur la demande de M. le duc de La Force, a daigné accorder une pension de 150 fr. à chacun des nommés Gardelle et Capin, canonniers de la garde nationale de Montauban (Tarn et Garonne); qui furent blessés par l'une des salves d'artillerie tirées à l'occasion de la Saint-Louis dernière.

— S. M. vient d'accorder une pension de 200 francs au nommé Aubry, âgé de cent quatre ans, originaire de Lure, et retiré à Vesoul (Haute-Saône).

— M. le Dauphin, informé par M. le préfet de la Haute-Saône de l'incendie de Jussey, a adressé 500 fr. à ce magistrat pour être distribués aux victimes de ce fâcheux événement. S. A. R. a également fait remettre à M. le préfet de la Loire-Inférieure une somme de 500 fr. pour aider les habitans de la paroisse de Saint-Fiacre à réparer leur église.

— Les habitans de la partie du Buckinghamshire, où Sa Majesté Louis XVIII a demeuré pendant son séjour en Angleterre, ont fait présenter à Charles X une adresse signée par plus de trois mille personnes, généraux, annaux, magistrats, propriétaires. On a remarqué en outre la signature de sir Georges Lee, baronnet, propriétaire du château d'Hartwel.

— Sidi Mahmoud a obtenu son audience de congé, et doit se mettre en route pour Marseille incessamment.

— Par ordonnance du Roi, M. Artaud, premier secrétaire de l'ambassade française à Rome, a été nommé officier de la Légion d'Honneur.

— Le roi de Wurtemberg a accordé le grand-cordon de l'ordre de la Couronne à M. le comte de La Ferronnays et à M. le baron de Damas. Ce prince et sa suite ont traversé Nancy le 28 juin.

— Le 30 juin, un des chevaux de la voiture de M. l'archevêque de Bourges a pris le mors aux dents, a brisé les brancards de la voiture, et a cassé les deux jambes de l'autre cheval. Le 21, jour de l'entrée de M. l'archevêque à Bourges, les chevaux de poste, effrayés

par le bruit du canon, avoient failli le précipiter dans la rivière d'Evre.

— Un violent incendie a éclaté, pendant la nuit du 24 au 25 juin dernier, au village de Bermerin (Nord). Six maisons sont entièrement consumées; mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est la mort d'un vieillard qui s'est étouffé par la fumée. Une jeune femme de vingt-un ans a été aussi grièvement blessée, et ses jours sont dans le plus grand danger. Un préposé des douches a été fortement blessé en voulant lui porter des secours.

— Le 28 juin, à six heures du soir, la foudre est tombée sur l'église Sainte-Madeleine de Strasbourg, a brisé le bout de la flèche qui est en pierre, et rompu la croix. Personne n'a été blessé, et le feu allumé par la foudre a été promptement éteint.

— Le 28 juin, à deux heures après midi, les deux tiers du village de l'Abergement, arrondissement de Pontarlier (Doubs) ont été dévorés par un incendie, dont la violence et la rapidité ont été telles que les secours ont été impossibles. La mairie, où étoit déposée la pompe à incendie, l'église, le presbytère, ont été embrasés dans un instant, les cloches sont fondues, les vases sacrés même n'ont pu être sauvés, les archives sont en cendres. On a à déplorer la perte d'une femme. Linge, meubles, instrumens aratoires, grains, fourrages, tout est devenu la proie des flammes, aussi bien qu'une partie des bestiaux rentrés des pâturages. On vient d'ouvrir une souscription en faveur des malheureux incendiés de l'Abergement, chez M. Poisson, notaire, quai d'Orléans, no. 4, île Saint-Louis.

— La petite ville de Sorgues (Vaucluse) a failli devenir en grande partie la proie des flammes. Aux premières lueurs de l'incendie, on dépêcha un exprès à Avignon, éloigné de deux lieues. Toutes les pompes de la ville furent à l'instant dirigées sur cette commune, ainsi qu'un détachement de cinquante hommes, du 105. de ligne, qui y tient garnison. Ils arrivèrent à Sorgues à la course, et, grâce à leur intrepidité, les progrès du feu furent bientôt arrêtés et l'incendie éteint. La papeterie, la fabrique de M. Léger de Montfort, un autre grand bâtiment et une maison ont été consumés. On évalue le dommage à plus de 150,000 fr.

— Le 27 juin, le préfet du Rhône a remis au sieur Barret, batelier à Sainte-Colombe, et au fils de M. Cochard, avocat à Lyon, une médaille d'argent à l'effigie de S. M. Charles X, comme récompense, pour avoir sauvé quatre personnes qui étoient sur le point de périr dans le Rhône. Barret avoit déjà obtenu de Mr. le Dauphin 500 fr. et du gouvernement 100 fr.

— On a trouvé dans l'église Saint-Pierre, à Lyon, deux pierres antiques qui portent des inscriptions votives; la première à Tiberius Pompée de Cahors, tribun de la cinquième légion macedonienne et juge du tribunal de justice des trois provinces gauloises; la seconde à Polius Severinus, Francomtois, protecteur ou patron du corps des bateliers du Rhône et de la Saône, et, à ce qu'il paroit, chef de la police des mêmes provinces.



— M. Dieuzet, directeur des contributions directes du département des Bouches-du-Rhône, et dont nous avons annoncé un trait de courage et d'humanité dans le n<sup>o</sup>. 1130, s'est blessé grièvement en sauvant la jeune fille; il s'est heurté fortement contre une pierre du parapet du port, et s'est fait une large plaie à la jambe. Cette blessure est devenue très-grave, et elle met en danger la vie de cet homme généreux.

— Le tribunal de Béziers (Hérault) vient de prononcer contre le nommé Abraham-Lévi-Salmador Agan un jugement qui le condamne à 68,243 fr. d'amende pour délit d'usure habituelle.

— Le traité entre l'Angleterre et la Colombie, a été ratifié par le congrès de la république, dans la séance du 25 avril, et apporté à Londres par le colonel Hamilton, le 23 juin dernier. Les dispositions les plus intéressantes de ce traité d'alliance sont que la liberté de conscience et la tolérance religieuse seront les mêmes entre les deux Etats; mais les exercices de la religion seront célébrés dans des maisons particulières. Les deux nations coopéreront à l'abolition totale de la traite des nègres.

— Une assemblée de l'association catholique anglaise a été tenue, le 26 juin, dans un quartier de Londres. On remarquoit autour du fauteuil occupé par lord Clifford un grand nombre de personnages distingués par leur rang et par leur mérite. On a fait le rapport sur les travaux pendant l'année dernière, et le rapporteur a conclu en recommandant la continuation de l'association pour la nouvelle année, et en invitant les membres à la persévérance et à l'union avec les catholiques d'Irlande.

— Les catholiques d'Irlande ont nommé une commission de vingt-un membres chargée d'examiner comment il seroit possible de former un corps permanent pour diriger les affaires des catholiques sans être obligé de recourir fréquemment à des assemblées générales.

— Un journal fort connu par son esprit de tolérance et d'humanité, du moins pour les gens d'un certain parti, publie, au sujet de la découverte qu'on vient de faire à Rome d'un complot de carbonari, des réflexions parmi lesquelles nous avons remarqué celle-ci : « Quant à l'odieuse que certaines personnes affectent encore d'attacher à l'ancienne dénomination de carbonari, il est maintenant reconnu qu'il n'a aucune espèce de consistance, les esprits ayant pris partout une direction modérée et conforme aux intérêts généraux. » Vous verrez que les arrestations qui ont eu lieu sont tombées sur des hommes innocens! et en effet n'est-il donc pas permis de se réunir et de former des associations inoffensives? Ces bruits qu'on a fait courir d'un prétendu complot sont encore un de ces vieux ressorts usés des policiers. Oui, ces réunions n'offroient aucun danger, et quand elles auroient tenté quelque conspiration; eh bien! depuis quand donc est-il défendu aux hommes de 93, ou à leurs successeurs, de se défaire des gens qui leur portent ombrage? et, pour employer ici un exemple qui sera plus d'impression sur nos lecteurs, qu'étoit-ce que

la conspiration de Berton? un rassemblement innocent de gens qui étoient loin de songer à mal. Dans le même temps, quelles preuves apporta-t-on contre les conspirateurs de La Rochelle? quinze petits poignards qu'on avoit trouvés dans leurs lits. En vérité, c'est une horreur que de condamner des gens sur de pareilles preuves.

— Il y a eu quelques désordres à Madrid à l'occasion de plusieurs tambours des volontaires royaux qu'on avoit crus empoisonnés. Du 13 au 19 juin, les troupes ont été sous les armes, des patrouilles nombreuses ont parcouru la ville dans tous les sens. Les tambours ont en effet éprouvé de violentes coliques, mais leur santé s'améliore, et plusieurs sont déjà rétablis. Le 20, la tranquillité étoit parfaitement rétablie.

— L'empereur d'Autriche a accordé la grand'croix de l'ordre de Saint-Etienne au général de cavalerie baron de Vincent, son ambassadeur près la cour de France, en témoignage de sa satisfaction pour les services distingués qu'il a rendus à l'État depuis plusieurs années.

M. l'abbé La Chèvre a fait paroître successivement deux tableaux qui peuvent servir de suite et de pendant à ceux que nous avons déjà annoncés de lui; l'un est intitulé *l'Art de fixer les dates*, et est destiné à corriger les différences qui se trouvent dans le calcul des jours entre le style grégorien et le style julien. L'auteur remonte aux années de l'ère chrétienne qui ont précédé le style grégorien et et même aux années qui ont précédé l'ère chrétienne, et il donne les moyens de rectifier les variations des dates d'après le calendrier grégorien. Il présente des tables calculées, et il en enseigne l'usage par quelques applications. Plusieurs journaux en ont rendu compte, et ont rendu hommage à l'exactitude des conversions de dates indiquées par l'auteur.

Le second tableau, intitulé *Chronographie*, a pour but de présenter le style grégorien développé et étendu à tous les temps par le moyen d'un cycle de quatre cents ans, composé de deux mille huit cent soixante-onze semaines. L'ère identique commenceroit avec l'année julienne 201, commune aux deux styles; dans ce système, cette année 1825 seroit réellement 1625, et M. l'abbé La Chèvre déclare que c'est faussement que nous comptons 1825.

Ces deux tableaux, et celui intitulé *le Métrochrone français*, se trouvent au bureau du *Mémorial*, rue Cassette, n<sup>o</sup>. 35; et au bureau de ce journal. Les trois réunis sont du prix de 8 fr. 50 cent.

*Éloge de Pie VI, avec l'Histoire religieuse de l'Europe sous son pontificat*, par M. Durozoir.

Nous rendrons compte de cet ouvrage, qui nous a paru écrit dans un excellent esprit.

---

*Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le 17<sup>e</sup>. siècle, ou Tableau des établissemens religieux formés à cette époque, et des exemples de piété, de zèle et de charité qui ont brillé dans le même intervalle (1).*

DERNIER ARTICLE.

Le compte que nous avons commencé à rendre de cet ouvrage a été plus d'une fois interrompu, moins encore, il faut le dire, par l'abondance des matières que par la position particulière de l'auteur. On éprouve quelque embarras à parler de son propre travail, et, quoique nous nous soyons borné à une analyse rapide et à de courtes citations, cependant nous avons craint de ramener trop souvent l'attention de nos lecteurs sur ce livre, et de les fatiguer en les entretenant fréquemment du même objet; c'est pour cela que nos articles se sont éloignés peu à peu; le dernier est du mois de septembre 1824; Nous avions promis d'analyser ce qui restoit à faire connoître du II<sup>e</sup>. volume, nous avons négligé de remplir cette promesse. Nous eussions désiré qu'un autre que nous eût rendu compte de l'ouvrage dans notre journal; mais le témoignage de cet écrivain, quel qu'il fût, eût encore paru suspect; on l'eût cru dicté par l'amitié. Il y avoit une ressource; c'étoit de faire nous-même l'éloge du livre dans un article pompeux, et de mettre ensuite cet article sous un nom emprunté, par exemple, sous celui du libraire

---

(1) 2 gros vol. in-8<sup>o</sup>. ; prix, 12 fr. et 16 fr. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique, d'Adr. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

ou de l'éditeur. Plus d'un auteur nous avoit donné l'exemple de ce défaut peu modeste, et nous l'avons signalé, il y a quelques années, dans deux compilations d'un même écrivain. Dieu merci, nous avons toujours senti une profonde répugnance pour ce misérable charlatanisme, et nous l'abandonnons volontiers à ceux qui sont assez peu délicats pour y recourir.

Toutefois, si nous ne saurions descendre à de tels artifices, il nous est permis du moins d'invoquer franchement le témoignage d'écrivains désintéressés. Ne pouvant donner notre propre sentiment sur l'*Essai historique*, nous oserons citer le jugement qu'en ont porté des journaux connus. Le livre a été annoncé avec bienveillance dans la *Quotidienne*, dans l'*Etoile*, dans la *Gazette de France*, dans le *Mémorial catholique*, dans les *Tablettes du clergé*, c'est-à-dire, dans les journaux qui s'occupent le plus de matières de religion. Tous en ont parlé d'une manière plus ou moins favorable, mais tous ont bien voulu en faire l'éloge; aucun journal, à notre connoissance, n'en a fait la critique. Nous allons réunir ici les divers articles des journaux ci-dessus; nous commençons par celui qui a paru dans la *Quotidienne*, numéro du 10 avril 1824, et qu'on croit être d'un ancien rédacteur de cette feuille, M. L.

« La plus brillante époque de notre histoire est sans contredit celle du règne de Louis XIV : Tous les genres de gloire resplendissent autour du trône de ce grand Roi; la gloire des armes, la gloire des arts, la gloire des lettres, la gloire de la religion. Beaucoup d'écrivains se sont essayés à transmettre à la postérité les titres les plus imposans de ce beau siècle, mais la plupart ont négligé de le faire connoître sous le rapport de la piété. La raison en étoit simple; à ce siècle plein de foi a succédé un siècle incrédule, et les hommes devenus indifférens ou impies n'auroient guère été touchés des exemples de religion, de charité, de zèle pieux qu'on eût essayé de reproduire à leurs regards. Un ouvrage restoit donc à faire

sur ce sujet fécond, et peu apprécié jusqu'ici. C'est peu de connoître les exploits des guerriers, les chefs-d'œuvre des poètes, les monumens des arts. Il est utile surtout de voir comment la religion s'allie dans ce temps admirable à toutes les inspirations du génie, et comment elle éinoblit les vertus publiques en leur donnant un caractère d'élevation, de dévouement et de générosité, inconnu aux temps qui ne sont qu'éclairés, et qui manquent de foi.

» Un écrivain qui, depuis long-temps, rend des services à la religion par ses écrits, s'est chargé de remplir cette tâche intéressante. Son travail porte l'empreinte d'un esprit droit, et d'un talent inspiré par l'amour du bien.

» Il faut signaler avec empressement au public ces sortes d'ouvrages, si rares et si utiles, qui apparaissent de loin en loin au milieu de nos productions si futiles, et dont les auteurs semblent s'être placés hors de leur siècle, pour n'être pas touchés de la contagion de ses disputes et de ses passions. *L'Essai historique* que nous annonçons se présente avec ce mérite vrai, et qui est une sorte de rareté dans l'histoire présente des lettres. On le diroit sorti de la plume d'un de ces heureux écrivains qui échappoient au bruit du monde pour ne s'occuper, dans les solitudes des cloîtres, que du souvenir du passé ou des espérances de l'avenir. Félicitons l'auteur de s'être soustrait aux impressions fâcheuses de la société : les livres les plus durables ne sont pas ceux qui s'adressent aux partis; les partis n'ont pas de postérité, et voilà pourquoi les lettres périssent, lorsqu'elles se mêlent aux intérêts passagers des vanités et des ambitions de la politique.

» Nous ne faisons qu'annoncer ici l'ouvrage d'un homme de bien qui cache son nom, et qui fuit la louange. Plus tard nous ferons connoître en détail l'activité de son travail, l'exactitude de ses recherches, et le soin avec lequel il a recueilli tout ce qui pouvoit être honorable pour la religion et édifiant pour la société. »

*L'Etoile* a parlé de *L'Essai historique* dans trois articles, dont le premier n'offroit que des vues générales; les deux autres entroient plus avant dans l'examen de l'ouvrage. Ces articles se trouvent dans les numéros de *L'Etoile* du 21 août et du 3 septembre 1824; comme

ils sont un peu longs, nous ne les citerons que par extraits, en prévenant toutefois que ce que nous omettons dans ces extraits ne renferme pas plus de critique que ce que nous rapportons. Il est dit, entr'autres, dans le numéro du 21 août :

« Je ne connois pas de livre qui montre mieux que l'*Essai historique* ce que fut le 17<sup>e</sup>. siècle, qui familiarise plus avec lui, qui fasse plus ressortir, qui imprime plus dans l'esprit et dans le cœur ses vues et ses actions éminemment religieuses, je dirais presque son enthousiasme de piété à la cour comme à la ville, à Paris comme dans les provinces, dans le clergé et chez les princes comme dans le magistrat ou l'artisan; toutes choses, comme de juste, omises ou niées dans le *Siccle de Louis XIV*, par Voltaire.... L'auteur enregistre près de mille noms chers à la religion, à la politique, aux mœurs, aux lettres, et toujours à la patrie. Ce sont de nombreux exemples d'associations chrétiennes, d'établissmens de charité, de missions catholiques à l'intérieur et à l'extérieur, de vertus pastorales, de conversions couragenses, de démissions, de vies exemplaires, d'abnégations étonnantes, de dévoûmens héroïques. C'est comme un grand résumé de tout ce qu'il y a de vies ou de biographies d'hommes éclairés ou pieux dans le 17<sup>e</sup>. siècle; les exemples sont pris dans toutes les classes de la société.... »

Le dernier article sur l'*Essai* dans le même journal est encore plus étendu et plus favorable; voici ce qu'on lit dans le numéro de l'*Etoile* du 3 septembre :

« Il faut voir dans l'*Essai* le clergé français, auquel on attribue une part politique à la révocation de l'édit de Nantes, n'en avoir qu'aux missions et aux enseignemens qui l'accompagnent, ou aux charités qui la suivirent. D'ailleurs, c'est ce clergé qui fait les plus grands frais du tableau des vertus du 17<sup>e</sup>. siècle. Les Olier, les Bourdoise, etc., sont des prodiges aussi bien que saint Vincent de Paul, quoiqu'ils soient moins connus; et, si le reste nous échappe, la cause en est moins à son défaut de gloire qu'à l'ingratitude ou à la foiblesse des lecteurs. L'auteur de l'*Essai* fait singulièrement connoître et aimer la communauté de Saint-Sulpice : son exactitude et son talent semblent s'accroître du zèle de la reconnaissance. De

uns jours on se récrie beaucoup contre l'ambition des Jésuites : l'*Essai* rappelle un fait qui ne justifieroit pas bien les accusateurs. Ce grand Bourdaloue qui, en descendant de la chaire, dit, *sans être confondu, il avoit dit la vérité aux rois*, ne faisoit pas de difficulté de visiter ou de confesser le pauvre, refusoit aussi de diriger habituellement la conscience de M<sup>me</sup>. de Maintenon !

« La dévotion éclatoit chez les grands et dans le monde aussi bien que dans le clergé. On voyoit en même temps un Molé Capucin et un du même nom procureur-général. Ici c'étoit un Condé mourant entre les bras d'un Jésuite, et là un garde des sceaux, Marillac, vivant dans les plus saintes austérités et faisant ses six filles Carmélites. Des barons de Renty, des chevaliers de Saint-Louis, hommes du monde, se faisoient en quelque sorte prêtres pour fonder des établissemens ou praiquer des actes de charité. Les premiers gémissent du temps ne croyoient point déroger en s'humiliant avec Dieu : Descartes avoit Bérulle pour directeur, s'approchoit régulièrement de la table sainte, et le fit en particulier le jour même où le prit subitement la maladie dont il mourut. Quand vint la naissance de Louis XIV, les peuples entiers emplissoient les églises pour remercier la Providence de leur *dieu-donné*, comme ils les avoient suppliés pour le lui demander. M<sup>me</sup>. de Sévigné raconte, en parlant de la passion que Bourdaloue prêchoit, le *vendredi saint*, à Saint-Jacques de la Bouclerie, que la presse et les carrosses y faisoient une telle confusion que tout le commerce de ce quartier-là en étoit interrompu.... Les laquais y étoient dès le mercredi, et la presse étoit à mourir.... La piété publique se manifesta d'une façon éclatante lorsque des scélérats commirent un vol et une profanation d'hosties dans l'église de Saint-Sulpice, en 1648 : on s'efforça d'expier le sacrilège par des processions, des communions et des charités extraordinaires.

« Je m'arrête ; car ce seroit le livre entier qu'il me faudroit citer, si je voulois citer tout ce qu'il renferme de vrai, d'intéressant et d'utile. J'ignore s'il est réservé à quelque écrivain de faire, sur la même époque et le même sujet, un tableau plus complet et meilleur que n'est celui-ci ; mais ce que je sais, et ce que j'affirme, c'est que jusqu'à présent, en ce genre, on n'a rien fait d'aussi bon. Et pourtant, lorsque chaque jour les bouches même les plus sévères de la rénom-

mér louent, quelquefois jusqu'au scandale, les compositions historiques les plus ineptes ou les plus criminelles, et les pièces de théâtre ou les romans les plus funestes, elles accordent à peine les honneurs d'articles superficiels à cet ouvrage utile d'un des écrivains les plus savans, et les plus vertueux du temps. Mais les louanges et l'estime que les hommes vulgaires ou prévenus refusent au mérite modeste, les hommes véritablement éclairés les lui accordent. L'appréciateur par excellence d'un ouvrage utile, le souverain Pontife lui-même, a honoré l'auteur d'une marque d'approbation spéciale. Le grand nombre finira à cet égard, comme aux autres, par adopter le sentiment du petit; je le prédis à l'auteur. La raison, comme on l'a dit, finit toujours par avoir raison; et, tandis qu'on verra successivement s'évanouir tant de faux jugemens d'ouvrages, tant de réputations factices et tant d'iniques réimpressions, on verra aussi se relever, et se soutenir le petit nombre de livres, qui, comme l'*Essai historique*, n'expriment que des vérités nécessaires. On ne sauroit le lire sans rester convaincu que les *bonnes œuvres* du 17.<sup>e</sup> siècle étoient, le prix de la *bonne foi*, et qu'il n'a pu être pieux et charitable sans être *heureux* en même temps..... Nous ne croyons pas qu'il y ait de livre plus indispensable et plus attrayant à donner en prix à la bonne jeunesse, ni plus digne d'être répandu par la société récemment établie pour la propagation des bons ouvrages. Je connois un très-beau pendant à l'*Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le 17.<sup>e</sup> siècle*; c'est un pareil *Essai sur l'influence de la philosophie en France dans le siècle suivant.* »

La *Gazette de France* rendit compte de l'*Essai* dans le numéro du 5 août 1824; après avoir retracé rapidement l'esprit du 17.<sup>e</sup> siècle, et cité plusieurs passages de l'*Essai*, le rédacteur ajoute :

« Ce siècle a donc été véritablement grand par la religion, et c'est ce que démontre avec succès le savant auteur de l'*Essai historique*. Nous engageons nos lecteurs à lire dans l'ouvrage même les détails intéressans relatifs aux personnages vertueux auxquels le grand siècle a été redevable de tant d'établissmens utiles; on ne pourra lire aussi sans être attendri avec quelle fécondité le génie inépuisable de la cha-



rité chrétienne a créé des ressources abondantes, des pratiques sages pour faire triompher partout les sentimens les plus généreux et la cause des infortunés. Nous approchons de cette époque de l'année où la jeunesse studieuse reçoit de brillantes récompenses; nous ne pouvons en signaler aucune qui puisse mieux lui convenir que l'*Essai historique*. »

Le *Mémorial catholique* annonça le même ouvrage dans le cahier de mai 1824, tome 1<sup>er</sup>, page 287; l'article est rempli de considérations très-judicieuses sur l'esprit de foi et de charité qui brilla dans le 17<sup>e</sup>. siècle, et sur les résultats de cet esprit; nous nous bornerons à citer le passage suivant :

« L'auteur de l'*Essai historique*, déjà si connu par son zèle à défendre les bonnes doctrines dans un journal, véritable ami de la religion et du Roi, a tracé le tableau religieux du 17<sup>e</sup>. siècle en France; son ouvrage peut être regardé comme la plus utile apologie du christianisme au 19<sup>e</sup>. À une époque où l'on redoute si aveuglément l'influence de la religion, il importe de rappeler ce qu'elle a su produire pour le bonheur des hommes. L'auteur de l'*Essai* s'étonne avec raison qu'un si riche sujet n'ait pas encore été traité, et que personne jusqu'à présent ne nous ait montré dans les vertus du christianisme la source la plus féconde de la grandeur du 17<sup>e</sup>. siècle... Qu'on lise dans l'*Essai* le détail immense de toutes les œuvres auxquelles le 17<sup>e</sup>. siècle donna naissance, et l'on aura une idée de ce que peuvent pour la restauration et le bonheur d'un pays ces corporations religieuses que l'on a depuis si injustement calomniées. »

Les *Tablettes au clergé* ont examiné le même ouvrage dans leur cahier d'août 1824; elles donnent d'abord une idée de l'Introduction, et en citent quelques passages; puis elles continuent en ces termes :

« Des écrivains célèbres ont voulu nous retracer le siècle de Louis XIV, et l'ont comparé aux siècles brillans de Périclès, d'Auguste et de Léon X. L'auteur de l'*Essai historique* nous en donne une autre idée encore, et le tableau si intéressant dont nous lui sommes redevables ne nous permet pas de comparer ce grand siècle à un autre. Il est impossible de

présenter une analyse de cet ouvrage, où les faits sont accumulés de telle manière que l'auteur lui-même a dû se voir s'interdire le plus souvent la satisfaction d'envisager son propre travail; et de s'interrompre par des réflexions, tant ces faits parlent haut, tant la vertu est éloquente et instructive lorsqu'elle se montre par des actions. Au reste, lorsque notre écrivain se permet de préparer ses lecteurs au récit de quelque événement important dans l'histoire de l'Eglise, c'est par des aperçus dont on reconnoît la justesse et l'à-propos, et qui ne peuvent servir qu'à faire ressortir davantage l'objet qu'il s'agit de nous faire connoître. »

Ici le rédacteur cite le morceau sur les ordres religieux en réponse aux objections de leurs détracteurs, et il conclut ainsi :

« Ce que nous avons cité de cet *Essai* doit suffire pour inspirer le désir de le connoître et de le consulter. C'est à l'époque où nous sommes un des monumens les plus honorables pour la religion. »

Enfin l'*Essai* a été accueilli même en pays étranger; un journal anglais, *Catholic Spectator*, en a rendu compte dans trois articles, mai, juin et juillet 1824, qui en offrent une longue analyse. Le rédacteur les termine en disant qu'il ne sauroit trop louer le travail, la sagacité et l'exactitude de l'écrivain, ainsi que la méthode, la clarté, l'impartialité et la modération qui règnent dans l'ouvrage. Ce jugement, et ceux qui précèdent, sont peut-être trop flatteurs; nous espérons néanmoins qu'on nous pardonnera ces citations en faveur d'un ouvrage inspiré, nous pouvons le dire, par le désir d'être utile à la religion, et qui la montre sous des traits aussi touchans qu'honorables.

---

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. La plupart des évêques que le sacré avoit attirés à Paris sont retournés dans leurs diocèses; quelques-uns partent ces jours-ci. On a appris l'arrivée de M. le cardinal de

Clermont-Tonnerre à Toulouse ; les prélats des sièges les plus éloignés, M. l'évêque de Bayonne, M. l'évêque de Nîmes, M. l'évêque de Strasbourg, M. l'évêque de Rennes, etc., sont également rendus au milieu de leur troupeau.

— On avoit posé, il y a deux ans, une belle croix sur le haut du dôme de Sainte-Geneviève; on vient de faire la même opération sur le dôme de l'église de la Sorbonne. Cette croix a été découverte la semaine dernière; elle est d'un bon effet, et couronne très-bien un monument que l'on se félicite de voir enfin restauré. On a fait de grands travaux à l'église et à la maison contiguë, que le nom de Richelieu et les souvenirs de la Sorbonne environnent d'un assez grand éclat. L'église sera ouverte le dimanche pour la commodité d'un quartier assez éloigné des églises paroissiales. Quant à la maison, si elle n'a pas recouvré encore sa première destination, au moins la théologie n'en est plus entièrement exilée; plusieurs ecclésiastiques et professeurs y sont logés, et l'on pourroit y reprendre commodément ces grandes études où se développoit si bien l'émulation parmi les jeunes aspirans au sacerdoce.

— Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet, M. l'évêque de Tempé a donné la confirmation dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont. Ce prélat, qui est fixé depuis peu de temps en France, résidoit auparavant à la cour de Bavière, où il a été aumônier de l'électrice douairière. Il avoit connu à Munich le Pape actuel, alors nonce en Allemagne, et étant allé à Rome il y a quelques années, il a reçu, en 1821, le titre d'évêque de Tempé *in part. inf.* Dans un second voyage qu'il a fait à Rome sous le présent pontificat, le saint Père lui a donné des marques d'intérêt et de bienveillance. M. Jacques-Louis de Saint-Bauzille a été nommé par le Roi, le 26 janvier dernier, à un canonicat du premier ordre à Saint-Denis. C'est lui qui a fait la dernière ordination à la Trinité, et il se prête avec zèle à rendre service au diocèse.

— Dimanche prochain, septième dimanche après la Pentecôte, on célébrera, dans tout le diocèse, la fête du Sacré-Cœur, établie généralement depuis le nouveau Breviaire. L'église de la Sorbonne, nouvellement rendue au culte, sera ouverte ce jour-là aux fidèles. La grand'messe commencera à neuf heures et demie, et les vêpres à deux heures et demie. M. l'abbé de Rohan, grand-vicaire de Paris, prêchera le soir

après vêpres. Les élèves de M. Choron exécuteront des morceaux de musique à la messe et à vêpres.

— M. l'évêque d'Autun, qui n'avoit pu se trouver dans son diocèse à l'époque de la Trinité, a fait, le 3 juillet, une ordination *extra tempora*. Elle a été consolante par le nombre des sujets, et a offert dix-sept prêtres, dix-huit diacres, seize sous-diacres, vingt-un mineurs et trente-deux tonsurés. Il y avoit long-temps que le diocèse n'avoit vu d'ordination aussi nombreuse, qui promet à tant de paroisses abandonnées des pasteurs pour y ranimer la religion.

— Il s'est passé dernièrement, à Saint-Jean-d'Angely, un fait qui a excité beaucoup de bruit, et que des journaux ont raconté fort diversement. Une lettre que nous avons reçue de Saintes, et les informations que nous avons prises, nous mettent en état de présenter cette affaire sous son véritable jour. M. de Bonnégens, président de chambre à la cour royale de Poitiers, remplissoit dans cette ville ses devoirs de chrétien; nous n'en jugeons pas par ce qu'en a dit le *Constitutionnel*, qui semble faire du magistrat un hypocrite : M. de Bonnégens, dit-il, avoit toujours su se conformer à l'esprit du temps où il avoit vécu, et avoit toute la piété que l'époque actuelle exige des fonctionnaires. Assurément on auroit une mauvaise idée de l'esprit qui animoit M. de Bonnégens, si on s'en rapportoit à ce portrait; mais M. l'évêque de Poitiers, qui est en ce moment à Paris, a rendu un témoignage plus favorable pour le magistrat. M. de Bonnégens avoit un confesseur, et l'avoit vu peu auparavant son départ; il approchoit des sacremens, et avoit suivi, il y a quelques années, les exercices de la mission; il passoit pour mener une vie régulière. Etant tombé malade, les médecins lui conseillèrent d'aller respirer l'air natal à Saint-Jean-d'Angely. M. de Bonnégens y arrive plus malade encore. M. le curé de Saint-Jean-d'Angely se présente chez lui, et est fort mal accueilli. Quelle révolution s'étoit faite dans la tête du magistrat? on ne le peut concevoir. Ce qui est certain, c'est qu'il refusa le ministère du curé; il joignit même, dit-on, à ce refus des plaisanteries assez déplacées. Le curé, homme aussi charitable que zélé, ne se rebute point; il se présente encore chez le malade, qui le repousse d'une manière fort incivile. Dans deux autres visites subséquentes on lui refuse la porte, quoiqu'il eût prévenu que, si on continuoit de l'empêcher de par-

ler au malade, il lui refuseroit la sépulture ecclésiastique. C'est dans cet état de choses que M. de Bonnégens meurt. M. le curé de Saint-Jean-d'Angely ne pouvoit le juger que d'après ce qui s'étoit passé dans cette dernière ville. Or, le refus avoit été public, et accompagné de circonstances aggravantes; le magistrat paroissoit avoir toute sa tête, et avoit éconduit le curé à plusieurs reprises avec tous les signes d'un mépris affecté. Si on lui avoit donné la sépulture, le peuple n'eût pas manqué de dire qu'on faisoit acception des personnes, et qu'on accorderoit à un homme en dignité ce qu'on eût refusé à un simple particulier. M. le curé exécute donc ce qu'il avoit annoncé, et déclare qu'il refusera la sépulture. Un ami de la famille va se plaindre à M. l'évêque de La Rochelle, et revient avec une lettre du prélat au curé. Celui-ci, dont la vue est affoiblie, prie le porteur de lui lire la lettre, et l'ami, par une supercherie que nous ne caractérisons pas, lit tout le contraire de ce que portoit la lettre. Le respectable pasteur déclare d'abord qu'il se soumet à l'ordre du supérieur, puis détrompé sur la teneur de la lettre, il refuse de nouveau, et le mort est conduit au cimetière sans entrer à l'église. Toute la magistrature a pris fait et cause pour M. de Bonnégens; la cour royale de Poitiers s'est crue offensée par le refus, et le tribunal de Saint-Jean-d'Angely a aussi porté plainte. On dit qu'on n'a fait aucune difficulté de célébrer un service à Poitiers, où M. de Bonnégens n'étoit point noté d'une manière fâcheuse, mais ni M. l'évêque de La Rochelle, ni M. le curé de Saint-Jean-d'Angely n'ont cru devoir de réparation à celui qui, dans cette dernière ville, avoit donné le spectacle d'un refus persévérant accompagné de plaisanteries. Le changement qui s'est opéré dans l'esprit du magistrat est inexplicable; mais le curé pouvoit-il dissimuler un fait notoire? Devoit-il juger le mourant d'après sa réputation à Poitiers, ou d'après ses actes et ses discours à Saint-Jean-d'Angely? Telle est au fond la question. La conduite du pasteur ne nous paroît donc devoir l'exposer à aucun reproche, et c'est à tort qu'on a dit qu'il avoit été blâmé par un prélat illustre, dont la lettre n'a nullement ce sens. Il n'est pas vrai non plus que M. l'évêque de La Rochelle eût ordonné au curé de faire l'enterrement, comme le *Constitutionnel* l'a raconté; on a sans doute envoyé au journaliste un faux rapport, comme on avoit voulu tromper le curé en supposant dans une lettre ce qui n'y étoit pas.

— Une femme dont on a beaucoup parlé, et dont le nom s'étoit trouvé mêlé à une épouvantable affaire, est morte dernièrement à Paris dans les plus grands sentimens de religion. Marie-Françoise-Clarisse Enjalrand, daine Manson, étoit née à Rodez en 1785, et étoit fille d'un juge de cette ville. Son union avec un officier, M. Manson, ne fut pas heureuse. On se rappelle l'horrible éclat de l'assassinat de M. Fualdès et de la procédure qui suivit. M<sup>me</sup>. Manson fut assignée comme témoin, puis parut sur le banc des accusés. La singularité de ses dépositions servit long-temps d'aliment à la curiosité publique; on eût dit qu'elle se jouoit également et de la vérité, et des juges et du public. Elle fut acquittée, publia des Mémoires, et, étant venue à Paris, elle obtint une pension, et finit par se lasser de la triste célébrité qu'elle avoit acquise. Dès l'année dernière, et long-temps avant de tomber malade, elle songea à mettre ordre aux affaires de sa conscience, et s'adressa à un ecclésiastique respectable de Saint-Thomas-d'Aquin. Depuis ce temps, elle fréquentoit les sacremens, et donnoit l'exemple de la plus édifiante régularité. Attaquée d'une maladie grave, elle s'est disposée au dernier passage par des actes de religion, de soumission et de patience, et elle est morte sur la même paroisse vers le 20 juin dernier. C'est à tort que quelques journaux ont dit qu'elle avoit fini ses jours à Versailles; M<sup>me</sup>. Manson demouroit à Paris, rue du Bac. Nous avons été bien aises de pouvoir offrir des détails consolans sur la fin d'une femme qui avoit montré long-temps, dans sa conduite, plus d'esprit que de retenue. Elle laisse un fils, qui est en ce moment en pension au collège de Versailles.

— Le roi des Pays-Bas vient de rendre deux arrêtés sur l'instruction publique, tous deux sous la date du 14 juin dernier. Le premier est relatif aux écoles et institutions particulières. Désormais il ne pourra être établi aucune école sans l'autorisation du gouvernement. Tous les collèges sont sous sa surveillance, et la nomination de tous les instituteurs sera faite par lui. Toutes les écoles qui n'auront pas été autorisées seront fermées à la fin de septembre prochain. Les instituteurs devront avoir obtenu le grade de candidat ou de docteur es lettres dans une université du royaume. L'article 8 de l'arrêté porté que, pour faciliter les études des ecclésiastiques pour l'Eglise catholique, il pourra être établi, sous

L'inspection des chefs des diocèses, des maisons d'éducation destinées exclusivement pour les jeunes aspirans à l'état ecclésiastique. Ces jeunes gens iront en classe dans des collèges, et ne pourront suivre de cours dans ces maisons mêmes; on s'y bornera à surveiller les élèves et à les préparer aux leçons des collèges. Au reste, ajoute-t-on, ces maisons seront organisées de la manière la plus propre à faciliter une éducation religieuse; les dogmes de la religion chrétienne et la discipline ecclésiastique y seront plus particulièrement enseignés sous la direction du chef diocésain. Telle est la substance du premier arrêté. Le second, sous la même date, a pour objet la formation d'un *collège philosophique* pour les catholiques qui se destinent à l'état ecclésiastique. Cet établissement sera auprès d'une des universités des provinces méridionales. On y enseignera beaucoup de choses; la littérature nationale, la latine, grecque et hébraïque, l'éloquence, la logique, l'histoire, la morale, la métaphysique, le droit canon, et on y donnera un aperçu général de physique, de chimie, d'économie rurale et d'histoire naturelle. Ainsi les jeunes gens, en sortant de là, seront à peu près universels. Le ministre de l'intérieur désignera les professeurs, après avoir entendu l'archevêque de Malines; le choix tombera de préférence sur des prêtres catholiques, et en tout cas sur des personnes de cette religion. Les cours se feront en latin. Il y aura un régent pour la discipline intérieure; il sera nommé sur la proposition du ministre de l'intérieur et l'avis de l'archevêque. C'est le ministre qui dressera les réglemens du collège. Les élèves seront considérés comme étudiants en théologie relativement à la milice. Deux ans après l'ouverture du collège, il ne sera donné aucune leçon de philosophie dans les séminaires épiscopaux, et le traitement des professeurs cessera. A la même époque l'on n'admettra plus dans les séminaires aucun élève, s'il n'a achevé son cours d'étude au *collège philosophique*, où il faudra rester deux ans. Une partie des bourses affectées aux séminaires passera au *collège philosophique*, et les élèves de ce collège auront de préférence droit aux bourses. Les dépenses du nouvel établissement seront à la charge du ministère de l'intérieur. Il est dit, dans le préambule de l'arrêté, qu'il est rendu sur les représentations de quelques chefs du clergé relativement à l'insuffisance de l'enseignement préparatoire donné aux jeunes gens; ce qui a un peu l'air d'un

dérision : je crois que les chefs du clergé auroient encore plus de représentations à faire sur le nouvel arrêté, qui paroit destiné à rappeler les temps de Joseph II. Voilà donc la direction des nouveaux collèges et l'enseignement de la philosophie entre les mains des protestans ! On prendra l'avis de l'archevêque ; mais le suivra-t-on ? Ce sera le ministre de l'intérieur qui décidera tout, qui dressera les réglemens, proposera les professeurs, etc. Aussi la désolation est extrême dans tout le clergé catholique des Pays-Bas et parmi toutes les personnes attachées à la religion. Le *collège philosophique* n'enverra plus aux séminaires que des jeunes gens imbus des nouvelles doctrines. Si l'arrêté est l'ouvrage de M. G., ce dernier coup montre quelle espèce de protection on peut attendre d'un administrateur assez imprudent pour provoquer des mesures si funestes. Qui auroit cru qu'un catholique eût consenti à préparer ainsi la ruine de son église ?

#### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a reçu en audience particulière M. de Savaron, président de la commission formée, à Lyon, pour le monument religieux élevé aux Brotteaux, en mémoire du siège. M. de Savaron a eu l'honneur de présenter au Roi le plan des travaux exécutés et ceux qui s'achèvent en ce moment. S. M. posa la première pierre de l'église expiatoire, en 1814, et a témoigné sa satisfaction de l'état des travaux et du plan mis sous ses yeux.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berry, a daigné accorder une somme de 500 fr. au comité des jeunes orphelins.

— M. le comte Corbière, ministre de l'intérieur, s'étant parti pour aller passer quelque temps en Bretagne ; une ordonnance du Roi charge M. le garde de sceaux de tenir le portefeuille de l'intérieur pendant l'absence du ministre.

— Quelques changemens viennent de s'opérer dans la diplomatie. M. le marquis de Moustier, ambassadeur en Suisse, a été nommé à l'ambassade d'Espagne ; M. le duc de Razzat est envoyé à Lisbonne, qui n'est plus qu'une légation de seconde classe ; M. de Beynet quitte Berlin, pour remplacer M. de Moustier en Suisse, et M. de Saint-Priest succède à M. de Reyneval, en Prusse.

— M. Hyde de Neuville a cessé d'être ambassadeur en Portugal, et vient d'être mis en disponibilité.

— Le Roi, sur la proposition du ministre de sa maison, vient de nommer M. le comte de Neuilly, écuyer cavaladour, en remplacement de M. le vicomte de Hongarde, nommé écuyer commandant adjoint, et M. le comte Héraclius de Polignac, écuyer cavaladour surnuméraire. M. le comte d'Isle est nommé gentilhomme honoraire de la chambre, en remplacement de M. le comte de Polignac.



— Le 9 de ce mois, l'Académie a tenu une séance solennelle pour la réception de MM. Droz et Casimir Delavigne. LL. AA. RR. M. le prince de Salerne, M. le duc, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup>. d'Orléans ont assisté à cette séance, qui avoit attiré un grand nombre de curieux. M. Auger a répondu aux deux récipiendaires, en l'absence de M. le comte de Sèze, à qui la perte récente qu'il vient de faire n'a pas permis de se rendre à l'Académie.

— Parmi les dons offerts en secours au malheureux Gilbert, incendié dans la nuit du 4 au 5 juin, à Fortuné (Cantal), on a remarqué celui d'une jeune demoiselle de Paris, qui a versé 500 francs chez M. Herbelin, notaire, chargé de recevoir les souscriptions.

— Le sieur Constantin Campanas a cru trouver aux feuilles de betteraves desséchées la propriété de remplacer le tabac à fumer. Il en a vendu à plusieurs débitans qui l'ont mélangé aux tabacs fabriqués et livrés par la régie. Les débitans convaincus de fraude ont été privés administrativement de leurs commissions, et condamnés à trois mois de prison et 300 fr. d'amende. Campanas, comme instigateur du délit, a été condamné au *maximum* de la peine, un an de prison et 3000 fr. d'amende.

— Deux lieutenans de vaisseau vont être, dit-on, traduits devant un conseil de guerre pour avoir laissé visiter par des corsaires colombiens deux goëlettes de l'Etat qu'ils commandoient dans la mer des Antilles.

— Trois ouvriers qui travailloient dans une carrière dans le canton de Magny, près Paris, ont été ensevelis et écrasés sous une masse de pierres. L'un d'eux laisse cinq enfans en bas âge, et un autre une femme enceinte.

— La navigation de canal de Bourgogne a été ouverte, depuis Saint-Florentin jusqu'à Tonnerre, par M. le préfet de l'Yonne, le 19 juin dernier. Le commerce attendoit depuis long-temps ce débouché, et déjà le canal est couvert de bateaux chargés de différens produits, qui sont pour la plupart dirigés du côté de Paris.

— La statue de Bertrand Duguesclin a été inaugurée, le 29 du mois dernier, sur la promenade du Thabor à Rennes.

— Un incendie, auquel la malveillance ne paroît pas étrangère, a éclaté, le 17 juin, dans une forêt appartenant à M<sup>me</sup>. la princesse de Poix, et située dans le département de la Meurthe. Un autre incendie s'est aussi manifesté dans la forêt royale d'Henridorff.

— On vient de commencer à Marseille les travaux pour la construction de l'arc de triomphe que cette ville a résolu d'élever en mémoire de la guerre d'Espagne.

— Les fêtes données à Rome par l'ambassadeur de France pour célébrer le sacre du Roi, et que le mauvais temps avoit fait différer pendant quinze jours, ont été de la plus grande magnificence. Les décorations des appartemens présentoient autant de goût que de richesse et d'élégance. On a exécuté une cantate où l'on a mis une foule d'allusions heureuses aux vertus de notre monarque, aux exploits du Trocadéro. A onze heures et demie on tira le feu d'artifice, et il fut digne de toute la fête. Toute la population se portoit dans

les jardins de l'ambassade; huit mille personnes y furent admises. Le goût le plus ingénieux gagne encore à la chaleur du sentiment, et l'on s'aperçoit aisément cette fois dans la villa Médicis que le respect et l'amour d'un Montmorency célébroient un Bourbon. Accompagné de MM. les secrétaires d'ambassade, M. le duc faisoit les honneurs de la fête avec cette politesse de manières et cette grâce aimable dont la cour de France offre un parfait modèle. Chacun disoit qu'on ne pouvoit mieux représenter le Roi.

— Un fâcheux événement est arrivé à Pavia, à l'occasion de l'arrestation de sept à huit étudiants qui étoient allés se baigner en plein jour dans un endroit défendu. Sur leur refus de se retirer, les gendarmes arrêtrèrent les baigneurs, et les conduisirent à l'Hôtel-de-Ville. Alors tous les étudiants s'y portèrent en foule, et demandèrent qu'on remit en liberté leurs condisciples. La garde s'y étant refusée, on commença à lui jeter des pierres, ce qui l'obligea à faire feu. Deux de ces jeunes gens furent blessés et un tué. Le lendemain, environ huit cents jeunes gens, le cierge à la main et le crêpe au bras, assistèrent à la sépulture de leur compagnon, et les plus acharnés jurèrent sur sa tombe de le venger. Bientôt ils se répandirent dans la ville en criant : *Vengeance*; et armés de pistolets et de poignards. Un d'eux, ayant tiré son pistolet sur un huissier, lui cassa l'épaule; alors la troupe chargea. Quatre élèves furent tués et quarante-huit blessés, et la garnison eut cinq ou six blessés. Cinquante-huit élèves ont été arrêtés, douze cents se sont retirés volontairement chez eux, et la tranquillité paroît rétablie.

— Le major Laing, qui préparoit à l'île de Malte une expédition pour Tombouctou, afin d'explorer le cours du Niger, s'est embarqué, le 7 mai, à bord du *Garnet*, pour Tripoli, où il ne doit s'arrêter que peu de jours.

— On a remarqué que le discours prononcé par l'empereur de Russie à la clôture de la diète de Pologne étoit en français.

*Maximes et Devoirs des pères et mères*, par l'auteur du *Mémorial vaine sacerdotales*.

*Tableau du christianisme, contenant le précis de la Vie de Jésus-Christ et des mœurs de ses vrais disciples*, par le même.

*Le bon Ange de l'enfance*, par le même (1).

Ces trois petits volumes se recommandent par le nom seul de l'auteur, M. l'abbé Arvisenet, dont on connoit le zèle et la piété. Chacun renferme des avis pleins de sagesse, et est terminé par l'ordinaire de la messe. Dans le dernier ouvrage, *le bon Ange de l'enfance*, il y a un abrégé des preuves de la religion par demandes et par réponses.

---

(1) 3 vol. in-32; prix, 2 fr. 25 cent. et 3 fr. franc de port. Chaque volume se vend séparément, 75 c. et 1 fr. franc de port. A Troyes, chez Cardon; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clerc et compagnie; au bureau de ce journal.



Réponse à de nouvelles attaques contre une société célèbre, adressée aux hommes de bonne foi de tous les partis, par M. Henri de Bonald (1).

« On se sert chaque jour de la licence de la presse pour attaquer une société célèbre, pour laquelle de grandes infortunes et d'illustres suffrages devroient au moins commander quelques égards. Il nous sera bien permis, je pense, de nous servir de la liberté de la presse pour repousser des accusations dans lesquelles il n'y a sans doute rien de neuf, et qui se traînent dans le vaste champ de tous les lieux communs usés depuis soixante ans, mais qui n'en font pas moins d'impression sur quelques esprits; car il est des choses qui ne s'usent jamais pour une certaine classe de lecteurs, et la passion et la haine savent rajeunir beaucoup de vieilleries.... »

« Après que le trône et l'autel ont été renversés dans des flots de sang, et que le plus épouvantable despotisme a été exercé sur la France par ceux-là même qui s'étoient annoncés pour ramener la liberté, qui n'auroit cru, je le demande, l'accusation de *despotisme* contre les prêtres et les rois à jamais usée, et reléguée dans le dictionnaire de la langue révolutionnaire ? »

« Cependant cette accusation retentit chaque jour encore, et les mots de *despotisme* et de *liberté* ne sont pas prononcés avec plus de précaution que s'ils n'avoient pas coûté la vie à des millions de Français, et fait tomber des têtes royales sur un échafaud ! Il n'est donc malheureusement que trop certain que le langage des passions ne s'use jamais pour les hommes passionnés, et les grands mots feront toujours de grandes dupes. »

C'est par des réflexions si judicieuses que M. Henri de Bonald ouvre sa réponse aux déclamations dont les

(1) Brochure in-8°; prix, 1 fr. 75 cent. et 2 fr. 25 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Jésuites sont l'objet ; il s'adresse, dit-il, aux hommes de bonne foi, aux honnêtes gens de toutes les opinions ; c'est leur impartialité et leur justice seule qu'il invoque, et c'est à leur conscience qu'il parle. Il commence par remarquer qu'il y eut quelque chose d'extraordinaire dans l'établissement et les progrès rapides de la société, et il cite en sa faveur des passages de Montesquieu, de Buffon, de Robertson, de Raynal, de La Lande, de Bacon ; il auroit pu en ajouter de Descartes, de Leibnitz et de quelques autres philosophes ; puis il continue en ces termes :

« Tels sont les magnifiques éloges qu'ont faits de cette société tant d'hommes dont l'autorité n'est pas suspecte en cette circonstance, et que l'on ne peut assurément accuser de prévention en faveur des Jésuites ; mais Montesquieu, Buffon, Raynal, Robertson, La Lande, le chancelier Bacon, ont leur avis... et le *Constitutionnel* a le sien, et il appelle nettement les Jésuites *la société la plus odieuse pour les peuples et la plus redoutable pour les rois*....

« Voilà donc les hommes instruits dans l'embarras de décider entre l'illustre auteur de *l'Esprit des lois*, qui regarde cette société comme *faite pour élever les hommes à la vertu*, et le *Constitutionnel*, qui l'appelle *la plus odieuse qui fut jamais* !.... Voilà l'Europe éclairée partagée entre le chancelier Bacon, qui loue le talent des Jésuites pour *former les mœurs de la jeunesse*, et ce même journal, qui les appelle *les corrupteurs de la jeunesse* !

« Mais il est des temps où il faut savoir héroïquement immoler la raison et l'histoire à la politique et à la *raison d'Etat* ; et la raison d'Etat, pour un certain parti, c'est, et ce sera éternellement, la destruction des Jésuites ; c'est là son *délenda Carthago*... Il faut arriver à ce grand but *per fas et nefas*... Tout doit être permis pour délivrer les peuples du joug insupportable du jésuitisme qui est à nos portes, qui campe déjà sur les hauteurs de *Montrouge*, pousse des reconnaissances jusque dans la rue de Sèvres, et, que sais-je ! médite, peut-être de franchir les ponts !.... du jésuitisme qui, semblable au serpent, a la vertu secrète de fasciner et d'enchanter ceux qui ont le malheur de le voir de trop près, et qui attire

à lui, pour les dévorer sans doute, les enfans des premières familles de France, et peut-être même de quelques libéraux qui ne s'en vantent pas..... Il faut donc étouffer le monstre pendant qu'il en est temps encore : il ne s'agit pas d'avoir raison, d'être impartial, même d'observer certaines convenances et quelques égards pour des hommes qui ont été défendus et vengés par tant d'écrivains illustres et de graves personnages ; il s'agit avant tout d'en délivrer la France, l'Europe, le monde entier, s'il est possible, et d'en effacer jusqu'au nom..... »

M. Henri de Bonald aime surtout à citer Voltaire, et il trouve dans la correspondance et dans les écrits de ce patriarche de la philosophie de nombreux témoignages en faveur des Jésuites ; on peut voir à ce sujet la lettre de Voltaire du 7 février 1746, celle du 2 mars 1763, et même le *Siècle de Louis XIV*. Nous avons rapporté ailleurs ces témoignages, et nous n'y reviendrons pas. On prétend que le clergé s'est prononcé contre eux, et nous voyons deux assemblées du clergé de France, en 1761 et en 1762, faire l'apologie la plus complète de la société. Un journal dit et répète à satiété que les Jésuites sont odieux aux peuples et aux rois, et M. Henri de Bonald lui répond :

« Mais pourquoi donc, si les *Jésuites* sont la société la plus odieuse aux peuples, les peuples les désirent-ils partout ? Pourquoi veulent-ils voir la jeunesse confiée à leurs soins ? Pourquoi les villes s'empressent-elles de les appeler, et mettent-elles tant de zèle à aplanir les obstacles qui s'opposent à leur établissement ? Par quel charme secret ces hommes si odieux aux peuples parviennent-ils à inspirer tant de confiance aux pères, et une bien plus grande confiance encore à leurs élèves ? Par quel art inconnu réussissent-ils à gouverner cette jeunesse si turbulente et si indisciplinée, à retenir dans le devoir toute cette petite *matière pensante et réfléchissante*, sans l'apparition et le secours de la force publique ? et comment enfin leurs établissemens obtiennent-ils partout une si rapide prospérité ?

» Mais si les Jésuites, comme on nous le dit encore, sont *la société la plus redoutable pour les rois*, comment se fait-il donc que l'expulsion des Jésuites a partout précédé, accompagné ou suivi toutes les entreprises contre l'autorité royale en Europe?...

» On nous dit encore qu'*aujourd'hui les Jésuites se montrent la tête levée; qu'ils n'ont plus même recours à la timide précaution d'un nom d'emprunt.....; que le titre de Père de la foi est jeté de côté, comme on jette un déguisement dont on n'a plus besoin, et qu'enfin on s'appelle tout simplement JÉSUITE.....*

» Et je ne vois rien en effet aujourd'hui, ni dans le Code, ni dans la Charte, ni dans les mœurs, ni dans l'opinion, qui empêche de s'appeler *Jésuite*. On s'appelle bien libéral, constitutionnel, franc-maçon, que sais-je! radical, carbonari, etc., pour quoi ne s'appellerait-on pas Jésuite? Et qui empêcherait des hommes qui offrent chaque jour au ciel des vœux ardents pour leur pays et pour leur Prince, qui voudroient lui gagner tous les cœurs, qui s'efforcent d'élever la jeunesse dans son amour et dans l'amour de celui par qui règnent les rois; qui pourroit empêcher ces hommes-là de *se montrer la tête levée*, d'avouer ce qu'ils sont ou ce qu'ils veulent être, et de s'appeler d'un nom dont l'origine est si digne de nos respects; d'un nom qui fut celui de ces hommes généreux qui portèrent, au prix de leur sang, la lumière de l'Évangile jusqu'aux extrémités du monde; d'un nom qu'ont porté les maîtres habiles qui formèrent l'esprit et le cœur des Condés, des Montmorency, des Luxembourg, des Villars, des Bossuet, des Fénelon, des Descartes, des Corneille, et de tant d'autres hommes illustres qui leur sont en partie redevables de leur gloire?

» Mais les Jésuites ont été condamnés par les parlemens, nous répètent souvent des écrivains qui ont une grande réputation de gravité... Plaisante jurisprudence, en effet, que celle des parlemens sous l'empire de la Charte! Que n'invoque-t-on aussi quelque sentence du Châtelet, des échevins ou des consuls!..... Les parlemens condamnoient aussi au feu les écrits séditieux et impies, quelquefois même leurs auteurs: ceux qui invoquent encore les arrêts du parlement contre les Jésuites accepteroient-ils cette jurisprudence aujourd'hui? Sont-ce bien eux qui voudroient nous ramener aux rigueurs,

aux exils, aux confiscations de l'ancien régime? Tout est-il bon, pourvu que ce soit contre les Jésuites? Voudroit-on ressusciter envers une classe d'hommes les privilèges de la persécution? et faudroit-il, pour plaire à leurs ennemis, pendre encore quelque malheureux Jésuite pour avoir trop parlé?

« Mais, bien loin que la Charte s'oppose à la paisible existence, sur le sol français, de ceux qui veulent s'appeler Jésuites, la Charte, au contraire, en abrogeant les lois anciennes, et en permettant tout ce qu'elle n'interdit pas, en tolérant également tous les cultes, toutes les opinions, toutes les professions, et protégeant la liberté civile et celle des personnes, sous la condition de la soumission aux lois et de la fidélité au Prince, la Charte a écarté les obstacles qui pouvoient s'opposer à la tolérance d'une société d'individus qui ne demande à l'Etat que l'air et l'eau, et qui n'aspire à d'autre protection que celle qu'il accorde aux quakers et aux juifs. Si ces individus appelés Jésuites acquièrent des biens, ils les possèdent individuellement, et non comme corporation; et, s'ils vouloient les posséder autrement, ils auroient recours sans doute aux institutions établies, et à toutes les formalités qu'elles prescrivent. S'ils ouvrent des collèges, c'est en se conformant aux lois et aux réglemens de l'instruction publique; et, si la France les repousse, et que leur société soit odieuse aux peuples, les parens se garderont bien apparemment d'y envoyer leurs enfans: ces collèges seront bientôt fermés, leurs établissemens crouleront, et l'opinion publique aura fait justice de la société bien mieux que tous les arrêts des parlemens. »

L'auteur s'attache ensuite à faire voir le tort que la destruction des Jésuites a fait à l'éducation, et il s'appuie ici de l'autorité d'un illustre écrivain; *l'Europe savante*, a dit M. de Châteaubriand, fit une perte irréparable dans les Jésuites; et dans son *Génie du christianisme*, après avoir rapporté tout ce qu'ils ont fait, il conclut que le peu de mal dont on les accuse ne balance pas un moment les services qu'ils ont rendus à la société. Le même pair déclaroit, dans son écrit de la *Monarchie selon la charte*, qu'il falloit remettre au plus tôt l'éducation publique entre les mains des ecclé-

*synodes et des congrégations religieuses, et que c'étoit le vœu de la France.*

Telle est l'analyse de cette *Réponse* vraiment faite pour ramener les gens de bonne foi. L'auteur, en réfutant un seul journal, a repoussé toutes les objections que l'on fait contre les Jésuites, puisque ce journal les reproduit sans cesse. Il oppose à ces objections des éloges partijs même de la bouche des hommes que ce journal admire et préconise le plus. Le choix des témoignages devient plus piquant encore par les réflexions dont l'auteur les accompagne; il règne dans tout cet écrit une précision, une vigueur et une franchise qui font encore moins d'honneur au talent qu'à l'ame de M. Henri de Bonald. On aime à voir l'héritier d'un nom célèbre ne pas craindre d'entrer dans la lice pour défendre des hommes en butte aujourd'hui à un inconcevable déchaînement, et on peut le féliciter à la fois et d'un noble procédé et d'un bon ouvrage.

---

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. M. l'archevêque de Paris est arrivé à Rome le 27 juin, à midi, par un très-bon temps. Le prélat est parti de Milan le 22, après avoir célébré la messe, et après avoir rendu ses hommages à l'empereur d'Autriche. Le voyage avoit été on ne peut plus heureux, et M. l'archevêque et MM. ses grands-vicaires avoient très-bien soutenu la route. Ils avoient assisté, le jour de saint Pierre, aux cérémonies de la fête.

— Le 12 juin, M. Patrice-François O'Sullivan, ecclésiastique du diocèse de Cloyne, et élève du séminaire des Irlandais, a soutenu des thèses de théologie en Sorbonne, sous la présidence de M. l'abbé Faudet, licencié en théologie et professeur de dogme au séminaire des Irlandais.

— L'office du Sacré-Cœur a été célébré dans toutes les paroisses avec le rit solennel-majeur, et l'affluence dans les églises a été remarquable. On avoit pourtant essayé encore



de tromper à cet égard la piété des fidèles, et il semble qu'on s'arrange pour lancer tous les ans, à l'approche de la fête, quelque écrit contre cette dévotion. Un recueil, qui se dit *catholique* offroit, dans sa septième livraison, un article bien long, bien entortillé, bien hérissé d'arguties sur la dévotion au Sacré-Cœur. Je crois que peu de gens l'auront compris, et j'avoue que, pour mon compte, je n'ai pu tirer d'autre conclusion sinon que l'auteur ne s'entendoit peut-être pas lui-même. Quoi qu'il en soit, la sagesse et la piété des fidèles ont triomphé de ces subtilités; un plus grand nombre ont approché de la sainte table. Le soir, il y a eu des saluts très-pompeux, avec bénédiction du saint Sacrement. La même fête a été célébrée dans les communautés. M. l'abbé duc de Rohan a dit la messe à la communauté des élèves de la rue du Regard, et a adressé une exhortation aux jeunes gens. Le soir, il a encore prêché dans la même chapelle, à l'occasion d'une cérémonie particulière, la consécration des élèves, qui se fait en ce jour. Enfin, le noble pair a, le même soir, prêché à la Sorbonne pour la fête du Sacré-Cœur.

— Le *Constitutionnel* a donné un second article dans le goût de celui que nous avons signalé n°. 1137. Cette fois ce ne sont plus des *commis voyageurs*; c'est une espèce de *Gazette ecclésiastique*, où on est censé recueillir des nouvelles et des anecdotes de toutes les provinces. Ainsi, on dénonce des faits arrivés à C., à P., à E., à L. Pas un lieu n'est nommé autrement que par les initiales: cela est plus commode; car quel moyen de reposer des calomnies si vagues, et de vérifier des dénonciations si générales? Vous voyez bien que c'est mettre en pratique la recommandation de Voltaire à d'Alembert, lorsqu'il lui écrivoit, le 28 septembre 1763: *Lancez la flèche sans montrer la main*. Le journaliste est même, dans cet article, d'une franchise qui nous étonne encore après tout ce que nous avons vu de lui; il conseille nettement de ne point aller à l'église, et de ne point pratiquer la religion. C'est ainsi qu'il s'exprime dans le numéro du samedi 3 juillet, page 3:

« Nous croyons qu'il seroit plus sage et plus convenable de s'abstenir d'aller dans une église, que de s'exposer à des scènes fâcheuses lorsqu'elles sont à redouter du caractère connu du ministre des autels; nous croyons que le meilleur moyen de vivre en paix avec certains membres du clergé est de ne point s'adresser à eux; nous

pénsons que l'on peut prier Dieu partout ailleurs qu'à la paroisse, avec beaucoup moins de scandale, et par conséquent avec beaucoup plus de piété. Il y a long-temps que, pour la première fois, nous avons engagé les personnes qui craignent d'être mal reçues par les prêtres, à ne pas les aller trouver, et que nous avons dit à celles qui ne croient pas pouvoir s'en passer : Acceptez les conséquences d'une détermination libre et volontaire. Mais nous n'en faisons pas moins la part de la faiblesse humaine, et de la situation difficile des habitans des départemens; nous savons à combien de tracasseries, à combien de préjugés ils sont en butte. Il faut bien du courage pour rompre de vieilles habitudes, pour braver mille petites vexations, pour faire autrement que ne font les autres, pour résister à toutes les influences de famille..... »

Il est difficile de donner un avis plus net et plus direct, et d'engager plus formellement à secouer les préjugés, à rompre les habitudes, et à laisser là la religion et les prêtres. Il est clair que le journaliste trouve nos églises trop fréquentées; il approuve qu'on *pris Dieu partout ailleurs qu'à la paroisse*, et il termine son article par l'exemple d'un M. R., peintre, qui s'est fait protestant par suite de la frayeur que lui inspire la loi du sacrilège, et parce qu'on lui a fait quelque difficulté sur le nom de baptême de son fils. Quel exemple à proposer aux lecteurs qu'un homme qui change de religion sur de si frivoles motifs! M. R. n'a rien examiné, rien discuté; la loi n'est pas ce qui l'occupe; il change de religion comme on change un marchand dont on est mécontent. Etrange modèle à suivre dans une matière si grave!

— Le même journal revient encore sur les Jésuites dans ses numéros de lundi et de mardi derniers. Il désigne les maisons qu'ils ont en France, et croit nous embarrasser beaucoup par ses interpellations pressantes. Il semble qu'il ait fait une admirable découverte en indiquant les petits séminaires dirigés par des Jésuites. Il y a déjà plusieurs années que ces établissemens existent, et leur situation florissante prouve qu'ils ne sont point repoussés par l'opinion. Si les Jésuites ne sont point reconnus comme corps religieux, nulle loi n'interdit aux évêques de confier leurs écoles ecclésiastiques à des maîtres en qui ils ont confiance, et qui se soumettent d'ailleurs aux lois communes. Quand on tolère toutes sortes d'associations politiques, littéraires et commerciales, par quelle singulière exception interdirait-on une association religieuse? Quel article de la Charte empêche des ecclésiastiques de se réunir et de pratiquer une règle? N'est-il pas ridicule, comme

le dit M. Henri de Bonald ; de nous citer à tout propos des arrêts du parlement ? Le *Constitutionnel* voudroit-il faire revivre toute la jurisprudence des parlemens et toute la législation de l'ancien régime, tandis que les livres qu'il protège et les doctrines qu'il professe seroient proscrits par cette législation ? Il est faux que les Jésuites soient salariés ; aucun de leurs établissemens n'est aux frais du gouvernement. Enfin, le journaliste présente la France comme livrée seule aux Jésuites, tandis que les autres Etats repoussent la société. Il ignore apparemment que les Jésuites existent en Angleterre et aux Etats-Unis : oui, ils ont, et depuis long-temps, des établissemens dans ces deux Etats qu'on nous propose souvent comme des modèles. Ils y sont absolument comme en France, dirigeant des établissemens d'instruction publique, et les gouvernemens protestans se gardent bien de se priver des secours de maîtres éprouvés. Les feuilles protestantes, dans ces pays constitutionnels, ne déclament pas sans cesse contre les Jésuites. Avis à qui de droit.

— Le libraire Marietti, de Turin, éditeur des ouvrages que la société d'Amitié catholique, formée dans cette ville, distribue pour propager les bons principes, vient d'annoncer la réimpression de plusieurs ouvrages estimés, entr'autres, de ceux du bienheureux Liguori. Le roi de Sardaigne a encouragé l'entreprise de ce libraire, et l'a autorisé à former une imprimerie à Turin. Léon XII lui a adressé, le 19 février dernier, le bref le plus flatteur. S. S. loue son zèle à répandre de bons livres, et approuve surtout son édition de Liguori. Ce bref étoit accompagné de l'envoi d'une médaille d'or. Nous avons reçu le *Prospectus* des *Œuvres de Liguori*. Ces *Œuvres* seront distribuées en trois classes, pour le genre ascétique, pour la morale et pour le dogme. La collection contiendra toutes les œuvres examinées et approuvées par la congrégation des Rits, conformément au Catalogue dressé par la congrégation et joint à son décret du 15 mai 1803. On y ajoutera les lettres du bienheureux publiées récemment à Rome, et qui ont été examinées et approuvées par la même congrégation. L'édition se fait in-12, conformément au *Prospectus* ; mais la *Théologie morale* sera aussi dans le format in-4°, et chacun pourra choisir le format qui lui conviendra. Ce *Prospectus*, daté de Turin le 25 octobre dernier, annonçoit qu'on publieroit au moins 20 volumes en 1825, de

sorte que nous croyons qu'il y en a déjà plusieurs qui ont vu le jour. Le prix de la souscription est de 12 centimes pour chaque feuille in-12. Les souscriptions sont reçues à la librairie d'Hyacinthe Marietti, rue du Pô, sous les portiques de l'Université, à Turin. On paiera en recevant chaque volume. Il est libre à chacun de souscrire pour les trois classes des *Œuvres* ou pour une ou deux seulement. Ceux qui souscriront pour toute la collection recevront en outre, sans payer, la Vie du bienheureux avec son portrait. Le libraire espère que tout concourra à favoriser son entreprise. La célébrité de l'auteur, que l'Église a placé sur ses autels, le mérite et la variété de ses ouvrages, l'estime qu'en font les théologiens, et enfin les conditions qu'il propose. A la suite du Catalogue est la liste des ouvrages partagés en trois classes. Il y a trente-deux articles dans la classe des livres ascétiques, dix dans la classe de morale et autant dans celle du dogme.

— Deux ou trois faits, arrivés depuis quelques années en Allemagne, ont paru à quelques protestans un sujet de triomphe contre les catholiques, et on a publié, chez un libraire protestant à Paris, des Notices sur ces faits, que l'on présente comme décisifs. Le premier de ces faits est celui du curé Henhoefer, dont nous avons rendu compte n°. 934 et 978. On a vu que les protestans n'avoient pas beaucoup à se féliciter de l'acquisition d'un enthousiaste qui s'étoit laissé séduire par des illusions misérables, et la direction protestante de Carlsruhe avouoit qu'Henhoefer étoit un fanatique et un visionnaire, qui donnoit dans un mysticisme absurde, et qui n'étoit permis des invectives et des calomnies contre les catholiques. Mais, dans l'éloignement, on a espéré d'en imposer sur le compte de ce curé, et les *Archives du christianisme*, journal protestant qui s'imprime à Paris, en font une espèce d'apôtre, un *converti*, un homme tout intérieur et céleste; elles citent des fragmens de ses écrits et d'une lettre du baron de Gemmingen, qui s'est mis au nombre des prosélytes d'Henhoefer, et qui a abandonné aussi la religion catholique. Ces fragmens sont dans un goût de mysticisme assez nuis; mais les *Archives* ont évité de citer les faits, et nous pouvons renvoyer le lecteur au récit que nous avons donné dans les numéros cités. L'anonyme protestant qui, dans une lettre du 9 mars, nous reprochoit de n'avoir pas parlé de l'affaire d'Henhoefer, et qui supposoit que nous n'avions pas osé entamer ce

sujet, étoit donc assez mal informé, et auroit pu nous lire avant de nous gourmander si mal à propos. Nous n'avions nulle raison de craindre de parler de la défection du curé de Mülhausen, et si elle est affligeante, elle n'est certainement pas plus honteuse pour nous qu'honorable pour les protestans. Les *Archives du christianisme* prétendent tirer encore avantage de deux autres faits dont nous dirons quelque chose. Ignace Lindl étoit curé catholique en Bavière. On nous dit que ses disciples, abandonnant peu à peu les pratiques de la superstition, ne voulurent plus bientôt que le culte spirituel, et que, sans se séparer de l'Eglise de Rome, ils adoptèrent insensiblement les doctrines de la réformation. Il y auroit bien quelques observations à faire sur cet exposé des *Archives*; car, 1°. si l'Eglise de Rome étoit *superstitieuse* et corrompue, il faudroit se séparer d'elle de suite, et non pas peu à peu; et 2°. qu'est-ce que le *culte spirituel* embrassé par les disciples de Lindl? est-ce un culte sans pratiques aucunes? Cela seroit plus simple et plus *spirituel*; mais l'homme, qui est composé d'une âme et d'un corps, doit mêler les exercices extérieurs aux sentimens intérieurs; un système contraire ne seroit autre que le déisme. Quoi qu'il en soit, Lindl tenoit, à ce qu'il paroît, la même conduite à peu près qu'Henhoefcr; il présidoit à des réunions particulières, et prêchoit contre les doctrines et les pratiques catholiques. On lui imposa silence, et il aima mieux s'exiler que de se soumettre. Il entraîna quatre cents personnes de son troupeau, qui le suivirent en Messasie et y fondèrent une colonie. Nous ne savons quelle raison l'a forcé de quitter cet asile; mais il est maintenant à Berlin, où il a publié une confession de foi. Cette confession de foi est partagée en deux parties, pour montrer que Jésus-Christ est le fondement et qu'il ne peut y en avoir d'autres. Les catholiques ne sont pas d'un autre avis; mais ils croient en même temps que Notre-Seigneur a pu donner à son Eglise un chef, et qu'il l'a fait par ces paroles: *Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Eglise*. Ces paroles sont aussi dans l'Evangile; et puisque M. Lindl s'appuie sur l'Evangile et ne veut reconnoître que l'Evangile, il doit reconnoître que, par l'Evangile, Pierre devoit avoir quelque privilège. Ce qu'il dit contre les papes est aussi contraire à l'Evangile qu'à la tradition. Enfin, le troisième fait cité dans les *Archives du christianisme* est arrivé en Au-

triche. Le sieur Martin Boos, curé de Gallneukirchen, répandoit des Bibles dans sa paroisse, et enseignoit qu'il falloit s'en tenir à la Bible. Il fut privé de sa place, et son successeur n'omit rien pour ramener ceux que Boos avoit séduits; mais environ soixante de ceux-ci ont demandé à passer au protestantisme : des paysans simples et ignorans ne sont pas une conquête bien imposante. Comment croire que des gens grossiers aient été soudainement illuminés pour abandonner la foi de leurs pères? N'est-il pas plus vraisemblable qu'ils étoient poussés par des suggestions étrangères? M. le prince de Hohenlohe, si connu par ses curés, fit le voyage de Gallneukirchen à Pâque de 1824, pour essayer de détromper ces pauvres gens; mais ni ses exhortations ni ses prières ne purent triompher de leurs préjugés : onze de ces paysans se sont déclarés protestans, et les autres attendent, dit-on, l'autorisation. Le récit des *Archives* est suivi d'un extrait d'un sermon de M. Boos, aujourd'hui curé à Sain, près Neuwied; ce sermon est dans le goût des précédens. Enfin, les *Archives* terminent par des réflexions sur ce qui est arrivé à Mulhausen et à Gallneukirchen; ils exaltent ces changemens comme de glorieuses victoires, et les comparent aux succès du protestantisme dans le seizième siècle. Les articles des *Archives* ont été réimprimés chez Servier, et forment trois petites notices séparées, que l'on distribue. Il me semble que c'est là emboucher la trompette à bon marché : deux prêtres et quelques paysans ont abjuré leur foi. Il faut être bien pauvre pour se réjouir si fort de pareilles acquisitions, tandis que nous pourrions citer des protestans par centaine qui sont rentrés dans le sein de l'Eglise en ces derniers temps.

### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le Dauphin a envoyé au maire du 10<sup>e</sup>. arrondissement de Paris 1000 fr. pour les incendiés de la rue des Vieilles-Tuileries.

— S. A. R. M<sup>me</sup>. la Dauphine a fait don à M. le curé de Saint-Médard, paroisse de Paris, de la robe et du manteau que l'auguste Princesse portoit au sacre. Ces deux magnifiques vêtemens sont en tulle brodé à la main, en grandes fleurs d'or et doublé de satin blanc. Au milieu de chaque fleur est une topaze. M<sup>me</sup>. la Dauphine avoit déjà donné à cette paroisse, il y a quelques mois, un très-beau de vant-d'autel, brodé au-tambour par S. A. R.

— LL. AA. RR. M. le duc et M<sup>me</sup>. la duchesse d'Orléans ont fait chacun déposer une somme 100 fr. chez M. Herbelin, notaire, pour les incendiés de Fortuné.

— M<sup>me</sup>. la Dauphine s'est rendue, le 9 juillet, à Beaugregard pour y visiter le troupeau de moutons anglais à longue laine de M. Calvert, leur introducteur en France. S. A. R., après lui avoir adressé des paroles pleines de bonté, lui a témoigné le désir d'avoir à Villemeuve-l'Étang un troupeau de cette espèce de moutons.

— M. Duhamel, maire de Bordeaux, est nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

— Nous nous empressons de faire connoître à nos lecteurs les traits suivans, qui prouvent que les sentimens d'honneur et de probité ne sont étrangers à aucune classe de la société. Un mandat de 60,000 fr., tiré par le receveur-général de la Seine sur le caissier du trésor royal, a été trouvé, le 4 de ce mois, par une pauvre ouvrière qui s'est hâtée d'aller le déposer à la Préfecture de police, où on peut le réclamer. Le lendemain, une pauvre femme, veuve et mère de quatre enfans, trouva, sur le boulevard Poissonnière, cinq obligations de l'emprunt royal d'Espagne, qu'elle eût pu réaliser sur-le-champ. Cette femme, nommée Blaise, les porta de suite à un agent de l'autorité, qui les a remis à un agent de change. Ces obligations appartiennent à un des cliens de ce dernier. Cet acte de probité est d'autant plus digne d'éloges que la femme Blaise est si pauvre qu'elle reçoit des secours du comité de bienfaisance de son arrondissement. Le 7 de ce mois, un ouvrier maçon, nommé Pavy, est venu déposer à la Préfecture de police un porte-feuille qui contenoit des billets de la Banque de France.

— M. le marquis de Vérac, gouverneur du château de Versailles, a donné, le 2 juillet, une grande fête à l'occasion du sacre. Une société nombreuse et choisie remplissoit les bosquets du grand Trianon. Une musique militaire étoit placée sous une tente dans les jardins, et cette tente est celle où a reposé M<sup>sr</sup>. le Dauphin devant le Trocadero. Un souper magnifique a été servi dans la grande galerie vitrée, et a dignement terminé cette belle journée. MADAME, duchesse de Berri, obligée de rester auprès de M. le prince de Salerne, n'a pu tenir la promesse qu'elle avoit faite d'honorer cette fête de sa présence.

— Plusieurs journaux annoncent que les remparts de Toulouse seront détruits après avoir été visités par M. le ministre de la guerre, qui doit se rendre dans cette ville au mois de septembre. Le produit de cette démolition servira, avec une somme considérable qui seroit votée par le conseil-général du département, à achever l'église cathédrale de Saint-Etienne.

— La funeste habitude des habitans de la campagne de sonner les cloches au moment où le tonnerre gronde vient de donner lieu à un événement malheureux à Taurisse, arrondissement de Carcassonne. Un orage s'étant annoncé dans cette commune, neuf enfans se rendirent aussitôt à l'église pour mettre la cloche en branle. A

peine avoient-ils commencé que la foudre éclata sur le clocher, vint frapper le sonneur, âgé de seize ans, qu'elle laissa sans vie, blessa grièvement et asphyxia les autres qui, sans de prompts secours, se roient tous morts.

— On a découvert dans les environs du Quesnoy un grand nombre de tombeaux en pierre bleue, sans inscription, et ne renfermant aucune médaille.

— Le navire français la *Louise*, venant du Port au Prince (Saint-Domingue), vient d'arriver au Havre, ayant à son bord M<sup>me</sup>. Louise Louverture, née Chaney, belle-fille du fils de Toussaint-Louverture et M<sup>me</sup>. Isaac Louverture.

— Le 5 juillet, le comte Harrowby a présenté à la chambre des lords d'Angleterre le rapport du comité chargé d'examiner l'état de l'Irlande. Lord Darnley regrette que le comité ne se soit pas du tout occupé de la grande question de l'émanicipation des catholiques, sans laquelle toutes les autres mesures pour soulager l'Irlande resteront sans effet. Le comte de Liverpool répond que le comité n'étoit pas chargé de rien proposer à la chambre, et qu'il avoit recueilli avec la plus grande impartialité tous les éclaircissemens qui lui avoient été envoyés. Le but du rapport est de fournir des faits à la chambre.

— Le parlement anglais a été prorogé, le 6 juillet, non par le roi en personne, mais par une commission dont le lord-chancelier étoit l'organe.

— Un journal anglais publie les résolutions prises par plusieurs membres protestans du parlement, dans une réunion qui a eu lieu, le 27 juin, chez le duc de Buckingham, et dont nous avons parlé il y a quelque temps. Les membres présens à cette réunion pensent que les intentions bienfaisantes du parlement pour l'Irlande ne peuvent recevoir leur entière exécution tant que les catholiques romains seront privés de leurs droits civils; que l'égalité civile de toutes les classes du peuple ne mettroit pas en danger la constitution, qui est bien plus assurée lorsque tous ont un intérêt égal à la soutenir. Ces résolutions sont revêtues de soixante-dix signatures, qui comprennent celles des chefs des familles les plus anciennes.

— Un montagnard écossais, ayant appris que le maréchal Macdonald devoit se rendre à la ville de Perth, est venu d'une très-grande distance pour le voir, principalement parce que ses trois oncles combattoient aux côtés du père du maréchal dans la journée qui décida du sort des Stuarts, pour lesquels ils furent tous contraints de s'expatrier.

— Une partie des troupes autrichiennes qui formoient l'armée d'occupation dans le royaume de Naples a dû se mettre en route, le 1<sup>er</sup> de ce mois, pour quitter ce pays. Le feld-maréchal lieutenant de Lederer occupera Naples avec quatre régimens d'infanterie et le régiment de chevaux-légers de l'Empereur; le général-major de Baumgarten reste à Capoue avec le régiment de Dentschmeister. Gaëte sera remise aux troupes napolitaines.



— L'empereur d'Autriche retournera à Vienne dans les premiers jours d'août, et au commencement de septembre il doit se rendre à Presbourg. L'impératrice sera couronnée reine de Hongrie le 4 octobre, jour de la fête de son auguste époux.

— La famille de la princesse Borghèse avoit prétendu donner à ses obsèques une magnificence extraordinaire; elle vouloit une exposition solennelle, une couronne, un sceptre. Ces prétentions si déplacées n'ont abouti à rien; le prince l'a fait ensevelir comme la princesse Borghèse sa mère. La translation du corps de la défunte a eu lieu à Sainte-Marie-Majeure, sans aucun appareil, et on a célébré un simple service des morts avant l'inhumation du corps dans la sépulture de la famille Borghèse.

— Il est mort, le 19 mai, à Montréal, en Sicile, un vieillard âgé de cent six ans et sept mois, nommé Carolo Eusiniari. Il étoit né à Florence au mois d'octobre 1718, s'étoit marié à soixante-dix ans et avoit six enfans.

— Parmi les fables qu'on débite sur les affaires de la Grèce, nous croyons pouvoir annoncer comme véritable la nouvelle de la prise de Navarin par l'armée d'Ibrahim-Pacha, qui commande les forces ottomanes dans la Morée. Cette nouvelle a été portée à Smyrne, le 20 mai, par M. de Rigny, commandant la station navale française. La garnison grecque, composée de douze cents hommes, s'est rendue par capitulation, et a été transportée à Calamata sur des bâtimens autrichiens. Quelques jours auparavant, la flotte grecque avoit réussi à incendier, par le moyen de ses brûlots, une frégate, deux corvettes quatre transports turcs.

— Le 29 avril dernier, M. le lieutenant de vaisseau Troude est arrivé à Porto-Rico pour remplacer le capitaine de frégate M. Denis, commandant la *Gazelle*, rappelé pour rendre compte de sa conduite. M. Denis et M. Günser, commandant de l'*Iris*, sont accusés de n'avoir pas tiré satisfaction de deux corsaires qui avoient tiré quelques coups de canon sur leurs bâtimens. Ces deux officiers sont sans doute ceux dont il a été question dans le dernier numéro.

Des vols nombreux avoient eu lieu les deux années dernières en différentes églises de la capitale et des environs, et on avoit long-temps cherché vainement quels pouvoient en être les auteurs; enfin, un tableau qui fut reconnu pour avoir appartenu à l'église Saint-Sulpice, et qui fut trouvé chez un marchand de tableaux, mit sur la voie. On sut que ce tableau avoit été vendu par un nommé Guyard; on fit des perquisitions chez lui et chez une femme Onasse, et on y trouva d'autres effets d'églises. Guyard avoua devant la justice être le seul auteur de ces vols, commis tous la nuit, avec

escalade, effraction et fausses clefs; mais tous les faits sont antérieurs à la nouvelle loi sur le sacrilège, et d'ailleurs aucun vase sacré n'a été soustrait ni profané. Les vols ont eu lieu à Paris, dans les églises des Petits-Pères, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Séverin, de Lorette, de Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, au Marais, et de Saint-Sulpice; aux environs de Paris, ils ont eu lieu dans les églises du Mont-Vatérien, de Sèvres, de Belleville, de Ville-d'Avray, d'Argenteuil, de Poissy, de Soisy, d'Aubervilliers, du Bourget et de Saint-Ouen. L'église Saint-Sulpice fut volée deux fois par Guyard, qui assure être étranger à la profanation de Surène. Ce qu'il a volé étoient des Christs, des tableaux, des flambeaux, des nappes, etc. Le 9 juillet, Charles-Antoine Guyard, ancien sous-officier, a comparu devant la cour d'assises de Paris. Il a parlé pendant plus d'une heure, et a prétendu qu'il avoit été entraîné au crime par une sorte de fatalité; qu'il n'avoit jamais porté la main sur les vases sacrés, quoiqu'il eût pu le faire; qu'il auroit pu voler aussi les lampes; que le Mandement de M. l'archevêque de Paris l'avoit touché, etc. Il a imploré la pitié du jury. Aux débats, il a disculpé la femme Maingot, qu'il avoit chargée d'abord. Les jurés ont acquitté celle-ci; mais Guyard, ayant été déclaré coupable sur tous les points, a été condamné à dix ans de travaux forcés et à l'exposition.

Il va paraître des *Lettres sur l'origine de la chouannerie et sur les chouans du Bas-Maine*, dédiées au Roi, par M. Duchemin Descepeaux; cet ouvrage formera deux 2 vol. in-8<sup>o</sup>.; il s'imprime à l'imprimerie royale, ce qui est déjà sans doute une puissante recommandation. Le Roi a fait examiner ces *Lettres*, et a permis qu'elles lui fussent dédiées. MM. le préfet et les députés de la Mayenne encouragent l'entreprise, et le *Prospectus* est en leur nom; ils y parlent avec éloge des recherches qu'a faites M. Descepeaux, et de la confiance qu'il a su inspirer dans le pays. L'auteur s'y est proposé de faire connoître les détails d'une guerre qu'on n'a jamais bien connue, et qu'on a souvent présentée sous les couleurs les plus fausses. Le produit de l'ouvrage est destiné à soulager ceux des chouans du Bas-Maine qui sont dans le besoin. Ce but et les suffrages qu'a déjà obtenus l'auteur recommandent également ses *Lettres*, dont le 1<sup>er</sup>. volume doit paraître au 1<sup>er</sup>. août, et le 2<sup>e</sup>. six mois après. Le prix de chaque volume est de 6 fr. Le montant de la souscription sera déposé chez le receveur-général de la Mayenne, et une commission nommée par le préfet en réglera la distribution. Les noms des souscripteurs seront imprimés à la fin de l'ouvrage.

*Nouvelles des missions d'Orient.*

M. Fontana, évêque de Sinite, et vicaire apostolique du Su-shuen en Chine, écrit en date du 22 septembre dernier, et donne des nouvelles de l'état de la mission. La persécution qui étoit dans toute sa violence, il y a cinq ans, et qui n'a jamais été entièrement éteinte, avoit cependant successivement diminué; mais elle s'est réveillée en plusieurs endroits, en 1824, à l'occasion d'une conspiration contre l'empereur, ramée par une secte de palens, et heureusement découverte. Les perquisitions ordonnées à ce sujet ont servi de prétexte pour rechercher les chrétiens. La plupart s'en sont délivrés en donnant de l'argent; quelques-uns, en petit nombre, ont cédé à la crainte, et ont placé chez eux des tablettes superstitieuses; d'autres enfin ont résisté avec beaucoup de courage, et ont généreusement confessé la foi, pour laquelle ils ont même souffert de grands maux. Parmi ces derniers, les chrétiens de deux villes, nommées Lo-tcha-hien et Tchoung-kiang-hien, se sont signalés par leur constance; on vouloit les contraindre à apostasier; mais presque tous, hommes et femmes, se sont montrés disposés à souffrir la mort, plutôt que de renoncer à leur foi. Cette conduite leur a attiré toute sorte d'injures, de mauvais traitemens et de vexations; enfin on les a laissés tranquilles, mais neuf chrétiens de Lo-tcha-hien, qui, par leurs exhortations, soutenoient le courage des autres, ont été conduits devant le gouverneur, qui n'a omis ni caresses ni supplices pour les porter à renoncer à leur foi. Les voyant inébranlables, ce mandarin les a fait conduire à la ville principale, pour qu'ils y fussent condamnés à l'exil; il y alla lui-même pour appuyer l'accusation, et fut assez mal accueilli, ni le vice-roi ni les autres mandarins supérieurs n'ayant donné d'ordre exprès de poursuivre les chrétiens. Toutefois, sur ses instances, les neuf confesseurs ont été amenés devant les juges, qui se sont efforcés vainement de les faire apostasier; puis devant le vice-roi, qui s'y prit d'abord avec douceur, puis les menaça du dernier supplice. Ces

*Tom. XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. T.*

généreux fidèles, se mettant à genoux, présentèrent leurs têtes en déclarant qu'ils souffriroient volontiers la mort pour la religion. Le vice-roi, touché de leur fermeté ne les a point condamnés à mort, mais à l'exil perpétuel en Tartarie. L'empereur a confirmé la sentence, et les neuf chrétiens sont partis pour l'exil, au mois de mai 1824, avec leurs femmes, qui ont voulu les suivre.

Les chrétiens de l'autre ville, Tchoung-kiang-bien, ont été maltraités de même, et il y en a eu également neuf qui se sont distingués par plus de courage. Le gouverneur, voyant que celui de Lo-tche-hien n'avoit pas été approuvé dans sa conduite, n'a pas voulu conduire ces chrétiens à la métropole, et les a condamnés lui-même à porter la cangue jusqu'à ce qu'ils eussent renoncé à la religion. Mais, quoiqu'ils se soient toujours refusés à cette faiblesse, on les a mis secrètement en liberté, les uns après les autres, en les prévenant de se présenter quand ils en seroient requis.

Un des missionnaires, M. Escodoca, est du nombre de ceux qui ont été rachetés pour de l'argent. En revenant de voir un malade, il fut arrêté et livré aux soldats par un apostat; il avoua qu'il étoit prêtre, et qu'il prêchoit la religion chrétienne. Mais les satellites, qui vouloient avoir de l'argent, proposèrent eux-mêmes aux chrétiens de le relâcher moyennant 100 taels, ce qui a été fait.

M. l'évêque de Sinite tomba aussi entre les mains des soldats, et on arrêta en même temps le chrétien qui l'avoit reçu dans sa maison, son domestique et un courrier de Macao. Le prélat leur fit connoître son nom chinois et sa qualité de prédicateur de la religion; ayant refusé de donner de l'argent, il fut mené devant le gouverneur, devant lequel il garda le silence. Un des soldats le frappa; mais les chrétiens, à son insu, traitèrent de sa délivrance, et il fut relâché avec ses trois compagnons pour environ 80 taels. S'étant ensuite aperçu qu'on ne lui avoit pas rendu quelques livres latins, et craignant qu'on ne les remit au gouverneur pour le faire arrêter une seconde fois ou pour exciter quelque nouvel orage contre les chrétiens, il redemanda ses livres avec beaucoup de fermeté, et obtint qu'on les lui rendit.

Malgré ces accidens, et quoique les chrétiens aient été maltraités en beaucoup d'endroits, cependant ils n'ont interrompu nulle part les exercices de religion, et les missionnaires ont

pu visiter presque toutes les chrétientés, et administrer les sacremens aux fideles.

Les chrétiens qui, au commencement de la persécution, avoient été condamnés à porter la cangue jusqu'à la mort, ont toujours montré la même fermeté. L'empereur, à son avènement, avoit accordé des remissions de peines à tous les condamnés. Les chrétiens condamnés à la cangue devoient aussi retourner chez eux, mais à condition de renoncer à la religion. En 1824, tous ceux qui portoit la cangue ont été amenés devant les gouverneurs, et sollicités d'abjurer pour jouir de la grâce promise. Tous, excepté un, ont de nouveau confessé la foi et contiennent en conséquence de porter volontairement la cangue. Ces généreux chrétiens ne sont plus qu'un nombre de douze, tous les autres étant morts avant l'expiration des dix ans. Quant à ceux qui avoient été exilés en Tartarie pour leur attachement à la foi, et qui étoient en grand nombre, deux seulement sont revenus; on n'a aucune nouvelle des autres, mais on a lieu de croire qu'ils ont persévéré.

M. Thadée Lieou, prêtre chinois, avoit été condamné à être étranglé ou exilé à perpétuité, selon que l'empereur l'ordonneroit; son crime étoit d'avoir constamment refusé de renoncer à la religion chrétienne, et d'avoir confessé qu'il étoit prêtre et prédicateur de cette même religion. Le rescrit de l'empereur a tardé deux ans, et ce prêtre restoit toujours en prison; mais en 1823, comme il a toujours persisté dans ses premières déclarations, et qu'il a protesté de son attachement à la foi, la sentence de mort a été exécutée. Le pieux prêtre a été étranglé, et a consommé son martyre le 30 novembre de l'année susdite.

En 1824, on a commencé l'établissement d'un séminaire, où on a réuni douze élèves qui étudient le latin et se forment aux pratiques de piété sous un prêtre chinois. Beaucoup d'autres demandent à y entrer; mais la difficulté des temps et la pauvreté de la mission n'ont pas permis d'en admettre un plus grand nombre. M. l'évêque de Maxula, coadjuteur du vicaire apostolique, est supérieur de ce séminaire, mais il n'a pu jusqu'ici y résider, et il a commis le soin de l'établissement à un autre prêtre chinois, élevé à Poulo-Pinang. Ce prêtre est assez instruit, et sa présence compromet moins les chrétiens que celle d'un prêtre européen. D'ailleurs M. l'évêque

que de Maxula est nécessaire pour diriger quelques nouveaux prêtres qui travaillent dans la partie orientale. Il n'y a plus dans la mission d'autres Européens que les deux évêques et M. Escodéca; celui-ci est d'une mauvaise santé, et ne peut visiter les chrétiens. M. l'évêque de Maxula se porte mieux que les années précédentes, et travaille avec beaucoup de zèle. On attend depuis plusieurs années M. Imbert, qui est au Tong-king, et on a envoyé des courriers au-devant de lui; mais on craint qu'ils ne soient morts dans une révolte qui a eu lieu dans les provinces voisines de la Chine. On alloit envoyer de nouveaux courriers pour amener M. Imbert, dont la mission avoit grand besoin. Les prêtres chinois sont au nombre de vingt-six, dont cinq sont infirmes, et ne peuvent plus visiter les chrétiens.

Pendant le cours de l'année 1824, il y a eu dans le Sitchouen 29,342 confessions annuelles; on a baptisé 335 adultes. Il y a en outre 1146 anciens catéchumènes et 401 reçus cette année, sans compter beaucoup d'autres adultes décidés à embrasser la religion, mais qui n'ont point encore été mis au rang des catéchumènes. Le baptême a été conféré à 1837 enfans de chrétiens, et à 6280 enfans d'infidèles, en danger de mort. Le nombre des chrétiens est de 46,287, y compris les catéchumènes, et les enfans, mais sans les apostats. Il y a 27 écoles de garçons et 45 de filles.

On a reçu également une lettre de M. Eyot, missionnaire apostolique au Tong-king; cette lettre, datée du 2 juillet 1824, donnoit des nouvelles sur l'état de la mission. M. l'évêque de Gortyne, vicaire apostolique du Tong-king occidental, étoit dans un état d'infirmité qui ne lui permettoit presque plus de rendre aucun service. Le bruit s'étoit répandu que le roi avoit résolu de proscrire la religion chrétienne, et on s'attendoit à voir paroître quelque nouvel édit; mais rien n'avoit encore été publié sur ce sujet, et on jouissoit de la même tranquillité. M. Eyot avoit visité, l'année précédente, les districts de la province du midi, et s'étoit proposé, en 1824, de visiter ceux de la province de Thanh-hou; mais il n'a pu continuer à cause des incursions des voleurs. A ce fléau s'est jointe une famine qui enlève beaucoup de monde, et cette famine a été suivie d'une épidémie.

Il n'y a plus au Tong-king que cinq Européens, M. l'évêque ne peut plus voyager; M. Hayard est au collège de Ke-

viuh; M. Olivier, second provicaire, et M. Jeantet sont au Xu-nghe, province voisine de la Cochinchine, et qui est celle où il y a le plus de chrétiens, après la province du midi. M. Eyot est tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, mais il ne peut encore abandonner la communauté, et il a commencé, par ordre de M. l'évêque, un nouveau cours de théologie. Il faudroit cependant quelque Européen pour visiter les districts, et on sollicitoit l'envoi de quelques missionnaires. Les prêtres tong-kiuois étoient fort occupés à donner des soins aux malades.

M. Imbert est toujours au Tong-king; il avoit attendu long-temps les courriers qu'on avoit envoyés de Chine au-devant de lui, et s'étoit arrangé avec un courrier chinois venu de Macao. S'étant mis en chemin avec un écolier chinois qui l'accompagnoit depuis Poulo-Pinang, il se rendit dans la province de l'ouest, mais ils ne purent obtenir des passe-ports pour continuer leur route. M. Imbert envoya donc ses deux compagnons de voyage à Macao, et resta dans les montagnes de l'ouest, en attendant de nouveaux courriers de Chine. De ses deux compagnons, le courrier a été attaqué de l'épidémie, et est mort, et l'écolier est encore au collège du Tong-king, en attendant une occasion pour Macao.

On n'a point reçu de lettres de missionnaires de Cochinchine; on sait seulement que M. Thomassin est mort dans ce pays le 24 mai 1824; il étoit parti de France, il y a quelques années, avec M. l'évêque de Malak.

Enfin, plus récemment encore, on a reçu des nouvelles de M. Boucho, jeune missionnaire qui étoit parti de France avec MM. Voisin, Régereau et Masson. Ils avoient relâché à Pondichéry, et en étoient partis le 29 juillet de l'année dernière; ils arrivèrent à Malaca un mois après. Là les missionnaires se séparèrent, et tandis que les trois derniers poursuivoient leur route pour d'autres missions, M. Boucho attendit une occasion pour Poulo-Pinang, lieu de sa destination. Deux prêtres portugais lui donnèrent l'hospitalité pendant un mois et demi. Le 31 octobre, il quitta Malaca, et arriva le 10 novembre à Poulo-Pinang. Depuis la mort de M. Pécot, M. Puyrier étoit chargé seul du collège, qui est à plus d'une lieue de la ville, et des chrétiens de la ville et des environs. Sa joie fut extrême en voyant arriver un aide et un confrère. Il y a du bien à faire dans cette Ile; l'année précédente environ

tent catéchumènes reçurent le baptême ; parmi eux se trouvoient trente Chinois, qui sont d'une grande édification pour tous les chrétiens. Les missionnaires avoient en ce moment une centaine d'autres catéchumènes qu'ils instruisoient et qu'ils espéroient pouvoir admettre prochainement au baptême. Les dispositions seroient encore meilleures à Siam ; le roi de Ligor étoit fort attaché à M. Pécot, et vouloit le retenir ; il ne le laissa partir qu'avec la promesse de le revoir. Le prince avoit prié M. Pécot de l'instruire de la religion, et avoit promis de bâtir une église dans son palais ; Dieu en a disposé autrement, et M. Pécot est mort en regrettant ses futurs enfans de Ligor. La mission de Siam ne pourroit se soutenir long-temps, si elle ne recevoit des renforts. M. l'évêque de Sozopolis est vieux et infirme ; il n'a avec lui qu'un vieux missionnaire italien qui ne peut plus marcher, et qui est encore chargé du séminaire. Il est instant d'envoyer des missionnaires pour soigner les chrétiens et diriger un établissement qui menace de crôler.

Telles sont les nouvelles les plus récentes qu'a reçues le séminaire des Missions-Etrangères, et que l'on a bien voulu nous communiquer. Nous avons pensé qu'elles intéresseroient nos lecteurs.

---

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. Le lundi 27 juin le saint Père a tenu, au Vatican, un consistoire secret, où il a proposé des évêques pour les églises vacantes ; savoir,

A l'archevêché de Burgos, M. Ildefonse Canedo y Vigil, transféré de Malaga ; à l'évêché de Gironne, M. Demis Castano y Bermudez, docteur en théologie ; à l'évêché de Majorque, M. Antoine Perez Hirias, curé dans le diocèse de Tolède ; et à l'évêché de Malaga, le Père Emmanuel Martinez, de l'ordre des Carmes. (Ces quatre sièges sont en Espagne.)

A l'évêché de Nardo, royaume de Naples, M. Sauveur Lettieri, transféré de Castellaneta ; à l'évêché d'Eithtedt, en Allemagne, M. Jean-Frédéric Ocsterreicher, transféré de l'évêché de Doryla ; à l'évêché de Vesprien, en Hongrie, M. Joseph Kopatsy, transféré d'Albe-Royal ; à l'évêché de Javarin, même pays, M. Antoine Juranitz, grand-vicaire de



Vesprin; à l'évêché de Rosnau, M. François Laiczak, chanoine du Grand Varadin; et à l'évêché de Famagouste *in part. inf.*, M. Guillaume Zerbi, transféré de l'évêché d'Antiochie;

Au monastère de la Sainte-Vierge de Gerri, diocèse d'Urgel, don Antoine Guidel y Prusias, religieux Bénédictin; à celui de Saint-Pierre de Rodas, diocèse de Girone, le Père Joseph-Antoine Ferrer, aussi Bénédictin; et à celui d'Eintruden, diocèse de Coire, le Père Céléstin Muller, Bénédictin. Après cette promotion, le saint Père, dans le même consistoire, a notifié aux cardinaux la mort de Ferdinand 1<sup>er</sup>, roi des Deux-Siciles, et a annoncé un service qui auroit lieu pour ce prince dans sa chapelle.

— Après avoir célébré la béatification de deux religieux, les mêmes honneurs ont été rendus, le dimanche 19 juin, à un séculier, qui avoit cependant, par ses vertus, des rapports avec les deux premiers personnages. Hyppolite Galantini naquit à Florence, le 14 octobre 1565; de parens honnêtes, mais pauvres. Les Jésuites, parmi lesquels il avoit choisi son directeur spirituel, donnoient à Florence l'instruction chrétienne aux enfans; Galantini profita tellement de leurs exemples, qu'il devint, avec le temps, fondateur d'une congrégation de la Doctrine chrétienne, composée de séculiers nommés, à cause de leur modestie, *Van Chetoni*. Cette congrégation fut placée sous le nom et l'invocation de saint François, et Galantini donna à ses confrères un habit humble et des règles pour se soutenir au milieu du monde. Ces règles, qu'il écrivit depuis, firent prospérer sa congrégation, et furent d'abord approuvées par l'ordinaire. Dernièrement elles ont été soumises à l'examen de la congrégation des évêques et réguliers, et ont été confirmées par le saint Père le 17 septembre 1824. Le bienheureux voulut aussi mettre par écrit les règles que devoient suivre les Frères pour enseigner la doctrine chrétienne à toutes les classes par le moyen de leurs petites écoles. Son œuvre éprouva, comme c'est l'usage, beaucoup de contradictions; Galantini fut en butte à des calomnies, à des traverses, à des embûches; mais Dieu lui donna le moyen d'en triompher. Cet homme humble étoit cher à beaucoup de personnes distinguées par leur piété ou par leur rang, à saint Camille-Lelli, à sainte Madeleine de Pazzi, au cardinal Alexandre de Médicis, archevêque de Florence, depuis pape

sous le nom de Léon XI, qui le protégea, aux ducs de Toscane, de Modène et de Mantoue, dans les Etats desquels il introduisit sa congrégation. Il mourut le 20 mars 1619, au milieu de l'exercice de toutes les vertus, et Dieu attesta sa sainteté par des miracles. Le 20 septembre de l'année dernière, Léon XII rendit le décret de béatification, et la cérémonie s'en est faite le quatrième dimanche après la Pentecôte. L'église du Vatican avoit été décorée comme aux deux béatifications précédentes. Des médaillons et des inscriptions rappeloient les vertus du bienheureux et des miracles opérés par son intercession. Le jour indiqué, tous les membres de la congrégation des Rits se rendirent à la tribune de l'église, et, après la lecture du bref de béatification, on découvrit l'image du bienheureux au dedans et au dehors de l'église. L'artillerie du château Saint-Ange et les cloches des églises se firent entendre. On chanta le *Te Deum*, et M. della Porta, patriarche de Constantinople, récita l'oraison propre du bienheureux, et célébra ensuite le saint sacrifice avec la même oraison. Le soir, le saint Père descendit à l'église et alla vénérer le bienheureux avec seize cardinaux. Les postulateurs de la cause, M. Corsi, de Florence, auditeur de rote, et le docteur Nicolsi, lui présentèrent, avec l'image et la Vie du bienheureux, un bouquet de fleurs. La réunion de la Doctrine chrétienne établie à Rome vint aussi rendre ses hommages au vénérable fondateur. Le soir, la façade de l'église de Saint-Jean-des-Florentins, de Saint-Georges *in Velabro* et de Sainte-Marie-des-Pleurs fut illuminée.

— Le 21 juin, les Jésuites célébrèrent, dans leur église de Saint-Ignace, la fête de saint Louis de Gonzague, patron de la jeunesse studieuse. La messe solennelle fut célébrée par M<sup>sr</sup> Caprano, secrétaire de la Propagande. S. S. y alla aussi entendre la messe dans la chapelle du saint.

PARIS. Un prélat distingué par ses vertus, par sa piété, et par des démarches aussi courageuses qu'édifiantes, vient de succomber à une courte maladie. M. Jean-Claude Léblanc de Beaulieu, ancien évêque de Soissons, et qui, depuis 1817, avoit le titre d'archevêque d'Arles, est mort, le 13 de ce mois, au séminaire des Missions-Etrangères, où il demuroit. M. de Beaulieu étoit né à Paris le 29 mai 1753, et avoit été sacré évêque le 18 janvier 1800. Il étoit membre du chapitre de Saint-Denis. Parmi les évêques constitutionnels, nul

n'a montré plus de franchise dans son retour à l'unité. Depuis plus de vingt ans qu'il avoit rompu avec deux partis, son attachement à l'Eglise ne se démentit jamais. Nous ferons connoître de ce prélat des traits aussi touchans qu'honorables. Ses obsèques ont eu lieu le 15, dans l'église des Missions.

— La cérémonie qui devoit avoir lieu dimanche dernier dans la maison de Saint-Lazare s'est faite effectivement, et a été encore plus consolante qu'on ne pouvoit s'y attendre. M. de Mazenod, évêque de Marseille, a célébré la messe; il y a eu quinze premières communions et cinq abjurations, savoir, de trois protestantes, d'une juive et d'une schismatique grecque. M. l'évêque leur a adressé une touchante exhortation, et a aussi donné la communion à plusieurs femmes qui n'avoient pu être prêtes pour le dimanche précédent, et à d'autres qui ont souhaité approcher encore de la sainte table. Le prélat a aussi administré la confirmation à un assez grand nombre de personnes, et il a encore en cette occasion prononcé un petit discours. La cérémonie, qui avoit commencé à neuf heures du matin, a fini à plus de midi, et n'a paru longue à personne; toutes les femmes paroissent touchées, et on en voyoit qui ne pouvoient retenir leurs larmes. M. l'inspecteur-général des prisons et d'autres personnes assistoient à la cérémonie. Après qu'elle a été terminée, M. l'évêque a désiré visiter la maison, et est allé, entr'autres, à l'infirmierie, où sa présence, sa bonté et quelques mots d'édification qu'il a adressés aux malades, ont fait une vive impression. On se prosternoit sur son passage, et on lui demandoit sa bénédiction avec toutes les marques du respect et de la piété. Le soir, après vêpres, il y a eu procession générale à la croix de la mission érigée dans une des cours de la maison, M. l'abbé Gondin y a prononcé un discours sur le renouvellement des vœux du baptême; ses exhortations pressantes et animées ont ému tous les cœurs, et la récitation des actes a été accompagnée de pleurs et de protestations réitérées, tant de la part de celles qui avoient fait leur première communion que des autres. Il n'étoit personne qui ne fût attendri en voyant tous ces témoignages de regrets pour le passé et de fervent propos pour l'avenir. La journée a été terminée par la bénédiction du saint Sacrement, qu'on est allé recevoir à la chapelle. M. l'abbé Gondin a recueilli dans ce jour le prix des soins et des travaux auxquels il s'étoit dévoué constamment depuis

cinq semaines; lui et M. l'abbé de Villers avoient encore passé presque toute la nuit précédente à confesser.

— Si le besoin de maîtres religieux se fait sentir dans les campagnes, c'est surtout dans les départemens qui environnent la capitale qu'on a le plus à gémir de l'insuffisance de l'instruction primaire, sur les vices des maîtres et sur l'abandon où sont les enfans. C'est ce qui a fait concevoir l'idée d'une association destinée à former des maîtres pour les cinq départemens qui avoisinent Paris. Deux ecclésiastiques, distingués par leurs talens et par leur zèle, avoient conçu ce projet; mais comme ils ne pouvoient le suivre à cause de leurs autres fonctions, un ecclésiastique vertueux et actif, M. l'abbé Poirrier, attaché à la chapelle du Roi, a consenti à se mettre à la tête de cette bonne œuvre. Les résultats qu'il a déjà obtenus donnent les meilleures espérances pour l'avenir. Les statuts de l'association ont été approuvés par le conseil royal d'instruction publique, et une ordonnance du Roi, sous la date du 15 juin, autorise le nouvel institut sous le nom de Frères de la croix, et les charge de fournir des maîtres pour les campagnes dans les cinq départemens de Seine et Oise, de Seine et Marne, de l'Oise, de l'Eure et d'Eure et Loir. Le conseil royal d'instruction publique est autorisé à recevoir tous legs et donations en faveur de l'association et de ses écoles. Le chef-lieu de l'association est établi à Saint-Germain-en-Laye, où M. l'abbé Poirrier a déjà acheté une maison, qu'il a fait disposer pour recevoir les Frères. Les élèves sont reçus dans la congrégation depuis dix-huit ans jusqu'à quarante, au moins en ce moment. Le noviciat dure d'un an à deux, selon l'instruction et l'aptitude des sujets. L'habillement est simple et modeste. Un jardin assez vaste procurera les moyens aux jeunes gens de faire de l'exercice dans la maison; ils cultiveront ce jardin, et apprendront à connoître les plantes qui peuvent être utiles aux malades. Plus tard, M. l'abbé Poirrier se propose d'adjoindre au noviciat une école préparatoire pour former des sujets. Il espère que le clergé, les administrateurs, les magistrats favoriseront une œuvre dont les résultats peuvent être immenses. Le mardi 12, il a installé les Frères dans leur nouvelle maison; une chapelle y sera établie avec la permission de l'ordinaire. Un *Prospectus* vient d'être répandu dans le public; il fait connoître la nature et le but de l'association.

— Le *Bulletin des Lois* de cette année, depuis le n<sup>o</sup>. 16 jusqu'au n<sup>o</sup>. 39 inclusivement, contient un grand nombre d'ordonnances qui autorisent l'acceptation de donations et de legs pieux faits aux églises, aux hospices, aux pauvres et aux séminaires. Dans la liste de ces dons, les pauvres sont pour 349,435 fr.; les hospices, pour 166,480 fr.; les églises, pour 109,723 fr.; et les séminaires, pour 31,141 fr.; en tout, 656,779 fr. Parmi ces dons, les plus considérables que nous ayons remarqués sont ceux-ci; 20,000 fr. donnés par M. Louis-Joseph Brunel aux hospices de Saint-Quentin (Aisne). La même personne a donné 39,000 fr. pour établir et loger des Frères des écoles chrétiennes; 24,000 fr. pour les pauvres; 41,000 fr. pour l'église de Saint-Quentin. MM. de Bouillé, de Maumigny, de Cayrol, Groult et de Sainte-Marie ont donné 39,000 fr. à la ville de Nevers (Nièvre). Les autres sommes sont : 31,720 fr. donnés par M<sup>lle</sup>. Barbault à l'église de Saint-André de La Marche (Maine et Loire); 25,000 fr. donnés par M<sup>lle</sup>. Michel à la caisse diocésaine de Paris; 10,000 fr. donnés par M. Pierre-René Huard à la ville du Mans; 10,000 fr. donnés par la dame Audenard aux hospices de Nîmes (Gard); 25,000 fr. donnés aux pauvres de la commune de Laboussac (Morbihan), par M. Julien-François de Lépinne; 18,053 fr. donnés aux pauvres de la ville de Salins (Jura), par la D<sup>lle</sup>. Garnier de Falletans; 15,000 fr. donnés à l'hospice de Monestier (Haute-Loire), par M<sup>lle</sup>. Gabrielle Peyrot; 14,000 fr. donnés à la ville d'Hazebrouck (Nord), par M<sup>lle</sup>. Marie-Jeanne Debrock, pour l'acquisition d'un presbytère; 12,000 francs légués, par une personne qui désire rester inconnue, aux pauvres honteux des paroisses de Beaumont, Luzarche et Asnières (Seine et Oise); 14,000 fr. donnés par le sieur Leignel à l'hospice d'Elbeuf (Seine-Inférieure); enfin, 10,000 fr. légués par M. et M<sup>me</sup>. de Laval, M. et M<sup>me</sup>. Oberkampf et MM. de Bauneyville, à l'hospice de Saint-Quentin (Aisne).

#### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La fête de la saint Henri a été célébrée, le 14 juillet, à Saint-Cloud. Depuis huit jours des ouvriers travailloient à embellir le Trocadero, promenade habituelle des enfans de France. Cinq grandes tentes de la plus grande élégance avoient été dressées sur la pelouse. On voyoit des jeux de toute espèce, chambre noire, jeux de bague, et deux mâts de cocagne auxquels ont monté douze

jeunes gens de Saint-Cloud. MADAME, duchesse de Berry, a donné, dans la galerie de Diane, un dîner de cinquante couverts, où se trouvoient LL. AA. RR. M. le prince de Salerne, M. le duc, M<sup>me</sup>. la duchesse et M<sup>lle</sup>. d'Orléans, M. le prince de Castélicala, ambassadeur de Naples, et autres personnes de distinction. A la nuit, l'illumination en verres de couleur, au nombre de plus de quarante mille, a produit un très-bel effet. Le Roi et LL. AA. RR. M<sup>rs</sup>. le Dauphin et M<sup>me</sup>. la Dauphine ont honoré cette fête de leur présence.

— S. A. R. M. le duc d'Orléans a fait remettre 250 francs aux habitans de Viré (Calvados), dont les maisons ont été consumées par un incendie; 100 fr. au sieur Wibaux, maire de la commune d'Essars (Pas-de-Calais), dont l'habitation a été la proie des flammes; 150 francs aux incendiés de la commune de Sagy (Saône et Loire). S. A. R. a fait pareillement remettre à M. Breton, notaire, une somme de 200 fr. pour la souscription relative à l'érection au Vigan d'un monument à la mémoire du chevalier d'Assas.

— Le *Moniteur* a publié, il y a quelques jours, un article dans lequel il a fait remarquer que la solennité du sacre de S. M. Charles X avoit été l'occasion d'un nouveau développement d'industrie. En effet il semble que les arts aient rivalisé pour donner à cette grande cérémonie plus de pompe et de magnificence. Lyon a produit des étoffes magnifiques; Reims a étalé les produits de sa fabrication aux yeux du monarque; enfin de tous côtés les arts et l'industrie se sont disputé l'honneur d'embellir l'imposante cérémonie du sacre de Charles X.

— M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères; M. le comte de La Ferronnays, ambassadeur de France à la cour de Russie, et M. le baron Cuvier ont reçu la grand'croix de l'ordre de la Couronne de Wurtemberg.

— Les ordonnances militaires défendent aux sentinelles de porter les armes aux officiers vêtus en bourgeois, ainsi qu'aux légionnaires simplement décorés de ruban. Un ordre du jour, qui vient d'être adressé aux régimens, renouvelle cette défense; mais, par une distinction bien honorable, il est prescrit aux soldats de rendre les honneurs militaires aux aumôniers des régimens, quelle que soit leur tenue.

— M. le préfet de police vient de publier une ordonnance concernant les chiens errans. Plusieurs accidens, occasionnés par des morsures de chiens enragés, ont donné lieu à cette mesure.

— M. le vicomte Anne-Henri de Dampartuis, né à Uzès le 30 juin 1755, est mort à Paris le 12 de ce mois. Au commencement de la révolution, il étoit capitaine au régiment de Royal-Cavalerie, d'où il passa, en qualité de colonel, dans celui des dragons de Lorraine. Tous ses efforts pour maintenir la discipline dans son corps ayant été inutiles, il quitta la France. Rentré dans sa patrie, il occupa plusieurs places littéraires, et fut pendant quelques mois censeur de ce journal. Il a supporté ses souffrances avec une grande résignation, et est mort après avoir reçu les consolations de la religion avec toutes les marques d'une piété sincère.

— M<sup>me</sup>, la comtesse de Durlfort, qui avoit été attachée à la reine Marie-Antoinette, et qui avoit suivi son père exilé par Buonaparte, vient de mourir à la suite d'une courte maladie. Sa bonté, sa bienveillance continuelle la faisoient aimer de tous ceux qui la connoissoient. Avant de mourir, elle a reçu les sacrements qui font la force et la consolation du chrétien à ses derniers momens, et elle est morte avec les sentimens de la piété la plus vraie et de la résignation la plus touchante.

— La nouvelle s'est répandue que les négociations avec Saint-Domingue avoient été reprises. La France reconnoitroit l'indépendance de cette colonie, et les nègres payeroient une indemnité de 150 millions, qui seroit destinée à soulager les malheureux colons. Ce seroit sans doute fort à désirer; mais où la république d'Haïti prendra-t-elle 150 millions?

— Les travaux de la gare de Charenton sont en pleine activité; un bras de la Marne est déjà détourné en partie. On doit commencer incessamment les travaux du pont et de la gare de Grenelle.

— On avoit publié, il y a peu de temps, que le général Morillo, comte de Carthagène, recevoit du gouvernement français une pension. Ce général a fait insérer dans un journal une lettre où il dément ce bruit.

— M. Plazan, imprimeur, a été traduit devant le tribunal de police correctionnelle pour avoir laissé distribuer, sans cartons, les chansons de M. Béranger. Ses avocats ont prétendu qu'il avoit agi de bonne foi. Après une assez longue délibération, le tribunal a remis la cause à huitaine.

— Par arrêt de la cour royale de Colmar, du 5 juillet, le nommé David Bloch de Sultz (Haut-Rhin), convaincu d'usure habituelle, a été condamné à 15,879 fr. d'amende.

— Le tribunal de police correctionnelle d'Altkirch, département du Haut-Rhin, qui, en 1823, a rendu plusieurs jugemens justement sévères contre les usuriers d'habitude, en a condamné douze autres dans le cours de cette année. L'un d'eux a été condamné à 5000 fr. d'amende. La plupart des noms qui figurent sur cette liste indiquent que ce sont des juifs. Un grand nombre d'individus inculpés du délit d'usure seront traduits incessamment devant le même tribunal.

— Le 22 avril dernier, un incendie considérable ravagea la commune de Pommier (Pas-de-Calais), et réduisit ses malheureux habitans à la plus grande indigence. S. A. R. M. le Dauphin vient d'accorder un secours de 500 fr. aux victimes de cet incendie.

— Les biens des Jésuites qui avoient été assignés à l'université de Wilna ont souffert par la négligence de l'administration qui en étoit chargée; on dit que l'empereur de Russie a ordonné à ce sujet une enquête.

— Les généraux La Serna et Canterac sont arrivés à Madrid dans les derniers jours du mois de juin. Un journal publie une relation des événemens du Pérou, écrite par un Espagnol arrivé à Bordeaux avec l'état-major de l'ancienne armée du Pérou. La défaite de cette armée est attribuée aux dissensions de ses chefs. Les Colombiens avoient

d'abord éprouvé quelques pertes, et occupoient un poste où ils auroient bientôt manqué de vivres pour peu qu'on eût temporisé; mais on attaqua imprudemment, le 9 décembre dernier, et le fruit de cette précipitation fut une déroute complète et la ruine de l'armée royaliste du Pérou.

— La province du Paraguay, située entre le Brésil, le Pérou, le Chili et les provinces unies de Buénos-Ayres, est aujourd'hui, sous le nom de *république du Paraguay*, gouvernée par le docteur Francia, et divisée en six départemens. Les administrateurs de ces départemens reçoivent les ordres directs du gouverneur. Les lois, dit le *Constitutionnel* du 7 juillet, sont marquées au coin d'une grande sagesse. Le corps des représentans est composé de sept membres, nommés par chaque département. Les finances sont dans un état très-satisfaisant, et on a mis une telle économie dans l'emploi des fonds publics, que, pendant les quatre ou cinq dernières années, il s'est trouvé par an dans le trésor un surplus d'un million de dollars. La force armée du Paraguay consiste en trente mille hommes de milice armée, et en quatre légions de volontaires de deux mille hommes chacune. Ces troupes sont sous le commandement immédiat du directeur suprême. D'après un recensement, fait en 1822, sa population s'élevoit à plus de cinq cent mille âmes. Les Paraguayens se distinguent par un amour extrême pour leur pays, par le goût du travail, par la douceur de leur caractère et par la droiture de leurs sentimens. La paix et la concorde n'ont pas cessé, dit-on, de régner parmi eux depuis leur révolution. Tel est du moins le tableau qu'en présente une feuille libérale.

#### *Séance de l'Académie française.*

Nous n'avons parlé que fort rapidement de la séance de l'Académie française du 7 juillet, où MM. Droz et Delavigne ont été reçus, et nos lecteurs ne se sont pas attendus à trouver dans ce journal une analyse de leurs discours. On sait assez ce que peuvent être ces solennités académiques où l'on fait communément assaut d'esprit, et où on se donne mutuellement de l'encens avec une gravité parfois assez amusante. Toutefois la séance du jeudi 7 a eu un caractère particulier, et c'est ce qui nous engage à en dire deux mots. La séance a commencé par un discours de M. Droz, qui n'avoit rien de très-remarquable; cet académicien, dont nous avons fait connaître les titres (n<sup>os</sup>. 1105 et 1110), a, comme de raison, payé un tribut d'hommages à son prédécesseur, M. Lacretelle aîné, écrivain fécond, mais peu divertissant, qui a traité une foule de sujets et n'a rien laissé de durable, et qui, en politique, avoit embrassé le parti de la révolution sans en approuver les excès,



et s'étoit associé aux rédacteurs de la *Minerve*. M. Dros ne lui a pas épargné les éloges à travers lesquels on a pu remarquer la passion de M. Lacretelle aîné pour les utopies politiques, et je ne sais quelle bonhomie qui le rendoit tout-à-fait propre à être l'instrument d'un parti. M. Auger, directeur, dans sa réponse, a encore mieux fait sentir cette disposition d'esprit du moderne publiciste, et lui a reproché, entre autres, le discours où, en succédant à La Harpe, il le jugea avec une sévérité qui fut universellement blâmée. M. Auger a traité son ancien confrère avec plus de mesure, sans dissimuler pourtant ni la bizarrerie de son style ni l'exaltation de ses idées.

Jusque-là la séance n'avoit rien offert qui parût s'écarter des convenances; M. Andrieux a pris la parole, et a lu une épître en vers sur la perfectibilité. La manière de M. Andrieux est connue, et nous avons parlé, il y a quelques années, de ce professeur; voyez tome VIII, page 178. Il n'a eu garde, dans une épître sur la perfectibilité, de négliger ses idées favorites; il s'est moqué agréablement de ceux qui prétendent faire reculer le siècle, et il a fini par engager Casimir Delavigne à guérir des préjugés de la lèpre héréditaire; cela étoit clair, on sait ce que ces messieurs entendent par préjugés. Cette épître a paru digne de l'auteur de l'*Épître au Pape*, de *saint Roch* et *saint Thomas*, et autres facéties attribuées au même poète.

M. C. Delavigne, qui a succédé à M. Andrieux, a voulu, sans doute, se montrer à découvert dans son discours. Jeune et plein d'audace, il a dédaigné les ménagemens d'une politique timide, et a arboré franchement les couleurs de la cause sous laquelle il veut servir. Nous ne sommes plus au temps où les académiciens craignoient de blesser leurs confrères en affichant leurs opinions; le récipiendaire s'est déclaré hautement tout d'abord; il a annoncé qu'il ne changeroit jamais. Le choix des écrivains auxquels il a cru devoir donner des éloges, le soin qu'il a pris de proclamer les *éloquences* de quelques orateurs qui ne devoient guère s'attendre à être loués en pleine Académie; une foule de traits et d'allusions à la politique, n'ont pas permis de se méprendre sur le sens et le but de ce discours. Le récipiendaire a raconté surtout avec complaisance une anecdote destinée à montrer l'inflexibilité de ses opinions. M. Ferrand, a-t-il dit, avoit désiré le voir

avant sa mort, et l'avoit fait prier de passer chez lui : le vieillard avoit essayé de ramener le jeune homme aux sentimens qu'il professoit lui-même ; mais la conscience de M. Delavigne repoussoit une telle foiblesse, et il résista courageusement aux insinuations de M. Ferrand.

Cette petite protopopée par laquelle M. Delavigne a commencé son discours a paru singulière à quelques-uns, et on a cru voir quelque charlatanisme dans cette affectation à raconter une anecdote particulière qui ne sembloit pas devoir entrer dans un discours académique. Que seroit-ce, si cette anecdote étoit une pure fiction, telle que s'en permettent quelquefois les poètes ? Or, une lettre insérée dans un de nos journaux donne à cet égard quelque créance. Un homme qui a été attaché à M. le comte Ferrand atteste qu'il est faux que ce pair ait prié M. Delavigne de le venir voir. Il le reçut seulement un jour que M. C. Delavigne, qui vouloit entrer à l'Académie après la mort de M. Lacretelle, faisoit les visites d'usage pour solliciter la voix des académiciens ; et là M. Ferrand, en le félicitant sur son talent, lui exposa franchement sa raison pour ne pas lui donner sa voix. Cette lettre, signée J. D. P. . . . l., et datée du 10 juillet dernier, devoit peut-être provoquer quelque explication du jeune académicien, qui ne pouvoit se résigner à paroître en avoir ainsi conté à ses confrères la première fois qu'il leur parloit. Le débat ne seroit pas heureux.

Nous ne ferons plus qu'une réflexion sur ce discours. En passant en revue les plus importantes productions des temps modernes, l'orateur n'en a cité que deux, qui étoient, dit-il, dues à la religion. Ces deux productions, on ne s'en douteroit pas, sont *Paul et Virginie* et *les Martyrs*. Ainsi la gloire de la religion seroit d'avoir produit deux romans, et encore peut-on dire que *Paul et Virginie* a été inspiré par la religion ? M. Delavigne ne paroît pas aussi exercé sur la littérature religieuse que sur celle du théâtre ; et, puisqu'il vouloit parler de productions religieuses, il semble qu'il auroit pu faire mention de quelques ouvrages d'académiciens, tels que l'*Histoire de Fénelon*, celle de *Bossuet*, et les *Conférences sur la religion* : c'eût été un hommage rendu à d'illustres prélats, dont le nom, je crois, ne déshonore pas l'Académie, et peut se trouver sans honte dans la bouche d'un littérateur, quelles que soient ses opinions.

---

*Lettres spirituelles*, par le Père Surin. Nouvelle édition (1).

Ces *Lettres* sont doublement intéressantes, et par les avis qu'elles renferment sur la vie spirituelle et par les détails qu'elles offrent sur l'auteur. Le Père Surin est peu connu, quoiqu'il ait été un des écrivains de son siècle les plus estimés pour la piété de ses ouvrages et pour son habileté dans les voies intérieures. Les dictionnaires historiques ne parlent de lui que d'une manière excessivement succincte; nous-mêmes nous n'avons donné sur ce pieux Jésuite dans un autre ouvrage qu'une Notice fort incomplète, et un recueil qui a voulu dernièrement remplir cette lacune a encore omis beaucoup de faits intéressans; on n'y a point consulté les *Lettres spirituelles*, qui abondent en renseignemens assez curieux, et c'est dans ces *Lettres*, dans la *Vie du Père Surin*, par l'abbé Boudon, et dans deux manuscrits qui nous ont été communiqués, que nous trouvons les élémens d'une Notice qui paroît devoir offrir quelque intérêt aux âmes pieuses.

Jean-Joseph Surin, comme on l'écrivoit assez souvent alors, ou Surin, comme on l'écrit aujourd'hui, naquit, en 1600 (2), à Bordeaux, où son Père étoit conseiller au parlement; il fut élevé dans la piété, et prit dans sa jeunesse les conseils de la Mère Isabelle

---

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 7 fr. franc de port. A Paris, chez Goussier, rue de la Harpe, n°. 59; et au bureau de ce journal.

(2) Un manuscrit que nous citons plus bas, l'*Abbrégé de la véritable histoire*, in-4°. met la naissance de Surin en 1601; nous nous sommes décidé d'après une lettre qui se trouve dans la présente édition, et qui est sous la date du 8 novembre 1661. Surin y dit: *Cette année, qui est la soixante-deuxième de mon âge.....* ce qui peut

*Tomo XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. V*

des Anges, Carmélite espagnole, qui avoit connu sainte Thérèse, et qui se trouvoit alors à Bordeaux. Pressé du désir de servir Dieu sans partage, le jeune Surin souhaita entrer chez les Jésuites; mais il étoit fils unique, et son père désiroit vivement lui faire passer sa charge. Le jeune homme eut à lutter contre des inclinations qui paroissent si naturelles; enfin il obtint le consentement de son père, et entra, le 2 juillet 1615, au noviciat des Jésuites, à Bordeaux. Il y passa deux années, fut envoyé à la Flèche pour étudier en philosophie et en théologie, et de là à Rouen pour son troisième an, suivant l'usage de la société. Le Père Louis Lallemant, directeur estimé, étoit alors dans cette maison, et fut très-utile au Père Surin pour lui inspirer le désir de la perfection, et lui indiquer les moyens d'y arriver. Ce fut en quittant Rouen que le Père Surin fit la rencontre dont il parle dans la première de ses lettres; il se trouva dans le coche auprès d'un jeune homme d'environ dix-huit ans, fort simple en son extérieur, qui ne savoit ni lire ni écrire, et qui avoit passé toute sa vie au service d'un prêtre, mais qui étoit rempli de grâces spirituelles, et parloit admirablement des matières les plus relevées. Ce jeune homme, dit Boudon, étoit le fils d'un boulangier du Havre; d'autres disent qu'il étoit berger. Surin passa trois jours avec lui, le fit causer, et admira ses progrès dans la piété, son amour pour Dieu et ses profondes connoissances des voies intérieures. Du reste, le nom de ce jeune homme nous est inconnu, mais il est écrit sans doute dans le livre de vie.

Le Père Surin, étant retourné à Bordeaux par Paris, on l'envoya à Marennès, où les Jésuites venoient de

---

faire croire qu'il étoit du commencement de 1600. D'un autre côté, le même manuscrit porte que, quand on l'envoya à Loudun, à la fin de 1634, il n'avoit pas encore trente-trois ans. Nous avons cherché vainement une date plus précise.

former une maison du troisième an. Quoiqu'il fût à peine dans sa trentième année, il étoit déjà regardé comme un bon guide dans les voies de la perfection. Il vivoit dans une profonde solitude, et dans une de ses lettres au Père d'Attichy, du 3 octobre 1634, il se félicite d'avoir rompu tout commerce avec les hommes, et d'avoir effacé de sa mémoire, autant qu'il étoit possible, tous les effets terrestres pour ne s'occuper que de Dieu. Cependant il dirigeoit quelques personnes; on parle, entr'autres, dans les *Lettres* de deux pieuses femmes dont la vie offre de grands modèles; l'une étoit Marie Baron, femme de M. du Verger, marchand de Marennes. Elle vivoit dans les pratiques de la plus haute perfection, et mourut, le 3 octobre 1632, à Saujon, en Saintonge, où elle étoit allée passer quelques jours chez le baron de Saujon. La Notice sur cette dame est du Père Surin; à la suite s'en trouve une autre sur Madeleine Boinet, protestante convertie, morte le 19 octobre 1650. Cette fille étoit une pénitente du Père Surin, et avoit reçu aussi des grâces fort extraordinaires; il y a plusieurs lettres du Père Surin qui lui sont adressées.

Vers le même temps, le Père Surin eut des différens avec Jean Labadie, fanatique dangereux, né en 1610, qui étoit entré dans la société, et qui en avoit d'abord imposé par ses austérités, par ses talens et par des discours pleins de spiritualité. L'orgueil l'égara, et le Père Surin vit qu'il n'y avoit rien à attendre d'un homme qui méprisoit l'obéissance, et aspiroit à voler de ses propres ailes; les excès où tomba Labadie justifièrent l'idée que le jeune et vertueux Jésuite s'en étoit faite.

Quoique le Père Surin résidât habituellement à Marennes, on voit par ses *Lettres* qu'il alloit tantôt à Bordeaux, tantôt à Saintes, tantôt à Saujon, soit pour prêcher, soit pour d'autres fonctions de son mi-

ministre. Bientôt on lui donna un emploi plus délicat et plus périlleux; on le chargea d'aller à Loudun, où il se passoit alors des choses fort étranges. Il ne conviendrait pas d'entrer ici dans les détails de cette affaire, qui fit un si grand éclat, et sur laquelle on a porté des jugemens si divers. Quelque extraordinaire que fût l'état des Ursulines de Loudun, il y en a pourtant d'autres exemples dans l'histoire de l'Eglise. Il est bon de remarquer aussi que le Père Surin ne fut envoyé à Loudun qu'après la mort de Grandier, et par conséquent il n'eut aucune part à la triste fin de ce curé. Il partit de Marennes le 17 décembre 1734, pour aller remplir sa mission, et, avant de commencer, il fit un pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers de Saumur, pour implorer la protection de Dieu sur son entreprise.

On le chargea spécialement de donner des soins à la Mère Jeanne des Anges, prieure du couvent des Ursulines de Loudun. Jeanne, née le 2 février 1607, étoit fille de M. Belfiel, Baron de Cosse, en Sainctonge; ayant fait ses vœux, comme Ursuline, à Poitiers, elle fut envoyée, avec quelques autres, pour former un établissement à Loudun. Elle prit le couvent dès l'âge de vingt-cinq ans, elle se conduisit avec autant de prudence que de piété, au milieu des épreuves singulières où elle se trouva. Le Père Surin lui aida à porter cette croix, et travailla surtout à la conduire à une haute perfection, à lui donner le goût de l'oraison, et à lui inspirer un entier détachement et une parfaite humilité. Un manuscrit que nous avons sous les yeux raconte d'une manière très-circoustantiée les moyens qu'il prit pour consoler et fortifier la Mère Jeanne des Anges. Lui-même ne put échapper aux tourmens qu'enduroit cette fille, et il comença, le vendredi saint 1635, à essayer de rudes attaques, qu'il raconta au Père d'Attichy, dans une lettre du 3 mai

(elle n'est pas dans la collection). Toute l'année 1635 se passa dans ces combats; cependant quelques-uns blâmoient le Père Surin de ce qu'il négligeoit les exorcismes, et s'appliquoit davantage à diriger la prière dans les voies spirituelles. Les plaintes qu'on faisoit de sa conduite, et les sollicitations de quelques amis touchés de la situation du Père Surin, engagèrent le Père Jaquinot, son provincial, à lui retirer la direction de la prière, et à la confier à un autre Jésuite. Le Père Surin s'y soumit de suite, mais le Jésuite appelé à le remplacer dévra le voir continuer quelque temps ses soins à la Mère Jeanne des Anges. Ils travailloient d'uno tous deux, et le Père Surin réussit à délivrer la prière d'une partie de ses souffrances. Plusieurs démons sortirent; mais à la fin de 1636, le Père Surin eut ordre de son provincial de quitter Loudun, et de se rendre à Bordeaux (1).

---

(1.) Nous avons dit, dans le n<sup>o</sup>. 1025, que le Père Surin, ayant été mêlé dans l'affaire des religieux de Loudun, ses supérieurs mécontents de la part qu'il y avoit prise, l'exilèrent à Marennas; on a contesté ce fait dans une Notice qui se trouve à la tête des *Fondemens de la Vie spirituelle*, édition de la Bibliothèque catholique, 1824, in-18; et on se plaint que notre récit jette beaucoup de désaveur sur le pieux Jésuite. La vérité est que le Père Surin ne se mêla point de l'affaire de Loudun contre la volonté de ses supérieurs, puisque ce furent eux qui l'envoyèrent à Loudun; il n'eut point non plus exilé à Marennas. Mais il est certain que les supérieurs du Père Surin furent mécontents de la manière dont il procédoit envers Jeanne des Anges, non assurément que le Père Surin méritât quelques reproches sur l'article des mœurs, il fut toujours sur ce point hors de tout soupçon, mais parce qu'il s'occupoit moins d'exorciser les démons que d'affermir la prière dans les voies spirituelles. *Tout le monde se souleva contre lui* à ce sujet, dit le manuscrit cité, *Abrégé de la véritable histoire*....., II<sup>e</sup>. partie, chapitre xiv, page 43; à la page 62, on répète que la conduite du Père avoit été blâmée, et c'est ce qui fut cause qu'il fut rappelé, non à Marennas, mais à Bordeaux. Le même manuscrit est rempli de détails sur les contradictions que le Père Surin eut à éprouver de la part des siens; le chapitre xi de la III<sup>e</sup>. partie est intitulé: *Ce que le Père eut à souffrir des doctes*, dans un autre manuscrit, in-12, intitulé: *Conduite du Père Surin envers Jeanne des Anges*, le Père parle fréquemment des préven-

Il obéit aussitôt, et se livra dans cette dernière ville à la prédication des âmes, et à la direction des consciences. On le chargea de prêcher l'Avent à Saint-Éloi. Il raconte lui-même, dans le manuscrit cité, qu'il brûla vers ce temps tous ses sermons, et qu'il s'abandonnoit aux idées qui lui venoient en chaire; il ne laissoit pas de produire des fruits par ses sermons improvisés. Vers cette époque, M. Surin, son père, mourut, et la veuve souhaita se faire Carmélite, quoiqu'âgée de cinquante-six ans. Elle consulta son fils, qui approuva ce dessein; ce fut lui qui prêcha pour la cérémonie de la vêtue. La mère vécut jusqu'à l'âge de soixante-dix ans; sa fille, qui étoit entrée avant elle dans le même couvent, jouit peu du plaisir de se voir réunie à elle, et mourut peu après sa profession. M. Surin, le conseiller, avoit contribué à bâtir le couvent.

(La fin à un numéro prochain.)

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. Une lettre du 7 juillet, arrivée à l'Archevêché, donne des nouvelles satisfaisantes de M. l'Archevêque. Le

tions qui existoient contre lui dans son corps, et il en parle sans ombre d'aigreur. *On me fait passer, dit-il, pour un homme d'illusion, et pour cela l'on m'a tenu pour suspect, et le supérieur immédiat a eu ordre de veiller sur moi.*

Ces préventions ne sont pas fort étonnantes dans une matière si délicate, où les meilleurs esprits pouvoient se tromper. Aussi, quoique le Père Surin crût que ses supérieurs contrarierent à son sujet les voies de la Providence, il ne s'écarta point des règles de l'obéissance. On nous a objecté que Boudon, dans la *Vie de Surin*, ne parle point du mécontentement des supérieurs; mais cet écrivain, qui raconte très-peu de faits, et qui a omis une foule de circonstances de la vie du Père, ne peut pas faire autorité par son silence sur ce point. Enfin les *Lettres spirituelles* confirment les détails ci-dessus. *La plus grande partie de ma conduite, écrivait Surin, le 11 avril 1662, n'est pas au gré de ceux de qui je dépends, et ce qui est le fruit et l'emploi le plus doux de mon esprit, passe dans le leur pour des rêveries et pour une perte de temps.* (tome II, page 247). Voilà sans doute pourquoi on s'opposa à son voyage de London, en 1661.



prélat avoit reçu l'accueil le plus bienveillant de la part du saint Père, qui l'avoit pressé de prendre un logement dans un de ses séminaires, celui même où réside M. le cardinal-vicaire. En conséquence, M. l'archevêque a dû refuser l'offre de M. l'ambassadeur de France, qui lui avoit proposé de venir habiter dans son palais. Au surplus, il devoit rester peu à Rome, et son départ pour Naples étoit fixé au 10 juillet.

— La prolongation de la sécheresse est une véritable calamité pour les campagnes, où tout est desséché. En conséquence, le conseil de M. l'archevêque a envoyé dans les paroisses une Circulaire, pour inviter les prêtres à dire à la messe, pendant neuf jours, les oraisons *Ad petendam pluviam*. Les fideles ne peuvent que se joindre avec empressement à des prières commandées si impérieusement par les besoins publics.

— M. l'évêque de Marseille a bien voulu, pendant son séjour dans la capitale, présider à quelques pieuses cérémonies, administrer le sacrement de confirmation, et rendre divers services à des paroisses et à des communautés. Hier mardi, le prélat est allé donner la confirmation à Issy. Le dimanche précédent, le respectable évêque a eu une audience du Roi, qui s'est entretenu avec lui; et lui a témoigné beaucoup d'intérêt et de bienveillance. Le prélat repart incessamment pour son diocèse, qu'il n'avoit pas quitté depuis son installation, et où l'on apprécie de plus en plus son zèle, sa piété et son admirable douceur. On avoit répandu le bruit que la peste s'étoit fait sentir à Marseille, et M. l'évêque étoit résolu à partir sur-le-champ, pour aller consoler son troupeau et partager les périls d'une si grande calamité; mais la nouvelle s'est trouvée fautive, et M. l'évêque ne partira que dans quelques jours.

— Le dimanche 10, jour où on célébroit dans le diocèse la fête du Sacré-Cœur, M. l'abbé Carrand, préfet apostolique de la Martinique, a officié dans l'église des Quinze-Vingts. A vêpres, il prêcha sur la charité chrétienne avec beaucoup de talent et d'onction. M. l'abbé Chais, aumônier d'un des régimens de la garde royale, vient d'être appelé à la place de chef de la Quinze-Vingts, en remplacement de M. l'abbé Pelier, qui a donné sa démission. M. l'abbé Duguery, missionnaire de Lyon, qui s'est distingué dans ce diocèse par ses

accès dans la chaire, remplace M. l'abbé Gono, qui étoit second chapelain.

— Nous avons annoncé que le vaste bâtiment dit du Grand-Commun, à Versailles, avoit été mis à la disposition de M. le directeur de l'association de Saint-Joseph, pour y établir une maison d'éducation pour la classe ouvrière : M. le directeur est déjà entré en jouissance de ce beau bâtiment, qui, comme on sait, fait partie du château de Versailles; il y a réuni une centaine d'enfans destinés au commerce ou aux arts et métiers. L'éducation qu'ils reçoivent est dirigée vers ce but : la lecture, les divers genres d'écriture, l'orthographe, le calcul, le dessin linéaire, la tenue des livres en partie simple et double, quelques notions de géographie et d'histoire, tels sont les objets des études. On reçoit les enfans depuis six ans jusqu'à treize. Après leur premiers communions, ils trouveront dans la maison même la facilité d'apprendre l'état qu'ils choisiront. Deux ecclésiastiques sont adjoints à M. le directeur et le secondent dans le soin de l'établissement. Il y a de plus des surveillans, des maîtres, des médecins, et tous ont été choisis pour concourir au même but, et maintenir dans la maison l'ordre et une bonne discipline. Les enfans sont partagés en divisions, qui ont chacune leur uniforme. La première porte l'uniforme vert de M. le duc de Bordeaux. Le prix de la pension est de 300 fr. pour celle-ci, et de 250 fr. pour la seconde et pour la troisième. L'instruction et les faux frais restent à la charge des parens. Les places entièrement gratuites ne sont accordées que par le prince. L'établissement est sous sa protection spéciale. Il y a une chapelle dans la maison, et les parens peuvent compter que tout ce qui concerne la religion sera mis en première ligne. Le bon sens et le zèle du directeur leur offre à cet égard une garantie suffisante, et ce qu'il a fait pour former et soutenir l'association de Saint-Joseph, à Paris, annonce assez quels seront ses soins pour l'établissement de Saint-Joseph, à Versailles. C'est à lui qu'il faut adresser ses lettres affranchies.

— On se demande où nous allons avec ce redoublement de haine contre la religion, et avec ces continuelles sorties contre les prêtres. Hélas! n'étoit ce pas assez de les avoir persécutés et proscrits pendant vingt ans, et faut-il que nous voyions recommencer la guerre d'injures et de sarcasmes qu'on leur faisoit au commencement de la révolution, en attendant

miens ? Les journaux et les pamphlets les pontsavoient avec moins de fureur en 1789. Deux feuilles surtout semblent rivaliser de zèle à les insulter, à les accuser et à les couvrir d'opprobre. L'une n'entretient ses lecteurs que de scandales révoltans, de turpitudes effroyables; on y insinue que la confession est un moyen de corruption, et on prétend avoir recueilli des faits récents et nombreux dont on ne découvre qu'une partie. Mais le récit qu'on nous présente d'un de ces faits est suspect par les réticences dont le narrateur s'enveloppe. Le paroisse et le curé ne sont désignés que par des initiales, et l'exposé même du journaliste autoriserait des conclusions toutes différentes des siennes. Ce pasteur avoit conservé un assez bon nombre de partisans, et il paroît avoir été acquitté par les juges; son affaire n'étoit donc pas aussi mauvaise qu'on voudroit le faire croire. L'autre journal n'est pas moins ardent dans son zèle; il a pris l'habitude, depuis quelques semaines, de donner ce qu'il appelle une *petite gazette ecclésiastique*. On donnoit autrefois ce nom à une feuille janséniste qui paroisoit une fois par semaine, et qui attaquoit de misérables préventions par des contes ridicules; elle attaquoit sans rélâche les évêques, les prêtres, et surtout les Jésuites. La *petite gazette du Constitutionnel* est dirigée aussi contre le clergé et contre les moines qui nous inondoient sans qu'on s'en doute; elle dénonce les établissemens où l'on se propose de soigner les pauvres et d'assister les malades. Quelques Frères hospitaliers se sont réunis à Paris pour apprendre à traiter les maladies, et servir ensuite l'humanité dans les lieux où les appellera; un si monstrueux abus éveilla la sollicitude du journaliste. Il est épouvanté de la résurrection d'un corps si dangereux, et il poursuit les charitains avec presque autant de chaleur que les Jésuites. Il raconte sur ces pauvres hospitaliers une fable absurde; ils se sont emparés à Paris d'une maison où on avoit bien voulu leur donner un gîte. Nous pouvons assurer que cette historiette n'a pas le moindre fondement. Tout l'article du journaliste est dans le même esprit; il voit des *légiens conquérantes* d'ordres religieux se répandre partout, et accaparer les *dons gratuits et forcés, les fonds publics et secrets*; il voit de *grandes armées en froc*, en *capuchon et en scapulaire*. Que ces plaisanteries ont bonne grâce du temps qu'il cour! combien nous avons à craindre en effet d'être envahis par les moines! Ne semble-t-il pas que les frocs,

les capuchons et les scapulaires s'offrent de tous côtés à nos regards, et que la France soit en proie aux ordres religieux ? *Il ne faut pas plus s'étonner, dit la petite gazette, s'il pleut des Frères, des Pères, des religieux de toute espèce.* Effectivement les couvens d'hommes se multiplient prodigieusement à Paris ; ils envahissent tout, et il nous faudra bientôt subir la loi de ces légions conquérantes. Le journaliste vous invite à entrer dans leurs cellules resplendissantes d'or, de diamans, d'élégantes broderies. Que cette fiction est heureuse ! que toute cette rhétorique est habilement imaginée ! Qui a vu ces cellules resplendissantes d'or et de diamans ? Et tout cela à propos de quelques pauvres hospitaliers qui couchent sur la paille et qui boivent de l'eau ! En vérité, ne devrait-on pas avoir un peu de honte de ces misérables railleries, de ces alarmes factices et de tout ce pathos emphatique qui ne peut tromper personne ? Qu'il sied bien, quand on a dépouillé et prôcrit les religieux, de venir insulter à leur misère, et de les peindre nageant dans l'abondance, quand ils n'ont ni asile ni pain ! Honneur à ces écrivains généreux qui se moquent ainsi des malheureux que la révolution a faits ! Honneur à ces âmes sensibles qui, au lieu de donner une larme à quelques débris de congrégations autrefois si florissantes, savent improviser des lazzis sur ce triste sujet ! Il faut le dire, ces fables, ces alarmes feintes, ces dangers chimériques, ces plaisanteries usées sur le froc et le scapulaire, ces peintures de légions conquérantes et de cellules resplendissantes, tout ce romantique seroit risible, si on n'y mêloit pas de grosses injures, le ton du mépris et de la haine, et le soin continuel de flétrir tout ce qui tient à la religion ; et tout cela passe impunément ! et chacun peut ainsi insulter et calomnier à son gré ! et on laisse une cinquantaine d'écrivains exciter les passions, attiser le feu de la discorde, et saper à leur aise l'autel ! On songe avec effroi au résultat probable de cet incroyante et opiniâtre déchainement. Pendant que nous faisons ces réflexions sur des articles qui avoient paru la semaine dernière dans des feuilles libérales, voilà que lundi un de ces journaux donne encore une petite gazette ecclésiastique, remplie de plaintes contre le clergé. On y dénonce un curé qui a dit en chaire que Louis XVIII et son frère étoient damnés. Un tel propos, s'il eût été tenu, indiqueroit un homme en démençe ; mais il est permis de douter du fait, quand on se

rappelle que le même journal a été si souvent convaincu de fausseté. Encore hier, un de nos journaux contenoit une réclamation de M. Roux, curé de Sologny, accusé d'un refus de sacrement à la dame Debioné. Ce pasteur explique le fait de la manière la plus naturelle. Il avoit été obligé de remonter à l'autel, ainsi que cela arrive quelquefois quand il ne se trouve plus d'hosties dans le ciboire; et qu'il en faut aller chercher dans le tabernacle, et la dame Debioné n'eut pas la patience d'attendre et se retira; tandis que d'autres personnes restèrent, et reçurent la communion quand le curé redescendit. La lettre de M. Roux est fort détaillée, et datée de Sologny le 14 juillet.

— M. l'évêque d'Angoulême travaille avec zèle à réparer la trace des maux qui ont affligé le diocèse, et vient de terminer une visite pastorale dans l'arrondissement de Confolens. Le prélat a recueilli des consolations dignes de ses travaux, et est revenu comblé des bénédictions des paroisses qu'il a parcourues. Le concours des fideles n'a point diminué sur son passage; près de vingt mille personnes ont reçu le sacrement de confirmation, des mariages ont été bénis et des améliorations importantes ont eu lieu. De nombreux sujets se présentent pour les séminaires; et, si le diocèse offre aujourd'hui des vides effrayans, on a du moins l'espérance d'un plus heureux avenir. C'est là le grand objet de la sollicitude de M. l'évêque, et toutes les âmes de la religion, dans ce pays, doivent le secourir de tout leur pouvoir.

— M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, vient de donner une retraite pastorale à Autun; il va rendre le même service à Chambéri et à Lyon, et doit revenir ensuite à Paris, d'où il se rendra dans quelques autres diocèses pour le même objet. M. Boyer avoit donné précédemment la retraite à Metz, lors du synode que M. l'évêque de cette ville y a célébré.

— Le dimanche 3 juillet, il y a eu, dans l'église de la Madeleine, à Besançon, une première communion de militaires du 30<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne. Ils avoient été instruits par les soins de leur aumônier. Cette cérémonie s'est faite en présence d'un grand nombre de fideles, et tout le régiment étoit rassemblé pour en être témoin. Ce régiment, qui a fait la campagne d'Espagne, ne s'y est pas moins distingué par sa bonne conduite à l'égard des habitans que par sa bravoure au feu.

L'inauguration de la statue du général Bonchamp a eu lieu à Saint-Florent, le 14 juillet, et a eu un caractère tout religieux. Les autorités civiles et militaires étaient présentes, et un grand nombre de soldats vendéens étoient venus assister à cette cérémonie. La pompe funèbre a été digne du héros chrétien. Aux quatre coins du catafalque étoient M. le général comte d'Autichamp, M. le comte de Bourmont, le général Mathieu, commandant le département, et M. de Roman, officier vendéen. M. l'archevêque d'Angers officioit. Pendant ce service, il a été prononcé un discours par M. l'abbé Gourdon, curé de Genet. L'orateur, qui a été entendu plus d'une fois dans la capitale, avoit choisi pour texte ce verset des Machabées : « Mieux vaut mourir que de voir sa patrie livrée aux horreurs de l'anarchie, et les autels du Dieu vivant renversés. Il a rappelé, dans un premier point, les faits d'armes du général et de ses compagnons; dans le second point, il a fait voir le héros chrétien consacrant son sacrifice en pardonnant aux ennemis de son Roi. Ce discours, prononcé avec une profonde émotion, a produit une impression très-vive, qui ne pouvoit qu'être augmentée par la présence de la femme du général, de sa fille, et de ses petits enfans. Les larmes couloient de tous les yeux. La cérémonie a été terminée par la pose de la première pierre du monument, qui doit rappeler le voyage de S. A. R. M<sup>te</sup> la Dauphine dans la Vendée.

Le 28 juin, en Vendée, naquit Louis-Jean-Pierre Revel, âgé de vingt-un ans, et capitaine dans les chasseurs de Savoie, a fait son abjuration à Chambéry, entre les mains de M. l'abbé Billiet, chanoine de la métropole, délégué à cet effet par M. l'archevêque. Il a eu pour parrain et marraine M. le comte d'Andezen, gouverneur de Savoie et sa femme. La cérémonie a eu lieu dans la chapelle du château royal, en présence du corps entier des officiers, d'un grand nombre de soldats et d'une foule de fidèles. Revel étoit du district de Pi-guerol.

#### NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Pour réparer les désastres causés par des incendies dans dix-neuf communes, le Roi a accordé 1500 fr. à la commune de Capray, près Reims; 1000 fr. à la commune de Premlerfait (Aube); 1000 fr. à la commune de Catres (Lot); 800 fr. à la commune d'Esbat (Puy de Dôme); enfin 500 fr. à la commune de Noscrey (Jura).

— S. M., ayant été informé du prochain mariage de M. Louis Caboudat, frère de Georges Caboudat, avec M<sup>lle</sup>. Bonzud, lui a accordé à cette occasion, une somme de 20,000 fr. S. M. a accordé en outre une somme de 6000 francs pour l'insinuation de Saint-Joseph, placée sous la protection de M<sup>r</sup>. le duc de Bordeaux, et dans laquelle les enfans de la classe indigente seront élevés, et une autre somme de 2400 francs pour une maison du même genre établie près Laval.

— Le Roi et la famille royale, informés que la fondre avoit ré-duit en cendres neuf maisons dans la commune de Pure (Ardennes), ont fait remettre aux victimes de cet événement : S. M., 600 fr.; M<sup>r</sup>. le Dauphin, 500 fr.; M<sup>me</sup>. la Dauphine, 300 fr.; MADAME, duchesse de Berry, 200 fr.; et M<sup>r</sup>. le duc de Bourbon, 150 fr. M<sup>me</sup>. la Dauphine a fait remettre 300 fr. à une dame très-âgée, veuve d'un chevalier de Saint-Louis, demeurant à Nancy. S. A. R. a également fait don à l'église d'Avigat (Ariège) d'une somme de 300 fr.

— S. A. R. M<sup>me</sup>. la Dauphine a fait à la chapelle érigée à Lucerne, près du monument consacré aux victimes du 10 août, un don d'autant plus précieux qu'il est l'ouvrage de ses augustes mains; c'est une trappe d'or en or, et magnifiquement brodée. On y lit ces mots : *Couronne de S. M. R. M<sup>me</sup>. la Dauphine Marie-Thérèse, fait en 1823, donne à la chapelle du 10 août 1793, à Lucerne.* M. le général Gady a été le porteur de ce don.

— Aux détails que nous avons déjà donnés sur la fête de la Saint-Henri, à Saint-Cloud, nous croyons devoir ajouter les suivans. Plusieurs boutiques de bombons de toute espèce avoient été élevés sur la pelouse dans le petit parc. A deux heures, le Roi est descendu, accompagné des Princes de la famille royale et de beaucoup de personnages distingués. M<sup>r</sup>. le duc de Bordeaux, MADAME et les enfans du duc d'Orléans étoient groupés autour du Roi. Le petit Prince étoit vêtu d'une veste bleue boutonnée jusqu'en haut, et portoit deux épaulettes de colonel en argent. Arrivé à une des tentes, M<sup>r</sup>. le duc de Bordeaux vit un petit lancier qui se gardoit l'entrée, et bientôt quarante autres lanciers du même régiment factionnaire vinrent se présenter à S. A. R. Alors le Roi prend le jeune Prince par la main, et lui dit : *Eh bien ! commande-les, moi ami.* Le régiment exécute divers manœuvres avec beaucoup de célérité. Après avoir parcouru les différentes boutiques, le cortège s'est rendu sous une tente, où un goûter étoit préparé. La fête s'est prolongée avec avant dans la soirée. Le Roi s'est retiré à dix heures et demie.

— S. Em. le grand-aumônier de France a envoyé à MM. les curés de la ville de Paris 6000 fr. qui lui ont été remis par M. le duc de Northumberland pour les faire distribuer entre les pauvres de la capitale.

— L'ordonnance du 26 juin 1823, qui transféroit de Châlons à Toulouse l'école royale des arts et métiers, est rapportée. Une école vétérinaire sera établie dans la ville de Toulouse, à condition que le local nécessaire sera fourni et approprié, soit par ladite ville, soit par le département de la Haute-Garonne.

— Le ministre de l'intérieur vient de rendre un arrêté pour le renouvellement des membres du conseil-général de commerce et du conseil-général des manufactures, conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 9 février 1825.

— Par un arrêté, daté du 25 juin, M. le ministre des finances a autorisé les receveurs-généraux des finances à se réunir en association particulière; la formation d'un syndicat est approuvée. Ce syndicat doit se réunir à Paris, et se compose de sept membres, auxquels la direction des affaires appartiendra exclusivement.

— M. le comte de Boissy quitte la légation de Florence. Il est remplacé, en qualité de secrétaire de légation, par M. de Lamarzelle, attaché à l'ambassade de Naples.

— M. Antoine-Balthazar d'André, intendant des domaines de la couronne, est mort le 16 juillet à Paris, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il avoit été conseiller au parlement de Provence et député aux Etats-généraux. En 1793, il se retira en Angleterre, et devint l'ame du conseil des Princes français. Revenu en France avec eux, il fut quelque temps directeur de la police. Il suivit le Roi à Gand pendant les cent jours. A son retour, il fut nommé intendant du domaine de Rambouillet, où il s'occupoit à naturaliser par la multiplication les belles races des troupeaux espagnols. Il emporta les regrets de ceux qui l'ont connu, et ceux surtout de sa famille, dont il étoit tendrement aimé.

— Un violent incendie qui s'est manifesté, le 16, dans la nuit, dans la commune de la Chapelle, près Paris, a consumé un grand corps de bâtiment occupé par un marchand de chevaux, père d'une nombreuse famille. Sa perte peut être évaluée de 5 à 6000 fr. Quelques personnes ont été blessées, personne n'a péri. Les personnes qui voudroient venir au secours de ces malheureux incendiés sont priées de déposer leurs dons chez M. Besceron, notaire, rue du Bouloy, n<sup>o</sup>. 14.

— Un orage, qui a duré plus de trois heures, a éclaté, dans la nuit du 11 au 12, sur la ville de Toulouse. A huit heures, les éclairs brilloient de toutes parts, et bientôt le tonnerre se fit entendre. Peu de temps après, le foudre tomba sur le clocher de l'église de Saint-Nicolas, et a fait sauter la croix: toute la maçonnerie a été détruite; la charpente n'a pas été atteinte. De là le tonnerre, conduit par le fil d'arche de l'horloge, est tombé sur la chapelle Notre-Dame, dont il a endommagé la toiture. Toute la maçonnerie de la chapelle est détruite, et on pense que le foudre est sorti par une fenêtre appartenant à la sacristie.

— Le roi de Prusse a rendu un ordre du cabinet qui astreint les parents qui ne prouveront pas que leurs enfans reçoivent dans leur maison l'instruction nécessaire, à les envoyer aux écoles dès qu'ils ont cinq ans révolus, et ils continueront à fréquenter régulièrement les écoles jusqu'à ce qu'ils aient acquis les connaissances nécessaires à tout homme censé de leur condition.

— L'empereur d'Autriche a conféré au prince Gustave, fils de Gustave-Adolphe IV, roi de Suède, le grade de lieutenant-colonel.



d'un régiment de Italiens impériaux. Ce prince doit arriver sous peu de jours à Vienne.

— Le prince de Metternich a vendu au roi de Wurtemberg son abbaye d'Ochsenhausen, qui avoit été érigée pour lui en principauté, et lui donnoit le rang de prince médiatisé. Le prince a cédé tous ses droits de propriété pour une somme d'environ un million et demi de florins.

— Un fermier de Hippebach, en Moravie, vient d'inventer une nouvelle charrue qui, tirée par un seul cheval, trace quatre sillons à la fois. La société des sciences de Vienne lui a décerné une médaille d'or.

— Le Roi de Portugal vient, à l'occasion de sa fête, d'accorder amnistie et pardon général à ceux qui ont trempé dans les délits commis dans la journée du 30 avril de l'année dernière. On sait que ces événemens sont ceux qui ont éloigné l'infant don Miguel du royaume. La liberté est accordée à ceux qui sont détenus, et le séquestre qu'ils avoient encouru est levé. Huit personnes sont exceptées de l'amnistie; quatre d'entr'elles sont détenues, les autres sont en fuite.

— M. Vassali-Fandi, ancien professeur de physique à Turin, est mort dans cette ville, le 5 de ce mois, âgé de soixante-quatre ans. Il est auteur de plusieurs ouvrages très remarquables sur l'électricité et l'agriculture.

— Un tremblement de terre a détruit, à dix lieues d'Alger, la ville de Béliida. Sur dix mille habitans dont se composoit la population, six mille ont été engloutis sous les décombres. Depuis vingt ans, c'est la troisième ville détruite ainsi; Calca et Mascara avoient péri de la même manière.

La Vie des saints est la meilleure réponse aux écrits qui peignent la religion sous de fausses couleurs; à ces histoires mensongères qui nourrissent l'orgueil et les passions; à ces éloges exagérés qu'on trace trop souvent d'hommes qui n'ont dû leur renommée qu'à leurs fautes ou à nos malheurs. Tandis qu'on préconise comme des modèles de génie les écrivains qui ont préparé la révolution, tandis qu'on propose à notre admiration les insensés ou les perfides artisans de nos désastres, il est juste de rendre à la vertu véritable ses droits et de proclamer les vrais héros de l'humanité dans les saints que le christianisme a proclamés. Quoi de plus étonnant et de plus touchant à la fois que la vie de tant de pieux personnages de toutes les classes, que le spectacle des travaux, de la ferveur et du courage de tant d'hommes généreux, que ces traits de dévouement et de charité que la religion inspira dans tous les siècles! Le recueil de ces grands exemples devient

plus attachent encore, quand il est accompagné des accessoires qui peuvent flatter la curiosité ou exciter l'attention. On prodigue aujourd'hui les ornemens des arts à une foule de productions médiocres ou dangereuses, et c'est une sorte d'expulsion bien légitime que de ménager les mêmes secours à des livres conçus dans des vues honorables et utiles.

La Bible dite de Royaumont est depuis long-temps en faveur dans les familles chrétiennes, parce qu'elle offre aux enfans des gravures qui les intéressent et qui gravent les faits dans leur mémoire. On a pensé qu'un ouvrage à peu près semblable sur la Vie des saints auroit le même succès, et qu'en joignant à une notice sur le saint un sujet qui représenterait quelque trait de sa vie, on rendrait l'exemple de ses vertus plus frappant et plus persuasif encore. On a donc suivi, pour ces Vies des saints, le même plan que pour la Bible de Royaumont. Le même éditeur qui a réimprimé celle-ci, il y a quelques années, s'est chargé de l'autre entreprise, qu'il a préparée avec zèle depuis plusieurs mois, et pour laquelle il a déjà réuni un grand nombre de matériaux.

Chaque Vie des saints, avec la gravure, forme 2 pages. Le texte est pris soit de l'abrégé de Godescard, commencé par lui-même et terminé par le Père Delpuits, soit des recueils de Griffet ou de Croiset, soit d'autres sources également autorisées. On a ajouté les Vies des saints récemment canonisés ou béatifiés. Les gravures sont presque toutes nouvelles ou d'après des tableaux connus. L'ouvrage paroîtra en douze livraisons, qui feront chacune un mois. La première sera publiée à la fin d'août, et les autres suivront de mois en mois. Le prix de chaque livraison sera de 7 fr. On paiera d'avance la dernière en retirant la première. A la publication de la quatrième, le prix de chacune sera de 8 fr. pour les non-souscripteurs. Le libraire a fait paroître un quart de feuille, qui offre à la fois un *specimen* des planches et un modèle du caractère, de la justification et du papier. Les douze livraisons formeront 2 vol. in-4°. de près de 800 pages, et ornés de 372 planches. L'éditeur, M. Blaise, déjà connu par d'autres entreprises, entr'autres par son édition des *Œuvres complètes de saint François de Sales*, se flatte que celle-ci ne sera pas moins accueillie, et il a déjà obtenu des encouragemens et des suffrages qui sont du plus heureux augure pour le succès de ses soins.

---

*Histoire des confesseurs des empereurs, des rois et d'autres princes*, par M. Grégoire; Paris, 1824, in-8°.

SECOND ARTICLE.

Nous avons vu, dans un premier article, n°. 1093, que cet ouvrage respiroit, d'un bout à l'autre, cette haine vigoureuse dont l'auteur s'est toujours montré animé pour les rois et pour les cours, et que dans son style pompeux il flétrissoit du cachet de l'ignominie, et traitoit aux *gémonies de l'histoire l'idolâtrie politique, les courtisans adulateurs, les rois, leurs ministres, et les prêtres qui ont la bassesse de flatter la puissance*. Mais ce n'est pas le seul caractère de cet écrit; on diroit encore que l'auteur a voulu rendre le clergé odieux, tant il accumule contre les confesseurs et en général contre les ministres de la religion les reproches amers, les plaintes continuelles, la satire même et les épigrammes. Il va fouiller dans des recueils obscurs et méprisés des anecdotes ridicules ou suspectes. Il cite comme une autorité les *Monita secreta*, attribués aux Jésuites, et dont nous avons parlé n°. 1074; nous fîmes voir alors que ce recueil ne pouvoit inspirer aucune confiance, et nous citâmes le jugement qu'en portoient l'auteur même des *Nouvelles ecclésiastiques* et un bibliographe très-exercé. Eh bien! M. G. a la simplicité de nous présenter ces mêmes *Monita* comme un témoignage terrible contre les Jésuites. C'est avec la même bonne foi que l'auteur va puiser des anecdotes ou des assertions dans l'ouvrage de feu Aignan, *Sur l'état des protestans en France*, 1818, in-8°.; dans les *Mémoires de Gorani*, dans l'*Histoire générale des Jésuites*, par Coudrette; dans l'*Histoire de l'inqui-*  
*Tom. XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. X*

*sition d'Espagne*, par Llòrente, et dans d'autres ouvrages aussi décrédités. Comment un écrivain qui se respecte un peu va-t-il fouiller dans de si méprisables écrits, et comment ne pas voir qu'on s'ôte toute autorité en s'appuyant de tels témoignages? Il y a chez M. Grégoire une affectation manifeste à puiser aux sources les plus suspectes, et à invoquer les gens les plus connus par leur dévouement à un parti. Les écrivains protestans ou jansénistes, des philosophes, des révolutionnaires, des ennemis du saint Siège, tels sont ceux qu'il cite le plus volontiers; c'est-à-dire que, pour juger le clergé, il a recours à ceux qui détestent et qui calomnient le clergé; c'est faire preuve à la fois de discernement, de mesure et d'équité.

Il n'est pas étonnant qu'avec un choix de pareilles autorités, M. Grégoire ait paru si souvent vouloir faire une satire. Un livre composé avec des libelles devoit en conserver un peu l'empreinte. L'auteur semble avoir pris plaisir à peindre les prêtres sous des couleurs ignobles ou flétrissantes; à ses yeux, les confesseurs des rois sont presque tous des hommes foibles ou pusillanimes, ou des intrigans, ou des adulateurs, ou des agens de partis. Il les rend responsables de tout ce qu'a fait le souverain dont ils dirigeoient la conscience. Ainsi c'est la faute du Père Edmond Auger si Henri III n'avoit pas une dévotion mieux entendue. Le Père Cotton, confesseur de Henri IV, étoit un prédicateur estimé, un controversiste habile, un auteur et un théologien exercé; mais il étoit Jésuite, et alors M. Grégoire n'a pu en conscience le louer, et il n'est pas éloigné de croire que le confesseur étoit complice de Ravailac; c'étoit, dit-il, *l'opinion publique*. En vérité, peut-on écrire de pareilles sottises, et appeler cela de l'histoire? De même, sur les confesseurs de Louis XIII, il accueille les anecdotes les plus suspectes répandues dans des écrits sans autorité. Il en veut surtout aux confesseurs

de Louis XIV, et il les met tour à tour sur la sellette. Quels témoignages invoque-t-il contre eux? les Mémoires de Port-Royal, les lettres d'Arnauld, celles de Quesnel et autres sources tout aussi sûres. Mais il confond perpétuellement les hommes et les temps; par exemple, il dit, p. 365 : « Les demi-conversions et les sacrilèges vont ensemble; le Père La Chaise craignoit sans doute d'user son crédit et celui de la société en s'armant de fermeté, comme son devoir l'exigeoit, contre les désordres habituels de son pénitent. M<sup>me</sup>. de Maintenon et le cardinal de Noailles, indignés de cette connivence du Père La Chaise, entreprirent sans succès de le déplacer.... » Si M. de Noailles et M<sup>me</sup>. de Maintenon se réunirent pour faire renvoyer le Père La Chaise, ce ne put être sans doute qu'après 1695, année où M. de Noailles devint archevêque de Paris. Or depuis long-temps la vie de Louis XIV étoit régulière. M<sup>me</sup>. de Montespan avoit quitté la cour en 1687, et le scandale de ses liaisons avec le Roi avoit cessé même quelques années auparavant. Elle avoit perdu tout crédit auprès du monarque, qui ne pouvoit plus souffrir ses hauteurs et ses caprices. Le mariage de Louis avec M<sup>me</sup>. de Maintenon avoit été célébré en 1683 selon les uns, en 1685 suivant les autres, et depuis cette époque la marquise de Montespan étoit sans aucune faveur. Le Père La Chaise ne pouvoit donc depuis cette époque être accusé d'aucune *connivence*, et on ne pouvoit dire qu'alors les *désordres* du Roi fussent *habituels*, puisqu'il est certain qu'il n'eût point de maîtresse après M<sup>me</sup>. de Montespan. La supposition de M. Grégoire est donc toute gratuite, et les reproches qu'il fait au Père La Chaise ne sont point applicables au temps où M. de Noailles, qui ne fut cardinal qu'en 1700, avoit quelque crédit à la cour.

L'auteur rapporte sérieusement le discours ridicule que le Père La Chaise mourant tint, dit-on, à Louis XIV.

Le Jésuite, pour engager le Prince à choisir un confesseur dans la société, lui ajouta : *On n'en pourroit pas répondre dans une disgrâce, et un mauvais coup est bientôt fait.* Voilà sans doute un plaisant moyen d'engager Louis XIV à prendre un confesseur Jésuite; c'est comme si le Père La Chaise lui eût dit : *Sire, prenez de grâce un confesseur parmi nous; car sans cela nous sommes gens à vous assassiner.* Combien un tel propos est engageant, et quel prince pourroit résister à une prière si aimable et à un procédé si délicat? Que Duclos, qui, je crois, a débité le premier cette anecdote, l'ait consignée dans ses *Mémoires*, elle n'est pas plus absurde et plus méchante que tant d'autres qu'il a imaginées pour tourner en ridicule les prêtres et noircir les Jésuites. Mais qu'on vienne, après soixante ans, répéter cette sottise calomnieuse, c'est ce que l'esprit de parti peut seul expliquer. De bonne foi, qui peut croire que le Père La Chaise eût eu une telle idée de sa société? Le Père La Chaise étoit bon homme et homme d'esprit, disent tous les *Mémoires* du temps; comment lui seroit-il venu dans l'idée, pour engager Louis XIV à donner sa confiance aux Jésuites, de lui dire que sans cela ils pourroient bien l'assassiner? Il auroit fallu pour cela que le Père La Chaise et Louis XIV fussent tout-à-fait fous. En vérité, les faiseurs d'anecdotes se moquent de nous avec de pareils contes.

M. Grégoire maltraite encore plus Letellier que La Chaise, et s'étonne qu'on lui fasse un mérite de s'être contenté d'une voiture à deux chevaux; est-ce qu'il auroit voulu que le confesseur se rendit à pied de Paris à Versailles quand il étoit appelé auprès du Roi? Il répète contre Letellier toutes les accusations des jansénistes, et toutes les sottises histories qui traitent depuis cent ans dans les écrits de ce parti. Je mets en fait qu'il n'y a pas une de ces histoires qui pût soutenir un examen un peu sérieux, si on vouloit les discuter

comme nous avons discuté tout à l'heure le mot attribué au Père La Chaise. Mais M. Grégoire ne discute rien; il entasse les propos les plus ridicules et les accusations les plus invraisemblables, et il copie sans façon tout ce que les ennemis des Jésuites ont écrit de plus amer contre la société. Il croit peut-être avoir montré beaucoup d'érudition, parce qu'il cite sans cesse, et il se trouve qu'avec toutes ses recherches il ignore les faits qui devoient le plus entrer dans son livre. En parlant du Père La Rue, confesseur du duc de Bourgogne, il déclare n'avoir pas trouvé le nom de celui qui le précéda dans cet emploi. Il n'eût pas cependant été difficile de savoir que le Père Le Valois fut confesseur des trois jeunes princes jusqu'à sa mort, arrivée en 1700.

On abrégeroit beaucoup cet ouvrage, si on en étoit las digressions. Il y a des chapitres entiers où l'auteur ne parle point du sujet, et d'autres où il en parle à peine; voyez, entr'autres, celui qui a pour titre: *Observations sur les crimes politiques.....* L'auteur y déploie son antipathie pour les cours, et y gourmande sévèrement les rois et leurs ministres. Il se traîne sur des minuties et néglige l'essentiel; ainsi il n'a point parlé du pieux et sage Louis de Grenade, qui fut confesseur de Charles V. Le trait que l'on raconte de ce vertueux et savant Dominicain est bien digne d'un homme si attaché à ses devoirs; on prétend que, confessant ce prince, il lui dit: *Vous venez d'accuser les péchés de Charles, accusez maintenant ceux de l'empereur*; mot d'un grand sens, et qui offre à lui seul plus d'intérêt que cette foule d'anecdotes que M. Grégoire a cousues au bout les unes des autres. A quel propos nous parler du serment des catholiques d'Angleterre et de M. Milner? Quel rapport cela peut-il avoir avec l'histoire des confesseurs des rois? A quoi bon surtout revenir si souvent sur le serment de 1791,

et sur l'église constitutionnelle? L'auteur sent donc le besoin de faire son apologie, et il y revient même lorsque son sujet l'y ramène le moins. De quoi s'avise-t-il aussi de vouloir redresser M. de Bausset? Il s'étonne que ce prélat n'ait pas dit le nom de l'évêque de Neustadt qui eut des conférences avec les luthériens sur la réunion des deux églises, et il nous renvoie à l'*Histoire de Bossuet*, tome IV, page 150. Or précisément dans ce tome, à cette page, dans la seconde édition de son *Histoire*, l'illustre auteur a donné le nom de l'évêque de Neustadt, et y a joint une petite notice sur ce prélat.

On a dit, avec raison, que nul ouvrage n'étoit plus propre à dégoûter de la confession que cette *Histoire des confesseurs des rois*; il semble que l'auteur ait voulu fournir des armes à l'incrédulité, et des prétextes à ceux qu'effraie une pratique commandée par l'Église. Il raconte tant d'anecdotes peu édifiantes et peu honorables; il se récrie si bien sur la foiblesse des confesseurs des rois, sur l'adulation des uns, sur la dureté des autres, sur la connivence de ceux-ci, sur l'ignorance de ceux-là, que la conclusion qu'en tiroient beaucoup de lecteurs, c'est qu'il vaut mieux ne pas recourir au ministère des prêtres. Tel sera le résultat de ce livre pour ceux qui auront la honte de croire tout ce que leur conte M. Grégoire. Combien la religion lui a d'obligations pour ce soin qu'il prend d'éloigner les chrétiens d'une pratique pénible! Cela n'est-il pas tout-à-fait épiscopal?

---

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. Le dimanche 26 juin, le saint Père, accompagné de sa cour, visita successivement quatre églises pour gagner le jubilé. S. S. entendit la messe dans la première, et fit sa prière dans les trois autres. Le lendemain, elle visita l'église de Sainte-Marie *in Vita latè*.



— Le saint Père a donné récemment une nouvelle preuve de sa sollicitude pour le bien de ses sujets et de sa vigilance sur les diverses parties de l'administration. Le 28 juin, S. S. a fait à l'improviste une autre visite à l'hôpital du Saint-Esprit; elle y est arrivée à deux heures après minuit, a parcouru les salles, a consolé plusieurs infirmes, a donné la bénédiction *in articulo mortis* à un moribond, et a voulu goûter du bouillon dans le verre même des malades. Le saint Père est retourné ensuite au Vatican.

— Le mardi, veille de la fête des saints apôtres, Léon XII se rendit en grande pompe à l'église Saint-Pierre, et entonna les vêpres solennelles, après lesquelles se fit la bénédiction des *pallium*. Le lendemain, S. S. célébra pontificalement la messe sur l'autel papal, assistée des cardinaux et prélats; elle donna ensuite la bénédiction du haut de la galerie. On avoit exposé les reliques des apôtres. Les édifices et palais furent illuminés, et on tira la girandole du château Saint-Ange. Le jour et la veille, la chambre apostolique reçut les tributs dus à l'Eglise romaine, et le Pape renouvela les protestations pour ceux qui n'ont pas été présentés.

— La confrérie des écoles pies de Frascati, instituée, en 1625, par saint Joseph Casalanz, est venue à Rome, le 25 juin, pour gagner le jubilé. Elle a fait sa procession avec beaucoup de pompe, accompagnée d'autres confréries. M. le cardinal Zurla y assistoit comme protecteur de la congrégation des écoles pies.

— Le 29 juin, est mort M. Charles Zen, patrice vénitien, archevêque de Chalcédoine et secrétaire de la congrégation des évêques et des réguliers. Il avoit été désigné, en 1817, pour aller en France comme nonce apostolique; mais cette nomination fut révoquée.

PARIS. Une mesure importante, et réclamée depuis longtemps par les besoins de la religion, vient d'être prise par le gouvernement. Un corps illustre en France par son ancienneté et ses services, qui eut le premier l'honneur de combattre le protestantisme naissant, et qui, dans le siècle dernier, s'efforça d'opposer une digue aux progrès de l'incrédulité; un corps qui a donné à la France de saints évêques, de zélés pasteurs, des docteurs habiles, va enfin sortir de ses ruines. Nous nous contenterons de donner aujourd'hui le texte des deux ordonnances royales, datées du 20 juillet et contre-

signées de M. l'évêque d'Hermopolis, et nous ajouterons seulement que le rétablissement de la Sorbonne étoit plus nécessaire que jamais au milieu de ces mauvaises doctrines qui pullulent de toutes parts :

Art. 1<sup>er</sup>. Il sera établi à Paris une maison centrale de hautes études ecclésiastiques.

2. Cette maison sera composée de sujets d'élite désignés par les évêques diocésains.

Nul ne pourra y être admis sans être engagé dans les ordres sacrés, et sans avoir terminé le cours ordinaire de philosophie et de théologie. Tous devront soutenir des thèses publiques en Sorbonne, en présence des professeurs et docteurs de la faculté de théologie de Paris.

3. Les chefs de l'établissement seront nommés par nous, sur la présentation d'une commission ecclésiastique de notre choix, dont les archevêques de Paris feront partie, et sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

4. La commission sera chargée de rédiger les statuts et réglemens dudit établissement, lesquels seront soumis à notre approbation.

Sont nommés membres de la commission ecclésiastique dont il est fait mention dans l'article 3 de ladite ordonnance,

Notre cousin le cardinal duc de La Fare, archevêque de Sens, pair de France, ministre d'Etat, chevalier de nos ordres; l'archevêque de Paris, pair de France; l'archevêque de Besançon, pair de France, conseiller d'Etat; de Bovet, ancien archevêque de Toulouse; l'évêque de Montpellier; l'évêque d'Amiens, pair de France; l'évêque de Viviers; l'abbé Desjardins, vicaire-général du diocèse de Paris; l'abbé Burnier-Fontanel, doyen de la faculté de théologie de Paris; l'abbé de La Chapelle; l'un de nos aumôniers, directeur des affaires ecclésiastiques; l'abbé Augé, ancien grand-vicaire, docteur de Sorbonne.

— La fête de saint Vincent de Paul a été célébrée, le mardi 19, dans la chapelle des Dames de la Charité, rue de Bac. Le matin, plusieurs ecclésiastiques y sont venus dire la messe; on a remarqué à celle de M. le duc de Rohan un grand nombre de jeunes gens, parmi lesquels étoient des gardes du corps qui ont fait leurs dévotions. La grand'messe a été célébrée par M. l'évêque de Cayste, assisté de MM. les prêtres et élèves du séminaire de Saint-Lazare. Le soir, le sermon a été prêché par M. l'abbé Jocard, confesseur du Roi; la même fête a été célébrée ce jour-là dans quelques églises et chapelles; dans d'autres elle a été renvoyée au dimanche suivant. Dans l'église Saint-Vincent de Paul, faubourg Poi-

sonnière, il y a eu mardi une messe solennelle pour la société de bienfaisance des secours mutuels; dimanche prochain on célébrera dans la même église la fête du saint patron, et le soir M. l'abbé Guillon, professeur d'éloquence, fera le panégyrique du saint.

— M. l'abbé Desbons, nommé à l'évêché de Troyes, n'est pas encore arrivé à Paris. Etant allé voir son père, vieillard âgé de quatre-vingt-dix ans, il a été attaqué d'une maladie grave, qui a donné pendant quelques jours de l'inquiétude. Il est beaucoup mieux, et a écrit lui-même pour annoncer qu'il se mettoit en route quand les médecins le jugeroient en état de supporter la fatigue du voyage.

— M. de Trévern, évêque d'Aire, a publié une Lettre pastorale sur l'association de la Propagation de la foi. Le prélat fait connoître l'origine et le but de cette association, destinée à favoriser les missions dans les pays lointains. Nous avons parlé plusieurs fois de cette œuvre, si digne d'exciter l'intérêt des fidèles. M. l'évêque d'Aire traite ce sujet avec autant d'âme que de talent. Il rappelle la formation du séminaire des Missions-Etrangères à Paris et le bien qu'il a produit; mais cet établissement a perdu ses ressources, le nombre des missionnaires diminue de jour en jour, et les missions manquent également de sujets et de fonds. N'est-il pas digne du zèle des cœurs chrétiens de prévenir la ruine entière d'une œuvre si importante et si honorable? M. l'évêque d'Aire expose les motifs les plus propres à toucher ses diocésains, et fait en passant une observation fort remarquable :

« Jusqu'à ces derniers temps, la réforme s'étoit élevée avec aigreur contre nos établissements de missionnaires. Elle sembloit se complaire à leur supposer des motifs qu'assurément ils n'eurent jamais. Ce n'est point, disoit-elle, le zèle pour le salut des âmes et la gloire de Jésus-Christ qui les transporte hors de leur patrie; mais l'ennui du cloître, le dégoût de leurs devoirs, ou l'envie d'acquérir au loin une considération qu'ils ne peuvent obtenir parmi leurs compatriotes. Et d'ailleurs, ajoutoit-elle, c'est blesser les droits des souverains, que d'aller, sans leur aveu, enlever leurs sujets à la religion nationale; comme si les apôtres avoient attendu le consentement des empereurs pour publier la bonne nouvelle dans l'empire; comme si encore les réformateurs eux-mêmes, avant de répandre leurs innovations, avoient sollicité l'agrément des souverains, ou bien qu'apparemment il falloit la permission des rois ou le don des miracles pour enseigner la vérité aux infidèles, et qu'il ne falloit ni l'un ni l'autre pour prêcher l'erreur à toute l'Europe!

— Après s'être si long-temps exhalée en invectives contre nos missionnaires, voici que la réforme a voulu avoir aussi les siens, et qu'elle a commencé à s'appliquer à elle-même ces paroles du divin maître : *Allez, enseignez toutes les nations*. Elle fait traduire à sa manière et imprimer à grands frais nos livres saints dans toutes les langues connues, et fait débarquer par ses ministres des cargaisons de Bibles sur toutes les côtes où abordent ses bâtimens de commerce. Que signifie ce changement d'opinion et de pratique? D'où lui est venue cette variation de principes? Comment ce zèle s'est-il emparé tout à coup de ceux-la mêmes qui en faisoient un crime aux catholiques? Et comment expliquer leur ardeur subite à convertir les infidèles, à rivaliser sur ce point avec l'Eglise mère, après l'avoir abandonnée par ce même fait durant trois siècles? Nous seroit-il permis d'espérer qu'après avoir vu prendre assez sur eux-mêmes pour adopter sa conduite charitable envers les infidèles, ils finiroient par adopter aussi sa doctrine. C'est alors que leur prédication deviendra totalement salutaire et fructueuse. »

A la fin de la Pastorale, le prélat indique les obligations des associés et les faveurs spirituelles qui leur ont été accordées. Les offrandes données par les fideles seront adressées à M. de Crugy, grand-vicaire d'Aire.

— M. l'évêque de Fréjus forme en ce moment un établissement de missionnaires pour son diocèse. Une maison vient d'être achetée pour cet effet au Luc, et on va la mettre en état de recevoir les missionnaires. Ce secours devoit plus nécessaire que jamais dans un diocèse où beaucoup de paroisses sont privées de l'exercice de la religion, ou n'en jouissent que d'une manière insuffisante. Malheureusement les dépenses sont au-dessus des ressources d'un département assez pauvre, surtout depuis la fatale mortalité des oliviers, principale ressource du pays. Dans cet état de choses, M. l'évêque a réclamé l'exécution de l'offre faite autrefois dans ce journal pour les établissemens de missionnaires. Quoique l'auteur de l'offre soit mort depuis quelque temps, néanmoins il a laissé des fonds pour cette œuvre, et on a pu envoyer à M. l'évêque de Fréjus 1000 fr. pour son établissement. Nous aurions désiré pouvoir faire connaître le nom du respectable anonyme; mais il a voulu emporter dans l'autre monde tout le mérite de sa bonne œuvre, et nous a instamment prié de ne jamais le nommer. Nous croyons seulement devoir prévenir ici que la seconde offre faite dans le n°. 1100 du journal étoit de la même personne, qui nous avoit demandé cette seconde annonce comme un moyen d'appeler de nouveau l'attention

sur ses vues, et d'exciter les diocèses à s'en occuper efficacement.

— On nous a communiqué une lettre de M. Chevigné, cet ancien officier de génie, demeurant aux Etats-Unis, dont nous avons rapporté la guérison dans le n.º 1042. La lettre de cet officier français est datée de Baltimore le 17 mai. Elle confirme les détails que nous avons donnés l'année dernière. « A l'époque de ma guérison, dit-il, je n'ai pu, d'après les faits, et d'après le sentiment intérieur que j'éprouvois, douter qu'elle fût miraculeuse. » Plusieurs mois après, il craignit de retomber dans sa maladie; mais il n'en observa pas moins les jeûnes de l'Eglise; il a fait le dernier carême avec plus de facilité que les précédens, et s'il ressentit le besoin de la faim; c'étoit sans douleur particulière. Le vertueux officier, en mandant ces nouvelles à un de ses amis en France, parle de lui-même avec une admirable simplicité et avec la plus édifiante modestie. Cette seconde lettre est précieuse, en ce qu'elle constate le fait de la guérison en même temps que la vertu de celui en qui Dieu a signalé ses miséricordes.

— Il paroît à Londres, depuis les derniers mois de 1824, un nouveau journal catholique, intitulé *Trutheller* ou le *Véridique*. Ce journal paroît le samedi de chaque semaine, et forme 8 pages à peu près dans le format de nos journaux quotidiens. Le rédacteur est M. Andrews, qui rédigeoit anciennement l'*Orthodox journal*; et dont nous avons parlé quelquefois. Les derniers numéros, les seuls que nous ayons vus, ne sont pas sans intérêt; ils contiennent d'abord une réponse au discours de l'évêque de Chester à la chambre des lords contre les catholiques. Cette réponse nous a paru à la fois forte et modérée. Le *Véridique* fait connoître aussi les opérations de l'association catholique anglaise, les assemblées de charité tenues par les catholiques, les discussions du parlement relatives aux catholiques, et tous les faits intéressans pour la religion. Il paroît que l'échec éprouvé par le bill catholique à la chambre des lords a causé, parmi les *orange-men* d'Irlande, une explosion de joie fanatique, qui a donné lieu à des processions burlesques, à des brûlemens d'effigies, à des cris et des injures contre les catholiques, à des feux de joie, à des rassemblemens tumultueux. Malheur au catholique que le hasard ou la curiosité mettoit à portée de ces rassemblemens; on lui jetoit à la tête tout ce qu'on pouvoit.

sous la main, et on l'accabloit d'avances et de railleries. Le duc d'York est devenu l'objet d'une espèce de culte de la part des protestans zélés. A Salisbury, on a formé un club perpétuel pour célébrer le jour de naissance du prince, en mémoire de son opposition au bill. Le corps des marchands de Londres lui a fait une adresse, et les tailleurs de la capitale lui ont donné à dîner. Le recteur du collège de Lincoln, à Oxford, lui a fait présent d'une tortue vivante, et le comté de Chester lui a envoyé un fromage. Il continue de se former des associations catholiques en différentes villes. A Blackburn, on a voté des remerciemens à M. Andrews et à M. Cobbett. A Londres, il se forme une société littéraire de défense pour les catholiques. Elle répandra de petits traités pour dissiper les préjugés et répondre aux objections et aux reproches des protestans. L'Irlande attire surtout l'attention du *Véridique*; il parle d'une visite pastorale de M. Kernan, évêque de Clogher, qui a confirmé près de cinq mille personnes et reçu l'abjuration de trente à quarante protestans. M. Doyle, évêque de Kildare, est arrivé, le 1<sup>er</sup> juin, à Tullow, de son retour d'Angleterre, où il avoit été appelé pour déposer devant les comités. On lui a fait une réception magnifique, et le prélat a officié à la procession de la Fête-Dieu, a prêché, et a reçu même des protestans des témoignages d'estime et d'intérêt. Le 5 juin, une cérémonie imposante a eu lieu dans la chapelle du collège de Maynooth; le docteur M'hale y a été sacré évêque par M. l'archevêque de Dublin, assisté de l'archevêque de Team et de l'évêque d'Achonry.

#### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a daigné accorder 800 fr. aux incendiés de Flez, commune de Saint-Pierre-Dumont (Nièvre); S. A. R. M<sup>rs</sup> le Dauphin leur a fait remettre 500 fr., et M. le duc d'Orléans 300 fr. Ces secours ont été accordés par l'intermédiaire de M. Hyde de Neuville, qui a donné lui-même 200 fr. Le Roi a, en outre, accordé 1000 fr. aux incendiés de Beauzy, commune de Clamecy.

Un incendie ayant consumé presque en entier le village d'Alfonne, près de Beauvais, les dames de cette ville ont fait une quête qui a produit plus de 2000 fr. S. M. a fait remettre à M. le préfet de l'Oise 500 fr.; M<sup>rs</sup> le Dauphin, 1000 fr., et M<sup>rs</sup> le duc de Bourbon, 160 fr. M. le préfet a pu joindre à toutes ces sommes celle de 800 fr. que le Roi, pendant son séjour à Compiègne, a fait mettre à sa disposition; La société Philharmonique de Beauvais a donné,

au profit de ces incendiés, un concert dont la recette s'est élevée à 1100 fr.

— M<sup>r</sup>. le Dauphin a fait remettre 500 fr. aux incendiés de Béthisy-Saint-Pierre (Oise); M<sup>m</sup>e. la Dauphine a donné une pareille somme, et M. le duc de Bourbon a fait parvenir au maire de Béthisy une somme de 100 fr.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berry, vient de faire l'acquisition d'une partie du beau troupeau de moutons anglais à longue laine, importé par M. Calvert. L'auguste Princesse l'a invité à visiter Rosul, lieu où les moutons doivent être placés, et à donner le moyen de les faire prospérer, en faisant connoître les avantages de cette belle race aux cultivateurs voisins des propriétés de S. A. R.

— Une ordonnance du Roi, datée du 13 juillet, fixe le traitement du premier président et du procureur-général de la cour royale de Rouen à 25,000 fr. Le traitement des conseillers de la même cour est fixé à 4200 fr.

— Une décision du Roi, du 12 mai, porte ce qui suit : 1<sup>o</sup>. les sous-officiers, à leur arrivée dans les corps, doivent être reconnus devant tout le régiment, et prêter serment comme les officiers; 2<sup>o</sup>. le port d'armes et le salut militaire de la part des sous-officiers et soldats leur sont dus comme aux officiers; 3<sup>o</sup>. ils doivent prendre rang à l'état-major immédiatement après les officiers supérieurs.

— Par ordonnance du 20 de ce mois, l'intendance des forêts de la couronne est supprimée, et réunie au ministère de la maison du Roi.

— M. le banquier Caccia, administrateur-trésorier du bureau de charité du 3<sup>e</sup>. arrondissement a été nommé, par ordonnance du Roi, lieutenant-colonel de la 2<sup>e</sup>. légion de la garde nationale de Paris.

— Dans la séance générale du 5 avril dernier, l'Académie royale de médecine a nommé à l'unanimité au nombre de ses membres M. le docteur Circaud de La Clayette (Saône et Loire).

— Plusieurs journaux avoient annoncé qu'un bâtiment, arrivé d'Alexandrie, avoit propagé la peste au lazaret de Marseille, et qu'elle y avoit déjà fait périr six personnes. M. Moreau de Joannès a fait connoître à l'Académie des sciences que cette nouvelle est dénuée de fondement. Un seul malade se trouve en ce moment au lazaret de Marseille; encore espère-t-on qu'il pourra échapper à la mort.

— Un enfant de dix ans se baignoit, le 15 juillet dernier, avec sa mère, près de Nogent-sur-Saône. Il est entraîné par le courant, et alloit être noyé, lorsque M. Bernard, fils du directeur des droits réunis de cette ville, attiré par les cris de la mère, accourt et se précipite à l'eau: il saisit deux fois l'enfant, et est forcé de le lâcher sur le point de se noyer lui-même; enfin il l'atteint de nouveau, et le rapporte sur la rive, où l'enfant est rappelé à la vie.

— Nous avons parlé de l'incendie qui a dévoré, le 28 juin dernier, les trois quarts de la commune de l'Abergement (Doubs). Le désastre est évalué à près de 400,000 fr. Les malheureux incendiés ont déjà reçu des secours des communes voisines, et, entr'autres,

de celle de Vallorbes, canton de Vaux en Suisse, qui a de suite envoyé 600 francs. Une souscription est ouverte pour les incendiés de l'Abergement, chez M. Poisson, notaire, île Saint-Louis, quai d'Orléans, n<sup>o</sup>. 4.

— Un jugement du tribunal de police correctionnelle de Dieppe avait condamné un cultivateur d'Englesqueville à 50,000 francs d'amende et aux frais, pour délit d'usure habituelle. L'accusé ayant interjeté appel, la cour royale de Rouen vient de confirmer le premier jugement, en réduisant toutefois l'amende à 25,000 fr.

— Par jugement du tribunal de police correctionnelle séant à Belfort (Haut-Rhin), le nommé Vincent Martin, convaincu d'usure habituelle, a été condamné à 20,000 fr. d'amende.

— Le tribunal correctionnel d'Agen a condamné, le 11 de ce mois, Marguerite Phisanceau à cinq ans d'emprisonnement, 50 fr. d'amende et aux frais, pour avoir escroqué diverses petites sommes à quelques habitans de la ville et des environs, en leur faisant accroire que la maladie dont leur père, leur mari ou leur enfant étoit attaqué, n'étoit qu'un charme ou sort, et qu'elle les guérisset, malgré le sorcier ou la sorcière qui le leur avoit donné, au moyen d'un breuvage qu'elle leur faisoit prendre et d'un petit sachet dont elle les affubloit, ainsi qu'à tous les membres de leur famille.

— Les sieurs Cobracq, cultivateur à Asson, et Blanq, tailleur à Saint-Faust (Basses-Pyrénées), ont été condamnés à un an de prison et 300 fr. d'amende, par le tribunal civil de Pau, par avoir récéllé des désertours.

— Le Roi d'Espagne vient de publier un décret par lequel il accorde aux veuves et aux orphelins des officiers morts en combattant dans les rangs des constitutionnels la pension correspondante à l'emploi dont ces officiers jouissoient à l'époque du 7 mars 1820.

— Le roi et la reine de Sardaigne sont arrivés à Turin, le 7 au matin, de retour de Gènes. Le prince de Carignan y est aussi revenu de la Villa Raccognigi.

— L'escadre destinée à transporter le roi et la reine des Deux-Siciles à Naples est entrée, le 30 juin, dans le port de Livourne. Elle est composée de sept vaisseaux qui, après avoir transporté S. M. sicilienne à Naples, iront sur les côtes des Etats barbaresques, le contre amiral Prévile, qui les commande, étant chargé de remplir dans ces parages une mission importante.

— L'instruction contre les carbonari arrêtés dernièrement à Rome se poursuit avec activité. Les efforts que fait un certain parti pour faire regarder cette affaire comme peu importante ne peuvent rien contre des faits d'une nature aussi grave que l'assassinat commis par Tharghini contre Pantini, à cause des révélations que ce dernier a faites devant l'autorité.

— Une révolution a éclaté dans toute la province de Monte-Video. Aussitôt le capitaine-général a envoyé à Rio-Janeiro un navire pour informer l'empereur du Brésil de ce soulèvement. Les insurgés,



au nombre de sept cents hommes, ont à leur tête un renégat espagnol, nommé Fructoso Ribeiro. Cette insurrection a été très-préjudiciable au commerce.

Nous avons souvent été chargé de faire passer des lettres au prince de Hohenlohe, et depuis quelque temps toutes ces lettres avoient été envoyées à leur adresse par le canal d'un seigneur allemand; M. le comte de Senfft, qui avoit rendu le même service à beaucoup d'autres personnes. Quelquefois M. de Senfft profitoit d'occasions particulières; plus souvent il mettoit simplement les lettres à la poste, en ayant soin de les affranchir. Nous n'avons sur que récemment qu'il se chargeoit de cette dépense qui, vu le nombre des lettres, n'a pas laissé que d'être considérable; et nous avons reconnu l'obligance et la générosité de cet excellent et pieux seigneur; nous lui en avons fait tous nos remerciemens au nom des personnes qui nous avoient adressé leurs lettres. M. le comte de Senfft a quitté la France; il retourne en Allemagne, et va, dit-on, se fixer en Autriche. Il laisse à Paris de nombreux amis, qui prisoient encore moins son esprit et ses connoissances que ses heureuses qualités, son aimable caractère et sa piété si touchante et si vraie. Nous lui avons demandé, avant son départ, les moyens de correspondre avec le prince de Hohenlohe; et il nous a répondu que le plus simple étoit d'écrire par la poste à M. Forster, et qu'on pouvoit toujours se servir de l'adresse donnée autrefois dans ce journal. Nous la répétons ici pour la plus grande commodité de nos abonnés: *M. Forster, curé à Huttenheim, près Wutzbourg, poste restante à Possenheim, Bavière.* Il faut avoir soin d'affranchir la lettre. Comme il n'y a pas d'autre formalité à remplir, chacun peut, dans les différentes provinces, écrire directement à M. Forster, et mettre la lettre à la poste dans le lieu de sa résidence ou dans le bureau de poste le plus voisin. Cela est plus simple, plus expéditif et moins coûteux que de nous écrire en nous chargeant de faire passer la lettre. C'est un service que nous rendrions encore volontiers à nos abonnés, comme nous l'avons fait pour un assez grand nombre; mais n'ayant plus d'autre voie que celle de la poste pour faire passer les lettres, il nous paroît inutile de nous les adresser, et on sera servi plus promptement en les faisant partir directement du lieu où chacun se trouve.

Nous avons promis de revenir sur un écrit qui paraît sur la fin de l'année dernière, et que nous annonçâmes n°. 1060; c'est celui qui a pour titre : *de la Transmission héréditaire des trônes dans les races légitimes, considérée plus particulièrement comme source de la liberté*, par M. Madrolle (1). L'auteur y démontre par des faits ce grand principe du droit public universel, l'hérédité légitime; il ne prétend pas pour cela soutenir le pouvoir arbitraire; c'est la liberté qu'il défend, mais la liberté du bien, et non celle du mal. Son écrit est partagé en trois parties, l'une sur les calamités des monarchies électives ou usurpées; l'autre sur les bienfaits des monarchies héréditaires, et la troisième sur le testament de Buonaparte mis en regard avec celui de Louis XVI. Dans la première partie, M. Madrolle met surtout en scène Cromwell et Buonaparte, et par le caractère de l'usurpation il fait encore mieux sentir les avantages de l'institution légitime. Dans la seconde partie, l'auteur invoque surtout les témoignages de notre histoire, et raconte rapidement tout ce que la France a dû aux Bourbons, et les grands exemples de vertu, de bonté et de courage qu'ils ont donnés au monde. Enfin, dans la dernière partie, il juge Buonaparte par ses dernières volontés, et oppose un monument d'orgueil en délire à un monument de grandeur d'âme et de simplicité. Ce parallèle offre des rapprochemens curieux, et tout l'ouvrage est semé de traits vifs et animés qui partent d'une conviction profonde, et qui ne manquent ni d'originalité ni de bonheur.

(1) In-8°. prix, 3 fr. et 3 fr. 55 c. franc de port. A Paris, chez Dentu; et au bureau de ce journal.

### AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du renouvellement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, renouvellement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Sur un écrit récent, intitulé : *les Miracles*, par  
M. C\*\*\*\*. In-12 de 225 pages.

L'esprit d'irréligion prend toute sorte de formes pour propager ses doctrines; tantôt il attaque ouvertement le christianisme et les principes même de la révélation; tantôt il dénonce les prêtres et flétrit des couleurs les plus odieuses un corps célèbre par ses services; c'est spécialement la tâche de quelques journaux qui tous les matins nous offrent quelque accusation contre le clergé, et qui, braquant successivement leurs lunettes sur tous les points de la France, y découvrent des traits de fanatisme des prêtres, des refus de sacremens ou de sépulture, des abus de pouvoir, des discours impertinens tenus en chaire, une foule enfin de petites iniquités. Dans ces feuilles impartiales, c'est toujours les prêtres qui ont tort, ce sont toujours eux qui causent du scandale, tandis que les autres, les ennemis de la religion ou de l'autorité, les protestans, les mauvais maires, les chrétiens qui ne pratiquent point; tous les hommes de parti se conduisent constamment avec une sagesse et une modération parfaites, ne répondent qu'avec douceur, ne se vengent jamais....., sauf par les lettres qu'ils adressent à ces mêmes journaux. Mais cette voie, ouverte aux réclamations des paroissiens contre leur pasteur, est-elle aussi ouverte aux pasteurs qui auroient à se plaindre de leurs paroissiens? Non, vous devez sentir que cela n'est pas dans la couleur de ces journaux; ils se feroient tort auprès de leurs amis en tenant exactement la balance et en accueillant indistinctement toutes sortes de plaintes. De même ils ne sauroient, en conscience,

*Tome XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. X*

faire mention des démentis qu'on leur donne; ils ont toujours de la place pour insérer les attaques contre les prêtres, ils n'en ont point pour rapporter la justification de ceux-ci. Cependant ils vanteront au besoin leur esprit de justice et leur impartialité, et ils protesteront qu'ils ne font acception de personne, et qu'ils ne cherchent que la vérité. Ceux qui les lisent sans prévention jugeront ce qu'il en faut croire.

Outre les journalistes, il est encore une autre classe d'écrivains qui travaillent au même but, et qui font de petits livres ou des brochures tendant également à tourner en ridicule la religion et les prêtres; tantôt ce sera sous la forme d'histoires, tantôt sous celle de plaisanteries. L'un vous fera un livre sérieux *sur le Culte*, et à ce titre seul il est aisé de voir que l'auteur confond deux choses très-distinctes, la croyance et la pratique extérieure de la religion; c'est pendant la révolution qu'on s'est accoutumé à donner le nom de culte à la religion, et qu'on a attaché à ce mot une acception inconnue jusque-là dans notre langue. Nous examinerons plus tard ce livre, qui ne paroît être au fond qu'un recueil des articles que l'auteur inséroit dans un journal contre les prêtres, et des déclamations auxquelles il se livroit sur le clergé. Aujourd'hui nous parlerons d'une brochure d'un autre genre, mais qui est dictée par le même esprit; cette brochure a pour titre simplement : *les Miracles*, et l'auteur, que nous ne connoissons pas, prend le nom de M. C. Peut-être ce titre et les premières pages du volume induiront-ils en erreur quelque lecteur trop confiant; il importe donc de faire connoître cet ouvrage, fruit d'une malice plus déguisée, mais qui n'est pas moins perfide.

L'auteur ne s'est pas proposé d'attaquer les miracles *ex professo*, mais de faire un recueil des plus singuliers, des plus apocryphes, des plus incroyables. Il ne va

pas chercher ses matériaux dans les ouvrages les plus estimés que nous ayons à ce sujet, dans les Vies des Saints de Butler, ni même dans celles de Baillet, de Griffet et de Croiset; non, il ne consulte que les vieilles chroniques, que les livres composés dans un temps où la critique étoit inconnue, que les traditions populaires les moins autorisées. Les miracles qu'il choisit de préférence ne sont pas ceux qui peuvent édifier, mais ceux qui peuvent faire rire; il prétend qu'il les a tous tirés des *Fleurs des Vies des Saints*, par Ribadeneira. Tout le monde sait que cette compilation est entièrement décréditée depuis les travaux des savans hollandistes, qui ont examiné les monumens et les faits de l'antiquité avec les yeux d'une sage critique. Il y a donc une affectation manifeste à aller puiser à une source que personne ne consulte plus. Ribadeneira est tombé dans un oubli profond; ses *Fleurs des Vies des Saints* ne sont plus lues en Espagne même, et elles sont tout-à-fait inconnues chez nous. L'extrait qu'on nous en donne aujourd'hui n'a pas même le caractère de simplicité de l'original, qui pouvoit faire excuser des récits assez peu vraisemblables. L'auteur a supprimé entièrement et les faits édifiants; et les réflexions pieuses, et tout ce qui pouvoit nous intéresser aux vertus des saints personnages; non, il a eu un autre but, et tout son livre le prouve.

Il commence par les miracles qui ont rapport au saint Sacrement, et il en choisit une demi-douzaine qu'il entasse sans liaison et sans réflexion; ce ne sont pas les plus authentiques qu'il rapporte, mais ceux qui prêtent à la dérision des ennemis de l'Eglise. Il va chercher des traditions populaires qu'on a mêlées quelquefois à la vie des saints, et les présente crûment comme les faits les mieux établis, et comme servant même à prouver la présence réelle.

Il y a dans l'ouvrage environ cent vingt articles de

saints; la plupart sont fort courts, et ne nous apprennent rien sur la foi, sur le zèle et la piété de ces hommes vénérables. L'auteur ne tire de leurs vies que quelques miracles bien suspects, quelques traditions hétéroclites; il aime beaucoup à mettre en scène des diables ou des animaux; ce sont des oiseaux, des poissons, des ânes, des araignées, des muets, des grenouilles, etc.; par exemple, le diable éteignit plusieurs fois la chandelle de saint Laurent, qui à chaque fois se rallumoit tout de suite; ailleurs il fut obligé de tenir la chandelle de saint Dominique, et se brûla les griffes. Vous concevez du reste combien ces faits sont instructifs et édifiants. Les Vies de saint Rieul, de sainte Catherine de Sienne, de saint Clément, de sainte Eulalie, sont pleines de choses non moins ridicules. Dans la Vie de sainte Claire de Monte-Falco, l'auteur dit qu'on l'ouvrit après sa mort, et qu'on trouva dans son fiel trois petites pelotes rondes de la grosseur d'une noisette, aussi pesantes l'une que l'autre; ce qui, ajoute-t-il ingénieusement, *témoinne la vérité du mystère de la sainte Trinité*. Assurément il seroit difficile de ne pas se rendre à une telle preuve. Nous citerons en entier la Vie de saint Marin, qui est fort courte, et dont le ton fera juger de l'esprit de l'auteur: « Saint Marin, vivant dans une grotte; après avoir été persécuté par le diable et les hommes, fut appelé par l'évêque de Rimini, qui l'ordonna diacre; en s'en retournant, un ours dévora son âne. Il prit le licol, le mit au cou de l'ours, puis zeste sauta dessus, et s'en revint ainsi chez lui. Il mourut l'an 287. » Ce récit n'est-il pas bien satisfaisant pour les âmes pieuses? Beaucoup d'autres articles sont aussi malignement conçus, et ont l'air de n'avoir été insérés que pour avoir le plaisir de rapporter quelque particularité ridicule. Voyez encore les Vies de saint Muce, de saint Goar, de saint Florent, de saint Colomban, etc.

Le dernier article est sur l'Assomption de la sainte Vierge; l'auteur en rapporte toutes les circonstances, comme s'il les eût apprises par une révélation particulière, ou plutôt il copie les récits apocryphes que nous avons déjà signalés dans une autre occasion. Il finit par une conclusion pleine de dérision et de malice : *Les souverains pontifes, dit-il, ont canonisé les serviteurs de Dieu d'après leurs miracles; oui d'après des miracles avérés, et non d'après des traditions ridicules, comme celles qui remplissent ce volume. L'auteur assure qu'il a composé son livre pour convertir les païens et fortifier les chrétiens, et ses derniers mots sont : Gloire à Dieu, honneur aux saints, paix aux hommes.* Il nous semble entendre Voltaire protestant de son respect pour *notre sainte religion*, et faisant des déclarations hypocrites, après avoir tourné en ridicule ce qu'il y a de plus auguste dans nos mystères.

Il faut sans doute attribuer au même auteur une autre brochure qui paroît aussi chez le même libraire, et qui est intitulée : *les Jésuites condamnés par leurs maximes et par leurs actions, ouvrage dédié à tous les souverains*, par M. C. 1777, in-8°, de 61 pages. Cette brochure est dans le même goût que tous les pamphlets que l'on débite contre les Jésuites; elle est divisée en deux parties, *les Jésuites condamnés par leurs maximes, les Jésuites condamnés par leurs actions*. On auroit pu, avec plus de raison, intituler la brochure : *les Jésuites condamnés par leurs ennemis*; car l'auteur ne cite que des ennemis de la société. Il paroît que sa seconde partie ne lui a pas fourni beaucoup de matière, et que les crimes des Jésuites ne sont pas très-nombreux; car cette seconde partie n'a que 9 pages. Mais l'auteur nous dédommage en nous donnant trois discours prononcés au parlement contre les Jésuites; l'un est le plaidoyer d'Antoine Arnould pour l'Université; l'autre est celui d'un autre avocat, Louis Dollé,

qui parla aussi contre les Jésuites dans la même affaire ; le dernier est un discours du premier président, Achille de Harlay, à Henri IV. Enfin M. C. termine son intéressante brochure par un article sur la chambre des méditations des Jésuites ; c'est une ineptie ridicule.

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. Une lettre, de M. l'archevêque de Paris, datée de Rome le 9 juillet, offre des détails qui ne peuvent manquer d'intéresser et d'édifier le lecteur. « Nous n'avons, dit le prélat, qu'à rendre grâces à Dieu du succès de notre voyage ; la chaleur, quoique forte, ne m'a pas paru insupportable. Aujourd'hui nous avons rempli les conditions prescrites pour gagner le jubilé, et nous espérons l'avoir gagné. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout le diocèse de Paris nous étoit présent, et Dieu m'est témoin qu'il ne s'est pas passé un seul jour où je n'aie cherché à intéresser en sa faveur tant de saints et de saintes dont la mémoire est ici toute vivante. Ce que je ne veux pas vous laisser ignorer non plus, c'est la cordialité, la bienveillance, les attentions, les prévenances, et jusqu'aux délicatesses dont nous avons été et dont nous sommes ici continuellement l'objet. Le saint Père, qui nous a accueilli avec tant de bonté, a voulu nous faire sortir de notre hôtel pour nous loger dans un palais tenant au séminaire dit l'Apollinaire. On a pourvu à tous nos besoins avec recherche ; il a fallu nous laisser faire, et ne conserver d'empire que sur notre cœur pour sentir tous les mouvemens de la reconnaissance ; car nous n'avons pas assez de nos lèvres pour l'exprimer. Nous quitterons Rome vers le 20 de ce mois, et nous prendrons la route de Florence, de Gênes et de Turin. Nous espérons être à Paris vers le 12 août, pour y célébrer la grande fête de Marie. Je me rappelle au souvenir de tous ces messieurs du conseil, du chapitre et du clergé. J'ai déjà mis leurs hommages avec les miens aux pieds du saint Père, et j'ai reçu sa bénédiction pour nous tous ; je la prendrai de nouveau en partant. Il me tarde déjà de revenir, et je n'aspire qu'à retourner *ad oves mihi commissas*, pour leur rendre, selon les forces que Dieu voudra me donner, tous les bons offices qu'elles ont le droit de réclamer de moi. »



— La mesure qui nomme un administrateur pour l'archevêché de Lyon seroit restée incomplète, si on n'eût pourvu à l'administration du diocèse en cas de mort de M. l'archevêque d'Amasie. En conséquence, ce prélat a sollicité une prorogation des pouvoirs de ses grands-vicaires dans ce cas : le gouvernement a appuyé cette demande, et un bref de Léon XII, du 21 septembre de l'année dernière, statué qu'en cas de mort de M. l'archevêque d'Amasie les pouvoirs de ses vicaires-généraux sont prorogés. Une ordonnance du Roi, du 19 janvier dernier, autorise la publication de ce bref; elle a été insérée dans le dernier Bulletin des lois. Ainsi, toute interruption de la juridiction est prévenue, et l'on n'a plus à craindre aucune inquiétude pour les consciences. Le diocèse de Lyon est d'ailleurs fort tranquille sous l'administration du prélat appelé par le choix des deux puissances à gouverner cette grande église, et qui se montre digne, par son zèle et son habileté, de cette importante fonction.

— Il n'est personne qui n'ait été choqué d'un article qui a paru dans un de nos journaux il y a quelques jours, et que l'on prétendoit extrait des feuilles anglaises. Cet article renfermoit l'accusation la plus grave contre un personnage illustre et vénérable que l'Eglise a perdu il y a deux ans. On supposoit qu'un nommé Benedetti étoit venu à Rome pour réclamer des droits, et qu'il avoit présenté, pour appuyer ses prétentions, une centaine de lettres adressées à sa mère; mais qu'on n'avoit accueilli ses réclamations qu'en l'envoyant au château Saint-Ange. Le journaliste, dont la bienveillance pour le clergé est connue, paroisoit adopter cette fable, et ne disoit rien de ce qui en montre l'absurdité. Un tel bruit, qui éclate pour la première fois en Angleterre et dans des feuilles protestantes, est par là même fort suspect; tout ce qui tend à jeter du ridicule sur le Pape et sur le papisme est accueilli dans ce pays-là. Mais la calomnie ne soutient pas le plus léger examen : tout l'univers a connu les vertus du feu Pape; sa piété et sa modestie ont brillé en France comme en Italie, et ont conquis l'admiration de ses ennemis mêmes; et il est remarquable que ses persécuteurs, tout iniques et tout passionnés qu'ils étoient, ont respecté néanmoins ses mœurs, et n'ont osé attaquer à cet égard sa réputation. On peut croire qu'ils ne l'eussent pas ménagé, s'il eût donné prise sur lui à des ennemis si attentifs à l'observer, et si intéressés à le faire

déchoir de l'estime et du respect des peuples. Cette dernière disgrâce lui avoit manqué, et, après l'avoir persécuté pendant sa vie, il falloit encore flétrir sa mémoire après sa mort. Mais l'imposture aura peu de crédit; quiconque a vu seulement le poutife n'a pu qu'être touché de sa physionomie pleine de simplicité, de candeur et de modestie; et il ne restera, nous l'espérons, à l'auteur de la fable que la honte de l'avoir gardie, et d'avoir insulté un si pieux et si auguste personnage par un si misérable roman.

— Les protestans ont long-temps reproché à l'Eglise catholique son zèle pour les missions lointaines, et l'esprit de prosélytisme étoit le texte le plus banal des déclamations dont ils remplissoient leurs journaux, leurs discours et leurs écrits. Souvent, depuis quelques années, les voilà qui eux-mêmes veulent se montrer animés de l'esprit de prosélytisme; ils forment des sociétés de missionnaires, et nous avons quelquefois parlé de ces sociétés, de leurs travaux, des livres et des missionnaires qu'ils expédient dans les diverses parties du monde: C'est en Angleterre surtout que ce zèle nouveau s'est manifesté avec une ardeur extraordinaire; mais les protestans français ne sont pas non plus restés en arrière de ce mouvement. On a formé, à Paris, une société des missions évangéliques chez les peuples non chrétiens. Cette société a un comité d'administration, composé d'une vingtaine de membres, et qui se réunit une fois par semaine. De plus, la société a établi, sur le boulevard du Mont-Parnasse, une espèce d'école préparatoire pour les missions. Cette école est dirigée par M. Galland, auparavant second pasteur de l'église protestante pour les Français à Berne. Elle n'est pas nombreuse, et ne compte encore que cinq sujets; mais on ne doute pas qu'elle ne s'accroisse. Le 14 avril dernier, la société a tenu une assemblée générale pour le second anniversaire de sa fondation. Il y a eu de fort beaux discours de M. le pasteur Galland, de M. Stapfer, de M. de Stael, et des ministres luthériens et des calvinistes de Paris. M. Galland s'est étonné qu'on eût négligé pendant des siècles une œuvre si expressément commandée, celle des missions. Effectivement comment se fait-il que les protestans, pendant plus de deux cent cinquante ans, ne se fussent pas avisés d'envoyer des missionnaires; et qu'ils aient manqué si long-temps à ce qui, dit M. Galland, est un devoir impérieux et sacré? Comment s'expliquer cette insou-

France chez des gens qui parloient tant de leur zèle? et comment se fait-il que l'Eglise catholique, contre laquelle on déclamoit tant, ait été si long-temps la seule à travailler à la propagation du christianisme dans les contrées idolâtres? Les orateurs de la société protestante ont dissimulé cette petite difficulté; nous en aurions une autre à leur proposer. Voilà donc une société qui se propose d'envoyer des missionnaires; mais quelle doctrine prêcheront-ils? Feront-ils des luthériens ou des calvinistes? Je vois, dans la société, des membres des deux communions, des ministres des deux cultes; comment s'arrangeront-ils ensemble? Les pasteurs de l'église de la confession d'Augsbourg souffriront-ils qu'on enseigne le calvinisme, et les pasteurs de l'église réformée verront-ils de bon œil se propager les doctrines luthériennes? Le directeur de l'établissement boulevard Montmartre est, je crois, un calviniste; les missionnaires qui sortiront de son école inclineront donc vers le calvinisme. Mais comment ceux qui ont une autre croyance peuvent-ils contribuer à propager des principes qu'ils croient erronés? Quand on a une foi, on doit désirer qu'elle se répande à l'exclusion de toute autre; mais si on favorise également la propagation des dogmes les plus contraires, c'est qu'apparemment on met peu d'importance à la foi, et qu'on regarde tous les dogmes comme indifférens. Or des missions conçues sur ce principe ne peuvent jamais avoir un grand succès. Quel zèle peuvent avoir à prêcher des gens qui n'ont pas de croyance fixe, ou qui s'imaginent que des croyances peuvent se modifier, que des églises peuvent s'unir à l'extérieur sans adopter un même symbole? La société des missions évangéliques porte donc en elle un principe de destruction et de ruine, et il en sera de ses efforts comme de ceux de la société biblique et des autres sociétés formées en Angleterre et ailleurs, qui ont un instant de vogue, et qui disparaîtront aussi vite qu'elles se sont élevées.

— Le diocèse de Beauvais a essuyé, en moins de quinze jours, trois désastres qui ne peuvent manquer d'exciter l'intérêt des amis de l'humanité. Le 7 de ce mois, Allonne, village aux portes de Beauvais, a été, dans moins de deux heures, la proie des flammes; cinquante-deux maisons ont été détruites. Quelques jours après, le feu a pris à La Houssoye, à trois lieues de Beauvais; huit maisons ont été consumées. Le 20 juillet, au soir, le village du Tillé, à trois quarts de

lieu de Beauvais, a été dévoré presque en entier par un incendie. Ce dernier malheur a occasionné une perte affreuse pour les habitans; la sécheresse et le vent ont propagé rapidement les flammes. Bien des familles sont réduites à une extrême misère, et la charité sollicite pour elles des secours. On parle, à la Houssoye, d'une circonstance extraordinaire; une statue de la sainte Vierge a été respectée par les flammes, quoique la pièce où elle se trouvoit ait été consumée. M. l'évêque de Beauvais, qui a montré au Tillé son zèle et sa charité, a fait un appel à la pitié publique, dans son Mandement du 21 juillet, relatif aux prières à l'occasion de la sécheresse. Le prélat y déplore d'une manière touchante les fléaux qui affligent ses diocésains :

« C'est donc avec une pénible anxiété que nous voyons se prolonger une température brûlante qui dévore les fruits de la terre, et détruit les espérances que nous avions conçues d'une riche et abondante moisson, et nos alarmes paternelles nous exagèrent peut-être les malheurs que semble nous préparer dans l'avenir une sécheresse si extraordinaire. Dans la prospérité, N. T. C. F., nous devons payer à Dieu le tribut de la reconnaissance et de l'amour; dans l'adversité, considérons que les maux de t le ciel nous frappe sont beaucoup moindres que les péchés dont nous nous sommes rendus coupables; regardons-les comme des épreuves qui nous sont envoyées pour nous châtier, et non pour nous perdre. *Reputantes peccatis nostris hac ipsa supplicia minima esse, flagella Domini ad emendationem et non ad perditionem nostram evenisse credamus.* Adressons des prières publiques à celui qui rassemble les nuages, et prépare à la terre une pluie bienfaisante; qui fait croître l'herbe sur les montagnes, et donne la nourriture aux animaux créés pour le service de l'homme. *Qui aperit caelum nubibus, et parat terrae pluviam, qui producit in montibus fenum, et herbam servituti hominum.* Faisons une sainte violence au ciel par les larmes et les œuvres de la pénitence, par la ferveur de nos supplications et par l'abondance de nos charités.

» Déjà, N. T. C. F., vous avez exercé la miséricorde avec un zèle digne, d'admiration et des plus justes éloges envers les malheureux habitans d'un village voisin, ravagé par un violent incendie; et voilà que nous avons à déplorer de plus grands malheurs et à solliciter de nouveaux secours, quand votre charité est épuisée. Les communes d'Allonne, de La Houssoye et de Tillé ont été presque en même temps la proie des flammes; nous avons contemplé des scènes déchirantes de désolation, de détresse et de ruine; nous avons vu consumé le toit paisible du laboureur, et des hameaux, naguère florissans, plongés dans la douleur, la consternation et le désespoir; et nous nous sommes demandé où iroient se réfugier tant d'infortunés? quelle demeure hospitalière remplaceroit pour eux la maison de leurs pères? où ils prendroient le pain de chaque jour, et qui les aideroit à re-

construire leurs pauvres cabanes? Le premier magistrat de ce département a pourvu, il est vrai, aux nécessités les plus urgentes. Qu'il reçoive ici l'expression de notre profonde estime et de notre gratitude, nous avons été les témoins de son généreux dévouement et de son zèle infatigable, quand, au milieu des cendres et des ruines, il disputoit aux flammes un dernier aliment, et sauvoit les restes de quelques habitations à demi détruites; nous avons entendu sortir de sa bouche les paroles de consolation qui relevoient les courages abattus, faisoient renaitre l'espérance dans les cœurs; et, après avoir dirigé habilement les travaux qui pouvoient arrêter le fléau destructeur et prévenir de plus affreux ravages, il s'est empressé de solliciter les bienfaits d'un monarque qu'on n'invoque jamais en vain, quand il s'agit de réparer des désastres et de tarir la source des larmes de ses sujets. »

Le prélat ordonne donc des prières dans toutes les églises, pour demander à Dieu la cessation de la sécheresse. Dans la cathédrale, la châsse de sainte Angadrême sera descendue et exposée à la vénération des fidèles. Cette sainte patronne de la ville est fort révérée dans le pays.

— M. Ferdinand-Auguste comte Spiegel, archevêque de Cologne, a adressé, le 12 juin dernier, une Lettre pastorale aux chapitres et au clergé du diocèse, dont il vient enfin de prendre l'administration. Cette Lettre pastorale est en latin. Le prélat, en montant sur son siège, croit devoir entretenir ses prêtres de leurs obligations réciproques. Vous gémissiez, leur dit-il, sur la destruction d'une église si ancienne et si illustre; mais voilà qu'elle est rétablie, un chapitre y est formé de nouveau, et, comme a dit Pie VII dans la bulle *De salute*, le roi de Prusse a montré en cette occasion l'intérêt et la bienveillance qu'il porte aux nombreux catholiques de ses États. M. de Spiegel célèbre les bienfaits de ce prince, qui a doté le chapitre, et qui a ordonné de réparer, aux frais du trésor, la cathédrale, qui menaçoit ruine. M. l'archevêque traite ensuite des objets propres de la sollicitude pastorale, du culte divin et du soin des âmes. Il exhorte les prêtres à célébrer les saints mystères avec une piété qui en inspire aux fidèles, à instruire la jeunesse avec soin, à distribuer aux fidèles le pain de la parole divine, à diriger les âmes avec zèle et charité dans le tribunal de la pénitence, et surtout à consoler et secourir les mourans. Cette Pastorale, composée presque toute entière de passages de l'Écriture, et écrite dans un style soigné, est particulièrement remarquable par le ton de piété qui y règne, et par la sagesse des conseils qu'y trace le res-

pectable archevêque. M. de Spiegel a le titre de conseiller intime du roi de Prusse et de membre du sénat. On voit avec plaisir qu'il ait enfin pris possession de son siège, et on fait des vœux pour que les autres églises d'Allemagne sortent aussi de leur longue et funeste viduité.

### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, connoissant le dévouement et les malheurs de M. le chevalier Champneuf, ancien lieutenant du Roi de la place d'Auxonne, a accordé à M<sup>lle</sup>. Champneuf, sa fille, une pension de 600 fr.

— M<sup>r</sup>. le Dauphin et M<sup>me</sup>. la Dauphine, informés de l'incendie de Marcilly (Haute-Marne), ont daigné accorder, M<sup>r</sup>. le Dauphin 1000 fr., et M<sup>me</sup>. la Dauphine 500 fr., aux habitans de cette malheureuse commune.

— LL. AA. RR. le prince de Salerne, MADAME, duchesse de Berri, et M<sup>me</sup>. la duchesse d'Orléans, ont honoré l'hôtel des Monnoies d'une visite qui a duré plus de trois heures. Les augustes personnages, après avoir parcouru avec intérêt les divers ateliers de la fabrication, ont bien voulu agréer l'hommage d'une pièce frappée en leur présence, et destinée à consacrer le souvenir de cette journée. De là LL. AA. RR. se sont rendues à l'institution royale des sourds-muets. Les réponses que les élèves ont faites ont paru satisfaire les augustes visiteurs par la justesse des idées et par la vivacité avec laquelle elles ont été improvisées.

— MADAME, duchesse de Berri, accompagnée de son oncle le prince de Salerne, a visité, le 23 de ce mois, la Halle aux Bles, la manufacture royale des glaces, le grenier d'abondance, la halle et les entrepôts de vins et le Jardin du Roi. De là LL. AA. RR. se sont rendues à la manufacture de tapisseries des Gobelins, qu'elles ont visitée avec la plus grande attention dans tous ses détails encourageant par des observations pleines de goût tous les travaux et tous les succès.

— Le n<sup>o</sup>. 47 du *Bulletin des Lois* contient une ordonnance du Roi qui autorise l'acceptation des legs faits, sous condition de services religieux, par le duc de Cambacérès, d'une rente perpétuelle de 115 fr. à chacune des églises curiales, et de 75 fr. à chacune des fabriques des églises succursales de Paris.

— M. le général comte Montferré est nommé commandant du département de la Vendée.

— Les feux d'artifice tirés sur la place Louis XV, à l'occasion du sucre, donnèrent lieu à des blessures graves éprouvées par plusieurs individus; deux ou trois personnes furent même tuées. Sur la plainte portée par les parents des morts et des blessés, MM. Claude et Michel Ruggieri, artificiers, ont été traduits devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenus d'homicide par imprudence et imprévoyance. Après l'interrogatoire de M. Claude Ruggieri, les témoins ont été entendus. Il est résulté de leurs déclarations que les

précautions les plus sages avoient été prises pour qu'on ne franchît pas l'enceinte réservée aux artifices. A la suite de l'audition des témoins, le tribunal a remis la cause à huitaine.

— Les mesures que la police a prises contre les chiens ont été déterminées par des accidens trop réels. Onze personnes ont été mordues par ces animaux, et sont mortes à la suite de ces blessures. On s'est beaucoup récrié contre les précautions prises par l'autorité pour prévenir ces malheurs : que seroit-ce si elle n'avoit rien fait ?

— Un journal disoit, ces jours derniers, que, si le *Constitutionnel* inséroit toutes les réclamations qui lui sont adressées, il seroit rédigé aux trois quarts par des personnes qui lui sont étrangères. Cette observation se vérifie tous les jours. Le 23 de ce mois, ce journal a reçu encore un démenti de M. Jacquin, maître de Chantilly, sur un fait inséré dans le *Constitutionnel* relativement à des entraves placées dans la voie publique autour du château de Mr. le duc de Bourbon.

— Un nouvel incendie, plus violent que tous ceux qui ont désolé à des intervalles si rapprochés le département de l'Oise, vient de dévorer le village de Tillé, voisin de Beauvais. Les flammes, poussées par un vent très-fort, ont fait des progrès si rapides qu'il a été impossible de porter du secours. L'eau de deux puits et les travaux bien dirigés ont préservé la partie du village que la direction du vent protégeoit. Le régiment des cuirassiers de la garde, les pompiers et les habitans de Beauvais étoient accourus pour éteindre le feu. M. l'évêque de Beauvais, n'écouterant que son courage, s'étoit transporté au lieu de l'incendie, et n'a cessé d'encourager les travailleurs. Soixante-dix maisons ont été consumées, et cent familles sont réduites à la misère. M. Moisan, notaire à Paris, rue Jacob, n<sup>o</sup>. 16, a bien voulu se charger de recevoir les offrandes des personnes qui voudroient venir au secours de ces malheureux incendiés.

— Le 20 juillet, des moissonneurs ont trouvé dans un champ de blé assez éloigné d'Amieux (Nord) les vases sacrés qu'on avoit volés, le 8 juin, dans la sacristie de l'église de cette commune. Les hosties étoient encore dans le saint ciboire.

— Le 18 de ce mois, deux femmes qui se baignoient dans le Loir, près de Claye (Eure et Loir), furent entraînées par le courant dans un endroit très-profond et très-dangereux. Elles alloient périr, lorsque le fils de M. de Chenardières, maire de Châteaudun, se jeta à la nage, et eut le bonheur de sauver ces deux imprudentes.

— On va rétablir à Caen le monument élevé sur la place royale, en l'honneur de Louis XIV. Les fondemens sont déjà très-avancés. Le piédestal sera formé avec trois blocs de marbre. Le plus pesant est déjà arrivé à sa destination, et les deux autres ne tarderont pas à le suivre.

— Les fêtes du sacre ont été célébrées à Arles avec une pompe inaccoutumée. M. le maire a fait revivre à cette occasion tous les anciens jeux particuliers à cette ville. Ces fêtes ont attiré un grand concours d'étrangers, curieux d'assister aux joutes sur le Rhône, à la lutte, au saut de l'outre et aux autres spectacles d'origine romaine.

— La formation d'un camp à Bayonne et à Perpignan paroît cer-

taine. Après les inspections d'infanterie, M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, ira visiter les deux divisions de troupes qui doivent former ces deux camps, et retournera à Paris par les départemens de l'est, et visitera la garnison de Strasbourg et le camp de Lunéville.

— La foudre est tombée, dans les premiers jours du mois de juillet, sur la chapelle de Saint-Vincent de Collioure. Après avoir percé la toiture, elle a frappé et brisé une partie de l'autel. Cependant les dégâts sont peu considérables.

— M. Chabanon, médecin à Uzès, vient de traiter avec un succès complet plusieurs individus mordus par un loup enragé, au moyen de la genestrole, ou genet des teinturiers, donnée en décoction. Il est à désirer que cet exemple détermine les médecins à éprouver l'efficacité de ce remède. Ces essais seront d'autant plus faciles que ce genet croit spontanément dans les terres incultes de tout le midi de la France.

— Il est arrivé à Londres un paquebot parti de Rio-Janeiro le 22 mai. Il a apporté, assure-t-on, des lettres affirmant que deux tentatives d'assassinat sur la personne de l'empereur D. Pedro ont eu lieu, et par suite plusieurs personnes ont été arrêtées.

— M. Linet, célèbre voyageur, est parti de Liverpool pour la Méditerranée, avec sa femme, la princesse de Dongolo et sa famille. M. Linet est né en France, mais il porte le costume turc, qui lui sied très bien. Il se propose, dit-on, de faire un voyage en remontant le Nil.

— Le roi de Bavière a prolongé la durée actuelle des Etats provinciaux de son royaume jusqu'au 24 août prochain. Les Etats occupent aujourd'hui presque exclusivement du budget et des autres lois financières.

— Le ministère de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques de Prusse a fait publier que, si l'ordonnance du 14 mars 1818 a défendu les bals et autres divertissemens publics la veille des grandes solennités, au nombre desquelles se trouve, sans contredit, la commémoration des morts, il s'entend de soi-même que ces divertissemens ne doivent plus avoir lieu les jours mêmes de ces fêtes; en conséquence il est enjoint d'éviter tout ce qui pourroit troubler la solennité de ces jours.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche ont dû arriver à Venise le 20 de ce mois. Les fêtes qu'on leur préparoit étoient magnifiques. Des gondoles, ornées dans le meilleur goût, devoient aller chercher ces augustes voyageurs à Fusine, rentrer à Venise par le grand canal, et se rendre au palais impérial destiné à les recevoir. Les étrangers affluent à Venise. Il y a long-temps que cette ville n'avoit présenté, dit-on, un aspect aussi brillant et aussi animé.

— Le roi et la reine de Naples se sont embarqués, le 9 de ce mois, à bord de l'escadre du contre-amiral Pruville, pour retourner dans la capitale de leurs Etats. Le grand-duc de Toscane s'étoit rendu, la veille, de Florence à Livourne pour prendre congé de LL. MM.

— Une convention a été conclue à Milan, le 28 juin dernier, en-



tre les ministres plénipotentiaires de l'empereur d'Autriche et du roi de Naples, relativement à l'évacuation des troupes autrichiennes. D'après ce traité, l'armée auxiliaire a été réduite de dix mille hommes, dont trois mille ont été embarqués pour Venise, et sept mille sont dirigés sur la Lombardie.

— Le roi d'Espagne vient de rendre un décret pour punir les personnes qui sèment le trouble et le désordre. Ce décret ordonne la création d'une junte de *sûreté publique*, laquelle est chargée de faire toutes les semaines au roi un rapport sur les désordres qui surviennent dans toute l'étendue du royaume, sur les causes qui les auront produits, et sur les moyens qui conviendroient le mieux pour empêcher qu'ils ne se renouvellassent.

— Les journaux de Buenos-Ayres contiennent une ordonnance du gouverneur du Paraguay, par laquelle ce chef supprime tous les couvens et monastères, attendu que les moines ne sont ni nécessaires ni utiles dans les circonstances actuelles; et déclare tous leurs biens et revenus sécularisés et réunis au domaine national. C'est là sans doute un des merveilleux effets du progrès des lumières, qui ne tendent qu'à débarrasser toute la terre des préjugés des siècles d'ignorance et de barbarie dont la bienfaisante révolution française nous avoit si heureusement délivrés. Le gouverneur du Paraguay promet de placer avantageusement, comme curés, les religieux qui y seront trouvés propres, et d'assigner aux autres, des pensions viagères; nous souhaitons qu'on leur tienne mieux parole qu'on ne l'a fait en France.

— Nous avons fait mention, il y a quelque temps, de la relation qu'un officier espagnol de l'armée du Pérou a fait insérer dans un journal. On y attribuoit la défaite de l'armée royaliste aux dissensions de ses chefs. Aujourd'hui le général Canterac écrit à plusieurs journaux pour démentir cet exposé. Il affirme que la désunion entre les généraux du Pérou n'a jamais existé; il promet de ne pas laisser une critique sans réponse, lorsqu'il aura rendu compte de sa conduite au roi d'Espagne.

— Une feuille libérale trace un portrait des plus riants de la république de Guatemala. La population s'élève à un million huit cent mille âmes, tandis qu'en 1778, elle ne montoit qu'à sept cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatorze habitans. Les Guatimaliens sont généralement humains, généreux et affables envers les étrangers. Avant la révolution, Guatemala étoit divisée en quinze provinces; aujourd'hui elle se compose de districts ou départemens. Leur organisation politique est entièrement calquée sur celle des États-Unis. Leur force armée est d'environ dix mille hommes. Les revenus paroissent jusqu'à ce jour s'être balancés avec les dépenses. Enfin tout porte à croire que le gouvernement de cette république se procurera bientôt une marine capable de le faire respecter.

M. de Gaalon, neveu de feu M. de Bonnégens, nous adresse une réclamation relativement au récit de l'affaire de son-

oncle, dont il a été parlé n°. 1139. Il est particulièrement blessé de l'insinuation que contient l'article sur le procédé de l'ami qui reconrut à M. l'évêque de La Rochelle, et qui apporta une lettre de ce prélat au curé de Saint-Jean-d'Angely. Cet ami, c'est, à ce qu'il paroit, M. de Gaalon. Pour nous prouver qu'il n'a point altéré la lettre de M. l'évêque, il nous envoie la copie de cette lettre, et nous prie de l'insérer dans notre journal :

Saintes, 22 mai 1825.

« On vient, mon cher curé, de m'annoncer la mort de M. de Bonnegens d'Aumont, et la disposition où vous paroissez être de lui refuser la sépulture ecclésiastique. Prenez garde à la conduite que vous devez tenir. Si M. de Bonnegens n'est pas un incrédule notoire, si habituellement il a rempli à l'extérieur les devoirs de la religion, je ne crois pas qu'on puisse lui refuser l'entrée de l'église. Je l'ai connu et vu à La Rochelle, et je n'ai jamais entendu le mettre au nombre des impies. Soyez prudent, mon cher curé, et ne donnez pas le scandale d'un refus, à moins que l'incrédulité du défunt ne soit d'une notoriété publique; et comme je suis persuadé que vous ne pouvez manquer à Saint-Jean de témoins qui parlent avantageusement de M. d'Aumont, examinez et n'agissez pas à la légère. Je vous salue de tout mon cœur, et vous observe que M. d'Aumont, qui résidoit à Poitiers, ne peut être bien connu de vous à raison de ses peintures. † G. L., évêque de La Rochelle. »

M. de Gaalon ajoute que la famille de M. de Bonnegens peut élire avec confiance le certificat d'assiduité du défunt aux exercices de piété et de sa participation à la sainte table, délivré, en l'absence du curé, par le vicaire de la paroisse de Saint-Porchaire, ainsi que l'attestation du curé de Sainte-Radégonde de Poitiers, directeur de la congrégation de Saint-Louis, qui affirme que non-seulement M. le président de Bonnegens d'Aumont en faisoit partie, mais soulageoit les pauvres par ses aumônes.

Nous nous bornerons à cet extrait de la lettre de M. de Gaalon, datée de La Grange, le 13 juillet 1825. Il a cru pouvoir y mêler une réponse à un autre journal qui avoit rendu compte de cette affaire. Cette réponse ne peut nous regarder, et M. de Gaalon ne peut désirer de nous autre chose, sinon que nous rectifions ce qu'il trouve d'inexact dans notre récit. Nous n'avons pas besoin de prémunir nos lecteurs contre ce que nous ne leur avons point dit, ni d'entrer dans une querelle qui n'est pas la nôtre.

*Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux saints; ouvrage traduit de l'anglais d'Alban Butler, par l'abbé Godescard. Edition in-12 (1).*

Cette nouvelle édition, déjà annoncée dans nos nos. 1040 et 1090, est sur le point d'être terminée. La dernière fois que nous en parlâmes, il n'y avoit encore que sept volumes de publiés; depuis il y en a eu six autres; savoir, cinq pour les vies des Pères, et le 1<sup>er</sup>. volume des fêtes mobiles. On a suivi absolument l'édition in-8°. et chacun des douze volumes de cette édition forme de même un volume dans l'édition in-12. Le tome XII comprend également la fin du mois de décembre et les Tables. Quelques volumes sont un peu gros; mais quand ils seront bien battus et reliés, ils ne présenteront rien d'extraordinaire ni d'incommode. On aura l'avantage d'avoir à un prix peu élevé un des ouvrages les plus utiles, et qui convient à toutes les classes.

Le volume des fêtes mobiles fait plus de 700 pages dans l'in-8°. ; on a donc cru devoir le diviser en deux dans l'édition in-12, d'autant plus qu'on doit y joindre la Vie de Notre-Seigneur et celle de la sainte Vierge. La première partie de ce volume, qui fait le tome XIII de la présente édition, est publiée; on s'y est conformé à l'édition in-8°. , et on répète l'Avertissement de l'éditeur anglais. Celui-ci dit que l'ouvrage a été approuvé par R. C. D. D. Les Anglais comprennent très-bien ce que vouloient dire ces initiales;

---

(1) Prix de chaque volume, 2 fr. 50 cent. et 4 fr. franc de port. A. Lille, chez Lefort; et à Paris, au bureau de ce journal.

mais en France, et à mesure que nous nous éloignons du temps où le volume parut pour la première fois, beaucoup de lecteurs pourroient être embarrassés d'expliquer le sens de ces lettres. Il n'y avoit d'ailleurs plus aucune raison pour ne pas nommer plus clairement l'approbateur, qui est M. Richard Chaloner, évêque de Dibra, et vicaire apostolique de Londres. Les lettres *R. C. D. D.* veulent dire : *Richard Chaloner, divine doctor*, ou docteur en théologie. Les éditeurs français eussent pu ajouter que ce prélat étoit aussi distingué par son savoir que par sa piété, et qu'il a publié un grand nombre d'ouvrages fort estimés, parmi les catholiques anglais; la réputation de l'approbateur eût été une nouvelle recommandation pour leur entreprise, au lieu que les quatre initiales sont une énigme pour la plupart des lecteurs.

Il ne reste plus à publier que le II<sup>e</sup>. volume des fêtes mobiles et le volume de supplément; ce sera donc quinze volumes en tout; c'est par erreur que, dans notre n<sup>o</sup>. 1090, il a été dit que l'édition devoit en avoir quatre. On assure que le tout est imprimé et va paroître sous peu de jours.

Nous parlerons encore à cette occasion d'un autre ouvrage sur le même sujet, dont nous avons déjà dit quelque chose n<sup>o</sup>. 1076 et 1090; c'est l'ouvrage qui a pour titre : *I Fasti della Chiesa.....*, ou *les Fastes de l'Eglise dans les vies des saints*. Cette entreprise se continue, et les savans éditeurs ont la bonté, nous ne savons trop à quel titre, de nous en envoyer les livraisons. Nous avons reçu précédemment le volume de janvier; depuis celui de février nous est parvenu; il est composé de sept livraisons, dont la dernière a été publiée le 7 juin. Ce volume est dédié à M. Nava, évêque de Brescia; l'Épître dédicatoire, datée de Milan, le 11 décembre dernier, et signée de M. le chanoine Pierre Rudoni et de M. le docteur Jean Labus, fait

un juste éloge de ce prélat, l'un des plus distingués de l'Italie par sa piété, par son zèle pour la discipline et par sa charité. Cette Epître est suivie d'une très-bonne préface sur les miracles opérés dans le christianisme; M. le docteur Labus y répond aux principales objections des incrédules, et prouve que la doctrine de l'Eglise sur ce point est tout-à-fait conforme à ce que nous dicte la raison. On sait que c'est M. Labus qui a le plus de part à cet ouvrage, qui ne fait pas moins admirer sa sagesse et sa piété que son application au travail et son érudition (1). Le volume de février donne des notices sur près de cent vingt saints ou saintes; nous remarquons au 28 février, où il est parlé de la translation du corps de saint Augustin, une note assez curieuse sur l'existence de cette précieuse relique à Pavie. Quelques savans l'ont contestée; mais Sassi, Beretta, Comi et plusieurs autres ont écrit en faveur de cette tradition, et Benoît XIII l'a confirmée par une bulle, en 1728. La relique se conservoit sous l'autel de l'église de Saint-Pierre au Ciel d'Or. En 1733, les Français s'étant emparés de Pavie, et ayant établi un hôpital dans l'église, le précieux dépôt fut transporté dans la cathédrale, mais on le rendit à l'église Saint-Pierre l'année suivante, après le départ des Français. En 1781, les chanoines de Lafran ayant été supprimés, l'église fut donnée aux Mineurs Conventuels, et en 1785 aux Dominicains, dont on avoit pris le couvent pour y ériger le séminaire général. En 1786, les Augustins retournèrent à Pavie,

---

(1) Le savant auteur a publié, en 1824, une *Dissertation* sur quelques monumens chrétiens trouvés à Milan, en 1813, dans l'église Saint-Ambroise. Cette *Dissertation*, en 39 pages in-folio, est accompagnée d'un *fac simile* des inscriptions, et dédiée au prince Odescatchi. M. Labus y explique la date et le sujet de ces monumens avec cette aisance et cette sagacité qui ne peuvent provenir que d'une longue étude et d'une expérience consommée.

et obtinrent l'église de Jésus avec l'ancien collège des Jésuites; on leur rendit le corps de leur saint patron, comme on le leur avoit promis à leur départ, et ils placèrent ce dépôt sous le maître-autel de l'église. Dans toutes ces occasions, on reconnut la relique avec soin, et la translation se fit avec pompe. En 1787, l'infant Ferdinand duc de Parme demanda une portion de la relique, et on lui envoya la cheville du pied gauche. En 1799, les communautés religieuses ayant été supprimées, M. Bertieri, évêque de Pavie, fit transporter, le 1<sup>er</sup> mai, la relique dans la cathédrale, où on la vénère encore.

Au commencement et à la fin du volume, il y a deux listes de souscripteurs, parmi lesquels on voit M. le cardinal archevêque de Milan, et les évêques de Breseia, de Lodi, de Reggio, de Crema et de Cremona.

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

ROME. Quelques journaux étrangers ont prétendu que le nombre des pèlerins avoit été peu considérable pendant le jubilé : on peut leur opposer un fait certain, c'est que, dans le mois de juin dernier, la confrérie de la Sainte-Trinité des pèlerins et des convalescens a reçu dans son hospice trente-trois mille six cent quarante-huit pèlerins; savoir, dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize hommes, treize mille trois cent soixante-dix femmes, deux cent vingt-huit confrères agrégés et cinquante-quatre sœurs. Le nombre des pèlerins nourris et logés dans l'hospice, pendant les six premiers mois de 1825, se monte à quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent un; savoir, soixante mille cinq cent quatre-vingt-onze hommes, trente-deux mille deux cent vingt-une femmes, trois mille sept cent trente-un confrères et treize mille cinquante-huit sœurs.

— L'octave de la fête de saint Pierre a été célébrée dans les églises par des actes de piété, des saluts et des processions. Le mercredi, jour de l'octave, eut lieu la chapelle semi-pontificale dans l'église de Latran, et le soir le sénat romain

vint en cérémonie vénérer dans cette basilique les chefs glorieux des saints apôtres. Le matin, M. de Quelen, archevêque de Paris, assisté de ses deux grands-vicaires, célébra la messe dans cette église pour satisfaire sa dévotion envers le priuice des apôtres, et le jour suivant le prélat dit la messe dans l'église de Jésus, d'où il alla voir le collège Grégorien. Le 10, M. l'archevêque partit pour Naples.

— Les régimens autrichiens qui quittent les Etats de Naples passent par Rome. Le saint Père leur a accordé de gagner le jubilé en visitant une seule fois l'église Saint-Pierre, sauf à chaque individu à s'approcher des sacrements aussitôt qu'il le pourroit. Plusieurs bataillons ont déjà passé, se sont rendus en grande tenue à l'église Saint-Pierre, et ont reçu sur la place la bénédiction du saint Père.

PARIS. L'église de France vient de perdre un de ses plus dignes et de ses plus saints évêques, M. André Molin, évêque de Viviers. Ce prélat étoit né à Job, diocèse de Clermont, le 23 janvier 1759. Il fit ses études avec distinction au séminaire Saint-Sulpice, fut le premier de sa licence, et étoit, avant la révolution, grand-échantre dans le chapitre de la cathédrale de Nevers. Il fut grand-vicaire de ce diocèse, puis de Soissons. Après le concordat de 1801, il occupa une cure dans le diocèse de Clermont, et fut nommé, en 1817, à l'évêché de Viviers; mais on se rappelle les obstacles qu'éprouvâ l'exécution du concordat de 1817. Le siège de Viviers ne fut établi qu'en 1823, et M. Molin fut sacré le 6 juillet de cette année. Il se rendit de suite dans son diocèse, qui a peu joui de ses lumières et de sa sagesse. M. Molin étoit déjà infirme; cependant on lui doit plusieurs établissemens utiles, entre autres une association de missionnaires dont nous avons parlé. Il a vu approcher la mort avec courage, a reçu les derniers sacrements, et est mort dans les sentimens de foi et de piété dont toute sa vie avoit donné l'exemple.

— La fête de saint Vincent de Paul a été célébrée, dimanche dernier, dans plusieurs églises de la capitale, et le panegyrique du saint y a été prêché. A Saint-Vincent-de-Paul, c'est M. l'abbé Guillon qui a fait le discours, comme nous l'avions annoncé. A Saint-Merri, le panegyrique du saint a été prononcé par M. l'abbé de Retz, aumônier du Roi, qui a considéré ce que Vincent a fait pour la religion et ce qu'il a fait pour les malheureux. M. l'abbé Veillard, chapelain de

M<sup>re</sup>. la Dauphine, a prononcé, le même jour, le panégyrique du saint à Saint-Médard; il avoit prêché ce discours le dimanche précédent à Saint-Eustache. Dans la maison des Aveugles, rue Saint-Victor, qui est l'ancien séminaire Saint-Firmin, habité autre-fois par saint Vincent de Paul, la même fête a été célébrée. M. l'abbé Rauzan, supérieur des missionnaires de France, a officié; et le soir M. l'abbé Morel a prêché le panégyrique du saint, et a rappelé rapidement les vertus et les œuvres de l'humble prêtre.

— Dimanche dernier, M. l'abbé Carrand, préfet apostolique de la Martinique, a eu l'honneur d'être présenté au Roi dans une audience particulière, et de conférer avec S. M. sur les besoins de la colonie. M. le préfet a eu également l'honneur d'être reçu par M. le Dauphin et les Princesses. Nous avons déjà dit qu'il étoit venu en France pour se procurer des missionnaires, dont l'île manque. La Martinique, la plus importante de toutes les colonies qui sont restées à la France en Amérique, offre une population toute catholique d'environ cent trente mille ames, réparties en vingt-sept paroisses ou quartiers; on y trouve plusieurs hôpitaux et établissemens civils et religieux. C'est de plus le chef-lieu des forces maritimes de la France pour tout le golfe du Mexique, et le principal point de son commerce en Amérique, d'où résulte une grande population variable. La ville de Fort-Royal est le siège de l'administration, et celle de Saint-Pierre est importante pour le commerce. Cependant la colonie, qui auroit besoin de cinquante missionnaires, n'en avoit que dix-neuf à l'époque du départ de M. le préfet; encore sur ce nombre près de la moitié ne pouvoient plus rendre les mêmes services à raison de leur âge ou de leurs infirmités. Un vient de mourir; c'est M. Jean-Pierre Pierron, curé du Fort-Royal. Il exerçoit le ministère avant la révolution dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, et avoit été déporté à Cayenne, d'où il étoit venu se fixer à la Martinique. Cet homme estimable comptoit cinquante-trois ans de sacerdoce. Il est mort le 28 mai dernier, et ses obsèques ont été célébrées avec de justes marques de regrets. Un autre missionnaire a quitté récemment la colonie, et est venu en Europe, où on craint qu'il ne reste. La Martinique n'a donc plus que dix-sept missionnaires, et M. le préfet apostolique est venu en France pour tâcher de s'en procurer. L'autorité le seconde, et M. le mi-



nistre des affaires ecclésiastiques a écrit à MM. les archevêques et évêques en faveur des missions des colonies, et particulièrement de la Martinique. S. Exc. leur représente les besoins de ces îles françaises, et les prie d'autoriser et même d'encourager la vocation des ecclésiastiques qui se croiroient appelés à ce ministère. Il est vrai que les diocèses de France ont aussi de grands besoins; mais il en est plusieurs qui sont dans une position plus favorable, et qui pourroient, sans s'appauvrir beaucoup, céder des sujets aux missions. M. l'abbé Carrand vient de partir pour le midi, et se propose de parcourir les provinces où il peut espérer plus aisément de trouver des renforts; il se flatte d'être accueilli avec bonté par les évêques; et son zèle, sa capacité, sa sagesse, les justes et fortes considérations qu'il fera valoir, ne contribueront pas moins que la recommandation du ministre à faciliter le succès de ses soins. Ce qu'il a déjà fait dans la colonie montre ce qu'on auroit droit d'attendre, si le nombre des ouvriers étoit plus considérable. En 1823, il visita toute l'île, donna une retraite de huit jours dans chaque quartier, et une mission au Fort-Royal. Ces exercices, auxquels toute la population se portoit avec zèle, furent suivis en chaque lieu d'une communion générale et de l'administration du sacrement de confirmation; cinq mille fidèles environ ont participé à la sainte table, et le nombre en eût été plus grand, si on eût eu plus de confesseurs. Depuis cette visite, il se fait beaucoup de premières communions dans tous les âges et dans toutes les classes. Plusieurs églises, renversées par les coups de vent en 1813 et 1817, se relèvent aujourd'hui par le zèle des fidèles, dans l'espérance d'obtenir des pasteurs qu'ils appellent de tous leurs vœux. Cet humble espoir seroit-il encore déçu? Dieu qui veut leur salut ne touchera-t-il pas le cœur de quelques prêtres vertueux, dans les diocèses surtout qui éprouvent moins de besoin? M. le préfet apostolique le demande au Seigneur, et il ose supplier MM. les archevêques et évêques de vouloir bien faire connoître, par une circulaire, dans leur diocèse les besoins de sa mission, et de permettre aux sujets qui se présenteroient pour cette vocation de la suivre. On peut s'adresser à M. l'abbé Bertout, supérieur du séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes, n°. 26, à Paris.

— On nous donne depuis quelque temps, dans une feuille libérale ce qu'on appelle une *petite gazette ecclésiastique*,

c'est-à-dire un recueil de dénonciations contre le clergé. Nous n'avons envie de dénoncer personne ; mais, pourquoi ne donnerions-nous pas de notre côté une *petite gazette libérale*, dans laquelle entrerdient les insultes et les vexations contre les prêtres ? Les faits ne nous manqueraient pas, et nous ne serions pas obligé de les aller chercher bien loin : dans la capitale et dans ses environs, il n'arrive que trop souvent des traits de haine et de fanatisme, triste et infailible résultat des efforts d'un parti qui appelle de tous côtés la discorde et les ressentimens. Nous citerons ici deux faits récents venus à notre connaissance. Un ecclésiastique étoit, le 13 juillet dernier, dans la voiture qui va de Paris à Pontoise ; un homme décoré s'y trouvoit avec lui, et lui adressa tout à coup, et sans provocation, les paroles les plus grossières. Tous les voyageurs sont étonnés, et l'ecclésiastique demande avec douceur à quel propos ces outrages, et comment il a pu se les attirer d'un homme qu'il n'a jamais vu ? Cette modération n'amène que de nouvelles injures. Celui qui les proféroit se vanta d'avoir été naguère un des premiers officiers de l'armée. Nous ne savons ce qui en est, nous ignorons le nom du personnage ; mais son ton et ses manières n'annonçoient, il faut le dire, ni une éducation soignée, ni la générosité d'un brave militaire. Insulter un ecclésiastique que l'on ne connoît pas est un procédé indigne d'un soldat, encore plus d'un officier, qui doit avoir des sentimens élevés. L'honneur dont il portoit les marques auroit dû lui dire qu'il n'y a aucune gloire à attaquer un homme qui ne peut se défendre. Un autre fait, arrivé aussi dans la même ville, part du même esprit de bienveillance pour les prêtres. M. le curé de Saint-Ouen de Pontoise est appelé un soir, il y a quelques semaines, pour quelques fonctions de son ministère ; il rencontre, dans une rue, des jeunes personnes rassemblées : un jeune homme, qui rioit avec elles, trouve plaisant de chercher à faire tomber le pasteur, puis de lui porter un coup de poing dans la poitrine. Le curé continua son chemin, et put entendre les témoignages de joie qu'excitèrent parmi cette jeunesse les avanies dont il avoit été l'objet. Voilà le fruit de ces déclamations continuelles dont retentissent tant de journaux : on nous parle d'union et d'oubli, et on attise des passions haineuses et des ressentimens qui éclatent de la manière la plus sinistre contre toute une classe déjà victime d'une si longue persécution.

— M<sup>me</sup>. de Boulleuc, née de Gibon, fut atteinte, le 1<sup>er</sup> mars 1824, d'une fièvre et de crises nerveuses dont les premiers symptômes ressembloient à une maladie qu'elle avoit éprouvée il y a six ans, qui avoit duré quatre mois, et dont elle ne s'étoit pas entièrement rétablie. Le mal croissant, elle fit appeler plusieurs médecins, M. Bodinier, de Dinan; M. Bertin, de Rennes; et M. Postel, de Pleudihen. Ils reconnurent une maladie de nerfs au plus haut degré et d'un genre très-extraordinaire; des palpitations violentes, des spasmes, une respiration haletante, des mâchoires serrées, des agitations convulsives suivies d'assoupissement profond. Ces accidens se reproduisoient fréquemment et saignoiient extrêmement la malade. Les remèdes qu'on lui donnoit n'opéroient aucun soulagement; la maigreur et la foiblesse augmentoient d'une manière effrayante; la malade ne mangeoit plus, ne pouvoit rester au lit, et les médecins craignoient que la violence des crises ne déterminât une maladie organique incurable. M<sup>me</sup>. de Boulleuc pria quelqu'un de sa famille d'écrire au prince de Hohentlohe, et il annonça qu'il la recommanderoit à Dieu le 29 octobre et le 6 novembre, à neuf heures du matin, en l'engageant à faire une neuvaine au saint nom de Jésus et à approcher des sacremens. La malade fit ce qui lui étoit prescrit et s'éprouva aucun soulagement; au contraire, le mal parut s'accroître, et les médecins le jugèrent sans ressources. On écrivit une seconde fois au prince; M. Forster répondit de suite que le prince prieroit pour elle le 15 et le 23 février de cette année. Plusieurs personnes s'unirent à la neuvaine, et l'état de la malade pendant ce temps fut pénible; elle se croyoit à son dernier moment; et se confessa dans cette idée. Le 23 février, à neuf heures du matin, on célébra la messe pour elle; elle s'y unit d'intention, et comme elle demeure assez près de l'église, elle put suivre les différentes parties du saint sacrifice. Entre les deux élévations, elle sentit quelque chose d'extraordinaire; au *Pater*, elle reconnut qu'elle étoit guérie, demanda ses vêtemens à haute voix, ce qu'elle n'avoit pu faire depuis quatre mois, se leva seule, s'habilla et se rendit à l'église, sans autre appui que le bras de sa fille, et, après avoir fait son action de grâces, revint à la maison au grand étonnement de tout le monde. Ce jour-là, elle resta six heures de suite levée et commença à manger. Le lendemain, elle fit célébrer une messe d'actions de grâces, où elle se ren-

dit avec sa famille et quelques autres personnes. Depuis, elle a continué d'aller de mieux en mieux, et a recouvré des forces. La relation que nous suivons est écrite par la dame elle-même, et datée du Bourg, paroisse de Sainte-Hélen, près Dinan, le 4 mai 1825. De plus, nous avons reçu en même temps la relation de M. le docteur Bodinier, datée de Dinan, le 25 avril : elle confirme ce que porte la relation précédente sur le fait d'une guérison subite, et ajoute que, depuis deux mois, M<sup>me</sup>. de Boulleuc vaque à ses affaires et a passé deux époques sans orage, et que, l'affection nerveuse ayant disparu, tout fait croire que sa guérison est solide. Les deux pièces sont visées par M. l'évêque de Saint-Brieuc, sous la date du 23 mai dernier.

— Le roi de Prusse avoit précédemment fait une réunion des églises protestantes de ses Etats; il y a eu une sorte de fusion des deux cultes, et il en est résulté un culte *évangélique*; c'est le nom qu'on lui a donné. Voyez ce que nous avons dit de ces projets de réunion dans les nos 318, 355 et 376. Dans ce dernier numéro, entr'autres, nous avons parlé de la réunion des deux communions dans les Etats prussiens. Le roi a invité tous ses sujets des deux cultes à n'en former qu'un : cela s'est fait par un ordre du jour, comme pour une évolution militaire. Après avoir opéré la fusion, il a fait changer aussi la liturgie : le prince s'est chargé de ce soin, et a fait rédiger une liturgie conforme à la Bible et aux plus anciens réglemens de l'Eglise. Cette liturgie a été envoyée dans toutes les provinces et adoptée par la plupart des pasteurs. Sur sept mille sept cent quatre-vingt-deux églises protestantes qui se trouvent dans les Etats prussiens, cinq mille trois cent quarante-trois suivent la nouvelle liturgie. Le roi, dans un ordre du cabinet daté de Berlin le 28 mai, félicite les consistoires, les surintendans et les pasteurs qui ont secondé ses vues, et se flatte que les autres adopteront enfin un plan évidemment conforme aux principes de la sainte Ecriture et de la réformation. Toutes les régences sont chargées de communiquer le présent ordre. Voilà donc une nouvelle ère pour le protestantisme, et la réforme est réformée. La suite nous apprendra le résultat de cette mesure, plus politique peut-être que religieuse, et opérée un peu brusquement. Je doute que Luther ou Calvin eussent donné la main à un projet qui renverse à peu près leur ouvrage.

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M<sup>me</sup>. la Dauphine a envoyé 100 fr. à un malheureux incendié de la Moselle, nommé Berton.

— S. A. R. MADAME doit partir pour Dieppe, le 1<sup>er</sup> août; une partie des équipages de la Princesse est déjà partie pour cette ville.

— S. A. R. MADAME a visité, le 28, l'établissement des enfans de l'œuvre de Saint-Joseph, à Versailles, qui est sous sa protection. En se retirant, l'auguste Princesse a laissé entre les mains des administrateurs des marques de sa munificence.

— Le *Constitutionnel* avoit dit, dans son n<sup>o</sup>. du 17 juillet, que M. Casimir Perrier, lors de son passage à Moirans, y avoit été accueilli par une députation. Le maire de cette commune, M. G. de La Rorie, écrit aujourd'hui à un journal, et déclare que le fait est faux.

— On vient d'établir de Paris à Saint-Cloud un bateau à vapeur. Le *Parisien*, qui ira et reviendra trois fois par jour; sa solidité est garantie par le voyage qu'il vient de faire de Nantes, où il a été acheté, au Havre, sur la mer, et par quelques voyages sur la Haute-Seine.

— Un événement funeste a eu lieu, le 25 du courant, à la fabrique de poudre fulminante située dans la plaine d'Ivry, près Paris. Un ballon de gaz inflammable, ayant crevé dans les mains d'un ouvrier, fut la première cause de l'incendie. L'explosion avoit produit peu de dégâts; mais déjà le feu étoit à la maison, et les ouvriers, voyant le danger, s'étoient enfuis. Ceux de la verrerie de la Garre, ayant entendu l'explosion, accoururent pour porter du secours, et, sans s'informer du danger qu'ils couroient, ils entrèrent dans la maison. A peine y étoient-ils qu'une épouvantable explosion enleva le bâtiment, tua trois ouvriers sur la place et en blessa huit plus ou moins grièvement. Les troupes arrivées formèrent alors un vaste cercle autour du feu, et les pompiers s'occupèrent à inonder d'eau les débris. Ce travail dangereux durcit encore à la chute du jour. Une souscription est ouverte en faveur des femmes et des enfans des ouvriers tués dans ce malheureux événement.

— M. le garde des sceaux est parti, le 28, pour Nérès, où il doit prendre les eaux.

— M. Cochon de Lapparent, ancien membre de l'assemblée constituante et de la convention, et ministre de la police sous le directoire, est mort à Poitiers le 17 de ce mois. Le 13 fructidor, il fut compris dans la liste de ceux qui devoient être déportés; mais il fut détenu seulement à Oléron, d'où il sortit après la révolution du 18 brumaire. Au commencement de 1800, il fut nommé préfet. En 1813, il fut envoyé à Périgueux pour y prendre des mesures de salut public, et fit tous ses efforts pour soutenir la puissance de Buonaparte. Obligé de quitter la France par la loi contre les régicides, il se réfugia à Bruxelles, et il n'y avoit que deux ou trois ans qu'il avoit eu la permission de rentrer en France.

— Abraham Trappel, demeurant à Strasbourg, convaincu d'usure habituelle, a été condamné, le 16 de ce mois, à une amende de 1700 fr.

— Le ministre de l'intérieur a adressé à M. le préfet des Bouches-du-Rhône dix médailles accordées à autant d'hommes qui se sont généreusement dévoués pour secourir de malheureux ouvriers qui venoient de faire naufrage en se rendant de Marseille aux travaux du port Dieudonné. La remise de ces médailles a été faite solennellement, le 16 de ce mois, par M. le maire de Marseille. Elles portent l'effigie de Charles X, et sur le revers une inscription énonçant le nom de ceux à qui elles sont accordées, et l'action qui la leur a fait mériter.

— On parle beaucoup du projet de faire de Paris un port de mer. Un projet semblable occupe aussi les Belges. M. Tecman, ingénieur en chef de la province du Brabant méridional, continue avec activité la levée des plans pour creuser le canal et le port de Bruxelles. Le gouvernement des Pays-Bas a l'intention de faire la même chose pour Gand. Quatre mille ouvriers sont occupés en ce moment à creuser le canal de Gand à Terneuse.

— Le maréchal Macdonald s'est embarqué à Howth, petit port près de Dublin, pour l'Angleterre, d'où il doit revenir immédiatement à Paris.

— Le docteur List, ancien membre de la chambre des députés du royaume de Wurtemberg, qui a été renfermé pendant trois mois dans la forteresse de Hohensperg, pour avoir écrit des adresses déclarées calomnieuses contre le gouvernement, est allé s'établir à Philadelphie. Il publie maintenant dans cette ville une feuille allemande sous le titre de *Correspondant américain*.

— Le fils aîné du général Elio, victime des révolutionnaires espagnols, vient de recevoir du roi d'Espagne les moyens de soutenir le titre de marquis de Lealtad, qui lui a été conféré. Le roi lui a donné pour lui et ses descendans une terre près des mines de soufre d'Hellin, et qui rapporte 24,000 réaux par an; plus, le lac de Villena, d'un produit annuel de 35,000 réaux. Ces deux propriétés appartenoient au domaine royal.

— Sur la rive gauche de l'Anio, au-dessous du château de Modène, fief de la maison Pallavicini de Parme, on vient de jeter les fondemens d'un pont suspendu par des chaînes de fer. C'est la première construction de ce genre qu'on ait tentée en Italie.

— Un décret du dictateur Bolívar ordonne que l'armée qui a vaincu à Ayacucho portera le nom d'*armée libératrice du Pérou*. Il sera érigé sur le champ de bataille une colonne où seront inscrits les noms des généraux, des chefs et des corps qui ont contribué à cette victoire. Cette colonne sera surmontée du buste du général Sucre, qui est nommé *grand-maréchal*, avec le titre de *général libérateur du Pérou*. Les pères, femmes et enfans de ceux qui sont morts à Ayacucho jouiront de la solde intégrale que touchoient leurs fils, époux ou pères.

— Les Etats-Unis sont occupés du projet d'une grande route qui

doit aller de Washington à Mexico, pendant onze cents lieues. Le gouvernement va inviter celui de Mexico à y coopérer.

— L'Etat de la Géorgie, dans les Etats-Unis, menace ouvertement de se séparer de l'union, et d'employer la voie des armes, après avoir épuisé tous les raisonnemens, s'il est encore question d'abolir l'esclavage. Depuis long-temps des dissensions existent à ce sujet entre les différens Etats, et il paroît qu'aujourd'hui ces dissensions se font sentir avec une nouvelle force. Cependant, disent les journaux américains, la menace de la législature de la Géorgie ne mérite qu'une attention qu'en ce qu'elle fait voir que l'union tient à peu de chose, et que chaque Etat en particulier songe à la séparation aussi tôt que ses propres intérêts sont heurtés par les mesures du gouvernement général.

On nous invite à publier dans le journal la pièce suivante, relative à la loi sur les communautés religieuses : elle pourra servir à indiquer aux communautés la marche qu'elles ont à suivre pour se mettre en règle. On fera surtout attention à l'article 13, qui explique l'article 5 de la loi, et qui semble propre à rassurer un peu les personnes que le premier projet avoit alarmées :

*Instruction sur l'exécution de la loi concernant les congrégations et communautés religieuses de femmes.*

1. Toute congrégation ou maison particulière *définitivement* autorisée avant la loi du 2 janvier 1817, soit par décret, soit par ordonnance royale, demeure reconnue, et n'est obligée, en aucune manière, de demander une nouvelle autorisation.

2. Parmi les congrégations, il en est qui existoient de fait avant le 1<sup>er</sup> janvier 1825, et qui, sans être autorisées, ont pu librement se former et se propager ; maintenant, pour qu'elles puissent avoir une existence légale, et jouir des avantages qui y sont attachés, comme la faculté de recevoir, d'acquérir et de posséder, il faut qu'une demande en autorisation, accompagnée de leurs statuts revêtus de l'approbation de l'évêque diocésain, soit transmise au ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, si toutefois elle n'a été déjà adressée au gouvernement dans l'intervalle du 2 janvier 1817 au 1<sup>er</sup> janvier 1825.

3. La communication des réglemens particuliers sur la discipline intérieure des maisons, tels que ceux qui fixent les heures, la nature et la durée des exercices religieux, n'est pas

nécessaire ; il suffit de faire connoître les statuts, c'est-à-dire, les points fondamentaux qui déterminent le but, le régime général de la congrégation.

4. Après que les formalités prescrites par l'article 2 de la présente loi auront été remplies, ces congrégations et maisons particulières, aux termes du même article, pourront être autorisées par une ordonnance royale.

5. Une congrégation se compose ou d'établissements qui reconnoissent une supérieure générale, comme celle des Filles de Saint-Vincent de Paul, ou d'établissements qui ne reconnoissent qu'une supérieure locale, et qui sont indépendans les uns des autres, encore qu'ils soient soumis aux mêmes règles et statuts, comme la congrégation des religieuses Ursulines,

6. Pour les unes comme pour les autres de ces congrégations, lorsque les statuts qui les régissent auront été vérifiés et enregistrés une première fois, il suffira, dans la demande en autorisation de chaque établissement, de déclarer que ces statuts sont adoptés et suivis par les religieuses qui le composent, et l'autorisation pourra être accordée d'après le consentement de l'évêque diocésain et l'avis des conseils municipaux.

7. Les Sœurs d'école et de charité, placées dans un local fourni par une commune ou dans un hospice, ne seront censées former un établissement susceptible d'être autorisé par le Roi qu'autant que l'engagement de la congrégation avec la commune ou l'hospice seroit à perpétuité.

8. La supérieure générale d'une congrégation conserve une action immédiate sur tous les sujets qui en dépendent : elle a le droit de les placer et les déplacer, de les transférer d'un établissement dans un autre, de surveiller le régime intérieur et l'administration. Mais chaque établissement n'en demeure pas moins soumis, dans les choses spirituelles, à l'évêque diocésain ; cette reconnaissance de l'autorité spirituelle des ordinaires doit toujours être exprimée dans les statuts.

9. Nul établissement, autorisé comme faisant partie d'une congrégation à supérieure générale, ne peut s'en séparer, soit pour s'affilier à une autre congrégation, soit pour former une maison à supérieure locale indépendante, sans perdre, par cela seul, les effets de son autorisation.

10. Tout acte émané du saint Siège, portant approbation d'un institut religieux, ne pourra avoir d'effet qu'autant qu'il



aurait été vérifié dans les formes voulues pour la publication des bulles d'institution canonique.

11. Nul doute que les communautés religieuses ne puissent déclarer dans leurs statuts que les membres qui les composent se lient par des vœux ; mais, la loi civile ne prêtant son appui et sa force qu'à des vœux qui n'excéderaient pas cinq ans, des statuts qui exprimeroient la perpétuité des vœux ne recevraient pas d'approbation légale.

12. La loi n'interdit point aux religieuses la libre jouissance de leurs biens patrimoniaux et autres qu'elles possèdent, ou qui pourroient leur échoir : ici leurs droits sont ceux du reste des Français. Elles peuvent même disposer de leurs biens, soit par donation, soit par testament : il n'est dérogé à leur égard au droit commun que dans les cas déterminés par l'article 5 de la loi.

13. Mais comme il étoit notoire que les propriétés de beaucoup d'établissémens, même leur habitation avec ses dépendances, avoient été acceptées ou acquises par l'un ou quelques-uns de leurs membres, la loi a voulu empêcher le tort que ces établissemens pourroient souffrir de l'exécution immédiate de cet article 5. En conséquence, si une religieuse veut disposer en faveur de sa communauté, elle reste dans le droit commun pendant six mois, à dater du 2 juin 1825, jour de la promulgation de la loi, s'il s'agit d'établissémens déjà autorisés définitivement ; et pendant six mois, à dater du jour de l'autorisation définitive, s'il s'agit d'établissémens qui, existant de fait au 1<sup>er</sup> janvier 1825, pourront être autorisés à l'avenir.

14. Les religieuses doivent bien se pénétrer de cette disposition si favorable à leur communauté, et ne pas négliger d'en profiter en temps utile ; il suffira pour cela que la donation et la demande en autorisation pour accepter soient faites dans les délais fixés par la loi. Mais comme ces délais sont de rigueur, une fois qu'ils seroient passés, il ne seroit plus permis, ni possible, d'empêcher l'exécution des dispositions textuelles de cette loi.

15. Les actes de donation, doivent contenir l'énonciation des sommes dues et hypothéquées sur les biens cédés, pour que la transmission de ces dettes soit comprise dans l'ordonnance qui autorisera l'acceptation de la donation.

16. Tous dons et lega qui seroient faits à l'avenir à des établissemens de religieuses doivent être acceptés par la su-

périure générale des congrégations dont ils font partie, ou par la supérieure locale des maisons qui ne reconnoissent pas de supérieure générale. à la charge, dans l'un et l'autre cas, de donner aux libéralités la destination voulue par les donateurs ou testateurs.

17. La demande en autorisation d'accepter sera transmise au ministre, revêtu de l'avis de l'évêque dans le diocèse duquel se trouve l'établissement donataire ou légataire. Elle sera communiquée au préfet, pour qu'il fournisse ses renseignemens sur les réclamations qui pourroient être faites.

18. Les dispositions des lois et réglemens qui prescrivent les formalités à remplir par les établissemens d'utilité publique, pour acquisitions, aliénations, et en général pour l'administration des biens, sont applicables aux actes de cette nature concernant les congrégations et communautés, qui seront représentées, suivant les cas, par la supérieure générale ou par la supérieure locale.

19. Conformément aux dispositions de la loi du 16 juin 1824, il ne doit être perçu, pour l'enregistrement des actes d'acquisition, de donation ou de legs au profit des congrégations et communautés définitivement autorisées, que le droit fixe de 10 fr.

20. Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 2 avril 1817, les acquisitions et emplois en rentes constituées sur l'État ou sur les villes ne sont point assujettis à la nécessité d'une autorisation spéciale; mais les rentes ainsi acquises seront immobilisées, et ne pourront être aliénées sans la permission du Roi.

21. Les préfets, ainsi qu'il est prescrit par la même ordonnance du 2 avril 1817, autoriseront l'acceptation de tout don et legs en argent ou effets mobiliers dont la valeur n'excèdera pas 500 fr.

22. Les registres de chaque établissement où seront inscrits tous actes, délibérations, comptes en recette et dépense, quoique sur papier non timbré, seront cotés et paraphés par la supérieure, et tenus sans lacune.

Approuvé par nous ministre secrétaire d'Etat au département des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

† DENIS, évêque d'Hermopolis.

Paris, le 17 juillet 1825.

---

Notice sur M. de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes (1).

Le prélat qui vient d'être enlevé à l'Eglise a rempli une longue carrière; tour à tour prédicateur, auteur, évêque, les travaux par lesquels il s'illustra sous ces trois rapports méritent sans doute suffisamment l'étendue de cette Notice, où nous nous tâchons de réunir tout ce qui concerne la vie et les ouvrages d'un homme non moins distingué par son courage que par son talent.

Etienne-Antoine de Boulogne, né à Avignon, le 26 décembre 1747, fit ses études dans cette ville, et, s'étant destiné pour l'état ecclésiastique, entra au séminaire Saint-Charles, dirigé par MM. de Saint-Sulpice. Dès ce temps son goût le portoit vers la prédication, et, jeune séminariste, il s'amusoit à composer des discours, et à les débiter devant ses camarades. Ordoiné prêtre par dispense, au commencement de 1771, dix mois avant l'âge requis, il prononça, le 1<sup>er</sup> avril, devant la congrégation des hommes d'Avignon un discours sur la religion chrétienne. Une circonstance inopinée vint fortifier ce penchant pour l'art oratoire; l'Académie de Montauban avoit proposé un prix sur un sujet philosophique. Le jeune abbé, ayant trouvé cette annonce par hasard dans un journal, composa un discours où il établissoit que la véritable philosophie est dans les mœurs plus que dans les paroles, conformément à ces paroles de l'Ecriture : *Dicentes se este*

---

(1) Nous profitons de cette occasion pour annoncer une édition des Œuvres du prélat. Ses manuscrits viennent d'être acquis par MM. Ad. Le Clere et compagnie, imprimeurs de ce journal, qui s'empresseront d'en faire jouir le public. La partie la plus importante sont les Discours, qui paroîtront les premiers, et qui formeront quatre volumes; les Mandemens et Instructions pastorales en feront un, et il y aura de plus trois volumes de Pensées et Mélangés. Chaque partie pourra être acquise séparément. Le tout sera précédé d'une Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Boulogne, et accompagné de notes et d'éclaircissemens historiques dont les matériaux seront puisés dans les manuscrits mêmes ou dans les souvenirs de ceux qui ont le plus connu le prélat.

**Tome XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. A 4**

*supientes, stulti facti sunt.* Ce discours fut couronné, et ce succès redoubla l'ardeur du jeune orateur. Il composa de nouveaux sermons, et parut dans les chaires d'Avignon, à Tarascon, à Villeneuve.

Ce talent naissant sembloit réclamé par la capitale; l'abbé de Boulogne y arriva en octobre 1774, et fut accueilli par l'abbé Poulle, son compatriote, alors à la fin de sa carrière. Il s'attacha d'abord au clergé de Sainte-Marguerite, puis à celui de Saint-Germain l'Auxerrois. Les soins du ministère ne l'empêchoient pas de se livrer à la composition, et il commença, en 1775, à se montrer dans les chaires de Paris. Ce fut sans doute pour avoir plus de temps à donner au travail qu'il renonça à ses fonctions dans les paroisses. Il revit ses sermons, et en composa de nouveaux. En 1777, il prêcha dans l'église des récollets de Versailles, devant MESSIEURS, l'antes du Roi. On a aussi de lui des discours d'un genre tout particulier, qu'il prononça en Normandie; voici à quelle occasion. Elie de Beaumont, avocat célèbre de ce temps, avoit fondé dans sa terre de Canon, au diocèse de Lisieux, une fête qu'il appelloit la *fête des bonnes gens*, et dans laquelle on couronnait un vieillard et une jeune fille; trois paroisses, Canon, Vieuxfumé et Mesidon; étoient appelées à concourir pour le prix. M. de Boulogne, qui étoit lié avec Elie de Beaumont, fut invité, trois années de suite, à prononcer des discours pour cette fête; ces discours, qui sont de 1777, 1778 et 1779, ne dépareroient peut-être pas la collection des sermons de l'orateur.

L'amitié d'Elie de Beaumont ne fut pas inutile au jeune orateur dans une circonstance fâcheuse où il se trouva. M. de Beaumont, archevêque de Paris, lança contre lui un interdit dont on n'a jamais bien su la cause; mais les prélats les plus vertueux sont exposés à être trompés, et leur zèle même les dispose quelquefois à prêter trop de confiance à de faux rapports. On avoit calomnié l'abbé de Boulogne auprès de l'archevêque, qui reconnut depuis la fausseté de l'accusation. Dans cette triste situation, Elie de Beaumont offrit un asile à son ami, qui eut besoin de tout son courage pour ne pas se laisser abattre par cette disgrâce. Un concours l'aïda à sortir de ce mauvais pas. Une société d'amis de la religion, qui s'étoit formée vers cette époque, avoit proposé, en 1778, un prix de 1200 fr. pour l'éloge du Dauphin, fils de Louis XV.

Aucun discours n'ayant été couronné, le prix fut doublé, et remis à l'année suivante. L'abbé de Boulogne concourut, et, de l'avis de tous les juges, son discours méritoit le prix. Mais l'archevêque, que la société avoit nommé son président, refusoit d'adjuger le prix à un prêtre qui avoit encouru sa disgrâce, et ce ne fut qu'après beaucoup d'instances que le prélat sévère se laissa fléchir. Il leva l'interdit, à condition que le jeune orateur iroit faire une retraite dans une communauté; ce à quoi celui-ci se soumit.

L'Éloge du Dauphin fut imprimé, et il fit honneur au talent de son auteur; depuis l'abbé de Boulogne fut appelé à prononcer un autre discours dans une circonstance solennelle; il prêcha, en 1782, le Panégyrique de saint Louis, devant les deux Académies des Sciences et Belles-Lettres. Ce discours fut aussi imprimé, et accrut la réputation de l'orateur. La même année, un prélat qui vit encore, et que ses vertus ont porté aux plus hautes dignités, s'attacha l'abbé de Boulogne; M. de Clermont-Tonnerre, qui devint, en 1782, évêque de Châlons-sur-Marne, nomma M. de Boulogne son grand-vicaire, et, après son sacre, qui eut lieu le 14 avril, il l'emmena avec lui à Châlons, où toutefois l'orateur resta peu. Le désir de suivre la carrière qu'il avoit commencée le rappela dans la capitale. Il prêcha pour la première fois à la cour, en 1783, et prononça devant le Roi, le jeudi saint, son discours sur l'excellence de la charité chrétienne; on lui accorda pour récompense une pension de 2000 fr. sur l'archevêché d'Ausch. L'année suivante, M. l'évêque de Châlons le nomma archidiacre et chanoine de sa cathédrale. En 1785, l'orateur prêcha le Panégyrique de saint Augustin devant l'assemblée du clergé.

En 1786, il remplit la station du carême aux Quinze-Vingts, et, l'année suivante, à Versailles; cette station justifia la réputation dont il jouissoit déjà. On remarqua surtout son sermon pour le dimanche des Rameaux, dans lequel il avoit signalé avec force les malheurs dont la religion et la société étoient menacées par les progrès de l'esprit philosophique. Beaucoup de gens trouvèrent ces plaintes déplacées, et accusèrent l'orateur d'exagération; mais la révolution se chargea bientôt de faire son apologie, et de montrer la vérité de ses tableaux. Ce fut après cette station qu'il fut nommé à l'abbaye de Tonny-Charente, au diocèse de Saintes. Il pro-

nonga, en 1786, le discours d'ouverture de l'assemblée provinciale de Champagne, et, l'année suivante, il prêcha le sermon de la cène devant la Reine, à Versailles. Sa situation à cette époque paroissait aussi brillante qu'honorable; toutes les chaires le réclamoient à l'envi, et il étoit désigné pour prêcher à la cour le carême de 1793. Recherché dans le monde pour la vivacité de son esprit et le piquant de sa conversation, il étoit accueilli dans de grandes maisons, entr'autres, dans la famille de Noailles, et passoit une partie de la belle saison chez le vieux et respectable maréchal de Mouchy, près Arpajon. Un riant avenir sembloit s'offrir à ses regards, et son talent dans toute sa force sembloit lui promettre de nouvelles palmes.

Mais déjà le vent de la révolution souffloit, et ses premiers orages annonçoient une grande catastrophe. L'abbé de Boulogne fut élu député ecclésiastique de la paroisse Saint-Sulpice à l'assemblée baillagère de Paris, et commissaire pour travailler à la rédaction des cahiers. Au milieu de ces troubles, il composa son beau Panégyrique de saint Vincent de Paul; et il devoit le prononcer dans l'église de Saint-Lazare le jour même de la fête du saint, 19 juillet 1789; mais le pillage de cette maison, le 13 juillet, et les mouvemens tumultueux auxquels la capitale fut en proie pendant tout l'été, empêchèrent que la fête ne fût célébrée avec la pompe convenable. Il n'y eut point de discours, et le Panégyrique de saint Vincent ne fut prononcé que plusieurs années après.

Bientôt les progrès de la révolution dépouillèrent l'abbé de Boulogne de ses titres, de ses bénéfices, de ses revenus; il ne quitta point la France pendant la terreur, et chercha vainement à échapper à la persécution en menant une vie fort retirée. On l'arrêta trois fois; la première fois on le mit au séminaire Saint-Sulpice, transformé en maison d'arrêt; mais il parvint à se soustraire à ses gardiens. Arrêté de nouveau et conduit à la section, il subit un interrogatoire, et obtint sa liberté au bout de trois jours. Repris le 26 juillet 1794, dans une visite domiciliaire de nuit, il fut enfermé dans la prison des Carmes, si fameuse par d'horribles massacres, et il y resta jusqu'au 7 novembre suivant, qu'un régime plus doux lui rendit la liberté. Mais si la mort de Robespierre déterminait l'abbé de Boulogne de la crainte de l'échafaud, sa situation n'en étoit pas moins pénible. Il avoit perdu toute sa for-

type, et les circonstances ne lui permettoient pas encore de se livrer au ministère de la chaire : un écrit qu'il publia indigna en lui un autre genre de talent ; les évêques constitutionnels venoient de publier, le 13 décembre 1795, leur seconde encyclique ; M. l'abbé de Boulogne les attaqua tout à la fois avec les armes de la logique et du ridicule, dans les *Réflexions adressées aux soi-disant évêques signataires de la seconde encyclique*, 1796, 43 pages in-8°. Ces *Réflexions* sont suivies d'une *Réponse au citoyen Le Coz sur la rétractation de Panisset*, le tout forme 66 pages in-8°. Le succès de ces piquans écrits fit juger que personne n'étoit plus propre que l'auteur à travailler à la rédaction d'un journal entrepris depuis peu par MM. Sicard et Jausset, et qui paroissoit depuis quelques mois sous le titre d'*Annales religieuses*. L'abbé de Boulogne y donna quelques articles, et, à partir du n°. 19, il devint seul rédacteur de ces *Annales*, auxquelles il fit prendre le nom d'*Annales catholiques*. Ce journal entre ses mains acquit plus de couleur et de succès ; l'auteur signaloit avec énergie les erreurs et les folies du temps, immoloit les constitutionnels sous les traits du raisonnement et de la plaisanterie, flétrissoit les persécuteurs de la religion dans des articles pleins de sel et de force, et défendoit toutes les bonnes doctrines, en même temps qu'il rendoit compte des ouvrages et des faits qui pouvoient intéresser la religion. Il osa même combattre un homme alors tout-puissant, et réfuta un discours où La Revelière-Lépaux avoit, devant l'Institut même, tourné le christianisme en ridicule ; voyez *Annales catholiques*, 41<sup>e</sup>. numéro, tome IV, page 145. Le doux théophilanthrope lui en garda rancune ; et le fit proscrire au S. Fructidor ; les *Annales* furent supprimées, et l'auteur, condamné à la déportation, n'y échappa qu'en se tenant rigoureusement caché. Dans l'intervalle de paix qui avoit précédé ce renouvellement de persécution, M. de Boulogne monta quelquefois en chaire dans les églises ou oratoires qu'on avoit pu rouvrir, et il prononça, entre autres, dans l'église des Minimes, le 19 juillet 1797, son discours sur la Providence ; auquel il avoit joint un magnifique morceau sur saint Vincent de Paul ; l'affluence étoit immense, et le discours produisit un grand effet dans un temps où presque toutes les chaires étoient muettes, et où on sortoit d'une longue et cruelle persécution.

L'orateur se tint caché pendant tout le règne du directoire, et évita de se compromettre par de nouveaux écrits. Une circonstance pourtant lui fit rompre ce silence : Royer, l'évêque constitutionnel de l'Ain, s'étant fait transférer à Paris le 15 août 1798, publia une Lettre pastorale en qualité de métropolitain. L'abbé de Boulogne disséqua cette Pastorale dans une *Lettre d'un paroissien de Saint-Roch à J. B. Royer, se disant évêque métropolitain*, 39 pages in-8°. Quoique l'auteur y eût cherché quelquefois à déguiser son style, on put le reconnoître néanmoins à sa manière vive et piquante, et au sel qu'il savoit mettre dans tous ses écrits. Après le 18 brumaire, le calme ayant paru renaitre, il recommença son journal en janvier 1800, sous le titre d'*Annales philosophiques, morales et littéraires*, et le continua avec quelques traverses et quelques interruptions, jusqu'à la fin de 1801 : on étoit parfois obligé de changer de titre, et plusieurs cahiers sont intitulés *Fragmens de littérature et de morale*. Voyez ce que nous avons dit de ce journal dans le n°. 422 ; on y trouve encore des morceaux intéressans, des discussions piquantes, des articles sur Lalande, Volney et autres incroyables. Ce journal fut supprimé peu avant le concordat, sous prétexte qu'il pouvoit alimenter les partis. Le rétablissement du culte permit du moins à M. de Boulogne de remonter dans la chaire. Il avoit perdu pendant la révolution quelques-uns de ses discours ; il en composa de nouveaux, il revit les anciens, et la maturité de son talent imprima encore plus de force et d'énergie à tout ce qui sortit alors de sa plume. Il donnoit au-si quelquefois des articles dans le *Journal des débats*, et y fit paroître entr'autres, à la fin de 1802, quelques articles sur Fénelon, sur Rousseau, sur Descartes, etc. Ces articles étoient signés X, et on les a reproduits dans le *Spéctateur français au 19<sup>e</sup> siècle*, ou *Variétés morales et littéraires recueillies des meilleurs écrits périodiques*, 1805-1812, 12 vol. in-8°. On trouve à la Table de ce recueil, à la fin du tome XII, l'indication des articles qui sont de lui ; mais il en est quelques-uns qu'on lui attribue à tort ; par exemple, ceux du tome VI, page 31, et du tome IX, page 8 : ces articles sont d'une autre main.

Après le concordat, M. l'évêque de Versailles nomma l'abbé de Boulogne chanoine de sa cathédrale, puis grand-vicaire. On le voit remplir plusieurs fonctions dans le dio-



cèse, et prêcher à Versailles, à Etampes, etc. Sa résidence habituelle étoit cependant à Paris, où il essaya, en 1803, de rétablir son journal, interrompu depuis dix-huit mois. Il le fit paroître sous le titre d'*Annales littéraires et morales*, titre qu'on fut encore obligé de changer plusieurs fois. On s'aperçoit, dans ces quatre volumes, que l'auteur étoit gêné par le despotisme qui commençoit à peser sur la France. Les livraisons cessèrent au commencement de 1806; mais elles reprirent au mois de juillet suivant, sous le titre de *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature*. M. de Boulogne travailla peu à cette suite; désirant se livrer de nouveau à la chaire, il s'adjoignit pour son journal celui même qui trace cette Notice. Il ne fournit guère aux *Mélanges* qu'une quinzaine d'articles, que nous avons indiqués n°. 422, et il en abandonna totalement la rédaction en 1807.

Affranchi de ce soin, il revit ses sermons, et parut plus souvent dans la chaire. Le discours sur l'excellence de la morale chrétienne fut entendu pour la première fois, à Versailles, le 25 mai 1806, et répété fréquemment dans la capitale; il fut prononcé entr'autres; le 16 décembre suivant, pour l'ouverture de l'église des dames de Saint-Michel, rue Saint-Jacques; M. le cardinal Fesch officioit, et le ministre des cultes, Portalis, assistoit à la cérémonie. L'exorde de ce discours est rapporté dans les *Mélanges*, tome II, page 38. Peu auparavant l'orateur avoit été nommé chapelain de la cour. Nous devons dire qu'il eut peine à accepter ce titre: il lui en coûtoit de s'attacher à un homme dont il avoit jugé la politique, et qu'il étoit peu accoutumé à ménager dans ses entretiens; mais un ami dont il respectoit la sagesse et les lumières l'entraîna par ses conseils, et le mit en rapport avec le cardinal Fesch. Buonaparte, qui cherchoit à s'entourer de toutes les grandes réputations, accueillit l'idée d'attacher à sa chapelle un orateur si distingué. Au mois de mars 1807, un décret, daté du camp d'Osterode, nomma M. de Boulogne évêque d'Acqui et aumônier. Celui-ci fit des représentations; quels services pourroit-il rendre dans le Piémont, pays dont il ne savoit pas la langue; et ne seroit-il pas plus utile en restant en France? Buonaparte agréa ses raisons, et le ministre écrivit à M. de Boulogne que la capitale continueroit à jouir de ses talens. On l'entendit en effet dans quelques occasions solennelles, et peu après il fut nommé secrétaire du chapitre

général des Sœurs hospitalières convoqué à Paris, et prononça, le 27 novembre, un discours d'ouverture, qui se trouve dans les *Mélanges*, tome IV, page 115.

Le diocèse de Troyes avoit perdu, le 28 novembre 1807, son digne et saint évêque, M. de Latour du Pin, ancien archevêque d'Ausch; le 8 mars suivant, on lui donna pour successeur M. l'abbé de Boulogne, qui fut préconisé à Rome dans le consistoire du 11 juillet. Déjà Rome étoit envahie, et le pape en butte à une persécution ouverte; aussi il est remarquable que le prélat fut le dernier évêque français dont l'institution ne souffrit pas de difficulté. Toutefois il ne fut sacré que le 2 février 1809. La cérémonie eut lieu dans la chapelle des Tuileries, et fut faite par M. le cardinal Fesch, assisté des évêques de Versailles et de Gand, qui étoient aussi ambassadeurs. Le premier acte épiscopal du prélat fut une Lettre pastorale du 20 mars, pour son entrée dans le diocèse. Cette Lettre, qui a été imprimée, offre, entre autres, un éloquent morceau sur l'indifférence religieuse de notre siècle. Le 29 du même mois, le prélat fut installé dans son église, et prononça un discours dont quelques extraits furent imprimés à part; on les trouve reproduits dans les *Mélanges*, tome VI, page 322. Il visita peu après une partie de son diocèse, et alla même dans le département de l'Yonne. Nous le voyons, le 9 juillet, à Sens, et le 21 septembre à Auxonne. Dans ces visites il adressoit ordinairement quelques mots d'édification aux fidèles. Nous dirons peu de chose de quelques Mandemens du prélat à l'occasion de victoires et d'autres évènements politiques; des passages de ces Mandemens ont été reprochés à l'auteur, et imprimés dans un recueil assez connu; mais on a évité d'y citer des morceaux pleins de vérités fortes, auxquelles les éloges servoient comme de passeports. Il n'y a aucun de ces Mandemens qui ne contienne quelque réflexion assez courageuse pour le temps: ainsi, dans celui du 1<sup>er</sup> juin 1809, le prélat, s'adressant à Dieu, s'exprimoit en ces termes sur Buonaparte: *Dites-lui tout ce que les hommes ne peuvent pas lui dire; donnez-lui de surmonter toutes les passions comme il surmonte tous les dangers; faites-lui bien comprendre que la sagesse vaut mieux que la force, et que celui qui se dompte lui-même vaut mieux que celui qui prend des villes.* Assurément celui qui tenoit ce langage à un homme tel que Buonaparte n'étoit pas un adulateur servile.

M. l'évêque de Troyes ne se montra pas plus timide dans le discours qu'il prononça, le 3 décembre de la même année, à Notre-Dame, pour l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz. La cérémonie fut très-brillante; les rois et princes d'Allemagne qui se trouvoient alors à Paris y furent invités, et onze cardinaux y assistoient. Buonaparte y vint en grand appareil. M. Jauffret, évêque de Metz, célébra la messe, qui fut suivie du discours. On avoit érigé pour l'orateur une chaire en face du trône. L'évêque de Troyes parla pendant environ une demi-heure, et ne manqua point à ce que demandoit la dignité de son ministère. Toutefois Buonaparte ne s'en montra point mécontent, et en témoigna même sa satisfaction à l'orateur immédiatement après le discours; mais, de retour au château, la bassesse et l'adulation sonnèrent l'alarme. L'un avoit remarqué telle phrase, l'autre s'étonnoit de telle allusion. L'orateur avoit parlé de l'unité de la foi; vouloit-il forcer les protestans à embrasser la religion catholique? Il avoit dit qu'il falloit obéir par nécessité, c'étoit l'expression même de Saint-Paul, *necessitate subditi estote* (Epître aux Rom. xiii, 5); avoit-il entendu que, s'il n'y avoit pas de nécessité, on ne seroit pas obligé d'obéir? Ces bruits et ces plaintes se grossissant produisirent donc une lettre fort curieuse, signée du ministre des cultes de ce temps-là, et datée du 8 décembre, pour demander au prélat l'explication de quelques passages de son discours; nous ferons connoître cette lettre, qui est entre nos mains.

(La suite à un numéro prochain.)

---

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. M. l'archevêque de Nisibe, nonce de S. S., est allé, lundi dernier, à la petite communauté des clercs de la rue du Regard. S. Exc. a donné la tonsure à deux jeunes élèves, et la confirmation à un assez grand nombre d'autres.

— La sécheresse se prolongeant d'une manière funeste pour les campagnes, les prêtres ont été invités à continuer à la messe les oraisons *ad petendam pluviam*. De plus, l'ordre émané de MM. les grands-vicaires porte que le saint Sacrement sera exposé dans toutes les églises, le dimanche 31 juillet, le jeudi 4 août et le dimanche 7, en chantant après la

messe le psaume *Te decet hymnus*, et au salut le psaume 146, *Laudate Dominum*, avec le répons *Domine, non secundum* et l'oraison *Deus, qui culpas delinquentium*. Les fidèles sont invités à se rappeler ces expressions du Missel parisien : *Terram tuam, Domine, quam videmus nostris iniquitatibus tabescentem, pluviis salutaribus irriga*, et à se souvenir aussi que Dieu, se plaignant par un prophète de l'ingratitude des Israélites, les punissoit par une longue sécheresse : *Super vos prohibiti sunt cœli, ne darent rorem, et vocavi siccitatem super terram*. Les prières ont eu lieu dimanche dernier dans toutes les églises.

— On a réimprimé l'*Instruction* et la *Lettre pastorale* de M. le cardinal archevêque de Rouen, dont il a été tant parlé il y a quelques mois. Cette édition est faite avec l'autorisation de S. Em. Nous n'avons pas besoin de dire qu'elle est dégaugée des sarcasmes et des déclamations dont des gens de parti l'avoient entourée. L'*Instruction pastorale* et *Ordonnance* du 19 mars paroît ici telle que l'a publiée l'illustre auteur, et on pourra la juger mieux qu'avec les commentaires perfides des ennemis du clergé. Si cette *Ordonnance* avoit besoin d'explication, la *Lettre pastorale* que S. Em. a donnée sous la date du 3 mai suffiroit pour en fixer le sens et pour faire connoître les intentions du vertueux archevêque. Ces deux pièces doivent s'accompagner mutuellement.

— La société catholique des bons livres, dont le succès toujours croissant a du moins quelque chose de consolant au milieu de ce déluge dont nous inonde la licence effrénée de la presse, comptoit, au 16 mai dernier, 6692 souscriptions. Depuis, ce nombre s'est encore augmenté, et les souscriptions, au 12 juillet dernier, montoient à 7394. Dans ce nombre, Paris est pour 438, sur lesquelles M. le préfet en a pris 50. Les villes qui ont montré le plus de zèle pour cette œuvre sont Nanci, qui a fourni 203 souscriptions; Boulogne, 202; Nîmes, 152; Marseille, 150; Besançon, 142; Toulouse, 130; Saint-Brieuc, 124; Colmar, 111; Avignon, 105; Amiens, 103; Coutances, 102; Cherbourg, 100; Strasbourg, 92, etc. Il continue à arriver des souscriptions nouvelles. Dans quelques endroits, les envois ont été retardés soit par le grand nombre de livres à fournir, soit par d'autres circonstances; mais on travaille avec ardeur à prévenir tout sujet de plainte des souscripteurs. Nous touchons au terme de la première

année; et si on a pu, au milieu des embarras inévitables dans la formation d'une telle œuvre, suffire aux détails qu'elle entraînoit, on parviendra, sans doute, à de plus grands résultats avec plus de facilité, aujourd'hui que l'œuvre est établie sur des bases fixes, et qu'elle marche avec plus d'assurance vers son but.

— Le mercredi 27, a eu lieu la bénédiction de la chapelle pour l'établissement de Saint-Joseph dans les bâtimens dits du Grand-Commun, à Versailles. Le local avoit été disposé par les soins de M. le directeur de la maison, et est le même qui servoit de chapelle sous Louis XIV. MADAME, duchesse de Berri, avoit fixé le jour où elle viendroit visiter l'établissement. S. A. R. a été reçue à la descente de la voiture par M. l'abbé Lœvenbruck et par M. le comte de Cossé. A la porte de la chapelle, M. l'abbé Rauzan, supérieur des missionnaires, a complimenté la Princesse. M. l'abbé duc de Rohan a béni la chapelle, a célébré la messe, et a prononcé un discours, où il a montré l'importance de l'établissement, et la grandeur du bienfait que lui a donné un auguste protecteur. La cérémonie avoit attiré beaucoup de personnes de distinction, les autorités de la ville, les officiers de la garnison, etc. La Princesse a voulu ensuite visiter la maison, et s'est entretenue avec M. le directeur des moyens de la faire prospérer. MADEMOISELLE accompagnoit son auguste mère, et a fait l'honneur à M. Lœvenbruck de lui adresser la parole pour une commission dont M. le duc de Bordeaux l'avoit chargée pour cet ecclésiastique. Le jeune Prince n'a pu venir à la cérémonie; mais il prend un vif intérêt à l'établissement. Nous avons donné dans un de nos derniers numéros quelques détails sur l'éducation qu'on y reçoit, et sur le but qu'on s'y propose; l'une et l'autre sont dignes de la sollicitude de nos Princes pour une classe laborieuse.

— La ville de Fontainebleau avoit perdu, il y a quelque temps, un pasteur aussi vertueux que capable, M. l'abbé Philippeaux, dont nous avons annoncé la mort. Il est remplacé par un ecclésiastique bien propre par son mérite à réparer une telle perte. M. l'abbé Liautard, qui a dirigé avec tant de succès à Paris, pendant plus de vingt ans, un grand établissement d'instruction publique, a été nommé par M. l'évêque de Meaux à la cure de Fontainebleau; et a déjà commencé l'exercice de ses fonctions. M. l'abbé Liautard trouvera, dans

cette place importante, à rendre de nouveaux services à la religion par ses travaux et son zèle.

M. l'évêque de Nanci, après avoir assisté au sacre de S. M., a tenu à Paris, au mois de juin dernier, l'assemblée annuelle des dames du Calvaire, qui a eu lieu chez M<sup>me</sup> la comtesse de Damas. Le prélat présida, et présenta aux dames l'ensemble des opérations de l'année précédente; il leur annonça que la quête s'étoit élevée à plus de 20,000 fr., et qu'en conséquence on emploieroit les fonds de la quête à travailler aux fondations de l'église. Peu de jours après M. l'évêque apprit que les héritiers de M. Prévost, artiste distingué, mort il y a peu de temps, alloient vendre à des étrangers les deux chapelles jointes sur celles des saints lieux, et nommées de l'Ange et du Sépulture; le prélat, qui connoissoit leur parfaite ressemblance, affligé de voir disparaître de notre patrie ces monuments, sollicita à cet égard les bontés de S. M., qui a bien voulu acheter ces chapelles et en faire présent au Calvaire du Mont-Valérien. On travaille en ce moment à les placer, et elles seront consacrées à la piété des fidèles pour la neuvième du mois prochain.

— L'île de Jersey étoit autrefois toute catholique, et les églises qui y sont, au nombre de douze, ont été bâties par les catholiques. Cependant on parvint à y abolir l'exercice de cette religion, et, grâce à la tolérance de la réforme et à la douceur du système adopté sous la Reine Elisabeth, on ne pouvoit pas même dire la messe à Jersey. Cet état de choses n'a duré jusqu'à la révolution; alors les prêtres français qui vinrent se réfugier dans l'île y établirent des chapelles privées pour leur propre consolation et pour celle des familles françaises que les malheurs de leur patrie avoient aussi forcées de fuir. Cet exercice de la religion, quoique secret, éprouva bien des obstacles, et les prêtres furent plus d'une fois inquiétés, soit par les ministres protestans, soit par les autorités de l'île; soit par les habitans. Cependant les vertus, le zèle et la patience des ecclésiastiques français triomphèrent de bien des préventions; plusieurs conversions eurent lieu, et il se forma un petit troupeau de catholiques qui se grossit insensiblement des Français, Irlandais et autres, que leurs affaires attiroient à Jersey. Même, depuis le concordat de 1801, il resta dans l'île quelques prêtres français qui maintinrent les bonnes dispositions des catholiques. Ils exerçoient

leurs fonctions dans des greniers ou sous des hangards. Enfin, le 24 avril dernier, une chapelle catholique a été ouverte dans la ville de Saint-Héliet. Cette chapelle a été bâtie par les soins de M. J. Carroll, qui remplit les fonctions de chapelain catholique pour la garnison. Elle est dédiée à saint George, et servira pour les habitans comme pour les militaires. Ce troupeau ne peut que s'accroître à mesure que l'ignorance et les préventions se dissipent.

— Le 6 juillet, fête de saint Jean-Baptiste, on a jeté à Czarskojeselo, maison de campagne de l'empereur de Russie, les fondations d'une église catholique, sous l'invocation de ce saint. Après la bénédiction de l'emplacement et les prières d'usage, S. Exc. M. le comte Ozarowski, aide-de-camp de l'empereur, a posé la première pierre en présence de M. de Schischkow, ministre de l'instruction publique et des cultes, qui a bien voulu placer lui-même l'inscription gravée sur des tablettes en langues latine et russe. Cette pieuse cérémonie a été une véritable fête pour les catholiques, qui espèrent l'année prochaine voir consacrer cette église, dont le besoin se fait sentir chaque jour. Outre un beau terrain, donné pour l'emplacement, l'empereur a daigné accorder 30,000 roubles pour la construction de cette église.

#### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a fait remettre à M. le préfet du Pas-de-Calais une somme de 1000 fr. pour les incendies de la commune de Rébecq.

— Le Roi vient d'accorder un secours pécuniaire au sieur Lamy de Monthuel, vieillard octogénaire, recommandable par ses bons sentimens et sa conduite exemplaire.

— M. le Dauphin, informé que la maison de Jacques Manault, de la commune de Gerdingeux (Pyénées-Orientales), avoit été la proie des flammes, a fait adresser à M. Lavall, notaire royal à Prade, une somme de 150 fr. pour la remettre, en son nom, à ce malheureux père de famille.

— M<sup>te</sup>. le Dauphin vient d'accorder, pour les courses de chevaux qui ont lieu à Bordeaux, un prix semblable à ceux que le Roi et M<sup>te</sup>. le Dauphin ont bien voulu assigner pour les courses de Paris. Ce prix est de 2000 fr. Il sera décerné cette année dans une course extraordinaire, dont le programme sera incessamment publié.

— Lors de la visite qu'on a faite aux Invalides M. le prince de Salerne et MADAME, duchesse de Borri, LL. AA. RR. se sont rendus à l'église, où l'eau bénite leur a été présentée par le clergé, qui a chanté l'Exultate. Après avoir fait leur prière, LL. AA. RR. sont

montrés au dôme ; pour jouir de la vue de Paris et de ses environs. Le Prince et la Princesse ont ensuite parcouru la boulangerie, les greniers, la lingerie, les réfectoires, les dortoirs, l'infirmerie. Le prince de Salerne s'est entretenu long temps avec le centenaire Prévoist, et l'a interrogé sur son âge, le lieu de sa naissance, ses campagnes, et le régime habituel de vie qui lui donne une si belle vieillesse. LL. AA. RR. ont terminé leur visite par la bibliothèque et la salle du conseil, où elles ont examiné avec attention les portraits en pied des maréchaux de France décédés. Les cris de *Vive le Roi ! vive MADAME ! vivent les Bourbons !* les ont accompagnés à leur sortie ainsi que pendant tout le cours de leur visite.

— MADAME, duchesse de Berri, est partie, le 1<sup>er</sup> août, à cinq heures du matin, pour Dieppe. S. A. R. s'arrêtera et couchera au château de M. le vicomte d'Arincourt, où une fête magnifique est préparée pour recevoir l'auguste Princesse.

— Une ordonnance royale, en date du 31 juillet, vient de créer une commission composée de trois membres et chargée de constater le nombre et le montant des inscriptions de rentes 5 pour 100 dont la conversion en 3 pour 100 aura été demandée.

— L'intendance du garde-meuble de la couronne est supprimée et réunie à celle des Menus-Plaisirs.

— Le 29 juillet, le tribunal de police correctionnelle a entendu M. l'avocat du Roi dans l'affaire de MM. Ruggieri, artificiers. Ce magistrat a conclu à trois mois d'emprisonnement, 100 fr. d'amende, sans préjudice des dommages-intérêts que fixera le tribunal. Les avocats des prévenus ont présenté des conclusions en faveur de leurs clients. Les parties civiles avoient pour organe M. Halgan. Le tribunal a renvoyé la cause à huitaine pour le jugement.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a tenu, le 29 juillet, une séance publique, présidée par M. Raynquard. On y a décerné un prix à M. Félix Lajard. Un autre prix avoit été mis au concours ; mais aucun des discours n'ayant traité le sujet proposé d'une manière satisfaisante, la distribution a été remise à l'année prochaine. On a lu ensuite quelques notices, et, entr'autres, une sur M. Anglès, et une autre sur M. Bernardi. Nous en donnerons nous-mêmes une sur ce dernier.

— Le ministre de l'intérieur, accompagné de M. le préfet d'Ille et Vilaine et de M. l'ingénieur en chef, a visité, le 28 juillet, la ligne du canal d'Ille et de Rance. S. Exc. est partie, le lendemain, pour Paris, et elle a assisté au dernier conseil des ministres. M. de Corbière doit être chargé du portefeuille de la justice pendant l'absence de M. de Peyronnet, dont nous avons annoncé le départ pour les eaux de Nérès.

— Le *Mouiteur* a publié un long article pour justifier le ministre des finances de la marche qu'il a suivie dans la loi sur les rentes. Il entre à ce sujet dans des considérations politiques trop étendues pour que nous puissions les faire connaître.

— Le numéro du 1<sup>er</sup> août du *Courrier français* a été saisi.

— Le conseil-général du département de la Marne a fait parvenir



à S. M. une adresse pour la remercier de l'ordonnance qui rend à la ville de Châlons l'école des arts et métiers. Cette adresse est remplie de témoignages de dévouement et de reconnaissance.

— M. le maréchal Macdonald est arrivé à Dieppe le 27 juillet au soir, revenant du voyage qu'il vient de faire en Angleterre. Il est parti le lendemain pour Rouen.

— On affirme que deux frégates françaises sont parties pour Saint-Domingue, portant au président Boyer l'*ultimatum* de la France concernant cette colonie.

— Nous apprenons avec plaisir que les républicains d'Haïti avoient demandé, comme une faveur, le portrait en pied de M. Grégoire le conventionnel; peint par M. Gautherot. L'ami des noirs se félicitera sans doute de la reconnaissance de ces bons et vertueux nègres de Saint-Domingue, dont il s'est toujours montré l'intrépide défenseur.

— M. Roumage s'est évadé des prisons d'Orléans, le 28 juillet, à huit heures du soir, déguisé en ecclésiastique, et aidé par sa femme et sa nièce. Ces deux dames se présentèrent à la prison avec un individu vêtu comme un ecclésiastique, et, après avoir conféré quelque temps avec lui, Roumage, portant un mouchoir à ses yeux, et paroissant fort affligé, demanda qu'on lui ouvrit les portes: les geôliers trompés obéirent. Environ un quart-d'heure après, M<sup>me</sup>. Roumage, sa nièce, et le prétendu ecclésiastique, sortirent sans difficulté. Peu de temps après, on s'aperçut de l'évasion, et on sut que Roumage avoit pris la route de Paris. On est maintenant sur les traces du fugitif, et on a mis au secret le gendarmier, soupçonné d'avoir favorisé son évasion.

— Un incendie, excité par un vent violent, a détruit la ville de Salins. Tous les efforts pour arrêter les progrès des flammes ont été inutiles. Il n'y a plus de rue; on ne circule que par le lit de la rivière à peu près à sec, d'un côté, et par le rempart de Saint-Anathoïle, de l'autre. L'incendie a commencé le 27 juillet; le lendemain, à trois heures du soir, les trois quarts des maisons étoient réduites en cendre. L'incendie a été si rapide qu'en vingt minutes toute la ville a été en feu de toutes parts.

Plus de cinq mille habitans sont sans asile et sans ressource, personne n'ayant pu retirer la moindre chose des ruines de Salins. On attribue ce malheureux événement à un feu que deux vieilles femmes avoient allumé dans un poêle. Plusieurs personnes ont péri. On a été obligé d'élargir les prisonniers pour qu'ils ne fussent pas brûlés sous les verroux. Il n'y a de conservé que l'Hôtel-de-Ville, la portion des bâtimens de Salins servant à l'exploitation, l'hôpital et les maisons de Saint-Anathoïle.

— Le conseil-général du département de l'Eure a renouvelé les vœux qu'il avoit déjà émis dans ses précédentes sessions sur la non-exécution de la loi sur l'observation des dimanches et fêtes, sur la nécessité d'une loi qui lie entièrement dans les mariages l'acte religieux à l'acte civil, sur l'extension de l'autorité paternelle, la répression de l'usure et du vagabondage. Il a cru devoir supplier humblement le Roi de mettre un frein à l'effroyable débordement de

livres séditieux, licencieux et impies qui inondent la France, et appeler de tous ses vœux la répression des sociétés secrètes, qui tendent toutes au renversement de l'autel et du trône.

— L'inauguration de la statue de M. de Tourny a eu lieu solennellement, à Bordeaux, le 27 juillet. Sur le piedestal, on a gravé l'inscription suivante : *A Louis-François-Aubert de Tourny, intendant de la généralité de Bordeaux depuis 1743 jusqu'en 1757, la postérité reconnoissante.*

— Le tribunal de première instance de Muret (Haute-Garonne) a condamné, le 13 juillet, le sieur Colynirès, notaire à Auterive, à 3000 francs d'amende et aux dépens, comme convaincu de se livrer habituellement à l'usure. On a entendu soixante-trois témoins fournis par le ministère public, et vingt-un par le prévenu.

— On dit que la mortalité qui a détruit en France tant de che-veux fait en Angleterre des ravages encore plus grands.

— Une pension a été accordée par le roi d'Espagne à dona Eugenia Munoz de Castillon de Ampurias en sa qualité de veuve de Joseph Boix. Ce dernier fut du nombre des habitans que le général Milans fit élever du sein de leur famille à cause de leur opposition au gouvernement révolutionnaire. On sait que ces malheureuses victimes furent d'abord conduites à Barcelonne, puis dirigées sur Manreza par ordre de Kotten, sous prétexte d'y être jugées, et que, chemin faisant, elles furent impitoyablement massacrées par leur escorte.

— Le roi de Portugal a rendu un décret pour assurer de meilleures études aux chirurgiens de son royaume, en établissant des cours qu'ils devront suivre, et dont la durée sera de cinq ans.

---

*L'Histoire de la Vie de Notre-Seigneur*, par le Père de Ligny, et *l'Histoire des Actes des Apôtres*, ouvrage posthume du même, ont successivement été annoncées dans ce journal, nos. 981 et 1012; ces deux ouvrages étoient d'abord dans le format in-8<sup>o</sup>.; mais M. Méquignon a cru depuis devoir les mettre aussi dans le format in-12. Cette nouvelle édition (1) est entièrement conforme à la première; rien n'y est omis ou abrégé, et on a suivi fidèlement le texte du Père de Ligny. Le texte latin et les notes sont disposés comme dans l'in-8<sup>o</sup>. Dans cette édition in-12, *l'Histoire de la Vie de Notre-Seigneur* forme trois volumes, et *l'Histoire des Actes des Apôtres* en forme un; on a joint à l'une et à l'autre une Table analytique des matières pour faciliter les recherches. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit sur le mérite et l'utilité des deux ouvrages du Père de Ligny; le premier étoit déjà anciennement connu, et le second, qui en est le complément, est fait sur le même plan et conçu dans le même esprit de sage critique et de solide piété.

---

(1) 4 vol. in-12; prix, 11 fr. et 14 fr. francs de port. A Paris, chez Méquignon junior; et chez Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

*Au rédacteur, sur la liberté de la presse.*

Paris, le 4 août 1825.

Monsieur, je vous envoie quelques réflexions sur un sujet qui me paroît digne de toute l'attention des hommes sages et modérés, et des amis sincères de leur pays; si vous approuvez mes idées, et que vous les croyez utiles, vous pourrez donner de la publicité à cette lettre, qui est au moins dictée par les vues les plus droites.

Un journal fort connu contenoit, samedi dernier, un plaidoyer très-vif en faveur de la liberté de la presse. Il disoit, entr'autres : *Quel mal a fait cette liberté en opérant tant de bien? a-t-elle excité des troubles? Toute puissante quand elle est l'organe de la vérité, elle ne peut plus rien quand elle n'exprime et ne sert que des passions* (feuille du 30 juillet). Cette assurance seroit fort propre à nous tranquilliser, si nous ne voyions tous les jours dans quelques journaux les articles les plus propres à exalter les passions. Quoi! tant d'injures, de déclamations et de dénociations contre les prêtres n'ont rien de dangereux et d'alarmant! Est-il absolument impossible que les lecteurs soient abusés par des relations mensongères ou aigris par des invectives répétées? Participent-ils aussi un peu au privilège des journalistes, qui ne sont évidemment que les *organes de la vérité*? Est-il indifférent que la religion soit attaquée tous les matins dans des écrits, ou conspuée dans des feuilles qui circulent dans toutes les classes? Si au moins le journal qui a plaidé pour la liberté de la presse répondoit quelquefois à ces attaques contre la religion; mais il se donne bien de garde de se brouiller avec les écrivains et les journalistes qui insultent chaque jour à ce qu'il y a de plus saint. Tout occupé de harceler les ministres, il ne veut point se mettre mal avec ceux qui frondent aussi le ministère. Ce qui lui paroît essentiel, c'est de faire tomber les 3 pour 100, et d'empêcher la conversion des rentes; et cela est en effet autrement important que de répondre aux détracteurs du

*Tome XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. B b*

clergé. Il vaut bien mieux renverser le ministère que de soutenir la religion, et il est plus urgent de prêcher les rentiers contre la conversion que de prémunir ses lecteurs contre des déclamations renaissantes. Que seroit-ce si ce même journal sembloit quelquefois vouloir faire cause commune avec les éternels ennemis de l'ordre et de la paix, et si on le voyoit caresser leurs écrivains et leurs doctrines? Que seroit-ce s'il prêtoit généreusement secours au *Constitutionnel* dans la guerre implacable que celui-ci a déclarée aux Jésuites, et s'il alloit fouiller dans des recueils oubliés pour faire revivre des accusations plus absurdes encore qu'atroces? Que seroit-ce s'il avoit reproduit, dans la discussion sur le sacrilège, les objections et les sophismes les moins spécieux contre cette loi? Que seroit-ce s'il répétoit contre le clergé les insinuations les plus injustes et les plus offensantes, et si aujourd'hui même il faisoit l'éloge d'un livre nouveau où les prêtres sont fort maltraités? Le même numéro où nous trouvons le plaidoyer pour la liberté de la presse nous offrirait à cet égard un témoignage très-marqué de l'esprit qui anime le journaliste; il parle des réimpressions de Voltaire et des autres écrivains irréligieux, et il n'en est aucunement effrayé. Peut-être, dit-il, ces éditions sont restées dans les magasins, tandis qu'on ne sait que trop qu'elles circulent dans toutes les classes. D'ailleurs, ajoute-t-il, n'a-t-on pas publié aussi beaucoup de bons ouvrages, et le mal n'est-il pas *neutralisé par le bien*? Comme si une édition de Massillon empêchoit le mal que fait une édition de Voltaire, et comme si les déclamations de Diderot et de Raynal devenoient moins dangereuses parce qu'on imprime dans le même temps quelque livre de piété qui ne va pas dans les mêmes mains! Enfin le journaliste finit son plaidoyer par des avis pleins de sagesse et de charité qu'il adresse au clergé :

« Que l'on cesse de faire des choses saintes un moyen de parvenir aux places; que le clergé, charitable et éclairé, soit le premier à s'élever contre ces petites coteries d'hypocrites persécuteurs, qui font à la religion un tort incalculable; qu'il se montre ami de nos institutions, qu'il les embrasse pour les sanctifier, pour les rendre vénérables par l'ascendant moral de son caractère : alors il n'aura rien à redouter de la liberté de la presse, et trouvera partout des disciples et des

délégués. L'Évangile est la Charte (Charte divine), qui a émané du genre humain; ceux qui sont chargés de l'annoncer à la terre ne peuvent dire anathème aux libertés publiques. Quand le clergé, dont les vertus sont incontestables, aura fait pour la nouvelle monarchie ce qu'il a fait pour l'ancienne, les publications impies viendront se perdre dans le respect qu'il inspirera même à ses ennemis, et se briser contre sa salutaire et pacifique puissance. »

Qu'en dites-vous, Monsieur? n'y a-t-il pas un peu de glace dans ces conseils, et beaucoup d'illusion dans ces espérances. En attendant que les *publications impies se perdent*, elles se propagent avec une étonnante rapidité; en attendant qu'il le clergé *inspire du respect même à ses ennemis*, ses ennemis s'amuse à le traîner dans la boue. On lui rendra peut-être quelque jour de la considération, ce qui ne sera pas aisé; même, pour rendre la chose plus difficile, on trouve son qu'il soit accablé aujourd'hui de mépris. Après tout, c'est à lui à se rendre digne de la protection qu'on lui offre; qu'il apprenne à marcher avec le siècle, qui lui témoigne un si doux intérêt; qu'il accueille les nouvelles lumières, sans s'inquiéter si elles éclairent ou si elles brûlent; qu'il proclame ces libertés publiques dont on fait envers lui une si aimable application: le présent lui répond de l'avenir, et les égards qu'on lui prodigue aujourd'hui sont un sûr garant de tout ce qu'il a droit d'espérer par la suite.

Au fond, oserois-je demander quels sont les grands avantages de la liberté de la presse telle qu'on la conçoit aujourd'hui? Elle est fort utile, je le vois très-bien, à trente ou quarante écrivains au plus qui veulent pouvoir dire tout ce qui leur passe par la tête. Mais ces trente ou quarante écrivains ne sont pas la France, quoique chacun d'eux, même dans les opinions les plus opposées, se prétende l'interprète de la France. Que gagne donc la France à cette liberté illimitée de tout imprimer? Pour un abus que l'on signale, combien d'autres abus naissent de cette licence! Toutes ces dénonciations qui pleuvent des quatre coins du royaume, que l'on recueille précieusement, que l'on envenime, et que l'on ne rétracte jamais, même lorsque les démentis sont les plus authentiques; ces *factum* contre les Jésuites, ces plaisanteries éternellement répétées sur la coterie, sur Montrouge, sur les missionnaires; ces provo-

onions à se faire protestant, à ne plus mettre le pied à l'église, à se passer du ministère des prêtres, à quo tout cela peut-il être bon? A aigrir les esprits, et à provoquer des excès funestes. Aussi c'est de là que partent ces insultes prodiguées aux prêtres dans les rues; ces mauvais traitemens, ces voies de fait dont les journaux ont parlé. Vous ram-tâtes, il y a deux ans, ce qui étoit arrivé à un Jésuite, jeté à terre et frappé avec violence par un furieux. Il y a deux mois, un jeune homme, uniquement pour avoir pris dans une conversation la défense des Jésuites, a été bousé dans les salles de l'Hôtel-Dieu par un jeune médecin peu endoctriné par les pamphlets et les feuilles libérales. On ait quel parti provoquoit, il y a quelques années, ces rassor-blemens qui eurent lieu dans nos églises contre les missionnaires. Ces mouvemens et ces insultes étoient le résultat des déclamations dont retentissent quelques journaux. Vous laissez amasser les élémens d'un incendie, et puis étounez-vous si le feu prend. A force d'entendre des injures et des plaisanteries contre les Jésuites, contre la congrégation, contre les missionnaires, il est tout simple qu'il y ait des gens ignorans et crédules qui s'imaginent que les Jésuites sont des pestes publiques, qu'on peut siffler les missionnaires, quand on n'a pas la ressource de les battre, et que la congrégation n'est qu'un ramas de fourbes et d'hypocrites. Or, je demande quel peut être pour la France l'avantage de telles déclamations et d'une liberté de la presse qui les autorise?

Dans un autre ordre de choses, que gagne encore la France à ces éternels *factum* contre le ministère? Vous voulez renverser M. de Villèle, je le conçois; il a, dit-on, congédié un de vos amis, il vous a ôté votre place de conseiller d'Etat, il a retranché le traitement qu'il vous faisoit pour rédiger des articles à sa louange. Dès-lors ce n'est plus qu'un détestable ministre, toute son administration n'offre qu'injustice et ineptie, et sa conversion des rentes est évidemment une banqueroute; il faut donc l'attaquer tous les matins, et ne se donner aucun repos qu'on ne l'ait renversé. Il est clair que c'est une affaire entre M. de Villèle et vous, mais cela ne nous touche point. Nous qu'il n'a point destinés, et à qui il n'a jamais rien donné, nous ne prenons pas le même intérêt à votre querelle; nous trouvons même, à vous dire le

vrai, de cela va un peu loin; que vos plaisanteries ne sont pas toujours de bon goût, et qu'il y a une sorte d'acharnement dans ces attaques quotidiennes, dans ces sarcasmes amers, dans ces apostrophes réitérées aux rentiers. Est-ce l'amor de la vérité qui peut dicter ces provocations quotidiennes? Etes-vous les organes de l'opinion; quand il est clair ne vous voulez la faire, et non la suivre? Voilà une loi rendue, et vous en entravez l'exécution pour avoir le plaisir de taquiner le ministre qui l'a fait rendre. On diroit que vous souhaitez que la rente baisse, du moins vous faites tout ce qui est en vous pour produire ce résultat; et puis, quand il y a une baisse, vous vous feriez que le crédit se perç, et que le ministre n'a plus la confiance de la nation. Permettez-nous de croire que la France pourroit être heureuse sans une liberté de la presse entendue ainsi; que la masse de la nation prend peu d'intérêt à votre querelle particulière, et que tant de paisibles habitans des villes et des campagnes souhaiteroient trouver dans vos colonnes autre chose que ces plaidoyers contre la conversion, et que ces sorties contre les ministres qui ont encouru votre disgrâce.

J'aurois d'autant plus de droits d'adresser cette petite remontrance au journaliste, que je ne suis nullement le défenseur ni l'avocat de M. de Villele; je suis loin d'approuver tout dans son administration; il fait peut-être beaucoup de choses qu'il seroit à désirer qu'il ne fit point, et il n'en fait pas qu'il seroit à désirer qu'il fit. C'est du moins ce que je pense; mais je ne saurois voir de sang-froid que l'on poursuive avec tant d'acharnement un ministre du Roi. Il n'est pas, à mon gré, de gouvernement possible, s'il est permis à chacun de le livrer ainsi à la risée du public. Croit-on bonnement que des traits dont on accable le ministre il n'en retombe pas une partie sur le Prince? Quelle idée donne-t-on de celui qui conserve en place, qui continue à investir de sa confiance un ennemi de son pays, un intrigant maladroit, un homme que l'on flétrit des reproches les plus humilians? Croit-on que le monarque ne soit pas blessé de ces attaques, je pourrais dire, de ces insultes indirectes, et conçoit-on que, dans le même article qui a donné lieu à ces réflexions, le journaliste ait pu dire que la presse périodique étoit soumise à une loi d'exception dont personne ne conteste l'extrême sévérité? Cette extrême sé-

*vérité* des lois actuelles sur la presse est apparemment quelque nouvelle plaisanterie; mais cette plaisanterie, qui repose sur une fausseté notoire, ne me paroît propre à tromper personne, et il y a aussi trop de dérision à parler de la *vérité* des lois, quand on se moque si ouvertement des lois rendues, et qu'on travaille chaque jour à empêcher qu'elles ne s'exécutent.

Je livre ces réflexions à votre prudence, et j'ai l'honneur d'être.....

J.

---

#### NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

PARIS. M. le cardinal de La Fare est parti lundi soir pour son diocèse; on s'occupoit depuis quelque temps de restaurer son palais archiépiscopal, à Sens; mais S. Em. n'a pas voulu attendre que les travaux fussent finis, et se contentera d'un logement provisoire, dans une partie du palais, jusqu'à ce que les réparations soient achevées. S. Em. a emmené avec elle toute sa maison.

— C'est le 25 juillet que M. l'évêque de Viviers a succombé à une longue maladie; le prélat étoit depuis plusieurs années attaqué d'un asthme, et depuis trois mois surtout il étoit dans un état de souffrances qui faisoit pressentir sa fin prochaine. Il a vu arriver les derniers moments avec courage, et sa patience ne s'est point démentie pendant ses douleurs. M. Molin avoit été autrefois maître de conférences au séminaire Saint-Sulpice; il ne fut pas le premier de sa licence, comme nous l'avions dit: ce fut M. Fournier, aujourd'hui évêque de Montpellier, qui fut le premier; M. Molin fut le second. Son instruction théologique, sa facilité et sa pénétration le recomandoient encore moins que sa piété et la pratique de toutes les vertus de son état.

— Le zèle des ennemis de la religion est infatigable; on distribue aujourd'hui parmi le peuple, et on fait circuler avec profusion, l'annonce imprimée des deux pamphlets dont nous avons parlé n°. 1144, l'un intitulé *les Miracles*, l'autre dirigé contre les Jésuites. Cette annonce en une page porte que ces livres sont *fort curieux*. On donne un extrait du premier, ou plutôt on cite quelques-uns des miracles les plus ridicules rapportés dans d'anciennes légendes, ou du



moins qu'on leur prête; telles sont, ajoute-t-on, *les merveilles opérées par les plus grands serviteurs de Dieu, et ces miracles se renouvelloient, si on avoit la foi.* Ce ton de dérision cadre avec le livre même; on indique nettement le libraire qui vend le livre, et le prix qu'il coûte: L'annonce informée ne loue pas moins l'autre ouvrage du même auteur: *Jésuites condamnés par leurs maximes et par leurs actions*, elle porte que cette brochure fait connoître les *Jésuites par les Jésuites mêmes*. Or cette brochure est bien ce qu'il y a de plus misérable, de plus absurde et de plus calomnieux. On ne sauroit donc trop engager les personnes peu instruites à se tenir en garde contre les pamphlets qu'on leur offre, et qui ne tendent qu'à leur donner des idées fausses. L'opuscule sur *les Miracles* tend évidemment à déraciner la foi dans le cœur et à faire confondre les vrais miracles avec les histoires ridicules que l'auteur raconte de préférence.

— Il ne tiendra pas à quelques journaux que nous n'embrassions tous le protestantisme; ils ont l'air d'applaudir à ces sortes de défections quand il s'en rencontre. Ils conseillent nettement à leurs lecteurs de ne point se soumettre au joug des prêtres, de ne point aller dans les églises, de s'affranchir d'une religion trop exigeante. Un journal a inséré dernièrement une lettre d'un négociant de Lyon, M. Mollard-Lefèvre, qui a bien voulu nous apprendre qu'il s'étoit fait protestant; mais qui, peu content de cette démarche, s'est donné le plaisir d'insulter à l'Eglise qu'il quittoit. M. Mollard déclame dans sa lettre contre le célibat des prêtres, contre l'idolâtrie des catholiques, contre les dogmes absurdes et outrageans pour la Divinité qu'ils professent, contre le système qui place les échafauds à côté de la croix; d'où il suit que que nous sommes tous des imbéciles ou des barbares. M. Mollard-Lefèvre nous donne pourtant encore le choix, et veut bien que nous ne soyons que des hypocrites ou des indifférens; il suppose que la majorité de la nation est protestante au fond de l'ame, et qu'elle n'est retenue dans les liens extérieurs du catholicisme que par insouciance ou par respect humain. Telle est la bonne opinion que cet homme charitable a de nous, et, dans son dépit, il ne craint pas d'insulter à la fois, et à l'Eglise qu'il quitte, et à tous ceux qui la reconnoissent pour leur mère, et à la Charte même qui reconnoît la religion catholique comme

religion de l'Etat; et qui apparemment ne trouve pas bon qu'on la traite d'absurde et de barbare. Et, comme il étoit à craindre que cette lettre n'eût pas assez de publicité, un journal prend soin d'en orner ses pages, en prétendant s'autoriser de l'exemple de M. de Haller. Si celui-ci a publié une lettre sur sa conversion, pourquoi M. Mellard-Lefèvre n'auroit-il pas cherché à justifier sa démarche? Mais quelle comparaison établir entre la lettre du magistrat de Berne et celle du négociant de Lyon? Le premier n'insulte personne, et, en cédant à sa conviction intérieure, il ne déclame point, il n'accuse point les protestans d'être imbeciles, hypocrites ou cruels; il plaint ceux qui sont dans l'erreur, et fait les plus tendres vœux pour qu'ils ouvrent les yeux à la vérité. Sa lettre est pleine de douceur, de modération et de charité; est-ce là le caractère de la lettre du Lyonnais, ou plutôt n'est-elle pas précisément l'opposé? et ceux qui la liront ne jugeront-ils pas qu'elle a été dictée par quelque dépit secret, et provoquée par ces déclamations et ces invectives dont retentissent aujourd'hui certains journaux? Quant au journal qui a inséré la lettre, on disoit que son numéro a été saisi; mais cette nouvelle ne s'est pas vérifiée.

— M. l'archevêque de Tours a publié, le 20 juillet, un Mandement qui ordonne des prières pour les <sup>1810</sup> ~~diocèses~~ de la terre; le prélat s'exprime en ces termes:

« Une sécheresse dévorante menace tous les fruits de la terre, et porte la désolation dans les campagnes. Plusieurs communes de ce diocèse, justement alarmées de la durée de ce fléau, de la médiocrité des récoltes, et des maladies qui peuvent être la suite d'une température aussi extraordinaire et aussi soutenue, ont déjà songé à prévenir de plus grands maux, en recourant à la miséricorde infinie de celui qui nous aime, lors même qu'il nous éprouve par ses rigueurs. Des prières publiques ont eu lieu dans quelques paroisses. Mais aujourd'hui que le mal est devenu général, que le ciel est toujours d'airain, pourrions-nous ne pas vous inviter tous, N. T. C. F., à venir invoquer, aux pieds de ses autels, celui qui commande aux éléments, qui rassemble les nuages, et prépare à la terre une pluie bienfaisante; qui fait croître l'herbe sur les montagnes, et donne la nourriture aux animaux créés pour le service de l'homme? »

» Venez donc, N. T. C. F., unissons nos vœux; faisons au ciel une sainte violence par le concert et l'ardeur de nos prières, et reconnaissons avec humilité que les fléaux qui affligent les peuples ont leur cause dans l'oubli des devoirs que leur impose la loi de Dieu.

Mélas ! que de réflexions allégeantes n'aurions-nous pas à vous faire sur les désordres qui provoquent sa colère ! Mais sa miséricorde nous pardonnera de n'être occupés, dans ce moment d'inquiétude, que des souffrances de notre diocèse. Il nous suffira de vous rappeler ce mot d'un prophète : « Si la source des pluies s'est tarie, si la rosée du soir » a été refusée à la terre, ce n'est qu'aux désordres honteux auxquels » mon peuple s'est abandonné qu'il doit s'en prendre. »

» Que vos prières soient donc animées par l'esprit de pénitence et de componction. Prosternés en présence du Seigneur, demandons-lui de ranimer dans nos cœurs, glacés par une coupable indifférence, les sentimens d'une douleur sincère ; adressons-lui ces paroles du plus sage des rois : « O Dieu ! si les péchés d'Israël ont fermé le ciel, » et que votre peuple vienne dans votre temple implorer votre mi- » séricorde, exaucez-le du haut de votre trône, et répandez des ro- » sées fécondes sur la terre que vous nous avez donnée. »

Les prières ont commencé le dimanche 24, et ont duré neuf jours.

— Nous avons fait connoître les deux décrets du roi des Pays-Bas, en date du 14 juin dernier, dont l'un supprime tous les petits séminaires, et l'autre établit un *Collège philosophique*, où on sera tenu d'étudier pendant deux ans avant d'entrer dans les grands séminaires. Par ce moyen, le gouvernement aura sous sa main tout l'enseignement de la philosophie, et pourra y faire prévaloir les doctrines qu'il voudra. Le collège philosophique ne devoit s'ouvrir qu'en octobre 1827, mais, par un décret du 11 juillet, on ne pourra admettre dans les séminaires aucun nouveau sujet qui n'ait fait ses études dans ce collège, qui n'existe pas encore. C'est un nouveau moyen d'entraver les études théologiques et de priver les diocèses des sujets qui y sont nécessaires. Nous apprenons avec étonnement qu'on a voulu assimiler les décrets du roi des Pays-Bas à l'ordonnance de Charles X qui rétablit la Sorbonne ; mais l'esprit de ces deux mesures est essentiellement différent. Le roi de France rétablit une ancienne école et charge les évêques d'en régler la formation. Que le roi des Pays-Bas rétablisse l'antique et célèbre Université de Louvain, telle qu'elle étoit autrefois, tout le clergé catholique de son royaume applaudira à cet acte de sagesse et de protection généreuse ; au lieu qu'il gémit sur les derniers décrets, qui rappellent toutes les innovations de Joseph, et qu'il fait entendre en ce moment les plus vives réclamations auprès du souverain dont on a surpris la justice et trompé la bonté.

— M. Antoine Bernabeu, ecclésiastique espagnol, réfugié à Londres, vient d'y publier une Lettre adressée à M. Lopez, archevêque de Valence. M. Bernabeu a eu l'honneur d'être membre des cortès extraordinaires en 1813, et il publia la même année, à Alicante, un livre intitulé : *Juicio. . . . .*, ou *Jugement historique, canonique et politique sur l'autorité des nations à l'égard des biens ecclésiastiques*, in-8°. Traduit devant l'inquisition en 1814, il prit la fuite et vint à Paris, où il se lia étroitement avec un évêque ancien conventionnel. On le croit auteur d'un Mémoire présenté à la cour d'Espagne sur les relations de ce pays avec Rome. Ce Mémoire, qui se trouve cité dans la *Chronique*, tome III, page 307, traçoit un tableau exagéré de l'argent que l'on envoyoit à Rome, et demandoit que l'on rendit aux évêques la plénitude de leur juridiction sur les dispenses. La révolution d'Espagne lui permit de retourner dans ce pays, et il fut nommé de suite député aux cortès. Il publia en 1820, à Madrid, un écrit pour célébrer la restauration de son pays. Cet écrit, intitulé *l'España venturosa*, ou *l'Espagne heureuse par la vie de la constitution et la mort de l'inquisition*, offroit, comme on voit, la plus jolie antithèse. L'auteur le publia en espagnol et en français, et son ami, M. G. en fit l'éloge dans la *Chronique religieuse*, tome V, page 345. C'étoit bien la moindre chose qu'on récompensât tant de talent et de dévotement : on donna à M. Bernabeu l'archidiaconé de Murviedro, bénéfice de 40,000 liv. de rente. La nation devoit bien un tel salaire à celui qui lui avoit revendiqué ses droits imprescriptibles. Animé par cette marque de la reconnaissance, le député de Valence proposa, dans les cortès, de réviser le serment que prêtent les évêques, et qui étoit, selon lui, contraire aux droits de l'autorité civile. Le 25 avril 1821, il fit la motion de rendre un décret pour éloigner de leurs sièges les évêques qui ne seroient pas assez attachés au nouveau régime. S'ils avoient refusé, on auroit pris les moyens prescrits par les lois pour mettre fin à la vacance des sièges. Cette proposition fait assurément beaucoup d'honneur à la charité et à la tolérance de M. Bernabeu. Mais voyez l'injustice du sort. Ce député si zélé, qui vouloit bannir les évêques, s'est trouvé banni lui-même, et je ne doute pas qu'actuellement il ne prouve doctement dans ses écrits combien l'intolérance est odieuse. Son *Jugement*

sur les biens ecclésiastiques a été condamné par un décret de l'*Index* du 27 novembre 1821. La Lettre qui nous a donné lieu de rappeler ces faits est en 20 pages in-8°, et a pour but de justifier l'auteur. Depuis qu'il s'est retiré à Londres, M. le vicaire apostolique lui avoit d'abord permis de dire la messe; mais M. l'archevêque de Valence a fait connoître au prélat la conduite et les écrits de ce réfugié : en conséquence, Bernabéu paroît avoir été interdit. Ce coup ne l'a point abattu, et il a adressé à l'archevêque une Lettre qui est probablement moins encore pour le prélat que pour le public. Loin de reconnoître ses torts, il parle avec tout l'orgueil d'un homme décidé à ne pas plier, discute les droits de l'autorité et lui trace fièrement ses limites. La *Revue encyclopédique* dit que la Lettre est forte de raisonnement et d'érudition, et que l'auteur est un prêtre respectable par l'austérité de ses mœurs; par la pureté de ses doctrines et par l'étendue de ses connoissances. Ces éloges ne doivent point nous étonner; l'article est signé G. On devine aisément à cette initiale d'où il part; et on trouvera tout simple qu'un révolutionnaire et un ennemi de Rome vante un autre révolutionnaire et un autre ennemi de Rome.

— On vient de juger en Espagne l'affaire qui s'instruisoit contre don Manuel Abad y Queipo, évêque élu de Méchoacan, membre de la junte provisoire en 1820, et depuis membre des cortès. Il a été condamné à six ans de réclusion dans le couvent de Sista, près Tolède, où on s'occupera à lui donner des leçons sur la doctrine et la discipline ecclésiastique. Il a adressé un mémoire au roi pour se plaindre de ses juges, qui sont, dit-il, incompétens, et pour exposer les besoins où il se trouve. Il ne pourroit se rendre au couvent qu'à pied, ce qui seroit pénible à son âge. Don Jean-Joseph Díaz de Espada, évêque de la Havane, avoit été mandé à Madrid pour rendre compte de sa conduite : n'ayant pas obtempéré à cet ordre, on lui a imposé une amende de 20,000 fr., qu'il a payée. Il a envoyé don Ogaban, son grand-vicaire, plaider sa cause; mais cet ecclésiastique, qui a été lui-même député aux cortès, n'est peut-être pas très-propre à dissiper les soupçons que l'on a conçus contre les opinions de l'évêque.

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a souscrit pour 2400 fr. au monument qui sera élevé à la mémoire de Canova, à Venise.

— MADAME, duchesse de Berri, est arrivée, le 2 août, à Gisors, à dix heures du matin. Un arc de triomphe élégamment orné avoit été élevé à l'entrée d'un des faubourgs de la ville. La S. A. R. a été reçue par les premières autorités de la ville et du département. La Princesse s'est ensuite rendue à l'Hôtel-de-Ville, où l'attendoit une députation de dames et de demoiselles, qui ont eu l'honneur de lui offrir une corbeille de fleurs. Après le déjeuner, l'auguste voyageuse a visité l'église, l'hôpital, la manufacture et les restes des fortifications de Gisors. En quittant la ville, S. A. R. a pris la route du château de M. le vicomte d'Arlincourt. Le lendemain, elle a quitté le château de Saint-Pair, et, traversant Gisors, elle a reçu de nouveau les hommages de ses habitans. S. A. R. est arrivée le même jour à Dieppe, où elle a été accueillie avec transport, et compluimentée par les autorités.

— Le comte de La Puebla et le marquis de Casa-Irajo, le premier ambassadeur, et le second secrétaire de l'ambassade d'Espagne, sont rappelés à Madrid. M. le duc de Villahermosa et M. de Cordova, envoyés pour assister au sacre de S. M., sont nommés à leur place.

— M. le duc de Doudeauville et M. Leroy, députés des arrondissemens ruraux du département de la Seine, ont donné chacun un secours de 200 fr. aux incendiés de la Chapelle, près Paris.

— Une partie de la ville de Salins étoit assurée. La compagnie royale d'assurance contre l'incendie, dont la perte est évaluée à 120,000 fr., a mis sur-le-champ cette somme à la disposition de ses agents, et elle sera distribuée aux malheureux habitans victimes de cet affreux événement. Le ministre de l'intérieur leur a fait remettre, comme secours provisoire, une somme de 100,000 fr. Dans quinze jours, une pareille somme de 100,000 francs sera remise entre les mains de M. le préfet du Jura. La compagnie française du Phénix a envoyé, dès le lendemain de l'incendie, un inspecteur à Salins pour y estimer la perte de la compagnie, qui s'élève à 56,000 fr. Cette somme a été remise de suite aux assurés pour les indemniser. Une société a accordé un secours de 200 fr. aux plus pauvres victimes de l'incendie. De nombreuses souscriptions sont ouvertes en faveur des malheureux Salinois, et on ne peut douter qu'on ne s'empresse de réparer un si grand malheur. M. de Chaffoy, évêque de Nîmes, qui, après le sacre, est allé passer quelque temps au milieu de sa famille, a envoyé sa voiture chargée de vivres, aussitôt qu'il a été instruit du désastre.

— La sécheresse qui a continué commençoit à inspirer des craintes et des inquiétudes. Les légumes avoient doublé et même triplé de valeur à Paris, et, si elle avoit duré encore long-temps, ils auroient été bientôt hors de prix ; enfin une pluie vivement désirée est venue rafraîchir la terre. L'Allemagne et l'Angleterre éprouvent aussi une

grande sécheresse, et l'incendie qui a dévoré la ville de Bernbourg, dans le duché de Hesse-Darmstadt, n'auroit pas exercé de si grands ravages, si on avoit pu se procurer de l'eau. Cette ville vient d'avoir le même malheur que Salins. En moins d'une heure, cent cinquante-quatre maisons et quatre-vingt-neuf bâtimens adjacens ont été réduits en cendre. Plusieurs villages d'Allemagne ont été aussi consumés par des incendies que le manque d'eau a empêché d'arrêter. Le village d'Obesaltheim, situé à trois lieues de Wurzburg, a été dévoré par les flammes. Trois cents maisons et l'église ont été consumées par le feu. Plusieurs personnes ont disparu, et cent vingt-trois familles, qui formoient une population de cinq cent soixante individus, sont sans pain et sans asile.

— M. Bigot de Préaumont, ancien ministre des cultes et membre de l'Académie française, vient de mourir à l'âge de soixante-quinze ans. Nous nous proposons de donner sur lui une notice.

— Dans les audiences des derniers jours du mois de juillet, le tribunal de police municipale, a rendu quatre-vingt-quinze jugemens, portant condamnation à l'amende et aux frais, contre des propriétaires de chiens errans et non-muselés. Il sera statué aux prochaines audiences sur plus de cinq cents procès-verbaux constatant des délits de même nature.

— La ville de Courtezon (Vaucluse) a été aussi, le 19 du mois dernier, le théâtre d'un incendie. Cinq gerbiers, placés à quelque distance de la porte d'Orange, ont été incendiés à neuf heures du soir. Le feu fit des progrès si rapides, que la ville se trouva éclairée avant même que ceux à qui appartenoient les gerbiers eussent eût accident. L'incendie a été tel, qu'on voyoit les Summes de Carpentras, situé à trois lieues de distance. Enfin on a pu arrêter les progrès des flammes après un travail qui a duré plus de trois heures. On a remarqué parmi les plus ardens travailleurs deux jeunes ecclésiastiques qui ont donné dans cette circonstance l'exemple de cette courageuse activité que la charité seule peut inspirer.

— Le camp de Bayonne sera commandé par le lieutenant-général comte Peleport, qui est déjà arrivé dans cette ville. On ne sait pourquoi on lie la formation de ce camp avec le projet qu'on suppose au gouvernement de faire entrer de nouvelles troupes en Espagne : quelles raisons pourroient motiver une semblable mesure ?

— Un vaisseau à vapeur, nommé l'*Entreprise*, a dû partir de Londres, le 1<sup>er</sup> août, pour se rendre aux bords du Gange. Ce vaisseau doit passer à Ancône, Corfou et Malte, et se rendre ensuite à Bombay, où il arrivera dans l'espace de trente-sept jours. Il est du port de cinq cents tonneaux, et a deux machines d'une force de soixante chevaux.

— Le roi des Pays-Bas vient de nommer consul au Mexique M. Milders.

— Le roi de Prusse fera un voyage à Bruxelles dans le courant du mois de septembre. La reine des Pays-Bas est sœur de ce monarque. On croit que le prince et la princesse d'Orange reviendront de Pétersbourg vers la même époque.

— Le roi et la reine de Naples sont entrés dans le port de cette ville le 17. Depuis long-temps on y faisoit des préparatifs pour recevoir les angustes voyageurs. Une frégate a conduit les princes et princesses à bord du vaisseau du roi. Après avoir reçu, en débarquant au môle, les hommages des autorités, le roi et son auguste épouse se sont rendus à la cathédrale pour y faire leur prière.

— L'empereur de Russie a publié une ordonnance qui établit un comité particulier pour connoître de toutes les affaires concernant les rapports généraux des juifs. Ce comité est autorisé à faire des observations sur tout ce qui peut être jugé nécessaire pour le bien des juifs. Le comité sera composé d'un directeur, de deux assessors, d'un chef de bureau et de deux secrétaires; il y sera adjoint une *chambre d'avis*, formée d'un président et de cinq autres membres, qui tous devront être Israélites.

— On a répandu le bruit à Saint-Petersbourg que la famille impériale quittoit cette résidence, au mois de septembre, pour aller habiter Moscou pendant deux ou trois ans. Cette nouvelle n'est pas bien certaine; mais on sait que l'empereur va faire un voyage dans quelques gouvernemens de l'Orient; il doit même aller jusqu'à Astracan, à l'embouchure du Volga, dans la mer Caspienne.

— Odysée, qui avoit abandonné les Grecs pour passer du côté des Turcs, ayant appris qu'il alloit être arrêté, se rendit au général Gouras, qui l'avoit fait conduire à Athènes. Il conçut le dessein de s'évader de la citadelle où il avoit été renfermé; mais la corde qui lui serroit cassa, et il se tua en tombant.

— La plus grande tranquillité régnoit au 1<sup>er</sup> mars dans les îles Philippines. Le capitaine-général annonce, par des lettres arrivées à Cadix le 15 juillet, que les capitaines et les équipages de deux bâtimens, qui appartenotent aux insurgés du Pérou, sont venus se remettre à la disposition du gouvernement espagnol dans le port de Manille, indignés qu'ils sont des actes et de la conduite des indépendans.

— On a lancé à la mer, à Québec, le 11, le *navire le baron de Rensfen*, qui est immense. On se souvient du voyage qu'a fait en Angleterre un vaisseau du même genre, le *Columbus*, de mille quatre cents tonneaux. Celui-ci est, sans comparaison, plus grand, et pourroit porter jusqu'à huit mille tonneaux de bois.

— Un des premiers actes du congrès du Pérou a été de décerner à Bolivar le nom de *père et sauveur du Pérou*. Le libérateur aura à perpétuité le titre de président de la république, et il a été décidé qu'une médaille seroit frappée en son honneur; qu'on lui érigeroit une statue dans la capitale, et des monumens avec des inscriptions dans les principales villes des départemens.

— Malgré la vigilance de la petite escadre mexicaine qui croise devant le port du château de Saint-Jean de Ulloa, cette forteresse reçoit incessamment des secours en vivres et en munitions de guerre d'Alvarica et d'autres endroits. D'après cela, il n'est pas probable que ce château se rende avant que les Mexicains aient réuni des forces suffisantes pour empêcher toute communication.



*Lettre d'un rabbin converti aux Israélites, ses frères, sur les motifs de sa conversion (1).*

L'auteur de cette Lettre est M. Drach, ce rabbin dont nous avons annoncé la conversion dans les nos. 901 et 902. Depuis il a été éprouvé par de rudes traverses, les Juifs ont rompu tout commerce avec lui, et on lui a enlevé sa femme et ses enfans, qui ont été emmenés à Londres. Il a eu beaucoup de peine à recouvrer ces derniers, et il n'a pu conférer un seul instant avec sa femme, qui est fille du grand rabbin de Paris. Ces contradictions, et les voyages que M. Drach a été obligé de faire pour chercher ses enfans, l'ont empêché de publier plus tôt les motifs de sa conversion. Il commence à exécuter son projet dans cette Lettre, qui n'est que la première partie d'un grand ouvrage; il y aura trois Lettres, qui formeront un volume. La seconde expliquera les prophéties qui ont trait à la venue du Messie, et contiendra beaucoup de passages des livres rabbiniques. La troisième renfermera la description du Messie que les Juifs attendent encore, avec les circonstances de sa venue suivant le Messie. Le tout sera terminé par deux Lettres de l'auteur, l'une à ses jeunes enfans, qui ont été baptisés avec lui; l'autre à sa femme et à ses parens, qui l'ont abandonné depuis sa conversion.

La première Lettre de M. Drach, que nous annonçons aujourd'hui, est à la fois historique et polémique. L'auteur commence par montrer que toutes les vérités chrétiennes se trouvent dans l'ancien Testament, et se prouvent par un grand nombre de passages. Il vient ensuite à ce qui lui est personnel. Né à Edendorf, en Alsace, d'un père, qui est rabbin lui-même, il fut destiné à la même carrière, et se distingua par ses progrès dans ses études. Une propension secrète pour le christianisme sembloit croître chez lui avec l'âge et les connoissances; elle s'augmenta surtout à Paris; par l'examen du texte hébreu et de celui des Septante, par la lecture des Pères et par la fréquentation de quelques bons catholiques. Enfin il se convainquit par les Ecritures que le

(1) In-8°. de 88 pages; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 cent. franc de port A Paris, chez Beaucé-Rusand; et au bureau de ce journal.

Messie étoit venu, et, renouçant à tous les avantages qu'il pouvoit attendre comme rabbin, il annonça l'intention d'embrasser le christianisme, et fut baptisé, ainsi que ses enfans, par M. l'archevêque, le samedi saint 1823. Il répond aux bruits ridicules qu'on a fait courir sur sa conversion, et fait assez voir qu'elle est le fruit d'une conviction sincère et profonde.

Nous nous bornerons aujourd'hui à cet extrait de la Lettre de M. Drach, qui est datée de la Sorbonne, le 15 mai 1825, et qui est accompagnée de notes savantes; le tout forme un in-8°. de 88 pages. Cet écrit a été communiqué à plusieurs prélats et ecclésiastiques, qui l'ont regardé comme important pour la critique sacrée. Nous souhaitons que M. Drach puisse terminer bientôt cet ouvrage, qui mettra au grand jour la liaison des deux Testamens et la solidité des fondemens sur lesquels repose le christianisme.

Nous annonçâmes, il y a quelques années, la mort d'un ecclésiastique aussi éclairé que vertueux, M. Montaigne, docteur de Sorbonne, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice et supérieur du séminaire d'Issy. Ce sage et habile directeur mourut à Issy le 14 mars 1821, et nous payâmes un tribut à sa mémoire dans le n°. 689. On regrettoit que la peinture n'eût pas conservé ses traits. M. de Craenc, élève distingué de M. Gros, vient de remplir le vœu des amis de Saint-Sulpice, en leur donnant le portrait lithographié de M. Montaigne, orné du paysage de Notre-Dame de Lorette à Issy. Ce portrait, sorti des presses de M. Engelmann, est d'une bonne exécution et d'une heureuse ressemblance. On a bien rendu le maintien, le port et toute la physionomie de M. Montaigne, surtout dans ses dernières années. Cette gravure ne peut qu'être recherchée des nombreux disciples et des amis de M. Montaigne. Elle se trouve chez Pillot-Lenoir, marchand d'estampes, rue Saint-Jacques, n°. 6, et au bureau de ce journal. Le prix est de 2 fr.

L'Ordonnance et la Lettre pastorale de M. le cardinal de Croi, que nous avons annoncées dans le dernier numéro, se trouvent chez Russand, rue du Pot-de-Fer, et au bureau de ce journal. Le prix est de 1 fr. et 1 fr. 25 cent. par la poste.

On va publier les *Œuvres spirituelles du Père Judde*; les tomes 1 et 2 paroissent en ce moment, et contiennent la *Retraite spirituelle*. Les autres ouvrages paroîtront successivement. La *Retraite* est précédée d'une Notice sur le Père Judde. Nous reviendrons sur cet ouvrage, qui mérite d'être connu. Il forme 2 vol. in-12, dont le prix est de 4 fr. 50 c. et 6 fr. 50 c. franc de port; et se trouve chez Méquignon junior; et au bureau de ce journal.

*Sur un dernier écrit en faveur des Jésuites.*

Il a paru tout récemment un écrit sous ce titre : *Les Jésuites remis en cause, ou Entretiens des vivans et des morts, partisans et adversaires, à la frontière des deux mondes; drame théologique en cinq journées*, par M. Collin de Plancy, Paris, 1825, in-8<sup>o</sup>. de 399 pages. M. Collin de Plancy est un libraire dont la religion n'a pas eu beaucoup à se louer : il est auteur d'un *Dictionnaire féodal*, 1819, 2 vol. in-8<sup>o</sup>.; d'un *Dictionnaire des abus et des crimes de l'oligarchie féodale*, 1820, in-8<sup>o</sup>.; de la *Ligue des nobles et des prêtres contre les peuples et les rois*, 1820, 2 volumes in-8<sup>o</sup>.; d'un *Dictionnaire hérétique des reliques et images*, 1822, 3 volumes in-8<sup>o</sup>., et enfin d'un *Dictionnaire infernal*..... Nous avouons bonnement que nous ne connoissons point ces livres; mais nous avons oui dire que les principes et les pratiques de la religion y étoient présentés sous de très-faussees couleurs, et que les prêtres y étoient fort mal traités. On nous a peint l'auteur comme étant à la fois dévoué au parti libéral et comme faisant profession ouverte d'incrédulité, et, d'après cela, nous nous attendions à ne trouver dans un ouvrage du même écrivain sur les Jésuites que la répétition de ce qui a été dit contre eux dans une foule de pamphlets; mais nous avons été agréablement trompé. M. Collin de Plancy avoit bien eu le dessein d'écrire contre les Jésuites : « Mais à force, dit-il, de parcourir leurs ouvrages et ceux de leurs ennemis, faisant taire enfin le préjugé et la passion, ne jugeant que d'après moi-même et non plus d'après des impressions étrangères, j'ai reconnu généralement de la fausseté, des vues malignes et des intentions partiales dans presque tous les libelles publiés contre la société de Jésus. J'ai acquis l'entière conviction que, s'il y a des reproches à faire aux Jésuites, on peut aussi leur donner des éloges, et trouver des moyens de justifier ce qu'on appelle leurs excès. J'ai remarqué de la mauvaise foi et de l'exagération dans quelques-unes des accusations élevées contre eux, et j'ai voulu me montrer impartial envers

*Tome XLIV. L'Ami de la Religion et du Roi. C c*

des hommes que l'on n'a jamais tant attaqués que depuis qu'ils ne peuvent plus se défendre. »

Ainsi parle l'auteur dans sa Préface, et dans le Prologue qui suit il dit encore : « La cause de la société n'est pas encore jugée, et vous savez comme nous qu'on n'a jamais entendu ensemble les deux parties. Que le nom de Jésuites ne vous agite point, comme c'est peut-être votre usage; ne vous récriez pas trop au nom d'Escobar : on vous a fait des Jésuites un épouvantail semblable à ceux dont on effraie les petits enfans. Dépouillez un instant toute prévention : vous allez entendre des choses bien fortes, et assister à un procès compliqué. Mais les fureurs de secte et de parti doivent être refroidies..... Songez qu'un ennemi n'est pas un bon juge : tâchez donc, autant que vous le pourrez, d'apporter dans cette affaire un esprit impartial. »

M. Collin de Plancy commence par une Notice chronologique sur les Jésuites, où il indique sommairement les principaux faits de leur histoire. Il présente généralement ces faits avec équité et modération. Le fond de son livre est divisé en cinq journées ou entretiens, dans lesquels figurent divers personnages qui plaident pour ou contre les Jésuites; ces personnages sont des papes, des évêques, des écrivains, des Jésuites, des jansénistes, etc.; on leur fait dire à chacun ce qui est conforme aux opinions qu'ils professoient, ou ce qui est tiré de leurs écrits. Ainsi on rapporte un passage curieux de Calvin : *Les Jésuites*, dit-il, *s'opposant surtout à nous, il faut les tuer, ou, si cela ne peut se faire commodément, il faut les chasser ou, au moins les accabler par les men songes et les calomnies* (1). Ce passage du bon Calvin est vraiment précieux; cette franchise de zèle du réformateur, qui veut qu'on tue sans façon les Jésuites, ou, si on ne peut sans se compromettre recourir à ces moyens un peu vifs, du moins qu'on les bannisse et les calomnie; cette naïveté, dis-je, me paroît digne de servir de modèle aux philosophes tolérans qui ont depuis si bien mis en pratique les conseils du patriarche de la réforme, et qui ont tantôt tué les Jésuites, tantôt, quand cela ne pouvoit se faire commodément,

(1) *Jesuitæ qui se maximè nobis opponunt, aut necandi, aut, si hoc commodè fieri non potest, ejiciendi aut certi mendaciis et calumniis opprimendi sunt. Calvin. ap. Bezan., tome I, opusc. 17, aphor. 15, de modo propag. Calv.*

se sont contentés de les bannir et de les calomnier. Aujourd'hui on en est réduit à ce dernier moyen ; mais on se flatte apparemment d'être plus heureux quelque jour, et, au ton dont on parle des Jésuites, je ne doute pas qu'on ne saisisse l'occasion quand elle sera *commode*.

Dans un des entretiens paroît aussi Bayle, qui n'est pas tout-à-fait aussi cru, mais qui néanmoins dit des choses assez remarquables sous la plume d'un protestant et d'un philosophe : « Vous, Messieurs, dit-il (nous copions ici l'auteur), qui suivez les étendards de Jansénius, on peut vous récuser ici comme mauvais juges. Vous ne lisez, vous ne citez que ceux qui ont écrit contre la société. C'est en France que les Jésuites se conduisirent le mieux, et c'est la France qui a fourni le plus grand nombre d'écrivains contre les Jésuites. Dès le commencement du dix-septième siècle, les parlemens et l'Université étoient si contraires à la société, dont on redoutoit le mérite, que les écrivains de ce temps-là n'avoient qu'à publier hautement tout ce qu'il leur plaisoit d'écrire contre les Jésuites, pour être assurés de persuader une infinité de gens. Les règles de la morale souffrent-elles donc qu'on abuse ainsi d'une prévention publique ? » *Dictionnaire* de Bayle, article *Loyola*.

Les cinq *Entretiens* ou *Journées* de M. Collin de Plancy traitent différens sujets relatifs aux Jésuites ; le premier est sur l'institut en général, le second sur l'ultramontanisme et la doctrine du tyrannicide, le troisième sur les casuistes, le quatrième sur les missions et l'éducation publique, et le dernier sur différens témoignages en faveur des Jésuites. La forme d'entretiens que l'auteur a choisie offre bien quelques singularités ; mais il y a des réponses concluantes aux objections des ennemis de la société. J'avoue que je ne saurois pas toujours approuver, surtout sur les casuistes, certains détails où entre l'auteur et le ton qu'il prend ; toutefois même en cet endroit il présente des considérations qui ne déplairont pas aux lecteurs judicieux. « Ce sont souvent, dit-il, les hommes à mauvaises mœurs qui crient le plus haut sur certaines matières ; ils savent trouver partout la corruption qui est dans leur cœur. Je n'essaierai pas de prendre formellement la défense des casuistes ; je ne déciderai pas non plus jusqu'à quel point il leur est permis de s'égarer dans les nuances plus ou moins prononcées d'un péché déterminé.

comme le moraliste se perd dans les plis variés du cœur humain. Tout ce que je sais, c'est qu'un casuiste est obligé de décider des questions fort épineuses, et qu'il est absurde de chercher dans son livre ce qu'il n'a pu avoir l'intention d'y mettre..... Des Jésuites, suivant les traces d'une multitude de théologiens célèbres, ont discuté pour les confesseurs toutes les matières susceptibles d'examen; ils ont écrit dans des temps de dissolution et de relâchement, ils ont employé une langue qui n'est ni la langue populaire, ni la langue des écoles; on a traduit leur mauvais latin, qui ne devoit pas être traduit. On les a travestis, et on a présenté comme des livres de débauche de graves décisions théologiques compensées par des hommes de mœurs irréprochables. C'est comme si on reprochoit aux législateurs d'avoir fait des lois qui prévoient les divers degrés des crimes pour y proportionner les peines. »

Dans un épilogue qui suit les *Entretiens*, l'auteur s'adresse au lecteur: « Je voudrois, dit-il, qu'on démontrât la perversité des Jésuites autrement que par des déclamations, et qu'on me citât un ordre qui se soit maintenu aussi longtemps sans varier. Mais on crie au scandale, aux forfaits, et quand un homme, étranger aux passions des autres, demande des preuves, on se contente de crier plus haut jusqu'à ce qu'on l'ait étourdi..... Comment se fait-il donc que tant d'hommes sages regardent les Jésuites comme des scélérats? C'est qu'en général le public croit tout ce qu'on veut lui donner à croire. Ainsi la plupart des Français qui lisent attribuent à la société le livre des *Monita secreta*, parce qu'on en vient de faire trois ou quatre réimpressions sous le nom de la société. Pascal cependant ne les leur reproche point, le grand Arnauld les en justifie. Le grammairien Restaut, dans l'édition qu'il a donnée de la *Monarchie des Solymes*, se garde bien de les accuser d'un tort si absurde. Mais quelques écrivains moins instruits ont dit que les Jésuites avoient fait les *Monita secreta*, et ils ont trouvé de bonnes gens qui les ont crus tout d'abord..... Ne pensez pas pour cela que je regarde les Jésuites comme des anges; je les juge avec froideur, et tout ce que je veux établir, c'est, 1°. qu'on les a calomniés; 2°. qu'ils valent beaucoup mieux que leurs ennemis; 3°. que, s'ils ont fait un peu de mal, ils ont fait infiniment de bien; 4°. enfin que nous leur devons plus de

reconnaissance que de ressentiment. Je crois que ces quatre points sont démontrés dans ce qu'on a lu.»

Ce ton, il faut en convenir, n'est pas d'un enthousiaste et d'un fanatique; il est d'autant plus remarquable que l'auteur ne manifeste pas toujours dans cet ouvrage les sentimens religieux que nous lui souhaiterions. M. Collin de Plancy n'aime pas le célibat ecclésiastique; il redoute les moines; « mais les Jésuites, dit-il, étoient un ordre utile et laborieux, et encore un coup, je ne vois pas ce qu'on a gagné à leur destruction. L'éducation en a-t-elle été meilleure? Les lumières auroient-elles marché moins vite, s'ils n'eussent pas été supprimés? Nous leur devons à peu près tout ce que nos pères nous ont appris, nos grands hommes ont été leurs élèves.» Dans une Appendice, l'auteur répond encore à quelques brochures nouvelles et à des accusations contre la société; il relève, entr'autres, quelques anachronismes, contradictions et absurdités d'un pamphlet récent intitulé: *Un Jésuite par jour*, où l'histoire est indignement travestie. M. Collin de Plancy croit que le compilateur de ce misérable recueil n'a fait autre chose que puiser dans des fatras jansénistes, l'*Almanach du diable*, et autres libelles de cette force. Il a aussi une assez bonne note sur la *Monarchie des Solipes*, libelle attribué faussement au Jésuite Inchoffer, et dont le général Hénin a pris la peine de donner une nouvelle édition surchargée de discours et de supplémens qui en font un gros volume. Au total, ces *Entretiens* renferment beaucoup de choses curieuses, et la sagesse et l'équité qu'y montre l'auteur en une foule d'endroits contrastent avec les doctrines qu'il professe et le ton qu'il prend dans d'autres ouvrages.

#### NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le dimanche 7 juillet, S. S. est allée faire sa prière dans l'église Saint-Pierre, puis dans celle de Saint-Jean de Latran.

— Le mardi 12, deux confréries sont venues de Frosinoue pour le jubilé; le saint Père leur a donné sa bénédiction dans la cour du Belvédère.

— Léon XII, ayant appris qu'il se trouvoit un vieillard plus que centenaire et pauvre à Giojella, dans le diocèse de

Citta della Piève, a chargé M. Fieschi, délégué apostolique à Pérouse, de prendre des informations à cet égard; le prélat s'est transporté sur les lieux. Cet homme s'appelle Hypolite Bindo, il a cent dix-neuf ans; il est pauvre, mais verd et gai. On lui a proposé de quitter son réduit pour une demeure plus commode; mais il a déclaré qu'il vouloit mourir dans le même lieu. On lui a procuré cependant un lit meilleur et des sièges, et on a pourvu à sa subsistance suivant sa condition. Le saint Père a voulu même pourvoir à ses besoins spirituels; et a donné à son confesseur tous les pouvoirs pour lui faire gagner le jubilé. Cette bonté du saint Père pour le vieillard a fort touché tous les habitans de ce canton.

PARIS. M. l'archevêque de Paris, qui étoit revenu de Naples à Rome le 18 juillet, en est reparti le 21, après avoir eu une nouvelle audience du saint Père, qui lui a donné en présent deux bustes de saint Pierre et de saint Paul, sur le modèle de ceux qui sont à Saint-Jean-de-Latran. MM. les grands-vicaires ont reçu de S. S. des reliques. Le prélat s'est arrêté à Florence et à Gènes; il est arrivé le 29 à Turin, et est attendu ces jours-ci à Paris. Le Roi, par une lettre close, adressée à M. l'archevêque, lui a fait savoir qu'il se rendroit à Notre-Dame pour la procession de l'Assomption.

— L'église de la Sorbonne, qui est rouverte depuis quelque temps, a été restaurée avec beaucoup de goût. L'édifice, négligé depuis la révolution, menaçoit ruine il y a vingt ans, et une partie de la voûte croula un jour. Buonaparte ordonna de la rétablir; mais on ne fit que les réparations les plus urgentes, pour empêcher de nouvelles dégradations. Depuis la restauration même, l'église fut transformée en une salle qui servoit de succursale pour l'école de droit; elle est enfin rendue aujourd'hui à sa destination. Il a fallu pour cela faire de grands travaux dans l'intérieur. La décoration est simple, mais bien entendue. Quatre colonnes en stuc entourent l'autel, et supportent un fronton élégant. Le chœur est garni de stalles; le pavé a été refait en entier; les peintures du dôme ont été restaurées; on y voit, comme autrefois, les quatre Pères de l'église latine. Le mausolée du cardinal de Richelieu est dans la chapelle à droite; seulement il auroit besoin, ce semble, d'être exhaussé. Un petit buffet d'orgues occupe le dessus du tambour. On se propose



d'ériger des autels dans les chapelles latérales. Les dimanches, les habitans du quartier s'y rendent pour les offices, qui se font très-bien. M. le doyen de la Faculté est secondé à cet égard par de pieux ecclésiastiques; mais il seroit nécessaire d'établir pour cette église un service régulier, et on espère que l'Université votera des fonds à cet effet.

— Un journal s'est permis, il y a quelques jours, de censurer le Mandement de M. l'évêque de Nanci sur le sacre; c'est, dit-il, *un prône de tribune, l'autel s'élève presque contre le trône*. Il est difficile de voir comment un évêque s'élève contre le trône dans un Mandement rempli des plus honorables et des plus religieux sentimens. M. de Janson s'exprimoit ainsi dans le Mandement du 10 juin :

« Eu voyant le saint chrême briller sur le front et couler sur les membres de l'oint du Seigneur, vous pressentiriez l'heureux mélange de douceur et de force qui caractérise le règne des rois très-chrétiens... Mais, en voyant aussi cette couronne, ce sceptre, ce glaive glorieux, cette main de justice tour à tour placés sur l'autel, sanctifiés et bénits par la religion, venir ensuite revêtir de puissance et de gloire, de force et d'équité la personne sacrée du monarque, vous comprendriez encore mieux et la grandeur du crime de la rébellion contre une autorité qui vient de Dieu, et la folie sacrilège de tous ces rêveurs philosophes qui ont voulu faire des peuples les dispensateurs du pouvoir souverain. Certes, N. T. C. F., quelles hautes instructions à recueillir par le seul rapprochement que nous offrent les insignes de la royauté! tandis que, pour le repos du monde et le bonheur de la France, ils resteront à jamais aux mains du monarque qui les reçoit de Dieu, n'avons-nous pas vu au contraire, durant le petit cercle d'années destinées par la Providence à épuiser les expériences des crimes et des châtimens, du délire et des malheurs; n'avons-nous pas vu un despote, rapide exécuteur de tant d'arrêts d'une colère divine, reconnoître dans le peuple une souveraineté dérisoire, en même temps que sous un bras de fer il courboit la France et l'Europe, s'emparer violemment de tous les insignes de la royauté, placer de ses propres mains sur sa tête une couronne usurpée, amasser autour d'elle les faisceaux de toutes les gloires humaines, la soutenir et la défendre avec l'effort de vingt millions de bras!..... Mais le bras de Dieu lui manque, et la couronne usurpée tombe du haut d'un rocher dans un sépulcre!..... »

Il est possible que ce petit mot sur le *despote* ait déplu au journaliste, et il est probable qu'il aura surtout été choqué des avis que M. l'évêque donne aux fidèles sur les livres et les journaux de parti :

« Votre prévoyante sagesse et votre autorité vigilante écarteront du sein de vos familles le fléau redoutable des livres corrupteurs de

la morale comme de la saine doctrine, et toutes ces feuilles licencieuses et mensongères qui plus rapidement encore sèment les principes d'indépendance et de révolte des enfans contre leurs pères, des sujets contre leurs souverains; pervertissent le sens des peuples, appelant, avec une infernale persévérance, mal ce qui est bien, et bien ce qui est mal; attaquant par le ridicule ou la calomnie tout ce qui est honnête et bon, tout ce qui tend à rapprocher l'homme de son Dieu; tout ce qui le porte à l'accomplissement paisible de ses devoirs; faisant enfin circuler leurs poisons avec une célérité si funeste, une profusion si horrible, et une si déplorable variété de séductions.

» C'est ainsi, N. T. C. F., que vous ferez tout le bien qui dépend de vous, et que vous arrêterez de tous vos moyens les progrès d'un mal effrayant sans doute par son audace autant que par son impunité; mais qui bientôt, nous l'espérons (et nous aimons à vous redire ce vœu d'un pontife particulièrement cher à ce diocèse), sévèrement réprimé par l'autorité tutélaire, cessera d'accuser ou l'impuissance du pouvoir, ou l'insuffisance de la loi.... »

Il faut assurément bien de la perspicacité pour voir ici l'autel s'élevant contre le trône; mais M. l'évêque de Nanci n'a pas craint de signaler les feuilles mensongères. *Inde iræ*; s'élever contre les mauvais journaux, c'est bien pis que de s'élever contre le trône. On n'attaque pas impunément une telle puissance, et il est bon d'apprendre aux évêques à être plus réservé, et à respecter la souveraineté de la presse.

— Le retour de M. de Mazenod, évêque de Marseille, dans son diocèse a été marqué par les témoignages unanimes d'affection qu'a reçus le prélat. Avant son arrivée dans la ville épiscopale, un grand nombre d'habitans des campagnes étoient accourus sur la route pour recevoir sa bénédiction; des paroisses mêmes étoient venues l'attendre en procession. Lorsque toutes les cloches des églises annoncèrent que le prélat approchoit de Marseille, une population nombreuse se porta vers la cathédrale, et l'église se trouva remplie du moment que l'on sut que M. l'évêque y vouloit faire sa prière avant de se rendre à l'évêché. Le chapitre le recut à la porte de l'église, et on exécuta un beau morceau de musique. Après la bénédiction du saint Sacrement, M. l'évêque fut conduit processionnellement chez lui à travers les acclamations de la foule. L'heure étoit avancée, et le peuple se porta sous les fenêtres de l'évêché pour obtenir la bénédiction pontificale, jusqu'à ce qu'un concert d'amateurs est venu terminer la soirée par une brillante sérénade.

— Une pieuse cérémonie a eu lieu le dimanche 31 juillet

à Limoges : M. l'évêque y a donné la communion à 84 chasseurs du neuvième régiment; 90 autres ont reçu la confirmation. Ces militaires avoient été instruits et préparés par les soins de M. l'abbé Lions, leur aumônier, et les chefs ont secondé son zèle avec empressement. Les chasseurs ont montré, pendant la cérémonie, un recueillement dont les fidèles ont été édifiés. Toutes les troupes étoient rassemblées pour être témoins de cet acte de piété.

— On a imprimé à Angers l'*Oraison funèbre du marquis de Bonchamps* (1), qui a été prononcée, le 11 juillet dernier, dans l'église de Saint-Florent le Vieil, par M. l'abbé Gourdon, desservant de la chapelle du Genet; nous avons rendu compte de cette cérémonie, qui avoit attiré un nombreux concours. Le texte du discours est pris de ces paroles des Machabées : *Melius est nos mori in bello quam videre mala gentis nostræ et sanctorum*; paroles qui conviennent en effet très-bien aux Vendéens et à leurs chefs. L'orateur suit son héros dans sa noble carrière, et peint ses qualités brillantes et ses vertus chrétiennes; il le montre aussi généreux qu'intrépide, et aussi modeste qu'habile; il retrace surtout ses derniers momens, et la gloire qu'il eut d'arracher à la mort cinq mille prisonniers renfermés dans l'église de Saint-Florent, et qui alloient périr, victimes d'affreuses représailles. Ce fut en effet là le triomphe de la vertu de Bonchamps; et ce qui recommande principalement sa mémoire à la postérité. Le discours de M. l'abbé Gourdon est un juste hommage rendu à ce noble guerrier et au dévouement des Vendéens; nous en aurions cité quelque chose, s'il nous avoit été possible de détacher quelque chose de ce tableau plein de chaleur et d'intérêt.

— Le samedi 9 juillet, on a célébré à Aubagne, diocèse de Marseille, un service anniversaire pour M. Louis Figon, curé de cette ville, dont nous avons annoncé la mort, l'année dernière, n°. 1057. L'administration des hospices et toutes les congrégations se sont fait un devoir d'assister à ce service, et de se joindre au concours des fidèles qui venoient payer leur tribut à la mémoire de leur digne pasteur. Après les absoutes autour du catafalque, qui avoit été dressé au

---

(1) In-8°. de 40 pages; prix, 75 cent. et 90 cent. franc de port. A Angers, chez Pavie; et à Paris, et au bureau de ce journal.

milieu de la nef, la procession s'est dirigée vers le cimetière pour faire une nouvelle absoute sur le tombeau même du vénérable pasteur. Dans le cours de la semaine suivante, les congrégations et l'hospice ont fait célébrer des services dans leurs chapelles respectives. Ces témoignages de regrets indiquent assez quel profond sentiment d'attachement et d'estime les habitans d'Aubagne ont conservé pour leur ancien curé. A cette occasion, nous ferons connoître d'une manière plus précise la brochure de M. Figon dont nous avons parlé dans le numéro indiqué. Cette brochure a pour titre : *l'Encyclique de Benoît XIV, Vix pervenit, expliqué par les tribunaux de Rome, par un curé, ancien professeur en théologie.* A Marseille, chez Roche. C'est un in-8°. de 40 pages, qui parut en octobre 1822. L'auteur prétend expliquer en faveur du prêt la réponse de la Pénitencerie, du 18 février 1807, citée dans la *Dissertation* de M. l'abbé Pagès. Quelques-uns trouveront peut-être son commentaire peu naturel; mais l'auteur étoit de bonne foi. Il avoit professé autrefois la théologie dans la congrégation de Saint-Lazare, dont il étoit membre, et avoit obtenu depuis la restauration de rester dans sa cure, où il faisoit beaucoup de bien. L'esprit de piété et de charité qu'il avoit cherché à établir dans son troupeau s'y soutient. Une ordonnance royale, du 6 janvier dernier, autorise l'acceptation d'un legs de 4000 fr. fait à l'hospice d'Aubagne par M. Denis Milliand; une autre ordonnance, du 22 juin, autorise un legs de 1000 fr. en faveur du même hospice par M. Jay, qui a laissé pareille somme à l'hospice de La Ciotat; et la dame Esmiol, veuve Fabre, décédée le 12 mai dernier, a laissé 4000 fr. à la paroisse d'Aubagne, et 3000 fr. à l'hospice de cette ville.

— On nous adresse de Pont-de-Beauvoisin, diocèse de Grenoble, la relation certifiée d'une guérison opérée sur M<sup>lle</sup>. Adèle Héritier. Cette relation est ainsi conçue : « Je ressentais depuis douze ans, dit la malade, de vives douleurs dans toutes les parties du corps; depuis six ans surtout, je ne pouvois digérer aucune nourriture solide, et j'avois de fréquens vomissemens; l'eau étoit ma seule ressource, et le bouillon même fatiguoit mon estomac. En vain des médecins habiles m'avoient prodigué leurs soins; abandonnée d'eux, minée par une fièvre continue, privée de sommeil, j'eus recours aux prières du prince de Hohenlohe. Le 21 juin

fut fixé pour le commencement de la neuvaine; le premier jour, mes douleurs augmentèrent, ainsi que ma confiance. Le dernier jour, on me conduisit à l'église, où j'entendis la messe et reçus la communion de M. Monnet, vicaire de la paroisse, qui avoit écrit pour moi au prince. Depuis, je marche facilement, et je peux manger, dormir et m'occuper utilement. Telle est la grâce particulière que je viens d'obtenir du Tout-Puissant. Que vos pieux lecteurs s'unissent à moi pour l'en remercier! » La lettre, datée de Pont-de-Beauvoisin, le 19 juillet dernier, est signée de trois médecins, MM. Pravaz, Dulac et Descamps, de M<sup>lle</sup>. Adèle Héritier et de M. Monnet, vicaire; elle nous est transmise par M. Duret, curé et archiprêtre, qui a joint sa signature aux précédentes, et qui regarde cette guérison comme aussi étonnante qu'elle est bien attestée.

— Les journaux parlèrent, en 1823, de deux aventuriers, Massa, père et fils, qui quêtoient, disoient-ils, pour le couvent du grand Saint-Bernard : ils furent condamnés au mois de février de cette année, par le tribunal correctionnel de Nancy, à cinq ans de prison et 500 fr. d'amende. Il fut reconnu, dans l'instruction, que Massa, père, qui se disoit religieux du mont Saint-Bernard, et qui portoit l'habit de l'ordre, étoit un Italien, né dans l'Etat de Gènes, et âgé de soixante-huit ans; qu'il faisoit ce métier depuis plus de trente ans, et qu'en 1815 et 1816 il avoit parcouru une partie du midi de la France et trompé des évêques, des pasteurs et des magistrats. M. Genoud, prévôt du grand Saint-Bernard, déclara, en cette occasion, que son monastère ne faisoit plus depuis long-temps de quêtes en France, et qu'il se contentoit de solliciter la charité dans les cantons suisses. Voyez les nos. 890 et 898 de ce journal. Les deux Massa seroient-ils les mêmes que deux imposteurs qui prenoient les noms de Masson et Massard, et qui ont parcouru dernièrement l'Inde, quêtant aussi pour le grand Saint-Bernard? Massard disoit qu'il étoit diacre et que Masson étoit frère. Ils ont été à l'île Bourbon, au Bengale, à Bombay, à Madras, à Pondichéri, et on assure qu'ils ont recueilli près de 100,000 fr. La réputation de charité du monastère et les services qu'il rend aux voyageurs, portoient les Anglais à donner très-libéralement des secours aux deux aventuriers. Enfin, on les a poursuivis à l'île Bourbon comme des imposteurs.

Nous tirons ces détails d'une lettre de M. Mottet, procureur de la mission de Pondichéri, à M. Genoud, prévôt du grand Saint-Bernard. Cette lettre, du 25 février dernier, étoit une réponse à une autre du prévôt, qui avoit écrit pour démasquer les deux fourbes. Ne pourra-t-on enfin prévenir de nouvelles escroqueries de la part d'hommes qui abusent ainsi depuis long-temps de ce qu'il y a de plus sacré, et qui trompent la charité de la manière la plus indigne?

### NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. vient de faire remettre à M. le sous-préfet de Compiègne un secours de 600 fr. pour être distribué aux plus pauvres incendiés de la commune de Conchy-les-Pots.

— M<sup>r</sup>. le Dauphin a bien voulu faire remettre chez M. Decharre, notaire, une somme de 300 fr. pour les veuves des ouvriers qui ont péri par l'explosion qui a eu lieu dans la plaine d'Ivry.

— MADAME est arrivée à Dieppe le 3, à neuf heures du soir, au milieu des acclamations unanimes. Partout dans son voyage, S. A. R. a reçu les témoignages de l'amour que tous les Français portent à l'auguste mère de notre Henri. A Forges particulièrement, elle a été reçue avec un enthousiasme difficile à exprimer. Une garde à cheval, commandée par un garde-du-corps, M. d'Arnouville, étoit allée au-devant de S. A. R. Toutes les maisons étoient ornées de drapeaux blancs, la joie brilloit dans tous les yeux. MADAME a daigné accepter un dîner chez le maire.

A quatre heures, S. A. R. est repartie, et a trouvé sur sa route plusieurs arcs de triomphe où l'attendoient les autorités et le clergé de chaque commune, accompagnés d'une nombreuse population qui faisoit éclater les transports de la joie la plus vive. A quelque distance de Dieppe, MADAME a rencontré la garde nationale à cheval, à qui elle a permis de lui servir d'escorte. La ville étoit pavoiée, et le soir, les édifices publics et les maisons particulières ont été spontanément illuminés. S. A. R. est descendue à l'Hôtel-de-Ville, où elle a été reçue par les autorités. M. Cavalier, premier adjoint, a eu l'honneur d'adresser un discours à la Princesse, qui a répondu qu'elle se revoit avec plaisir au milieu des fidèles Dieppois.

— Les membres de la commission créée pour constater le montant des rentes dont la conversion a été faite ou demandée se sont assemblés au Trésor royal, et, après s'être fait remettre les registres de rentes dont la conversion est déjà effectuée et ceux qui contiennent les rentes dont la conversion a été demandée, ils ont reconnu que la somme des rentes effectuées s'élevoit à 17,700,892 fr., et celle des rentes dont la conversion est restée en suspens, faute de pièces régulières à l'appui, se montoit à 30,688,268 fr. Le total général des demandes se compose de 48,389,160 fr.

— La liste des souscripteurs pour l'érection d'un monument en

l'honneur du général Pichegru a été publiée. Après les noms du Roi et de son auguste famille, cette liste renferme les noms les plus honorables de Paris et des départemens. Le montant des souscriptions s'élève à 50,000 fr.

— La cour de cassation a entendu le rapport sur le pourvoi formé par les sieurs Gilles et Preubet contre un arrêt de la cour royale de Rouen qui, confirmant le jugement du tribunal de première instance de la même ville, a déclaré calomnieuse la plainte par eux portée contre M. l'abbé Lefebvre, curé de Carville, dont nous avons parlé. La cour, conformément aux conclusions de M. l'avocat-général, a rejeté le pourvoi et maintenu l'arrêt définitif, qui ordonne la suppression du Mémoire publié par MM. Gilles et Preubet.

— La cour royale a entériné plusieurs lettres de commutation de peine accordées par S. M. à six individus condamnés par des arrêts de cours d'assises ou de conseils de guerre.

— Le tribunal de police correctionnelle a prononcé son jugement dans l'affaire des frères Ruggieri, artificiers. Il a été reconnu qu'ils n'avoient point pris les précautions nécessaires pour prévenir tout accident; en conséquence, ils ont été condamnés, eu égard aux circonstances atténuantes, à six jours de prison et 16 fr. d'amende, sans préjudice des dommages-intérêts dus aux parties civiles, et qui s'élèvent ensemble à la somme de 4650 fr.

— Une disposition qui existoit avant la révolution, et par laquelle les quatre plus anciens chevaliers de Saint-Louis jouissoient de 1000 fr. de pension, va, dit-on, être rétablie en faveur des doyens actuels de cet ordre.

— La distribution des prix du concours général des collèges royaux de Paris et de Versailles se fera, le 16 du courant, au chef-lieu de l'Académie. Cette solennité sera présidée par S. Exc. le ministre de l'instruction publique.

— Le gouvernement français a ordonné que tous les vaisseaux d'Angleterre ou des Pays-Bas venant en France, chargés de coton et d'autres marchandises du Levant, seroient soumis à une quarantaine à Marseille. Les autres gouvernemens prennent également des mesures pour préserver leurs pays de ce fléau. Le vaisseau le *Barthélémy*, capitaine Moller, subit en ce moment une stricte quarantaine à l'embouchure de l'Elbe. Ne croiroit-on pas, d'après ces précautions rigoureuses, que la peste est contagieuse? Eh bien! pas du tout. Ce préjugé ne fait plus d'impression que sur un vulgaire ignorant. La faculté de médecine vient de créer une commission pour présenter au ministère la demande formée par plusieurs médecins qui sollicitent la faveur de s'inoculer la fièvre jaune et la peste. Si le ministre de l'intérieur n'avoit que des faveurs de cette espèce à accorder, il est probable qu'il n'y auroit pas beaucoup de solliciteurs.

— L'*Oriflamme*, journal de littérature qui paroissoit depuis un an, a cessé; le rédacteur, M. Salgues, a annoncé dans la 52<sup>e</sup> livraison, le 16 juillet, que son âge et sa santé ne lui permettoient pas de continuer son travail. Quelques personnes croient qu'il pourroit y avoir d'autres raisons qu'on n'a pas jugé à propos de nous dire.

— Le département de l'Oise vient encore d'être le théâtre de deux nouveaux incendies, l'un au village de Fourneuil, à deux lieues de Beauvais; l'autre à la Chaussée-du-Bois de l'Écu, à quatre lieues de cette ville. Dans moins de trois semaines, voilà cinq incendies, qui ont détruit deux cent vingt-cinq maisons, et réduit à la misère près de deux cents familles, dans un rayon de quatre lieues.

— Dans toutes les parties de la France des souscriptions ont été ouvertes pour les incendiés de Salins. Les villes, les établissemens publics, les particuliers, semblent rivaliser de zèle pour porter de prompts secours aux victimes de cet affreux incendie. Les courtiers de commerce de Paris ont donné 1000 fr. Besançon, outre une immense quantité de linge, de vivres et d'autres objets, a versé de suite 16,000 francs; la cour royale seule a souscrit pour 5000 francs. M. Humbert, principal du collège d'Étampes, a envoyé 300 francs, produit d'une collecte faite parmi ses professeurs et ses élèves. Une souscription ouverte à Lyon montoit, le 4 août, à 3714 fr. Un banquier a fait don de 500 fr. Un jeune homme, appartenant à une famille riche des environs de Lyon, a envoyé à une Sœur hospitalière de Salins une somme de 500 fr., que ses parens lui avoient donnée pour ses menus-plaisirs. « Je ne saurois m'amuser, a-t-il dit, pendant qu'il y a tant de malheureux dans les larmes. » Cette action est d'autant plus louable, que le jeune homme a voulu rester inconnu.

— Une lettre d'une Sœur hospitalière de Salins, adressée à son père, donne de nouveaux détails sur cet horrible événement. « Nous nourrissons la ville entière, écrit cette pieuse fille, jusqu'aux pompiers, la troupe et les autorités. Notre réfectoire est celui de tout le monde. Nous y reposons à terre quelques heures de la nuit; nous avons passé deux nuits sans aucun repos, et nous éprouvons, au milieu de cet épouvantable vacarme combien il fait bon être hospitalière. L'idée d'une ville embrasée est affreuse; je ne peux vous le peindre ce que c'est. Il y a six cent soixante familles ruinées au point de ne pas avoir une chemise. »

— Les vases sacrés de l'église de Réal et Odeillo, arrondissement de Prades (Pyrénées-Orientales), ont été volés à l'aide d'effraction, pendant la nuit du 13 au 14 du mois de juillet. Les auteurs de ce vol ne sont pas encore connus; mais il existe quelques données qui font espérer qu'ils seront découverts.

— Une commission, composée d'officiers d'artillerie, visite dans ce moment les places du Midi pour faire l'inspection des bouches à feu; elle est à Blaye, d'où elle se rendra à Bayonne, à Perpignan et dans l'île de Corse.

— Les départemens ont éprouvé, comme Paris, un heureux changement dans la situation de l'atmosphère, et une pluie bienfaisante est venue calmer les inquiétudes qu'inspiroit la sécheresse. A Lyon et à Bayonne, des torrens d'eau sont tombés pendant des orages terribles. Dans cette dernière ville, la foudre est tombée plusieurs fois, et elle a tué une jeune fille.

— M. le comte de Sarrazin, capitaine dans le régiment de Noailles-dragons, et député en 1789 aux États-généraux, est mort à Vendôme.



dans sa quatre-vingt quatorzième année. Depuis 1791, il s'étoit retiré des affaires, et ne reparut qu'en 1816, époque à laquelle le Roi le nomma président du collège électoral de Loir et Cher.

— Un journal anglais publie sur les affaires de la Grèce les réflexions suivantes : Au milieu des contradictions qu'offrent les nouvelles de la Grèce, il est certain que les Turcs ne sont pas dans une situation aussi déplorable que le prétendent certaines feuilles. La flotte égyptienne parcourt encore les mers, malgré les prétendues victoires des Grecs. Divisés entr'eux, ceux-ci semblent aider leurs ennemis à les subjuguier, et, oubliant les devoirs que leur pays les appelle à remplir, ils portent leur animosité, non contre les Turcs, mais contre les vus et les desseins de leurs amis.

— Le bateau à vapeur l'*Entreprise* est parti d'Angleterre pour Calcutta. Ce navire est le seul qui ait osé tenter une si longue traversée. Les propriétaires ont reçu, dit-on, du gouvernement l'offre d'une prime de 10,000 livres sterling, s'il arrivoit au terme de son voyage.

— Une assemblée de la nouvelle association catholique irlandaise a eu lieu, le 30 juillet, à Dublin. M. O'Brien a occupé le fauteuil. M. O'Reilly a annoncé une motion qui aura pour objet la nomination de deux personnes chargées dans chaque paroisse de recueillir les dons, et de communiquer des observations à l'association. Il a ajouté que, dans l'opinion de tous les juriscultes d'Angleterre, cette mesure n'étoit en aucune manière contraire aux lois.

— Par une décision du 26 du mois dernier, l'empereur d'Autriche a sanctionné le plan d'organisation des gardes communales dans toute la Lombardie pour le maintien de la tranquillité et du bon ordre, partout où le défaut de garnison et de brigades de gendarmerie rendroit cette institution nécessaire.

— Les cours d'Autriche et de Russie sont convenues d'exempter du droit d'ambaine les sujets des deux puissances qui se trouveroient sur le territoire de l'autre. Cette exemption sera étendue au royaume de Pologne, à commencer du 16 avril de cette année, époque où ont été proposées à Pétersbourg les conventions à ce sujet, avec cette clause que la mesure recevra son exécution, non-seulement pour les cas à venir, mais pour tous ceux qui seroient survenus avant la publication de la présente, depuis la signature des stipulations.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche ont fait leur entrée à Venise le 16 juillet. L'empereur montoit une gondole commandée par un capitaine de vaisseau, et escortée de quatre autres conduites par douze rameurs, qui, dans la première, portoient le costume vénitien du 12<sup>e</sup> siècle; dans la seconde, le costume asiatique; dans la troisième, ils étoient vêtus en Africains, et dans la quatrième, en sauvages d'Amérique. Les augustes voyageurs ont débarqué au palais impérial, au bruit d'une musique militaire placée sur une corvette en face du palais. Enfin les Vénitiens s'étoient surpassés dans cette circonstance, et on auroit cru, à voir Venise belle et riante comme elle l'étoit ce jour-là, qu'elle étoit encore à l'époque de sa plus grande

prosperité, et qu'on assistoit à une de ces fêtes si célèbres chez les poètes et les historiens.

— Des lettres de Lima, à la date du 18 mars, annoncent, mais seulement comme un bruit, que le général Rodil, gouverneur de Callao, avoit fait à Bolívar des propositions pour se rendre. Le projet de capitulation étoit, disoit-on, en seize articles, et un capitaine de vaisseau anglais mouillé devant Callao devoit être le garant de l'exécution des clauses stipulées.

— Une insurrection a éclaté parmi les troupes-mexicaines; les soldats ont massacré plusieurs de leurs chefs, et ont proclamé le roi Ferdinand. Les habitans de la Puebla se sont également prononcés pour le roi. Il y a eu aussi un mouvement à la Vera-Cruz; mais il a été apaisé.

— Le 17 février, une partie de la garnison de Callao a fait une sortie sous les ordres des colonels Clair et Aznar. Elle a rencontré une division commandée par le général Salome, et, après un combat assez vif, elle a été repoussée, ayant perdu deux cents hommes tués, dix-neuf faits prisonniers, un grand nombre de blessés et une grande quantité de chevaux et d'armes. Les assiégeans ont perdu soixante hommes, et plusieurs de leurs officiers ont été blessés.

*Lettres vendéennes ou Correspondance de trois amis en 1823*, par le vicomte Walsh (1).

L'auteur de ces Lettres à sa y ramener l'histoire de la Vendée et le récit des malheurs de cette généreuse et fidèle contrée. L'ouvrage a un caractère tout religieux et est plein de traits honorables, dont nous tâcherons de faire connoître au moins une partie; nous recueillerons surtout ce qui est relatif au clergé: mais n'ayant pu nous livrer encore à ce travail, nous n'avons pas voulu différer davantage d'annoncer un livre qui paroit se recommander par la vivacité des sentimens et par la fidélité des couleurs.

(1) 2 vol. in-8°; prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Paris, chez Egron; et au bureau de ce journal.

FIN DU QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME.





HDI



HU 2APS 7

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

